Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Fr
19
8

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

REVUE

DES

ÉTUDES HISTORIQUES

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

REVUE

DES

ÉTUDES HISTORIQUES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SOIXANTE-CINQUIÈME ANNÉE

1899

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome
du Collège de France, de l'École Normale Supérieure
et de la Société des Études historiques
4, RUE LE GOFF, 4

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Fr 19.8

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
July 21, 1924

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

La philosophie politique et sociale de Mably

L'abbé Bonnot de Mably[1], frère du philosophe Condillac, est aujourd'hui aussi peu connu qu'il fut autrefois célèbre. Ses contemporains le citaient comme une des lumières de l'époque ; il avait partagé avec Rousseau l'honneur d'être consulté par les Polonais sur la constitution idéale qui devait ramener l'ordre aux bords de la Vistule ; enfin, quelques années après sa mort, les orateurs des assemblées révolutionnaires aimaient à invoquer son autorité, au cours des débats. Puis, l'oubli vint. C'est à peine si quelques notices[2] et une réimpression de ses *Observations sur l'histoire*

1. Mably naquit à Grenoble le 14 mars 1709, fit ses humanités à Lyon, et entra au séminaire de Saint-Sulpice. Mme de Tencin, qui le protégeait, le recommanda au Cardinal, son frère, qui prit le jeune homme pour secrétaire. Mably resta dans les bureaux du ministre jusqu'en 1743, époque où il se brouilla avec lui. Au cours de sa carrière politique, il avait négocié le traité de 1741 avec le Prusse. Sorti du ministère, il se consacra à l'étude et à la lecture des anciens, refusa par modestie, d'être de l'Académie française, fit en 1771, un voyage en Pologne, et mourut en 1785. — Consulter pour plus de détails l'*Eloge* de Brizard, en tête des œuvres de Mably, dans l'Ed. de Desbrière, an III de la République, 15 vol. in-8°, à laquelle se rapporteront nos références. Ses principaux ouvrages sont : *Parallèle des Français et des Romains* ; 1740. — *Droit public*, 1748. — *Observations sur les Grecs*, 1749. — *Observations sur les Romains*, 1751. — *Du principe des négociations*, 1757. — *Entretiens de Phocion*, couronné à Berne, 1765. — *Observations sur l'histoire de France*, 1765. — *Doutes proposés aux économistes, concernant l'ordre des sociétés naturelles*, 1768. — *Du gouvernement de la Pologne*, 1770, imprimé en 1781. — *Du principe des Lois ou de la Législation*, 1776. — *De l'étude de l'histoire*, 1778. — *Morale*, 1784. — *Du gouvernement des États-Unis*, 1784.

Œuvres posthumes : *Des droits et des devoirs du citoyen*, daté de 1758. — *De la Marche des passions dans la Société*. — *Du développement, des progrès et des bornes de la raison*.

2. Ces notices se groupent autour de l'année 1848. C'est dire qu'elles sont surtout des armes de parti. M. Franck (*C.-rendus de l'Ac. des sc. mor. et pol.*, t. XIV) poursuit de ses critiques le suppôt du socialisme. M. Rochery (*Théories sociales de Mably*) exalte, au contraire, le « républicain, le socialiste, le révolutionnaire. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de France, donnée par Guizot, arrivèrent à rompre — sans grand éclat — le silence qui pesait sur son nom. De nos jours seulement, Mably a retrouvé sa place dans l'histoire des doctrines politiques et économiques[1].

Aussi bien, quand on l'a lu, on comprend, on excuse presque, le discrédit qui l'a frappé. Grimm[2] était indulgent, en ne le trouvant qu' « un peu ennuyeux » ; en réalité, il l'est considérablement, et le défaut est grave, chez un auteur qui a écrit 15 volumes in-8°. Il fallait être du XVIIIe siècle, pour pouvoir trouver quelque charme au sentimentalisme larmoyant dont l'œuvre de Mably est imprégnée. Par le style, elle fait songer à un Rousseau de troisième ordre : c'est du médiocre dans un genre qui ne souffre pas la médiocrité. L'esprit froid et pondéré de l'écrivain se hausse rarement jusqu'à la vraie passion ; le moraliste, chez lui, occupe toujours le premier rang, et l'on sait qu'au XVIIIe siècle moraliste est souvent synonyme de sermonneur. « Mes amis, en badinant, dit-il quelque part, m'ap- « pellent quelquefois un prophète de malheur. » Il était donc naturel qu'à des époques moins curieuses d'histoire sociale que n'est la nôtre, on ait négligé Mably pour étudier spécialement Rousseau, dont les doctrines présentent d'ailleurs avec les siennes de nombreuses analogies, et chez qui, du moins, le talent coule de source.

Et cependant Mably, à plus d'un titre, mérite de retenir l'attention : avec Rousseau et Morelli, c'est l'un des trois théoriciens du communisme au XVIIIe siècle ; il a donc sa place marquée dans une histoire du socialisme français ; en second lieu, si c'est aller trop loin, croyons-nous, de soutenir avec M. Janet, qu'il ne ressemble à Rousseau que par la tendance générale, il est vrai qu'il y a des divergences dans leurs vues, qu'ils obéissent à des influences différentes, et qu'on peut, en somme, goûter chez Mably une sève originale, quand on ne se laisse pas rebuter par la fadeur de l'écorce. Au reste, Mably a les qualités de ses défauts : ce calme qui s'émeut quelquefois mais qui ne s'échauffe jamais, cette dialectique sans feu lui permettent de dominer, avec une maîtrise absolue, sa matière et son plan ; tout s'enchaîne et se suit avec logique ; l'au-

1. Cf. Paul Janet, *Hist. des Doctrines politiques dans leurs rapports avec la morale*, Paris, Alcan, 1858 ; Guerrier, *L'abbé Mably moraliste et politique*, Paris, 1886, in-8 et principalement : A. Lichtenberger, *le Socialisme au XVIII siècle*, Paris, Alcan, 1895.
2. Grimm, *Corresp.*, t. VI, p. 25.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

teur est toujours d'accord avec lui-même, et c'est là une de ses grandes supériorités sur Rousseau qui — éblouissement involontaire ou feintise, — varie, se contredit et se réfute lui-même.

Nous voudrions, dans cette étude, exposer sommairement la philosophie politique et sociale de Mably, en laissant de côté, chez lui, le jurisconsulte et l'historien qui n'offrent qu'un intérêt secondaire.

II. Mably avait débuté en 1740, à l'âge de 31 ans, par un *Parallèle entre les Romains et les Français* qui attira aussitôt l'attention sur le jeune auteur. Il nous confie lui-même que ce ne fut là qu'un péché de jeunesse, et s'il faut en croire la légende, il aurait un jour voulu jeter au feu l'écrit malencontreux. Aussi, son apologiste, l'abbé Brizard, n'y fait-il qu'une très légère allusion. On s'est, depuis, habitué à déclarer sommairement que Mably s'y montrait partisan de la monarchie supérieure aux lois, et vantait les avantages de la diffusion du luxe — idées qui le rattacheraient aux Physiocrates [1]. Or, il ne faut point oublier que l'ouvrage date de 1740 et que les Physiocrates n'apparaissent que quelques années plus tard. Mably s'inspire simplement de la tradition monarchique et des théories du mercantilisme, en particulier de celles de Melon, dont il cite l'*Essai philosophique sur le commerce*.

En second lieu, le *Parallèle*, que Mably a trop décrié lui-même, mérite mieux que la réputation qu'il lui a donnée. Beaucoup de vues, il en fait lui-même la remarque, l'y rapprochent de Montesquieu. La notion fondamentale du livre est que la société évolue et se perfectionne d'une manière nécessaire : les guerres civiles de Rome, si déplorables qu'elles apparaissent au premier examen, ont contribué, elles aussi, à la grandeur de la République, en donnant à ses citoyens le sens politique, la fermeté dans l'épreuve, la constance dans la lutte. D'ailleurs, « si l'on embrasse d'un même coup « d'œil la naissance, les progrès, l'âge viril, pour me servir de « l'expression de Florus, et la vieillesse de la République romaine, « l'on découvre *un enchaînement nécessaire dans ses révolutions*, ou « l'on ne conçoit pas du moins qu'il lui fut possible de se roidir « contre le courant qui l'entraînait. »

1. Dict. de Larousse, art. *Mably* : « Il était pour le progrès, tel que l'entendaient les *Physiocrates*, les Encyclopédistes et la Royauté. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

A chaque âge de la société correspond un régime en rapport avec le milieu nouveau créé par les évènements : les hommes naissent égaux et libres ; dans les époques primitives où la cité est assez restreinte pour que le peuple entier puisse légiférer, la République peut s'établir ; aux premiers temps du Consulat romain, le gouvernement mixte donne les plus heureux résultats. Mais une fois les États devenus plus vastes, et conséquemment l'inégalité développée, — comme l'exige le progrès — la monarchie seule correspond au type du bon gouvernement. Toutes les autres formes sont caduques ; elle seule, parce qu'elle est le terme du développement historique, peut durer toujours. Sans aller jusqu'au despotisme (dont nulle barrière légale, du reste, ne la sépare), elle ne doit laisser aux sujets qu'une liberté limitée dont ils ne puissent abuser. L'esprit autoritaire de Mably se manifeste ici dans toute sa rigueur : « On ne peut réfléchir sur la fin que les hommes se sont « proposée, en se rassemblant en société, et sur la nécessité où ils « étaient d'asservir leurs passions sous l'empire des lois, sans que « ces deux objets ne réveillent dans l'esprit l'idée d'une subordina- « tion exacte, d'un pouvoir absolu de ceux qui gouvernent, et d'une obéissance entière dans ceux qui sont gouvernés ». (Il ajoute d'ailleurs : « on est tout aussi soumis dans une république. »)

Puisque tous les phénomènes sociaux sont un produit naturel du temps, à quoi servirait de récriminer contre eux? Tâchons seulement d'en tirer parti. Il faut savoir se servir de la richesse, du luxe, et reconnaître leur utilité. Au reste, il est impossible de rétrograder, de remonter le courant qui nous entraîne : « les Romains « avaient les qualités qui convenaient à leur âge, les Français ont « celles du leur. » ... « Il est impossible que les hommes reprennent le caractère des Spartiates et des premiers Romains. »

Voilà donc, rapidement esquissées, les tendances générales qui se font jour dans le *Parallèle*. Or, de 1740 à 1748, date de l'apparition du *Droit public*, l'esprit de Mably va subir une transformation capitale. Désormais, il luttera toute sa vie contre la secte naissante des Économistes dont les principes se rapprochent de ceux qu'il avait d'abord énoncés. Est-ce le résultat de l'expérience acquise au ministère qu'il ne quitte qu'en 1746 ? A-t-il trop vécu dans les coulisses de la politique contemporaine? Toujours est-il qu'il rejette

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dorénavant, d'une manière absolue, l'idée de progrès. C'est là le changement considérable qui explique les nouvelles doctrines qu'il va émettre. En effet, si la marche de la société n'est pas réglée par avance, en vertu de lois fatales, si l'âme française, si la société française ne doivent pas nécessairement différer par essence de l'âme et de la société romaines, aucun obstacle ne nous empêche de revenir aux régimes passés, et d'appliquer nos efforts à restaurer l'idéal antique.

III. Le *Parallèle* mis à part, de toute l'œuvre de Mably se dégage la constante préoccupation de fonder une politique, en l'asseyant sur les bases de la morale.

La politique est la première de toutes les sciences, car elle a en vue le bonheur des citoyens; et comme la morale, selon Mably, est précisément l'instrument qui doit nous faire obtenir le bonheur, l'hygiène qui mène à la félicité, on peut dire de la politique qu'elle est « la médecine, la morale des États ». Comme toute science, elle a ses lois[1] et ses règles immuables qui permettent la prévision : « il semble qu'un politique, après avoir examiné la constitution « d'un État, étudié ses lois, ses mœurs, ses vices, ses ressources, « pourrait prédire sans témérité ses disgrâces, ses révolutions, les « degrés de sa décadence et enfin sa ruine[2] ».

Jusqu'ici, rien de particulièrement original, mais c'est dans la recherche de ces lois et de ces règles que la doctrine de Mably va gagner sa physionomie personnelle.

En effet, relativement à la nature de la science sociale, deux opinions bien tranchées s'opposent l'une à l'autre :

Ou bien, l'on peut regarder la société comme une chose en soi, comme un être, doué d'une existence indépendante et spontanée. En poussant à l'extrême cette manière de voir, on aboutit à la doctrine de l'*organisme social*, dont certains savants classifient les viscères et les tissus avec la patience de ces personnages d'un vaudeville, occupés à chercher les perles d'un collier qui n'existe pas. Si l'on s'en tient à des conclusions moins ambitieuses et moins paradoxales, on dira simplement que la société est régie par des lois naturelles

1. Cf. *Entr. de Phocion*. Ed. Desbrière, t. X, p. 43.
2. *Marche des Passions*, t. XV, p. 473.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et nécessaires auxquelles il faut se soumettre, à des facteurs physiques dont l'intervention est inéluctable, de sorte qu'il est vrai de dire de la société ce que Bacon écrivait déjà de la nature : qu'on ne lui commande qu'en lui obéissant. Le mot fameux : « laissez faire, laissez passer », n'est, au fond, qu'une des formules pratiques de cette théorie. Parmi les défenseurs de ce système, nous trouvons en effet, en première ligne, les Économistes : « Tout est physique « dans la nature, dit Mercier de la Rivière ; ainsi l'ordre naturel dont « l'ordre social fait partie n'est et ne peut être que l'ordre phy- « sique. » Ce n'est pas ici le lieu de nous demander comment la liberté et le despotisme se doivent concilier au sein de cet ordre naturel.

A cette opinion se rattache également la loi des climats de Montesquieu. Le climat influe sur les institutions politiques, et, en dépit de Pascal, c'est parfaitement une loi naturelle « que trois degrés « d'élévation du pôle doivent renverser toute la jurisprudence. » Rousseau, lui aussi, semble considérer parfois la société comme un vivant assujetti aux conditions d'existence de tous les corps, et à la nécessité de la mort : « le corps politique aussi bien que le corps de l'homme, commence à mourir dès la naissance et porte en lui-même les causes de sa destruction... »[1].

Enfin, dans le même ordre d'idées on doit mentionner ce que nous appellerons après Kant, la *loi des Antagonismes*[2]. Cette loi trouve sa première expression dans la « Fable des Abeilles », de l'anglais Mandeville, que Mably avait lue, et qu'il cite dans son *Droit public*. D'après Mandeville[3], le monde est régi par une Providence qui fait tourner au mieux des intérêts de l'humanité les évènements en apparence les plus funestes : une calamité telle que l'incendie de Londres est, en fin de compte, un accident heureux, puisqu'elle ouvre de nouveaux débouchés et donne de l'essor au commerce et à l'industrie chargés de réparer les dommages. Les maux qui nous atteignent sont toujours les précurseurs d'un progrès quelconque. L'ambition et l'avarice qui devraient bouleverser la société sont transformés, par une divinité bienfaisante, en autant

1. *Contr. Soc.*, ch. XI.
2. *Idee zu einer allgem. Geschichte in welthürgerl. Absicht.* Ed. Hartenstein, IV, 144, sqq.
3. Voyez : Stephen Leslie, *La pensée anglaise au XVIIIe S.*, t. I, 36.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de moteurs de la civilisation. Par une singulière fortune, cette théorie devait passer dans la philosophie allemande où elle est au fond des vues historiques de Kant et de Herder.

— Ou bien, et c'est la seconde opinion (qu'on pourrait appeler la doctrine des moralistes, par opposition à la thèse du fatalisme du progrès), la société est considérée comme un groupement artificiel de volontés individuelles et libres, soumises, dans leurs rapports, à des considérations purement psychologiques, intellectuelles et morales, et non plus à l'action d'agents physiques. De sorte que la politique a ses racines dans le cœur humain. Telle est l'opinion de Mably. Il blâme « ces charlatans qui n'ont point étudié nos passions ». « C'est dans l'étude de choses pour ainsi dire étrangères à l'homme qu'ils ont « cherché les lois et les établissements qui devaient faire le bonheur « de la société ! » Une telle méthode lui semble radicalement fausse. La société doit sa naissance à des causes *morales*. « Les « institutions sociales n'ont pas été établies parce que l'homme est « un animal qu'il faut nourrir, mais parce qu'il est intelligent et « sensible. » « J'ignore, dit-il en s'adressant aux Économistes, qui a « imaginé de dire qu'une nation doit posséder elle-même la puis- « sance législative parce qu'elle forme un corps; les anciens « disaient : parce qu'elle est composée d'êtres intelligents capables « de se conduire eux-mêmes [1]. »

Il suit de là que la société est soustraite aux déterminations des lois naturelles. Non pas que des facteurs tels que le climat, par exemple, demeurent absolument dénués d'efficacité; le nier serait aller contre l'évidence ; mais leur action est purement contingente et le vouloir humain peut y mettre obstacle. Comme Mably semble, au cours d'un de ses dialogues, donner son assentiment à la théorie de Montesquieu, — « je ne m'attendais pas, lui dit un de ses interlocu- « teurs, à toutes ces prérogatives que vous attribuez actuellement « aux causes physiques, et dont j'ai vu souvent que vous ne faisiez « pas grand cas. » Et Mably répond : « je crois à l'influence du « climat mais *on peut s'y soustraire* [2]. » Le climat peut, sans doute, diversifier les mœurs et les usages, mais en somme, il n'atteint jamais que la surface, sans modifier le for intérieur : « le climat

1. *Doutes aux Econ.*, t. XI, p. 179. — Cf. (*de la Législ.*, t. IX, p. 159) l'idée qu'il ne faut pas comparer le corps humain et le corps politique.
2. *Marche des pass.*, t. XV, p. 294.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

change-t-il la nature du cœur? » Et comme le cœur humain reste le même sous toutes les latitudes, comme l'homme ne cesse pas d'être homme sous quelque méridien qu'il habite, les règles de la politique seront vraies d'une vérité absolue et universelle, pour tous les temps, et pour tous les lieux : « partout où les hommes seront hommes, le même gouvernement leur conviendra [1]. » En dépit de sa philosophie sensualiste, Mably verse ici dans l'ornière rationaliste. C'est déjà ce qu'un juriste allemand, Stahl [2], appellera plus tard « l'apriorisme géométrique de la Révolution française ».

Association purement psychique, la société n'est pas davantage condamnée à disparaître dans un avenir plus ou moins éloigné. Les lois de la vie n'ont pas de prise sur elle ; elle est une œuvre de l'art humain, et c'est ici la faute de l'architecte, s'il ne sait pas bâtir pour l'éternité : « toute société peut aspirer à l'immortalité [3]. »

Très catégorique sur tous ces points, Mably l'est beaucoup moins en ce qui concerne la loi des antagonismes, et ses explications se ressentent de l'embarras qu'il éprouve.

Il cite Mandeville et le critique, mais, d'autre part, il est, lui aussi, persuadé que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Or, quelle plus belle démonstration de la sagesse et de la bonté divines que celle du philosophe anglais? Elle séduit évidemment Mably, et même certaines expressions qui lui échappent pourraient donner le change sur sa véritable pensée. « Ces philosophes ont, je « crois, raison, écrit-il dans la *Marche des passions*, et la nature « ne fait jamais le mal que pour produire le bien ; c'est ainsi que le « monde moral, comme le monde physique, éprouve ses tempêtes « et ses ouragans. » Et il déclare que les conquérants sont « des « instruments de la Providence pour punir les peuples et les pré- « server de l'apathie [4]. »

Mais n'attachons point trop d'importance à des passages isolés. S'il fallait y voir un acquiescement à la « Fable des abeilles », c'en serait fait des théories personnelles de Mably; il n'y aurait là rien de moins qu'un retour subreptice aux principes de l'ordre physique et naturel qu'il rejette. Cela est fort loin de ses intentions. En

1. *De l'étude de l'hist.*, t. XII, p. 97.
2. Cf. notre article : *La philos. du droit de F. J. Stahl et la philos. de la révolut. franç.* (Ann. de l'École des Sc. polit., 15 janvier 1897).
3. *Marche des pass.*, t. XV, p. 466.
4. T. XV, p. 420.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

effet, s'il existe deux vices dont on soit tenté de faire l'éloge, du point de vue de Mandeville, ce sont, sans doute, l'ambition et l'avarice : sans être pessimiste, on doit admettre le rôle très considérable que jouent ces vices dans le développement matériel de la civilisation, l'un excitant l'émulation, l'autre encourageant l'épargne. Or, Mably n'a pas assez d'anathèmes à leur lancer. Il les maudit sans trêve. Dans les *Observations sur les Romains*, il affirme que les progrès d'une nation sont dus non à sa fortune mais à son mérite, et dans les *Entretiens de Phocion*, il pose ce principe qui est le contrepied de la loi des antagonismes : « tout vice est pernicieux, toute vertu est utile. » En somme, le rôle que Mably attribue ici à la nature est semblable à celui que le proverbe assigne au ciel, qui nous aide — si nous nous aidons. Du reste, il fait remarquer par ailleurs que la nature ne nous donne jamais que les éléments d'un bonheur à faire [1]. Les circonstances ne nous secondent que si nous savons en profiter grâce à nos vertus, et la tempête n'est bonne pour aguerrir le pilote que s'il a déjà par lui-même du courage.

La société n'est, en résumé, qu'une création de la volonté humaine, hors de laquelle elle n'a pas d'existence. Il n'y a ni corps social, ni bonheur social autre que la somme des jouissances individuelles. La politique est l'art d'incliner cette volonté humaine, et c'est en ce sens qu'elle se confond avec la morale. Comme elle, elle se fonde sur la nature de l'homme.

A vrai dire, la théorie de Mably n'est pas seulement dirigée contre les principes que nous avons mentionnés plus haut : elle est à double tranchant et s'attaque d'autre part aux fausses doctrines de la « Politique d'État [2] » dont Herder fera à son tour le procès, quelques années plus tard. Cette politique, qui fut celle de Louis XIV, ou du moins que le XVIIIe siècle lui a attribuée et reprochée, n'a d'autre objectif que l'agrandissement et l'enrichissement de l'État, considéré, en quelque sorte, comme la propriété privée du prince ; elle s'imagine qu'on peut, en recourant aux bons offices de financiers et de diplomates que la « raison d'État » libère de tout scrupule gênant, faire prospérer un règne. Ses visées sont purement chrématistiques. Mably substitue dans le programme de l'apprenti législa-

1. *Morale*, t. X, p. 266.
2. T. XV, p. 26.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

teur l'étude du cœur humain à celle des formules techniques et de la balance du commerce. Il bannit de sa politique, au profit de la morale, tout ce qu'on appelle communément les « sciences politiques ». Il faut maintenant le suivre rapidement dans cette voie, en résumant tout d'abord les grandes lignes de sa psychologie.

IV. Philosophe du XVIIIe siècle et frère de Condillac, Mably avait deux raisons pour une d'être sensualiste : « je ne fais, dit-il « dans les *Bornes de la raison*, qu'appliquer la philosophie de mon « frère aux choses politiques. » Par conséquent, point d'idées innées : tous nos concepts sont le fruit d'une éducation lente, le résultat d'alluvions multiples de l'expérience. Rien de spontané ni de primesautier dans l'esprit : « je suis effrayé en songeant que notre « âme languit dans une continuelle apathie, si elle n'en est tirée par « le chatouillement du plaisir et de la douleur. » L'âme reçoit tout son contenu par l'intermédiaire des sens ; c'est assez dire que l'absolu lui échappe et que la vérité en soi lui est inconnue ici-bas. Aussi les Économistes sont-ils dans la plus complète erreur lorsqu'ils invoquent en faveur de leurs théories une prétendue *évidence*. « Notre âme est faite pour aimer la vérité, mais c'est quand, dégagée « du poids de ses chaînes, elle prendra son vol vers Dieu. » En attendant, la relativité est son lot sur la terre, et pour nous restreindre au point qui nous intéresse plus spécialement, de cette relativité participe la morale : « notre raison étant condamnée à ne « voir qu'à travers les sens, et ne se développant que peu à peu et « par le secours d'une longue suite d'expériences, il faut que la « morale nous prescrive des devoirs différents, suivant les progrès de « nos lumières. » Et comme, dans le sensualisme, notre âme est, avant la sensation, une *tabula rasa*, ou, pour reprendre une comparaison fameuse de Condillac, une statue sans ressorts, ce que nous nommons la volonté n'est, en dernière analyse, que le désir consécutif à une impression agréable qu'on voudrait prolonger.

La morale de Mably sera donc une morale du désir, c'est-à-dire, en somme, de l'intérêt privé. Le devoir, comme le comprennent les stoïciens, est une aberration philosophique ; toute l'éthique se réduit à des « intérêts envers nous-mêmes », et Mably, prêtre catholique, ne craint pas de critiquer vivement Malebranche, qui nous impose des obligations envers Dieu.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Des prémisses analogues avaient conduit Hobbes au pessimisme. Au contraire, Mably qui concilie sa théorie avec le plus sincère optimisme, est convaincu que, par l'effet d'une disposition providentielle, l'intérêt privé coïncide avec l'intérêt général. S'il nous présente, dans *Phocion*, les premiers hommes comme des créatures sauvages et farouches, il croit cependant, comme Montesquieu et Kant, que la paix a été l'état primitif de l'humanité à son âge d'or. Un attrait invincible nous pousse vers le bien — entendez vers le bonheur — but constant de nos efforts. « Vous êtes faits « pour travailler à votre bonheur, vous devez le préférer à tout, « c'est là votre règle, votre boussole. »

Ici se pose la question périlleuse à tout sensualisme, puisqu'il faut pour y répondre, réintégrer la notion de devoir qu'on vient d'exclure : pourquoi dois-je rechercher mon bonheur? Mably ne l'aborde pas directement, mais il laisse entrevoir son opinion, qui est celle de tous les sensualistes du XVIIIe siècle : c'est que le désir du bonheur est une inclination mise en nous par la nature, que la nature est bonne et que nous *devons* nous conformer à ses indications — « la nature nous ayant *ordonné* de nous aimer préférablement à tout. » Dans cette morale, nature et vertu se confondent en un sens : ce qui est vertueux est dans le sens de la nature, et Mably dit indifféremment de telle chose qu'elle est *naturelle*, parce qu'elle s'oppose à la propagation des vices ou qu'elle est *bonne* parce qu'elle est naturelle. On voit ici la signification différente que le concept de nature a chez Mably et chez les Physiocrates.

Les divers moyens de parvenir au bonheur deviennent, dans le système de Mably, les vertus. Nous n'entrerons pas dans le détail des classifications qu'il établit, en vertus-mères — prudence, courage, justice, tempérance — et vertus-filles dont la liste est longue [1]. Nous nous bornerons à signaler au passage la prééminence qu'il donne à l'amour de l'humanité sur l'amour de la patrie [2] — une de ces vues cosmopolitiques par où il se rattache encore à son siècle.

« Les moyens que je propose, dit Mably, en résumant sa morale, « ne sont pas bien purs, bien relevés; — j'en suis fâché, mais la

1. *Phocion*, t. X, p. 102 sqq.
2. *Ib.*, p. 143, sqq.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« faiblesse de notre tempérament ne nous permet pas un régime « plus austère [1]. »

V. — Réduit à ses seules ressources, l'homme est trop faible pour atteindre le bonheur dont la poursuite lui est imposée comme un devoir. Son acquis intellectuel se mesure au nombre et à l'intensité des expériences qu'il fait. Combien ses expériences ne seront-elles pas enrichies et diversifiées, s'il vit au milieu de ses semblables! Il est donc amené à conclure un traité d'alliance avec eux. « La « société naît du concours fortuit des besoins. » On peut d'ailleurs soutenir, contrairement à ce que prétendait Rousseau dans la première partie de sa carrière littéraire, que l'état social est bien l'état *naturel* des hommes, puisque la fréquentation du prochain leur permet seule de faire leur devoir, c'est-à-dire d' « acquérir l'expérience « nécessaire et apprendre à connaître les arts de la vie et les prin- « cipes supérieurs du bien moral, indispensables à leur satisfac- « tion. » La science de la société, la politique, est donc la première en date et en dignité : « je ne trouve rien de si ridicule, s'écrie Mably, « que ce beau discours préliminaire de l'Encyclopédie (de d'Alem- « bert) où l'auteur, voulant examiner, comme il dit, la généalogie, la « filiation de nos connaissances et les causes qui les ont fait naître, ne « commence point par la politique et la morale, c'est-à-dire par la « naissance et les progrès de la société, sans laquelle notre raison « n'est que le ministre d'un instinct brutal avec laquelle elle se « confond. » N'est-ce pas là déjà l'affirmation en termes très simples de cette idée que « l'âme est fille de la cité »? Il n'y a point de morale dans l'état de nature, car la notion de bien public est postérieure à l'établissement de la société.

Nous étions déjà parvenus à cette conclusion que le bonheur n'est à attendre que de la seule vertu obéissant à la voix de la nature. Nous voyons maintenant qu'on ne le peut obtenir que dans et par la société. Appliquons ces idées, et puisque la politique est, par métaphore, « la médecine du corps social », recherchons l'état naturel de la société ; étudions la société vertueuse, examinons les maladies qui peuvent la frapper, et les remèdes qui la doivent guérir.

1. *Morale*, t. X, p. 381.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

VI. Il n'est guère possible de procéder, dans cette recherche, historiquement — ou plutôt préhistoriquement — comme Rousseau. Les premiers hommes, que l'expérience n'avait pas encore dégrossis, étaient incultes et barbares; ils ne connaissaient point « l'équilibre des passions », et le tableau que Mably trace des groupements primitifs (dans la *Marche des passions*) n'est rien moins que flatté. Toutefois, comme ces sociétés novices différaient complètement du type de notre civilisation menteuse et corrompue, Mably, par contrecoup, se sent incliné à l'admiration du passé, et à une certaine sympathie pour les hommes « dans l'état de nature. » Son intérêt ne va pas d'ailleurs, comme pour Rousseau, se perdre dans la nuit des temps, à la poursuite des chimères d'un âge d'or : il s'attache à un objet concret et vivant, aux sauvages [1], et se traduit par une critique très vive de la colonisation, appuyée par un parallèle très significatif entre colonisateurs et colonisés. La comparaison du « bon sauvage » et du « méchant Européen » est d'ailleurs un thème courant à l'époque; on s'explique mieux par là l'indifférence alors si répandue pour tout ce qui touchait à la politique coloniale.

En réalité, la méthode à laquelle s'arrête Mably est celle du raisonnement. Il déduit d'un certain nombre d'idées générales les attributs qui conviennent à la société, et signale du reste lui-même les difficultés contre lesquelles on doit se mettre en garde, dans l'emploi de ce procédé : la complexité de l'objet et surtout l'intervention des passions qui menacent de troubler l'impartialité du philosophe, et de fausser la rectitude de son jugement.

L'attribut capital, essentiel de la Société, est d'abord l'*égalité* de ses membres [2]. En fait, les enfants naissent tous également dépourvus, puisque leur âme est une page blanche sur laquelle la vie inscrira ses données. Ils ont tous la même aptitude à connaître, les mêmes organes, les mêmes sens. Seules, des différences de fortune et de milieu établissent postérieurement une diversité de conditions que la nature ignorait : « je n'imagine pas que M. le Président de « Montesquieu croie que les nations aient commencé par avoir des gentilshommes! »

1. *Bornes de la Raison*, t. XV, p. 49.
2. *De la législ.*, t. IX, ch. II.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Si nous sommes tous pétris du même limon, quelle raison pour que l'un de nous ait une supériorité quelconque sur les autres, si ce n'est d'un commun accord, d'un unanime consentement? Dans le contrat originaire qui les unit en Société, les hommes traitent entre eux sur le pied de la plus parfaite égalité : « je crois que les « hommes sont sortis parfaitement égaux et parfaitement libres des « mains de la nature, et par conséquent, sans droits les uns sur « les autres ; tout appartenait à chacun d'eux ; tout homme était une « espèce de monarque qui avait droit à la monarchie universelle. »

Mably donne enfin une preuve psychologique de l'égalité par le sentiment profond d'équité qui pénètre les hommes et leur rend odieux les privilèges et les faveurs.

De l'égalité se déduit logiquement l'indépendance ou *liberté*[1] nécessaire à sa conservation. Elle en est, à vrai dire, inséparable : elles sont l'une à l'autre comme la face et le revers d'une même médaille.

Tout cela, d'ailleurs, ne va pas sans objections. La plus facile et la plus grave, c'est que l'inégalité des aptitudes est un fait d'expérience. N'y a-t-il pas des intelligences aiguisées, d'autres obtuses? De deux personnes également ignorantes, soumises au même traitement intellectuel, d'où vient que l'une progresse tandis que le savoir de l'autre demeure précaire? « Si la nature, dit le contradic- « teur, dans la *Législation*, nous a donné d'une main l'égalité, il me « paraît qu'elle l'a retirée de l'autre. » Mably, se fondant sur des arguments souvent repris par les écoles socialistes, nie tout d'abord l'exactitude de cette assertion : la différence des aptitudes n'est rien en comparaison des altérations que produit notre régime sociétaire ; loin d'engendrer l'inégalité, elle en est le fruit. Ce sont nos mauvaises lois, nos funestes usages qui portent le trouble dans l'ordonnance uniforme de la nature ; et la preuve c'est que les sauvages d'Amérique ont tous le même caractère. Le mal vient des distinctions de castes, et des privilèges que nous instituons. Notre hiérarchie procure aux uns les honneurs, aux autres l'abrutissement. Et puis, quand même les talents seraient inégalement répartis, l'égalité politique n'exige point que tous les hommes soient façonnés dans le même moule, et n'exclut point la variété des goûts et

1. *De la législ.*, ch. II.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des vocations. Il est encore plus aisé de répliquer aux autres critiques. La subordination, dit-on, est indispensable à une société bien policée. — Soit; mais il importe de ne pas la confondre avec l'inégalité. Ici, il s'agit d'une soumission volontaire, d'un rang librement accepté par son titulaire que rien n'empêche d'aspirer plus haut, tandis que l'inégalité vient de la naissance et s'attache à l'individu dans toute sa carrière, sans qu'il la puisse dépouiller.

Enfin Mably tient en réserve une autre réponse mieux en harmonie avec sa conception de la politique : quand bien même ce qu'on avance serait vérifié, quand l'inégalité existerait déjà en germe dans la nature, la tâche du politique ne devrait-elle pas être précisément d'empêcher que le mal ne se propage, de l'étouffer dans son principe ?

D'après une citation précédente, on peut voir que Mably fait aussi de la *Communauté* [1] un corollaire rigoureux du théorème fondamental de l'égalité : « je crois que les hommes sont sortis absolument égaux des mains de la nature — ..... tout appartenait à chacun d'eux. » On touche ici au vif de la doctrine socialiste, et il est intéressant de voir une fois de plus notre philosophe aux prises avec les Économistes qui, défenseurs de la propriété individuelle, — ce sont peut-être les seuls véritables au XVIIIe siècle — posent comme une vérité d'évidence de l'ordre naturel que : « la propriété de ma « personne, de mon champ, des choses nécessaires à ma conserva- « tion sont des couples indissolubles. »

Mably a vite fait de leur répondre : « la nature a-t-elle donc mis des bornes aux champs? » Si l'on consulte l'histoire qui peut renseigner sur ce point, ne voit-on pas que la communauté fut l'état primitif des peuples? « A vrai dire, la difficulté est bien moins d'ex- « pliquer la communauté que de montrer par suite de quel concours « d'évènements la propriété à pu s'établir. »

Mably connaît d'ailleurs les positions plus solides où ses adversaires peuvent se retrancher : enlever à l'homme la propriété individuelle, c'est, en même temps, lui ôter l'attrait de l'intérêt personnel et le désir de faire fructifier un sol dont les produits ne lui appartiendront pas! Tel est, de fait, le nœud de la discussion, et il ne semble pas que le socialisme ait encore répondu victorieusement à ce grief. « Que les récoltes soient moins abondantes, riposte Mably,

1. *De la législ.*, ch. III.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pourvu que la République ne se partage pas en patriciens et plébéiens ! » Il ne croit pas, du reste, qu'on en doive être réduit à se consoler avec ce pis-aller ; il s'imagine que, même si le cultivateur ne recueille pas directement la rémunération de son travail, la considération et les honneurs dont il sera l'objet, stimuleront assez son intérêt — ce qui revient à dire qu'à défaut de proie, l'ombre lui suffira. Et Mably, dans l'enthousiasme de son socialisme idyllique s'attendrit au tableau du bon laboureur qui sème le blé pour récolter l'estime : « nous sommes actifs et laborieux par avarice ; en nous « conformant aux intentions de la nature, nous l'aurions été par « devoir, pour éviter le mépris et goûter le plaisir qui accompagne « la considération... Labourer la terre serait un amusement « agréable[1]. »

Des censeurs centralisent, dans l'État idéal, tous les fruits du labeur collectif dans des magasins publics et opèrent la répartition en se basant sur ces deux principes que : « les fruits appartiennent « à ceux qui les cultivent[2] » et que « je suis en droit d'exiger que « la société pourvoie à ma subsistance parce que je consens à tra- « vailler pour elle[3]. » Et l'on ne se préoccupe point des beaux esprits qui pensent : « nourrir et vêtir des hommes, quelle misère ! »

A ces données fondamentales, des considérations déduites de la nature de l'homme viennent ajouter d'autres enseignements. L'homme est un être moyen qui, selon le mot de Pascal, tient le milieu entre l'ange et la bête ; aussi ce qui lui convient le mieux c'est la modération et la tempérance. « La plus douce habitude de « l'âme, disait Rousseau, dans l'*Émile*, consiste dans une modé- « ration de jouissance qui laisse peu de place au désir et au « dégoût. » Le XVIIIe siècle, en général, partage ces vues. La théorie du « nécessaire physique » de Montesquieu, qui doit être assuré — et qui doit suffire — à chacun, en est une illustration. Nous devons donc nous efforcer de restreindre de plus en plus nos besoins : l'idéal, c'est la pauvreté de Fabricius. Le riche devient, dès lors, une sorte de monstre qui se révolte contre les lois de notre nature. Mably place les pauvres bien au-dessus des riches et déclare qu'ils forment la meilleure société. Insistons sur cette conviction ; elle

1. *De la législ.*, p. 82 et *passim*.
2. *Id.*, p. 78.
3. *Doutes aux Écon.*, lettre II, t. XI, p. 32.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

jouera un rôle capital dans l'histoire de la Révolution française. L'impôt progressif en est issu. Lorsque Réal divisait les revenus en nécessaires, abondants — qu'il faut taxer — et superflus — qu'il faut confisquer; lorsque Cambon réclamait des droits sur les personnes « riches et égoïstes », tous deux s'en inspiraient. Le « riche égoïste » et le « pauvre vertueux » font pendant, dans le vocabulaire de l'époque, au « bon sauvage » et au « méchant Européen », — et cela, grâce à Rousseau et à Mably.

Ce qui est vrai de l'individu l'est également de l'État : le bonheur que la Politique doit se proposer, c'est la *médiocrité*. « L'art du « législateur consiste à diminuer les besoins de l'État, et non pas à « augmenter ses revenus pour subvenir plus aisément à ses besoins. » L'État devra donc se borner à un territoire peu étendu et renoncer aux ambitions d'une politique d'agrandissement — autant dire d'une politique d'arpenteur [1] : la Prusse aurait dû « nous rendre le ser- « vice de nous enlever la Poméranie [2] » s'écrie le Suédois qui dans la *Législation* représente l'opinion de Mably!

« Plus on y réfléchira, disait Mably, dans le « *Parallèle des* « *Romains et des Français* (c'est-à-dire avant l'évolution de ses « doctrines), plus on sera convaincu qu'une société aujourd'hui « établie sur les mêmes principes de gouvernement que l'ancienne « république des Romains ne peut subsister que dans un État tel que « Lucques ou Genève. » Il croyait alors que ces cités minuscules étaient des types d'organisation arriérés. C'est qu'en effet, dans la théorie d'un progrès nécessaire, on juge des institutions d'après leur adaptation à l'époque ou au milieu. Dans la thèse moraliste, au contraire, c'est l'idéal abstrait qui fournit la norme. Genève peut devenir dès lors le modèle du législateur. Rousseau l'avait en vue en écrivant le *Contrat social*. Mably, sans préciser, déclare que son *Principe des lois* ne s'applique qu'à un petit État. Il s'élève, comme Montesquieu, contre l'idée de la monarchie universelle, qu'on avait prêtée à la maison d'Autriche, puis à Louis XIV, et aussi contre la chimère d'une république fédérative cosmopolite. Enfin, il proteste, à ce titre, une fois de plus contre la colonisation qui étend les bornes d'un empire, au mépris de ses intérêts bien entendus.

1. *De la législ.*, t. IX, p. 197.
2. *Id.*, p. 202.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'État, tel que Mably aime à se le représenter, est, lui aussi, un pauvre vertueux. Il ne cultivera ni les arts ni le commerce, ou du moins il n'y aura recours que dans la limite strictement indispensable. L'art corrompt les mœurs et le commerce, qui rapproche les nations, dépravé la nature. « Le commerce corrompt les mœurs pures », avait dit aussi Montesquieu. Enfin Mably reprend les arguments de l'économiste Cantillon [1] qui prouve que la richesse actuelle, la prospérité trop grande d'un État, le conduisent sous bref délai à la misère, en vertu d'un enchaînement nécessaire de phénomènes économiques. On reconnaît là des vues tout opposées à celles de Melon. Du reste, Mably, esprit calme et pondéré, ne va pas jusqu'à bannir complètement l'industrie. Il raille même « l'auteur ridicule qui maudit l'inventeur des sabots ». « Tout art nécessaire aux besoins des hommes, ajoute-t-il, est sans doute honnête [2]. » Mais ses concessions ne vont pas très loin. L'art devra être grossier; point de délicatesse ni de raffinements : tolérons les sabots; — mais il est douteux que Mably, dans son for intérieur, excuse les souliers. Rien de moins athénien que sa République. On sait que Schiller s'enthousiasme, dans ses œuvres, à l'idée d'un État esthétique, où les citoyens seraient mûs par l'attrait tout-puissant de la beauté; Lycurgue lui semble un législateur funeste et inhumain. Pour Mably, Lycurgue est *le* Législateur, et l'avènement de Périclès marque la décadence de la Grèce.

La seule occupation qui doive, d'après lui, être en honneur, est l'agriculture, non pour les raisons spécieuses et les considérations de revenu net des Physiocrates, mais parce qu'elle est le seul métier qui développe les vertus, et parce que, comme il dit dans *Phocion*, on ne peut compter comme citoyens que les possesseurs de terre [3] : mot curieux et bien caractéristique qui jette un jour très vif sur ce XVIIIe siècle ennemi des riches, mais également ennemi des prolétaires, partisan d'une pauvreté qui n'est pas la misère de l'ouvrier, mais bien plutôt la frugalité du philosophe.

(*La fin au prochain numéro.*) EDGARD ALLIX.

1. *Phocion*, p. 185, en note.
2. *Ibid.*, p. 120.
3. *Ibid.*, p. 121, en note.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les Lieutenants de police et les Municipalités dans le ressort du Parlement de Paris au début du XVIIIe siècle

---

Au mois d'octobre 1699, Louis XIV, étendant à tout le royaume l'édit de mars 1664, décida que dans toutes les villes où siégaient des cours de justice, il y aurait désormais un lieutenant de police. Les nouveaux magistrats recevaient des prérogatives étendues et semblaient appelés à jouer un rôle important : « et afin que les fonc-
« tions soient certaines et ne puissent leur être contestées, nous vou-
« lons et ordonnons que lesdits lieutenants généraux de police con-
« naissent de tout ce qui concerne la sûreté des villes et lieux où
« ils seront établis, du port d'armes prohibé par nos ordonnances,
« du nettoiement des rues et places publiques, de l'entretènement
« des lanternes dans les villes où l'établissement en a été fait, cir-
« constances et dépendances, de toutes les provisions nécessaires
« pour la subsistance desdites villes, des amas et magasins qui en
« seront faits, du taux et prix des denrées ; auront la visite des
« halles, foires et marchés, des hôtelleries, auberges, maisons gar-
« nies, cabarets, cafés, tabacs, et autres lieux publics ; auront la
« connaissance des assemblées illicites, séditions, tumultes, et
« désordres, qui arriveront à l'occasion d'icelles, des manufactures
« et dépendances d'icelles, des élections des maîtres et jurés de
« chacun corps des marchands et métiers, des brevets d'apprentis-
« sage et réception des maîtres, des rapports et procès-verbaux de
« visite des jurés et de l'exécution des statuts et des règlements des
« arts et métiers ; donneront tous les ordres nécessaires dans les cas
« d'incendies ou inondations ; feront l'étalonnage des poids, balances
« et mesures des marchands et artisans desdites villes et faux-
« bourgs d'icelles, à l'exclusion de tous autres juges ; connaîtront

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« de l'exécution de notre déclaration du dernier août 1699 touchant « le trafic des bleds; recevront le serment de ceux qui voudront « faire trafic desdits bleds et autres grains, à l'exclusion de tous nos « autres juges auxquels nous en interdisons la connaissance ; connaî- « tront aussi des contraventions qui seront commises à l'exécution « des ordonnances, statuts et règlements faits pour le fait de la « librairie et imprimerie;.... assisteront à toutes les assemblées de « villes et y auront voix délibérative ; parapheront tous les bulle- « tins qui seront délivrés par les jurats, capitouls, consuls, maires « et échevins, pour les logements des gens de guerre, et générale- « ment appartiendra auxdits lieutenants généraux de police l'exé- « cution de toutes les ordonnances, arrêts, et règlements concer- « cernant le fait d'icelles, circonstances et dépendances [1]. »

Ainsi les lieutenants généraux de police sont en même temps des officiers de police et des juges; ils connaissent, non seulement des délits commis sur la voie publique, mais aussi des fraudes industrielles; ils sont chargés de combattre la mendicité, de réprimer le vagabondage, mais aussi de prévenir la disette, d'assurer l'alimentation publique; tout ce qui touche à l'hygiène est de leur compétence. Il y a plus : dans les assemblées de ville, ils jouent, en quelque sorte, le rôle de commissaires royaux, en face des maires devenus héréditaires; ils ont droit de prendre part à toutes les délibérations, d'intervenir dans toutes les discussions; ils contrôlent d'une manière permanente la gestion des officiers municipaux, surveillent l'emploi des deniers d'octroi qui constituent le revenu principal des villes. Leurs droits sont donc très grands, leur compétence très étendue. Pour que nul ne les trouble dans l'exercice de leurs fonctions, le roi supprime tous les offices identiques ou analogues qui avaient pu être créés par ses prédécesseurs; pour que les lieutenants de police puissent se consacrer tout entiers à leur mission, le roi exprime le désir qu'ils ne soient titulaires d'aucune autre charge.

Ce désir est-il sincère? La création des nouveaux officiers est-elle une mesure politique de haute portée, ou un expédient financier [2]?

1. Isambert, lois (t. XX, p. 346), ne donne que le préambule; nous citons le texte de l'édit d'après Peuchet (*Collection des lois..... de police*, 2e série, t. II, p. 90-95).

2. Des considérations financières contribuèrent sans doute à inspirer l'édit de 1699 : le trésor était vide, la situation politique grave, et la création d'offices était une res-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Peu nous importe. L'édit de 1699 ne fut jamais rapporté ; il conférait aux lieutenants de police d'importantes prérogatives : a-t-il été exécuté, et dans quelle mesure? voilà la seule question qui doive solliciter notre attention. Pour répondre à cette question d'une manière complète, il faudrait retracer sans doute l'histoire de l'institution même, et ce travail suppose de longues recherches auxquelles nous n'avons pu nous livrer. Mais une enquête, à laquelle le procureur général Joly de Fleury fit procéder à la fin de 1729 et au début de 1730, nous fournit quelques renseignements précis, et nous permet de nous rendre compte, d'une façon détaillée, du sort qu'eut, dans l'étendue du ressort du Parlement de Paris, l'édit de 1699 [1].

*
* *

Il y eut tout d'abord un petit nombre de circonscriptions, une douzaine environ, où l'édit ne fut pas du tout appliqué, et qui res-

source à laquelle la monarchie de l'ancien régime recourait volontiers dans les cas difficiles. L'édit de 1699 fut peut-être, cependant, autre chose qu'un expédient budgétaire, qu'un emprunt déguisé. La misère est extrême en France à la fin du XVIIe siècle ; les routes sont infestées de vagabonds, de brigands même ; et l'on sait la crainte qu'inspira toujours la mendicité à l'ancienne royauté. Louis XIV chercha à la supprimer par la création des Hôpitaux généraux et par des édits sévères ; mais, tandis qu'à Paris, les institutions charitables et les dispositions législatives rigoureuses avaient produit un effet appréciable, en province, la situation s'était aggravée. L'institution des lieutenants généraux de police pouvait donc sembler à Louis XIV, en 1699, le seul moyen de réprimer le vagabondage et la mendicité.

1. Les résultats de cette enquête sont conservés à la Bib. Nat., fond Joly de Fleury, vol. 1095. Nous n'avons plus la circulaire par laquelle Joly de Fleury invitait les lieutenants de police à lui adresser l'exposé de leurs plaintes, à le renseigner sur la mesure dans laquelle ils exerçaient leurs droits ; mais une lettre de rappel, datée du 17 avril 1730, doit reproduire à peu près le questionnaire original. La voici : « Je « suis surpris que vous ne m'ayez pas encore fait réponse à la lettre que je vous ai « écrit dès le 7 décembre dernier, pour savoir si l'édit de 1699 portant création des « Lieutenants généraux de police est exécuté en entier dans votre ville, par rapport « à la clause qui donne entrée et voie délibérative aux Lieutenants généraux de « police dans les Hôtels de Ville, si le Lieutenant-général de police de votre siège est « en possession de prendre sa place et de donner son suffrage dans les assemblées « ordinaires de la ville, s'il est en possesion aussi de la séance et de donner sa voix « dans les assemblées extraordinaires, dans ce qui regarde les élections des officiers, « les baux et adjudication d'ouvrages, les emplois et distribution des deniers d'oc- « troi, et s'il est aussi en possession de viser les bulletins pour les logements des gens « de guerre... Vous n'oublierez pas de me marquer si la charge de Lieutenant général « de police dans votre siège est possédée par un officier particulier ou si elle a été réu- « nie à quelque office du siège ou au siège en général pour en faire les fonctions avec « les officiers. » (Joly de Fleury, 1095, f° 4.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tèrent, comme par le passé, sans lieutenants de police. Des princes étrangers possédaient en France des domaines plus ou moins vastes qu'ils faisaient administrer par leurs agents, et dans l'étendue desquels ils jouissaient de droits souverains. Le roi, qui ne pouvait, dans ces principautés, nommer aux offices existants, ne pouvait, à plus forte raison, en créer de nouveaux; et c'est ainsi que Vic, possession du prince de Monaco, ne compta point parmi ses magistrats un lieutenant de police[1]. Dans d'autres bailliages ou sénéchaussées, la charge ne trouva pas d'acquéreurs. Le fait est assez curieux. Sans doute, au XVIIIe siècle, on achetait un office comme nous achetons un titre de rente. Les fonctions de lieutenant de police étaient malgré tout plus honorifiques que rémunératrices[2], et l'on s'explique aisément que, dans des régions pauvres et montueuses, à Murat par exemple, personne ne se soit soucié de dépenser, presque en pure perte, une somme relativement considérable. Mais pas plus à Mâcon, à Épernay, à Corbeil, qu'à Murat, Bourgargental ou Montrichard, la charge ne fut « levée », et pourtant, soit par leur importance propre, soit par la richesse de leurs environs, ces villes laissaient loin derrière elles des bourgs comme La Fère, où l'honneur de devenir lieutenant de police avait tenté quelqu'un. Pourquoi cette différence? Rien ne nous permet de l'expliquer.

Dans tout le reste du ressort, il y eut des agents royaux qui portèrent le titre de lieutenants de police. Est-ce à dire que, dans chaque bailliage, il y eut un officier nouveau, chargé uniquement,

1. J. de F., 1095, f° 242. De même à Gien, où le roi s'est interdit par contrat de lever de nouvelles charges.

2. Voici les avantages que le roi par l'édit de 1699 accorde aux lieutenants de police : « Et jouiront des mêmes honneurs, prérogatives, privilèges, droits et autres « avantages dont jouissent les lieutenants généraux desdits présidiaux, bailliages et « sénéchaussées, même de l'exemption des tailles, subsides, logements des gens de « guerre, tutelles, curatelles et nominations d'icelles, du service du ban et de l'arrière « ban, généralement de toutes charges publiques, du droit de committimus, et d'un « franc-salé, que nous avons fixé, savoir pour ceux qui seront établis dans les villes où « il y a Parlement, ou autres Cours supérieures, à un minot, et dans les autres villes « et lieus, un demi-minot qui leur seront délivrés en la manière ordinaire. Leur avons « en outre attribué et attribuons la somme de 1133.333 l. 6 s. 8 d. de gages effectifs à « départir entre eux, suivant les rôles qui en seront arrêtés en notre Conseil, à « prendre sur les Revenant-bons, tant des deniers patrimoniaux et d'octrois des villes « et communautés où ils seront établis, que des fonds qui s'imposent en aucune de « nos provinces... » Peuchet, *op. cit.*, II., *ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

spécialement, des fonctions que l'édit de 1699 avait attribuées aux lieutenants de police? Bien loin de là. Les officiers qui avaient jusque là connu des délits contre l'ordre public, commandé à la maréchaussée, surveillé les marchés, etc., perdaient une partie de leurs attributions, et, par suite, de leurs revenus. Se résigneraient-ils, pour ne pas engager un nouveau capital, à cette mesure qui les lésait? ou se résigneraient-ils, pour garder intacte la valeur de leurs charges, à un surcroît de dépenses? Tels étaient les deux partis qu'ils pouvaient prendre. La plupart adoptèrent le second, se portèrent acquéreurs du nouveau brevet; le gouvernement royal, qui avait cependant inscrit dans l'édit des dispositions contraires, le leur délivra sans difficulté; et, comme, au cours des siècles, s'étaient déjà produites les combinaisons de pouvoirs les plus variées et les plus étranges, l'édit de 1699 n'eut d'autre effet que de compliquer encore l'organisme administratif, et de créer un régime véritablement chaotique. Dans une quinzaine de bailliages [1], ce fut le lieutenant général qui se rendit acquéreur de la nouvelle charge : « Feu « mon père, écrit celui d'Aurillac, ayant acquis les charges de « maire et de lieutenant général de police dont il faisait les fonc- « tions en qualité de lieutenant général, fit réunir les deux pre- « mières charges à la troisième, dont elles avaient été démembrées, « et ne fit pour ainsi dire en tout cela que reprendre ce qu'on lui « avait ôté... sans rien acquérir de nouveau que quelques préro- « gatives dont il ne jouissait pas par sa charge de lieutenant général « au présidial [2]. » Ailleurs ce fut le prévôt [3], ailleurs le président au présidial, le sénéchal de robe longue, ou le bailli [4]. En plusieurs endroits les pouvoirs de police appartenaient au *corps* des officiers de justice ; ces officiers achetèrent en commun le brevet de lieutenant de police : à Blois, par exemple, la nouvelle charge est réunie au bailliage et exercée alternativement par les officiers du bailliage [5]. A Chaumont, à Chartres, il en est de même. Quelques maires, quelques assemblées de ville avaient, surtout dans la région du nord, gardé leurs privilèges judiciaires ; pour ne point les perdre, ces maires,

1. Mantes, Usson, Senlis, Vierzon, Nemours, Baugé, Chatellerault, Châtillon-sur-Marne, Melun, Meulan, Montargis, Montluçon, Aurillac.
2. Lettre du 22 mars 1730, Bib. Nat. J. de F., 1095, f° 26 v° et 27.
3. Orléans, Beaugency, Angers, La Ferté-Milon.
4. Beaufort, Angoulême, Ham.
5. J. de F., *ibid.*, f° 51 (22 déc. 1729).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ces assemblées de ville achetèrent le brevet de lieutenant général [1]. Les évêques prirent le même parti que les maires et les baillis ; même ils cherchèrent à tirer avantage de cette mise de fonds injustifiée, à accroître leurs privilèges ; le roi, pour complaire aux prélats, consent à une diminution de son autorité : l'évêque de Noyon partageait avant 1699 les pouvoirs de police avec les officiers royaux ; désormais, il les exercera seul [2]. La tolérance royale fut inouïe. Dans certaines circonscriptions, plusieurs personnes, magistrats ou seigneurs, émettaient des prétentions rivales à la juridiction de police. A Moulins, par exemple, le châtelain et le maire perpétuel revendiquaient tous deux le droit de connaître des vagabonds ; à la fin, las d'un conflit insoluble, ils avaient conclu une sorte de concordat, et exerçaient tous deux en commun le droit en question. On pouvait s'attendre à ce que le gouvernement royal saisît cette occasion de liquider la situation, et d'assurer désormais aux habitants du bailliage l'unité de juridiction, condition d'une bonne justice. Point du tout : il laissa le châtelain et le maire perpétuel acheter en commun la lieutenance générale, et l'on vit, comme par le passé, deux personnes titulaires à la fois et indivisément d'une même et unique magistrature [3]. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la grande majorité des officiers qui, dans le ressort du Parlement de Paris, ont acheté le brevet de lieutenant général de police, portent déjà d'autres titres, et exercent d'autres charges, et s'il n'y eut, comme le voulait l'édit, des lieutenants de police distincts et sans autres fonctions que dans un très petit nombre de circonscriptions.

*
* *

Cette réunion de pouvoirs et de titres divers est à coup sûr fâcheuse ; mais elle n'a qu'une importance secondaire. Si les lieutenants de police, quels qu'ils soient, ont exercé toutes les prérogatives que leur conférait l'édit, ils sont par cela même devenus plus puissants qu'ils ne l'étaient ; ils ont acquis, le lieutenant général d'Aurillac le reconnaît, certains privilèges dont ils ne jouissaient pas auparavant, et la création des nouvelles charges

1. Boulogne, Péronne, Aire, Abbeville, Amiens, Dunkerque, Saint-Quentin, Lyon.
2. Joly de F., *ibid.*, f° 48 (30 décembre 1729). De même à Langres, Noyon, Reims.
3. J. de F., *ibid.*, f° 188. De même à Mamers.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aurait eu une portée administrative relativement considérable. Mais en fut-il ainsi? Assurément, quand un même individu était à la fois maire, lieutenant général au présidial et lieutenant de police, la question ne se posait même pas : véritable souverain, il réunissait en lui tous les pouvoirs. Comme maire, il avait déjà le droit d'assister aux assemblées du corps de ville, de les présider, de viser les bulletins des gens de guerre, toutes fonctions dévolues par l'édit de 1699 aux lieutenants de police. Comme lieutenant général, il connaissait des crimes et délits commis sur la voie publique, et avait la surveillance des marchés. Mais qu'un officier ne réunît pas en sa personne cette trinité d'offices, et il avait à redouter l'opposition des autres officiers, officiers municipaux ou officiers de justice, dont il diminuait l'importance et prétendait exercer, en partie, les fonctions. L'enquête de 1729-1730 nous fait connaître seulement les difficultés très sérieuses que rencontrèrent les lieutenants de police lorsqu'ils voulurent intervenir dans les affaires municipales : d'autres documents nous permettront de voir que l'exercice de leurs autres droits fut l'occasion de conflits tout aussi fréquents et tout aussi aigus.

Il n'y eut guère qu'une vingtaine de circonscriptions où les lieutenants de police purent, sans contestation [1], présider aux séances du conseil de ville, aux adjudications, aux élections d'officiers : partout ailleurs, ils durent abandonner quelqu'une de leurs prérogatives. Les intendants avaient jusque là possédé le droit d'examiner et d'approuver, par eux-mêmes, ou par leurs subdélégués, les baux et marchés conclus par les villes, de surveiller l'exécution des contrats et des travaux, l'emploi des deniers d'octroi; en un mot, ils avaient la haute main sur les finances municipales. En dépit de l'édit royal, ils prétendent garder intactes leurs attributions, et comme les intendants sont très puissants, que toute plainte contre eux serait vaine, les lieutenants de police se résignent à céder [2]. Enhardis par cet exemple, les baillis, même les élus [3], qui, par endroits, jouaient à l'égard des villes le même rôle que partout ailleurs les intendants, refusent, eux aussi, de se dessaisir au profit des nouveaux officiers de leurs anciennes prérogatives.

1. Par exemple Senlis, Vierzon, Laon, le Mans, Meulan, Montargis, Montbrison, Romorantin, Saint-Dizier, Tours, Chaumont, Chinon, Crécy, Aurillac.
2. Notamment à Orléans, Beaumont le Vicomte, Clermont.
3. Loudun, Meaux, Beaugency, etc.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Mais la résistance est surtout vive de la part des officiers municipaux. Obligés d'exécuter l'édit, ils refusent d'accepter le fait accompli, persistent à regarder les lieutenants de police comme des usurpateurs et saisissent toutes les occasions de manifester leur animosité. A Angoulême, par exemple, le lieutenant de police a obtenu un arrêt du Conseil qui le confirme dans tous ses droits et privilèges. Le maire ne peut que s'incliner devant cette sentence; mais il trouve immédiatement un prétexte pour ne point s'y conformer. La ville ne possède pas d'hôtel; les assemblées du conseil se tiennent au Palais. Le maire fera-t-il porter les bulletins des gens de guerre chez le lieutenant de police? ou celui-ci les fera-t-il prendre chez le maire? Le lieutenant de police soutient la première alternative; le maire, la deuxième; et cette question puérile, on le voit, devient l'origine d'un conflit aigu entre les deux magistrats [1].

Généralement, d'ailleurs, la résistance des conseils de ville est heureuse : ils réussissent à arracher aux nouveaux propriétaires quelqu'un des droits dont ils entendent garder la jouissance. Les lieutenants de police peuvent encore s'estimer heureux, quand le sacrifice auquel ils sont réduits se borne à l'abandon du droit de viser les bulletins de logement. Souvent, on leur soustrait le contrôle des deniers d'octroi, on leur refuse toute part aux adjudications. Mais ce n'est pas tout; ils eussent pu, par leur talent ou le prestige de leur dignité, intervenir utilement dans les discussions : dans un certain nombre de villes, on leur dénie le droit d'assister aux séances du conseil. A Beaumont-sur-Oise, les échevins écartent le lieutenant général de l'hôtel de ville [2]; à Compiègne, Gannat, Montmorillon, Rochefort, Sainte-Menehould, Sens, Soissons, Vendôme, le lieutenant général n'a pas d'autres droits que le commun des habitants. L'exemple est contagieux : à Chartres, l'édit fut exécuté de point en point pendant une vingtaine d'années; les officiers du « bailliage et siège présidial », qui avaient acquis la charge, en remplissaient les fonctions à tour de rôle, et sans contestation aucune, quand, au mois de mai 1725, le maire empêcha le « magistrat de tour » de siéger dans l'assemblée municipale « sans autre raison

1. J. de F., *ibid.*, f° 16 et 17. De même à Ham (f° 116) les « officiers de ville » refusent d'accorder au lieutenant de police le droit de présider leurs assemblées et de « l'aller prendre en corps chez lui pour le conduire à l'Hôtel de Ville ».

2. J. de F., *ibid.* (12 janvier 1730), f° 47.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'un changement de volonté [1]. » Plusieurs villes font preuve de plus d'indépendance encore : on en jugera par cette lettre du lieutenant de police d'Ardres : « Les officiers de l'Hôtel de Ville sont de tous temps en possession d'exercer généralement tout ce qui est de la police en ladite ville; ils s'y sont maintenus malgré ledit sieur Pollart, qui, se trouvant seul de son corps, n'était point en état de faire exécuter ses règlements, et, quand il entreprenait d'en faire publier, le magistrat aussitôt en défendait l'exécution [2]... » A Soissons, le consul « revendique le droit exclusif » d'ordonner, de régler les fêtes et réjouissances publiques [3]. L'on comprend que le procureur général se soit ému de cet état de choses, et ait ordonné une enquête, qui d'ailleurs, resta, semble-t-il, sans aucun résultat.

Ecartés de la plupart des Hôtels de Ville, ou admis par tolérance dans les assemblées municipales, les lieutenants de police exercent-ils du moins en paix le reste des pouvoirs que leur conférait l'édit de 1699? En aucune manière. A défaut de l'enquête de 1729-1730, muette sur ce point, deux documents de 1722, conservés à la Bibliothèque nationale, nous permettront de le constater. Au mois d'octobre, quelques officiers de police écrivent à leurs collègues pour les inviter à s'unir, et à rechercher en commun les moyens de faire exécuter intégralement l'édit de 1699 [4] : « Verrons-nous, écrivent-ils, « sans aucune sensibilité nos offices héréditaires rendus casuels, « nos privilèges et exemptions révoqués, nos gages réduits au de- « nier 50, nos fonctions, nos droits et nos prérogatives contestés à « chaque moment par nos anciens ennemis, les officiers des bailliages « et des sénéchaussées, maires et échevins et autres jaloux (qui s'ima- « ginent être toujours en droit de nous troubler, sous prétexte que « nos fonctions ont été démembrées des leurs)? Verrons-nous tran-

1. J. de F., *ibid.* (10 janvier 1730) f° 60 et 61.

2. J. de F., *ibid.*, f° 22 (21 décembre 1729).

3. Le lieutenant de police de Nogent-sur-Seine déclare qu'il n'use pas de ses droits; car, s'il le faisait, il rencontrerait une résistance insurmontable à l'Hôtel de Ville. A Lusignan et à Loches, les lieutenants n'ont absolument aucune attribution. A Lusignan, le lieutenant de police, n'étant pas licencié en droit, « ne peut assister aux séances du bailliage, ni aux assemblées qui se font au palais, parce qu'il n'y a pas d'Hôtel de Ville » (f° 138). De même, à Loches, le lieutenant de police n'a pas droit de séance à l'Hôtel de Ville, et ne peut faire la police, parce qu'il n'est pas licencié (f° 133). Ces deux faits particuliers, et qu'on ne saurait confondre avec les exemples relatés plus haut, prouvent la légèreté avec laquelle le gouvernement royal choisissait ses agents.

4. Circulaire des officiers de police (octobre 1722) : Bib. Nat. Imprimés, Lf [35] 10.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

« quillement toutes leurs entreprises favorisées par les Parlements, « notre juridiction si belle en elle-même, et si utile au gouverne- « ment, avilie, dégradée de son autorité et de ses prérogatives, et « par là devenue l'objet du mépris et de la risée du peuple? Verrons- « nous les généreux efforts de la plupart de nos confrères qui ont « voulu se roidir contre la licence, les abus et les désordres, récom- « pensés de l'abandon des supérieurs et souvent d'une honteuse et « ruineuse condamnation?... »

Toutes ces plaintes sont vagues; mais voici des griefs plus précis : « N'authorise-t-on pas des prises à partie pour une condamna- « tion de 60 sols et même de 10 sols prononcée pour la gloire « de Dieu, de la Religion, et le bon ordre? N'écoute-t-on pas les « plaintes vagues et les accusations les plus téméraires de la popu- « lace contre leurs juges et leurs supérieurs, sans faire attention que « la première haine du monde a été contre la justice et ses mi- « nistres? Ne fait-on pas le procès aux officiers de police, pour une « bagatelle, sans prétexte et sans fondement, et (ce qui est bien « pis) ne les condamne-t-on pas aujourd'hui sans les entendre? Ne « les flétrit-on pas d'une interdiction sans aucune forme ni figure « de procès? » Aussi les signataires de la circulaire se demandent-ils s'il ne vaudrait pas mieux poux eux « abandonner entièrement » leurs « charges que de rester ainsi des magistrats chimériques, sans « autorité, sans compétence certaine, sans droits et sans préroga- « tives? » Chargés « de taxer les denrées, procurer l'abondance, éloi- « gner des marchés et des villes tout ce qui pourrait troubler l'ordre « et la tranquillité, tenir les rues propres et nettes, commander des « corvées aux incendies et aux inondations, punir les délinquants, « faire vivre un chacun selon sa condition et son devoir », quels avantages reçoivent-ils en échange? Quels émoluments retirent-ils de leurs fonctions? « Cinq à six lettres de maîtrise, de jurande, et « autant de brevets d'apprentissage chaque année (dont encore on « nous conteste les droits), point d'épices, plus de gages, point « d'exemptions ni de privilèges, plus d'hérédité. »

Un mois plus tard, nouvelle circulaire. Les promoteurs du mouvement de résistance informent les officiers de police qu'ils ont constitué une sorte de syndicat et invitent leurs collègues à leur envoyer leur adhésion [1]. Pour les décider, ils retracent le triste tableau

1. Circulaire des officiers de police (décembre 1722) : Bib. Nat. Imprimés, Lf [35] 12.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de leur situation. « La vraie compétence et juridiction naturelle des « officiers de police, leur titre, leurs fonctions, leurs droits et leurs « prérogatives trop peu expliqués par les édits de leur création:...., « leur juridiction bornée, ce semble, par la plupart desdits arrêts à la « ville et fauxbourgs de leur établissement, ou tout au plus à la ban- « lieue, au lieu qu'elle doit s'étendre dans tout le territoire des « bailliages et sénéchaussées dont la Chambre de police fait partie; « la présidence attribuée aux lieutenants civils dans les assemblées « générales de police par la déclaration du 6 août 1701, qui confond « l'état des lieutenants généraux de police avec celui des prévôts, « châtelains, vicomtes, anciens juges de police et subalternes des « baillis et sénéchaux, qui ôte aux lieutenants généraux de police, « leur vrai titre et la plénitude de puissance inséparablement atta- « chée à la dignité et à l'autorité de la magistrature, qui les rend, « dans leurs propres sièges, inférieurs et dépendants des lieute- « nants civils, contre les dispositions formelles des édits du mois « de mars 1677, octobre et novembre 1699; l'erreur qui a donné « occasion à la déclaration du 28 décembre 1700 touchant le res- « sort des appellations des ordonnances et jugements de police... ; la « nouvelle erreur qui s'insinue aujourd'hui, que les officiers de « police n'ont aucune juridiction à exercer sur les corps de mar- « chands et communauté d'arts et métiers qui n'ont point été érigés « en maîtrises et jurandes par lettres patentes, et qui n'ont point « des statuts émanés du conseil, homologués dans les cours supé- « rieures; les troubles qui nous sont apportés dans la connaissance « de la petite voierie par les trésoriers de France, les entreprises « continuelles des officiers de l'état-major des places de guerre et « villes frontières sur notre juridiction..., voilà la source de tant de « conflits. » En se groupant, les officiers de police n'obtiendront pas seulement le redressement de ces abus, mais aussi une réglementation uniforme de leurs droits et la fixation d'un tarif qui les protégera désormais contre les « plaintes indiscrètes de la populace », les calomnies de leurs adversaires, et même contre « des accusations graves d'exactions et de concussions », aussi injustifiées que fréquentes [1].

1. Cf. la lettre, qu'adressent à Joly de Fleury les lieutenants généraux de Picardie (B. N. f. Joly de F., 1095, f° 5). « Comme l'établissement des lieutenants généraux de police... n'a pu se faire qu'en ôtant à quelques officiers une partie de leurs fonctions

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

C'est chose assurément curieuse que ce syndicat de fonctionnaires au XVIIIe siècle, et nous regrettons de ne pouvoir apporter ici aucun détail sur son organisation, son fonctionnement, sur les démarches qu'il tenta et les résultats qu'il obtint. Les deux documents que nous venons de rapporter suffisent toutefois aux besoins de notre étude. Même à les supposer empreints d'exagération, ils prouvent péremptoirement que les lieutenants de police furent en butte à l'animosité des autres officiers de justice, que tous leurs droits leur furent contestés, et qu'ils perdirent, devant les Parlements, la plupart de leurs procès. Aussi la charge de lieutenant de police qui ne comporte plus ni honneurs ni profit, est-elle vers 1725-1730 fort discréditée. A Mortagne, pour ne prendre qu'un exemple, le premier titulaire, décédé, n'est pas remplacé ; il ne s'est point présenté d'acquéreur [1].

*
* *

Ainsi l'édit de 1699 ne fut, dans le ressort du Parlement de Paris, que très imparfaitement appliqué. Mais, en même temps qu'elle résout un problème, notre étude en pose un autre, plus délicat et d'intérêt plus général. La conduite des officiers royaux ne saurait nous étonner : en un temps d'anarchie comme le XVIIIe siècle, les conflits de juridictions, les rivalités de fonctions et de personnes, lès empêchements apportés par les agents du gouvernement à l'exécution des édits et des ordonnances, tout cela est chose fréquente et naturelle. Mais l'énergie que déployèrent les magistrats municipaux dans la défense de leurs droits est faite pour nous surprendre. C'est une théorie, en effet, communément reçue, que la décadence des institutions communales se poursuit au XVIIIe siècle et que la Révolution seule a fait renaître en France la vie municipale, c'est-à-dire, en dernière analyse, la vie politique, Cette opinion serait-elle inexacte? cette thèse trop absolue? Les faits que nous avons rapportés semblent le démontrer. Mais ils ne sont pas les seuls incidents significatifs que contienne l'enquête de 1729. En écrivant au

et en donnant la préséance aux nouveaux créés sur les anciens, les uns et les autres se sont réunis pour troubler de toute manière les lieutenants de police dans l'exercice de leurs charges, de façon qu'il n'est resté à la plupart que le titre. »

1. J. de F., 1095, f° 179. A Châteauneuf-en-Thimeray, la charge de lieutenant de police est vacante depuis 1715 ; de même à la Fère, elle reste sans titulaire.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

procureur général, les lieutenants de police lui ont parfois indiqué quels étaient les droits, les pouvoirs des officiers municipaux, dans quelle mesure les villes s'administraient par elles-mêmes. A l'aide de ces renseignements l'on peut arriver, sinon à retracer en détail, du moins à esquisser, de manière suffisamment exacte, l'état des institutions communales dans l'étendue du ressort du Parlement de Paris.

Il est assurément en France, au XVIIIe siècle, surtout dans la région du centre, un nombre assez considérable de bourgs ou de petites villes, où toute trace de vie, d'indépendance communale a disparu. A la Ferté Alais, à Fontainebleau, à Fresnay, à Châteauregard, pas de municipalité. A Lorris, le lieutenant particulier, le prévôt et le lieutenant de police prétendent tous trois jouer le rôle d'officiers de ville et régir, chacun seul, les affaires municipales [1]. A Monthléry il n'y a ni hôtel de ville, ni assemblées extraordinaires. Les habitants se réunissent et votent, il est vrai; mais dans un seul cas, lorsqu'il s'agit d'élire les marguilliers [2]. Toutefois, ce sont là des exceptions : la plupart des villes sont gouvernées par des municipalités, et ces municipalités sont élues. L'édit de 1724 a aboli les offices de maires et assesseurs héréditaires créés par Louis XIV, rétablis en 1722 : partout les maires sont redevenus électifs et même dans certaines villes où, depuis longtemps, il n'existait plus de corps de ville, l'édit de 1724 provoqua un réveil d'esprit communal. A Baugé, le lieutenant de police se plaint que « depuis la supression de l'office de maire, quelques esprits mutins se sont mis en tête de faire un maire électif (quoiqu'il n'y en ait jamais eu) et ont élu le procureur syndic » [3]. Sans doute le nombre des magistrats municipaux n'est pas constant [4], leur élection n'a point lieu suivant un mode uniforme. Nous n'avons à nous préoccuper et à nous souvenir que d'un fait : les officiers de ville sont au XVIIIe siècle les représentants, les mandataires de leurs concitoyens : quand ils s'opposent à l'exécution de l'édit de 1699, ce n'est pas tant pour défendre leurs inté-

1. J. de F., 1095, f° 134.

2. De même à Usson, où les seules assemblées d'habitants sont les assemblées de paroisse. A Lusignan, il n'y a point de magistrats municipaux élus; mais les habitants se réunissent de temps en temps au Palais de justice.

3. J. de F., 1095, f° 36. Signé : La Vrillière, 24 décembre 1725.

4. A Dourdan, les habitants élisent un syndic qui règle toutes les questions peu importantes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rêts menacés que pour sauvegarder les droits et les privilèges de la cité qu'ils administrent.

Dès lors la question se pose de savoir quels sont ces droits, et ces privilèges. Si le conseil de ville peut gérer les affaires municipales sans avoir besoin, à propos de chaque question, de prendre l'avis et, pour ainsi dire, les ordres des officiers royaux, il est un organisme politique indépendant, autonome, vivant par conséquent, et nous serons forcés de reconnaître qu'en France, au XVIIIe siècle, les institutions communales sont autre chose qu'une apparence ou qu'un vain mot. Si, au contraire, l'intervention gouvernementale est perpétuelle et tyrannique, il nous faudra avouer que les corps de ville n'ont pas d'importance ni de rôle, et que la liberté donnée aux habitants d'une cité d'élire leurs magistrats n'est qu'une liberté illusoire et ne leur confère pas une véritable autonomie.

Les pouvoirs des conseils de ville sont extrêmement variables. A Nemours, ils sont peu étendus : c'est l'intendant de la province qui conclut et signe les baux et adjudications ; le rôle des échevins se borne à ordonnancer les payements, à assigner les mandats ; mais, chose curieuse, si le corps de ville n'a que des droits et prérogatives fort limités, c'est à l'assemblée des habitants qu'appartient en fait l'administration de la cité : lorsque les échevins excèdent leurs droits, dépassent les disponibilités financières, engagent des dépenses imprévues ou contractent des emprunts, ils sont obligés de convoquer leurs électeurs pour obtenir la confirmation de leurs actes [1]. Toutefois le cas de Nemours constitue une exception. Presque partout les officiers municipaux ont des pouvoirs considérables : ils agissent, ils administrent, ils dépensent, ils imposent, sauf à rendre compte de leurs actes devant un officier royal. A Orléans, le droit de signer les baux et les contrats appartient à l'intendant ; mais le corps municipal administre, comme il l'entend, les ressources provenant de l'octroi, sauf à soumettre chaque année au lieutenant-général le relevé de ses dépenses [2]. A Pontoise, les échevins nomment les petits officiers (greffiers, sergents, valets, etc.) ; ils mettent en adjudication les travaux à effectuer, surveillent l'exécution des marchés, « décernent personnellement des mandats

1. J. de F., *ibid.*, f° 184.
2. J. de F., *ibid.*, f° 195.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sur les receveurs pour les dépenses ordinaires, connaissent des contestations entre les bourgeois qui sont sous les armes ». S'il faut engager une dépense considérable, recourir à un expédient financier, les échevins sont obligés d'en appeler à une autorité supérieure, d'obtenir une autorisation nouvelle. Mais quelle est cette autorité supérieure ? A qui doivent-ils demander cette permission dont ils ont besoin ? A leurs concitoyens, à leurs électeurs, convoqués en assemblée extraordinaire en présence des gens du roi [1]. En certaines villes même, nous assistons à un effort très marqué des conseils de ville pour augmenter leurs droits. A Baugé [2], le corps de ville refuse de laisser pénétrer dans ses assemblées les deux lieutenants généraux et ordonnance souverainement le budget municipal. Mais ce mouvement de résistance, cette tendance vers l'indépendance, l'autonomie sont surtout visibles dans la région du nord. Là, les souvenirs des anciennes communes sont vivaces. L'autorité royale s'y exerce depuis moins longtemps. Les villes ont gardé quelques-uns de leurs privilèges ; elles ont acheté plusieurs des charges nouvelles qu'avait créées Louis XIV : elles ont en général le droit de signer les baux, de faire les adjudications, de régler les dépenses publiques. Mais ces pleins pouvoirs financiers ne leur suffisent pas ; les échevins, notamment à Boulogne-sur-Mer [3], à Dunkerque, prétendent connaître de tout ce qui regarde la police.

Les faits que nous venons de citer paraîtront trop peu nombreux, trop fragmentaires. Quelque insuffisants qu'ils soient, ils montrent cependant, nous semble-t-il, que la question des institutions municipales au XVIIIe siècle est plus complexe et plus confuse qu'on ne le croit d'ordinaire, que les villes ne sont pas à la veille de la Révolution ces organismes sans importance et sans vitalité qu'on s'imagine communément. Les historiens abandonnent de plus en plus la théorie des révolutions brusques, des coups de théâtre historiques. Le XVIIIe siècle a été, au point de vue intellectuel, marqué par un mouvement de réaction contre le dogmatisme et l'esprit religieux du siècle précédent : il serait assez logique qu'il fût, au point de vue politique, marqué par un mouvement de révolte contre l'absolutisme

1. J. de F., *ibid.*, f° 198, De même à Châteauneuf-en-Thimeray.
2. J. de F., *ibid.*, f° 36.
3. J. de F., *ibid.*, f° 543. A Aire, les baux d'adjudication se font devant l'assemblée des habitants, auxquels se joignent les officiers du roi.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Richelieu et de Louis XIV, et que ce mouvement de révolte se soit traduit, comme à l'époque de la Réforme, par un retour aux traditions municipales. Nous ne prétendons point résoudre le problème : il nous suffit de l'avoir soulevé.

L. CAHEN.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Quelques observations nouvelles sur les lettres de cachet en blanc

---

Nous avons eu l'honneur de faire, en 1895, à l'*Académie des Sciences morales et politiques*, une communication sur ce que l'on nomme dans la littérature historique les « lettres de cachet en blanc », communication qui a été imprimée dans le compte rendu des *Séances et travaux* de cette Académie [1]. Nous débutions par ces mots :

Un de nos journaux quotidiens les plus répandus dans la Société éclairée reproduisait, à la date du 1er janvier, les lignes suivantes : « Voici le moment de l'année où, sous l'ancien régime, les dames de la cour et de la ville obtenaient des ministres et gens en place, en manière d'étrennes, des lettres de cachet où le nom du destinataire était laissé en blanc, et qui leur permettaient de se débarrasser, au moment opportun, d'un mari ou de tout autre personnage incommode. »

Telle est, résumée d'une manière assez frappante, l'opinion que l'on se fait généralement de ce que l'histoire a appelé les *lettres de cachet en blanc*. Dans une des pages les plus vives de son *Histoire de la Révolution*, Michelet écrit : « Tout cela par bonté ! Le roi était trop bon pour refuser une lettre de cachet à un grand seigneur. L'intendant était trop aimable pour n'en pas accorder à la prière d'une dame. Les commis du ministère, les maîtresses de ces commis, les amis de ces maîtresses, par obligeance, par égards, par simple politesse, obtenaient, donnaient, prêtaient ces ordres terribles par lesquels on était enterré vivant. » Dans son *Histoire de la Civilisation française*, M. Rambaud écrit : « Tel personnage recevait des lettres de cachet où le nom se trouvait en blanc et y faisait inscrire son ennemi personnel, son rival, son créancier. Sous Louis XV, on en pouvait avoir à prix d'argent. Le ministre La Vrillière en faisait faire commerce par la comtesse de Langeac ; il en vint à les laisser vendre par ses laquais ; il n'en coûtait pas plus que vingt-cinq louis pour faire arrêter quelqu'un. » M. Duruy, dans son *Précis d'Histoire de France*, rappelle à ce sujet, d'après les mémoires de M. de Ségur, la piquante histoire d'une femme qui sollicitait contre son mari « celui-ci ayant eu la même idée et payé la même somme, chacun des deux époux fit enfermer l'autre le même jour. » Aussi bien ouvririons-nous tous les livres d'histoire qui traitent de cette époque que nous y trouverions les mêmes témoignages.

1. Tome XLIIIe de la nouvelle série (année 1895, 1er semestre), p. 716-29.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Puis, dans le courant de notre mémoire, nous nous efforcions de réfuter ces faits que nous affirmions être absolument légendaires.

Revenant sur la même question, dans une étude également communiquée à l'Académie des sciences morales et politiques et publiée elle aussi dans le compte-rendu des *Séances et travaux de l'Académie* [1], M. M. Marion, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, a apprécié nos conclusions en ces termes :

« M. Funck-Brentano a fait justice de la légende qui représentait les ministres et leurs commis, sous l'ancien régime, comme toujours prêts à distribuer à une favorite, à un ami, ou à vendre au premier venu les fameux « ordres du roi » en blanc, qui mettaient la liberté de tout Français à la merci de machinations ou de vengeances particulières. Il n'est plus permis, grâce à lui, de croire que tout personnage influent, commandant, intendant, évêque, secrétaire, eût à sa disposition une abondance inépuisable de lettres de cachet, sans spécification de nom, dont il lui fût loisible de faire usage contre qui bon lui semblait ; et il a dûment établi que, loin d'être prodigués au hasard et confiés à n'importe qui, les « ordres particuliers » n'étaient délivrés que par l'autorité compétente, pour des raisons graves, après une enquête mûrement conduite et avec infiniment de mesure et de précaution. Sa thèse en cela est inattaquable ».

M. Marion ayant fait lui-même, avec l'intelligence et la conscience qu'il apporte à ses études, un examen approfondi de la question qui nous avait occupé, a de la sorte confirmé, et de la manière pour nous la plus précieuse, les conclusions auxquelles nous avions cru pouvoir nous arrêter.

Entre autres arguments nous citions une lettre, écrite en date du 30 août 1770, par le duc de La Vrillière — celui-là même qui aurait fait tenir par la comtesse de Langeac un comptoir de lettres de cachet en blanc à vingt-cinq louis pièce — lettre adressée à M. de Blossac, intendant du Poitou, dont nous extrayons le passage qui suit : « Il faut que vous « recommandiez à votre subdélégué, dans le cas où il viendroit à bout « d'arrêter celui ou celle qui a tenu des propos contre la personne du « Roy, qu'il le fît mettre dans une maison sûre, si la prison ne l'est pas, « sous bonne garde, et vous en donnât avis sur le champ, pour que, sur « le compte que vous m'en rendrez, je puisse vous faire passer des ordres « pour la translation à la Bastille ; mais il ne m'est pas possible de vous « en adresser en blanc ; cela seroit contre toute règle et contre l'usage « que j'ai constamment observé depuis que je suis dans le ministère. »

Mais, d'autre part, dans notre *Mémoire*, nous attirions l'attention,

1. Juillet 1898, p. 124-33.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

d'après un ouvrage de M. Paul Seré [1], sur un rapport adressé le 2 février 1700 au contrôleur général, par M. Le Gendre, intendant de Montauban, où celui-ci exposait que, pour favoriser la conversion des protestants de sa province, trois choses lui semblaient nécessaires, dont la seconde était de « faire quelques exemples de sévérité sur les gens qui sont opiniâtres « et attachés à leur famille par leur bien. » « Pour cela, dit-il, j'ai « demandé à M. de Châteauneuf douze lettres de cachet, le nom en « blanc, dont je ne me servirai que dans l'extrême besoin. »

Puis nous faisions observer :

1° Qu'il n'était pas établi que l'intendant de Montauban eût obtenu ce qu'il demandait et qu'il n'eût pas reçu une réponse semblable à celle qui fut donnée par le duc de La Vrillière à l'intendant du Poitou ; et 2° que, dans le cas même où ces douze lettres de cachet lui auraient été expédiées telles qu'il les demandait, on devait observer que l'intendant était un des hauts fonctionnaires de l'administration royale, que, dans sa province, il représentait directement l'autorité du Roi, laquelle délivrait les lettres de cachet, que l'intendant était un magistrat et qu'en cette qualité il lui arrivait de prononcer des sentences qui entraînaient la peine capitale ; que, dans le cas en question, il demandait des lettres de cachet en nombre limité, dans un but précis et déterminé, dont le conseil du Roi était juge et devant lequel il aurait à fournir dans la suite la justification de ce qu'il aurait fait. Que nous étions donc loin de la lettre de cachet en blanc, telle qu'on l'entendait, donnée à une favorite ou à un ami, qui avaient la liberté d'en faire tel usage que bon leur semblait.

Ayant eu occasion de revenir sur la même question dans une étude publiée par la *Revue hebdomadaire* du 17 juillet 1897 [2], — antérieurement à la communication faite par M. Marion à l'Académie des Sciences morales, — nous avons, relativement à ce dernier fait, non seulement admis, comme précédemment, la possibilité de ces lettres de cachet confiées en blanc aux représentants supérieurs de l'autorité royale dans les provinces, pour en faire un usage déterminé, dans des circonstances précisées d'avance par le Conseil du roi, mais nous en avons affirmé l'existence en produisant un texte décisif conservé aux Archives nationales, où M. Albert Babeau avait bien voulu nous le signaler : il s'agit de huit lettres de cachet en blanc envoyées en 1765 au duc d'Aiguillon pour exiler hors de Bretagne les gentilshommes les plus mutins parmi ceux qui troublaient les délibérations des États de la province [3].

A ce fait encore, que nous avions ainsi établi, M. Marion a apporté une confirmation importante, appuyée sur des textes nombreux et qui ne

1. *La Bastille devant l'Histoire*, Paris, 1890, in-8, p. 28-29.
2. P. 369-83.
3. *Revue hebdomadaire*, 1897, 17 juillet, p. 381-83.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

laissent aucun doute. Parlant précisément des lettres de cachet que nous signalions dans notre article de la *Revue hebdomadaire,* M. Marion fait observer : « Au cours de nos recherches sur l'administration du duc « d'Aiguillon en Bretagne, nous avons pu nous convaincre que la lettre « de cachet en blanc a réellement existé, mais dans des circonstances, « d'ailleurs toutes particulières ; ainsi quand il s'agissait d'aller vite, « quand un échange de lettres entre Versailles et la province aurait fait « perdre un temps précieux, le secrétaire d'État n'hésitait pas à déléguer « à son représentant sur les lieux des pouvoirs qu'en général il se « réservait à lui-même. »

Quant à ce pouvoir que nous avions précédemment indiqué, quel usage d'Aiguillon en a-t-il fait? Les observations de M. Marion sont instructives : « L'histoire même du fameux commandement du duc d'Aiguillon, « écrit-il, fournit mainte preuve du peu d'importance de cette institution. « Certes, si les agents du roi dans les provinces avaient eu le moyen ou « la volonté de se débarrasser d'une manière aussi sommaire de qui- « conque les gênait, aucun n'aurait eu plus d'occasions de multiplier les « ordres arbitraires que cet homme qui fut aux prises pendant dix ans « avec l'opposition la plus tracassière, qui eut à tenir les États les plus « tumultueux et à faire enregistrer les impôts les plus détestés, qui fut « assailli des haines les plus furieuses, qui eut à se défendre, lui et ses « serviteurs, contre un débordement inouï d'injures et de calomnies, et « qui était, par surcroît, signalé à l'exécration publique dans une foule « de libelles comme le plus violent des despotes et le plus exécrable des « tyrans. Cependant on ne voit pas que, pendant ses quinze ans de com- « mandement, il ait fait usage, ni même songé à se servir d'une seule « lettre de cachet en blanc. Plutôt que d'assumer la responsabilité de « mesures aussi arbitraires et imputables à lui seul, il préférait tenir tête « pendant des mois entiers à cette Assemblée fougueuse et intraitable, « quelque rude que fût l'épreuve à laquelle elle soumettait sa patience. « Jamais il ne se débarrassa d'aucun des chefs de la résistance par les « lettres de cachet en blanc dont la prévoyance ministérielle l'avait « pourvu ; il s'obstina, jusqu'au dernier moment, à tout attendre du « temps, de la longanimité, d'une politique de ménagement et de pru- « dence et plus d'une fois, comme aux États de 1760, invité par le « ministre à sévir, à désigner des coupables, il éluda ces conseils et « chercha des atermoiements ». Comme on le voit, M. Marion est pour nous un contradicteur d'accord avec nous sur tous les points, et nos « nouvelles observations » ont pour principal effet de le constater, quelques publicistes ayant découvert que ses conclusions avaient contredit les nôtres.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

A la séance de l'Académie des Sciences morales où fut présenté le mémoire de M. Marion, l'éminent professeur à la Faculté de droit, M. Glasson, l'un des maîtres de l'histoire du droit, ajouta quelques remarques.

« A l'appui de son dire, observa-t-il, M. Funck-Brentano déclarait qu'ayant fait des recherches dans les archives de la Bastille, il n'a pas trouvé de lettres de cachet en blanc. » « Celui qui recevait une lettre de cachet en blanc, ajoute M. Glasson, avait le devoir de mettre le nom de la personne qu'il faisait emprisonner, et cela sous sa responsabilité ».

« Il n'est donc pas étonnant qu'en cherchant dans les archives de la Bastille, M. Funck-Brentano n'ait pas trouvé des lettres de cachets en blanc. Il en avait délivré, cela est incontestable, mais le blanc avait été rempli [1] ».

Il nous est peut-être permis d'assurer que nous n'avons pas procédé avec autant de naïveté que M. Glasson nous fait l'honneur de le croire. Les dossiers des prisonniers enfermés — non seulement à la Bastille, mais au donjon de Vincenne, au For-l'Evêque, à Bicêtre, à Saint-Martin, en un mot dans les nombreuses maisons de force de la généralité de Paris, qui sont conservés dans les archives de la Bastille au nombre de plus de 60.000 [2], contiennent la correspondance échangée lors de l'arrestation des détenus, entre le ministre, le lieutenant, les inspecteurs et officiers de polices, ils contiennent les lettres des prisonniers, celles de leurs parents et amis : or, c'est d'après ces documents très circonstanciés, qui ne laissent aucune obscurité sur les conditions dans lesquelles les prisonniers ont été incarcérés, que nous avons affirmé qu'il n'existait pas dans les archives de la Bastille le nom d'un prisonnier enfermé sur une lettre de cachet en blanc, et cette affirmation, nous la renouvelons en toute assurance. Notre opinion est en cela justifiée au point que, lorsqu'il s'agissait d'incarcérer quelqu'un d' « ordre du roi », et que, l'on ne disposait pas du temps nécessaire à l'expédition d'une lettre de cachet, le lieutenant de police envoyait, ce qu'on appelait *une lettre d'anticipation* qui déterminait l'arrestation, et la lettre de cachet n'arrivait qu'après que le parvenu fût déjà sous les verroux.

Dans la généralité de Paris, le Conseil du roi avait le lieutenant de police sous la main; et c'est ce qui explique le pouvoir laissé à ce dernier de délivrer des « lettres d'anticipation ». Les intendants en province étaient éloignés, le contrôle de leurs actes n'était pas aussi facile, le Con-

1. *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, juillet 1898, p. 133-34.

2. *Catalogue des Archives de la Bastille*, t. IX du Catalogue des mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal. Paris, 1889-1892, in-8.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

seil du roi ne voulait pas leur abandonner un semblable pouvoir. Ainsi, il se fit que, dans les provinces, en certaines circonstances urgentes et dans des cas bien définis, les intendants aient reçu quelques lettres de cachet en blanc pour en faire usage sous leur responsabilité immédiate.

Le seul point où nous différions peut-être d'avis d'avec M. Marion, ne touche que les hypothèses que nous avons formulées l'un et l'autre pour expliquer l'origine de la légende ; mais ce ne sont que des hypothèses ne donnant pas le fondement nécessaire à une discussion.

M. Marion croit que l'origine de la légende des lettres de cachet en blanc, est dans le fait de ces quelques « ordres » qui étaient confiés en de si rares circonstances aux intendants. Nous avons cru, au contraire, que cette légende, éclose sur la fin de l'ancien régime, venait de ce que les ministres avaient alors fait imprimer par avance les formules des lettres de cachet qui étaient auparavant écrites à la main d'un bout à l'autre. Sur les formules imprimées le nom du titulaire était naturellement laissé en blanc et ajouté après coup. Et elles donnent bien ainsi l'impression d'un ordre qui aurait été délivré en blanc : nous en avons fréquemment pu faire l'expérience, grâce aux visiteurs qui feuilletaient devant nous les documents des Archives de la Bastille à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Peut-être la vérité est-elle dans la fusion des deux hypothèses. L'origine première serait dans le fait que signale M. Marion, et l'invraisemblable extension de la légende serait venue de ces lettres de cachet ou ordres du roi — la plupart n'étaient pas cachetés et on les nomme improprement *lettres de cachet* —, ordres imprimés par avance et où le nom du prévenu était ajouté postérieurement. Les exempts et officiers de maréchaussée les portaient par tout le royaume et, à la recherche du personnage à incarcérer, les montraient à tout venant.

Frantz Funck-Brentano.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

BULLETIN HISTORIQUE

XVIIe SIÈCLE

M. Fortunat Strowski, qui vient de publier à la librairie Plon un travail étendu sur *Saint François de Sales et son temps*[1], écrit dans sa préface : « L'objet de ce livre est d'étudier la place que s'est faite le sentiment religieux dans le catholicisme en France, au commencement du XVIIe siècle, après la lutte de la Réforme et de la Contre-Réformation. Je ne crois pas avoir rétréci ce problème en lui donnant pour centre la vie, les œuvres et l'influence de Saint François de Sales. » Le sentiment religieux dont le réveil avait provoqué la Réforme, en avait fait le rapide succès. Mais bientôt la guerre civile ramena au catholicisme les âmes timorées, éprises de tranquillité ; puis l'échec des protestants dans la controverse vint donner un prétexte scientifique à ceux que l'intérêt ou la politique inclinait déjà vers la religion romaine. Pour ces catholiques, la religion n'est qu'un ensemble de pratiques, de formules, une attitude, un appareil extérieur à l'âme, assez analogue au paganisme officiel de l'empire romain. Aussi voit-on, pour satisfaire les besoins intimes de l'âme, s'ébaucher une morale laïque, épicurienne avec Montaigne, stoïcienne avec Charron et du Vair. Cependant, vers la fin du XVIe siècle, un mouvement de ferveur religieuse se produit au sein du catholicisme, d'abord en Italie et en Espagne, puis en France : il est marqué par la réforme et l'éclosion de nombreux ordres monastiques où se réfugie et s'exalte le sentiment religieux.

Mais, pour rendre à ce sentiment toute son efficacité, il fallait l'épurer et comme « l'éclaircir », lui donner une forme capable de le faire pénétrer dans toutes les consciences. Saint François de Sales accomplit précisément cette œuvre. Il fut « l'homme qui propagea dans la France entière

1. F. Strowski, *Saint François de Sales, introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au dix-septième siècle*. 1 vol. in-8 de VIII-424 pp., Paris (libr. Plon), 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le sentiment religieux, lui donna une nature et une définition particulière et forma ainsi, pour un siècle, l'âme de la France » (p. 60).

M. S. entre alors dans le vif de son sujet, et nous expose la formation intellectuelle et religieuse de Saint François de Sales, de cette personnalité faite de contrastes, où la chaleur des sentiments s'allie à un esprit de la plus grande docilité, à la fois complexe et plein de candeur, où une imagination gracieuse et vive nourrit une volonté tout ensemble obstinée et flexible : seule une grande idée, celle de Dieu beauté parfaite, amour parfait, pouvait, en pénétrant l'âme tout entière, donner l'unité à ce caractère et l'achever dans sa sainteté. D'abord envoyé pour évangéliser le Chablais (1594-1598), où il réussit après des débuts pénibles et non sans profiter des moyens violents fournis par le duc de Savoie, François de Sales ne trouva sa véritable voie que dans son voyage à Paris en 1602 qui le mit en rapports avec des personnes pieuses comme M. de Berulle, Mme Acarie. Il conçut alors la puissance de la piété, non pas de celle qui s'isole du monde, et se réfugiant dans les couvents, le prive de l'exemple de la ferveur, mais de cette piété qui instruit à la vie civile et forme un homme pour le monde.

C'est à cette idée qu'est désormais subordonnée toute l'activité de François de Sales prédicateur et directeur. Prédicateur, il se préoccupe assez peu du beau langage ; son éloquence n'a rien d'académique. Avec familiarité et bonhomie, il « cause avec son homme » et l'entretient non pas exclusivement des dogmes auxquels il doit croire, non pas des lois qu'il doit suivre, mais de lui-même. La rhétorique du sermon ne lui doit rien ; mais le sermon lui doit sa matière. François de Sales est le premier prédicateur moraliste. — Plus original et plus célèbre est François de Sales directeur d'âme. Sa direction est caractérisée par l'alliance du bon sens et de la ferveur religieuse. Il replie sur elle-même l'activité de l'âme, donne le goût et le sens de la vie intérieure. Dans cette œuvre, il se met tout entier : il aime les âmes pour elles-mêmes, de tout son cœur ; ses rapports avec Mme de Chantal en sont un touchant exemple. Là est le secret du charme et surtout de l'efficacité de sa direction. — Non content de la direction individuelle, il élargit, il généralise l'effet de ses efforts particuliers par son *Introduction à la vie dévote*. « La dévotion ne consiste pas dans certaines démarches, mais dans une disposition particulière de l'âme, dans une volonté constante, résolue, active, d'obéir à Dieu. » C'est la foi vivante qui devient amour, et l'amour change l'âme, la renouvelle peu à peu et par étapes successives la conduit à Dieu. Dans l'amour, François de Sales voit à la fois le principe de la dévotion et l'essence de l'homme, de sorte que pour lui, comme, après lui, pour Pascal, le christianisme est l'explication et l'aspiration profonde de notre nature.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Tel est le sens du *Traité de l'amour de Dieu* qui, à le bien prendre, est une apologie du christianisme.

Ces idées de François de Sales eurent une influence très grande après lui : elles furent reprises, sauvegardées, consolidées par M. de Bérulle, Port-Royal, Saint Vincent de Paul. Elles réintégrèrent le sentiment religieux dans le « monde », et en firent, pour le XVIIe siècle, le levain de la vie humaine. Il n'est pas jusqu'à la littérature qui n'en ait profondément subi l'action par l'intermédiaire du public, plus encore que des auteurs. François de Sales ouvre ainsi le XVIIe siècle et le pousse dans la direction qu'il va suivre.

Par cette analyse, on voit quelle est la richesse du sujet et avec quelle habileté, quel souci des proportions la personnalité de François de Sales a été replacée en son temps, dans les circonstances de son activité, avec quelle précision et quelle délicatesse ont été déterminées son œuvre et la portée de son œuvre. La figure de François de Sales, d'après son nouveau biographe, diffère assez de celle que nous en avait laissée la légende, de celle même qu'avait esquissée Sainte-Beuve, du prélat à l'imagination abondante et fleurie, — trop fleurie. N'y a-t-il pas pourtant des réserves à faire ? Elles porteraient sur quelques points de détail. M. S. paraît exagérer l'importance du colloque de Poissy. Un autre essai de conciliation entre catholiques et protestants se produisit quelques mois après : ce fut l'édit de janvier 1562. C'est seulement après l'échec de cet édit, surtout après Vassy, lorsque les Guises se furent emparés de la famille royale que les réformés apparurent comme des factieux et des révoltés. C'est alors surtout que les humanistes se rattachèrent au catholicisme et la défaite de la Réforme en France fut assurée par les causes qu'en donne M. S., mais aussi par ce fait brutal que la première guerre de religion fut une guerre d'extermination. Il y a des détails matériels dont il faut tenir grand compte, même dans l'histoire ou l'évolution des sentiments. De même, on pourrait contester que la domination de l'amour au XVIIe siècle soit due surtout à la diffusion du sentiment religieux : la dévotion a pu donner à l'amour un caractère particulier, une saveur originale ; c'est plutôt l'institution de la vie de cour, l'extension de la vie de salon et de société qui en ont assuré le triomphe. Mais ce ne sont là que des réserves de détail, qui n'atteignent pas le fond même du livre et n'affaiblissent nullement le mérite de l'ouvrage de M. S., qui est excellent.

En écrivant la vie de la duchesse de Bourgogne, dont il nous raconte aujourd'hui en un premier volume la jeunesse et le mariage [1], **M. d'Haus-**

1. Comte d'Haussonville. *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV.* — 1 vol. in-8 de VI-502 pp., avec portrait. Paris (libr. Calmann-Lévy), 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sonville semble surtout avoir été frappé par le caractère romanesque et énigmatique de la destinée de cette princesse. Aussi s'est-il complu à nous exposer en détail les cérémonies, les questions d'étiquette, les menus incidents de la vie de cour ou de voyage, toutes choses qui n'ont plus guère pour nous qu'un intérêt de curiosité. Cependant certains points d'histoire générale sortent éclaircis de cette étude. C'est ainsi que le chap. I est consacré aux vicissitudes de l'alliance savoyarde au XVIIIe siècle. L'importance de la Savoie dans la ligue d'Augsbourg est bien mise en lumière, et cela nous explique les concessions de Louis XIV au traité de Turin que le comte de Tessé réussit à signer en 1696. Le spectacle de la cour de Savoie, où nous pénétrons pour suivre la jeunesse de la princesse Adélaïde, nous permet d'apprécier l'influence de la cour de Versailles : tout y est réglé sur le modèle français et le duc Victor-Amédée se pique de copier scrupuleusement Louis XIV en tout, jusqu'à la succession de ses maîtresses inclusivement. — Après le traité de Turin la princesse Adélaïde est amenée en France pour y être élevée et épouser le duc de Bourgogne. La deuxième partie du volume est consacrée à l'enfance du duc et à son éducation. M. d'Haussonville a rassemblé et coordonné les divers renseignements déjà connus ; il s'est efforcé de distinguer l'action de Fénelon et celle du duc de Beauvilliers ; et c'est ce dernier qu'il juge responsable de ces pratiques d'une dévotion minutieuse et d'une piété exagérée dont le prince se montra prodigue dans la suite. Signalons encore quelques pages fines et délicates sur l'origine et la nature des sentiments affectueux de Louis XIV, de Mme de Maintenon pour la jeune duchesse (chap. VI). Qu'il nous soit cependant permis de relever, en les regrettant, quelques légères inexactitudes (Guill. d'Orange est mort en 1702 et non en 1701, p. 30, note 1) ; certaines négligences sinon dans la rédaction, au moins dans la correction des épreuves : p. 105 : « La cérémonie (le baptême de la princesse Adélaïde, née le 6 décembre 1685) se passait le 14 janvier (1686). Le 27 février *suivant* une nouvelle grossesse de la duchesse Anne était officiellement déclarée ». Souhaitons de n'avoir plus de lapsus de ce genre à constater dans le second volume qui nous est promis et dont nous espérons l'apparition prochaine. — V.-L. B.

XVIIIe SIÈCLE

Le XVIIIe siècle continue d'être l'objet de travaux historiques considérables. A défauts d'ouvrages généraux, de synthèses puissantes et originales, nous avons du moins à enregistrer la publication de documents

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

intéressants et d'excellentes études de détail. Deux volumes de mémoires viennent d'être livrés à la curiosité du public : ceux de Jacob-Nicolas Moreau et ceux de l'abbé Morellet.

J.-Nicolas Moreau[1] fut un homme considérable en son temps : premier conseiller du comte de Provence, bibliothécaire de la reine Marie-Antoinette, historiographe de France, il fut, par sa situation, mêlé à tous les événements, à toutes les intrigues politiques. Souvent, il resta spectateur de la lutte, parfois il y prit parti; toujours il chercha à se rendre compte de ce qui se passait sous ses yeux, à s'éclairer, et, quoique sa mémoire fut fidèle, il s'employa à recueillir des documents d'une authenticité absolue pour contrôler ses souvenirs et assurer la véracité de ses récits. Si nous ajoutons à cela que Moreau aime à écrire et à parler, qu'il s'exagère volontiers (et nous devons nous en louer) son rôle et son importance, l'on comprendra tout l'intérêt que présentent ses *Mémoires*. Le lecteur suivra sans peine le récit amusant, plein de gaîté et d'entrain, et, chemin faisant, il y rencontrera des aperçus nouveaux sur les hommes et les choses de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, voire des renseignements importants sur la politique, le gouvernement, les ministres de Louis XV. Les historiens sauront donc infiniment de gré à M. Hermelin de sa consciencieuse publication et espéreront-ils, pour une date prochaine, l'apparition du deuxième tome de *Mes Souvenirs*. — L. C.

Les *Lettres de l'abbé Morellet à lord Shelburne*, que vient de publier lord **Edmond Fitzmaurice**[2] sont surtout utiles à consulter par les jugements qu'on y trouve sur les hommes et les choses du règne de Louis XVI. Sans doute, il n'y faut pas chercher beaucoup de faits nouveaux, et bien des détails tout personnels à l'auteur n'intéressent en rien l'histoire. Mais Morellet fut le condisciple et l'ami de Turgot et de Loménie de Brienne : de là des pages fort curieuses, notamment sur l'administration du premier de ces deux ministres, dont notre abbé fait à plusieurs reprises un éloge très grand et très convaincu.

Quand lord Shelburn signa avec Vergennes les préliminaires de la paix de Versailles, il déclara au ministre français que ce résultat était dû en grande partie aux conseils amicaux de Morellet qui « avait libéralisé ses idées ». Les lettres de ce dernier nous montrent, en effet, qu'il ne crai-

1. *Mes Souvenirs*, par JACOB NICOLAS MOREAU, collationnés, annotés et publiés par Camille HERMELIN, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne : Première partie (1717-1774). 1 vol. in-8 de XL-442 pp. Paris (libr. Plon), 1898.

2. LORD EDMOND FITZMAURICE, *Lettres de l'abbé Morellet, de l'Académie française, à lord Shelburne, depuis marquis de Lansdowne* (1772-1805). 1 vol. in-12 de 341 pp. Paris (libr. Plon), 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gnait pas de reprocher sans cesse à Shelburne la honteuse conduite de ses compatriotes vis-à-vis des Américains. « Il nous semble toujours, lui écrivait-il le 18 février 1777, que votre nation a fait la plus grande sottise politique du siècle. » Aussi applaudit-il sans hésiter à la défaite du général Burgoyne à Saratoga et à la paix qui consacre, pour l'Angleterre, la perte de sa plus riche colonie. Il est vrai qu'il déclare en même temps à Shelburne que les Anglais peuvent trouver une compensation dans une plus équitable administration de l'Irlande « si follement négligée et même si cruellement opprimée », et que « vingt ans de paix et de liberté peuvent rendre si puissante et si riche ! »

En résumé, toutes ces lettres font grand honneur à l'abbé Morellet, l'un des esprits les plus libres et les plus généreux du XVIIIe siècle : on ne peut guère lui reprocher qu'un souci parfois trop grand de ses intérêts matériels. Il est regrettable seulement que l'éditeur n'ait pas muni sa publication d'une introduction où il eût fait connaître au lecteur profane, ne fût-ce qu'en quelques mots, et lord Shelburne et son sympathique correspondant. — G. G.

Nous avons à signaler encore deux charmantes études, l'une de M. de Broglie sur Voltaire [1], l'autre de M. de Nolhac sur Marie-Antoinette.

Voltaire est un de ces personnages que l'on étudie toujours et que l'on ne connaît jamais. Le livre de **M. de Broglie**, étude psychologique très fine appuyée sur de nombreux documents, dont quelques-uns sont inédits, a ce grand attrait de nous présenter sous un aspect nouveau Voltaire et de fournir à nos discussions psychologiques une base scientifique. Voltaire n'aura pas à se féliciter du nouvel examen de conscience que lui impose M. de Broglie ; mais si le jugement que formulera le lecteur après l'auteur est très sévère, il n'est que juste. M. de Broglie nous montre Voltaire ambitieux de gloire politique, persuadé qu'il joint à un génie littéraire sans égal une habileté incomparable : dans cette pensée, il intrigue, il s'humilie, il multiplie les démarches et les flatteries pour obtenir du roi la permission de se rendre à Berlin. Le roi, après une vive résistance, finit par consentir. Mais Voltaire, admirablement accueilli au début, lasse vite Frédéric II par ses impertinences et sa fatuité. Sans mission politique, il perd le prestige qu'il devait à son talent. Persécuté en Prusse, craignant de rentrer en France, il prend le parti de s'exiler en Suisse sans avoir réussi à réconcilier les deux États rivaux. Mais il ne renonce point à ce rêve d'être un Richelieu en même temps qu'un Corneille, et ses

1. Le duc de Broglie, *Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans*. 1 vol. in-12, de 270 pp. Paris (libr. C. Lévy), 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

démarches nouvelles en ce sens, qui dureront jusqu'à la fin du règne de Louis XV, n'auront d'autre résultat que de le discréditer davantage dans l'esprit du roi et dans celui des historiens.

M. de Nolhac[1] avait déjà consacré un volume à la reine Marie-Antoinette. Il vient de publier une nouvelle édition de son ouvrage, revue d'après des documents entièrement inédits. Le livre garde son mérite littéraire, son attrait; sa valeur scientifique est devenue plus grande encore. Le lecteur prendra plaisir à suivre à nouveau M. de Nolhac dans les salles de ce palais de Versailles qu'il connaît si bien, à revivre avec lui cette vie de cour si brillante et si futile, et il comprendra sans peine, parvenu à la fin du volume, comment Marie-Antoinette, avec les intentions les plus droites et les mœurs les plus pures, a pu être l'objet des accusations les plus viles, la victime d'une extrême impopularité, comment, en un mot, cette femme charmante, mais qui était jeune et frivole, contribua pour beaucoup à provoquer la Révolution. — L. C.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

La Constitution civile du clergé et l'affaire d'Avignon amenèrent la rupture entre la France révolutionnaire et la Cour de Rome. Dès le mois de septembre 1791 il n'y eut plus entre elles aucunes relations. Mais le Saint-Siège avait à Paris un agent secret, l'abbé de Salamon, qui correspondait avec le cardinal secrétaire d'État. Ce sont ces lettres que **M. le Vicomte de Richemont** vient de publier[2]. Né à Carpentras, dans le Comtat-Venaissin, l'abbé de Salamon devint conseiller-clerc au Parlement de Paris en 1785, mais resta toujours dévoué à son souverain, le Pape. Après les mesures prises dans le Comtat et les manifestations du Palais Royal où le peuple brûla un mannequin à l'effigie du Pape, le nonce s'étant vu obligé de demander ses passe-ports, l'abbé de Salamon devient une sorte de chargé d'affaires secret, pénétrant partout, chez le roi, chez plusieurs membres de l'Assemblée, assidu aux séances de la Constituante et de la Législative, informé de tous les bruits qui circulent à la ville et à la cour. Il se tient au courant de tout pour informer de tout le cardinal

1. P. de Nolhac, *La reine Marie-Antoinette*, 8e édit. revue d'après de nouveaux documents. 1 vol. in-12 de 322 p. Paris (libr. C. Lévy), 1898.

2. *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zelada* (1791-1792), publiée par le vicomte de Richemont, 1 vol. in-8 de xliii-549 pp. Paris (libr. Plon), 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Zelada et Pie VI. Ses lettres ne nous apprennent pas beaucoup de faits nouveaux. Elles nous montrent simplement comment les événements du jour étaient interprétés par un partisan de la monarchie absolue, dévoué aux intérêts de l'Église. Il n'approuve pas les Malouet, les Mounier, les archevêques d'Aix et de Sens, partisans du système anglais des deux chambres ; il s'en tient au manifeste des princes, partisans de l'ancien régime. Pour lui, tout ce qui touche à la Constitution n'est que « puérilités » (p. 23). Les membres de la Législative sont « pires » que les constituants, et le cardinal Zelada lui répond à ce sujet : « Les nouveaux chefs que vous me marquez sont la fine fleur des enragés, et ils doivent regretter la législature actuelle » (p. 28). « La Révolution, en gros et en détail, n'est ni plus ni moins qu'une spéculation de voleurs » (p. 152). Tels sont les sentiments de Salamon. Il ne comprend pas l'attitude du roi qui accepte la Constitution. Il essaie d'empêcher la réunion d'Avignon. Il intrigue avec des ecclésiastiques hostiles à la Constitution civile du clergé. Il se réjouit de l'intervention des puissances étrangères. Les historiens de la Constitution civile du clergé devront lire ces lettres qui leur fourniront un certain nombre de détails nouveaux, elles leur serviront à montrer ce qu'on pensait à Rome et dans les cercles ecclésiastiques français dévoués au Saint-Siège. — M. le vicomte de Richemont a cru devoir mettre en tête de sa publication une très longue introduction. Il était bien inutile de nous raconter l'histoire générale de l'Assemblée législative d'après Mallet du Pan, le baron de Staël et Taine; c'est vouloir écrire l'histoire avec des pamphlets. C'est de l'histoire subjective et partiale. On a déjà trop souvent altéré depuis une quinzaine d'années l'histoire de la Révolution française pour que nous ne mettions pas le lecteur en garde contre cette prétention de certains historiens de l'expliquer et de la juger d'après leurs intérêts personnels et des autorités, comme Taine, qui ne pratiquent pas d'autre méthode que la suivante : écrire d'avance un chapitre sans avoir consulté les vraies sources, puis après coup ajouter à son texte quelques documents tronqués et recouvrir le tout d'un style magique destiné à faire passer les idées systématiques.

On sait que depuis une dizaine d'années on a entrepris la publication de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française. C'est dans cette collection, publiée sous le patronage du Conseil municipal, qu'ont déjà paru notamment *les Élections et les cahiers de Paris* par Chassin, 4 vol., *les Actes de la commune de Paris* par Sigismond Lacroix, 7 vol., *la Société des Jacobins* par Aulard, 6 vol., etc. Le savant professeur de l'histoire de la Révolution à la Sorbonne, **M. Aulard**, commence une grande publication, qui sera indispensable aux historiens

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de la Convention et du Directoire [1]. Ce premier volume n'embrasse qu'une partie de la réaction thermidorienne, du 10 thermidor an II au 20 prairial an III (28 juillet 1794-9 juin 1795). C'est une série de documents sur l' *esprit public à Paris* tirés : 1° des journaux parisiens, 2° des rapports de police. Les journaux sont, après le 9 thermidor, extrêmement passionnés, et il est difficile d'en extraire des faits précis et exacts ; mais quelques-uns d'entre eux font au jour le jour un tableau de l'esprit public à Paris et sont intéressants à lire pour comprendre et sentir les haines, les sentiments divers qui animaient le peuple après la chute de Robespierre. Ceux qui fournissent le plus de renseignements sur l'esprit public sont *le Courrier républicain*, *le Messager du soir*, réactionnaires, *l'Observateur universel* qui donne des extraits des journaux, *le Journal de Perlet*, organe de l'opinion moyenne ; quant à la presse républicaine et démocratique, elle est assez faible. — Les rapports de police sont beaucoup plus importants. Ils émanent de la commission de police administrative de la commune de Paris qui fut constituée définitivement le 26 vendém. an III. Ces rapports quotidiens adressés au Comité de Salut public et à la Commission nationale des administrations civiles, nous les possédons presque tous aux Archives nationales : F[1]c III Seine, 13, 14, 15, 16, 17 et AFIV 1471. Ils sont plus détaillés après le 26 vendém. an III, relatent d'une manière précise les faits d'après des rapports particuliers d'inspecteurs et d'officiers de paix. M. Schmidt nous avait déjà donné des extraits de ces rapports dans ses *Tableaux de la Révolution française publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète à Paris* (Leipzig, 1867-1871, 4 vol. in-8). Mais ces extraits étaient fort incomplets, parfois même très infidèles. Aujourd'hui nous allons posséder des textes sûrs. Les historiens pourront facilement utiliser cette masse considérable de documents. Toute la vie de Paris en 1794 et 1795 revit dans ce volume. Le fait capital, c'est la disette. C'est elle qui amène les ouvriers, dociles en 1794, à se révolter dès 1795, à la suite de la brusque suppression du maximum. C'est elle qui cause les journées du 22 germinal et du 1er prairial an III. C'est elle qui transforme en partie l'esprit public, détache de la République beaucoup de citoyens et rend les royalistes de plus en plus hardis. M. Aulard a, d'ailleurs, pris soin de montrer lui-même d'une manière très précise l'influence de la disette dans un article de *la Revue de Paris* (15 déc. 1898) : *La réaction thermidorienne à Paris*. L'auteur ayant eu surtout pour but le tableau de l'esprit public à Paris ne nous a donné que quelques-uns des nombreux documents relatifs aux subsistances ; mais on pourra compléter cette partie très facilement grâce aux cotes des Archives qu'il nous fournit. — P. S.

1. AULARD, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, tome Ier, 1 vol. in-8 de XVI-777 pp. Paris (libr. Léopold Cerf), 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

M. Édouard Gachot vient de consacrer à *la deuxième Campagne d'Italie*[1] une remarquable et savante étude. C'est le passage des Alpes, ce sont les opérations de guerre terminées par la victoire de Marengo qui revivent dans ces pages écrites à l'aide des documents les plus authentiques et les plus nombreux. L'auteur a voulu aller sur les lieux ; il a suivi, du 15 au 20 mai, le vieux chemin de la montagne qu'en cette même saison, avait pris Bonaparte; il a consulté toutes les bibliothèques publiques et privées, qui lui ont été signalées. « Les plus précieux renseignements, dit-il, m'ont été fournis par les bibliothécaires des Bernardins de Martigny et du Grand-Saint-Bernard. Dans quelques presbytères suisses et italiens, j'ai recueilli les notes des livres d'heures. Puis, j'ai vu les champs de bataille de Montebello et de Marengo, après avoir parcouru la même route que celle suivie par l'armée de réserve. » — Les militaires, les gens du métier trouveront dans ce travail fortement documenté la matière d'une étude de guerre des plus instructives. Les érudits pourront comparer le passage des Alpes, si minutieusement décrit, avec celui d'Annibal ou celui de François Ier. Enfin, pour tous ceux qu'intéresse la figure de Bonaparte, il y a dans cet ouvrage de curieux détails qui l'éclairent. En dehors des événements militaires, on trouve, dans cet ouvrage, de curieux détails sur le caractère même de Bonaparte. Il y est rapporté notamment une conversation charmante du général en chef avec son guide du Mont-Saint-Bernard, qui ne connaît pas son grade, et dont il se fait raconter les amours et les désirs, pour les combler après la victoire en lui donnant une dot et une métairie qui lui permettent d'épouser sa *promise* (p. 107 et sqq.). — B. L.

XIXe SIÈCLE

M. Émile Bourgeois, maître de conférences à l'école normale supérieure, professeur à l'école libre des sciences politiques, vient de nous donner un nouveau volume de son *Manuel historique de politique étrangère*[2]. Il est intitulé *Les Révolutions*, et il s'étend de 1789 à 1830. Un tableau qui embrasse les quarante années de notre histoire peut-être les plus chargées d'événements, est une œuvre singulièrement difficile, puisqu'il faut

1. E. Gachot, *La deuxième Campagne d'Italie (1800)*, 1 vol. in-16, vi-340 pp. Paris (Libr. Perrin), 1898.
2. E. Bourgeois, *Manuel de politique étrangère*. T. II. *Les Révolutions*, 1 vol. in-12 de 806 pp. Paris (libr. E. Belin), 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ne pas accabler l'esprit par l'abondance pressée des détails et, en même temps, n'oublier aucun des faits décisifs qui se sont produits. M. Bourgeois a, autant qu'il était possible, triomphé de ces difficultés. Il commence par montrer avec raison que la Révolution n'a pas, comme elle l'avait espéré, réalisé une Europe nouvelle : de même que M. de Tocqueville a établi, dans ses travaux historiques, que la Révolution avait conservé de l'ancien régime bien des éléments, souvent même pour les exagérer, M. Bourgeois prouve que, sans cesse, dans sa diplomatie étrangère, elle a dû copier le passé. « C'est, dit-il fort justement, l'esprit politique de l'Ancien Régime qui inspire le nôtre. Les événements de 1792 ne l'ont point aboli : plutôt, au contraire, l'auraient-ils servi et répandu, en lui ouvrant un champ plus vaste et des milieux nouveaux. »

La première idée de Talleyrand qui avait, dès l'Assemblée constituante, pris une part prépondérante à la direction de notre politique étrangère, avait été de ressusciter l'alliance anglaise, que le régent d'Orléans et le cardinal Dubois avaient essayée au commencement du XVIIIe siècle. Sieyès, d'autre part, négocia et même réalisa un instant l'alliance prussienne, qui avait été moins une idée qu'un caprice de la politique intermittente de Louis XV. En même temps, nous voyons Napoléon Ier, conseillé par Talleyrand, incliner après Austerlitz, et plus tard après Wagram, vers une entente sérieuse avec l'Autriche, comme l'avait tenté Louis XV au temps désastreux de la guerre de Sept Ans. Napoléon tombé, Talleyrand qui, au fond, fut toujours un homme d'ancien régime, jeta les bases, au Congrès de Vienne, d'une alliance de la France avec l'Angleterre et l'Autriche. Mais ses combinaisons, contre lesquelles de justes critiques peuvent être élevées, ne tinrent pas devant la divergence des intérêts et les dernières années de la Restauration virent la France, s'inspirant encore de velléités qu'avaient eues tour à tour Louis XV et Louis XVI, les impératrices Élisabeth et Catherine, s'engager décidément dans l'alliance russe, avec l'espoir d'arriver à une répartition plus équitable des territoires et à une influence incontestée en Europe.

La partie la plus neuve et, à coup sûr, la plus controversable du manuel de M. Bourgeois est celle où il essaye de montrer, dans la question d'Orient, l'idée fixe de Napoléon, la préoccupation constante qui, d'un bout à l'autre de sa carrière, a guidé sa politique étrangère, pesé sur ses desseins, modifié ses déterminations. Ce serait là, dans cette question d'Orient, qu'il faudrait chercher la clef de sa lutte implacable contre l'Angleterre ; même, en 1813, quand la victoire lui échappait, l'ancien général de l'expédition d'Égypte aurait repoussé toutes les propositions raisonnables de paix plutôt que de céder sur l'Italie, sur la Dalmatie, sur les îles Ioniennes qui, dans sa pensée, n'auraient été que des étapes pour la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

domination française dans le Levant et contre l'empire britannique des Indes. Quelque spécieuse que puisse être cette thèse, elle ne saurait être adoptée qu'avec des réserves ; ainsi, elle n'expliquerait pas la guerre d'Espagne, qui fut une des erreurs les plus inutiles et les plus funestes de Napoléon.

Nous ne pouvons qu'esquisser une analyse de l'énorme accumulation de renseignements et de documents, à travers lesquels l'érudition de M. Bourgeois s'est jouée avec aisance [1]. Il nous conviendra d'ajouter qu'un réel esprit d'impartialité s'ajoute à sa science historique.

Il faut changer d'horizons en abordant les *Mémoires de Bismarck* [2], recueillis par un de ses familiers, **Maurice Busch**. Bien que l'ouvrage soit allemand, il intéresse trop la France pour que nous n'en disions pas ici quelques mots. Nous y voyons par quelle série de fautes, de naïvetés, d'intrigues, la puissance de la France, qui, de 1789 à 1830, s'était, même à travers bien des hauts et des bas, maintenue si grande, fut gravement, peut-être mortellement atteinte. Si l'on peut varier sur l'idée fixe qui posséda Napoléon Ier, celle de Bismarck est évidente ; à travers la diversité des moyens, il n'a poursuivi qu'un but avec une simplicité terrible : la domination de la Prusse. Dans ses propos, jetés à tout bout de champ, souvent à tort et à travers, Bismarck se met à nu, il se révèle comme un des tempéraments les plus politiques et les plus cyniques à la fois, qui aient jamais pesé sur les affaires humaines. Dès le principe, il se montre hanté de la crainte d'une alliance franco-russe ; le 24 juillet 1870, avant même ses prodigieux succès, parlant de Napoléon III, dont il mettait le cœur plus haut que l'esprit, il disait : « La guerre de Crimée était diamétralement opposée aux intérêts de la France, qui réclamaient une alliance, ou, tout au moins, une bonne entente avec la Russie. » Il voyait plus clair que Napoléon III dans les événements qui devaient nous servir ou nous perdre. A cette même date de 1870, il disait de la guerre d'Italie de 1859 : « L'empereur, s'est créé là un rival dans la Méditerranée, le

1. Nous nous permettrons de signaler quelques erreurs au savant auteur. Ainsi, p. 553, Mme du Cayla, l'amie de Louis XVIII, est appelée à tort Mme du Chayla. A la même page, on lit que les ultras étaient surexcités par les discours de Châteaubriand et de La Rochefoucauld : il n'y eut jamais accord entre ces deux hommes, dont l'un était l'auteur constitutionnel de la Monarchie selon la Charte, et dont l'autre était vraisemblablement le Vte Sosthène de La Rochefoucauld, que M. B. aurait bien fait de désigner par son prénom, puisque le chef de la maison était alors le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, royaliste libéral, dont les funérailles, en 1827, donnèrent lieu à un incident tragique, etc. Nous n'insisterons pas sur d'autres inexactitudes, qui étaient d'ailleurs inévitables dans un travail aussi touffu.

2. Busch, *Mémoires de Bismarck*, trad. franç., 2 vol. in-8°. Paris (libr. Charpentier et Fasquelle), 1898.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

nord de l'Afrique, la Tunisie, etc. qui, un jour, sera peut-être dangereux. » Cette extraordinaire clairvoyance n'a jamais quitté Bismarck. Pour faire triompher des desseins qui, au point de vue prussien, étaient légitimes, il a prodigué le mensonge et la violence ; mais on peut dire qu'il a fait plus de crimes que de fautes.

En même temps, ses entretiens avec Busch prouvent qu'il avait beaucoup d'esprit. Il avait des mots à l'emporte-pièce, des façons de peindre où, presque toujours, le trait acéré visait juste et frappait droit. Il appelait M. de Moltke un « oiseau de proie ». Il disait de M. Thiers qu'il était trop sentimental pour être diplomate : « Je l'aime d'ailleurs bien, continuait-il, ce petit homme. Celui-là au moins, c'est une vraie intelligence ; il a des manières charmantes, c'est un conteur merveilleux. » Un instant, au cours des négociations pour la paix, tout parut se gâter entre eux. Bismarck raconte ainsi l'incident : « A la suite de je ne sais plus quelle demande, Thiers qui, ordinairement, sait si bien se maîtriser, bondit et s'écria : « Mais c'est une indignité ! » J'eus un mouvement de colère, mais je me contins et, tranquillement, je me mis à lui parler allemand. Il m'écouta en silence pendant quelques minutes, ne sachant que penser, puis il m'interrompit avec sa petite voix aigrelette : « Mais, M. le Comte, vous savez bien que je ne sais pas l'allemand. » Je lui répondis, en français cette fois : Lorsque, tout à l'heure, vous avez parlé d'indignité, j'ai trouvé que je ne savais pas assez le français, et j'ai préféré me servir de l'allemand, dans lequel je comprends ce que je dis et surtout ce que j'entends. » — Le travail, d'ailleurs assez subalterne, de Busch contient des matériaux historiques d'autant plus appréciables, pour tracer la figure définitive de Bismark, que le secrétaire relate indistinctement tous ses propos, pensant que ce que son maître dit est toujours bien.

Après les hommes d'État, les hommes de guerre. Des amis fidèles viennent de nous retracer les souvenirs de deux généraux qui, dans ce siècle, ont servi le drapeau de la France.

L'un est le général **Lapasset** [1] qui fut appelé le *Bayard de son temps*. Son nom a été surtout rendu populaire par sa conduite à Metz. Il eut l'honneur de remporter un des rares succès qui brillèrent dans nos revers, succès qui lui valut, en 1871, ces mots du général Changarnier : « Vainqueur des Prussiens à Peltre, vous avez donné à la vaillante armée du Rhin, digne d'une fin moins malheureuse, une belle journée. Je ne l'oublierai jamais. » Ce qui acheva d'entourer d'une légende le nom de

1. Le général Lapasset, *Algérie-Metz*. 2 vol. in-8°. Paris (libr. Bloud et Barral), 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Lapasset, ce fut la désobéissance par laquelle, se dérobant aux ordres du maréchal Bazaine, il fit brûler les drapeaux plutôt que de les rendre à l'ennemi [1].

Avant ces tristes scènes, Lapasset avait été un des chefs les plus vaillants de l'armée d'Afrique. Attaché à l'état-major du maréchal Bugeaud, dont il admirait également le génie et le cœur, il voulait à son exemple faire de l'Algérie, non seulement une conquête, mais une colonie. Il croyait à la possibilité d'initier les Arabes à notre civilisation, et, dans cette pensée, il avait un projet de colonisation que, simple chef d'état-major, il essaya, dans la création d'un centre de population, appelé la Smala, où les indigènes cultivaient eux-mêmes la terre et restaient attachés au sol. Ce système aurait-il pu se réaliser? Il est utile de le mentionner à un moment où la question algérienne se pose avec tant d'urgence et de gravité devant la France. Pour donner aux Arabes l'exemple du travail et, en même temps, les maintenir dans la soumission, le maréchal Bugeaud avait projeté de semer à travers l'Algérie des colonies agricoles, formées par de vieux soldats. Il est probable que telle était au fond la pensée de Lapasset.

Le premier volume, où M. **Germain Bapst** a recueilli sous ce titre : *Le Maréchal Canrobert* [2], ce qu'il appelle les *Souvenirs d'un siècle*, nous ramène à ces guerres d'Algérie où, depuis l'assaut de Constantine jusqu'à la prise de Zaatcha, le vaillant soldat fut de toutes les batailles. Là encore, nous lisons sur le maréchal Bugeaud les anecdotes les plus curieuses. Canrobert avait un culte pour son grand chef qu'il met, Napoléon excepté, au-dessus des plus éminents personnages du siècle. Autour de lui, nous voyons se mouvoir, dans ses récits, tous les officiers de l'armée africaine, et il nous faut, en passant, constater que le maréchal Canrobert ne nous paraît pas suffisamment juste pour quelques-uns de ses camarades, Changarnier, La Moricière et Bedeau, qui furent proscrits au 2 décembre.

Comme nous l'avons dit, ces mémoires ne sont pas de la main de Canrobert lui-même. C'est M. Bapst qui a tenu la plume et qui a mis beaucoup de fidélité et d'ingéniosité à nous rendre tout vifs les entretiens où le maréchal lui racontait sa vie. Il était impossible que, dès lors, quelques inexactitudes ne se rencontrassent pas dans ce travail. Ainsi,

1. Nous nous permettrons de signaler à l'éditeur de cet intéressant ouvrage une petite erreur qui avait échappé, dans une lettre, au général Lapasset, et que, dans une nouvelle édition, il sera facile de rectifier : ce n'est ni à Charles X, comme il est écrit t. I, p. 433, ni même à Charles IX que Catherine de Médicis dit le mot fameux : « Bien taillé, mon fils, maintenant il faut coudre » ; c'est à son autre fils, Henri III, meurtrier de Henri de Guise et de son frère, le cardinal.

2. G. Bapst, *Le Maréchal Canrobert*. Tome 1er, 1 vol. in-8°, xv-560 pp. Paris (libr. Plon), 1898.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

l'explication que Canrobert aurait donnée de la disgrâce de son parent, le célèbre général Marbot, sous la Restauration, est contredite par les récits très circonstanciés du maréchal de Castellane, dans son journal, et du général Thoumas, dans ses études. Après avoir quitté la France pour des actes d'indiscipline et de rebellion, qui auraient été rudement punis sous le premier Empire, Marbot fut comblé par la Restauration, qui lui rendit le commandement d'un régiment. — Nous ne nous attarderons pas à relever certains autres passages, où des mots prêtés à Louis-Philippe, à Talleyrand et à d'autres, sont plutôt des commérages que des réalités. L'ensemble du volume est très piquant et très instructif, et il retrace bien la physionomie du dernier des maréchaux de France. — B. L.

BULLETIN D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La philosophie sociale de la Révolution française a été en 1898 l'objet de travaux très importants. Tous ceux qui s'intéressent à la formation de la France contemporaine et qui ne veulent pas se contenter de thèses a priori et de pamphlets, comme l'histoire de Taine, seront heureux de pouvoir lire des livres, comme ceux de MM. Espinas et Lichtenberger. C'est surtout l'histoire des doctrines qu'ils étudient ; le socialisme présent les intéresse ou les inquiète, et ils se demandent si la Révolution française a été ou n'a pas été socialiste.

M. Espinas[1] nous donne un résumé des cours qu'il a faits à la Sorbonne depuis qu'il occupe la chaire d'économie sociale fondée par le comte de Chambrun. Philosophe et psychologue d'une rare valeur, il a dû devenir historien, pour pouvoir comparer les doctrines aux actes et aux lois. C'est moins un livre qu'une série d'études séparées, réunies toutefois par une idée générale : l'évolution des doctrines sociales depuis l'antiquité et surtout depuis le XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution et Babœuf. Le socialisme inquiète et trouble visiblement M. Espinas, à ce point qu'il finit par voir du socialisme partout. Pour lui, le socialisme s'est affirmé comme doctrine à la fin de l'histoire des cités grecques, dans le christianisme, pendant la Renaissance en Angleterre et en Allemagne, pendant le XVIIIe siècle et la Révolution française, enfin au cours de la Révolution de 1848. Mais il s'agit surtout pour lui de démontrer que la Révolution de 1789 a été socialiste et que le mouvement parti de Montesquieu et

1. Alfred Espinas, *La philosophie sociale au XVIIIe siècle et la Révolution*. 1 vol. in-8, de 412 pp. Paris (libr. Alcan), 1898. (Cf. aussi la notice qui accompagne le livre).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Rousseau a abouti à des doctrines et des actes socialistes ; le socialisme révolutionnaire s'épanouirait enfin tout entier dans les rêves de Gracchus Babœuf, que M. Espinas nous expose d'une manière très remarquable dans une étude qui forme plus de la moitié de son livre (pp. 195-412). M. Espinas a voulu réagir contre l'opinion courante qui fait de la Révolution « un mouvement individualiste engendré par une philosophie individualiste ». Pour lui la déclaration des droits de 1789 est déjà socialiste, puisque la propriété est un droit naturel, c'est-à-dire, suivant lui, un bien auquel tout individu a un droit reconnu par la société. Les propriétés « reconnues par le droit antérieur » sont détruites. La Révolution a « exproprié les uns pour assurer l'appropriation des autres » (p. 119). Les seigneurs, l'Église ont été évincés de leurs biens. Les riches ont été traqués ; on a voulu détruire la richesse. L'État s'est chargé de l'alimentation publique, a ouvert des ateliers nationaux, est intervenu à chaque instant dans la vie économique. Ce sont là des « œuvres essentiellement socialistes ». Et, après le jacobinisme socialiste, arrive le babouvisme. « Ce n'est pas un mouvement excentrique, un accident, une bizarrerie de l'histoire, une curiosité révolutionnaire, il est l'aboutissant naturel et la dernière expression du jacobinisme » (p. 196).

M. André Lichtenberger[1], docteur ès lettres, étudie les idées socialistes en France de 1789 à 1796, comme M. Espinas, mais en ne donnant à Babœuf qu'une place secondaire. Ayant déjà montré dans son ouvrage sur *le socialisme du XVIII*e siècle qu'il n'y a chez les théoriciens antérieurs à 1789 que des germes de socialisme, qu'un socialisme en quelque sorte vague et diffus, M. Lichtenberger se demande si la Révolution est socialiste. En l'absence d'études sérieuses sur l'histoire sociale de la Révolution, il n'a pu toujours aller aussi loin qu'il l'aurait désiré ; mais il a consulté un grand nombre de livres, une foule de brochures, libelles et pamphlets, une quantité considérable de documents inédits aux Archives nationales. Il nous apporte donc beaucoup de documents nouveaux ou peu connus. Son livre, fort intéressant, ne laisse pas toutefois une impression générale très nette. Il y a un certain flottement dans le plan et dans les idées qui dénotent une composition un peu hâtive. Certains chapitres (chap. VI, VII et VIII) nous semblent devoir rentrer dans les précédents, et ils y rentrent si naturellement, selon nous, que l'auteur se trouve, par sa méthode, condamné à une foule de répétitions. Mais nous ne voulons pas trop insister sur ce point. Arrivons aux idées essentielles.

1. André Lichtenberger, *Le Socialisme et la Révolution française. Etude sur les idées socialistes en France de 1786 à 1796.* 1 vol. in-8 de 316 pp., Paris (libr. Alcan), 1899.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Si nous prenons les chapitres où M. Lichtenberger nous donne son appréciation générale, nous lisons tantôt que la Révolution a été socialiste en quelque manière, tantôt qu'elle a été individualiste. Ici (p. 286), « le socialisme cesse sous la Révolution d'être une rêverie de cabinet, il « prend un commencement de caractère politique », il y a « des actes « socialistes » (p. 290) ; là (p. 284), « il n'y a pas de principes socialistes dans « les réformes sociales qui furent opérées pendant la Révolution. Bien au « contraire, le caractère de ces réformes fut en somme à peu près com- « plètement antisocialiste. » Nous pensons que parfois l'expression a trahi la pensée de M. Lichtenberger ; et, si nous l'avons bien compris, nous croyons que, suivant lui, la Révolution n'a pas été socialiste, c'est-à-dire qu'elle n'a pas eu pour fin consciente et avouée la destruction de sa propriété individuelle, l'égalité des partages ou le communisme. Si elle a commis quelques excès contre les riches, c'est dans l'entraînement de la lutte contre ses ennemis intérieurs et extérieurs. Il y a, si l'on veut, en 1793 et en 1794, des germes de socialisme. Les actes de la Révolution ne dérivent point de théories philosophiques ; les circonstances extraordinaires les expliquent suffisamment. Bref, la Révolution, loin de détruire la propriété individuelle, l'a, au contraire, fortifiée. Elle est essentiellement individualiste (p. 285). Seul le babouvisme a « véritablement un caractère socialiste » (p. 151).

Telles sont les idées essentielles de MM. Espinas et Lichtenberger, M. Espinas s'efforce de démontrer que la Révolution a été socialiste, qu'elle a détruit des propriétés légitimes, qu'elle a tendu à l'égalité de fait, après avoir proclamé l'égalité de droit. M. Lichtenberger ne fait pas moins d'efforts pour prouver que la Révolution a respecté en général la propriété individuelle, et que, malgré sa théorie de la propriété considérée comme création sociale, elle a fortifié le droit de propriété, et a été inspirée par l'individualisme le plus pur. On ne saurait imaginer une contradiction plus forte. Il faut s'entendre ; suivant nous on ne pourra y arriver : 1° qu'après avoir très nettement défini et expliqué par des exemples le sens du mot socialisme (d'ailleurs pourquoi employer ce vocable créé après 1830 et s'attacher tant à un mot?) ; 2° et surtout, qu'après s'être rendu compte de ce qu'étaient la propriété et les diverses sortes de propriétés dans l'ancien régime, de ce qu'était aussi le régime économique de l'ancienne France. La Révolution a tendu de plus en plus, nous ne disons pas à l'égalité absolue des richesses, — Robespierre tenait cette égalité pour une chimère [1] — mais à la suppresion des trop grandes inégalités de fait, suivant la doctrine de Montesquieu et de Rousseau.

1. *Moniteur*, Réimpr., XVI, 213. 24 avril 1793.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Aussi cherche-t-elle par le jeu naturel des lois à diviser de plus en plus le sol. Elle ne détruit pas des propriétés légitimes, sauf exception, quoi qu'en dise M. Espinas ; ce que l'éminent professeur appelle la « propriété du clergé » n'est pas une propriété comme celle que nous avons sous les yeux aujourd'hui ; les vrais propriétaires des biens ecclésiastiques, ce sont le service du culte, l'entretien des prêtres et l'assistance des pauvres, des services généraux et perpétuels. Les propriétés seigneuriales, certaines tenures concédées par le seigneur ne sont plus la propriété du seigneur ; c'est le tenancier que la jurisprudence des XVIIe et XVIIIe siècles considère comme le vrai propriétaire, ayant les droits de jouissance et de disposition. Et, à ce point de vue, en ordonnant le rachat des droits seigneuriaux et domaniaux, la Révolution ne fait que continuer une évolution séculaire. Ce ne sont donc point des propriétés légitimes qui sont supprimées ; la libération et la division du sol français ne sont point des œuvres essentiellement socialistes ; elles ne peuvent être considérées comme telles que par ceux qui n'ont pas reconnu avec soin qui était propriétaire avant 1789 de telle et telle sorte de biens. La lutte contre les riches (1793-1794) est-elle le résultat d'un système socialiste ? Oui, pour M. Espinas ; non, pour M. Lichtenberger. Celui-ci pense — avec quelque subtibilité — que dans le riche on veut atteindre non pas celui qui possède une grande fortune, mais l'ennemi de la patrie, le contre-révolutionnaire (p. 270). Nous croyons que dans le riche on veut atteindre aussi l'égoïste, l'accapareur, celui qui a un superflu jugé inutile, tandis qu'à côté de lui une foule de citoyens meurent de faim. Quoi qu'il en soit, s'il y a dans cette lutte contre la richesse des germes de socialisme, on ne peut y voir l'application nette d'un programme socialiste. Les mesures relatives aux subsistances, M. Lichtenberger l'indique fort bien, ne sont pas « des actes socialistes », ainsi que le soutient M. Espinas, mais des actes nécessités par les circonstances et semblables à ceux que faisait l'ancienne monarchie, lorsqu'elle se trouvait aux prises avec les mêmes difficultés.

Pour nous, la Révolution a imité avec plus de vigueur et d'énergie les pratiques de l'ancien régime, mais en vue de fins, les unes semblables, les autres différentes. Les moyens sont les mêmes dans leur essence ; les fins seules sont tout autres. Le but auquel tendent toutes les lois de la Révolution, c'est d'abord la force de l'État, la centralisation, nécessaires à la lutte qu'il doit mener contre ses ennemis intérieurs et extérieurs ; c'est ensuite le bonheur des individus, particulièrement des paysans attachés à la patrie et prêts à la défendre héroïquement aux frontières. La Révolution travaille au profit de l'État et de l'individu. Elle a continué et précipité l'évolution séculaire de la monarchie française ; elle a établi l'égalité et la liberté des citoyens, elle a même, en libérant et en divisant le sol, tendu

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à la destruction des trop grandes inégalités de fait incompatibles avec tout régime démocratique. C'est donc le despotisme de l'État, le socialisme d'État qui triomphe en vue de fortifier l'État et l'individu tout ensemble. Et c'est peut-être ce qui explique les conclusions si opposées de M. Espinas et de M. Lichtenberger. — P. S.

M. A. des Cilleuls[1] apporte une contribution précieuse à l'histoire de la grande industrie en France. On trouvera dans son livre abondance de documents intéressants, en ce qui touche au XVIIe et XVIIIe siècle. L'auteur a puisé aux sources originales et donne une foule de renseignements curieux sur le régime de nos manufactures et de nos usines à la fin de la monarchie. Peut-être M. des Cilleuls a-t-il trop cédé au scrupule, fort louable d'ailleurs, de laisser, comme on dit, « parler les textes ». On eût aimé entendre plus souvent sa voix ; on voudrait parfois une synthèse, on cherche un jugement qui, venant d'un économiste aussi compétent que M. des Cilleuls, n'aurait certainement point altéré l'impartiale sérénité de l'histoire, et qui aurait fourni un guide sûr au lecteur quelquefois embarrassé pour se former lui-même une opinion, au milieu de règlements et de dispositions qui paraissent émaner d'inspirations diverses.

Une étude sur les Compagnies de colonisation de l'ancien régime vient à son heure, au moment où les questions coloniales s'emparent en France de l'intérêt général. Aussi le petit livre de **M. Chailley-Bert**[2] sera-t-il bien accueilli ; sous une forme simple et facile, avec les allures et le ton de la conférence, il expose les péripéties de la fortune, et met à nu les vices d'organisation des puissantes associations qui autrefois « exploitaient » (dans le mauvais sens du mot) notre domaine d'outre-mer. Il fournit cette conclusion, chère à l'auteur, que l'insuccès de l'expérience tentée par nos rois ne doit pas faire condamner cependant le régime des Compagnies de colonisation : « dans l'ancienne monarchie, elles n'ont eu que l'apparence de la liberté, de l'initiative, j'allais dire de l'existence, et comme telles, elles ne prouvent rien en faveur des Compagnies de demain qui devraient être libres, agissantes et vivantes ».

En raison des développements que lui ont été donnés, on trouvera dans les *Comptes rendus critiques* du prochain numéro le compte rendu de l'ouvrage de **M. Philippe Sagnac** sur la *Législation civile de la Révolution française*. — E. A.

1. A. des Cilleuls, *Histoire et régime de la grande industrie en France au XVIIe et XVIIIe siècles*. 1 vol. in-8. Paris (libr. Giard et Brière), 1898.

2. J. Chailley-Bert, *Les Compagnies de colonisation sous l'ancien régime*. 1 vol. in-16. Paris (libr. A. Colin), 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

COMPTES RENDUS CRITIQUES

MARCEL MARION. **La Bretagne et le duc d'Aiguillon (1753-1770).** — 1 vol. in-8° de 624 p. Paris (libr. Fontemoing), 1898.

Le duc d'Aiguillon, l'adversaire de Choiseul et l'un des membres du fameux triumvirat qui gouverna la France de 1770 à 1774, a partagé l'impopularité de ses deux collègues au ministère, Terray et Maupeou. On lui a reproché notamment l'incapacité dont il fit preuve lors de son passage à la tête des affaires étrangères, quand il laissa s'accomplir le premier partage de la Pologne. Mais le principal grief de ses ennemis contre lui fut le rôle qu'il avait joué quelques années auparavant comme commandant de la province de Bretagne de 1753 à 1768, et pendant le procès du procureur général La Chalotais. On sait qu'il fut poursuivi à cet effet, en 1770, par le Parlement de Paris, à l'instigation de celui de Rennes, et qu'il n'échappa à une condamnation que grâce à l'intervention royale. On connaît également les faits qui suivirent, amenèrent la chute des Parlements, la création par Maupeou de nouvelles Cours souveraines et l'avènement au ministère de l'homme accusé, la veille encore, des plus odieux abus de pouvoir. En dépit des faveurs officielles, il n'en est pas moins resté sur la conduite du duc d'Aiguillon uns sorte de flétrissure, et tous les historiens étaient demeurés d'accord, jusqu'à ces derniers temps pour condamner la mémoire de celui qu'ils représentaient comme un despote sans scrupules.

M. M. Marion, le premier, a eu le courage de s'élever contre l'opinion universellement admise et de tenter, sinon une apologie complète, du moins une justification presque entière du commandement de d'Aiguillon en Bretagne. Frappé des calomnies nombreuses dont les hommes du XVIIIe siècle ont été si souvent les victimes, même aux yeux de la postérité, M. Marion s'est demandé s'il n'y avait pas lieu de reviser le jugement singulièrement sevère de l'histoire sur son héros. Il s'y est senti d'autant plus encouragé qu'il avait été convaincu, par le livre récent de M. Carré [1],

1. H. CARRÉ, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon. Correspondance du chevalier de Fontette.* 1 vol. in-8°, 616 p. Paris (Librairie-Imprimerie réunies), 1893.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que d'Aiguillon n'avait pas joué dans l'affaire de La Chalotais le rôle odieux qu'on lui attribuait communément. M. Marion a donc entrepris l'étude, souvent ingrate et toujours fort laborieuse, de toutes les tenues d'États auxquelles présida le duc, de toutes les luttes qu'il eut à soutenir pendant son proconsulat de plus de quinze ans. Suivant l'ordre chronologique, il a montré les difficultés considérables que les représentants du roi dans les provinces rencontraient en face des Assemblées d'États, pour faire triompher les exigences financières de plus en plus grandes d'un gouvernement aux abois. En Bretagne surtout, la situation du commandant fut rendue plus délicate encore par suite de l'hostilité presque systématique d'une noblesse fière et pauvre, insensible aux séductions de la fortune et des honneurs, mais entichée de ses antiques privilèges. Pour triompher de cette opposition, le duc d'Aiguillon crut devoir à plusieurs reprises faire intervenir l'autorité royale, user de lettres de cachet et diminuer par des arrêts de réglement l'influence des gentilshommes aux États. De là les accusations de vexation et de despotisme qui furent lancées contre d'Aiguillon et que le Parlement dénonça au roi dans des remontrances célèbres. La lutte, dès lors engagée entre cette Cour et l'administration de Bretagne, fut signalée par la démission du Parlement de cette province et par le procès de La Chalotais, de son fils et de cinq autres magistrats en 1765-66. M. Marion, reprenant la thèse de M. Carré, a voulu démontrer que le duc d'Aiguillon était resté aussi étranger que possible à cette affaire engagée malgré lui, et que si des amis trop zélés, sa femme même, la fille du comte de Plélo, s'étaient livrés à de sourdes intrigues, lui du moins avait toujours fait preuve dans ces circonstances de la plus grande modération. Le fait peut encore être discuté, mais, quoi qu'il en soit, pourquoi M. Marion a-t-il cherché à tant rabaisser par contre le procureur général de Bretagne? Il reconnaît lui-même que les crimes qu'on imputait à La Chalotais et à ses prétendus complices n'ont pu être prouvés juridiquement : il n'établit pas qu'ils soient évidents au point de vue historique : pourquoi dire alors que ces hommes « ont trahi les devoirs de leur place, trempé dans de condamnables intrigues, travaillé avec obstination à faire éclater des troubles »? (page 423). M. Marion, n'est-il pas d'autre part un peu ironique, quand il dit que les magistrats bretons ont trouvé une compensation suffisante de treize mois de prison et de huit ans d'exil dans « l'auréole du martyre, l'enivrante popularité, les marques substantielles de la bienveillance du pouvoir, le plaisir de la vengeance et l'admiration de la postérité »? (page 423). Ces satisfactions, si complètes qu'elles soient, sont bien légères encore, si on les compare aux souffrances endurées par le procureur général et ses confrères en prison et dans l'exil, pour des fautes, sinon imaginaires, du moins fort exagérées. Suffisent-elles en tout cas pour priver ces malheureux accusés de la compassion de l'histoire? Mais M. Marion, comme naguère M. Carré, croit qu'il est nécessaire pour rele-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ver d'Aiguillon, d'abaisser d'autant ses adversaires et surtout le plus connu d'entre eux, La Chalotais. Cela tient à ce que, comme beaucoup d'autres historiens, il ne voit dans l'affaire de Bretagne qu'un conflit de personnalités, alors qu'en réalité cette crise marque la lutte de deux principes dont d'Aiguillon et La Chalotais ne sont que les champions. L'un, le commandant, symbolise la monarchie absolue qui pousse à une centralisation exagérée, alors même que le prestige de la royauté s'efface ; l'autre, le procureur général, caractérise l'esprit provincial et parlementaire, qui voit dans la sauvegarde de ses libertés le salut du royaume et, dans ses adversaires, des ennemis de l'État.

Enfin, on pourrait encore reprocher à M. Marion d'avoir peut-être voulu un peu trop prouver que la conduite du duc d'Aiguillon fut toujours au-dessus de tout soupçon. La raison en est que, dans sa réaction légitime contre les exagérations des historiens ses prédécesseurs, qui avaient fondé leur opinion sur les pamphlets hostiles au commandant de Bretagne, M. Marion a, de son côté, consulté avec un peu trop de confiance les ouvrages favorables à celui-ci, notamment le Journal du Commandement, rédigé par d'Aiguillon lui-même, et les Mémoires du fameux Linguet[1].

Ces quelques critiques, qui n'ont pour objet que de faire ressortir tout l'intérêt du livre de M. Marion, n'enlèvent rien à sa valeur. On reconnaît, en effet, à chaque page de ce volume, un peu touffu peut-être, la sobriété, l'exactitude et la précision dans le détail du précédent historien de Machaut. M. Marion a redressé bien des erreurs, détruit un grand nombre d'opinions toutes faites et sans cesse reproduites. Son nouveau travail est en un mot une contribution des plus utiles à l'histoire si complexe de la fin du règne de Louis XV : en admettant que plusieurs des conclusions présentées par l'auteur soient discutables, ce livre est appelé néanmoins à rendre les plus grands services à ceux qui, après lui, voudront étudier à nouveau quelques-unes des causes qui ont amené la Révolution française et la chute de l'Ancien Régime.

G. G.

1. P. 349-350, M. M. veut réhabiliter même Audouart, subdélégué de l'intendant, qui fut toujours considéré comme l'âme damnée de d'Aiguillon. Il en fait le plus grand éloge et le présente comme un « fonctionnaire modèle » « S'il avait vécu de nos jours, ajoute-t-il, il aurait été quelque directeur d'usine haï des Syndicats et apprécié de sa Compagnie, toujours prêt en temps de grève à apporter à la défense de la liberté du travail une fermeté, voire même une passion égale à celle du parti contraire pour l'entraver ». C'est cependant le même Audouart qui fut accusé, lors du procès d'Aiguillon, d'avoir demandé à des témoins de lui donner contre La Chalotais « des faits comme ça, vrais ou autrement » ! L'intendant d'Agay crut devoir en 1768 se débarrasser, à la grande colère de d'Aiguillon, toujours commandant de la province, d'un subdélégué qu'il jugeait trop peu scrupuleux.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

A. Debidour. **Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870**, 1 vol. in-8, II-740 pp. Paris (libr. Alcan), 1898.

Jusqu'ici nous avions beaucoup de livres étudiant les rapports de l'Église et de l'État en France pendant une période plus ou moins courte. Nous ne possédions aucun ouvrage général embrassant cette histoire si complexe depuis la Révolution. C'est cette synthèse que M. Debidour s'est proposé de faire, et il y a réussi en grande partie, si l'on entend par là qu'il a profité largement des travaux déjà existants et qu'il les a résumés et fondus dans un ouvrage d'ensemble généralement clair et intéressant. Mais, pour nous montrer l'état des travaux antérieurs sur cette question religieuse, il nous aurait fait grand plaisir en nous donnant une bibliographie générale ; le système bibliographique qu'il suit est très défectueux : les livres et les sources sont cités pêle-mêle pour chaque chapitre, et les répétitions sont inévitables. Une bibliographie critique s'imposait. Cet ouvrage étant une synthèse de travaux déjà parus, on ne devra lui demander aucune vue nouvelle sur telle ou telle période, sur la constitution civile ou sur le concordat. C'est un livre tout provisoire, surtout pour l'époque révolutionnaire, où, après les travaux si neufs de M. Aulard, il reste encore tant à faire : on sait, en effet, que le Comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante nous a laissé une masse énorme de papiers qui remplissent une centaine de cartons aux Archives nationales (série DXIX) et que personne n'a encore utilisés. C'est un livre de bonne foi, impartial, scientifique ; sans doute, on pourra parfois relever quelques épithètes un peu partiales ; mais, après tout, on est homme, et l'impartialité sereine est quelquefois difficile à garder. M. Debidour s'attache avec fermeté — et j'espère que tout le monde l'en louera — aux deux principes, nécessaires à la vie de tout État moderne, qui régissent les rapports entre les pouvoirs civil et ecclésiastique : la liberté des cultes et la souveraineté de l'État.

L'auteur divise son ouvrage en deux parties : 1° la Révolution (1789-1814) ; 2° la réaction (1814-1870) ; la réaction se prolonge plus loin, mais M. Debidour, ne faisant « ni une thèse ni un plaidoyer », voulant éviter les polémiques toutes contemporaines, a tenu, avec raison, à ne pas dépasser la date de 1870. Cette division ne nous paraît pas tout à fait conforme à l'évolution historique. M. Debidour écrit lui-même dans sa conclusion (p. 643) : « C'est à dater du Consulat que le clergé a repris sa marche en avant. » En 1801-1802, il y a un changement complet, c'est l'ancienne organisation de 1516 qui réapparaît dans le Concordat ; voilà la réaction. C'est en 1801, non en 1814, qu'elle commence. — Les subdivisions de la première partie (laquelle, selon nous, devrait aller seulement jusqu'à 1801) ne nous semblent pas non plus à l'abri de toute critique. Pourquoi intituler le chapitre IV séparation de l'Église et de l'État, alors qu'il y est question : 1° du culte de la raison et de celui de l'Être suprême ; 2° de la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

séparation de l'Église et de l'État? L'évolution de 1789 à 1801 ne ressort pas très nettement du livre de M. Debidour; chez lui, le détail est toujours plus clair que l'ensemble; après avoir lu les chapitres relatifs à la Révolution, on ne garde qu'une impression assez confuse. Il faut distinguer : 1° la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790) avec ses conséquences; 2° l'essai de déchristianisation des hébertistes (culte de la Raison) et la victoire de Robespierre sur eux (culte de l'Être suprême, religion officielle); 3° après la réaction passagère de Robespierre, évolution nouvelle : régime de la séparation de l'Église et de l'État (1794-1802), c'est-à-dire le régime le plus libre et le plus radical qui ait jamais régi les rapports des deux pouvoirs. Voilà la matière de trois chapitres très nettement divisés. Au lieu de cela, nous avons : chapitre II, constitution civile du clergé; chapitre III, les réfractaires; chapitre IV, séparation de l'Église et de l'État; chapitre V, la politique et la religion sous le Directoire. Les chapitres II et III n'en devraient faire qu'un : c'est la même période, la même question; le chapitre IV devrait être partagé en deux, comme je l'ai déjà dit, et le chapitre V devrait rentrer dans le chapitre unique relatif au régime de la séparation de l'Église et de l'État. M. Debidour ne tire pas sa division de son sujet; il prend des divisions extérieures : Convention, Directoire; il divise ce qu'il devrait réunir; il réunit ce qu'il devrait diviser.

Mais arrivons aux idées maîtresses du livre. L'ancien régime est en quelque sorte un régime théologico-monarchique. L'Église et l'État s'appuient sur le même principe : l'autorité; et, s'ils se combattent, ce n'est jamais à fond. Un pacte intime les unit en vue de la domination des esprits et des corps. Le clergé soutient l'État, prêche l'obéissance passive, proclame la royauté d'origine divine; l'État lui laisse ses privilèges politiques, économiques, etc. Il peut y avoir des conflits; il n'y a pas un combat à mort.

La Révolution va changer la situation respective des deux pouvoirs. Il n'y a plus unité de principe, mais dualité. L'État s'appuie sur la volonté, sur la raison de l'homme; l'Église sur la volonté, l'autorité de Dieu. Les deux pouvoirs ne cesseront pas dès lors de se combattre; ils chercheront même à s'annihiler l'un l'autre. L'État, fondé sur le consentement et la raison des citoyens, respectant les diverses croyances religieuses des individus, devient laïque, c'est-à-dire non pas athée, mais neutre. Il établit la liberté des cultes. Il reprend les biens ecclésiastiques dont le clergé ne s'est jamais, avant 1789, déclaré propriétaire, dont il n'est que l'administrateur et l'usufruitier, ainsi qu'il l'a reconnu tant de fois dans ses assemblées et dans les ouvrages des canonistes les plus autorisés. Il laïcise l'état civil des citoyens par le grand décret de la Législative (20 septembre 1792); il établit un enseignement dont il écarte l'Église, dont il confie le monopole à l'Université. En même temps, il s'immisce dans les questions

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de discipline, lesquelles touchent parfois au dogme, par la constitution civile du clergé (1790) qui fait de l'Église de France une Église affranchie de la cour de Rome. La lutte de 1789 à 1801 est extrêmement violente. L'Église combat contre l'État qui lui a pris ce qu'elle appelle maintenant *ses* biens, et qui a laïcisé l'état civil. Le clergé se divise; la majeure partie ne veut pas prêter serment à la constitution civile ; et, pour vaincre le gouvernement, elle n'hésite pas à faire cause commune avec les ennemis de la patrie. Alors l'État use de représailles, rend des décrets contre les prêtres réfractaires ; des esprits hardis — le parti de la Commune de 1793 — aspirent à la déchristianisation de la France, remplacent la religion du Christ par celle de la Raison. Contre ce mouvement, Robespierre vient réagir par la création du culte de l'Être suprême; mais les persécutions ne cessent pas jusqu'en 1801, même après la proclamation de la séparation de l'Église et de l'État. Bonaparte rétablit à peu près l'ancien Concordat de François Ier ; il ne restaure pas les autels — la Convention avait rouvert les églises au culte — mais il protège le clergé. C'est ce que M. Debidour appelle, d'une expression pour laquelle il a une certaine prédilection, « le mariage d'intérêt et la lune de miel ». Mais la lune de miel ne dure pas : le Concordat est fort utile à l'Église, il l'est beaucoup moins à l'État sans cesse entravé dans son action. Aussi la lutte devient-elle extrêmement violente entre le pape et Napoléon, l'Église de France étant obligée de se mettre du côté de l'Empereur; Pie VII est emprisonné à Savone, puis à Fontainebleau, et l'Empereur ne peut parvenir à arracher au pape des concessions qui seraient de sa part une véritable abdication. Le clergé de France commence à manifester son mécontentement dès 1812.

La lutte de l'Église aura plus de succès après 1814. C'est que l'État, très fort sous Napoléon, commence à abdiquer et que l'Église se trouve soutenue par les classes dirigeantes. Depuis 1801, l'État protège l'Église de France ; jusqu'en 1877 tous les gouvernements ont pratiqué le même système ; et cette longue réaction contre la Révolution a permis au clergé de refaire ses forces et de menacer l'œuvre de la Révolution jusque dans ses principes essentiels. Napoléon, la Restauration surtout, même le gouvernement de juillet, ont soutenu le clergé ; la République de 1848 l'a acclamé, Napoléon III a conclu avec lui, à la suite de l'expédition de Rome et de la loi Falloux, un pacte qui l'a conduit en partie à sa ruine. — Le clergé a eu pour auxiliaires les hautes classes de la société : d'abord les anciens aristocrates, les émigrés, souvent voltairiens avant 1789, devenus religieux et défenseurs de l'autel comme du trône ; puis, après 1848, la haute bourgeoisie, libérale, hostile au clergé sous la Restauration et Louis-Philippe, mais heureuse de s'allier à lui pour échapper aux périls nouveaux : la démocratie qui dispose du suffrage universel et la menace dans sa paisible possession du pouvoir, le socialisme qui la menace jusque dans sa propriété privée. — Grâce à ces alliances, l'Église remporte sur

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'État des victoires assez faciles. Elle fait disparaître du Code civil le divorce que les législateurs de 1804 y avaient laissé ; elle lutte contre l'Université libérale sous la Restauration, fait fermer les cours de Cousin et de Guizot à la Sorbonne, et enfin supprimer le monopole de l'Université en 1850 ; elle veut de plus en plus accaparer l'enseignement, fonction essentielle de l'État.

L'Église est ainsi arrivée à être plus forte à la fin du XIXe siècle qu'en 1789. Elle a une force morale plus considérable. Les ordres religieux se sont développés : il y avait 60.000 religieux en 1789, il y en a 160.000 en 1878. Cet accroissement d'autorité morale tient à l'unité de vues qui règne aujourd'hui dans l'Église. L'autorité du pape n'a cessé de grandir, elle est arrivée à son plus haut point en 1870, à l'époque même où sombrait sa puissance temporelle en Italie ; le dogme de l'infaillibilité a conféré au souverain pontife un pouvoir absolu sur les évêques. Ceux-ci, à leur tour, ont une puissance absolue sur leurs prêtres ; pour les desservants, moins de garanties que sous l'ancien régime, c'est-à-dire aucun recours, sauf au pape lui-même ; les curés seuls sont inamovibles ; mais ils ne forment qu'un dixième du clergé séculier, et ils ne sont choisis par leurs évêques qu'après de longs services et en toute connaissance de cause. Mais si l'Église est plus forte moralement, l'est-elle matérielle, ment, politiquement ? C'est ce que n'examine pas M. Debidour. A le lire on pourrait croire que, d'une manière générale, l'Église est plus puissante qu'en 1789. C'est ce que nous ne pensons pas. Mais nous ne pouvons entrer ici dans l'examen d'une question toute contemporaine, qui sort d'ailleurs du cadre dans lequel M. Debidour a tenu à s'enfermer.

Telles sont les principales idées générales que développe M. Debidour et qu'il résume dans sa très belle et très lumineuse conclusion. Quelques critiques que l'on puisse faire à la composition, à la manière de présenter le récit, c'est un beau et bon livre qui tient lieu de toute une bibliothèque et permettra aux historiens d'embrasser rapidement notre histoire religieuse contemporaine pour poursuivre plus loin l'étude du détail.

Ph. SAGNAC.

*
* *

ARTHUR CHUQUET. — **La jeunesse de Napoléon**. 2 vol. in-8 de VII-494 et VI-388 pp. Paris (libr. A. Colin), 1897-1898.

M. Chuquet, depuis longtemps connu par son intéressante série des *Campagnes de la Révolution*, vient de s'attaquer à Napoléon dont il nous raconte la jeunesse en deux volumes. Le premier porte pour sous-titre : *Brienne*; après une très bonne étude sur la Corse en 1770 et sur la famille Bonaparte, on y trouve un exposé de l'enfance du jeune Napoléon de son séjour à Brienne et à l'École militaire, et le détail de ses

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

garnisons et congés jusqu'en 15 septembre 1789. Le deuxième volume (*la Révolution*) retrace son histoire de 1789 à 1792, c'est-à-dire les deux séjours en Corse avec le rôle de Bonaparte dans le mouvement révolutionnaire qui la troublait alors, et les quelques mois de garnison à Auxonne et à Valence. A côté des chapitres consacrés au récit des faits, il faut citer en première ligne, dans ce tome II, les chapitres VI, VII et IX, respectivement intitulés : Ecrits et lectures, — les Lettres sur la Corse, — et le Discours de Lyon, où M. Chuquet a tiré le plus heureux parti des documents pour expliquer la formation du caractère de Napoléon et nous rendre ses idées et son état d'esprit pendant cette période agitée de sa vie intellectuelle.

On retrouve dans ces deux volumes les qualités si appréciables de M. Chuquet et il y met en œuvre, avec sa conscience habituelle et son souci du détail, les fruits de recherches très étendues. Cependant malgré les très grands mérites de l'ouvrage, il est nécessaire de faire quelques réserves assez sérieuses, tout au moins au sujet du plan et, par suite, de la méthode suivie. En effet, à propos du séjour de Napoléon à Brienne, à l'Ecole militaire et dans ses différentes garnisons, M. Chuquet a cru bon de nous donner des renseignements détaillés sur tous ses condisciples ou camarades, et de nous apprendre ce qu'il advint de chacun d'eux, la Révolution commencée. Le motif qui a décidé l'auteur à adopter cette manière de faire, c'est problablement son désir de reconstituer pour le lecteur la physionomie exacte de toutes les personnes de l'entourage de Napoléon pendant son enfance et sa jeunesse : à cet effet, il a prodigué les détails sur les moindres personnages de ce premier acte de la vie de son héros. Était-ce indispensable, et, en admettant que le principe fût bon, ne devait-il pas être appliqué avec précaution? Quand la Révolution éclata, nombre des anciens élèves de Brienne émigrèrent, d'autres restèrent à leur poste : ce fait seul importe. Quel élément nouveau apporte à l'étude de la jeunesse de Napoléon la biographie, même succincte, d'anciens condisciples, qui eurent à Brienne avec le futur empereur des rapports dont nous ne savons rien, et qui, en tout cas, après Brienne, cessèrent d'en avoir avec lui? Sans doute il est intéressant d'observer que, devenu empereur, Napoléon n'oublie pas ses camarades, et que beaucoup d'entre eux furent l'objet de ses bontés. Etait-il nécessaire pour le prouver d'accumuler des faits, des anecdotes qui appartiennent à l'histoire de l'Empire? Si du moins, parmi tous ces hommes, il y en avait qui aient exercé une réelle influence sur Bonaparte; mais la chose ne paraît pas évidente.

En tout cas, et quoi qu'on pense de cette méthode, elle présente, pour la rigueur du plan, des inconvénients indéniables. Pendant des pages entières nous perdons de vue le personnage principal et l'objet même de l'ouvrage. De là un défaut de cohésion, quelque chose de décousu qui risque de dérouter quelque peu le lecteur. M. Chuquet a inséré à la fin de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ses volumes, sur ces mêmes personnes dont nous parlons plus haut, des notices détaillées qu'il n'a fait que résumer dans le cours de son exposé : n'aurait-il pu y renvoyer simplement le lecteur? On aurait eu ainsi un exposé méthodique avec des développements logiques et sans adjonctions superflues, et, d'un autre côté, des pièces justificatives en nombre indéterminé. Le résultat aurait été à proprement parler, une œuvre d'histoire, et non un ouvrage légèrement touffu, de caractère assez mal défini et qui se rapproche du recueil de documents sans en avoir d'ailleurs la précision. En effet, l'absence totale, à part une préface très sommaire, de notes et d'indications de sources peut surprendre : ainsi l'auteur ne dit pas sur quelles séries des Archives nationales ont porté ses recherches; il ne donne pas non plus la provenance de ses pièces justificatives. Enfin, dans un livre où figurent tant de noms propres, l'absence de table alphabétique est vraiment regrettable.

Ajoutons en terminant que ces critiques ne diminuent pas le très haut mérite de l'ouvrage; il y a lieu de croire que M. Chuquet a vu tout ce qui pouvait être vu sur la question, et il nous a exposé le résultat de vastes recherches dans un style clair, simple et facile à lire. En somme, et pour nous résumer, ce que nous lui reprochons, ce n'est pas d'avoir trop découvert, ni d'avoir trop dit, mais d'avoir suivi un plan qui aurait pu être avantageusement modifié et d'avoir sacrifié, peut-être à tort, dans un travail aussi nourri, l'appareil critique qu'on pouvait s'attendre à y trouver.

Pierre Caron.

*
* *

Général comte Fleury. — **Souvenirs**, 2 vol. in-8. Paris (libr. Plon), 1897-1898.

Il est hors de doute que, même avant d'avoir lu ses Souvenirs, tout le monde savait que le général Fleury avait joué un certain rôle sous l'Empire. Que ce rôle ait été aussi prépondérant que le croit et le dit l'auteur, c'est un point plus délicat. Certes il fut pour le Prince-Président une recrue des plus précieuses et, ceci n'est pas contestable et tout à l'honneur du général, la mauvaise fortune le trouva aussi dévoué et aussi fidèlement attaché que la bonne : mais encore une fois il semble bien que l'auteur s'exagère quelque peu l'action qu'il eut sur les destinées de l'Empire, et surtout celle qu'il aurait eue si les événements de 1870 l'avaient trouvé à Paris. Son ambassade à Saint-Pétersbourg l'empêcha d'être auprès de l'Empereur, mais ses conseils n'auraient probablement modifié en rien le cours des choses.

Tels qu'ils sont, ces souvenirs sont des plus intéressants; la lecture en est fort agréable et au point de vue documentaire, — correspondances et dépêches diplomatiques qui y sont intercalées — c'est une publication pré-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cieuse. Il faut signaler à ce sujet principalement les chapitres relatifs à la campagne d'Italie, aux missions du général en Danemark et en Italie (1861 et 1866). Les anecdotes et les détails intimes ou somptuaires ne manquent pas et donnent à certaines parties de ces mémoires un caractère romanesque assez amusant. La rédaction des Souvenirs s'arrête en 1867. Néanmoins à l'aide des papiers laissés par le général, M. le Comte Fleury, son fils, qui a pieusement préparé la publication si réussie de ces Souvenirs, annonce un volume sur la période 1869-1870, c'est-à-dire l'ambassade de son père à Saint-Pétersbourg. Ce ne sera pas la partie la moins intéressante de ces Souvenirs [1].

G. D.

*
* *

Louis Courajod et André Michel. — **Musée du Louvre. — Catalogue sommaire des sculptures du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes.** — Paris, in-12 de 96 pages, illustré.

En terminant une étude sur Jean Warin, Louis Courajod exposait en ces termes la véritable méthode à suivre pour établir le catalogue raisonné d'un musée de sculpture, tel que l'exige la science moderne : « Cette méthode consiste avant tout à discuter individuellement l'authenticité des monuments, à analyser leur caractère, à les comparer avec les pièces similaires éparses dans les collections publiques ou privées de l'Europe, à grouper autour d'eux tous les renseignements connus, à retrouver leurs provenances successives et leur destination originelle, enfin à nommer leur auteur ou tout au moins l'atelier dont ils sont sortis. » C'est sa propre méthode de travail que Courajod expliquait ainsi, il ajoutait quelles longues et pénibles recherches elle exige et c'est pourquoi, avec son esprit tourmenté du désir de ne livrer que des jugements définitifs et inattaquables, il n'a pu se décider à faire paraître ce catalogue sommaire du Musée de la Sculpture moderne, et qu'il est mort sans avoir achevé le catalogue raisonné et scientifique qui eût été le résumé de ses recherches, la preuve de son labeur. Presque tous ses travaux, en effet, depuis le jour où il entra dans ce musée, qu'il a tant aimé, devaient servir à établir ce catalogue qu'il rêvait. Il étudie le Musée des Monuments français formé par A. Lenoir, parce que ce fut là, dans le plus grand musée de la sculpture française qui aura jamais été, que vinrent s'entasser toutes les œuvres arrachées à la destruction, c'est par là que passèrent presque toutes les sculptures qui devaient former le

1. Ces lignes étaient déjà écrites quand a paru dans la *Revue de Paris* du 1er janvier 1899 un chapitre de ce troisième volume. Comme on était en droit de s'y attendre, il est du plus haut intérêt.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fonds de nos collections nationales. Qu'on lise la liste de ses travaux archéologiques, de ses mémoires et brochures, ils ont presque tous pour point de départ l'étude d'une sculpture conservée au Louvre dont il fallait retrouver l'origine, l'itinéraire, l'auteur; mais dans ces études, par les rapprochements, par les groupements d'œuvres, il amplifie ses recherches, dépasse le but immédiat, et c'est ainsi qu'il a préparé tant de bases solides pour l'histoire de notre sculpture française. Car ce fut là le caractère essentiel de son œuvre, sa pensée directrice : que l'étude critique des monuments devait précéder les idées générales, même les biographies d'artistes, qu'il fallait de longues et minitieuses analyses avant les constructions théoriques, et c'est aussi parce qu'il avait accumulé tant de patientes recherches de détail, qu'il avait bien le droit d'élever de larges synthèses — fussent-elles même sur certains points provisoires — dans ses leçons tumultueuses et touffues, toutes jaillissantes d'idées et de trouvailles, que deux de ses amis, les plus sûrs continuateurs de sa pensée et de son œuvre, vont esssayer de réunir et de sauver de l'oubli.

Dans le catalogue de 1876, le dernier publié par Barbet de Jouy, on compte 388 numéros, dans ce nouveau catalogue 826 (les fontes d'antiques exceptées), et voici que vient de s'ouvrir une nouvelle salle qui nécessitera bientôt l'impression d'un supplément. Si l'on cherche le nombre de sculptures françaises du Moyen-Age exposées en 1876, on verra qu'à peine elles remplissaient un vestibule étroit; maintenant deux salles ont peine à les contenir, car il y en a près de deux cents, et il y a là des œuvres nouvelles telles que les fragments des jubés de Bourges et de Notre-Dame, le Chanac, le Morvillier, le tombeau de Philippe Pot ; et dans les séries de la Renaissance italienne et française, la Vierge de douleur de G. Pilon, le buste de Michel-Ange, la grande madone polychrôme et celle de J. Della Quercia. Deux salles nouvelles pour le Moyen-Age, une nouvelle salle de sculpture italienne, la salle Coysevox augmentée d'une série de sculptures du début du XVIIe siècle, revenues de Versailles, presque toutes les collections remaniées, les belles pièces mises en valeur autant que le permettent l'étroitesse et le médiocre éclairage des salles — tel est l'accroissement matériel. Peu de musées peuvent se vanter en vingt ans de pareils enrichissements.

Mais il faut voir aussi l'accroissement scientifique, par la mise en valeur de la collection pour l'étude. Le catalogue d'un musée enregistre les progrès de l'érudition et forme comme un résumé de nos connaissances acquises, et en effet, ce petit volume montre tout ce qui a été trouvé, rectifié sur l'histoire de notre sculpture dans ces vingt dernières années, par les découvertes de textes, par l'analyse des œuvres. C'est l'œuvre de Coysevox enrichie de cet extraordinaire bronze du grand Condé, débarrassée du Mazarin médiocre et banal, mais privée du Mignard, si frémissant de vie, qui devient la gloire de Desjardins; c'est le Louis XIII

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

définitivement attribué à Jean Warin, le buste de J. de Bologne à P. Tacca, au lieu de l'académique et insipide Francheville ; les esclaves du tombeau de Casimir de Pologne restitués à l'atelier de la chapelle des Valois ; les iconographies rectifiées de Jean d'Alesso, Séguier, Michel Le Tellier, et combien d'autres trouvailles qui éclairent l'histoire de la sculpture jusqu'à cette heureuse découverte qui est d'hier, qui nous livre les noms des auteurs du tombeau des Poncher, de cette exquise figure de Roberte Legendre, taillée dans l'atelier tourangeau par Guillaume Chaleveau, et ce Guillaume Regnault qui devient tout à coup presque l'égal de son vieux maître Colomb, dont il a été, au tombeau de Nantes, peut-être plus que l'interprète. Et cependant que de noms à découvrir encore, que d'œuvres ne nous ont pas livré leurs secrets, et je pense seulement à celles que nous avons l'espoir de connaître un jour, à ce funèbre et tragique cortège de Ph. Pot, à cet admirable tombeau de Chabot, mis récemment en belle lumière, et où le lion héraldique, si longtemps oublié à l'École des Beaux-Arts, vient de reprendre sa place accoutumée aux pieds du triste et mélancolique amiral.

C'est par cet ensemble de faits nouveaux, précis, réunis sous un format commode avec soin et prudence, que ce catalogue devient un instrument de travail indispensable à quiconque étudie l'histoire de la sculpture moderne ; il faut espérer que grâce à lui de vieilles erreurs traditionnelles dont on a tant de peine à se débarrasser, qui traînent encore dans tant de manuels, finiront par être extirpées. Il est difficile que quelques omissions et erreurs de détail ne se soient pas glissées dans un pareil travail [1], mais si des additions seront nécessaires, les attributions resteront solides, car on n'a affirmé que ce qui était définitivement démontré. Le catalogue indique la provenance de chaque monument ; c'est là, en quelques courtes lignes, le résumé de longues recherches ; et c'est pour tout objet d'art un renseignement essentiel. Je ne sais si l'on a voulu donner en même temps que cette provenance originelle, ou la plus lointaine connue, *l'itinéraire* complet de l'œuvre ; on l'a fait pour certains monuments, mais on l'a omis pour quelques autres, ainsi pour le buste de Dominique de Vic (n° 668) qui provient d'Ermenonville et a passé par le Musée des Monuments français, puis rendu à la famille ; ainsi pour le tombeau de De Thou qui a eu une longue et triste histoire. Mais l'on regrette l'absence des *dimensions* ; il semble que dans un catalogue, même sommaire, ce renseignement pouvait trouver place ; on l'espère pour la prochaine édition.

1. Par ex : l'attribution du buste de Henri II (n° 227) à J. Goujon demanderait à être démontrée plus sûrement ; au contraire, hésiter pour le Mirabeau de terre cuite (n° 717) semble un excès de prudence. Il eût fallu indiquer que la tête du Charles IX (n° 252) est moderne pour empêcher la trop grande admiration dont le moulage est l'objet.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Combien est étrange, quand l'on y songe, la destinée de ces œuvres aujourd'hui rangées côte à côte, et dont les fonctions furent jadis si diverses : tombeaux abrités sous des voûtes sombres, madones devant lesquelles on priait, statues décorant des palais ou des parcs ; car à toutes les grandes époques créatrices on ne travaillait pas pour un musée. Si notre sculpture française n'avait pas été ruinée par tant de guerres, par le vandalisme raisonné des « gens de goût » du XVIIIe siècle et par la Révolution, si nous avions le bonheur de voir nos églises intactes, pleines des tombeaux qui y étaient entassés, il n'y aurait pas de sculpture gothique dans nos musées, et des genres entiers comme la sculpture funéraire n'auraient pas de représentants. C'est la Révolution qui a jeté dans la circulation tous ces gisants et ces priants, qui a fait voyager des tombeaux comme des meubles ou des tableaux. Espérons que l'on ne verra plus de ces profanations, encore que nombre de nos châteaux ne soient pas à l'abri de spéculations honteuses, comme à Montal ou à La Bâtie d'Urfé ; espérons que l'on comprendra qu'arracher une œuvre d'art de son milieu, c'est lui enlever une partie de sa valeur. Telle sculpture qui a sa fonction décorative, classée dans un musée n'est plus qu'une pierre taillée, tel tympan de cathédrale devra mourir à la place où l'a sculpté l'imagier.

Il faut garder soigneusement nos richesses, les exposer le mieux possible pour l'étude et la satisfaction de ceux qui aiment l'art, éviter la dispersion, il y a des ensembles dont les parties encore existantes ont été longtemps isolées et exposées dans divers musées, il y en a qui sont à réunir encore ; voilà un moyen d'enrichir nos musées, et celui de la sculpture française doit en profiter plus que d'autres. Croirait-on qu'il a fallu souvent de longues et délicates négociations pour grouper ces ensembles dispersés ? Cela semble étrange à croire et cependant cela est. Oui, il a fallu des années pour reconstituer le tombeau de De Thou au Louvre ; pour remettre la statue de l'historien sur le sarcophage de pierre oublié dans les jardins de l'école des Beaux-Arts et replacer à ses côtés ses deux femmes exilées dans des galeries de Versailles ; il a fallu des années pour replacer auprès de Roberte Legendre ces fragments décoratifs du tombeau, restés dans un coin obscur de la chapelle de la même école. Est-ce que ces « pleurants » recueillis par le musée de Cluny ne devront pas reprendre leur rang dans le cortège funéraire des tombeaux des ducs de Bourgogne, le jour où l'on se décidera à replacer la suite de ces admirables statuettes, en s'aidant des précieux dessins de Gilequin ? [1] Est-ce dans une serre du

1. Ces dessins datés de 1736, conservés aujourd'hui aux *Manuscrits* de la Bibliothèque Nationale, nous offrent les quatre faces des deux tombeaux de Champmol. — L'exactitude est assez grande pour qu'on y reconnaisse les pleurants ; or, on sait qu'ils furent replacés un peu au hasard en 1827.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Muséum, au milieu des plantes, que devrait être exposé ce groupe de Sarrazin : les enfants à la chèvre, jadis à Marly? Que font à l'École des Beaux-Arts, ces débris si nombreux encore, pour la plupart rongés et à demi détruits? Cette statue de l'Abondance sur la haute colonne; ce masque fier et hautain appelé Guy de Rochefort; cette figure saisissante et grandiose attribuée à Jérôme Della Robbia? Il y a dans un coin de la basilique de Saint-Denis deux statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon qui, avec celle du pape Célestin V, décoraient jadis le portail de la chapelle des Célestins. Ce sont par la beauté du modelé, souple et gras, par le réalisme des têtes — vivants portraits — parmi les chefs-d'œuvre de notre sculpture du XIVe siècle; elles sont là-bas plongées dans l'obscurité, éloignées du regard, impossibles à étudier, aussi peu connues. Ce serait une joie de les voir et elles deviendraient des titres de gloire pour notre école gothique.

Nous ne sommes plus assez riches pour disperser et laisser perdre le peu qui nous reste. Il en est de même pour la peinture. C'est dans la future salle des origines de la peinture française au Louvre que devront prendre place les quelques tableaux conservés à Cluny et que l'obscurité des salles ne permet pas d'étudier; ainsi que ce précieux portrait du roi Jean, jadis au musée des Souverains et rentré depuis dans l'ombre d'une vitrine de la silencieuse galerie Mazarine. La Bibliothèque Nationale possède de merveilleux dessins d'Albert Durer, bien connus par la photographie, mais l'on aimerait aussi à voir les originaux que peut seul contempler — et sans doute, il les admire — le conservateur des estampes.

Et est-il vraiment bien nécessaire que tant de meubles admirables, tant de tapisseries, conservés au garde-meuble, ne sortent que pour décorer des expositions ou des ambassades, et que des chefs de bureaux de plusieurs de nos ministères continuent à rédiger des rapports et à donner des signatures sur des meubles ciselés par un Riesener ou un Cressent?

G. Brière.

*
* *

Molinier (Émile). — **Les meubles du moyen âge et de la Renaissance; les sculptures microscopiques; les cires.** — Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, E. Lévy, In-fol., illustré de nombreuses planches.

On sait que l'érudit conservateur du Musée du Louvre a entrepris de refaire et de mettre au courant des connaissances actuelles l'histoire des arts décoratifs, pour laquelle nous n'avions, jusqu'à présent que l'ouvrage, arriéré maintenant, de Labarte. Cette publication, qui est appelée à rendre des services inappréciables aux archéologues et aux amateurs, est commencée depuis quelque temps déjà; elle doit comprendre plus de dix volumes, où l'on trouvera un exposé précis et mis à jour de l'histoire des

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

arts dits *mineurs*. Illustrés de bonnes héliogravures hors texte et de gravures très soignées intercalées dans le corps du texte, ces volumes auront leur place marquée dans toutes les bibliothèques et il faut savoir gré à leur éditeur, d'avoir eu le courage de faire paraître un ouvrage de grand luxe, en ce temps de publications à bon marché.

Le nouveau volume de M. E. Molinier, *Les Meubles*, le deuxième de la collection, dénote de la part de son auteur une rare connaissance du sujet qu'il traite ; on sait d'ailleurs que le savant professeur de l'École du Louvre est un maître de l'érudition médiévale et qu'il est tout à la fois historien et archéologue, deux qualités que l'on trouve rarement réunies.

L'ouvrage débute par des notions générales sur les meubles en France au moyen âge et l'auteur donne la reproduction de quelques-uns des plus intéressants spécimens de cet art : le *Pupitre, dit de Sainte-Radegonde*, (VIe siècle) du monastère de Sainte-Croix à Poitiers; les *armoires* de l'église d'Obazine (XIIIe siècle) et de la cathédrale de Noyon (XIVe siècle), les *stalles* de l'église de Brou (commencement du XVIe siècle), puis des monuments étrangers, le *Coffre de la cathédrale de Terracine* (art italien), des *Portails d'église* en bois sculpté (art norvégien), etc ; une deuxième partie traite des meubles au moyen âge en Allemagne, pour lesquels l'auteur distingue deux écoles : celle des bords du Rhin, qui, sous l'influence de sculpteurs de profession, inspirés de l'art flamand ou peut-être même de l'art français, donne aux ornements un relief assez accentué ; et celle de l'Allemagne du Sud, qui réduit souvent la sculpture des meubles à une simple gravure, en Tyrol surtout. L'auteur étudie ensuite les meubles en Flandre, en Espagne et en Angleterre ; il nous donne la reproduction de cet art un peu maniéré de Berruguete (*Décoration de la Sacristie de la Cathédrale de Tolède*) ; il publie un siège en marqueterie, bois et ivoire, conservé dans cette cathédrale (XVIe siècle) ; le siège de couronnement des rois d'Angleterre (XVe siècle) conservé à Westminster, etc.

Le chapitre II comprend l'époque de la Renaissance en Italie et le chapitre III, cette même époque en France, en Flandre et en Allemagne. Le beau *Coffre de Mariage* du Musée de Milan, un dossier d'une *stalle de l'église San Pietro à Pérouse*, les *stalles de la cathédrale de Sienne*, nous donnent de beaux spécimens de la décoration du meuble au delà des Alpes.

Si nous passons à la France, nous voyons les remarquables *Portes sculptées de la Cathédrale d'Aix*, les *Boiseries du château de Gaillon* (au Musée de Cluny) ; les *Stalles aux armes de Jean de Langeac* (collection Foulc) ; le *Grand coffre*, conservé au château d'Azay-le-Rideau ; un *Dressoir* (au musée de Cluny) ; et des spécimens de l'art bourguignon : *la Porte du Palais de Justice à Dijon*, par Hugues Sambin, le célèbre sculpteur ; une table, dans le style de ce maître, une armoire provenant de Clairvaux (musée de Cluny), une belle armoire de la collection de Mme Arconati-Visconti, attribuée au maître bourguignon, etc.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

M. Molinier termine l'histoire des meubles en publiant les *Statuts et ordonnances des maîstres jurez huchers, menuisiers de Paris.* Ces statuts, de 1580, sont des plus curieux pour l'étude de l'art si varié de la sculpture sur bois.

Deux chapitres, et non des moins intéressants, terminent ce volume : *les sculptures microscopiques* et *les cires.* Au XVIe siècle, les Allemands ont surtout excellé dans la petite sculpture du bois, de l'albâtre et de la pierre de Munich et certaines de ces productions, le buste d'*Otton-Henri, comte palatin du Rhin*, en albâtre (musée du Louvre), les médaillons en buis à l'effigie de personnages célèbres, tels ceux de Georges Graf, Raymond Fugger, Jobst Truchsess, etc., l'*Entrevue de Charles-Quint et de Ferdinand, son frère*, en pierre de Munich, sont de véritables œuvres d'art.

A part quelques spécimens du moyen âge — sans parler des sceaux — le modelage de la cire devint courant, à la Renaissance, en Italie; les médailleurs modèlent des effigies qu'ils colorient et décorent souvent même de pierreries; des épreuves en fonte ont été moulées sur ces cires, qui semblent bien avoir été la plupart du temps des modèles de médailles.

Il existe pour la France et l'Allemagne quelques exemplaires de ces objets d'arts; un des plus importants est une œuvre bien postérieure, modelée par Antoine Benoist, qui représente le buste de Louis XIV.

On voit par ce rapide aperçu combien de renseignements utiles les archéologues pourront trouver dans le travail de M. Molinier; complètement terminée, cette publication fera grand honneur à l'érudition française.

F. MAZEROLLE.

*
* *

Inventaire archéologique de Gand. — *Catalogue descriptif et illustré des monuments, œuvres d'art et documents antérieurs à 1830, publié par la Société d'Histoire et d'archéologie de Gand.* Gand, en cours de publication depuis avril 1897, in-4. (Heins, imprimeur-lithographe, 9, rue de Brabant).

Le jeune et savant chef de bureau à la Bibliothèque de l'Université de Gand, M. Paul Bergmans, est secrétaire de cette publication précieuse; le comité est composé de MM. Heins, Vanden Gheyn, Vander Haeghen, van Duyse et Vuylsteke, érudits et archéologues éprouvés. Le plan de la publication elle-même est aussi pratique qu'ingénieux. L'inventaire est publié sous forme de fiches libres, indépendantes les unes des autres. Chacun pourra les classer dans l'ordre qui lui paraîtra le meilleur. Chaque fiche porte la reproduction d'un monument d'art ou d'archéologie : monuments, statues, tableaux, manuscrits, diplômes et chartes, etc. La reproduction figurée est accompagnée d'une notice due à l'érudit ou à l'ar-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

chéologue le plus compétent. Pour donner une idée de l'intérêt et de l'importance de l'Inventaire archéologique, reproduisons la mention des fiches qui composent le fascicule I.

Diplôme de Louis le Pieux (notice de M. H. Pirenne); — ms. contenant la vie de Saint-Amand, ms. du IXe s. (notice de M. Bergmans); — fragments de fonts baptismaux romains du XIe s. (notice du chanoine Vanden Gheyn); — fresques de l'abbaye de Saint-Bavon du XIIe siècle (notice du chanoine Vanden Gheyn); — registres contenant les comptes de la ville de Gand (notice de M. Victor Vander Haeghen); — l'homme du beffroi, statue du XIVe siècle (notice de M. Napoléon de Pauw); — le premier livre imprimé à Gand au XVe siècle (notice de M. Paul Bergmans); — une reliure de Pierre de Keyser, du XVIe s. (notice de M. Paul Bergmans); — les tableaux de Gilles Le Plat au bureau de bienfaisance, œuvre du XVIIe s. (notice de M. Prosper Claeys); — enfin les sculptures de Norbert Sauvage au même bureau de bienfaisance, œuvre également du XVIIe siècle (notice de M. Prosper Claeys). Les fascicules suivants sont de même importance. Tous se rapportent, comme le titre l'indique, aux « antiquités » de la ville de Gand

L'illustration n'est pas à la hauteur du texte. Ce procédé de gravure est aujourd'hui démodé. Il n'a pas la précision que l'archéologie exige à présent. La photogravure, reproduisant directement les originaux, est presque de rigueur. Sans doute la dépense a-t-elle arrêté le comité de publication. Nous faisons tous nos vœux pour que les souscriptions nombreuses, et, s'il est nécessaire, les subventions de la ville et de l'État, permettent de revêtir cette importante publication d'une forme digne du fond[1].

Frantz Funck-Brentano.

*
* *

G. Cavaignac. — **La formation de la Prusse contemporaine.** Tome I : Les origines. Le ministère de Stein (1806-1808) (ouvrage couronné par l'Académie française). 2e édition : 1 vol. de VIII-510 p. — Tome II : Le ministère de Hardenberg. Le soulèvement (1808-1813). 1 vol. de VII-517 p. Paris, Hachette.

Les historiens allemands soutiennent volontiers que la Prusse au XIXe siècle a évolué librement, dégagée de toute influence extérieure, qu'elle a su après le désastre de 1806 se relever, se réformer par elle seule,

1. Nous recevons le dernier fascicule de l'*Inventaire archéologique de Gand* (fasc. IX). Les reproductions sont faites à la photogravure. Le désir que nous exprimons ci-dessus a ainsi reçu satisfaction avant même que l'expression en soit parvenue au comité de rédaction de l'*Inventaire archéologique*. (*Note ajoutée sur les épreuves.*)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sans subir l'action d'aucun autre peuple, et qu'ainsi elle ne partage avec personne l'honneur de la victoire ultérieure. M. Cavaignac croit au contraire et cherche à démontrer que la Prusse, en pleine décadence à la fin du XVIIIe siècle, écrasée par les armées napoléoniennes au début du XIXe, n'a pu se régénérer par ses propres forces, qu'il a fallu pour la secouer de sa torpeur l'influence stimulante d'un élément étranger — les idées de la Révolution française — et qu'ainsi, en dernière analyse, la Prusse doit à la France d'avoir pu réaliser l'Empire allemand. Voilà la thèse : que vaut-elle ?

A la fin du XVIIIe siècle, la Prusse nous apparait comme un État aristocratique gouverné arbitrairement par une monarchie militaire. Électeurs de Brandebourg et rois de Prusse ont cherché et ont réussi à transformer en un pouvoir absolu leur autorité limitée de suzerains ; mais, éminemment conservateurs, ils ont laissé à l'oligarchie seigneuriale la plupart des privilèges politiques dont elle jouissait auparavant ; ils n'ont même pas usé de leur puissance, soit pour favoriser le développement de la classe moyenne, soit pour améliorer la condition des classes rurales : l'institution du servage subsista jusqu'au XIXe siècle, nullement adoucie.

A tous les points de vue, cette constitution sociale était pleine de dangers pour l'État prussien. Rien n'attachait le paysan à la terre ; la *domesticité obligatoire* lui prenait tout son temps : la classe rurale ne pouvait être une réserve de force nationale, moins encore une réserve de capitaux. Le mouvement industriel était contrarié par les octrois, les douanes, une réglementation trop minutieuse : les villes ne se développaient pas rapidement. Les tentatives de colonisation que les rois de Prusse favorisèrent de tout leur pouvoir ne purent remédier à cette situation économique fâcheuse : à la fin du XVIIIe siècle, la crise est manifeste. Au point de vue politique, d'autre part, nulle stabilité, nulle garantie contre l'avenir. Le roi incarne l'État ; lorsque le souverain est un Frédéric II, l'État est fort, le gouvernement central puissant ; mais que le monarque se trouve être un homme faible, sans énergie, à une autorité trop pesante succède brusquement l'anarchie : l'éventualité se produisit dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, et la mort de Frédéric II, en portant au trône un roi sans volonté, fut le point de départ d'une ère politique sans grandeur, et même sans clarté, que caractérisent des indécisions perpétuelles, des intrigues de cour extrêmement confuses, en un mot, un complet effacement de l'autorité royale.

Cette décadence semble irrémédiable, car aucun symptôme ne permet de prévoir un réveil d'énergie, un relèvement prochain. La Prusse ne pouvait, à elle seule, M. Cavaignac a raison, sortir de la redoutable crise qui menaçait son existence : elle dut son salut à sa défaite même, à la victoire de Napoléon à Iéna. L'invasion prolongée des armées françaises en Allemagne, le choc des deux nationalités ont déterminé la formation d'un

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

parti que l'on peut appeler le parti national allemand. Comme la Prusse, avant 1806, s'étant tenue en dehors de la lutte, est restée intacte, qu'elle a conservé une partie de son ancien prestige, ces patriotes mettent leur espoir en elle. La bataille d'Iéna leur révèle la fragilité de leur espoir, l'impuissance de la Prusse à lutter contre Napoléon : par haine de la France autant que par conviction personnelle, les chefs du mouvement de résistance, qui obtiennent le pouvoir grâce à l'influence du tsar, Stein, Scharnhorst, Schrötter, même Schön, se font réformateurs. Mais entreprennent-ils d'infuser, pour ainsi dire, à la Prusse, l'esprit de la Révolution, de supprimer les abus, de modifier la constitution prussienne selon les principes de 89? En aucune manière. Ils s'efforcent de rendre l'État fort, beaucoup plus que l'individu libre ; ils veulent développer les ressources de la nation, pour les appliquer à l'œuvre de revanche, beaucoup plus qu'égaliser les conditions sociales. Le servage leur est odieux comme à tous les humanitaires du XVIIIe siècle ; mais à le supprimer, ils risqueraient de mécontenter la noblesse, le seul élément actif, vivace et guerrier du peuple prussien et la domesticité obligatoire, abolie sur les domaines royaux, continue de régner, sans changements notables, sur les terres des seigneurs. Stein octroie bien, en novembre 1808, dans une pensée de décentralisation, l'électorat, et comme le self-governement aux habitants des villes ; mais à peine a-t-il pris la mesure qu'il la regrette et s'efforce d'en arrêter les effets. Les réformes militaires, — les plus importantes, — sont incomplètes, timides ; l'esprit de la Révolution en semble absent. Scharnhorst rêve d'organiser une armée nationale : pourtant il se refuse à proclamer le principe du service obligatoire ; il projette de maintenir distincts le peuple en armes, c'est-à-dire la milice, et l'armée professionnelle : il s'emploie seulement, en adoucissant le régime militaire, à faire disparaître l'antipathie que le peuple prussien avait jusque-là éprouvée pour l'état de soldat. Sans doute ces réformateurs n'étaient point poussés en avant ou même soutenus par un puissant mouvement populaire : le peuple prussien ne se leva pas en 1806 pour défendre son sol contre Napoléon, comme le peuple de France s'était levé pour défendre la Révolution. Sans doute encore, ils eurent à vaincre bien des résistances, parmi lesquelles, en première ligne, celle d'un roi inintelligent et sans volonté. Il n'en faut pas moins reconnaître que la bataille d'Iéna eut pour conséquence, en Prusse, un changement de personnel politique plus qu'un changement d'idées.

En 1808, l'homme qui personnifiait ce premier mouvement de réformes et de résistance à la France, Stein, tombe. Napoléon le proscrit : à sa place, après un court intérim Dohna-Altenstein, Hardenberg devient premier ministre. Pénétré des idées philosophiques du XVIIIe siècle, exempt de parti pris, incapable de haine violente, il était, plus qu'aucun autre Allemand de son temps, apte à comprendre et à admirer la Révolution. Les historiens d'outre Rhin lui reprochent d'avoir été un homme d'État

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

trop français, et par quelques-uns de ses projets, Hardenberg mérite ce reproche. Il eût voulu rendre en Prusse tous les sujets du roi égaux devant la loi et l'impôt : le servage lui semblait une institution odieuse, et il n'admettait pas que la loi pût enlever à un homme la faculté de disposer de sa personne ou d'acquérir des biens. Même, par instants, il eût été tenté de reconnaître que les peuples avaient, en bonne logique, le droit d'intervenir dans la conduite de leurs destinées. Mais ces pensées généreuses furent sans grande conséquence pratique ; lorsque Hardenberg essaya de les appliquer, il se heurta à une vive résistance des privilégiés ; les opprimés étaient une masse inerte, lui-même était sans énergie : il céda. L'édit du 14 septembre 1811, qui donnait aux serfs le droit de posséder, ne profita qu'à une minorité de paysans ; il ne supprima pas les corvées, mais en autorisa le rachat, et ces deux clauses favorables à la classe rurale eurent pour contre-partie l'extension des privilèges fonciers des seigneurs. L'égalité des citoyens devant l'impôt ne fut pas davantage atteinte : l'augmentation des impôts indirects frappa lourdement les petits contribuables ; l'aristocratie, même après l'établissement de l'impôt sur le revenu, bénéficia de nombreuses exemptions. Quant aux assemblées nationales que réunit Hardenberg, elles ne furent qu'une comédie : l'homme qui voulut introduire en Prusse la centralisation napoléonienne et rendit l'édit de gendarmerie ne pouvait vouloir à ses côtés un organe de contrôle.

Dira-t-on que si Hardenberg n'a pas déployé plus d'énergie pour réformer l'organisation intérieure de la Prusse, c'est qu'il était absorbé par l'œuvre d'insurrection ? Mais Hardenberg n'est pas le héros de la lutte nationale. Politique fin et subtil, il sut ne point s'aliéner l'esprit de Napoléon et la sympathie des patriotes ; mais il ressentit pour l'Empereur, et pour les amis de Stein, la méfiance que lui inspiraient toujours les violents. Si la Prusse se releva, ce fut grâce à la Russie. Le parti patriote, qui détestait la France, autant par crainte de réformes démocratiques que par haine nationale, ne pouvait parvenir au pouvoir sans un appui étranger. Lorsque le tsar eut repoussé de Russie les armées françaises, il souhaita d'avoir la Prusse pour alliée, résolu, au besoin, à employer la force. La première conséquence de l'invasion russe en Prusse fut donc l'arrivée au pouvoir, dans les provinces occupées, du parti de la guerre ; les chefs de ce parti avaient depuis longtemps leurs idées arrêtées ; ils créèrent la Landwehr, et le traité qui unit dans la lutte contre Napoléon la Prusse et la Russie entraîna l'extension de ces mesures à tout l'État prussien. La monarchie prussienne décida alors, et sous ces pressions successives, la levée en masse : le peuple suivit docilement, sans grand élan dans les classes inférieures ; il fallut Lutzen et Bautzen pour faire de cet amas de recrues une véritable armée.

L'on voit à quelle conclusion l'ouvrage de M. Cavaignac conduit, je ne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dirai pas l'auteur, mais le lecteur : il est faux de prétendre que la Prusse ne subit pas et de bonne heure l'influence de la Révolution française : les peuples ne sont pas enfermés dans des tours d'ivoire, et la Révolution est un fait d'ordre universel ; mais il ne faut pas non plus exagérer l'influence française en Prusse : ce milieu, encore barbare, où l'aristocratie était omnipotente, était peu propre au développement rapide des idées de 89 ; la thèse de M. Cavaignac, comme la plupart des thèses, est légèrement outrée.

Ces réserves faites, le livre de M. Cavaignac est intéressant et utile : les historiens consulteront surtout avec profit les chapitres relatifs à l'histoire de la politique extérieure prussienne. Sans doute le lecteur se prendra parfois à regretter des regressions trop fréquentes, une insuffisance de citations : mais le sujet était si délicat, si fragmentaire, si complexe ! Ces défauts d'ailleurs ne sembleraient pas aussi graves, si l'ouvrage de M. Cavaignac ne présentait une lacune infiniment regrettable. L'on s'accorde à convenir que sans notice bibliographique, surtout sans index analytique, il ne saurait exister de bon ouvrage de critique, ou de vulgarisation scientifique. La période qu'étudie M. Cavaignac est très confuse ; ses volumes très copieux : une table analytique des matières, des noms et personnes s'imposait doublement ; elle manque. Nous espérons que dans une nouvelle édition, ou tout au moins dans le 3e volume de son ouvrage, M. Cavaignac comblera l'omission.

L. Cahen.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Éditeur-Gérant* : Albert Fontemoing

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Du Groupement des Sociétés savantes en vue de travaux communs

---

La France compte d'innombrables sociétés savantes.

Il n'est pas de département, il n'est souvent pas même d'arrondissement, où, par amour du passé local et des bonnes lettres, un ou plusieurs groupements ne se soient produits en vue de s'assurer d'un local propre à des réunions et d'une Revue appelée à publier les travaux et les recherches.

La plupart de ces Sociétés vivent ; quelques-unes sont fort riches, un plus petit nombre végètent : toutes travaillent.

Toutes ont abandonné le domaine des « comparaisons littéraires », des traductions poétiques, dont l'exploitation leur valut sans doute quelques lauriers, mais aussi tant de brocards, pour labourer le champ fécond de l'archéologie et de l'histoire provinciales.

Pour qui feuillette, même d'un doigt rapide et distrait, les publications de nos sociétés savantes, leurs travaux sont un sujet d'étonnement et d'admiration.

Ce qu'il y a de science, de talent, de patience, de labeurs réparti dans les volumes de ces actes ou de ces mémoires académiques est inouï.

Si l'on songe que tant de qualités ne se déploient que pour un public restreint, ou en vue d'une renommée faite de quelques amitiés ; que, pas un de ces travaux, pas même ceux que solennellement on abrège en vue d'une courte notice au Congrès des Sociétés savantes, ne dépassera le cercle restreint d'un cénacle ; que pas un n'aura de retentissement tel qu'il puisse franchir les bornes étroites d'une province, et que la seule ambition de leurs auteurs est de faire bien et consciencieusement, sans gloire probable, sans profit aucun, sans récompense entrevue que, de loin en loin, quelque

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ruban violet obtenu à l'heure de la vieillesse, on se sent pris d'un juste et légitime orgueil,

Il s'est fait, dans notre pays, sous la poussée, dont nous sentons encore l'impulsion, des Guizot et des Augustin Thierry, un travail de décentralisation, plus vivace et plus puissant que celui que pourraient provoquer jamais les lois et les décrets.

Le malheur est que ces travaux sont peu connus ; le malheur est qu'ils soient peu homogènes.

Chacun va de son côté, au hasard de sa fantaisie, des documents qu'il met au jour, des trouvailles qu'il fait. La France savante est semblable à ces contrées que parcourent les ingénieurs, mire en main, en vue de l'établissement d'un chemin de fer rêvé, mais qui ne se fait jamais ; elle est jalonnée de piquets à l'infini, elle est semée de pierres d'attente innombrables, mais nulle part la tranchée n'est ouverte ; nulle part, sur ces pierres, ne se bâtit l'édifice qui doit ajouter une aile aux monuments qu'ont élevés les anciens, qui n'arrivèrent à un résultat qu'en travaillant en commun.

Cette décentralisation, qui est un des signes vivaces des forces locales, qu'on disait abolies par notre régime administratif, nous mène, en matière d'érudition, à l'émiettement, à la dispersion d'énergies, qui, réunies en faisceau, eussent été si fécondes.

Sans qu'il soit besoin pour cela de créer un Ministère des Sociétés savantes, le temps est peut-être venu de préconiser la fédération de ces sociétés et, dans cette décentralisation, d'introduire quelque centralisation, en vue d'œuvres que nous sommes en droit d'attendre de tant d'intelligences, que nous pouvons même réclamer d'elles.

*
* *

Ce rôle centralisateur, désirable en tant qu'agent d'initiative et de conservation des moyens à employer pour arriver à un but défini, devait être joué par l'État, et, à son défaut, pouvait l'être par l'Institut.

L'État a entrepris une foule de choses. Lui a le temps et la durée que n'ont pas les institutions privées ; il n'a rien terminé.

La Collection des Documents inédits reste inachevée, faute de crédits ; faute de crédits, les Répertoires archéologiques, le Dictionnaire archéologique de la Gaule Celtique demeurent interrompus,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les uns depuis 1881, l'autre, depuis 1878 ; faute de Crédit, l'Inventaire des richesses d'art, si précieux commentaire de la loi du 30 mars 1887 sur les Monuments historiques, a cessé de paraître.

Les différents comités siégeant au Ministères, ne sont plus que des succursales d'Académies, plus officielles que les Sociétés savantes et composés d'hommes pour la plupart déjà illustres, enregistrant des communications, mais qui, bridés par des budgets, de plus en plus inexorablement restreints, ne communiquent plus aucune impulsion et ne peuvent apporter qu'un faible appui à ceux qui implorent leur assistance.

Toute la partie des rares crédits disponibles va à l'Afrique, à la Tunisie, les seules portions du territoire français où se puissent conduire des fouilles avec la participation de l'État, les seules sur lesquelles se publient assez régulièrement des documents et des textes.

L'Institut, dont on pouvait attendre tant d'œuvres utiles, qui pouvait hériter de l'État le rôle d'aréopage des travaux scientifiques que celui-ci ne pouvait plus remplir, de gardien des traditions et des plans élaborés, ne fait plus paraître que de loin en loin quelque volume de l'*Histoire littéraire de la France* ou du *Recueil des Ordonnances des Rois de France*. Limité, ligotté par des prix de jour en jour plus nombreux et tous légués en vue d'objets précis et d'études rares, il lui est interdit de se faire le tuteur, l'investigateur, le soutien et le guide — j'allais écrire encore la providence — des travailleurs provinciaux.

En présence de la faillite des institutions d'État, n'appartient-il pas aux sociétés savantes de se grouper, de se fédérer, pour accomplir des travaux communs qui ne peuvent s'entreprendre, se continuer et se terminer sans elles et qui manquent à la France ?

La matière est ample et les sujets sont nombreux.

*
* *

De tous les instruments de travail, la bibliographie est celui dont la nécessité est primordiale.

Sans exagérer ni forcer la pensée, on peut dire qu'un bon travail n'est que le résultat — talent d'exposition à part — d'une bonne bibliographie.

Si les bibliographies locales existent ; si, là où elles manquent,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

on s'applique à combler les lacunes, trouvons-nous quelque part en France, non pas même un essai de bibliographie générale, mais seulement les éléments nécessaires à dresser cette bibliographie ?

On a assez détaillé notre histoire pour pouvoir supposer que le jour n'est pas loin où l'on tentera de la généraliser.

Se figure-t-on, dans les conditions actuelles, un savant voulant écrire une histoire de la Gaule romaine, comme premier volume d'une histoire générale de la France, telle qu'on dit qu'il s'en prépare une dans certaine grande maison d'édition ?

Avant d'écrire une ligne sur un pareil sujet, il lui faudra connaître toutes les découvertes auxquelles le sol, encore si riche de la France, a donné lieu sur cette époque. Je mets en fait que deux ans, au moins, lui seront nécessaires pour dresser sa bibliographie. Nulle part, pas même à la bibliothèque des Sociétés savantes de la rue des Petits-Champs, il ne trouvera réunies toutes les publications, nées de l'initiative privée ou collective de la province. Il sera obligé de se résigner à une odyssée dans la plupart des chefs-lieux, car il ne saurait se contenter, sauf pour un travail approximatif, de la *Bibliographie des Sociétés savantes* de M. de Lasteyrie, déjà vieille, qui n'en est qu'au département de la Seine et qui ne comprend que les publications des Sociétés savantes, à l'exclusion des autres périodiques.

De même pour quiconque voudrait entreprendre de composer un tableau d'ensemble sur la féodalité, sur les Communes, sur la guerre de Cent Ans, sur la propagation de la Réforme, sur la Révocation de l'Édit de Nantes, et même sur les Cahiers des États-Généraux de 1789. A plus forte raison, si l'on descend dans le détail soit des périodes historiques, soit des institutions, soit des mœurs, soit de l'archéologie, soit de l'art.

Une bibliographie est donc indispensable. Qui la fera ? Pas un homme seul à coup sûr, et cependant elle devient de plus en plus nécessaire.

Nous avons ici même, dans cette *Revue de la Société des Études historiques*, expliqué le mécanisme du fonctionnement de l'office international de bibliographie belge, et nous en avons dit tout le bien qu'une pareille entreprise méritait qu'on en dise. Sans songer à faire quelque chose d'analogue, on peut toutefois s'en inspirer.

Par une fédération des Sociétés savantes de France, conçue sans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

arrière-pensée et désireuse de réaliser un plan méthodique préalablement établi, on arriverait très rapidement à dresser cette bibliographie nationale et à la tenir constamment à jour.

Mais cet effort ne pourrait se produire qu'avec le concours de tous et une direction initiale acceptée et supportée de tous; chacun dans les villes où paraissent et où ont paru les périodiques, se dévouant à accomplir un travail de dépouillement et s'engageant à le continuer.

Ainsi, à très peu de frais — nous le verrons dans la conclusion — dans un laps de temps relativement court, se trouverait donné un exemple que beaucoup de nations ne tarderaient pas à imiter.

Ce ne sont pas là les seuls travaux qu'on pourrait proposer au zèle du groupement des Sociétés savantes; il en est d'autres — et je ne cite que ceux qui me viennent à l'esprit.

Les savants français ont encore au cœur la douloureuse sensation qu'ils ont éprouvée à la nouvelle que l'Académie de Berlin, dans son *Corpus*, avait publié les inscriptions de la Gaule Narbonnoise.

Nous avions la garde de ces richesses, nous les avions trouvées, nous les avions quelquefois étudiées et personne ne s'était rencontré, en France, pour entreprendre leur publication!

Le mal serait réparable, la honte serait effacée si, par la coopération de tous les savants français, se dressait un monument digne de notre passé, qui réunirait toutes les inscriptions que nos musées et nos collections recèlent.

C'est là encore une œuvre qui ne se comprendra que par l'effort commun.

Ne devrait-il pas en être de même de nos chartes de communes, de coutumes et de franchises, le fondement de notre droit privé, la source de tous nos usages locaux, les éléments de l'histoire sociale?

Elles sont éparses dans le Recueil des ordonnances des rois de France, dans les recueils publiés par le Ministère, dans les publications des sociétés locales, sans compter toutes celles que détiennent les archives publiques et privées.

Pourquoi ne s'emploierait-on pas à les rassembler et ne reprendrait-on pas, en élargissant le cadre, l'œuvre interrompue d'Augustin Thierry?

Outre les questions d'histoire proprement dites, il est d'autres points, qu'on n'admet d'ordinaire que dans ce qu'on est convenu

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'appeler « les sciences auxiliaires » et qui, moins négligées, jetteraient des lumières nouvelles sur bien des obscurités de l'histoire et de l'archéologie. Je veux parler des traditions populaires, soit qu'elles affectent la forme de légendes relatives à des saints ou à des hommes, soit qu'elles se révèlent par des coutumes ou dans les mœurs.

Il suffit d'avoir feuilleté le *Saint-Martin* de Lecoy de la Marche, ou *Les Druides et le Druidisme* d'Alexandre Bertrand pour s'en rendre compte.

Jamais, quoi qu'il fasse, un étranger à une province, ne pourra atteindre aux sources vives de ces croyances et de ces traditions; seul, un homme du pays sera capable de les bien connaître et de les bien exposer.

Ne pourrait-on, sur ce sujet, si une entente commune se réalisait, procéder par voie de questionnaire, de manière à provoquer sur ces idées, sur ces mœurs dont la disparition va croissant, une vaste et définitive enquête qui serait la base d'études précieuses d'histoire comparée.

Et combien de sujets autres que ceux, qu'à ma grande honte, j ai la présomption d'indiquer ici, seraient susceptibles d'être proposés et soumis à l'érudition de nos sociétés savantes.

*
* *

Les moyens pour réaliser un pareil groupement, pour exécuter un semblable plan? Ils sont de deux sortes.

Tout d'abord, il faudrait une entente préalable entre toutes les sociétés, entente formée, soit à la suite d'un véritable congrès de toutes les sociétés, soit par l'envoi de circulaires exposant les projets et leur raison d'être. Cet accord établi, il faudrait ensuite provoquer la nomination d'un Comité directeur, chargé — si nous prenons comme texte les exemples que nous avons cités — d'arrêter les rubriques de l'ordre méthodique qui serait adopté pour la confection de la bibliographie, le plan et le programme des *Corpus* à publier, des questionnaires à dresser.

Ceci fait, deux solutions se présentent. Ou les publications seraient faites aux frais de l'État; ou elles resteraient à la charge des Sociétés savantes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La première solution, quoique contraire en principe à l'idée que nous pouvons nous former sur la banqueroute de l'État, comme entrepreneur de publications suivies, quoique s'alliant mal avec les nécessités budgétaires, pourrait, néanmoins, se soutenir. L'État possède une merveilleuse imprimerie, pourvue de toutes les fontes désirables, offrant la continuité d'un type typographique d'un très bel œil : c'est l'Imprimerie nationale.

Une loi pourrait sanctionner le caractère officiel du groupement des Sociétés savantes et ordonner l'impression de leurs publications sur un chapitre déterminé du budget.

Si, au contraire, on adoptait la participation exclusive des Sociétés savantes à la dépense, ce serait d'abord l'affaire d'un devis à dresser, d'une adjudication à ouvrir, et la répartition des frais se ferait, dans la France entière, à l'aide d'une cotisation payée annuellement et indéfiniment par les Sociétés. Dans ce cas, la propriété des publications leur appartiendrait.

Il y aurait même une solution intermédiaire, par laquelle l'impression pourrait être faite à l'Imprimerie nationale et la dépense annuelle serait couverte par une cotisation des sociétés et une quote-part de l'État, à qui l'on attribuerait un certain nombre d'exemplaires.

Tous ces détails une fois réglés, voici comment on pourrait procéder au travail.

Le Comité directeur, éligible et renouvelable en totalité dans un cas, ou en partie, dans l'autre (l'autre partie se composant de représentants de l'État nommés par lui s'il intervenait dans la dépense) siégerait au lieu de l'impression.

Tous les ans, à époque fixe, les matières à imprimer lui seraient envoyées et il communiquerait les épreuves aux sociétés collaboratrices.

Supposons qu'il s'agisse de la Bibliographie. Les têtes de chapitres de l'ordre méthodique préalablement adressées, munies d'un numéro, à toutes les sociétés et à toutes les bibliothèques publiques, en arrêterait le format des fiches. Chaque année, des exemplaires des parties cataloguées, imprimées sur papier pelure, seraient expédiées aux sociétés et aux bibliothèques, où on les collerait sur des feuilles de carton de dimensions convenables et classées suivant les divisions méthodiques, à l'aide des numéros portés

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sur les têtes de chapitre et reproduits sur les fiches. On aurait ainsi un catalogue constamment à jour et permettant l'intercalation constante.

On procéderait de même pour les réponses aux questionnaires, dont chaque question serait numérotée, ce qui permettrait, à l'aide des réponses, toutes indépendantes et numérotées aussi, la constitution de recueils factices sur tels ou tels sujets.

Pour les grandes collections, les *Corpus*, le nombre des feuilles à distribuer dans les mêmes conditions, une fois déterminé, l'envoi s'en poursuivrait régulièrement avec une pagination, une tomaison suivies, chaque tome devant être pourvu de tables.

Il en serait de même pour les recueils épigraphiques qui, pour être menés rapidement à bien, ne pourraient se concevoir, ni dans un ordre géographique, ni dans un ordre méthodique, mais, munis d'une numérotation où se référeraient les lexiques et les tables.

*
* *

Tel est, très incomplet, très superficiellement exposé sans doute, le plan d'un groupement des Sociétés savantes en vue de travaux communs.

A continuer de travailler, ainsi qu'on le fait, isolément, on risque d'aboutir à une dispersion de forces précieuses, de retarder l'éclosion désirable de travaux de synthèse qui, une fois entrepris, bouleverseront nos connaissances sur l'*histoire de la France*, qu'on a a trop subordonnée à ce qu'on est convenu d'appeler l'*histoire de France*, et de rendre, enfin, inutiles tant d'études, tant de mémoires, tant de recherches, dont on n'use pas, parce qu'on ne les connaît pas.

Ce projet ne tend à rien moins qu'à substituer l'initiative à l'obéissance, disons mieux, à l'impulsion toujours quelque peu arbitraire quand elle part de haut.

Serait-il donc si difficile à réaliser, si l'on consentait à le prendre au sérieux, à l'étudier, à le discuter, à l'amender et surtout à s'employer à le faire aboutir?

Maurice DUMOULIN.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Souvenirs de M. de la Rouvraye, enseigne de vaisseau (1805-1806)

Parmi les mémoires militaires du premier Empire parus dans ces dernières années, il n'en est pas un qui ait pour auteur un marin. Aucun récit ne nous renseigne sur la vie maritime du commencement de ce siècle à laquelle cependant, ni les peines, ni les périls, ni les aventures ne manquèrent. C'est pourquoi, j'ai pensé que les souvenirs qui vont suivre, pouvaient offrir quelque intérêt. On n'y trouvera aucun grand événement historique, mais un aperçu de la vie aventureuse et des idées d'un marin de l'Empire, ainsi que des renseignements sur les mœurs de la marine anglaise, sur la vie à bord d'un vaisseau anglais, sur le sort douloureux de nos marins prisonniers.

Le récit qu'on va lire est extrait de deux cahiers d'une écriture fine et serrée, conservés aux Archives de la marine. Le premier est intitulé : *Campagne de la Canonnière pendant les années 1805-1806*. J'en ai tiré tout ce qui avait le caractère de souvenirs personnels. Le second qui a pour titre : *Mon enlèvement dans un canot, événements subséquents*, est reproduit intégralement [1].

L'auteur de ces souvenirs, Charles-Louis-Victor de la Rouvraye, naquit le 19 décembre 1783 à Orbec-en-Auge (Calvados). Il appartenait à une famille normande de bonne noblesse. A l'âge de seize ans, il entrait, comme novice timonier, au service. Il embarquait au Havre à bord de la cannonière *l'Enflammée* et, bien qu'il n'eut que six mois de services effectifs à la mer, il obtenait vers sa dix-huitième année, la permission de subir les examens pour le grade d'aspirant de deuxième classe. Nommé enseigne en 1803, il devint officier de manœuvre, à bord de la frégate la *Canonnière*.

Celle-ci était destinée à renforcer les forces navales qui opéraient, sous l'amiral Linois, dans l'Océan Indien. Fait prisonnier, dans les circonstances qu'on verra, le 29 avril 1806, M. de la Rouvraye rentra en France

1. Jal dans ses *Scènes de la vie maritime* en a reproduit un passage, en l'altérant et en l'appropriant au goût du temps où il écrivait (1832).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

en 1811, et fut élevé au grade de lieutenant de vaisseau. Chevalier de Saint-Louis en 1819 et de la Légion d'honneur en 1821, il devint capitaine de frégate en 1825, commanda le *Cuirassier* pendant l'expédition d'Alger et prit sa retraite en 1836. Ces indications données, il n'y a plus qu'à laisser la parole à de la Rouvraye.

A. Auzoux.

La *Canonnière*, partie de Cherbourg le 14 novembre 1805, arriva le 24 février 1806 à l'île de France, sans autre événement qu'une chasse, reçue en doublant le Cap de Bonne-Espérance, par un vaisseau de 74, anglais; mais ayant une marche supérieure au vaisseau, elle fut bientôt abandonnée.

La *Canonnière*, pendant sa relâche à l'île de France, abattit en carène pour visiter sa quille qu'on supposait avoir pu être endommagée dans son échouage sur la digue de Cherbourg en 1803; on ne lui trouva aucun mal, mais son nouvel arrimage, diminué du poids du lest en pierre, dont les Anglais avaient engravé les deux plans de barrique et différemment disposé, lui ôtait de sa marche très supérieure qui l'avait fait destiner pour sa mission de l'Inde. On croyait encore l'amiral Linois dans les mers de l'Inde, nous avions des dépêches pour lui et nous appareillâmes après une relâche de quarante-cinq jours, nous touchâmes à Bourbon et nous dirigeâmes ensuite vers le cap de Bonne-Espérance où l'on supposait que devait alors se trouver l'Amiral. Le 20 avril, étant en vue de la pointe Natal, sur la côte d'Afrique, nous aperçumes et chassâmes un convoi qui était au vent à nous, et composé de onze vaisseaux de Compagnie que, bientôt nous reconnûmes être escortés par un vaisseau de 74 le *Tremendous* et un autre de 50 *l'Indostan* [1]. Chassés nous-mêmes par le 74, nous manœuvrons pour l'éviter, mais sa marche étant supérieure, il nous joignit au bout de 7 heures de

1. La Compagnie des Indes équipait tous les ans un certain nombre de navires du port moyen de 1.200 tonneaux pour son commerce des Indes et de la Chine. Armés en général de 26 canons et montés par 150 hommes d'équipage, ces batiments pouvaient tenir tête à un corsaire ou à un navire de guerre de peu d'importance, mais non à une frégate. Aussi naviguaient-ils par convois. Le commandement des navires de la Compagnie était confié à de bons marins; il était d'ailleurs fort recherché, à cause des avantages pécuniaires qu'il procurait : il n'était pas rare qu'un voyage dans l'Inde rapportât à un capitaine 12 à 18,000 livres sterling, voire 20,000. Aussi, quand un capitaine se retirait, se faisait-il payer par celui qui aspirait à lui succéder, pour le présenter à la Compagnie.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

chasse; il était 3 heures 1/2 de l'après midi, nous étions carrément vent arrière, par ce que c'était l'allure à laquelle il nous joignait le moins. Le vaisseau étant à demi-encablure, nous orientâmes subitement babord amures, il en fit autant et se trouva au vent à nous, sur notre parallèle, son mât de misaine par le travers de notre grand mât. Nous commençames le feu en lançant au vent, et notre première bordée, parfaitement pointée, lui causa beaucoup d'avaries dans ses focs et ses bonnettes qu'il n'avait pas amenées en brassant. Il riposta vivement, mais la brise, très molle pendant la chasse, venant de fraîchir, et notre frégate conservant toutes voiles dessus, le vaisseau donnait une bande assez forte qui lui rendait l'usage de sa batterie basse difficile ; il s'en servait pourtant, et c'est elle qui nous fit le plus de mal ; il déploya aussi une nombreuse mousqueterie que nous détruisîmes avec la mitraille de nos caronades. Le combat dura ainsi jusqu'à 5 heures 1/4 ; à cette époque, notre feu, mieux dirigé que celui du vaisseau, lui avait causé nombre d'avaries, sa grande vergue et son petit mât de hune étaient coupés, tout son gréement était haché et, comme je l'ai su depuis à Sainte-Hélène, son mât de misaine menaçait de tomber; il avait, en outre, quatre-vingts hommes tués. Le capitaine Osborne, qui le commandait, voyant le mauvais état de son vaisseau et, comme il le dit dans son rapport à l'Amirauté, compromis, et ne remarquant aucune avarie majeure à bord de la frégate qui profitait de la supériorité de marche que lui donnaient les avaries du vaisseau pour lancer continuellement dans le vent et lui envoyer son feu en diagonale, se décida à arriver sur son convoi qui pour lors se trouvait à une lieue dans le vent. Il nous envoya encore une volée en passant derrière nous, nous la lui rendîmes en faisant une arrivée, et ainsi se termina ce combat si inégal, et si peu glorieux pour le pavillon britannique; car, enfin, quelque fût l'état du vaisseau, que risquait-il à continuer, puisque la frégate française ne profitait pas de l'avantage d'avoir toutes ses voiles hautes pour quitter la partie et qu'il était suivi d'un autre vaisseau de 50 qui ne prit pas part à l'affaire, parce qu'il marchait mal, mais qui fût toujours arrivé à temps pour le dégager et, de plus, onze vaisseaux de compagnie qui valaient bien une frégate. Il restera donc éternellement constant, qu'après un engagement de 1 h. 3/4, le vaisseau le *Tremendous* a fui devant une frégate française et, pour la *Canonnière* qu'elle se couvrit de gloire ; car son

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

succès ne fut pas l'effet d'un boulet heureux, mais la suite d'un combat opiniâtre dans lequel elle sut toujours primer le vaisseau, par sa manœuvre et par son feu; elle eut quarante-cinq hommes tués et blessés. Comme cet événement est assez remarquable pour prendre place dans les fastes de la marine française, je conserverai ici, les noms des officiers de cette frégate et les postes où ils combattaient : MM. Bourayne, capitaine de vaisseau, commandant[1]; Dubuisson (Georgette), second, lieutenant de vaisseau; Prenat, enseigne, commandant la batterie; de la Rouvraye (Victor), enseigne, officier de manœuvre; Geoffroy de Tremore, enseigne auxiliaire, sur le gaillard d'avant; Bellet, enseigne auxiliaire, second officier de batterie.

Pendant le combat, le commandant reçut en travers des reins, un morceau d'une caronade coupée par un boulet de l'ennemi. La rapidité de sa chute me le fit croire tué, mais bientôt il se releva, tenant toujours sa longue-vue qu'il n'avait pas abandonnée pendant sa chute; un instant après, une balle prit son chapeau par la corne et le lui fit tourner sur la tête, il me dit, en riant : « Il paraît qu'ils ne me trouvent pas bien brassé. »

Le brave Prenat fut, à trois reprises, atteint par des éclats, et, à la troisième fois, ce fut la moitié de la cloche du cabestan qu'il reçut par le corps. On le porta au poste des chirurgiens, avec le poignet droit cassé, la tête fracassée, et un coup dans la poitrine qui lui a toujours causé des hémorragies de sang (*sic*) dont il est mort quelques années après : à peine fut-il pansé que saisissant un de ses pistolets de la main gauche, il se mit en devoir de faire remonter un sergent du détachement du 112e régiment de ligne[2] embarqué à bord, que la peur seule avait conduit au poste. J'avais remplacé M. Prenat au commandement de la batterie, et ayant, en y descendant, aperçu son porte-voix écrasé au milieu d'une mare de sang, je préjugeai son sort et ne m'en informai même pas; je le tins pour

1. Bourayne (Jules-César) capitaine de vaisseau (1768-1817), fils d'un écrivain de la marine, embarqua à 13 ans. Il combattit avec Bougainville pendant la guerre d'Amérique. En 1793, lieutenant de vaisseau, il fut pris sur l'*Atalante* par le *Swiftsture*. Prisonnier de nouveau en 1809, il fut créé commandeur et baron. La Restauration le nomma major-général à Brest.

2. A bord des navires de guerre, il y avait alors des détachements de troupes de terre, chargés de compléter l'équipage, de fournir la mousqueterie, etc. C'est ce qu'on nommait la garnison. A bord de la *Canonnière*, il y avait 45 hommes du 112e.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

mort ; je fus donc étonné de le voir remonter dans la batterie, tenant son poltron au bout d'un pistolet; aussitôt qu'il me vit, il m'avança son pistolet en me disant : « Je viens mourir avec vous, prenez ce pistolet et tuez ce lâche! » Il s'assit sur le pont et n'en bougea plus que tout fût fini. Quant au sergent, qui s'était couché sur le pont et que je ne pus jamais faire relever, je lui lâchai un léger coup de sabre sur la figure et ne m'en occupai plus; on m'a dit qu'il avait obtenu la croix de son régiment pour cette blessure.

Le premier individu qui avait frappé mes regards, en descendant dans la batterie, était un mousse, de douze à treize ans, qui pleurait, son gargoussier sous le bras ; je lui demandai ce qu'il avait, et pourquoi il n'allait pas à sa pièce; il me répondit : « Ils sont morts! » Effectivement, je trouvai qu'un éclat du sommier du sabord avait pris tout l'équipage de cette pièce par le milieu du corps, les avait tués, et emporté le bras droit du chef de pièce; deux de ces malheureux, qu'on n'avait encore pu emporter, s'étaient avec les mains et les dents traînés vers le panneau, je les fis porter au poste, où ils moururent; et j'envoyai le mousse dans la cale, pour qu'il ne fût plus exposé.

Tandis que cela se passait et que le vaisseau fuyait sous le vent, un autre bâtiment de l'apparence d'une frégate semblait manœuvrer pour remplacer le vaisseau; mais, à longue portée, il mit sur le mât, envoya sa volée et suivit le vaisseau.

Ce n'était qu'un des vaisseaux du convai qui cherchait à nous intimider, mais n'avait pas l'intention de combattre. Quoique la frégate conservât l'apparence d'être intacte, elle n'en était pas moins criblée de boulets et avait, par conséquent, beaucoup d'avaries ; les principales étaient au grand mât, au mât d'artimon et à la vergue de misaine; nous continuâmes néanmoins à tenir le vent sous toutes voiles, nous éloignant ainsi du convoi qui portait largue, car quoique nous fussions vainqueurs, les vaincus avaient sur nous une si grande supériorité de force, que, pour être bien sûr de conserver ses lauriers, il ne fallait plus les exposer à de nouvelles chances.

Le lendemain, il fit un temps magnifique, nous étions loin de l'ennemi, nous nous dégréâmes presque entièrement, nous réparâmes nos avaries , et nous continuâmes notre route pour le cap de Bonne-Espérance. Le 26, nous eûmes encore connaissance du convoi pendant la nuit, nous ne l'attaquâmes plus. Monsieur Bourayne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ignorait la prise du cap de Bonne-Espérance, par les Anglais, et vint sans défiance, mouiller à Simons-baye, le 19 avril. Les forts portaient pavillon hollandais, et rien n'annonçait que cette colonie eut changé de maître [1].

*
* *

MA PRISE DANS UN CANOT. — ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS.

Lorsque je quittai la frégate la *Canonnière*, moi septième dans un canot, rien ne pouvait me donner le plus léger soupçon qu'au lieu d'arriver chez les Hollandais, dont je voyais le pavillon flotter de toutes parts, j'allais tout droit chez les Anglais, tout récemment les nouveaux propriétaires de cette belle colonie. Près d'arriver à l'embarcadère, un canot m'accosta : il portait un officier qui avait l'uniforme hollandais; comme il paraissait vouloir me parler, je fis lever la rame; il sembla désirer venir dans mon canot, je lui donnai la main pour l'aider, nous échangeâmes d'abord des politesses, à ce que je suppose, car il en était ainsi de ma part. Pourtant un air plus sérieux, de la part de cet officier et un attouchement subit et peu mesuré sur mon habit, à l'endroit où l'on place ordinairement des papiers dans une poche de côté, me déplut au point de le renverser dans mon canot et de tirer mon épée, pensant qu'il allait se servir de la sienne; tout cela fut l'affaire d'un clin d'œil; il se releva cependant, sans beaucoup d'humeur. J'étais enveloppé par six canots et une compagnie se démasqua à vingt pas. Ne comprenant pas bien encore ce dont il était question, car tout ce qui m'entourait portait la livrée hollandaise, je mis pied à terre et là seulement M. le major Tucker m'apprit qu'il était anglais, ainsi que tous ceux qui m'entouraient. Toutes les précautions étaient prises, dans la supposition de l'arrivée d'une division française, que l'on croyait dans les parages et dont l'on supposait que nous fissions partie.

1. Colonie hollandaise occupée une première fois par l'Angleterre en 1795, elle avait été rendue à la mère-patrie à la paix d'Amiens. Lors de la rupture de celle-ci, sa situation stratégique détermina une nouvelle attaque. Le 4 janvier 1806, une expédition de 60 voiles, portant les 71e, 72e et 92e Ecossais, mouillait à l'île de Robben. Vainqueur à Blawberg, le général Baird signait avec le général hollandais, le 18 janvier, une capitulation qui mettait fin à l'occupation hollandaise. Au combat de Blawberg une poignée de Français, sous les ordres du capitaine de vaisseau Gaudin-Beauchêne avait vaillamment lutté.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

J'étais prisonnier de guerre ; la foudre est, je crois, moins violente que la sensation que j'éprouvais, mais que faire? j'étais seul au milieu de l'ennemi, je fus donc prisonnier, mais prisonnier enragé.

Sans doute, mes réponses répondaient peu aux choses obligeantes que m'adressait le major Tucker, car, changeant de ton, il m'ordonna de rendre mon épée, je la jetai loin de moi, et je ne songeai pas à la briser; elle fut attraper un officier qui était dans le rang qui comprit ce que j'éprouvais et la ramassa sans se fâcher; je fus aussitôt conduit entre une double haie de soldats à la caserne des officiers du 72e écossais, que commandait Tucker. On y fut poli pour moi, mais qu'importaient des politesses, en pareil cas, au marin le plus fanatique de son métier qu'il y eût alors dans la marine.

Bientôt, changeant de pavillon, les batteries firent feu sur ma frégate. Malgré le soin que ces messieurs avaient eu de vérifier leur pointage pas un boulet ne la toucha, elle appareilla et s'éloigna. Une fois qu'elle fut hors de danger, ne voyant plus que moi de malheureux, j'eus assez de force d'âme pour surmonter les vives émotions que j'éprouvais, et alors, plus traitable, je causai avec les officiers qui parlaient français; l'heure du dîner arriva, je fus invité à dîner par les officiers du 72e; tout alla bien jusqu'à l'arrivée du magistrat hollandais pour lequel on avait réservé une place à côté de moi; ce bonhomme qui avait eu la peur de voir tout Simonsbaye rasé par ma frégate, s'en était guéri en buvant plus que son cerveau ne comportait; il était ivre en s'asseyant; il tira des poches de son large habit des pistolets et en plaça un de chaque côté de son assiette. Cette cérémonie me parut assez bizarre, mais elle ne m'inquiéta guère, jusqu'à ce que M. Roussel me déclara qu'il était le plus cruel ennemi [1] de Napoléon et voulut, saisissant avec fureur un de ses pistolets, me faire voir comment il tuerait l'Empereur au premier voyage qu'il ferait à Paris. Quoique je tinsse moins à la vie dans ce moment que dans beaucoup d'autres, je me sentis néanmoins assez peu disposé à jouer le rôle de Napoléon assassiné par M. Roussel; j'écartai donc très vivement le pistolet dont le bout se dirigeait vers moi, et la scène fût peut-être devenue tragique, si les officiers du 72e n'eussent à l'instant entraîné mon adversaire hors

1. Dans les campagnes le boër était hostile aux Anglais, il n'en était pas de même au Cap, où la population commerçante les avait accueillis avec satisfaction.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la salle, ou pour mieux dire, ils ne l'eussent mis à la porte. Le major Tucker arriva au second service, on lui conta ma scène, il en rit, me fit des excuses pour le docte magistrat, et à la fin du dîner fut chercher mon épée qu'on avait apportée dans la salle, et en son nom et celui de tous les officiers me pria de l'accepter comme un témoignage d'estime pour le caractère que j'avais montré dans une circonstance aussi pénible pour le cœur d'un vrai soldat. J'acceptai le compliment et l'épée, et nous sortîmes ensemble. Il me conduisit chez M. Roussel où je devais loger, où les deux demoiselles, assez bien, ne me parurent pas avoir le cœur aussi féroce que leur cher père, que je ne revis plus.

Le lendemain, de bonne heure, je partis pour la ville du Cap, escorté par un lieutenant de vaisseau. A mon arrivée, je fus déposé chez M. de Lètre, français établi dans ce pays, qui me reçut en compatriote malheureux. Le jour suivant, on me conduisit à la parade où M. le Gouverneur sir David Baird [1] vint à moi et m'invita fort poliment à dîner avec lui; il ne parlait pas le français ni moi l'anglais; mais ses aides de camp nous servirent d'interprètes. A table, je fus placé vis-à-vis de lui et nous causâmes beaucoup. Son Excellence était très curieuse de savoir ce que c'était que ma frégate; je lui contai, moi-même, le combat du vaisseau mais en revanche, il m'apprit la prise du vaisseau le *Marengo* et de l'amiral Linois, à la recherche duquel je venais d'être fait prisonnier. Il voulait aussi avoir des nouvelles des divisions Willaumez et L'Hermite qu'il supposait devoir être dans ces parages [2].

1. Sir Baird (1757-1829) était entré au service en 1772 : il était venu aux Indes en 1780 comme capitaine ; prisonnier de Tippo-Sahib, il demeura trois ans dans une captivité triste et inhumaine, et acquit une certaine célébrité. En 1793, il prenait Pondichéry et en 1795 il enlevait Séringapatam à Tippo. Mais son nom devint tout à fait populaire lors de l'expédition de l'armée des Indes en Égypte en 1801, quand, avec une audace merveilleuse, il conduisit ses troupes des bords de la mer Rouge au Nil, par une marche de neuf jours. Après la prise du Cap, il alla servir en Espagne et fut grièvement blessé le 16 janvier 1809 à Elvina en combattant Soult. Si Baird ne fut pas un grand général, il faut du moins rendre hommage à sa nature chevaleresque et courtoise.

2. Ce n'était pas une vaine curiosité qui poussait Sir David Baird à obtenir ces renseignements, mais la préoccupation qui l'assiégeait depuis que l'arrivée d'une escadre française lui était signalée comme possible, et qu'une partie des forces anglaises avait été envoyée attaquer Buenos-Ayres. Crainte inutile d'ailleurs ; la division Willaumez, sortie de Brest, dans l'intention de secourir le Cap, avait changé le but de ses opérations, et était allée porter ses efforts sur l'Amérique, à la nouvelle de la prise de la colonie.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Quoique ce fût la première nouvelle que j'en eusse moi-même, je lui dis qu'il ne devait pas attendre de moi d'autre réponse à sa question que celle qu'il me ferait lui-même s'il était à ma place et moi à la sienne; il la trouva très judicieuse et ne me demanda plus rien; il me parla alors de la France, de l'Empereur et de Paris.

Dans l'espoir de me faire échanger, je manifestai le désir de rester le moins possible au Cap ; je fus pris au mot, car, pendant le dîner même, il fut résolu que je partirais trois jours après avec le lieutenant d'infanterie Pigot, écossais comme le général et attaché à sa personne. Il devait aller porter des dépêches à l'île Sainte-Hélène.

En rentrant chez moi, on m'apprit qu'un domestique anglais avait apporté une petite malle qui contenait du linge, ce qui me fit bien plaisir, car je n'en avais pas changé depuis trois jours; je fus sensible à cette marque d'attention, sans avoir jamais pu savoir de quelle part elle venait. J'ai toujours pensé que c'était le résultat d'une collecte parmi certains officiers de la garnison.

Je dînai encore une fois chez le Gouverneur qui fut toujours fort aimable pour moi, et, le quatrième jour après ma mésaventure, Pigot vint me prendre chez M. de Lètre et nous embarquâmes dans un petit canot qui nous conduisit à bord d'un petit sloop de trente tonneaux qui appareilla tout de suite. Ce bâtiment, frété par le Gouverneur, appartenait à un négociant du Cap et était commandé par un Américain. L'équipage était de toutes sortes de nations : hollandais, anglais, américains, africains, portugais, noirs, nous étions en tout quatorze : c'était une vraie tour de Babel, pour les langues. Le bâtiment me parut fort mal outillé, dans ses voiles et son gréément, le capitaine fort ignorant et tout disposé à se laisser conduire par mes soins, ce qui me fit concevoir le projet de lui faire manquer Sainte-Hélène et de le forcer à relâcher au continent d'Amérique, chez les Espagnols ou les Portugais. Mais, après un plus ample examen des objets nécessaires à la conduite d'un navire, je fus bien vite convaincu que, non seulement nous n'irions pas à Sainte-Hélène, mais encore que l'Amérique n'aurait pas trop d'étendue du Sud au Nord, pour être sûrs de ne pas la manquer. Il n'existait à bord ni loch, ni sablier, ni quartier, ni almanach, il y avait seulement un vieil octant dont les verres étaient détamés, et deux compas de route différant entre eux de trois aires de vent. Je

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ne pus m'empêcher de rire d'un pareil équipement qui me parut, je l'avoue, par trop favorable à mes projets; j'aurais aimé à connaître, avec quelque approximation, notre position sur les cartes, mais c'était impossible ; trois jours durant, nous fîmes bonne route, c'est-à-dire que nous courions devant le vent; mais, le quatrième jour, je trouvai qu'on pompait bien souvent; je m'avisai de calculer combien nous faisions d'eau à l'heure, je trouvai quarante-cinq pouces : ceci n'entrait plus dans mes projets. Il n'y avait plus moyen de s'aventurer à faire le trajet d'Afrique en Amérique avec une pareille voie d'eau; pour y parer, deux mauvaises pompes à main. Il fallait d'abord songer à sa sûreté avant sa liberté. Aussi donc, au moyen d'un matelot américain nommé Georges, je m'entends avec Pigot qui fit appeler le capitaine dans sa chambre, et là, il fut unanimement résolu qu'on allait immédiatement s'occuper de rechercher la voie d'eau et d'y remédier s'il y avait lieu, et qu'en cas où nos recherches seraient vaines, on retournerait au Cap.

En effet, tous nos soins furent inutiles pendant 24 heures de calme que nous employâmes à cette besogne, la voie d'eau augmentait et nous annonçait que notre situation était grave. Pigot réunit alors le capitaine et moi et décacheta un ordre du Gouverdeur qui enjoignait au capitaine et à tout le monde, en cas de danger de mer pressant, de suivre mon avis en tous points. Je fus étonné de cette prévision qui venait de ce que deux autres bâtiments, expédiés de la même manière, n'étaient jamais arrivés à leur destination. Je m'en prévalus donc pour faire profiter des vents N-O. qui succédèrent à ceux du S-E., qui nous avaient amenés, pour nous diriger, à peu près, sur le Cap.

Au bout de deux jours, nous n'étions plus qu'à six lieues de terre, je suppose de Saldanha-bay, et nous allions la prolonger, lorsque le calme nous prit et nous reporta rapidement au N-O., par des courants que nous pûmes juger très violents, à la manière dont la terre nous dépassait et s'éloignait. Le soir, la terre était déjà loin, mais on la voyait encore très bien, parce qu'elle était haute. Georges vint me trouver et, à voix basse, me communiqua le projet qu'il avait formé, avec trois autres de ses camarades, de s'emparer du canot aussitôt que le capitaine serait couché, d'y mettre des vivres et d'abandonner le navire qui, probablement coulerait dans la nuit. Je remerciai Georges d'avoir eu la bonté de me comprendre dans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ceux qu'il destinait à ne pas se noyer, mais je l'assurai que je brûlerais la cervelle au premier qui chercherait à s'emparer du canot; je lui dis qu'il fallait nous sauver ou périr tous ensemble. J'instruisis aussitôt le capitaine et Pigot; ces messieurs me promirent de veiller toute la nuit. Quant à moi, enveloppé dans une capote avec mon épée et mes pistolets, je résolus de ne plus quitter le pont, et je fis fort sagement, car, ce qu'on croira à peine, je veillai tout seul. Le lendemain, le calme continua et, à la pointe du jour, nous ne voyions plus la terre. L'équipage murmurait beaucoup, surtout ceux qui regrettaient de ne s'être pas échappés la veille; la voie d'eau augmentait et les bras se fatiguaient aux pompes; enfin le troisième jour, les vents se rétablirent au S.-E, et par grains assez forts; dans l'un d'eux plus violent que les autres, le capitaine abandonna la barre, l'équipage, les pompes, et tout le monde poussa un cri de désespoir; heureusement la grande voile se trouva amenée. Un Portugais nommé Antonio, tomba près de moi à genoux au pied du mât; je le relevai d'un grand soufflet qui lui rendit son courage et je courus avec lui amarrer la barre dessous, et un autre la queue de la grande voile, pendant à l'eau, qui nous eût chavirés ou eût défoncé le bâtiment si une lame se fût embarquée dedans. Pendant ce temps-là, le grain se passa et chacun revint à son poste; il fallut cependant pomper un peu plus fort pour regagner le temps perdu. Malgré que nous fissions chemin, courant directement sur la terre la plus proche, nous ne la vîmes pas aux ombres du soleil, ce qui prouvait qu'elle était encore loin.

L'équipage but pendant la nuit, menaça souvent d'abandonner les pompes, prétendant que notre perte était certaine et que c'était peine inutile. Je le rassurai par mon exemple, par des caresses ou des menaces; car dans cette pénible situation, je veillai seul; le capitaine était ivre et Pigot dormait. Le lendemain, le temps était assez beau, car il y avait de la brise, mais pas de terre en vue. Je commençai, à mon tour, à être sérieusement inquiet, je craignais de prolonger la terre, au lieu d'aller tout droit dessus; nos forces étaient épuisées; nos pompes, réparées dix fois, menaçaient ruine; tout m'annonçait une triste fin si nous ne voyions pas de terre avant midi; midi vint, pas de terre; à trois heures, point de terre! Alors le capitaine et Pigot m'envoyèrent chercher par le mousse pour manger avec eux un morceau, sur le pont; je ne pus m'empêcher de lui répondre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

par un coup de pied au derrière en lui disant : misérable, va manger car tu boiras bientôt. A l'instant même, j'aperçus un point noir à l'horizon; je montai au mât et distinguai la terre. J'annonçai promptement cette bonne nouvelle qui rendit un peu de vigueur à tout notre monde qui, néanmoins, la voyant encore si loin, les pompes en si mauvais état, l'eau qui gagnait toujours un peu, était bien convaincu qu'il n'arriverait jamais jusqu'à elle; quant à moi, je repris courage, je mangeai et je pompai. Au soleil couchant, nous vîmes parfaitement la terre, dont nous approchions rapidement. La lune éclairait l'horizon : un naufrage était désormais l'unique but de nos désirs, il ne s'agissait plus que de le rendre le moins périlleux possible. Je convins donc avec le capitaine que nous allions continuer à courir vers terre et qu'à l'aide du clair de lune, nous y chercherions une plage pour y échouer le navire. Les choses étant convenues ainsi, je voulus me préparer à cette nouvelle et peut-être dernière catastrophe en prenant un peu de repos, et pour la première fois, depuis huit jours, je descendis en bas, je me jetai sur une cabane et m'endormis du plus profond sommeil. Je dormis trop, car, vers minuit, je fus éveillé par un cri général de l'équipage qui était sur le pont : « We are lost » (nous sommes perdus!) Je me jetai en bas de la cabane, je tombai sur la tête, je m'étourdis, je me retirai et fus voir si, comme je le croyais, la cale était entièrement pleine ou ne l'était pas encore; je remontai sur le pont où régnait le plus grand désordre : l'équipage ne pompait plus, l'une des pompes était encore cassée; le navire courait au large, la terre était plus éloignée et personne ne gouvernait, car le second ivre-mort était tombé près de la barre. D'abord je virai le cap à terre : moitié paix, moitié guerre, je fis encore une fois réparer le balancier tant bien que mal, et m'emparai du gouvernail que je ne quittai plus; heureusement pour nous que le navire faisait beaucoup moins d'eau tribord amures, qu'il était actuellement, qu'à babord; nous pûmes étaler l'eau, j'encourageai, je menaçai et nous pûmes achever la nuit. Au point du jour, j'étais près de terre : je gouvernai entre deux pointes dans une passe qui me conduisit à une énorme baie. Vers neuf heures du matin j'accostai une crique, sur tribord, qui me parut bonne, je fis sonder et mouiller par trois brasses; car je ne voulais abandonner le navire qu'à la dernière extrémité et en tirer tout le parti possible, pour notre sort futur; mais comme

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

si le ciel eût attendu ce moment pour nous montrer l'abîme qui était près de nous engloutir, à peine l'ancre touchait-elle le fond que nos deux pompes se brisèrent à la fois d'une manière irréparable pour nos faibles moyens. Il n'y avait plus à hésiter : je fis filer le câble et échouer le navire, toutes voiles hautes ; enfin nous fûmes sauvés après les plus cruelles angoisses et des peines énormes, et nous pûmes descendre sur cette terre que nous croyions bien que nos pieds ne toucheraient plus. Nous n'étions plus obligés de pomper et nous pouvions nous reposer; avec sécurité n'est peut-être pas le mot, mais nous le croyions. Chacun se félicitait et rendait grâce à ma persévérance et à ma fermeté; mais sur quelle terre étions-nous, et qu'allait-il nous arriver? C'est à quoi nous ne songions guère, et qui devait pourtant furieusement nous occuper le lendemain; du moins pour ce jour là nous ne nous occupâmes qu'à nous établir sur une plage qu'avoisinaient des dunes de sable couvertes de halliers ; de toutes parts, le terrain s'élevait en amphithéâtre jusqu'à de hautes montagnes plus ou moins rapprochées; tout était couvert de bois et nulle terre d'habitation ne s'offrait à nos regards. Le temps se couvrit, il fit mauvais temps au large, tandis que, joyeux d'avoir échappé à notre perte certaine, qu'il eût causé, nous dressions, à la hâte, une tente avec nos vergues et nos voiles; nous fîmes le feu, nous rassemblâmes toutes nos provisions fraîches, consistant en trois moutons et quelques poules, nous fîmes une légère cuisine et, anticipant sur la nuit que le temps couvert amena pourtant de bonne heure, nous nous livrâmes à un sommeil réparateur ; toutefois nous plaçâmes un factionnaire à l'entrée de la tente avec l'intention de le relever toutes les heures; mais le factionnaire et le poste s'endormirent si profondément, que personne ne songea à se réveiller avant que la fraîcheur du point du jour ne vint changer l'atmosphère dans laquelle nous reposions. J'ouvris les yeux le premier, j'étais étouffé par un mouton qui était venu se coucher en travers sur moi. Tout le monde sommeillait, le factionnaire, toujours le même, sommeillait la face dans le sable; rien de tout cela ne me surprit, mais mon attention fut vivement attirée par la vue de beaucoup de traces, autour de la tente, d'un animal dont les pattes devaient être presque aussi larges que les deux mains. Je me mis à appeler tout le monde, et chacun, regardant avec une extrême surprise ces traces si voisines de nous, convint qu'il était

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fort heureux que deux de nos moutons et de nos poules, dont les lambeaux de laine et de plume nous apprenaient la fin tragique, nous eussent probablement préservés du même sort ; de là grande rumeur et grande épouvante dans tous les esprits. Nous eussions voulu loger à bord du bâtiment, jusqu'à ce que nous eussions pris un parti ; mais il donnait une forte bande, la cale et la chambre étaient pleines d'eau et sur le pont nous eussions été moins en défense contre toute attaque que dans une baraque un peu soignée. Nous convînmes donc de nous baraquer, malgré la fatigue dont nous n'étions guère remis. C'est étonnant tout l'ouvrage qui se fit ce jour là ; je vis que la peur d'être dévoré était plus puissante que celle de se noyer, car ceux-là même qui avaient cabalé vingt fois pour abandonner les pompes étaient ici les plus diligents ; ils ne songeaient plus à boire. Les uns furent prendre à bord tout ce qui était nécessaire, d'autres creusèrent la terre, et le soir même nous eûmes une baraque, à peu près dans le genre de celles du camp de Boulogne, qui, avec un peu de surveillance, nous mettait à l'abri de toute attaque semblable à celle dont nous avions couru les chances la nuit précédente. Nous avions des armes qui furent mises en bon état, et nous commençâmes aussi à nous garder militairement. Du mouvement, du feu et quelques coups de fusil écartèrent probablement nos visiteurs, car ils ne revinrent plus. Une fois établi avec sûreté, tous les vivres à l'abri, la cargaison même débarquée (elle consistait en vin, rhum, raisins secs, toutes choses qui pouvaient nous êtres fort utiles dans notre position), on en vint naturellement à la grande question de savoir où nous étions, et comment nous en retirer. Malgré toute l'incertitude de notre navigation, je supposai que la grande baie, à l'entrée de laquelle nous avions fait côte, devait être celle de Sainte-Hélène ; alors nous étions sur la lisière de la colonie, dans la bande des Hottentots libres, gens assez doux, mais, d'après ce que dit Levaillant dans son ouvrage, les hautes montagnes du fond de la baie devaient être habitées par les Namaquas, l'une des plus mauvaises races d'hommes de ces environs : d'après ces présomptions, mon avis était de prendre le plus de vivres possibles et de suivre la côte en remontant vers Saldanha, où il y a une espèce de bourg où nous trouverions nécessairement quelques secours ; c'était aussi l'avis du lieutenant Pigot ; mais le capitaine, qui était intéressé dans sa cargaison, qu'on avait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

débarquée saine et sauve, repoussa toute idée de l'abandonner ainsi que son sloop ; dans tous les cas, il penchait pour construire une chaloupe, des débris du bâtiment, et s'en aller par mer. Il se supposait opiniâtrement beaucoup plus au nord que nous l'étions ; les avis ainsi partagés, le temps se passait et rien ne se décidait.

Quand le navire fut une fois déchargé, nous pûmes reconnaître que la cause de notre voie d'eau était tout bonnement qu'en carênant, on avait brayé babord et pas du tout tribord. Ce ne pouvait être oubli : cela avait dû être et c'était, en effet, une atroce méchanceté de la part du charpentier chargé de cette opération et que nous ne pouvions réparer faute de bras.

Il se trouvait parmi nous une espèce de maître d'école, créole du Cap, dont la poltronnerie nous égayait souvent, qui pendant que nous étions à la mer était allé se blottir dans un coin de la cale, d'où l'on n'avait pu le dénicher, et y avait vécu d'un énorme pâté dont le gouverneur avait eu la bonté d'augmenter nos provisions de campagne. Il parlait le Hottentot et nous devint fort utile, car un jour que l'officier anglais et moi étions à courir dans le canot après les pingouins et de superbes pélicans qui se promenaient majestueusement dans la baie, nous avisâmes des hommes armés de fusils et suivis d'une douzaine de gros chiens qui se dirigeaient vers notre baraque. Nous revînmes au plus vite; chacun prit ses armes et nous expédiâmes le maître d'école, escorté de deux hommes plus braves que lui, reconnaître ces individus. C'était deux Hottentots libres avec lesquels il s'entendit très bien; ils déposèrent volontiers leurs armes et vinrent à nous sans défiance. Ils nous confirmèrent dans notre position présumée, et l'un d'eux, moyennant de l'argent et des effets en présent, consentit à partir immédiatement pour Saldanha porter une lettre dont Pigot le chargea pour l'officier anglais qui y commandait ; la suite prouva qu'il s'était bien acquitté de sa mission, mais, en attendant, nous restâmes une douzaine de jours sans entendre parler de personne. Pendant ce temps-là nos vivres diminuaient, du moins les vivres frais ; nous eussions bien voulu les renouveler aux dépens des boucs sauvages qui nous entouraient, mais les rugissements fréquents des lions épouvantaient nos gens ; personne n'osait aller à l'affût du soir ou du matin. Un soir pourtant que deux d'entre eux s'étaient dévoués pour la cause commune, ils furent si épouvantés de l'apparition d'un lion qu'ils

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

revinrent en courant de toutes leurs jambes et si précipitamment dans la baraque, en passant devant nous qui étions assis devant la porte (il faisait déjà si brun que nous ne les distinguions pas) que nous nous crûmes attaqués et que nous nous précipitâmes, l'épée à la main, sur ces pauvres diables que nous reconnûmes heureusement assez à temps pour ne pas leur faire de mal; mais eux et nous, nous eûmes une bonne alerte.

Après une quinzaine de jours de résidence dans ce lieu sauvage et sans nouvelles de notre lettre, la question de départ revint plus pressante que jamais, elle était vivement agitée pendant le dîner que nous faisions en plein air, lorsque nous vîmes venir vers nous un chariot attelé de bœufs, conduit par deux Hottentots et escorté par trois dragons dont un officier. Pour le moment, je crus la question tranchée et ne m'occupai, comme Pigot, que de féliciter un jeune officier de dragons qui avait reçu la lettre de Pigot et qui s'était aussitôt mis lui-même à notre recherche et qui, sur les bons renseignements du Hottentot était venu tout droit à nous. Il partagea notre frugal repas, qu'il augmenta de provisions qu'il apportait dans son chariot. Le diner terminé, au lieu de prendre le parti le plus sage, qui était de partir tous ensemble, le capitaine voyant une occasion assurée de communiquer avec le Cap, et la possibilité de recevoir des secours, ne voulut plus partir. Il engagea son équipage à rester avec lui, prétendant qu'on enverrait un bâtiment avec tout ce qu'il fallait pour réparer le sien, et qu'il n'y aurait rien de perdu. Dans un sens, sa témérité était louable, malheureusement nos prévisions étaient justes. Pigot et moi partis, j'étais sûr qu'ils ne se garderaient plus, que leurs armes ne seraient plus en état, qu'ils ne feraient plus que boire, et qu'ils seraient attaqués et massacrés, sans se défendre. Je fis donc tout mon possible pour les emmener; je montai sur un bout de la table et, aidé de Georges, je pérorai les gens de l'équipage; je leur représentai tous les dangers qu'ils allaient courir, je les conjurai de suivre encore mes avis. Le capitaine monta à l'autre bout, et pérora de son côté; il leur offrit de l'argent et du rhum dont les barriques étaient devant leurs yeux. Si elles avaient été vides, j'aurais gagné mon procès, mais cet argument liquide l'emporta, il fut convenu que Pigot et moi nous partirions seuls et ferions toutes les démarches nécessaires pour qu'ils reçussent promptement des secours. Les militaires sont

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

expéditifs : aussitôt dit aussitôt fait, et nous fûmes vite en route. Je fus comblé de témoignages de reconnaissance, quelques-uns vinrent m'embrasser, les larmes aux yeux, et nous nous quittâmes pour toujours.

Nous cheminâmes de compagnie avec un singulier visiteur qui nous était arrivé un peu avant le dîner ; c'était une espèce de Hollandais à figure de tigre qui vivait, à ce qu'il paraît, depuis longtemps, avec les Hottentots et probablement un malfaiteur ; son accoutrement ressemblait à sa physionomie, il était venu sur un mauvais cheval, nous dit-il, tout bonnement pour voir s'il n'y avait rien à prendre à bord de notre bâtiment qu'il avait vu, de loin, échoué à la côte et, si on l'eût laissé faire, il aurait commencé par charger son cheval de tout ce qui lui convenait ; il se mit à table, se servit à manger, sans invitation, comme s'il eût été chez lui. Je suis persuadé que ce misérable aura joué un grand rôle dans la fin tragique de mes pauvres compagnons d'infortune. Continuant à agir sans cérémonie il avait attaché son cheval derrière le chariot et était monté dedans ; je trouvai plaisant de monter à sa place sur le cheval, ce qui le mit dans une fureur affreuse ; il finit par sauter à bas en m'accablant d'imprécations. Le chariot allait assez vite ; il resta de l'arrière et, finalement, ne put plus nous rejoindre et nous emmenâmes son cheval ; il se mit à crier, à beugler, sans doute par la peur de se trouver seul, la nuit, parmi les bêtes fauves. Un peu avant le jour, nous arrivâmes dans un fond où il y avait cinq ou six huttes, nous nous arrêtâmes, pour faire boire et manger nos bœufs. C'était précisément le village de mon Hollandais qui arriva pendant notre séjour et j'étais précisément à prendre l'air dans sa hutte quand il y entra ; je me hâtai d'en sortir. L'horrible grimace qu'il fit, en y entrant, ne me promettait rien de bon de sa société. Nous continuâmes ainsi notre route parmi les halliers et le sable, les Hottentots nous dirigeant sans aucune trace de chemin et avec une justesse extrême sur le premier lieu où nous pourrions prendre de nouveaux bœufs. Nous avions fait plus de dix lieues, depuis notre départ, quand nous arrivâmes, parce que toutes les habitations, soit des Hottentots libres, soit des colons, sont très éloignées, ne pouvant y en avoir que près des lieux où il y a de l'eau, et l'eau est fort rare dans cette colonie. Nous marchâmes encore toute la nuit, car nous ne pûmes loger là où nous avions

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pris les bœufs. Bien que les loups et les lions nous escortassent souvent, et que nous les entendissions rugir près de nous, ils ne nous attaquaient pas. Nos Hottentots avaient chacun une carabine d'un calibre un peu supérieur à celui de nos fusils de munition, ils étaient suivis de cinq ou six gros chiens, et nous étions, en tout, sept personnes assez mal armées, car nous avions eu la générosité de ne pas prendre un seul fusil à nos anciens compagnons; mais l'ensemble seul de notre caravane suffit pour écarter les bêtes féroces qui, quelquefois, à ce que disent les Hottentots, attaquent les chariots isolés et dévorent les bœufs qui y sont attelés. Quant aux conducteurs, ils se sauvent toujours à l'aide de ce sacrifice, mais plus souvent encore, ils tuent les animaux qui les attaquent.

Le matin, nous changeâmes encore de bœufs et nous continuâmes jusqu'au soir, que nous atteignîmes, enfin, une habitation de la colonie où toute notre petite troupe put se reposer une nuit ; après quoi, notre officier de dragons nous souhaita bon voyage et s'en retourna à Saldanha. Nous fîmes encore une soixantaine de lieues par tous les cantons, d'habitation en habitation, couchant toutes les nuits, tantôt bien, tantôt mal reçus par les colons dont les manières avaient beaucoup d'analogie avec les hôtes naturels de la contrée. Nous trouvâmes, cependant, plusieurs fermes bien bâties entourées de terrains cultivés fort considérables et nourrissant de nombreux troupeaux. Nous rencontrions aussi chemin faisant d'énormes troupeaux, que je m'étonnai de voir paître avec tant de sécurité au milieu de ces déserts. On me dit que chacun d'eux était gardé par huit ou dix Hottentots domestiques qui étaient armés d'une grosse carabine et avait à sa suite cinq ou six chiens d'une espèce qui tient du loup, pour la forme, mais double ou triple en grosseur; ils se distinguaient par une gueule fort allongée et des crocs fort longs et fort appropriés aux combats qu'ils ont à soutenir. Dès que l'un d'eux sent un lion, tigre, hyène, ou loup, il court dessus, sans hésiter, appelant les autres par ses cris ; en un instant la meute est rassemblée, l'animal acculé et les bergers arrivant à leur tour, il est presque toujours tué. Pour la nuit, on préserve les troupeaux en les enfermant dans des cours fort industrieusement fermées. Pour cela on commence à creuser un fossé de six pieds de profondeur et de quatre de large : on le remplit de petits fagots, de longues épines noires, couchés en travers qui font

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la fondation d'une pareille muraille qu'on élève de dix à vingt pieds de haut ; la porte aussi faite de mêmes épines moins grosses, mais aussi hautes que la muraille, tournant sur un pivot, est en outre défendue par deux énormes chiens attachés chacun à un poteau, avec des chaînes très longues et, quinze ou vingt autres rôdant librement autour de l'habitation, viennent au secours au moindre bruit qui met les bergers sur pied. Les Hottentots sont à peu près les seuls domestiques dont on se serve, en sorte qu'on voit les Hottentots libres, et on pourrait dire les Hottentots privés ; les libres ont au moins quelque chose de vigoureux et mâle dans leur aspect ; leur petitesse est au moins ridicule ; mais les privés sont chétifs ; les plus grands n'ont pas cinq pieds, ils ont l'air stupides, chétifs et sales au delà de toute expression. Leur couleur est celle de la cendre de bois, et toutes leurs parties proéminentes le sont jusqu'au grotesque, on pourrait monter en croupe d'une femme comme derrière un cabriolet.

Notre dernière station fut dans une belle ferme à dix lieues du Cap, chez un ancien garçon cordonnier allemand, lequel, quoique jeune encore, s'était déjà formé une vaste habitation, parfaitement bâtie en briques dans un joli site au bord d'un ruisseau. Il nous reçut fort civilement, nous traita bien, et, pour comble de faveur, nous fit voir un sérail de Hottentotes, qui ne pouvaient se le disputer qu'en laideur. La sultane favorite excellait en ce genre et portait comme marque de sa dignité, un réseau de clefs, autour de ses hanches, qui devait peser au moins cinquante livres. Le maître de ces lieux nous donna un chariot attelé de vigoureux chevaux qui nous amenèrent sains et saufs au point dont nous étions partis, trois semaines auparavant, pour notre malheureuse expédition ; moi, chez M. de Lêtre, qui fut fort surpris de me voir revenu, et Pigot chez le gouverneur, où il arriva pour dîner et raconter sa piteuse aventure.

Sir Braird fut, toutefois, agréablement surpris, car pendant notre absence, il lui avait été rapporté que le charpentier qui avait caréné notre navire, s'était vanté qu'il était maintenant par le fond ; il en voulait au propriétaire et croyait s'être vengé de lui en faisant périr son bâtiment ; il était alors en prison pour ce propos et ne dut en sortir que pour aller au gibet. Un rapport que le gouverneur me demanda n'aura pas, je pense, peu contribué à lui faire obtenir que justice lui fut rendue.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Tous les officiers supérieurs de la garnison étaient réunis chez le gouverneur, Pigot raconta son voyage tout au long, il me fit, sans doute une belle part dans son récit, car, le lendemain matin, tous les colonels de la garnison vinrent me faire une visite, chacun accompagné de quatre officiers de son régiment.

Le gouverneur m'envoya chercher; il me fit dire, par son major général, le colonel Tucker, frère de celui qui commandait le 72e, combien il était heureux que j'eusse échappé à de si mauvaises chances, et combien il était désolé de m'y avoir exposé; il me fit prier de lui indiquer comment il pourrait m'offrir quelques compensations. Ce discours n'était pas fort clair, je répondis que son estime me suffisait; qu'au surplus je n'avais fait ce que tout autre officier de marine aurait fait à ma place. Alors le colonel Tucker me dit : Son Excellence me charge de vous dire qu'il vous rend à la liberté; que, dès ce moment, vous cessez d'être prisonnier, et qu'il a donné des ordres pour que vous soyez traité partout avec les mêmes honneurs et le même respect que les officiers anglais et que, pour son compte personnel, il vous prie de considérer sa maison, sa bourse et son écurie comme entièrement à votre service. Je le remerçiai de sa bonté en l'assurant que le bien le plus précieux, pour un officier français, dans ma position, était la liberté et que je la recevais avec la plus profonde reconnaissance.

Quand on est jeune, on oublie vite ses maux ; plein d'espoir de revoir ma patrie, après avoir reconquis moi-même ma liberté, l'idée de donner, peut-être, le premier, la nouvelle de notre glorieux combat, la croix de la Légion d'Honneur qui brillait à mes yeux, dans le lointain, enfin, presque content de mon sort, je ne songeai qu'à m'amuser et profitai de bon cœur de toutes les occasions que m'offraient journellement les nombreuses invitations que je reçus. En attendant une occasion de revenir en Europe, j'aurais pu retourner dans l'Inde; mais la certitude de ne plus retrouver ma frégate, la crainte de rester à l'île de France sans emploi, et dénué de tout, me fit éloigner cette idée qui était pourtant la meilleure.

Deux mois s'écoulèrent ainsi, sans presque me souvenir que j'étais prisonnier. Sir Baird toujours plein d'attention délicate pour moi, me faisait payer par le commissaire des prisonniers un mois de solde, au moins, par semaine, fixée sur je ne sais quel tarif. Le fait est que je ne manquai pas d'argent. Je ne pouvais manquer à dîner

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

deux jours de suite chez le gouverneur, sans que toute la maison fût à courir après moi. Il aimait à me parler de la France, de nos lois, de nos batailles, de notre caractère national ; il en raisonnait en homme de beaucoup de mérite, cependant quelquefois il s'amusait à me taquiner et me poussait de ces arguments tout anglais, qui supposent qu'un Anglais en vaut quatre, et riait de mon incrédulité exprimée poliment, mais toujours militairement. Les grenadiers d'Oudinot lui tenaient fort au cœur, il aimait les faits d'armes de ce général ; quant aux grenadiers, il ne paraissait pas croire qu'il y en eût quarante-huit à la douzaine.

Je pus me convaincre, par mes courses fréquentes, que Levaillant avait fort bien décrit la ville du Cap et ses environs ainsi que la partie de la colonie que j'avais parcourue [1]. Plusieurs personnes qui l'avaient connu au Cap, me donnèrent sur ses expéditions des détails conformes à ce qu'il disait, et je puis assurer que c'est à tort qu'il ne jouit pas de toute la réputation de véracité qu'il mérite. Mais une chose dont on n'a pas parlé, sans doute par respect pour le caractère des Hollandais, c'est la sévérité de ceux-ci envers les esclaves, car de son temps des bourreaux armés de fouets, de bâtons et de cordes, parcouraient continuellement les rues du Cap et selon le bon plaisir de chaque habitant, fouettaient, bâtonnaient, ou allaient pendre les pauvres Hottentots qu'on mettait entre leurs mains, à un gibet situé dans un endroit qu'on appelle : « Pointe aux pendus. » Un jour, en me promenant à cheval, j'aperçus de loin, ce lieu de repos des Hottentots, car les pauvres diables n'ayant aucun des vices que l'on reproche aux nègres, la paresse et la saleté étaient les seuls péchés qui leur méritassent ce rude châtiment, je voulus donc voir si le nombre des victimes répondait à ce que j'avais entendu dire de la cruauté des Hollandais. En effet,

1. Levaillant, voyageur français né à Paramaribo (Guyane Hollandaise) en 1753, mort à Sézanne en 1824. Savant naturaliste, il alla en Hollande poursuivre ses recherches ; puis il passa dans la colonie du Cap et voyagea à l'intérieur. Après une excursion de seize mois, il revint à Cap-Town. La réussite de son premier voyage lui avait fait concevoir l'idée hardie de traverser l'Afrique du Sud au Nord, du Cap jusqu'au Nil. Il repartit avec dix-neuf compagnons pour ce second voyage et ne put réaliser ce projet grandiose, néanmoins il poussa, pendant les années 1783-1784 ses reconnaissances assez loin. Revenu en France, il voulut vendre ses collections à l'État, mais on était en pleine révolution, il végéta pendant quelque temps dans un état voisin de la misère. Il nous a laissé le récit de ses *Voyages* et une *Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique*, 1796-1812, 6 volumes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

j'eus l'occasion de ne rien rabattre de l'opinion que j'avais conçue ; car je vis une longue file de pendus dos à dos, dont les os n'avaient jamais tant eu d'activité que depuis que les zéphyrs se jouant entre eux, les avaient convertis en castagnettes; je ne m'amusai pas à les compter, mais il y en avait beaucoup ; mon cheval en eut une telle peur qu'il manqua de me casser le coup au pied de la potence ou dans une de ses cabrioles m'accrocher aussi à l'un de ses crocs.

Les Anglais avaient fort humainement défendu les exécutions sans jugements, de sorte qu'on ne pendait plus que pour crime et on ne pendait pas, du moins, les Hottentots. Entre autres officiers dont j'eus l'occasion de faire la connaissance au Cap, se trouvait sir Robert Wilson [1], chef d'escadrons de dragons ; il était, je crois mon rival, ou j'étais devenu le sien près d'une Française fort aimable, qui venait d'Angleterre et allait rejoindre à Calcutta, le mari auquel elle était mariée. Sir Robert, homme poli, instruit, aimable, parlait plusieurs langues, dont la française. Il fut, pour moi, un compagnon de voyage très précieux dans la traversée d'Europe que nous fîmes ensemble.

Après six semaines d'une vie qui me remit un peu des fatigues de la mer et qui n'eut probablement pas tardé à m'ennuyer autant

1. Passablement frondeur, d'une nature ardente et généreuse, esprit libre, officier plein d'activité et de courage, il lutta pour toutes les causes qui lui paraissaient être celles de la liberté et de la justice; c'est ainsi qu'il combattit d'abord avec acharnement la révolution et Napoléon, à ses yeux oppresseurs de l'Europe. La réaction qui eut lieu après 1814 le dégoûta profondément et en fit un défenseur des Bonapartistes vaincus et de la liberté menacée en Europe par la Sainte-Alliance. Un résumé rapide de sa vie justifiera ce que je viens de dire de son caractère. Né en 1777, engagé à seize ans, il se distingua en Flandre et en Hollande. Nommé major, il alla au Brésil et au Cap où M. de la Rouvraye le rencontra. Il sert en Portugal, en Russie et, en 1814, à l'état-major des alliés comme délégué anglais. Après les Cent Jours, il se trouvait à Paris, quand un Anglais, Bruce, s'adresse à lui en lui demandant de l'aider à sauver M. de Lavalette; son cœur droit et généreux s'enflamme à cette idée. Il était alors général en non activité. Profitant de son uniforme il prit avec lui M. de Lavalette dans une voiture et le conduisit à la frontière. Il fut condamné pour cet exploit à trois mois de prison par la Cour d'assises Lors du procès de la reine Caroline, ayant pris parti pour elle, il fut cassé de son grade, puis élu membre du Parlement. Il va en Espagne combattre Ferdinand VII, est blessé à la Corogne et s'échappe sur une barque. Les souverains lui retirent alors les ordres que lui avaient mérités sa vaillance. A l'arrivée des Whigs au pouvoir il fut rétabli dans son grade. Il quittait alors la Chambre des Communes où, fidèle à ses principes, il avait voté en faveur de l'émancipation des catholiques irlandais. Devenu gouverneur de Gibraltar (1842), il mourut subitement en 1849. Il a laissé des ouvrages militaires appréciés.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'elle m'amusait, mes plaisirs furent interrompus par l'arrivée du vaisseau l'*Adamant*, de 64 canons. Sir David Baird qui savait combien je désirais mon retour en France pour, commme je le lui disais de bonne foi, prendre ma revanche, saisit cette occasion, à ce qu'il croyait, de m'y faire arriver. Je fus donc très reconnaissant au capitaine de vaisseau qui me vit tant choyé par tout le monde, se mit de la partie. Il ne quittait plus mon bras, partout où il pouvait m'accrocher, pendant les trois ou quatre jours qu'il passa au Cap; et, à mes espérances, il promit (avec l'intention de n'en rien faire) à Sir David Baird, de me mettre sur le premier bâtiment qu'il rencontrerait, pouvant me conduire dans un pays d'où je pourrais rejoindre la France par terre ; et enfin son Excellence ne doutait pas qu'à sa bonne recommandation, je ne fusse renvoyé en France quand même je serais assez malheureux pour arriver jusqu'en Angleterre sans trouver d'occasion favorable.

Le bon temps passe plus vite que le mauvais ; mon bon temps finissait, et le mauvais commençait pour ne pas finir de sitôt. Après avoir pris congé de toutes les personnes qui m'avaient donné tant de marques d'estime et d'intérêt, à la tête desquelles était son Excellence le Gouverneur, je me rendis à Simons-bay où était le vaisseau. Sir Wilson vint nous rejoindre et nous mimes à la voile. Je quittai le tombeau de ma carrière militaire, plein d'espérance et satisfait des souvenirs que je laissais dans ce pays; la seule chose qui me chagrinait, était la nouvelle que le bâtiment était allé au secours de mes anciens compagnons de *La Louise* et ne les avait pas trouvés; ils avaient été tous massacrés, la cargaison pillée, et le navire démoli et emporté pièce à pièce ; je le leur avais prédit, que n'avaient-ils suivi mes avis une fois de plus!

Nous allions à l'île de Sainte-Hélène prendre l'escorte d'un convoi de Chine qui s'y trouvait. Les vents furent favorables et la traversée courte ; jusque-là, tout allait bien ; les officiers du vaisseau étaient aussi polis pour moi que des Anglais peuvent l'être pour des prisonniers Seulement le commandant ne me parla presque plus ; il avait déjà oublié les recommandations du Cap et les promesses qu'il avait faites au gouverneur, et je sus par le purser[1], M. Call, qu'il n'avait jamais eu l'intention de les tenir; qu'il voulait, au con-

1. Le *purser* équivaut à l'officier du commissariat dans notre marine.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

traire, se faire auprès de l'Amirauté un mérite de lui amener un officier de la frégate qui avait osé battre un vaisseau anglais et dont la liberté au Cap pouvait être dangereuse dans le cas où Napoléon tenterait une expédition sur ce point. Je ne sais, si cette perfidie lui fit grand bien, mais elle entrait si bien dans les vues de son gouvernement qu'il eût suffi qu'il m'eût signalé comme un officier d'espérance pour que mon arrêt fût irrévocable. Toutefois, il n'eut pas la honte de manquer aux promesses qu'il avait faites au gouverneur, car nous arrivâmes en Angleterre, sans avoir rencontré un seul bâtiment neutre.

Il y avait à bord un autre prisonnier, nommé Jary, dont le père, émigré français, était gouverneur de l'école militaire à Londres. Il provenait d'un corsaire Espagnol et s'était réclamé du nom de son père; il allait le rejoindre. Il parlait fort bien l'anglais et était très jaloux des déférences que les officiers anglais avaient pour moi. Il chercha tous les moyens de me brouiller avec eux ; il y parvint et me rendit la vie désagréable une partie de la traversée. Le convoi de Chine arriva vingt-quatre heures après nous à Sainte-Hélène[1] sous l'escorte du *Lancastre*, ancien vaisseau de la Compagnie qui en avait fait cadeau au Roi ; il était dans le plus mauvais état. C'était une bien piètre escorte pour tant de richesses.

Le convoi resta une semaine au mouillage pendant laquelle le gouverneur, M. Patton, homme de la Compagnie, donna des fêtes à la flotte. Sir Robert Wilson lui fit la mauvaise plaisanterie de lui donner une gazette contenant un extrait de celles que M. Bory de Saint-Vincent avaient faites sur sa perruque et sur le jargon que parlaient ses filles[2] en croyant parler français. Il fut si en colère,

1. L'île de Sainte-Hélène était le point de rencontre des convois venant de l'Asie et de l'Europe; ils y échangeaient leurs équipages, les uns reprenant les Lascars et Chinois pour continuer leur route vers l'Asie, les autres, les marins venus d'Angleterre. En attendant de continuer leurs routes, matelots et passagers y jouissaient du repos.

2. Ce n'est pas des filles du colonel Patton et de leur jargon, soi-disant français, mais de celui de leur digne père et de sa personne que Bory de Saint-Vincent s'est égayé. Voici d'ailleurs le passage : « Le gouverneur était un homme de soixante « ans, maigre, rouge, et, ce qui lui donnait une tournure fort plaisante, il portait « une perruque bien poudrée à blanc et frisée comme celle de Quipotis; il nous « adressa plusieurs phrases, sans doute très honnêtes, et nous engagea à monter « pour prendre part au repas. Comme je ne comprenais pas ce qu'il disait, l'aide de « camp m'apprit, en un baragouin à peine intelligible : « que M. le gouverneur « m'avait parlé français ». Quant aux deux jeunes filles, il vante, au contraire, leur charme et leur grâce. » Bory de Saint-Vincent : « *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique* ».

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

qu'il jura que jamais Français ne remettrait le pied dans son île. Cependant, au bout de quelques jours sir Robert, qui avait provoqué méchamment sa colère, parvint à l'adoucir un peu et obtint que j'assisterais à un grand bal qu'il devait donner. En attendant, je passai mon temps à examiner toutes les batteries dont il avait entouré la baie et l'adresse avec laquelle il avait enniché des canons dans tous les coins des montagnes environnantes. Je songeais à la bonté de cette position militaire et aux moyens de l'enlever, ce qui n'eût pas été difficile à cette époque, car elle n'avait pas cent hommes de garnison.

Je ne prévoyais guère qu'un jour le héros de la France qui dictait impérativement des lois aux plus puissants monarques de l'Europe, après des revers inouïs, viendrait y terminer si malheureusement son immense carrière. Je ne m'occupais de cette île agreste, où Napoléon se trouva si mal et où Mr Patton se trouvait si bien, que comme point militaire. Sir Robert Wilson qui, pour son bon plaisir, avait empêché que je puisse aller me promener à terre, m'en dédommagea en m'emmenant à bord de tous les vaisseaux de la Compagnie, les uns après les autres. Ils étaient tous de 64, ayant seulement la deuxième batterie et leurs gaillards armés. Je fus ébloui de toutes les richesses qu'ils contenaient ; l'un entre autres, commandé par le capitaine Wilson, qui avait découvert les îles Pellew, était estimé à douze millions, et tous les autres à neuf ou dix. En voyant toutes ces belles choses, je n'en revenais pas que le ministre de la marine n'ait jamais songé à faire intercepter de si riches convois.

Sir Robert Wilson avait appris par des officiers et d'autres personnes appartenant à la Compagnie qui étaient dans le convoi de Madras, la déconfiture du *Tremendous* dont ils avaient été témoins. Il m'en conta tous les détails devant les officiers du vaisseau l'*Adamant*, qui en furent excessivement vexés.

Enfin, quand le jour du bal arriva, j'y fus avec les officiers du vaisseau sans m'attendre le moins du monde, à l'effet que j'allais produire. Car, aussitôt que je parus à la porte du salon, tous les yeux se tournèrent vers moi ; je fus entouré, pressé, complimenté, avec une effusion de cœur bien propre à flatter mon orgueil et à relever mon humble situation. Je fus saluer le gouverneur, dont la perruque ne me parut pas plus ridicule que la personne. J'essayai de causer avec ces demoiselles, mais elles eurent la bonté de ne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

me répondre qu'en anglais, du moins, si elles me parlèrent français, je ne m'en aperçus pas. A minuit, je quittai le bal qui avait été charmant et où je n'étais pas peu étonné de trouver une centaine de femmes propres à orner un bal. Il est vrai qu'il y avait beaucoup de passagères et que toutes les autres appartenaient aux agents de la Compagnie. La veille de notre départ, je fus l'un des témoins d'un duel qui m'amusa presque autant que le bal du gouverneur. Il eut lieu à dix heures du soir, entre le second lientenant Cambell et le master Watch. Ces messieurs revenaient de dîner à bord d'un vaisseau de la Compagnie un peu plus ivres qu'ils n'avaient coutume d'être, deux fois par jour, à leur propre bord. La querelle engagée d'avance, continue après le retour, dans la grande chambre du vaisseau, d'où s'en suivit, à l'instant même, un duel, c'est-à-dire une boxe. Le purser Call était le témoin de Watch et Cambell me prit pour le sien. Attendu que les parties ne pouvaient se tenir debout, nous les assîmes sur chacun une chaise, puis les approchâmes à petite portée du poing ; ils se lancèrent l'un sur l'autre, mais l'équilibre leur manquant aussitôt, ils tombaient sur le plancher qu'ils boxaient croyant frapper leur adversaire, puis nous les relevions et le combat se rengageait ; cette sanglante affaire dura une demi-heure et personne n'était mort. On reporta les combattants dans leurs lits, le lendemain, ils étaient aussi bons amis que de coutume.

Nous achevâmes de traverser la zône torride avec des vents d'Ouest, ce qui m'étonna moins que les Anglais, car c'était la seconde fois que j'étais témoin de cette irrégularité des vents alizés. Le convoi faisait sa route en bon ordre, et moi, fort tristement, quoique sir Wilson voulût bien me donner des leçons de géographie de la lune dont il avait un traité et qu'il me fit, à l'aide d'un télescope de poche, distinguer les continents, les mers, les rivières et jusqu'aux forêts dont il n'apercevait que les masses. Son instrument était de trop petite dimension pour bien reconnaître les espèces des arbres qui y croissaient, ni le plumage des oiseaux qui y perchaient. Une conversation de deux ou trois heures, tous les soirs, avec sir Robert Wilson, m'égayait, m'instruisait et faisait trève aux ennuis qui commençaient à m'assiéger : il était pour moi une véritable providence. La seule chose qui me fâchait un peu contre lui étaient ses campagnes d'Égypte rédigées tout-à-fait hostilement

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

contre Napoléon[1]. Mais les officiers du vaisseau m'assuraient qu'il n'était guère coupable des absurdités que contenait son livre, et qu'il ne les avait connues lui-même que quand son livre était imprimé; car, me disaient-ils, il est de mode qu'un gentleman anglais qui revient de voyage rapporte des notes où sont inscrits les noms des personnes et des lieux, des dates d'évènements, puis il donne cela à d'autres gentlemen qui en font des livres imprimés sur beau papier et distribués parmi les amis du voyageur qui le lisent avec beaucoup de curiosité et surtout afin de bien retenir ce qu'il contient.

La monotonie de notre navigation fut un jour interrompue par une chasse que l'on donna à un gros bâtiment que tout le monde reconnaissait pour *la Canonnière*. Nous étions à dîner quand le master vint m'annoncer d'un air triomphant que j'allais bientôt revoir mes camarades et retrouver mes effets, qu'on distinguait ma frégate et qu'elle serait prise dans deux heures. Je répondis à cette inconvenante algarade : « Que Dieu garde l'*Adamant* de pareille rencontre, car je serai tout rendu pour en prendre possession au nom de l'Empereur ! » Aussitôt explosion dans toute la table ; on me servait presque par dessus l'épaule, enfin on était généralement malhonnête, et cela dura jusqu'à ce qu'une conversation qui s'était passée entre mon ancien patron de canot et moi fut rapportée au premier lieutenant, homme violent quoique mieux élevé que ses camarades. J'avais donc répondu à mon pauvre patron, qui me voyant l'air fort triste, et l'attribuant aux désagréments que me causaient les officiers, me disait : « Je crois, lieutenant, que si vous les trouviez avec dix-huit pieds de terre sous les pieds, vous leur feriez payer leur impertinence. » — « Oui! et l'un après l'autre. » M. Jansew raconta ma conversation à table et, m'interpellant, me reprocha vivement d'avoir provoqué l'état-major du vaisseau. Je répondis que je n'avais provoqué personne, que la conversation que l'on rapportait s'était passée entre un de mes gens et moi, mais puisque l'on connaissait mes sentiments, je ne les désavouerais pas et que j'espérais bien qu'à la première terre que nous toucherions, ces messieurs

1. Il s'agit des *Campagnes en Orient et en Égypte en 1801*. Wilson y portait des accusations graves contre Bonaparte et ses officiers. Ce fut lui qui parla le premier de l'empoisonnement des blessés à Jaffa.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

me feraient l'honneur de soutenir, l'épée à la main, le ton déplacé et peu généreux que quelques-uns d'entre eux avaient pris à mon égard depuis Sainte-Hélène. Ceci prononcé d'un ton ferme et mesuré, tout le monde se tut et nous en restâmes pour l'avenir sur le ton de la plus froide politesse, excepté envers deux ou trois personnes mieux apprises que les autres.

Un beau matin qui suivit une nuit calme, un brick portugais nous dit avoir quitté, la veille au soir, le vaisseau *le Romulus* accompagné de deux frégates ; selon toute apparence, il ne devait pas être à plus d'une douzaine de lieues et sa route devait couper la nôtre. Il n'en fallait pas davantage pour rafler la pauvre *Adamant* et tout son convoi. Aussitôt cette nouvelle connue, grand tapage, signaux télégraphiques, ordre de bataille, préparatifs de combat, changement de route, et, pendant cinq ou six jours on manœuvra, avec précaution, jusqu'à l'heure du dîner où le vin et le rhum changeaient les choses de figure.

On trouvait toujours la destruction de la division française au fond des bouteilles. Ainsi était-ce à notre bord et je suppose qu'il en était de même dans tout le convoi, car l'ordre se rompait et l'on paraissait naviguer avec sécurité.

Combien cette rencontre eût été heureuse pour moi et pour la division l'Hermitte : j'eusse recouvré ma liberté, et eux eussent fait leur fortune ; mais il n'en fut pas ainsi et nous arrivâme aux Dunes sans avoir rencontré une division française, ni bâtiment neutre qui me donnât l'occasion de réclamer la parole du généreux gouverneur du Cap.

Sir Wilson partit pour Londres, aussitôt que nous fûmes mouillés ; en me faisant ses adieux, il me félicita sur ce qu'on n'avait pas pu me mettre sur un bâtiment neutre, ce qui, à son avis, n'eut pas été une manière convenable de me renvoyer. Il m'assura qu'il allait s'occuper de moi, dès son arrivée, que je ne tarderais pas à partir sur un parlementaire, et que certainement, je ne manquerais pas d'éprouver les effets de la grandeur et de la loyauté du gouvernement anglais : depuis lors, je n'ai plus entendu parler de Sir Robert.

Après quarante huit heures de station aux Dunes, le vaisseau vint à Portsmouth. Tous les autres prisonniers et moi, nous fûmes conduits à bord du ponton amiral. Pour y arriver, je passai entre deux rangs de pontons dont les sabords grillés me laissaient entre-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voir les prisonniers comme des spectres que l'on venait d'arracher des tombeaux, pour les mettre en prison ; plusieurs nous criaient d'une voix de l'autre monde : « Eh bien ! venez-vous mourir avec nous ! » Quel affreux spectacle se présenta tout à coup à mes yeux : j'en eus le cœur glacé ; je n'avais encore rien imaginé de semblable à la vue de ces noirs pontons, si ce n'était l'idée d'une descente aux enfers, dont ce lieu aurait pu passer pour être une entrée. Cependant, recueillant mes forces, je montai avec assurance à bord du ponton ou du tombeau amiral, dont tous les habitants étaient accourus sur le pont pour voir ma physionomie ; j'y fus bien reçu, tout le monde me salua affectueusement, le calme qui régnait sur ma jeune figure, et mon épée pendant à mon côté, firent sur eux, à ce qu'on m'a assuré depuis, une certaine impression. Mes pauvres matelots furent aussitôt confondus avec les autres. Notre histoire fut bientôt connue de tous les prisonniers : à mon départ, plusieurs me souhaitèrent de ne pas finir prisonnier.

On me donna des passeports pour Adeham, cantonnement à quinze lieues de Portsmouth. J'espérais en repartir bientôt pour la France, mais toutes mes réclamations furent inutiles ; je n'eus jamais de réponse. Quand je fus convaincu du sort qui m'attendait, ce qui ne tarda guère, je regrettai beaucoup de n'être pas resté dans l'Inde, mais il était trop tard : j'étais pris à la fausse enseigne de la loyauté anglaise, comme je l'avais été à la vue du pavillon hollandais, à la vue de Simons-bay.

Je ne m'étais jamais occupé, bien sérieusement, du sort des prisonniers en Angleterre et j'ignorais l'atroce politique de ce gouvernement à leur égard. Depuis la guerre actuelle, j'eus tout le temps de l'étudier, cinq ans durant, dans leurs journaux, dans les discours de leurs ministres, dans ceux du Parlement et de me convaincre qu'il y avait guerre à mort entre nos deux gouvernements et que, pour celui d'Angleterre, de quelque manière que mourût un Français, c'était un ennemi de moins ; l'important était qu'il mourût, et qu'il n'eût pas l'air d'être assassiné. C'était ainsi qu'il mourait de quinze à vingt mille prisonniers en Angleterre tous les ans ; les uns étaient fusillés à travers les grilles des pontons sous prétexte du plus léger bruit. Une quantité innombrable mourait de faim, d'autres de froid. Dans les prisons de terre on les laissait, dans l'hiver, jusqu'à trois jours et trois nuits, nus qu'ils étaient, enfermés dans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les cours en plein air, sans boire ni manger, pour les faire se révolter et les mitrailler[1].

Dans les pontons, comme dans les prisons, ils étaient entassés les uns sur les autres ; les hamacs étaient pendus à triple rang, les uns au dessus des autres, en sorte que l'air qu'ils respiraient, les tuait en peu de temps. Des prisons, situées au milieu des marais pestilentiels, consommaient vingt-cinq à trente hommes par jour, et on les tenait toujours au complet. On a, pendant la révolution, trouvé jusqu'à du verre pilé dans le pain des prisonniers; en un mot, si on faisait un résumé de tout ce que les anciens prisonniers pouvaient raconter de leurs souffrances, on aurait un cours d'atrocités le plus complet qu'il soit possible d'imaginer, qui pourrait être relié, dans un même volume avec l'histoire des malheureux Indous, prisonniers de guerre des Anglais dans l'Inde.

Le mépris et les mauvais traitements que le peuple nous faisait endurer dans les cantonnements étaient une suite inévitable du langage que tenaient leurs journaux sur la nation française, qu'ils représentaient, sans cesse, comme une horde de brigands sans force physique et sans courage.

Le peuple anglais est tout aussi crédule qu'un autre, et croyait à la lettre, ce que lui disait un gouvernement qui avait besoin qu'il fit les plus grand sacrifices pécuniaires et qu'il fût confiant dans la vaillance extraordinaire dont on lui persuadait qu'il était doué. Si jamais une armée française eût passé la Manche, je ne sais si les résultats eussent répondu à la politique, mais enfin elle était bonne. Dans nos démêlés de cantonnements avec lui, nous lui apprenions souvent qu'un d'eux n'en valait pas quatre, mais ils prenaient cela pour des exceptions à la règle

Plus la conduite des Anglais était barbare, plus celle des prisonniers était admirable. Nulle cruauté ne pouvait altérer en eux l'amour sacré de la patrie. Nos marins résistèrent constamment aux séductions, comme aux plus dures souffrances. L'argent, l'abondance, opposés aux plus pressants besoins de la faim, n'en a pu décider à prendre du service avec l'ennemi.

1. On voudrait croire que la longueur et l'amertume de sa captivité ont poussé M. de la Rouvraye, à grossir les faits. Malheureusement les horreurs qu'il raconte ne proviennent pas d'une imagination aigrie. On peut comparer Garneray, « *Mes Pontons* »,et Chevalier, « *Vie et aventures du capitaine de corsaire Tom Souville.* »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ils ont fait mentir ce vieux proverbe : « que ventre affamé n'a pas d'oreilles. » Leur fidélité à leur pays fut toujours plus forte que ventre affamé. Souvent placés entre le déshonneur et la mort, ils mouraient fidèles à l'honneur et à la patrie et, jusqu'au dernier soupir, leurs bouches déversaient le plus profond mépris sur leurs cruels oppresseurs. Les mânes de tant de nobles victimes attendent encore leur chant funèbre, l'histoire n'a pas encore gravé pour la postérité le tableau horrible de leurs souffrances, de leur fidélité et de leur mort ! Certes si l'histoire de la France a monté jusqu'aux nues, par ses victoires ; le courage malheureux, la persévérante intrépidité de ses marins ne l'honore pas moins que les succès de ses soldats.

Les mers couvertes de forces anglaises quadruples ne leur offraient, en sortant de nos ports, d'autres perspective qu'un trépas glorieux. Ils n'ont jamais hésité à s'y présenter. Si des chefs inexpérimentés ont fait des fautes, si des armées ont été vaincues, du moins ce n'est jamais à nombre égal et la conduite du matelot français a toujours été héroïque, soit qu'il eût péri à son poste ou dans les tombeaux britanniques ; mais eux aussi ont combattu à Austerlitz et à Wagram ; eux aussi ont défendu Paris dans les jours malheureux, avec une bravoure qui ne cédait à aucune autre. Que l'histoire associe donc leurs noms à ceux des plus dignes enfants de la France et que leurs vertus servent à jamais de modèle à ceux qui seront appelés à les remplacer. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La philosophie politique et sociale de Mably[1]

(*Fin.*)

VII. Si l'on cherche le criterium de l'état normal de la Société, on le trouve, en dernière analyse, dans l'identité de l'intérêt collectif et de l'intérêt privé. Lorsque nous sommes placés par le législateur dans une situation telle que nos désirs et nos goûts s'accordent avec ce qui est utile à l'État ; lorsque les services que nous devons lui rendre sont pour nous cet amusement agréable dont parlait Mably, lorsque nous n'avons qu'à butiner des fleurs pour porter notre goutte de miel à la ruche, la Société est en bonne santé. C'est ce qui a lieu dans le communisme.

Traduit en termes psychologiques, ce criterium devient : l'équilibre de la raison et des passions, l'accord de l'intelligence qui comprend le bien public et de la sensibilité qui nous y porte. Or, les passions sont, à la fois, ce qu'il y a de meilleur en nous et de plus mauvais. Elles sont l' « âme du monde ». « Autrefois, dit Mably dans ses *Principes de morale*, je prenais toutes les passions sous ma protection, je leur attribuais les progrès de la Société[2]. » Et pourtant que de méfaits on peut leur imputer! Aveugles, instables et éphémères, elles se développent, s'engendrent et se succèdent, suivant une marche régulière que Mably retrace dans le dialogue spécial qu'il leur consacre. Au reste, malgré les désordres qu'elles causent, elles ne sont pas entièrement responsables du mal qu'elles font. Les torts reviennent à ceux qui n'ont pas su les endiguer. La Société a des lois et des magistrats, elle ne saurait s'en

1. V. la *Revue* du 1er février 1899.
2. T. X, p. 246.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

passer. C'est leur faute s'ils ne veillent pas à empêcher l'explosion des passions et si l'homme est méchant. Mably ne se dissimule pas d'ailleurs la difficulté du rôle du législateur, qui rend excusables ses négligences, puisque d'après lui, Lycurgue attend encore un successeur. Rousseau, plus généreux, sans flatter davantage ses contemporains, admettait du moins trois législateurs, Moïse, Lycurgue et Numa[1].

Les premières Sociétés ne connaissaient pas l'équilibre des passions, et c'est ce qui perdit le monde. Le chef, élu par ses égaux pour être un *primus inter pares*, s'est emparé de la souveraineté, à la faveur de l'anarchie : l'égalité a dès lors disparu. La nonchalance des uns a fait attribuer les biens en pleine propriété à d'autres plus diligents : c'en est fait de la communauté. La porte est désormais ouverte aux deux plus grands fléaux des États : l'avarice et l'ambition ; on veut conserver jalousement ce qu'on a acquis et accroître encore ce qu'on possède. Il n'y a point de crime dont ne soient coupables ces deux mauvaises passions. Elles remplissent dans l'œuvre de Mably la même fonction que l'amour-propre dans celle de La Rochefoucauld, et leurs métamorphoses expliquent toutes les déformations de la Société, depuis que la fraternité de l'âge d'or a pris fin. Il faut dire adieu à l'*aurea mediocritas* des jours heureux ! On voit maintenant des riches — nous savons ce qu'en pense Mably — et des pauvres, c'est-à-dire des esclaves. On voit des patrons et des ouvriers — et les uns ne valent pas mieux que les autres, car l'artisan qui travaille à gages est un être forcément vicieux, vénal et mercenaire, incapable de faire un citoyen. Les grands États se fondent, et, avec eux, apparaissent le commerce, l'industrie, le crédit public, les finances publiques, la fausse législation, le Droit public élevé sur les ruines de celui de la Nature, en un mot, tous ces artifices de charlatan qui sont la négation de la vraie politique, une invention damnée de l'avarice et de l'ambition.

VIII. Si les lois ont fait le mal, il semble qu'elles puissent aussi faire le bien. Elles sont à la fois la prophylaxie et la médecine des États. Connaissant la cause perturbatrice, on connaît le remède. Il faut rétablir l'équilibre des passions, c'est-à-dire, suivant l'expres-

1. *Consid. sur le gouvern. de Pol.* Éd. Auguis, t. VII, p. 220.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

sion de Mably « donner des mœurs. » Toute réforme échoue, qui ne débute pas par les mœurs. Nos efforts doivent tendre par ce moyen à nous rapprocher de plus en plus de cette communauté primitive dont nos ancêtres se sont éloignés. Peut-on espérer la rétablir complètement et guérir tout à fait le corps social ? Mably ne se leurre pas de cette illusion : le Paraguay est une exception heureuse ; chez nous, le vice a des racines trop anciennes et trop profondes pour qu'on les extirpe. « Si je pouvais, dit-il avec regret, je « vous donnerais des lois bien plus rigides que celles de Platon[1] », et ailleurs : « Jamais je ne lis dans quelque voyageur la descrip- « tion de quelque île déserte dont le ciel est serein et les eaux « salutaires, qu'il ne me prenne envie d'y aller établir une répu- « blique où, tous égaux, tous riches, tous pauvres, tous frères, « notre première loi serait de ne rien posséder en propre. »

Mais ce n'est là qu'un beau rêve : « une fois la sottise du partage « des biens consommée, il est chimérique de penser rétablir l'éga- « lité. »

Il est très curieux de voir ici Mably condamner lui-même les utopistes et faire preuve d'un esprit positif qui n'exclut pas sans doute toutes les fantaisies de l'imagination, mais qui fait comprendre néanmoins le rôle considérable que Mably a pu jouer dans les affaires publiques. Il avoue que la politique théorique ne donne qu'un idéal vers lequel on doit tendre, sans plus espérer s'y élever, et nous présente une politique pratique, de ton et de langage tout différents : il parle maintenant en psychologue extrêmement prudent et avisé, beaucoup plus qu'en moraliste austère.

Ce nouvel aspect qui se découvre chez Mably mérite de frapper l'attention.

Trop longtemps, pour n'avoir exclusivement considéré en lui que le penseur intransigeant et chimérique, on a obtenu un portrait inexact, beaucoup plus rigide et plus anguleux que l'original. En réalité, ce communiste sait se plier aux circonstances, et faire les concessions que réclame la nécessité. Il devance en cela plus d'un des acteurs de la Révolution, chez qui la critique gagnerait également à distinguer le théoricien et l'homme d'action. Plus d'un, en effet, dont les préférences étaient communistes, fut amené par les

1. *De la législat.*, t. IX, p. 93.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

faits à juger — comme on verra que jugeait Mably — qu'il fallait faire de la propriété la base de la Société.

Mably raisonne ainsi : le mal est fait ; gardons-nous de porter dans la plaie un fer qui ne pourrait que l'aviver. Suivons une méthode expectative ; rien n'est plus nuisible que l'excès de zèle et la précipitation. Faisons peu de lois, mais de bonnes lois, laissant à nos successeurs le soin d'achever notre œuvre, plutôt que de brusquer les innovations. Il faut, suivant une expression bien significative de Mably, « louvoyer [1] », et, puisqu'il s'agit de passions, apprendre à connaître « le clavier du cœur humain [2] » pour en mouvoir les ressorts d'un doigté sûr, le cas échéant. Profitons au besoin du mal lui-même pour guérir le mal : il est des cas où les intrigants peuvent servir utilement l'État. Mably donne aux Polonais le conseil de restreindre le *Liberum veto* [3] au cas où il réunira l'unanimité des seigneurs, parce que, dit-il, on pourra toujours gagner aisément l'un d'eux pour lui faire émettre un vote contraire, de sorte que l'institution subsistera et ne fonctionnera point. Parti de Lycurgue, Mably aboutit à Machiavel.

Comme la propriété est entrée dans les mœurs, qu'on ne peut songer à la supprimer aujourd'hui, cessons nos attaques contre elle. Bien plus : *il faut faire de la propriété la base de la Société* [4], sauf au législateur qui lui octroie, en quelque sorte, le droit à l'existence, à en régler le régime à son gré. Il faut lui donner sa place dans la constitution, sauf à l'asservir ensuite insensiblement, la traiter non en ennemie mais en esclave. Puisque la richesse s'est développée, qu'on déclare, pour ne pas s'aliéner les riches, qu'il faudra jouir d'un certain revenu pour parvenir aux magistratures. Puisque l'inégalité est partout, qu'on n'aille pas détruire les corps privilégiés, qu'on se serve d'eux, au contraire, dans le but de leur faire obtenir les mêmes privilèges pour le reste de la nation.

Chez Mably, on le voit donc, la théorie est intransigeante, mais les moyens pratiques sont d'un opportunisme circonspect. Le radicalisme absolu domine sans partage sur les hauteurs de la doctrine ;

1. *De la législat.*, t. IX, p. 108. — Cf. *Phocion*, t. X, p. 206.
2. *Morale*, t. X, p. 252.
3. *Du Gouvern. de la Pol.*, t. VIII, p. 26.
4. *De la Législat.*, t. IX, p. 109.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le relativisme règne dans les bas-fonds de l'application [1]. Mably semble s'y souvenir d'une des propositions qu'il avait émises dans *le Parallèle* : « la République a des principes invariables pour le bonheur des Sociétés, mais il est certain aussi qu'elle ne peut pas dans tous les temps les réduire en pratique. »

Ce n'est pas d'ailleurs que cet opportunisme recule devant les moyens violents, lorsqu'ils sont commandés par les circonstances. Mably donne, en quelque sorte, une ratification préalable aux excès de 1793, en proclamant le droit à l'insurrection et le dogme du Salut public : « Choisissez entre une Révolution et l'esclavage, « s'écrie-t-il dans *les Droits et les Devoirs du Citoyen* : il n'y a « pas de milieu. Regarder toujours la guerre civile comme une « injustice, c'est la doctrine la plus contraire aux bonnes mœurs et « au bien public [2] », et, dans ses *Observations sur les Romains*, il parle de ces occasions désespérées où il est permis de punir l'intention et le pouvoir de faire le mal.

Plusieurs chapitres des *Droits et des Devoirs du Citoyen* sont consacrés à ce droit d'insurrection, et pleins de propositions des plus hardies : « un citoyen vertueux peut faire avec justice la guerre « civile, puisqu'il peut y avoir des tyrans. » « Tout cela est juste, « parce que la loi politique ne doit jamais être contraire à la loi de « Nature. » « Si, dans un besoin extrême où la faim me poursuit, « je vole pour me nourrir, je ne suis pas un voleur [3]. »

Après avoir examiné ce curieux mélange de prudence et d'audace, il convient de se demander quel doit être, selon Mably, l'art du législateur moderne. Cet art « consiste à faire des lois assez sages et « assez savantes pour diriger mon amour-propre de façon que je « néglige, pour ainsi dire, mon avantage particulier, et que je sois « libéral et récompensé de l'abandon que je ferai des choses qui « doivent me paraître les plus chères. » Il s'agit, en un mot, de faire coïncider, par un ensemble de règles automatiques, l'intérêt

1. On sait que ce relativisme se trouve, chez Montesquieu, à la fois dans la doctrine et dans la pratique. Il est à remarquer que Rousseau lui-même, quand il s'agit de politique appliquée, a l'esprit presque aussi souple que Mably. « La liberté n'étant pas un fruit de tous les climats n'est pas à la portée de tous les peuples. » Il dit aux Polonais que l'on ne fait jamais agir les hommes que par l'intérêt, et que « la liberté est un aliment de bon suc, mais de digestion difficile. » « Demander quel est absolument le meilleur gouvernement est une question insoluble (*Contr. soc.*). »

2. T. XI, p. 333.

3. *Ibid.*, p. 337.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

collectif et l'intérêt privé : « tout conservateur doit avoir intérêt à la conservation de la loi. » Or la psychologie nous en donne le moyen, en nous apprenant qu' « à chaque passion qui peut nous éga-« rer, la Nature bienfaisante a mis une barrière par une autre pas-« sion capable d'arrêter et de suspendre ses premiers mouvements. » C'est là le principe même du gouvernement mixte et du système des *Contreforces*, où chaque volonté a intérêt à contrôler l'autorité voisine pour l'empêcher d'empiéter sur ses propres prérogatives [1].

Mably est ici d'accord avec Montesquieu : « Dans le gouverne-« ment mixte, dit-il [2], tous les ordres de la Société se balancent, « s'imposent, se tiennent en équilibre, le peuple, les grands, le « prince; personne ne peut avoir une assez grande autorité pour « faire des lois particulières. »

Mably ne s'abuse point, au reste, sur la difficulté qu'il y a à maintenir l'équilibre, mais tous les efforts de la politique doivent tendre à ce but. La force de la république romaine vint de ce qu'elle y était parvenue. « Toutes les parties de l'État étaient contraintes « de se respecter les unes les autres, et de cet intérêt particulier de « chaque ordre de la nation naissait naturellement le remède des « maux particuliers que produisaient les passions. »

... « Polybe a dit que si on considère le pouvoir des consuls, « celui du sénat et l'autorité du peuple, on croira tour à tour que « le gouvernement des Romains est monarchique, aristocratique et « populaire. Il en réunissait en effet tous les avantages, et la répu-« blique trouvait à la fois en elle-même cette action prompte et dili-« gente qui caractérise la monarchie, cette perpétuité du même « esprit qui n'est connue que de l'aristocratie, et ce zèle, ce feu, cet « enthousiasme, que produit la seule démocratie. »

Mably est en effet, également éloigné de la pure monarchie et de la démocratie pure. L'usurpation constitue-t-elle un titre pour la première? Le droit de la force n'est pas un droit. Quant à la prescription qu'on allègue, on oublie que « je ne possède pas ma dignité au même titre que ma maison ». La nation souveraine peut toujours reprendre l'autorité qu'elle a déléguée. D'autre part, il déclare

1. « Pour former un gouvernement pondéré, il faut combiner les puissances, les « régler, les tempérer, les faire agir, donner, pour ainsi dire, un lest à l'une pour la « mettre en état de résister aux autres. » *Espr. des Lois*, V, XIV.

2. *Doutes aux Econ.*, lettre III, t. XI, p. 71.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'il n'aime pas la démocratie [1]. Rousseau la jugeait impossible. Il la voit, lui, en train de perdre les États-Unis d'Amérique. Il partage en réalité les vues des parlementaires de la Constituante, à cet égard. On sait qu'il se refuse à reconnaître des citoyens dans les ouvriers et les serviteurs à gages. Il établit, comme le fera Herder, une différence profonde entre le peuple — c'est-à-dire la totalité du corps social qui détient la souveraineté, et la populace ; et comme Herder, l'inventeur de cette heureuse épithète, il mérite le nom d'*aristodémocrate*.

Le pivot de la théorie des *Contreforces* se trouve dans la séparation des pouvoirs [2]. Mably indique que la justice doit être indépendante : le parlement de France devrait être autonome dans l'administration du droit ; il faut proscrire les évocations devant d'autres autorités. D'ailleurs les juges doivent s'en tenir à la lettre de la loi, sauf à en demander, en cas d'obscurité, l'interprétation à ses auteurs.

Mais Mably insiste surtout sur la distinction du législatif et de l'exécutif. La puissance législative n'a pas de supérieure ni même d'égale [3]. Elle ne doit partager avec personne, à l'inverse de ce qui se passe en Angleterre, où le roi peut intervenir dans le travail des Chambres [4]. Ce n'est que dans les petites républiques de l'antiquité, où tous les citoyens se connaissaient personnellement qu'il fut possible au peuple de figurer tout entier dans les assemblées ; les comices ne sauraient subsister dans les États modernes. Le peuple devra se faire représenter par des députés qui seront d'ailleurs étroitement contenus par les termes d'un mandat impératif, dont Mably affirme la nécessité : « un député qui ne dépend point « de ses commettants peut croire qu'il a une autorité qui lui est « propre, et trahir leurs intérêts : qu'il ne puisse donc faire quelque « demande, qu'autant qu'il y sera autorisé par ses instructions. Cette « méthode liera plus étroitement les citoyens à la puissance législa- « tive ; elle attachera les représentants à leurs devoirs, la confiance « naîtra, et les lois seront plus respectées [5]. »

1. *Phocion*, t. X, p. 73-74. — Cf. *Observ. sur les Rom.*
2. Beaucoup de projets de politique pratique sont, dans l'œuvre de Mably, spéciaux à la Pologne, aux État-Unis, à la Suède, etc. Nous n'avons retenu, pour notre part, que les principes abstraits du Gouvernement en général.
3 *De l'étude de l'hist.*, t. XII, p. 58.
4. *Ibid.*, p. 230.
5. *De la législat.*, t. IX, p. 296.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

En ce qui concerne plus spécialement notre pays, Mably croit qu'il serait possible d'obtenir, avec l'aide et à la requête du Parlement, des États généraux qui se réuniraient tous les trois ans pour légiférer et pour recevoir les comptes. Le pouvoir législatif nomme et révoque tous les magistrats, décide de la paix et de la guerre et vote les impôts, pour donner à la cupidité publique le contrepoids de l'avarice privée. A ce propos, Mably définit d'une façon assez nette le budget, dont la notion était encore assez vague à son époque ; « pourquoi ne publierait-on pas à la séparation des États « une liste de toutes les charges ordinaires et extraordinaires de la « nation, tant dû au roi et aux autres magistrats pour leurs appoin- « tements, tant pour la paye des militaires, etc..... Je proscris les « dépenses secrètes. » Chacune de ces branches de dépense serait gérée par un trésorier particulier qui rendrait compte aux États.

Tous les députés ont le droit d'initiative, mais doivent soumettre leurs propositions à une commission. Les lois sont votées après trois lectures à l'intervalle de dix jours [1]. Tous les vingt-cinq ans, les représentants s'assembleront spécialement pour rechercher les abus, les illégalités, les scandales qui ont eu lieu dans cette période, et ce jour sera l'espoir des bons et l'effroi des méchants.

Enfin Mably semble accorder aux citoyens le droit de pétition et la faculté de porter leurs difficultés devant le Corps législatif. Aux États-Unis, le Congrès sera le juge suprême des différends entre citoyens.

Relativement à l'organisation du pouvoir exécutif, Mably conserve la royauté, là où elle existe, mais en lui enlevant toute influence : « la royauté est sans doute un vice dans un gouverne- « ment, mais quel que soit ce vice, il est nécessaire dans une « nation, dès qu'elle a perdu les idées primitives de simplicité et « d'égalité qu'avaient autrefois les hommes et qu'elle est incapable « de reprendre. » Le roi n'aura qu'une ombre de pouvoir, il n'aura que le titre vain de Général de la nation, et se bornera à la représenter vis-à-vis de l'étranger. Ce ne sera, en somme, qu'un Président de la République sans autorité. Si Mably conserve, à l'opposé de Rousseau, la transmission héréditaire de la couronne

1. M. Rochery fait remarquer ici l'analogie avec le règlement de l'Assemblée de 1848.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Pologne, qu'il désapprouve intérieurement, c'est seulement pour épargner à ce pays remuant et troublé, les désordres qui accompagnent l'élection. Il loue les Suédois d'avoir une espèce de roi qui empêche qu'il ne s'en élève un véritable parmi eux.

On ne saurait prendre trop de précautions contre les excès possibles de l'exécutif : c'est la tâche la plus difficile du législateur. Il convient de multiplier le nombre des magistrats, de ne les laisser que peu de temps en fonctions, et de diminuer la part d'autorité de chacun d'eux. A cette idée peuvent se rattacher quelques aperçus fugitifs, mais intéressants sur la décentralisation. Mably, qui admet aussi, d'autre part, les lois locales, trouve que « c'est un grand « avantage pour les Américains que les treize états n'aient pas con- « fondu leurs droits, leur indépendance et leur liberté, pour ne fon- « der qu'une seule république qui aurait établi les mêmes lois et « reconnu les mêmes magistrats [1]. » Il vante les bons effets de la méthode moderne qui consiste à diviser les pays en cantons et en districts délibérant à part de leurs intérêts, et nommant des citoyens pour les représenter.

Ajoutons que les magistrats ne seront payés que de l'estime de leurs compatriotes, et de distinctions honorifiques. Tout salaire sera aboli pour les charges publiques. Ce sera une première mesure contre l'avarice et l'ambition, et ce ne sera point la seule, car Mably recourt également aux moyens plus énergiques des lois somptuaires, successorales et agraires [2] : « Sans lois somptuaires « dont le propre est de rendre les richesses moins nécessaires et « l'amour de la gloire plus actif, n'espérez point d'établir parmi vous une liberté solide. » Rousseau, ici plus clairvoyant, les croyait inutiles ; c'est du fond du cœur, disait-il, qu'il faut extirper le goût du luxe [3].

Des censeurs veilleront à leur observation, et Mably fait d'eux des magistrats très importants dans la constitution polonaise. Ils veillent sur l'éducation de la jeunesse qui devrait être commune et gratuite, et étendent peu à peu leurs attributions sur les actes de la vie privée. C'est, en un mot, l'État-gendarme, et même l'État-directeur de consciences, car Mably rêve d'un catéchisme moral et

1. *De la législat.*, t. IX, p. 289.
2. *Ibid.*, livre II, ch. I, *passim*.
3. *Gouvern. de Pol.* Ed. Auguis, t. VII, p. 236.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

politique, sorte de déclaration des droits de l'homme, dont l'enseignement serait prescrit.

D'ailleurs la suppression du luxe privé sera compensée par la pompe majestueuse et grave, sans faste ni prodigalité, des cérémonies publiques : « Nous avons des sens, il faut les frapper pour nous « rendre plus respectables les vérités dont nous avons besoin et que « la multitude ne comprend pas [1]. »

Les lois successorales et agraires atteindront la propriété privée. Leur légitimité se fonde sur ce que la propriété, loin d'appartenir à l'ordre de la Nature, qu'elle contredit, n'est qu'une institution artificielle de la politique. « La propriété ouvre la porte à cent vices et « cent abus ; il est donc prudent que des lois rigides veillent à la « porte. En ne permettant pas qu'on fasse le moindre tort à notre « fortune, elles peuvent nous ordonner de ne nous en servir et de n'en « disposer que de la manière la plus avantageuse à la Société et la « plus conforme à ses intérêts [2]. » Comme c'est la Société, ainsi que le pensait Montesquieu, qui règle l'ordre des successions, elle peut le modifier à son gré ; et Mably recommande de supprimer les testaments et de diminuer dans la parenté le nombre des degrés successoraux. Si le *de cujus* est mort sans héritiers, son patrimoine appartiendra non pas à l'État, ce qui amènerait la formation d'un patrimoine public, aliment d'avarice, mais aux pauvres, entre qui on le partagera. Les lois agraires fixeront le maximum de terres qu'un particulier pourra posséder, de façon à décomposer et à diviser les fortunes. Il y a là d'abord un intérêt de justice, et aussi un intérêt économique, car Mably, prenant le contrepied de la Maxime xve de Quesnay, pense que la petite propriété, mieux entretenue par les soins de son détenteur, est supérieure à la grande culture [3]. Ce sera aussi l'opinion des hommes de la Révolution française, lorsqu'ils décréteront le lotissement des biens nationaux, de manière à les mettre à la disposition des citoyens peu aisés.

Mably — nouvelle conséquence de l'idée d'égalité — veut le service militaire pour tous [4]. L'exigence en est d'ailleurs conforme à

1. Dans cet ordre d'idées, Rousseau proposait d'entourer de gerbes de blé la tribune du parlement polonais. Mercier, dans *L'An 2000*, nous a laissé le programme d'une fête pour la perception de l'impôt.

2. *De la législat.*, t. IX, p. 141.

3. *De la législat. Ibid.*

4. *De la législat.*, t. IX, p. 311 s. q.q. *Phocion*, t. X, p. 175.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ce principe, qu' « au lieu d'argent, la politique n'aurait jamais dû demander que des services. »

Avec de semblables théories, le rôle des finances diminue singulièrement. Mably va même jusqu'à souhaiter qu'il n'y ait point de trésor public. Du moins, il faut en réduire le contenu le plus possible, s'efforcer de dépenser l'argent aussitôt qu'il entre dans la caisse, pour éviter l'exemple immoral et pernicieux des richesses. Si l'on doit recourir à l'impôt, c'est la terre qui devra le supporter directement, non en vertu des préceptes des Économistes, mais de la justice. Mably résume d'un mot bien caractéristique toute sa politique financière, dans sa *Constitution de la Pologne* : « Que fera la « république qui manque de fonds », lui demande-t-on. — Qu'elle « apprenne à s'en passer. » Mot admirable, et dont les financiers feront bien de ne pas trop s'inspirer !

IX. Telles sont, dans leur ensemble, les doctrines de Mably ; on y aura reconnu, sans doute, et sans qu'il soit besoin d'insister, l'influence des idées antiques, et, en particulier, de Platon, comme M. Janet l'a nettement fait ressortir ; « ce sont les républiques « anciennes qu'il faut toujours avoir devant les yeux, quand on « veut faire de grandes choses. » Et, de fait, la liste des auteurs cités par Mably constituerait presque un catalogue complet des littératures de la Grèce et de Rome.

Mably, à l'inverse de Montesquieu, n'emprunte rien aux Anglais, qu'il critique à tous propos. Ils ont versé sur l'écueil de la fausse politique qui place les intérêts pécuniaires au-dessus de ceux de la morale, et jusqu'à cette fameuse division des pouvoirs qui enthousiasmait l'auteur de l'*Esprit des lois* n'est qu'une duperie, puisque l'autorité royale est sans frein constitutionnel. La constitution suisse et la suédoise obtiennent, au contraire, son approbation, mais surtout à raison de leur conformité avec les modèles antiques.

Enfin, cette politique de « louvoiement », ce possibilisme qui temporise sont bien d'un homme qui a participé au maniement des affaires et en connaît par expérience les difficultés.

Si maintenant on évalue à la mesure de l'idéal dont Mably traçait le tableau, les résultats qu'il attend de la prudence du législateur moderne, on reste quelque peu déconcerté. La fraternité universelle, l'absolue égalité se transforment, dans l'ordre des faits, en un équilibre de forces qui se contrarient, en un système de défiance

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et de contrôle mutuels et d'inquisition administrative. L'opportunisme de Mably paraît s'inspirer quelquefois du principe que la fin justifie les moyens, et emprunte quelque chose, semble-t-il, à cette fausse et artificielle politique, naguère si vilipendée. N'est-ce donc pas aussi un procédé artificiel que les *Contreforces?* Ont-elles pour but de « refaire des mœurs »? — Nullement, mais d'obtenir en contrebalançant savamment les passions et les intérêts, une stabilité automatique. De bonnes lois suffisent pour cela, et dès lors, à quoi sert la vertu? Au reste, Mably en vient lui-même à dire : « ce ne sont pas les hommes, ce sont les lois qui nous manquent », et ailleurs : « plus une nation est bien constituée, moins elle exige de talents extraordinaires dans ses magistrats [1]. » N'est-ce donc point là un ordre essentiellement artificiel et automatique? Et la politique a-t-elle ici rien de commun avec la morale? Le secrétaire du premier ministre semble prendre le pas sur l'admirateur de Platon. On ne saurait trop distinguer chez Mably, les deux aspects, si différents, de la théorie et de la pratique, de l'idéal et du réel.

Reconnaissons maintenant à Mably le très grand mérite d'avoir eu une conception parfaitement nette de la nature de la science politique et sociale. Il a vu qu'il fallait choisir entre deux écoles, celle du naturalisme — historique ou biologique, — et celle du rationalisme [2]. A-t-il bien placé ses préférences? Ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Il a du moins heureusement marqué les termes d'un débat qui durera probablement longtemps encore. Si utopiques et chimériques qu'elles puissent être, ses théories sont fortement liées et plaisent à l'esprit par leur belle ordonnance logique. Nous nous sommes efforcés d'en donner une esquisse fidèle et objective.

EDGARD ALLIX.

1. *De la législat.*, t. IX, p. 213.
2. Ce terme s'impose à nous, faute d'autre désignation. Nous le prenons dans son sens politique, sans oublier que Mably est sensualiste en philosophie.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Charles de la Roncière. — **Histoire de la marine française**. Tome I. Les origines. — Paris (libr. Plon), 1899, in-8°.

Nous ne croyons pas que l'étude de la stratégie navale au xiiie siècle puisse avoir à l'heure actuelle tout l'intérêt pratique que semble lui attribuer l'auteur du présent volume. Néanmoins, par la nature du sujet traité, et, ajoutons-le, par la manière dont il est présenté, ce livre peut intéresser d'autres personnes qne les érudits de profession. Il constitue le premier tome d'une série dans laquelle M. de la Roncière annonce l'intention de poursuivre jusqu'à l'époque moderne et contemporaine l'histoire de la marine française.

Ce premier volume ne comprend que la période des origines, c'est-à-dire celle qui s'étend jusqu'à la fin du xive siècle. Après quelques indications relatives à la marine gallo-romaine, surtout à la flotte de la Manche et de la Bretagne, puis à la marine de l'époque carolingienne, tant chez les Francs que chez les Musulmans, il passe à l'étude des deux éléments principaux dont s'est formée, durant la première partie du Moyen-Age, notre civilisation maritime. Dans la Méditerranée, c'est à Byzance qu'elle se rattache, c'est de là que viennent les types de navires, comme aussi, détournés de leur acception primitive, les titres de certains officiers. Au contraire, dans la Manche, dans les flottes du Ponant, c'est l'influence normande qui domine, et qui se traduit par l'introduction dans le vocabulaire de mots d'origine noroise, dont quelques-uns ont persisté jusqu'à nos jours. Notre marine une fois développée sous cette double influence, M. de la Roncière la montre à l'œuvre, d'abord dans les expéditions de Terre-Sainte, puis dans les longues luttes héroïquement soutenues contre les Anglais.

C'est en effet presque exclusivement de la marine militaire qu'il est question, à l'exception d'un curieux chapitre consacré à la disposition des « naves » affectées aux pèlerinages d'outre-mer, pèlerinages qui eux-mêmes se rattachent de bien près à l'histoire des guerres maritimes dans la Méditerranée. Il faut reconnaitre, d'ailleurs, que cette partie de nos annales est

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

surtout marquée par des revers, et que les grandes batailles navales du XIIIe siècle, et du XIVe, celles des Cinq-Iles, de Rosas, de Las Hormigas, de l'Ecluse, furent pour notre flotte autant de désastres. Mais pour réparer les échecs de nos escadres, dès la fin du XIIIe siècle, Philippe le Bel inventait le blocus continental de l'Angleterre, en même temps que les résultats de la guerre de course étaient presque toujours à l'avantage des marins français. Ceux-ci d'ailleurs ne se découragèrent jamais, pas même après la bataille de l'Ecluse, et leurs efforts devaient amener, sous le règne de Charles V, une renaissance de la flotte française, dont M. de la Roncière promet de donner l'histoire dans son second volume. Le premier, en effet, comme nous le disions, s'arrête au seuil du XVe siècle, à l'époque à laquelle l'emploi de plus en plus étendu de l'artillerie change les conditions du combat naval, en même temps que les grandes découvertes de ce dernier siècle du Moyen-Age ouvrent pour la navigation une ère nouvelle.

M. de la Roncière s'est fait, comme l'on sait, une spécialité de l'histoire de notre marine. Il a su en général cependant éviter un écueil, l'abus des termes techniques, et c'est à peine si deux ou trois passages (p. ex. p. 261) sont un peu inintelligibles pour de simples historiens. Quelques phrases, d'autre part, ont une allure qui étonne un peu dans un ouvrage d'érudition. Peut-être aussi pourrait-on critiquer quelques détails comme l'emprunt à Dudon de Saint-Quentin d'un passage, relatif à Rollon, d'apparence bien légendaire, ou l'emploi d'un texte du XVe siècle avancé, celui de Jean Faber, dans l'étude des navires du temps des croisades. C'est également à des manuscrits du XVe siècle que l'auteur est trop souvent obligé d'emprunter les reproductions de miniatures qui illustrent son livre, en raison de l'insuffisance des documents iconographiques antérieurs. Mais ce sont là légers défauts, et l'on ne saurait que remercier M. de la Roncière de nous avoir donné une histoire scientifique et en même temps intéressante de notre marine militaire du Moyen-Age, histoire si peu connue et si négligée jusqu'à présent.

René Poupardin.

*
* *

Godefroi Kurth. — **La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France.** Bruxelles (Soc. belge de librairie), 2 vol. in-8, 1896-1898.

Quand nous avons appris que M. Godefroy Kurth avait consacré deux volumes à écrire l'histoire infiniment minutieuse de la frontière linguistique entre la Belgique et la France, lui l'auteur de tant d'ouvrages d'une haute et large généralisation, des *Origines de la civilisation moderne*, de l'*Histoire poétique des Mérovingiens*, de *Clovis*, et de *Sainte-Clotilde*, nous avons eu un mouvement de surprise. Notre surprise a grandi quand

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nous avons vu l'ouvrage : des listes infinies de noms de localités groupés selon telle ou telle désinence, des notes copieuses bourrées d'une foule de petites observations microscopiques ; et, après avoir terminé la lecture du livre, nous étions toujours plongé dans la surprise, mais celle-ci n'avait plus le même objet. Nous étions étonné de voir comment un écrivain avait pu traiter un pareil sujet avec autant d'ampleur et d'élévation, autant de charme et d'agrément, une philosophie aussi gracieuse, et comment, avec précision, il avait su en tirer d'aussi larges conclusions.

L'ouvrage s'ouvre par une courte introduction sur l'objet des études toponymiques, nées dans ce siècle, et les progrès qu'elles ont faits.

« Fille de la philologie, la toponymie a ses origines attachées d'une manière intime au nom du prince des germanistes, Jacob Grimm. On peut dire que, comme science, elle date du jour où il fit mettre au concours, par l'Académie de Berlin, la confection d'un recueil de tous les noms géographiques de l'Allemagne classés selon les radicaux auxquels ils appartiennent et selon les époques auxquelles ils apparaissent, avec les diverses formes qu'ils ont revêtues selon les temps et les pays où ils ont été employés (1846). » Le concours produisit un chef-d'œuvre, l'*Altdeutsches Namenbuch* de Förstemann.

L'objet de la toponymie est formé par les noms divers sous lesquels l'homme a de tout temps désigné les lieux habités par lui, et la méthode en est l'étude de ces noms d'après leur développement historique tel que le déterminent les lois de la philologie.

Le labeur exigé par une pareille étude, étendue sur un champ un peu vaste, est immense et les recherches présentent des difficultés matérielles très grandes, car il faut parcourir soi-même les lieux.

M. Kurth détermine tout d'abord, avec un soin minutieux, la frontière qui sépare en Belgique et dans le nord de la France, le français, au nord d'avec le flamand, à l'est d'avec l'allemand et le luxembourgeois. Il énumère les localités l'une après l'autre : cette simple énumération occupe cinq pages. Puis, remontant en arrière, il se demande quelle a été la situation primitive, si chacun des deux idiomes, le français d'une part, le thiois (flamand, allemand ou luxembourgeois) de l'autre, a conservé exactement son emplacement, ou si, au contraire, l'un des deux a gagné du terrain.

Donnons immédiatement la conclusion. Sur toute l'étendue de la frontière linguistique le français a fait reculer soit l'allemand, soit le flamand, soit le luxembourgeois. Une seule petite localité, dans la Hesbaye, Houtain-l'Évêque, qui parlait français autrefois, parle flamand aujourd'hui.

Quelle est l'importance du recul des idiomes germaniques ? En Belgique même, elle est minime ; sur toute l'étendue de la ligne de délimitation, l'épaisseur d'une ou deux communes ; dans l'ancien comté de Dal-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

hem quatre communes cependant. On peut ajouter que, sur les territoires qui s'étendent sur la rive droite de la Meuse, le thiois (idiomes germaniques) a fléchi d'une manière plus sensible que dans les territoires qui s'étendent sur la rive gauche (p. 398-399 de son premier volume, M. Kurth donne une liste complète de toutes les localités que le français a conquises en Belgique sur le thiois).

Mais, comme bien on pense, dans les départements du nord de la France, le français a réalisé des progrès bien autrement considérables. M. Kurth trace une ligne de Saint-Omer à Boulogne au nord de laquelle tout aurait été de langue flamande au moyen âge. Il suffit de se reporter à la liste des communes de la frontière linguistique franco-flamande, que l'on trouve à la p. 25 du t. I, pour voir immédiatement l'étendue de la conquête faite par l'idiome le plus puissant.

Par quels procédés, demandera-t-on, M. Kurth peut-il parvenir à des résultats aussi précis ? Car il est évidemment très difficile de constater la langue parlée, au xe ou au xie siècle, dans ces localités, la plupart de modestes petits villages.

Le principal des moyens d'information dont se sert M. Kurth est l'étude des *lieux-dits*. On nomme ainsi les endroits d'un pays qui n'ont aucune réalité politique ni administrative mais qui reçoivent des noms des habitants, le versant d'une colline, le tournant d'un chemin, une prairie à la lisière d'une forêt, etc.

Voici par exemple pour le village de *Bettincourt* les lieux-dits que M. Kurth relève dans des textes du xive siècle :

Versus le brouck.
In loco dicto en gron.
In loco dicto super Millehof.
In loco de monde de Millehof.
Super viam de Groteborne.
Versus Heurre.
Super Sparscoik.
Super Herwech qua itur de Bettincourt versus Rokelenges
Propè Heurne.
Juxta rivum dictum de Luntmuse.

Et voici dans cette même localité les lieux-dits modernes :

A la chaussée de Nivelle.
Derrière Mouhin.
Au chemin de Saint-Trond.
A Saint-Antoine.
Au chenin de Goyer.
A la barrière.
Campagnette.
La Brouck.
Près de Corswaren.
Campagne de Corswarem.
Campagne d'Elmay.
A Sainte-Anne.
Puistock.
Le bois de Horne.
Muysenberg.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il est bien évident, d'après ce tableau, qu'à Bettincourt on parlait flamand au XIVe siècle et qu'on y parle français aujourd'hui.

Les conclusions de M. Kurth, qui paraissent généralement irréfutables, ne le sont cependant pas sur tous les points. Ainsi il voudrait que Calais eût été de langue flamande au moyen âge. Et quelles preuves donne-t-il ? Le nom de *Rambrechtesgade* porté par une écluse à l'est du village de Coulogne et le nom de la commune de Saint-Tricat. Or, d'après M. Kurth même, il ne serait pas impossible que la forme « Saint-Tricat » vînt de l'occupation anglaise. Rambrechtesgade paraît anglais également, et serait-il flamand que nous rappellerons à M. Kurth ce qu'il dit dans une autre partie de son ouvrage : « Près d'Arras, il y avait au XIIe siècle un étang et un moulin de *Bronnes* qui avaient donné leur nom à la porte de Bronnes, près des Hautes-Fontaines. Cela prouve, dit M. le chanoine van Drival, que le flamand était parlé à Arras autrefois. Est-il nécessaire, ajoute M. Kurth, de démontrer l'inanité d'une pareille assertion reposant sur un seul mot ? » Tout ce que nous savons des Calaisiens nous les montre se servant de la langue française au moyen âge et il faudrait d'autres preuves qu'une expression vraisemblablement anglaise pour faire croire à la préexistence de l'idiome flamand. Dans des campagnes environnantes, il est vrai, l'usage du thiois paraît avoir existé, mais aux environs de Boulogne également, et cependant à Boulogne même le français a toujours été la langue des habitants.

Du plus grand intérêt est le livre II où l'auteur étudie les suffixes divers que présentent les noms de lieu de forme germanique *-heim*, *-inghem*, *-berg*, *-dal*, etc. M. Kurth en donne le sens exact. L'origine des noms de lieu apparaît ainsi clairement et ils se groupent de la manière la plus pittoresque. A propos du suffixe *-brique*, *-brugge* (pont), M. Kurth estime que le mot a donné son nom à la grande ville de Bruges, et plusieurs historiens ont pensé en effet que le nom venait du pont-levis du château-fort au pied duquel la ville est formée. Mais le nom ne viendrait-il pas plus naturellement du mot *burg*, que l'on rencontre fréquemment sous les formes « bruch, brug »? Bruges a réellement été formé par la *burg* du comte de Flandre.

Pour donner un exemple de l'importance des conclusions que M. Kurth sait tirer de ses observations si minutieuses, voyons la manière dont il détermine, par la toponymie, le caractère et l'étendue des invasions germaniques en Gaule. Il marque très justement la profonde différence qui existe entre la conquête suivie de l'occupation du pays par les vainqueurs et la conquête purement politique, conquête faite pour le compte des souverains sans que les vainqueurs se soient effectivement établis dans le pays de manière à exercer une influence sur la race et les mœurs. « Là où

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les noms germaniques forment la majorité du répertoire toponymique d'une contrée, on peut dire qu'il y a eu colonisation franque, là où le répertoire toponymique ne contient que des noms d'origine romane, on peut dire que les conquérants n'ont exercé qu'une action superficielle. » Entre ces deux régions, il y a une zône intermédiaire dans laquelle les noms germaniques alternent avec les noms d'origine romane et trahissent le mélange de colons barbares et indigènes. Cette zône intermédiaire ne va pas au delà de la vallée de la Canche. Dans le reste de la Gaule, les Germains n'ont pu s'établir qu'en nombre infime, sans avoir pu exercer aucune influence sur le développement social. L'argumentation de M. Kurth est d'une clarté et d'une logique irréfutables. Que laisse-t-elle subsister de la théorie de la régénération de la Gaule par les Germains, théorie à laquelle M. Kurth fait encore une malheureuse allusion dans son tome II, et comment M. Kurth a-t-il pu soutenir ailleurs, l'origine et le caractère germaniques des chansons de geste? Celles-ci se sont formées dans les régions qui n'avaient jamais rien eu de germain et à une époque, dans l'hypothèse même d'une immigration germanique, où les éléments germains auraient été depuis longtemps absorbés dans la masse de la population.

Le tome II de l'ouvrage que nous analysons, moins volumineux que le premier, n'est pas moins intéressant. L'auteur s'efforce d'expliquer les motifs de la fluctuation subie par la frontière linguistique depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Nous sommes très heureux et honoré de le voir confirmer l'opinion que nous avions émise dans l'introduction de notre édition des *Annales Gandenses* et qui avait provoqué des sourires d'incrédulité : « M. Frantz Funck-Brentano a eu parfaitement raison d'écrire ces paroles dont la justesse est confirmée par les pages ci-dessus : « On « peut affirmer qu'à la fin du XIIIe siècle le français était parlé en Flandre « autant qu'il l'est aujourd'hui. »

P. 28 (du tome II), M. Kurth dit : « Philippe le Bel s'arrogea le droit de faire surveiller par un de ses agents l'administration de la justice du comte envers les bourgeois et les habitants de Gand. » Ce droit, Philippe le Bel ne se l'arrogea pas. C'était son droit et même son devoir. Il ne le fit d'ailleurs qu'à l'instante prière des échevins gantois qui se prétendaient assassinés, et non sans quelque raison, par le comte de Flandre. D'après le témoignage de Meyer, M. Kurth ajoute que la mesure du roi de France fut rapportée la même année. Meyer est une très mauvaise source pour l'histoire de cette époque. Ce n'est que le 10 mai 1291 que Philippe le Bel manda à son bailli de Vermandois de n'imposer le français au tribunal du comte que si les échevins avaient coutume de plaider en cette langue. Jean d'Outremeuse n'est pas une meilleure source que Meyer pour l'histoire du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

commencement du XIVe siècle, aussi tout l'épisode de ce qui se serait passé à Douai après la bataille de Courtrai est-il inexact. Ce n'était pas Foucaut de Merle qui commandait à cette date à Douai pour le roi de France, mais Baudouin de Louez, et bien loin qu'un dialogue se fût engagé entre le gouverneur et les Douaisiens pour savoir s'ils ouvriraient les portes aux Flamands, les Douaisiens agirent à l'insu du représentant du roi.

Les pages où M. Kurth s'efforce de prouver que la différence de langues ne joua aucun rôle dans le développement des sentiments patriotiques au commencement du XIVe siècle est d'autant plus juste qu'à cette époque le patriotisme n'existait pas. Et, à ce propos, M. Kurth tombe dans une amusante confusion : « Veut-on savoir maintenant, écrit-il, dans quelle langue ont signé ces fiers patriotes qui, quelques années plus tard, devaient être les champions de la liberté flamande dans les plaines de Courtrai ?... » Or, il s'agit des patriciens brugeois. Au moment de la bataille de Courtrai les uns étaient massacrés, non par les soldats du roi de France, mais précisément par les artisans brugeois qui combattirent à Courtrai, les autres étaient en prison, non dans les prisons du roi de France, mais dans les prisons des Brugeois, d'autres étaient en fuite, et d'autres enfin, combattaient bien à Courtrai, mais dans les rangs français. C'est pour avoir voulu les protéger contre la foule qui les massacrait que Philippe le Bel, jusqu'alors l'idole des artisans de Bruges, avait vu ceux-ci se tourner contre lui. Les chevaliers français qui périrent aux célèbres Matines de Bruges ne furent égorgés que parce qu'ils étaient venus pour protéger ces patriotes dont M. Kurth parle avec tant d'émotion. Souvent nous nous sommes dit qu'il serait infiniment comique de contempler la figure d'un Breidel ou d'un Coninc entendant les sentiments qu'on leur prête aujourd'hui.

La fin du livre de M. Kurth est consacrée à l'avenir de la langue flamande dans le nord de la France et du français en Belgique. En France, le flamand s'éteint. Aux causes de sa disparition que notre auteur signale, il convient d'ajouter la principale et qui exerce son action de plus en plus : c'est le service militaire obligatoire. En Belgique, M. Kurth n'a pas suffisamment montré les progrès que le français fait sur le luxembourgeois dans le Luxembourg belge. Le flamand est aujourd'hui très vigoureusement défendu en Flandre par la législation, mais le luxembourgeois est abandonné à lui-même et il tend à s'effacer.

Avons-nous réussi à montrer l'importance considérable du grand ouvrage de M. Godefroy Kurth? Les réserves que nous avons faites portent sur des détails infimes. L'ensemble est admirable, et nous en admirons également la science, la pensée et le style.

Frantz Funck-Brentano.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

*
* *

CHARLES GARISSON. **Théophile et Paul de Viau**, *étude historique et littéraire.* — Paris, Alphonse Picard et fils; Toulouse, Edouard Privat; 1899, un vol. in-8° raisin, 240 pages.

De tous les personnages célèbres ou curieux : écrivains, gentilshommes et cadets gentillâtres qui ont occupé les littérateurs, ces temps derniers, aucun ne me paraît plus digne d'attention que les deux frères Théophile et Paul de Viau.

Gascons de Gascogne et Gascons malheureux, ils eurent une existence troublée, toute en action et sans légende; leur histoire reflète le tableau des événements qui suivirent la mort de Henri IV, aurore confuse du siècle qui vit s'effectuer l'unification de la France et s'établir le pouvoir absolu des rois.

Un premier mérite de M. Charles Garrisson est d'avoir nettement accusé l'étroite corrélation qui existe entre le caractère de l'époque et l'humeur des personnages qu'il présente.

C'est avec beaucoup de clairvoyance, à mon sens, qu'il peint dans Paul de Viau, fidèle aux traditions et au manoir paternel des oseraies de Clérac, sur le Lot, le dernier gentilhomme du XVIe siècle, huguenot attristé et solitaire, capitaine vaincu mais toujours attaché à sa religion proscrite et au culte des anciennes libertés.

La ténacité froide, le rigorisme solennel de Paul contrastent avec l'entrain joyeux, la verve étourdissante, l'ingénieuse raillerie de son frère. Tout frais émoulu des écoles réformées de l'Ecosse et de Saumur, avide de plaisirs, de richesses, Théophile s'élance sur le chemin de Paris où se portaient alors en foule ces Gascons besoigneux et ambitieux que d'Aubigné a si rudement fustigés dans *Fœneste*. Libertin et fin lettré, il ne tarde pas à séduire la jeunesse dorée de la capitale par le charme délicat, la mordante ironie de ses vers. Bientôt, sa renommée s'établit dans les cabarets à la mode et lui vaut de puissants protecteurs. Fortune rapide, éclatante mais précaire. Quelques saisons passent et voilà que soudain de graves accusations se dressent, se formulent, se précisent contre Théophile : mauvaise vie, méchantes mœurs, libertinage, débauche, athéisme. C'est l'ère des malheurs qui s'ouvre. Un arrêt du parlement jette le riant frondeur dans un cachot de la tour de Montgoméry. Ni les sublimes accents du poète terrassé par l'adversité, songeant dans la solitude aux douceurs de la terre natale, ni l'intervention de protecteurs puissants ne paraissent pouvoir triompher de l'hostilité du roi et de l'opiniâtreté des ennemis religieux du poète qui poursuivent en Théophile de Viau toute la folle jactance du parti sceptique et libertin. Les débats du procès qu'il dut

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

subir, montrent au prix de combien de peines, de souffrances, d'anxiétés, Théophile de Viau, obtint, après deux ans de captivité, la sentence qui le rendait au monde libre, mais désenchanté et meurtri. Le dévouement sans défaillance de son frère et l'affection constante de Montmorency, avaient sauvé Théophile de la mort; leur pieuse sollicitude ne put arracher le poète à l'envahissante tristesse des derniers jours. Sans doute, la gloire vint visiter Théophile de Viau dans l'hospitalier et somptueux refuge de Chantilly et répandit un moment dans la France entière, la renommée du poète gascon, grandie par le souvenir de son infortune. On rendit un unanime et solennel hommage à sa Muse, désormais grave et assagie; mais, à la tombe, le poète précurseur fut oublié.

M. Charles Garrisson a fait œuvre utile, en nous redisant dans une belle langue, sobre, souple et nerveuse, la mélancolique odyssée des frères de Viau, célèbres et longtemps méconnus, tour à tour brillants de leurs fortunes ou ployant sous le malheur, dont la vie rappelle une des plus dramatiques périodes de notre histoire.

Joseph Poux.

*
* *

G. Lacour-Gayet. — **L'éducation politique de Louis XIV**. 1 vol. in-8 de x-172 pp. Paris, libr. Hachette, 1898.

L'idée d'ensemble que nous avons de ce qu'on appelle le Siècle de Louis XIV nous a été fournie par les ouvrages des écrivains classiques du xviie siècle et certains traités historiques du siècle suivant, celui de Voltaire en particulier. Cette idée ne saurait être exacte, parce qu'elle s'est formée en des esprits prévenus et surtout parce qu'elle est incomplète. Nos jugements sur cette époque doivent donc s'appuyer sur des bases à la fois plus larges et mieux éprouvées par la critique. De là une série de travaux de détail, minutieux et parfois ingrats, nécessaires pour élaborer les éléments d'une appréciation générale plus rapprochée de la vérité.

C'est une contribution de ce genre que nous donne M. Lacour-Gayet dans son livre sur l'*Éducation politique de Louis XIV*, qu'on pourrait intituler : Louis XIV avant son avènement. Une première partie en huit chapitres est consacrée à l'éducation proprement dite. M. Lacour-Gayet examine d'abord quels personnages furent chargés de l'éducation du jeune prince, quels ouvrages, nombreux et de tous genres (jusqu'à une tragi-comédie), furent écrits pour lui. Il rectifie et met au point cette opinion généralement répandue que l'éducation de Louis XIV fut très négligée. En réalité si Louis XIV a peu profité de ses années d'étude, il fut instruit

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'une manière concrète, non livresque, par l'exemple de ce qu'il eut sous les yeux. On ne saurait trop insister sur l'influence qu'exercèrent sur lui et sa mère, qui inculqua en son âme tendre le respect des choses saintes, les exercices d'une piété étroite, la passion de l'autorité absolue; — et Mazarin dont le titre nouveau de « surintendant de l'éducation royale » se trouve justifié par la façon dont il mît son élève au courant des affaires politiques et par les efforts qu'il fit pour le pénétrer de ses devoirs de grand roi. C'est ainsi que se forma le caractère de Louis XIV dont M. Lacour-Gayet rassemble les traits essentiels en un chapitre (VIII) qui est la véritable conclusion de cette première partie. L'image est charmante, exclusivement faite d'après les portraits ou des témoignages exactement contemporains, antérieurs à 1661. C'est peut-être pour cela qu'elle est trop flattée. On dirait que M. Lacour-Gayet a lui aussi subi le charme. Loin d'indiquer même légèrement le germe déjà visible à cette époque des défauts qui éclateront plus tard, il tourne subtilement en qualités des vices évidents. Dans « la profonde dissimulation » du jeune roi, vous trouvez peut-être « un penchant mauvais à la fourberie et au mensonge ». Vous vous trompez : « C'est l'art nécessaire à un chef d'État qui entend ne se mettre dans la dépendance de personne, de rester impénétrable à ceux qui l'approchent ». C'est ce qu'on appelle vulgairement de la réserve ou de la discrétion. Mais est-ce bien de cela qu'il s'agit? Voyez plutôt l'exemple cité par M. Lacour-Gayet, l'arrestation du cardinal de Retz le 19 décembre 1652, où Louis XIV révéla « d'une manière étonnante cette puissance de dissimuler ses vrais sentiments et d'en feindre qu'il n'avait pas » (p. 254). Vraiment on conçoit une autre façon et meilleure de « faire le roi ».

Pour justifier sans doute le titre de son livre, M. Lacour-Gayet a fait une enquête approfondie sur la *Théorie du pouvoir royal chez les contemporains de Louis XIV*. C'est à cette seule question qu'il a borné son exposé. Théorie des théologiens orthodoxes sur la source divine du pouvoir, origine et progrès de la théorie du droit divin des rois, surtout anti-ultramontaine et gallicane, accord de la plupart des écrivains politiques du temps pour préférer la monarchie héréditaire à pouvoir absolu, conception du souverain avec ses droits et ses devoirs (lesquels en dernière analyse se réduisent à ses devoirs envers Dieu), tous ces points sont traités en neuf chapitres avec une copieuse clarté et une grande abondance de preuves. Cette partie ne fait peut-être pas étroitement corps avec la partie précédente; elle prépare un volume qui nous est promis sur *les Idées politiques de Louis XIV*; elle ne prendra donc sa valeur que lorsque l'ouvrage sera complet. — Mais, dès à présent, on peut déterminer le caractère et le genre d'intérêt de ce livre. C'est avant tout, —

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

comme l'a voulu l'auteur, — « une enquête documentaire » très minutieuse, très exacte, poursuivie à travers la littérature historique et politique du XVIIIe siècle. Il y avait peu de documents manuscrits entièrement inédits à utiliser ; mais pour être imprimés, la plupart des textes de cette époque n'en sont guère plus connus. C'est pourquoi M. Lacour-Gayet ne pouvait guère arriver à des résultats qui frappent à première vue, par leur entière nouveauté. Mais par la minutie des recherches, par l'exactitude scrupuleuse des détails, par la mise en lumière et le rapprochement des faits ignorés, mal connus, ou déformés par les légendes et la prévention, il a établi une série de vérités de détail, dont les indications de texte aussi abondantes que précises rendent le contrôle facile. En fixant ainsi ces vérités particulières, quelques-unes d'une manière qui semble définitive, M. Lacour-Gayet a contribué sérieusement à la formation de la vérité historique totale. Pourrait-on en dire autant de beaucoup d'ouvrages d'histoire, plus prétentieux en leur brillante originalité ?

*
* *

Ph. Sagnac. **La législation civile de la Révolution française** (1789-1804), 1 vol. in-8 de xx-445 pp. Paris (libr. Hachette), 1898.

Pendant longtemps, la législation civile de la Révolution française a été méconnue. Les faits plus saillants de la politique ou de la guerre absorbaient l'attention des historiens. Quant aux juristes, habitués trop souvent à considérer le Code de 1804 comme le premier et le dernier mot de la sagesse, ils faisaient, de leur côté, assez bon marché de ce « droit intermédiaire » — comme ils le qualifiaient dédaigneusement. On aurait pu supposer qu'il ne s'agissait là que d'un essai de systématisation malheureux, sans valeur propre et sans influence sur l'avenir, d'une « poussée » un peu exubérante de lois de circonstance où les rédacteurs du Code auraient trouvé beaucoup à émonder et peu à glaner. C'est contre cette idée que proteste M. Ph. Sagnac, dans le beau travail qu'il vient de publier. D'après lui, le droit révolutionnaire — du moins jusqu'en 1795 — a été une œuvre méthodique et réfléchie d'émancipation sociale, d'affranchissement progressif de la propriété, de l'individu, de la famille. Monument national et philosophique, il a combattu l'esprit autoritaire de la tradition romaine, au profit du droit coutumier dont les solutions presque démocratiques reflètent les véritables sentiments de notre race ; et il a rajeuni et vivifié la coutume elle-même, en brisant, au besoin, ses entraves routinières, et en revisant ses titres, au nom de la liberté, de l'égalité et de la justice. « L'esprit philosophique qui l'inspire lui a fait devancer les siècles. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le code de 1804 est, au contraire, issu d'un mouvement de réaction qui se dessine, à partir de 1795, contre les principes de nivellement social de la Révolution. Il marque un recul discret, une revanche de l'esprit traditionaliste et juridique contre l'esprit philosophique. D'où cette conclusion de l'auteur que le « droit intermédiaire », en dépit du préjugé contraire, était supérieur au Code en plus d'un point, et que « le besoin d'une justice plus égale qui travaille la société actuelle ne peut que rapprocher les lois civiles des projets de la Convention. »

Telle est la thèse qui se développe au cours de la savante étude de M. Sagnac.

Il passe d'abord successivement en revue les réformes que la législation révolutionnaire a introduites jusqu'en 1795 dans le droit de propriété, dans le droit des personnes et de la famille.

L'exposé du régime foncier de la Révolution est tout-à-fait remarquable, et constitue à lui seul toute une histoire des classes rurales à cette époque. Nous assistons aux embarras de la Constituante qui, après avoir, le 4 août, aboli en principe le régime féodal, ne sait comment s'y prendre pour le faire disparaître en pratique, sans léser les droits légitimes. Elle s'arrête enfin à une division purement arbitraire des droits seigneuriaux et domaniaux en deux classes : les droits *personnels*, considérés comme un humiliant symbole de dépendance et de servitude, sont supprimés sans indemnité ; les droits *réels*, qu'on présume être la contrevaleur d'une concession de terres, devront être rachetés par le tenancier. Cette distinction de fantaisie, ainsi que l'impossibilité pour le débiteur de prouver que les droits réels qui grèvent son champ sont le résultat d'une usurpation du seigneur, arrivent à mécontenter tout le monde, et surtout les paysans qui se révoltent. L'Assemblée législative met alors la preuve à la charge du seigneur et l'oblige à justifier de ses titres, faute de quoi la terre sera affranchie vis-à-vis de lui. Enfin la Convention supprime sans indemnité tous les droits seigneuriaux autres que les rentes purement foncières et ordonne le brûlement des titres féodaux. C'est la révolution la plus radicale qu'on ait vue depuis mille ans.

D'autre part, la Constituante a converti les biens du clergé en biens nationaux et les aliène. Des raisons financières empêchent les révolutionnaires de favoriser dans les adjudications les artisans et les petits enchérisseurs, autant que l'auraient exigé leurs principes. Après une consciencieuse enquête, M. Sagnac aboutit à cette constatation que l'abolition du régime féodal a tourné surtout à l'avantage des paysans qui possèdent beaucoup plus de terres que les bourgeois. Par contre, ces derniers profitent plus du partage des biens nationaux et forment — surtout dans le voisinage des villes — les éléments d'une nouvelle aristocratie rurale.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La loi s'efforce de rendre la propriété individuelle aussi absolue que possible. Pour en assurer la stabilité, elle supprime la clause de réméré, la rescision pour lésion, limite à 20 ans la prescription, et dans le Code hypothécaire du 9 mess. an III établit la publicité des hypothèques. Pour la libérer de charges trop assujettissantes, elle facilite la résiliation des baux de la part des acquéreurs, supprime la tacite reconduction, etc. Elle manifeste, en somme, une faveur déclarée au propriétaire, voire même au détriment du bailleur et du fermier.

Passant à l'examen du problème successoral, M. Sagnac le montre mettant en présence le système romain, fondé avant tout sur le testament, expression de la volonté du *de cujus*, et le système coutumier, qui laisse de préférence à la loi le soin de fixer la dévolution des biens. Les révolutionnaires cherchent, en cette matière, à fortifier l'égalité de droit qu'ils ont proclamée par une certaine égalité de fait; ils adoptent pour cela l'esprit de la coutume, sauf à corriger la complexité qui lui est inhérente et à lui communiquer la simplicité de la forme romaine. On commence par effacer toute inégalité légale, par décréter l'égalité des partages, par interdire les substitutions. Puis on enlève la faculté de tester en ligne directe : c'est la ruine du droit romain. La quotité disponible est réduite à un dixième des biens; les donations sont strictement réglementées et le rapport est imposé même à l'héritier qui renonce; la représentation est admise à l'infini; les enfants naturels sont assimilés aux légitimes. L'idée dominante est qu'il faut morceler les biens pour faire jouir le plus grand nombre d'hommes des bienfaits d'une heureuse médiocrité. « Le système successoral de la Révolution, dit M. Sagnac, a été un instrument de division et de nivellement des fortunes, un moyen d'émancipation de l'individu par la propriété. »

Nous passerons rapidement sur l'affranchissement que les lois de la Révolution apportent à la personne humaine, sur les facilités qu'elles donnent au mariage, ainsi qu'au divorce qu'elles admettent par consentement mutuel, et même pour cause d'incompatibilité d'humeur. La question des régimes matrimoniaux se trouve aussi agitée. Le projet du Comité de Législation de la Convention ruine la dotalité en supprimant l'hypothèque de la femme, il tend à ne plus reconnaître que la communauté dont l'administration appartiendra conjointement à la femme et au mari. La famille enfin s'élargit par l'adjonction des enfants naturels; les mœurs s'en adoucissent par la création d'un « tribunal de famille » chargé d'aplanir les différends du foyer, et aussi par la suppression de la tyrannie paternelle, le père de famille étant privé du droit d'exhéréder ses enfants et de les corriger arbitrairement.

Dans la IIe partie, M. Sagnac indique la réaction qui suivit 1795 —

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

réaction modérée jusque vers 1800, puis accentuée par suite de la prédominance de l'esprit juridique qui remet en honneur les traditions romaines. Il retrace les diverses manœuvres auxquelles on eut recours pour restreindre la portée des réformes foncières. D'ailleurs, sur ce point, l'œuvre de la Révolution résista victorieusement.

En matière de transfert de propriété à titre onéreux, on rétablit la rescision pour cause de lésion, on prolonge jusqu'à 30 ans la prescription. Enfin, chacun connaît le régime successoral introduit par le Code : l'accroissement de la quotité disponible, la possibilité d'en disposer en ligne directe, etc., etc. C'est le retour offensif du droit romain. La volonté humaine redevient, au détriment de la loi, le principe de l'ordre successoral. La famille se trouve réorganisée dans un esprit nouveau, en quelque sorte rétrécie par l'exclusion presque complète des enfants naturels. Le culte de l'autorité s'affirme. Le père recouvre ses droits, le mari reprend la direction exclusive de la communauté (d'ailleurs les époux peuvent choisir leur régime matrimonial). Le divorce par incompatibilité d'humeur est supprimé ; enfin le mari jouit, en fait d'adultère, d'immunités qui rendent d'autant plus cruelle la sévérité de la loi à l'égard de la femme.

Nous avons tenu à donner ce sommaire du livre de M. Sagnac pour faire voir l'importance et la diversité des questions qui s'y trouvent traitées. Encore avons-nous dû nous borner à mentionner les principales, laissant de côté une foule de détails intéressants et érudits (notamment sur certains contrats immobiliers de l'ancien régime, baux à locatairie perpétuelle, à complant, domaines congéables, etc.) Tous ceux qui liront cet ouvrage — et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale de la Révolution devront le lire — seront frappés de la clarté méthodique de l'exposition, de la sobriété de la forme et de la valeur scientifique du fond. L'auteur s'est entouré d'une documentation minutieuse dont une excellente bibliographie et un supplément de textes inédits nous livrent le secret, et il joint au mérite de connaître notre droit, ancien et moderne, comme un feudiste et un juriste de profession, celui de l'interpréter comme un historien.

La compétence de M. Sagnac déconcerte la critique, si bien que nous serons forcé — puisque notre rôle est ici de censurer — de nous rabattre sur un procès de tendance. Au passage, cependant, indiquons que nous aurions souhaité le voir marquer davantage la supériorité de la législation hypothécaire de cette période, et l'influence de Pothier sur la rédaction du Code de 1804. Il semble aussi (p. 75-76) que l'auteur fasse des Physiocrates ou Économistes des partisans de la division du sol et du morcellement de la fortune; cette incertitude, il est vrai, se dissipe plus loin (p. 176).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Mais nous avons hâte d'aborder la « thèse » même, le jugement que M. Sagnac porte sur la législation civile de la révolution.

Il nous trouvera d'accord avec lui sur un certain nombre de points : c'est d'abord que l'on a été singulièrement injuste pour le « Droit intermédiaire » qui mérite une sérieuse étude et qui n'est pas indigne (quelle que soit la manière dont on l'apprécie) d'être mis en parallèle avec le Code Napoléon. C'est aussi que ce droit renferme une unité et une harmonie indiscutables, qu'il est la résultante logique d'un petit nombre de principes philosophiques qui, de 1789 à 1795 se déroulent avec régularité, malgré des difficultés de toute nature, et s'épanouissent triomphalement dans les œuvres de la Convention. C'est enfin qu'il contient d'excellentes choses, à les prendre isolément : de ce nombre sont les avantages faits au conjoint survivant, la situation plus douce des enfants naturels, etc. Nous admettons aussi que le vent tourne en 1795 et que c'est un autre souffle qui anime notre Code. Mais nous nous refusons à voir dans les projets de la Convention l'idéal vers lequel doivent converger les aspirations du législateur moderne.

Tout d'abord, en ce qui concerne le régime des biens, les lois révolutionnaires qui tendent, avec raison, du reste, à morceler la propriété, en arrivent, par l'excès d'une logique dangereuse, à l'émietter. Il suffit de lire les pages que M. Sagnac consacre au *Système successoral* pour se convaincre que les héritages éparpillés entre de multiples cohéritiers tombent en poussière. La réduction excessive de la quotité disponible, la nécessité de rapporter, imposée même à l'héritier qui renonce, frappent les biens d'une affectation nécessaire en faveur de la famille, qui peut être extrêmement préjudiciable aux intérêts de la nation. Une république de Cincinnatus ne cultivant chacun qu'un arpent de terre serait, croyons-nous, une assez piètre puissance économique (à moins que l'État ne prît en main la direction de l'industrie). Le Code de 1804, au titre des *Successions*, à su, au contraire, se garder des exagérations d'une doctrine trop intransigeante.

De même, pour la famille : nous admettons fort bien le divorce, mais vraiment les facilités que la révolution lui donne sont telles qu'elles semblent préparer un retour assez malencontreux à l'état de nature. Le Code de 1804 a été, à notre avis, bien inspiré de supprimer le divorce par incompatibilité d'humeur. En écartant un moyen trop facile pour le mari de se débarrasser d'une compagne vieillie, il a fait œuvre de très bon féminisme. La Convention n'était pas aussi sage en donnant à la femme l'administration de la communauté, en même temps qu'au mari. S'imagine-t-on quels conflits, quels tiraillements, quelle anarchie? Le Code, en rétablissant ici le « principe d'autorité » a cédé beaucoup moins, selon

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nous, aux instigations de l'esprit rétrogade qu'à la nécessité d'introduire l'ordre et la bonne gestion dans l'association conjugale. On ne saurait également trop l'approuver, à notre sens, d'avoir offert aux futurs époux le choix de leurs conventions matrimoniales. A ce sujet, M. Sagnac crie au scandale : « S'il est indifférent à l'État que les époux choisissent « tel ou tel régime matrimonial, pourquoi ne lui serait-il pas indifférent « que les citoyens adoptassent tel ou tel mode successoral ? A poursuivre « ce raisonnement, l'unité française ne serait-elle pas gravement « atteinte ? » Est-il donc nécessaire à « l'unité française » que tous les individus soient enfermés dans la geôle d'une loi inflexible? Est-elle compromise depuis que le régime dotal coexiste avec la communauté ? Nous pensons, au contraire, que l'unité nationale — comme l'unité esthétique, — ne se réalise que dans la variété ; ce n'est qu'à la dernière extrémité que la loi doit se résoudre à entraver la libre jeu des conventions. Et nous demandons seulement où se trouve, en cette matière, la liberté salutaire : du côté du Code, ou du côté de la loi révolutionnaire ?

On pourrait multiplier les comparaisons, qui ne tourneraient pas toujours au détriment du Code. M. Sagnac le blâme d'être « une œuvre de transaction » et d'avoir perdu la sérénité philosophique. Mais c'est là le fait — et le mérite — de toute œuvre pratique. Oui certes, le Code a transigé avec la logique *a priori*; — et d'autre part, avec la nécessité qui veut qu'on ne puisse morceler à l'infini la propriété, sans la désagréger, scinder l'autorité dans la famille, sans la ruiner, ni faire, même en vertu de la philosophie révolutionnaire, d'une femme un homme. Il est peut-être moins parfait ; il est, dans l'ensemble, plus applicable que le « droit intermédiaire ».

Ces réserves faites, il nous reste à insister encore une fois sur l'intérêt très grand qui s'attache au livre de M. Sagnac, à prendre acte de sa promesse de nous donner une histoire des classes rurales sous la Révolution et à lui souhaiter de l'accomplir bientôt et avec autant de bonheur que cette fois-ci.

Edgard Allix.

*
* *

Paul Matter. **La dissolution des assemblées parlementaires.** 1 vol. in-8° de 281 pp. Paris (libr. Alcan), 1898.

Dans son intéressante étude, M. Paul Matter s'est proposé d'examiner aux lumières de l'histoire l'importante question de la dissolution des assemblées parlementaires. Après avoir donné au lecteur les notions théoriques indispensables à l'intelligence du sujet, il a hâte de le conduire sur le terrain de la réalité et de lui montrer le rôle que le droit de dissolu-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tion joue dans la Constitution des différents États. C'est ainsi qu'il passe successivement en revue la France ; les monarchies représentatives (Allemagne, Prusse, Luxembourg, Autriche, etc) ; les monarchies parlementaires historiques dont le type est l'Angleterre, et qui comprennent aussi la Suède, le Danemark, la Hongrie ; enfin les monarchies parlementaires modernes (Belgique, Hollande, Italie, Espagne, Portugal, États des Balkans). M. Matter étudie en dernier lieu les pays qui n'ont pas admis le droit de dissoudre le Parlement, et déduit de leur système constitutionnel les raisons de cette omission. C'est à la Norwège, aux États-Unis et à la Suisse que s'applique principalement cette partie finale.

L'ouvrage de M. Matter se recommande par de grandes qualités, et, avant tout, par une exposition extrêmement claire et méthodique. En quelques traits bien choisis, l'auteur trace avec netteté l'esquisse de la Constitution de chaque pays où il nous introduit. Tout l'ensemble des institutions gouvernementales d'un État se trouve même si heureusement caractérisé en quelques pages qu'on oublie parfois — soit dit sans critique — que le livre devrait être spécial à la « Dissolution ». On lira avec profit ces études sérieuses et sages. L'auteur a, dans son livre, tiré le meilleur parti de l'enseignement des maîtres de nos grandes écoles. Il a d'ailleurs demandé aussi lui-même des renseignements aux étrangers les plus compétents et donné des détails instructifs sur des pays d'ordinaire mal connus en France, tels que la Suède et la Norwège, et sur des villes libres, telles que Hambourg, Brême, etc. — La conclusion du livre est que le droit de dissolution est essentiel aux monarchies représentatives et aux régimes parlementaires. La dissolution est un procédé légal de gouvernement, d'un usage toujours délicat, mais parfois indispensable. Ajoutons qu'il est bien regrettable qu'en France les événements du 16 mai l'aient fait considérer par le parti républicain comme un attentat aux libertés publiques, comme une introduction aux coups de force. Par suite de cette fausse appréciation, notre régime constitutionnel se trouve, en fait, privé d'un rouage normal, qui pourrait rendre de grands services, à condition qu'on n'en fît pas un instrument d'arbitraire. M. Matter a d'ailleurs pris soin d'expliquer ce qu'il faut entendre par une dissolution régulière. En terminant, notons que l'auteur voudrait voir donner au Président de la République, en face du droit de dissoudre la Chambre, celui de dissoudre le Sénat. A notre sens, cette modification n'aurait pas l'intérêt qu'il y attache. Le Sénat, par son mode d'élection, n'étant pas en contact direct avec le suffrage universel, son renvoi devant les électeurs ne saurait provoquer une consultation de la volonté nationale aussi édifiante que la dissolution de la Chambre.

Edgard Allix.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

*
* *

Le Général D. Angel Rodriguez de Quijano y Arroquia. — **Le terrain, les hommes et les armes à la guerre**, avec préface de M. Henry Houssaye, de l'Académie Française. — Un vol. in-8° de 507 pages; Paris, librairie militaire R. Chapelot.

L'ouvrage du général Arroquia embrasse un sujet très vaste, presque illimité; il fait ressortir spécialement la grande influence du terrain sur la destinée des peuples et leur existence politique. Dans les circonstances présentes, il ne faut pas s'étonner des conclusions découragées qu'on lit au sujet de l'Espagne : « Ce siècle a été fatal pour nous. Commencé par « la guerre contre la révolution française et les alliances qui en furent la « conséquence inévitable, il nous a conduits à la glorieuse mais néfaste « journée de Trafalgar, à l'anéantissement de notre flotte sous les coups « des Anglais. Puis vint la guerre de l'Indépendance, aussi funeste à « Napoléon et à la France qu'à nous-mêmes... Après, ce furent les « désordres politiques et la transformation du régime social, conséquences « forcées des évènements antérieurs et causes réelles de la perte de cette « Amérique où nous ne conservions qu'à grand'peine nos deux belles iles « des Antilles, les clefs des deux mers.... Aussi notre politique, autrefois « si grande, est une politique d'isolement et de résignation ». En écrivant ces lignes, l'auteur semble oublier qu'en diverses parties de son beau volume, avec de nombreux et saisissants exemples à l'appui, il démontre l'impossibilité d'obtenir la victoire ou de maintenir la suprématie en temps de paix par la seule supériorité du nombre et de l'armement : en dépit des progrès de la science moderne, l'homme reste le facteur essentiel, prépondérant dans la bataille, de même que l'avenir d'une nation dépend de la valeur morale de ses sujets.

Le travail du général Arroquia fut, en grande partie, rédigé bien avant la guerre hispano-américaine; il demeure vrai, même après la défaite et prouve qu'une nation vaincue comme l'Espagne n'a pas le droit de désespérer, car son prestige n'a pas sombré dans les hasards malheureux d'une lutte inégale.

Il faut ajouter que le général Arroquia n'est pas seulement un militaire expérimenté : l'œuvre qu'il vient d'entreprendre à la fin d'une longue et brillante carrière révèle de grandes connaissances historiques; aussi n'intéressera-t-elle pas seulement ceux qui s'attachent d'une façon plus spéciale à l'étude de l'art de la guerre.

Vte Maurice Boutry.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

*
* *

M. Joseph Texte. — **Études de littérature européenne**. — Paris, Armand Colin, éd., 1898.

Comme il y a une Europe, dont les États-Unis communiquent par la vapeur, l'électricité, les rayons de toute lumière, il y a une littérature européenne, faite d'échanges ou d'analogies entre leurs esprits et régie par la souveraineté des idées. Puisque chaque profession est une internationale, celle de la Pensée les domine toutes. C'est évidemment ce qu'a entendu dire M. Joseph Texte dans cette série d'études qui est un livre par l'unité de vues.

L'introduction sur l'histoire comparée des littératures est remplie de vues ingénieuses que vérifie chacun des Essais. Ainsi l'influence italienne transparaît dans la renaissance française; ainsi se manifeste la colonisation intellectuelle dans ces biographies : Thomas Browne, l'amateur, le collectionneur, l'antiquaire en qui survit la tolérance de Montaigne; Keats qui est comme un Bacchus indien de la poésie grecque en Angleterre, comme Bacchus en est chez nous l'Apollon alexandrin, Wordsworth, par qui il y eut des Lakistes en France, tant il a fait partager à plusieurs de nos romantiques son sentiment religieux de la nature, Élisabeth Browning, apôtre de l'idéal européen, idéal ici veut dire recherche de la perfectibilité sociale. Un Français qui lit les poètes anglais croit revoir la genèse de ses propres idées. Il faut espérer que les Anglais reçoivent la même impression de nos littérateurs; car nous avons surtout une littérature et eux surtout une poésie et ce sont les deux langues supérieures de l'Europe.

M. Texte réduit à l'art dramatique seulement, l'influence allemande dans le romantique français et il est vrai que nos lyriques y sont moins soumis; mais il ne faudrait pas oublier le genre historique qui, comme poésie du passé est un point de vue allemand, s'il est tout français comme science de l'évolution humaine. Enfin M. Texte attribue la suprématie littéraire de la France à ce qu'il y a d'universel dans l'esprit français, à ce que ce génie contient d'humanité. Nous nous épuisions à le dire; nous pensons que cette fois la vérité sera comprise. Qu'y a-t il d'humiliant pour l'Europe à se reconnaître en nous? Si ces diverses nations veulent absolument s'isoler, ce ne seront plus, comme les provinces avant 1789, que des résistances locales. La patrie universelle des idées représente toutes les variétés sans en rien détruire.

Jacques de Boisjoslin.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

*
* *

M. Henri Dabot, avocat à la cour d'appel de Paris. — **Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin de mai 1854 à mai 1869.** — Imprimerie Quentin, Péronne (Somme).

Une première fois M. Dabot a publié *les Lettres d'un lycéen et d'un étudiant*, lettres écrites à son père, de 1848 à 1854, sur ce qui se passait au quartier latin pendant la République de 1848 et les commencements du second Empire.

Plus tard, au 25e anniversaire des événements de 1870, le même auteur a publié les *Griffonnages d'un bourgeois du quartier latin de 1869 à 1872* : c'étaient des notes prises au jour le jour pendant le siège et la commune.

Pour compléter son histoire du quartier latin, M. Dabot vient en troisième lieu de faire paraître ses *Souvenirs et Impressions de 1854 à 1869*. Ces impressions sont curieuses. On y voit un vrai type de bon bourgeois se plaisant aux racontars de son voisinage, aimant les étudiants mais au besoin maugréant contre eux quand ils l'empêchent de dormir, maugréant également contre Haussmann comte de Paris-Rao qui bouleverse le quartier latin, contre l'Empereur qui veut lui enlever la pépinière du Luxembourg, contre Verlain qui s'est moqué des bourgeois, grognant un peu contre tout le monde comme l'ont fait, le font et le feront tous les bourgeois dignes de ce nom.

Semé de fines observations, le livre est fort gai et intéressant à lire.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ALLEMAGNE

Bulletin de l'Académie des Sciences de Munich. *Classes de philosophie, d'histoire et de philologie.* **1897. 1er volume.**

1re livraison. Wilhelm Geiger, *La langue des Rodiyas de Ceylan* (suite de l'étude de l'année précédente, intitulée : *Voyage à Ceylan*). Petit nombre des Rodiyas ou Parias de Ceylan, leur origine, leur langue, vocabulaire. — Dr H. Christensen, *Exposé d'une poésie byzantine sur Alexandre le Grand.* Elle fut composée entre 1200 et 1350 par un ecclésiastique byzantin. Comparaison entre le texte de cette poésie, laissé dans la succession de W. Wagner et provenant de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, et les autres manuscrits de cet ouvrage. — W. Christ, *Supplément aux commentaires et à la critique de Juvenal.* L'auteur examine la valeur d'un livre publié à Leipzig par Friedlander en 1895, et ayant pour titre : *D. Junii juvenalis satirarum libri V.* Il commente ensuite 29 passages obscurs de Juvenal.

2e livraison. H Riggauer. *Un numismate inconnu du XVIe siècle.* J.-B. Fickler, prêtre wurtembergeois, né en 1533. Il fut précepteur du jeune Maximilien de Bavière et, plus tard, nommé par lui directeur du cabinet des Monnaies de Bavière, en 1559. Il a écrit : 1° Catalogue en 4 vol. in-fol. du cabinet de Bavière ; 2° Antiquiriolum, ou Catalogue manuscrit de sa propre collection. Passion des vieilles monnaies au xvie siècle. — G. F. Hunger. *Josephos.* (Fin de l'Étude analysée dans notre revue, n° 1 de 1898). Histoire abrégée de la République de Jérusalem, fondée en 57 av. J.-C. par le consul Gabinius, lors du partage de la Judée en cinq petites républiques autonomes, mais tributaires de Rome. De l'organisation de ces États. En 67 av. J.-C., Hyrcanos est nommé ethnarque de Judée ; fin des cinq républiques. — A. Furtwangler. *Adam*

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Klissi. Étude archéologique, sur le monument de ce nom, qui se trouve en Asie Mineure. L'auteur conclut que l'inscription qu'il porte, date de Trajan, n'appartint pas au monument primitif ; mais y fut ajoutée postérieurement.

3e livraison. K. Krumbacher, *Kasia*. Étude sur les femmes poètes à Athènes, Rome et Byzance. Parmi elles est Kasia, nonne byzantine, née en 810; sa vie, nomenclature de ses poésies sacrées et profanes. Texte grec inédit de son ode des Morts. — K. Krumbacher, *Une nouvelle vie de Théophanos le confesseur*. Publication du texte grec inédit (de la bibliothèque de Moscou), de la vie du moine byzantin Théophanos. Histoire singulière de son mariage chaste. — A. Furtwangler, *Le festin des Morts*. Description et dessin d'un bas-relief avec inscription de la collection de M. Jacobsen à Copenhague ; c'est un travail appartenant au genre attique, et exécuté à Athènes au IVe siècle av. J.-C. — Sigm Riezler, *Le père carmélite a Jesu Maria et le conseil de guerre tenu avant la bataille de la Montagne blanche* (près de Prague, guerre de Trente ans, en 1630.) Étude sur le rôle de cet ecclésiastique avant cette bataille ; ses discours enflammés décidèrent les généraux catholiques à engager l'action. Le fait est affirmé par des témoins oculaires ; bien que les rapports officiels n'en fassent pas mention. — N. Wecklein. *Supplément à la critique d'Euripide* (suite). Voir notre revue, n° 1 de 1898.

2e volume, 1re livraison. Karl Prachter, *Étude critique sur Kedrenos*. Examen des sources auxquelles cet historien byzantin a puisé ses renseignements. Au premier rang, est la chronique anonyme manuscrite ; codex grec 1716 de la bibl. nat. de Paris. — A. Furtwangler, *Nouveaux monuments de l'Art ancien*. Descriptions et reproductions photographiques de verres de l'époque mycénienne ; têtes de bronze grecques et romaines, statuettes, etc. : appartenant à des collections particulières et au Musée de Boston.

2e livraison. H. Simonsfeld, *Recherches historiques et diplomatiques sur l'histoire du moyen âge*. Étude critique des fragments d'une chronique, composée par Obo, prêtre de Ravenne, au commencement du XIIe siècle. Les événements relatés se rapportent à la paix de Venise en 1177, entre Alexandre III et Frédéric Barberousse. Après une recherche sagace des sources de cette chronique, l'auteur conclut que l'œuvre d'Obo a une certaine valeur historique. Il termine par une discussion concernant la grande Indulgence de Venise à la fin du XIIe siècle ; elle n'émane pas d'Alexandre III. — Félix Stève, *Conversion de Wallenstein au catholicisme*. Où s'accomplit-elle ? Fut-ce dans le couvent des Jésuites d'Olmutz, en 1597, où chez le margrave Charles de Burgau vers 1693, à la suite

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'un accident? Ni l'une ni l'autre version n'est exacte; Wallenstein se convertit en 1606 seulement, grâce aux exhortations du père Pachta. — Ed von Wolfflein, *Histoire de l'harmonie imitative depuis le XVIe siècle*. Comment les auteurs classiques imitaient le bruit des orages, tempêtes, tonnerre, pluie; le chant des oiseaux, le parfum des fleurs (?), etc. — Wolfgang Helbig, *Une revue de Pisistrates ou d'Hippias représentée sur une coupe en figurine noire*. L'auteur retrace l'histoire de la fabrication de ces vases dans la Grèce antique, puis décrit la coupe en question, qui date de 520 à 530 av. J.-C. et se trouve au British Museum. — Dr J. Menrad, *Nouvelle découverte de fragments d'Homère* (faite en Égypte en 1896). Étude philologique. — Baron von Hertling, *Rapports de Descartes avec la Scolastique*. Étude philosophique.

3e livraison. Th. Lipps. *Suggestion et Hypnose*. Recherches psychologiques très complètes sur ces phénomènes. — Hans Diggauer, *Monnaies d'Asie Mineure*. Descriptions de monnaies trouvées récemment au cours d'un voyage en Cappadoce et en Cilicie; elles datent de l'époque des premiers empereurs romains, des empereurs d'Orient et des rois de Chypre.

*
* *

Bulletin de la Société historique de Basse-Saxe (Hanovre, 1897, fascicule unique). — Dr Kocher, *Origine de la propriété foncière et établissement des droits des métayers en Basse-Saxe*. Après un aperçu sur la manière dont les premiers Germains exploitaient les cultures territoriales, l'auteur expose les droits et devoirs des majors ou villicis, qui, aux XIe et XIIe siècles, dirigeaient les exploitations pour le compte des seigneurs. Leurs prérogatives s'accrurent dans la suite. — G. Uhlhorn, abbé de Loccum, *Le duc de Lunebourg, Albert le confesseur* (1497-1546). Ce prince prit part à la déclaration d'Augsbourg et à la ligue de Schmalkade, introduisit progressivement et sans secousse la Réforme dans ses États de 1527 à 1543, et pacifia plusieurs villes de l'Allemagne du Nord. Tableau de ses qualités. — Dr W. Varges, *Histoire de la constitution de la ville de Brême au moyen âge* (suite). Voir notre revue, n° 3-4 de 1896. Cette ville, d'abord sous la suzeraineté des comtes de Wigmodisgau, passa en 965-967, sous celle des évêques de Brême-Hambourg. Au début du XIIIe siècle, elle commença à s'affranchir par la création d'un conseil de ville. Organisation et fonctionnement de ce corps; ses réformes successives jusqu'en 1398, époque à laquelle Brême devint ville libre. — O. Heinemann, *Supplément et éclaircissements relatifs à des documents concernant le chapitre et les évêques d'Hildesheim*. Reproduction in-extenso de trois documents latins du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

XIIe siècle, émanant des évêques d'Hildesheim et concernant la vente d'une terre, la cession d'un bien foncier, et la renonciation du comte Bernard de Poppenburg, aux droits qu'il tenait de son père. — Léon LAMMENS, *Extrait du nécrologue des Franciscains de Lunebourg*. Reproduction de quatre fragments latins du dit, avec indications des aumônes et donations faites par les défunts (XVe siècle). — Bruno KRUSCH, *Étude sur la juridiction ecclésiastique et l'administration du chapitre de Mayence aux XVe et XVIe siècles*. Ce travail, complété par des documents latins, ne traite que de questions ecclésiastiques. — Dr Frédéric THIMME, *Le plan de soulèvement de Hanovre de 1809 et l'Angleterre*. Dans cette étude très intéressante pour l'histoire de l'époque napoléonienne, l'auteur expose qu'en 1809, Hanovre fut laissé sans troupes d'occupation françaises. Quelques membres de l'ancien Ministère hanovrien profitèrent de cette situation pour essayer un soulèvement avec l'aide d'un débarquement des troupes anglaises sur le bas Elbe. Difficultés que présentait cette entreprise. Néanmoins on envoya à Londres J. von Hake pour solliciter le concours des Anglais. Pendant ce temps, un ancien porcelainier, ruiné, von Wersebe s'agitait pour soulever la population hanovrienne. Les hésitations de Georges III durèrent longtemps, mais lord Castlereagh, hostile aux Hanovriens, le décida enfin à refuser, de peur de sembler favoriser le Hanovre au détriment de l'Angleterre. Le 9 juin 1809, l'expédition de Walcheren fut décidée et les troupes sollicitées par les Hanovriens débarquèrent sur l'Escaut. Von Wersebe organisa un complot pour s'emparer du Hanovre à main armée. Au dernier moment, il y renonça et s'enfuit à Heligoland. Davout ne fut informé de ce complot que deux ans plus tard. L'auteur conclut en se demandant ce qui serait arrivé si l'armée anglaise était débarquée à Cuxhaven, et avait entraîné la Prusse sur les derrières de Napoléon, alors retenu dans l'île de Lobau. — Dr VON SCHUCHHARDT, *Fortifications préhistoriques et très anciennes en Basse-Saxe*. Description d'un castel, construit par Charlemagne, en 808, et mis à jour en 1897. Découverte et description d'autres retranchements antérieurs à Charlemagne. — Dr O. JURGENS, *Sources de l'histoire de la ville de Hanovre* (suite). Voir notre revue, n° 1 de 1898. Ces sources consistent dans les archives royales de Hanovre, la Bibliothèque royale de Hanovre, les archives des églises, les manuscrits conservés par les communautés religieuses et les corporations, les archives et bibliothèques des villes voisines, enfin les anciennes histoires de Hanovre écrites de 1490 à 1640, plusieurs chroniques du XVIIe siècle et les ouvrages de Redecker et de Grupen au XVIIIe siècle. — Dr O. JURGENS, *L'histoire ancienne du Hanovre*. Exposé rapide de cette histoire depuis les temps préhistoriques jusqu'au XIIe siècle. Les Chérusques furent ses premiers habitants; en 12 avant J.-C., les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Romains les soumirent ; Hanef, duc Saxon, fonda la ville de Hanovre en 76 ap. J.-C. Puis vint Charlemagne, enfin les comtes de Marstem possédèrent le pays de 954 à 1206. — Dr Wustenfeld, médecin major en retraite, *Institutions sanitaires anciennes de Hanovre.* Les premiers médecins furent les moines : au xiiie siècle, la première léproserie est ouverte, les hôpitaux du Saint-Esprit et de Saint-Nicolas suivirent bientôt. A la fin du xve siècle, les médecins de la ville font leur apparition et se forment en corporation cent ans plus tard. Considérations sur les grandes épidémies du moyen âge et sur les pratiques médicales de l'époque.

*
* *

Nouveau Magasin de Lusace à Gorlitz 1897. *Codex diplomaticus Lusatiae Superioris* (Suite). Voir notre revue N° 1 de 1898. Recueil de 261 documents latins et allemands extraits des Archives de Gorlitz, années 1424-25 et 26 et relatifs à la guerre des Hussites en Haute-Lusace et à des différends survenus entre les six villes.

1er fascicule. G. Horschelt, *Histoire des Seigneuries de Hainewald.* Divers seigneurs occupèrent ce fief de 1360 à 1778, époque à laquelle la famille de Kyaw rentra en possession ; elle y est encore actuellement. Suit une liste des seigneurs de Spitz-Kumnersdorf de 1352 à 1663. Ce fief fut réuni, à cette dernière date, à celui de Hainewald. — Dr Hermann Knothe, *L'ancienne Seigneurie de Hirschfeld.* Ce domaine, dont les origines sont inconnues, faisait partie de la seigneurie de Rohnan ; il eut des possesseurs successifs jusqu'à la fin du xvie siècle. — Julius Selbig. *Document pour servir à l'histoire des Seigneuries de Friedland et de Seidenberg.* Y sont analysés 510 documents, découverts par hazard, en 1896, dans la chancellerie de Clam-Gallas à Friedland, et consistant en : actes d'achats et de vente, testaments, compromis, datés des xvie et xviie siècles et provenant des seigneurs de ces deux fiefs. — P. Kuhnel, *Noms slaves des localités et terroirs en Haute-Lusace*, avec indications étymologiques et philologiques (fin). Voir notre revue N° 3-4 de 1896.

2me fascicule. Dr. E. Schulze, *Le mémorandum d'un mercier à la fin du XVe siècle.* C'est le manuscrit d'un carnet, tenu par Hanz Bruckner, né à Gorlitz ; d'abord ouvrier imprimeur dans différentes villes d'Allemagne, puis voyageur en librairie, enfin acquéreur d'un fonds de mercerie-droguerie-librairie à Gorlitz en 1476. Il y fit fortune et devint conseiller de ville ; il mourut en 1505. Ce très curieux manuscrit contient une foule de renseignements sur les objets innombrables qu'un mercier

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vendait au XVe siècle. — Dr von Boetticher, *Les tribunaux de dénonciation à Gorlitz et à Lobau*. Cette institution, appelée aussi tribunal de la Wehme, fonctionna de 1394 à 1419 à Gorlitz et de 1391 à 1606 à Lobau. Elle connaissait des crimes et délits commis dans les campagnes, et était établie plus particulièrement contre les nobles pillards. Tableau de son organisation et de son fonctionnement et publication de nombreux protocoles de ses séances. — Dr Ewald Vernick, *Wendel Roskopf, maître à Gorlitz et en Silésie*. Né probablement à Gorlitz vers 1485, ce personnage, d'abord ouvrier tailleur de pierres, devint maître des travaux de la ville de Gorlitz, puis architecte distingué. Il coopéra à l'édification d'un grand nombre de monuments publics et privés, à Gorlitz, Posen, Breslau, et en Bohême, et mourut en 1549.

*
* *

Communications de la Société historique du Palatinat à Spire. Livraison de 1896. — Dr Harster, *Les vases en terre cuite rouge du Musée de Spire*. L'industrie des poteries florissait en Gaule de 70 à 250 ap. J.-C. ; Saverne en était le centre le plus important. Suivent une description, avec reproductions en couleur, de pots, figurines, médaillons, etc. de ce Musée, et des intéressantes indications sur les marques de fabrique et les noms des potiers gaulois. — Dr Grunenwald, *Un calendrier de campagne, document pour l'étude du Folklore en Palatinat*. L'auteur rapporte quelques traditions populaires dans les campagnes : apparitions des esprits et légendes ; ainsi que les coutumes très curieuses en usage aux fêtes. Il termine par la reproduction d'un calendrier Julien en latin, du XIVe siècle, contenant des règles sanitaires et agricoles. — Dr C. Mehlis, *Trouvailles archéologiques en Palatinat*. Nomenclature d'objets divers, d'origine romaine, trouvés en 1895, à l'emplacement d'un camp romain, et dans des tumuli, près de Hohburg, d'Obermoschel et de Kastenberg, en Palatinat. — F. W. E. Roth, *Histoire des librairies et imprimeries de Spire au XVIIe siècle*. (Suite d'un travail publié en 1894-95.) Les imprimeries de Spire, autrefois si importantes, commencèrent à décroître vers 1550, à la suite de la Réforme, elles disparurent lors du pillage du Palatinat par les Français en 1689. Cette étude se termine par une biographie de vingt-trois imprimeurs et trois libraires de Spire, de 1600 à 1689 ; et un sommaire abrégé de 150 ouvrages qu'ils ont édités.

Livraison de 1897. Lud. Eid, *Le service de la cour et de l'État dans l'ancien duché de Deux Ponts (1444-1604)*. Ce travail, qui occupe la livraison tout entière, débute par un aperçu historique sur cette princi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pauté, sorte de petite monarchie absolue. Les cinq classes de serviteurs qui y étaient entretenus sont passés en revue, avec de nombreuses indications sur les devoirs, droits et solde des titulaires. Ce document est indispensable pour l'étude de l'histoire de la civilisation en Allemagne aux xve et xvie siècles.

*
* *

Acta et commentationes Universitatis dorpatensis. Dorpat 1897. Trois fascicules.

Textes latins et grecs : M. Kraschenimikow, *Publication du texte du début de la lettre du poète grec Aristée à Philocrates*, suivie de commentaires philologiques en latin par feu Louis Mendelsshon.

Texte allemand : J. Kvacsala. *Échange de lettres entre Jablonsky et Leibnitz, avec d'autres documents pour servir à l'histoire de la vie intellectuelle à Berlin, sous Frédéric Ier et Frédéric Guillaume Ier.* (Au sujet de Jablonsky, voir notre revue, n° 3-4 de 1896, p. 197.) Ces 156 lettres, écrites de 1698 à 1716, ont trait à un grand nombre de questions, et plus particulièrement aux suivantes : Fondation de l'Observatoire de Berlin en 1698 par la princesse de Brandebourg ; création de la Société des sciences de Berlin ; affaires ecclésiastiques, union des deux Églises protestantes d'Angleterre et d'Allemagne ; mariage du prince héritier de Prusse avec la princesse de Hanovre en 1706. L'auteur y joint le texte inédit du discours du conseiller von Fusch, à l'occasion de la présentation de Jablonsky, comme prédicateur de la cour de Prusse, le 12 février 1693.

P. Coquelle.

AUTRICHE

Œsterreichische Bibliographie (Bibliographie autrichienne), publiée par l'Association des libraires d'Autriche-Hongrie sous la direction de Carl Junker. Revue hebdomadaire, Vienne (Association des libraires d'Autriche-Hongrie, Himmelpfortgasse, 9), 1899, in-8 (Prix de l'abonnement, 7 fr. 50).

L'Autriche suit le mouvement bibliographique qui s'accentue de toutes parts : Création de l'Office international de bibliographie de Bruxelles, projet de catalogue international pour les sciences exactes sous la direction de la Royal Society de Londres, Catalogue général des Bibliothèques du royaume de Prusse, Catalogues du Musée britannique à Londres et de notre Bibliothèque nationale, — telles en furent, ces dernières années, les manifestations les plus importantes. Le 27 février 1897, le congrès autrichien de bibliothéconomie projeta la publication annuelle de toutes les publications parues dans le royaume d'Autriche-Hongrie ; mais dans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la suite on a reculé devant la dépense. Le projet se réalise sous l'impulsion du jeune érudit, M. Carl Junker, qui a déjà tant fait pour la science bibliographique dans son pays. C'est une publication hebdomadaire, de quatre, six, huit pages, variant selon l'importance de la production bibliographique.

Les publications sont groupées en 1° Livres et brochures ; 2° Périodiques ; 3° Cartes de géographies ; 4° Œuvres d'art ; 5° Musique. Au titre exact de chaque ouvrage, avec indication de la librairie et du prix, est ajouté l'indice décimal conformément aux tables de l'Institut international de Bruxelles.

La publication est faite avec grand soin. Il est difficile à distance d'adresser des critiques. Pourquoi ne pas grouper dans le numéro de chaque semaine les matières d'une manière méthodique : histoire, belles-lettres, sciences, etc. ? Cela éviterait une lecture inutile à bien des travailleurs.

Les notices sont disposées de façon à pouvoir être découpées et collées sur fiches pourvu qu'on possède deux exemplaires de la publication, car, contrairement à certaines publications de l'Office international de Bruxelles, les feuilles sont imprimées au recto et au verso.

Fr. F.-B.

BELGIQUE

Bulletin de l'Institut international de Bibliographie. 3e année, fasc. 5 et 6. Bruxelles, 1898. — Didier (Charles), *La Revue à découper* [Idée assez ingénieuse émise par l'auteur du *Projet d'une Encyclopédie des sciences appliquées*, qui consisterait à faire imprimer les revues sur un seul côté de la feuille, avec double pagination, continue pour les fascicules, séparée pour chaque article, afin de pouvoir détacher les articles et les annexer à d'autres travaux pour en faire des dossiers. Cette idée serait applicable aux catalogues des libraires].

Sacconi Ricci (*Giulia*), *Sur la numération progressive des sujets dans les catalogues par matières.* [L'auteur, qui a reconnu, comme nous l'avons fait ici, l'inconvénient qu'il y a à retenir les chiffres dénués de sens de la classification décimale, propose de les remplacer par des monosyllabes dérivés d'une même racine, combinés avec des chiffres. Ainsi dans la subdivision *architecture* (596) on représenterait les écrits introductifs par 596 li ; l'histoire générale deviendrait 597 lita ; l'histoire par époques 598 lo ; les dictionnaires 599 lura, etc. Je ne vois pas en quoi *li*, *lita*, *lo*, *lura*, augmenteraient l'intelligence de la mémoire]. — *Modèles de publications bibliographiques.* — *Faits et documents.* — *Analyses et comptes rendus.*

M. D.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

LETTRE DE M. MARCEL MARION,

CHARGÉ DE COURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

Monsieur le Secrétaire général,

Dans son numéro du 1er février 1899, la *Revue des Etudes Historiques* a publié sur mon ouvrage *La Bretagne et le duc d'Aiguillon* un article contenant à la fois certaines appréciations très favorables et certaines critiques. J'adresse à l'auteur mes remerciements pour les premières : je n'ai certes pas l'intention de répondre aux secondes ; sur un point seulement je voudrais lui présenter une observation, parce qu'il ne s'agit pas là d'un simple détail, mais d'une question de méthode historique. Votre collaborateur est étonné, et même un peu scandalisé, de ce que j'aie réhabilité même Audouard, celui peut-être, de tous les personnages mêlés à l'affaire de Bretagne, qui a été le plus malmené par les libellistes, et l'objet des imputations les plus graves ; et la raison de cet étonnement, c'est que Audouard a été *accusé* d'avoir demandé à des témoins, avec menaces, des faits *comme ça*, *vrais ou autrement*, pour perdre La Chalotais et ses codétenus. Le raisonnement est bien fragile : bien d'autres accusations ont été formulées, dans ce violent débordement de passions qu'a amené l'affaire de Bretagne, auxquelles il est impossible de découvrir le moindre fondement. Il va sans dire que si votre collaborateur peut fournir quelque preuve à l'appui de ces dires, je m'inclinerai bien volontiers. Mais tant qu'il ne s'agit que d'*accusations*, inspirées par la haine, probablement dictées par des promesses ou des menaces, nous avons le droit de n'en tenir aucun compte. Mon critique ajoute qu'Audouard fut destitué de ses fonctions de subdélégué comme trop peu scrupuleux : non, ce n'est pas comme dénué de scrupules, mais comme trop détesté par le parti chalotiste qu'Audouard fut sacrifié. En le destituant, le gouvernement n'ignorait pas qu'il commettait une injustice ; mais il cherchait à désarmer des adversaires. « Il ne m'est jamais revenu que de bons témoignages du sieur Audouard, écrivait Saint Florentin..... Le zèle et l'intelligence avec lesquels il s'est conduit paraissent devoir le mettre à couvert d'une pareille mortification. » Et après avoir donné à Audouard ce précieux témoignage, le ministre laissait faire. La mésaventure de cet *alter ego* de d'Aiguillon donne une preuve de plus de la lâcheté du gouvernement : elle n'en fournit aucune contre l'honorabilité d'Audouard.

Veuillez agréer, etc.

M. MARION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

L'Éditeur-Gérant : Albert FONTEMOING

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Méthode de Bibliographie locale

DIVISION DU TRAVAIL

On a remarqué, à bon droit, qu'il y a lieu de distinguer dans l'histoire générale : l'histoire nationale et l'histoire locale. Cette observation est particulièrement opportune en bibliographie, non pas qu'elle réponde à une réalité (l'influence des événements et des hommes ayant son retentissement au delà des limites d'une province ou d'une ville), mais c'est une convention utile; elle a l'immense avantage de localiser l'effort, de concentrer l'activité dans une sphère bien déterminée ; elle facilite le défrichement d'un domaine immense plutôt qu'infini. Le travail gagne alors en profondeur ce qu'il perd en superficie, la déperdition des forces devient moindre et le résultat plus appréciable. On peut ainsi bibliographier à part une localité, une question ; rien n'est solide comme une bonne monographie.

Les bibliographies locales n'ont pas pour but de restreindre les horizons et d'exalter l'esprit de clocher (en cela elles feraient pourtant œuvre de patriotisme), elles ont une destination supérieure, elles sont la mise en ordre des travaux isolés, de ces pierres d'attente auxquelles un autre esprit donne une organisation plus générale. Le bibliographe, semblable à l'architecte, coordonne les matériaux épars, les moellons extraits par les érudits de nos Académies de province, et, lentement mais sûrement, s'élève l'édifice de la science.

Toutefois le succès n'est possible que si l'on est d'accord sur le plan, que si, partout ou à peu près, on veut bien s'entendre sur la *méthode* : sur le but et les moyens. M. Maurice Dumoulin traitait dernièrement, ici même, de la nécessité de se grouper pour faire œuvre commune ; son appel persuasif aux Sociétés Savantes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mérite d'être écouté, car il parle au nom du bon sens et des intérêts de tous les travailleurs.

*
* *

BUT

(*Viser à être complet, préparer la critique*).

Il nous semble que le but de la bibliographie locale est, non de faire directement, mais, de préparer la critique; elle n'y réussira qu'en cherchant premièrement à être complète. Tout à son importance. L'historien consciencieux à la recherche de la vérité, ressemble à un juge qui poursuit une instruction; il a le droit et le devoir de ne rien négliger, de connaître de tout par lui-même; ensuite il appréciera impartialement, il saura distinguer la valeur de chaque travail; il verra que celui-ci est excellent, que celui-là est défectueux, par ignorance, et cet autre par manque de sincérité, inconscient ou non, chez l'auteur. Il faut le répéter : tout à son intérêt, faible parfois, mais non moins réel. Les inutilités même comptent, dans l'enquête bibliographique; elles décèlent l'état d'une question et d'un esprit à une époque, c'est une raison suffisante pour ne pas les omettre. Qu'on ne s'effraye donc pas trop de l'encombrement, on se l'exagère quelquefois ; les études de dernier ordre, les infimes plaquettes, les productions insignifiantes ne sont pas aussi nombreuses qu'on le croit à première vue; on y découvre souvent un véritable mérite, c'est la trace d'un fait, le détail recherché jusque là infructueusement dans les énormes volumes, qui s'y révèle tout à coup. Le danger d'égarer le jugement n'existe guère, généralement elles se trouvent déjà appréciées dans les travaux sérieux et munis d'un bon appareil bibliographique. Il ne faut pas négliger non plus le dépouillement des périodiques qui offrent une mine féconde et inépuisable. En principe, il est juste de ne pas reculer devant la mention spéciale et détaillée de chaque édition et de chaque tirage à part, à cause des variations de texte qui se produisent presque toujours. On ne saurait donner trop de renseignements, pour permettre les identifications, par exemple : on sera enchanté d'apprendre qu'on a sous la main, dans tel recueil, un travail qu'on désire connaître et qu'on cherche vainement en volume isolé.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La bibliographie, soi-disant complète, est précieuse ; elle donne la physionomie sommaire de l'état d'une question, elle trace les limites supérieures et inférieures de l'exploration ; aux maîtres elle fournit un bilan exact, les débutants y trouvent indiquées des œuvres capitales qu'ils pourraient côtoyer longtemps ; aux amateurs d'inédit elle évite de cruelles méprises [1] comme la publication d'une pièce qualifiée par erreur d'inconnue bien qu'elle ait déjà été imprimée, elle met les inventeurs à l'abri des illusions des fausses découvertes, elle enlève aux plagiaires les vains espoirs.

On lui oppose à tort les bibliographies choisies qu'exige impérieusement un public à qui manque le temps ou le goût ou la possibilité de se diriger par lui-même ; on oublie qu'elle est avant tout œuvre de science et non de vulgarisation ; le choix suppose la comparaison résultant de la connaissance et de l'analyse de tout ce qui existe, c'est-à-dire une bibliographie complète et préalable, il doit donc suivre et non précéder. Les esprits éminents qui, depuis quelques années, ont agité les problèmes bibliographiques ne s'y sont pas trompés, leur préoccupation est assez transparente quand ils demandent, à propos de l'histoire générale, de « distinguer les travaux intéressans ou utiles, contenant, soit des faits ou documens, soit des idées, dignes d'être pris en considération [2] ». A quoi reconnaître mathématiquement « les travaux principaux, ceux qui font autorité et ceux qui ont fait date dans la science? » [3] L'auteur de la Bibliographie de l'Histoire de France, M. G. Monod, avoue son embarras : « L'obligation de faire un choix jette dans de singulières perplexités. On ne peut pas relever tous les articles, toutes les brochures parus sur un sujet ou sur un règne, et pourtant telle plaquette de quelques pages a souvent plus d'importance que maint gros livre. » — M. H. Pirenne fait ses réserves dès les premières pages de sa Bibliographie de l'Histoire de Belgique : « *J'ai renoncé* dit-il, *à désigner* par... des astériques les titres des ouvrages *les plus importants*,... il m'a paru qu'il était prudent de n'être pas trop affirmatif. » Dans ce remarquable Manuel [4] qui est un monument en

1. « C'est faute de savoir les éléments de la bibliographie que tant de gens se mêlent d'écrire sur des sujets déjà traités et mieux traités déjà par d'autres avant eux. » Ch.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, 1896, p. VII.
2. Frantz Funck-Brentano, *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1898, p. 198.
3. Ch.-V. Langlois, *Manuel*, p. 111, 120, 116.
4. Ch.-V. Langlois, *Manuel*, 173, VIII-IX, 32 et note.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

même temps que le *vade mecum* de l'étudiant et du bibliographe, M. Ch.-V. Langlois se défend en toute occasion, lorsqu'il donne des exemples, d'avoir voulu esquisser une bibliographie choisie : « On a tout dit sur ce que cette manière de faire, écrit-il, a d'arbitraire, d'impertinent et de périlleux. » Parlant des Instruments bibliographiques généraux et spéciaux qui intéressent les historiens, il ajoute : « J'ai décrit individuellement les principaux... j'ai donné des exemples... il ne faut pas s'attendre à trouver dans cet ouvrage l'indication des meilleurs livres qui ont été écrits sur les questions les plus importantes de l'histoire universelle. » Ailleurs, au sujet des Bibliographies nationales : Que l'on ne s'attende donc pas à trouver ci-dessous une liste vraiment complète...; nous ne nous proposons de faire connaître... que les répertoires généraux qui sont *d'usage courant* ou auxquels des lecteurs instruits peuvent avoir de temps en temps l'occasion de recourir. Il est vrai que notre criterium est arbitraire : on jugera peut-être que nous avons indiqué des répertoires qui ne sont pas beaucoup plus « *d'usage courant* » que d'autres dont nous avons passé les noms sous silence; mais cet inconvénient paraît inévitable, et puisque, aussi bien, une énumération complète serait ici de mauvais goût, l'essentiel est qu'aucun répertoire vraiment utile ne soit omis. Il existe d'ailleurs des listes de Bibliographies nationales qui visent à être complètes. »

Certains voudraient, comme M. H. Stein, auteur d'un récent *Manuel de Bibliographie générale*, un mot d'éloge ou de blâme jeté à propos, telle une étiquette, sur les productions de l'esprit humain; nous hésitons à nous arroger ainsi le droit de stigmatiser ou d'exalter sommairement, sans preuves, l'œuvre d'un homme, le labeur persévérant de longues heures, d'années quelquefois ; et nous avouons notre impuissance à nous résoudre à accepter ces procédés. L'intention de guider n'est pas une excuse ; elle serait plutôt une circonstance aggravante. Qui donc donnera la note juste *sur tout* et toujours? il faudrait être doublé de plusieurs spécialistes; et encore, les appréciations consciencieuses qu'on fournirait resteraient sujettes à revision, avant qu'on ne les accepte. Ne vaut-il pas mieux, à propos d'un travail, donner l'indication sommaire des principaux comptes-rendus qui en ont été publiés, et déterminer brièvement son caractère, son sens, sa portée ; on le trouvera d'ailleurs jugé dans les autres études sur le même sujet. Sans apprécier directement, on fournit de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cette façon à la critique ses éléments; voilà qui est la préparer. Avec une enquête sérieuse, une désignation exacte et analytique, un dossier de comptes-rendus, la tâche du critique devient facile et fructueuse; il travaille en toute sécurité.

*
* *

Moyen

(*Publier les références sur fiches séparées*).

Avouons, au fond, que les bibliographies assez complètes, c'est-à-dire assez voisines de la perfection, sont très rares et très difficiles à établir. A peine nées, elles vieillissent rapidement.

Cela tient certainement au mode de publication employé jusqu'ici : le volume, auquel il faut substituer les *fiches* séparées.

Singulière inconséquence, on trouve les fiches bonnes pour la préparation du manuscrit : il ne vient à l'idée de personne de composer un travail de bibliographie à l'aide d'un cahier; et, en vertu d'un étrange préjugé, on substitue au rangement qui devrait rester provisoire un ordre immuable et factice dans les feuilles d'impression. On ne s'aperçoit pas que, lorsqu'un volume est clos après le tirage, il ne reste pour ainsi dire aucun moyen pratique de le tenir constamment à jour et de réparer les erreurs et les omissions à mesure qu'on les découvre. L'expédient lumineux qui consiste à donner une série de suppléments n'est commode que pour l'éditeur ; l'auteur s'y retrouve peut-être ; le commun des lecteurs s'y perd le plus souvent, rien ne l'avertit dans le premier texte des intercalations nécessaires; s'il omet une fois de se reporter aux six ou huit endroits, il est égaré. Ces inconvénients sont rendus sensibles par le *Manuel de Bibliographie générale* de M. H. Stein. Au contraire, les fiches permettent des insertions successives, indéfinies, quoiqu'on cherche, on trouve toujours, immédiatement, à un seul endroit; libre à chacun de les classer, comme bon lui semble ; par lettre alphabétique d'auteurs et de matières, par ordre méthodique de sujets, par ordre topographique, chronologique ; on en pourra modifier plusieurs fois la disposition, selon le besoin on adoptera des combinaisons variées. En réalité, une bibliographie n'est jamais complète, elle reste toujours dans le provisoire, pourquoi

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vouloir l'emprisonner dans les limites d'un volume, pourquoi la tenir fermée lorsqu'elle doit rester sans cesse ouverte aux ajoutes? Il n'y a que les fiches qui servent. Avec elles, inutile de perdre un temps précieux à suivre une direction choisie à priori qui entrave la marche du travail et retarde sa publication, inutile de se plonger dans une méthode de classement aussi illogique qu'impénétrable aux profanes, il suffit d'aller au hasard de la découverte; le bibliographe, comme le glaneur, part, exempt de soucis, il recueille dans le champ de la science, tantôt à droite, tantôt à gauche, les épis qui y foisonnent ; il ne dédaigne rien ; il ne se préoccupe pas d'un rangement définitif qui ne serait qu'illusoire, sa gerbe n'est pas liée et néanmoins elle progresse, elle prend forme graduellement. Ne sommes-nous pas dans un perpétuel devenir? Ceci n'exclue pas un plan général, une série de groupements, des cadres larges et spacieux. A chacun de choisir la direction qui convient à ses recherches. Sans doute on avancera lentement, mais on sera certain d'être parti à point et de devancer ceux qui se précipitent. C'est là se hâter. A l'inverse du volume, l'œuvre, provisoire dans le rangement, sera définitive en elle-même ; elle se développera normalement par les apports quotidiens.

Pourvu que le bibliographe ne soit pas un simple collectionneur de titres, pourvu qu'il décrive et qu'il analyse, qu'il nous donne en toute loyauté tout ce qu'il peut saisir intrinséquement et extrinséquement dans un travail et qu'il publie ses notes sur fiches, il rendra à la science d'éminents services.

*
* *

Convaincu de cette méthode, nous l'avons appliquée à la Bibliographie d'Eure-et-Loir ; le 3e Congrès international de Bibliographie réuni à Paris en 1898 a émis le vœu de voir les Sociétés savantes de tous les départements entrer dans cette voie.

Si l'on pouvait s'entendre sur le terrain bibliographique, ce serait le moment de grouper tous les efforts, de s'associer pour faire œuvre commune; au début du XXe siècle, on réunirait en un faisceau les documents de l'histoire locale, et l'on arriverait « *à la vérité, par la lumière* » dans notre Histoire de France.

M. Langlois.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Une mystification diplomatique

LA TRAHISON DU COMTE MATTIOLI[1]

(L'HOMME AU MASQUE DE FER)

Dans sa recherche constante de la vérité, l'histoire est impitoyable, parfois décevante : aride dans ses exposés, brève dans ses constatations, sévère dans ses enseignements, elle établit les faits en termes nets, précis, démontre leurs résultats positifs avec leurs mobiles certains, alors que l'imagination se plaisait à les embellir, à les dramatiser, à les compliquer enfin pour les rendre plus admirables ou plus horribles. Les belles légendes de jadis sont ainsi renversées, mais toutes ne sont pas détruites car l'imagination résiste souvent à la science : malgré les preuves éclatantes qu'elle apporte, il arrive à l'histoire de ne pouvoir supplanter les croyances populaires et les anciennes fictions.

Tel est le cas de la célèbre légende du Masque de fer qui passionna tout le XVIIIe siècle. De nos jours encore elle n'est pas ignorée de ceux mêmes qui connaissent imparfaitement l'histoire de notre pays.

Je compte d'autant moins traiter cette question devant vous que le mystère est maintenant éclairci, le masque soulevé..., au grand chagrin d'ailleurs des romanciers d'aventures historiques qui perdent une source inépuisable de récits plus ou moins merveilleux, au grand regret également des esprits qui s'accommodent avec peine de la banalité de l'existence et voudraient reconstituer le passé dans des conditions supérieures à celles du présent.

J'ai la simple intention de vous rappeler, en quelques mots, plu-

1. Lecture faite, le 20 avril 1899, à la séance publique de la *Société des Études historiques*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sieurs des suppositions auxquelles donna lieu l'épisode du Masque de fer, de vous signaler les remarquables travaux qui ont permis de faire jaillir la lumière après deux siècles d'infructueuses recherches, puis de vous entretenir, très sommairement toujours, d'un mémoire qui vient à mon sens confirmer les preuves décisives récemment publiées.

Dans des lettres adressées à sa tante l'Electrice de Hanovre, en octobre 1711, Madame Palatine, mère du Régent, parle d'un prisonnier inconnu et toujours masqué qui serait mort à la Bastille après une longue détention; mais ces lettres ne devaient être publiées qu'à notre époque[1]. Il ne fut pour la première fois publiquement question de l'homme au Masque de fer qu'en 1745 seulement, dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*[2]. Cette révélation contribua en grande partie au succès retentissant du plus célèbre pamphlet du XVIIIe siècle, car elle passionna aussitôt l'opinion. Toutefois, les arguments développés dans les *Mémoires de Perse* ne semblèrent pas décisifs : les suppositions les plus diverses, les plus invraisemblables aussi, furent successivement émises. Voltaire, qui possédait un merveilleux talent pour attirer l'attention sur ses œuvres, contribua largement à exciter la curiosité. Est-il nécessaire d'ajouter que l'ignorance des contemporains sur un semblable sujet demeure fort compréhensible? Aujourd'hui que la vie politique se déroule relativement au grand jour, que nous possédons des moyens d'information absolument ignorés au temps du grand Roi, bien des événements nous échappent encore, et la vérité même ne nous attire pas toujours lorsqu'elle nous paraît trop simple.

Je ne vous nommerai pas les auteurs qui se sont emparés de la question depuis 1745 : on en a compté près de soixante, sans comprendre les auteurs de notices ou d'articles de dictionnaires, et leur

1. De nombreuses lettres de Mme Palatine ont été imprimées en 1789; mais une autre partie de sa correspondance, découverte il y a peu d'années en Allemagne, est surtout connue en France par les traductions de M. Depping. Les lettres qui parlent du prisonnier masqué, datées de Marly (10 octobre) et de Versailles (22 octobre), ont paru dans la *Revue Bleue* du 18 juillet 1896.

2. « Le prince Giafer (Louis de Bourbon, comte de Vermandois), fils de Cha-Abbas Ier (Louis XIV) et d'une Indienne (Mlle de la Vallière); son éducation, son portrait, son mépris pour Sephi-Mirza (Louis, dauphin de France), héritier présomptif de Cha-Abbas; il lui donne un soufflet, en est puni et comment. » (*Table analytique des Mémoires de Perse*).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nombre dépasse peut-être la centaine. Il serait assurément trop long et probablement trop fastidieux de vous dire pour quels motifs on a voulu tour à tour découvrir sous le Masque de fer le comte de Vermandois, le duc de Monmouth, le duc de Beaufort, le patriarche arménien Avedick, le surintendant Fouquet et bien d'autres personnages encore[1]. Les chercheurs d'aventures scandaleuses, et ils sont nombreux à toute époque, mirent en avant les noms de plusieurs princesses[2] : comme il s'agissait de médisance, de calomnies, ces allégations furent parfois prises au sérieux.

Qui ne connait les discrètes réserves formulées à propos de la naissance de Louis XIV, car son père avait toujours manifesté de l'indifférence à l'égard de la reine, tandis qu'Anne d'Autriche ne dissimulait guère sa grande indulgence envers d'audacieux admirateurs? Ses relations avec Buckingham devaient donc nécessairement être commentées et surtout le brusque retour du duc, sur le point de s'embarquer à Boulogne, pour revoir une dernière fois la reine à Amiens : il était permis de conjecturer que ce suprême entretien n'avait pas eu pour seul objet des questions politiques, tentant de supposer une aventure très romanesque et d'en conclure qu'il aurait fallu, dans la suite, dissimuler un personnage de sang royal et quelque peu anglais. Ce fut l'opinion la plus répandue à propos du Masque de fer; elle n'avait rien d'invraisemblable, mais l'imagination et la malignité ne sont pas des preuves suffisantes.

D'après une autre version, également fort accréditée et qu'Alexandre Dumas devait plus tard singulièrement fortifier en écrivant le *Vicomte de Bragelonne*, le Masque de fer aurait été

1. Le comte de Vermandois (version des *Mémoires de Perse*, du P. Griffet, etc...) mourut au camp de Courtrai le 18 novembre 1683 ; le duc de Monmouth (version de Saint-Foix etc...) fut décapité à Londres le 15 juillet 1685 ; le duc de Beaufort (version de Lagrange-Chancel, etc...) fut tué dans une explosion de mine au siège de Candie le 25 juin 1669 ; le patriarche Avedick (version du chevalier de Taulès, etc...) mourut à Paris le 11 juillet 1711, dix mois après sa sortie de la Bastille ; le surintendant Fouquet (version du bibliophile P. L. Jacob, etc...) mourut à Pignerol le 23 mars 1680. — Il existe notamment un démenti formel à propos d'Avedick aux archives du ministère des Affaires Étrangères (*Supplément, fonds divers, Italie*. Tome XX, fol. 319-321 : *Observations sur l'écrit de M. de Taulès, ayant pour titre : Mémoires sur l'Homme au Masque de Fer*).

2. On prétendit encore découvrir, sous le masque, un fils de la duchesse Henriette d'Orléans et de Louis XIV, un fils d'Henriette d'Orléans et du comte de Guiche, un fils de Christine de Suède et de Monaldeschi, un fils de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, et du serviteur nègre qu'elle avait amené d'Espagne, etc...

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

un frère jumeau de Louis XIV caché par raison d'Etat. Si j'insiste sur ces deux versions les plus connues, avec une troisième remplaçant le frère par un fils de Louis XIV, c'est précisément parce qu'elles sont la source de la légende transmise jusqu'à nos jours et que nous devons détruire.

Quant aux preuves fournies dans les diverses hypothèses [1], est-il besoin d'ajouter qu'elles étaient, pour la plupart, fort peu sérieuses? Il paraîtrait — rien d'ailleurs ne l'a démontré — que l'homme au masque tenait à porter du linge d'une extrême finesse et on sait qu'Anne d'Autriche avait la passion des broderies, des dentelles : ce goût est peut-être assez répandu en dehors même des familles royales; en tous cas, il est insuffisant pour établir une filiation. Il était également admis que le prisonnier demeurait soigneusement masqué à cause d'une ressemblance frappante avec Louis XIV : on oubliait seulement de prouver cette ressemblance. A propos du masque qu'on s'imaginait volontiers semblable à un pesant casque du moyen-âge surchargé d'articulations d'acier, il fallut bien convenir, devant l'évidence des documents, que cet instrument de torture se réduisait à un simple masque de velours noir couvrant le haut du visage seulement. L'usage du « loup » (pour employer l'expression moderne) était très répandu à la fin du XVIIe siècle [2], les prisonniers dits « renfermés », par opposition aux prisonniers dits « dans la liberté de la cour » [3], devaient s'en munir toutes les fois qu'ils sortaient de leur cellule. Encore une partie de la légende qui s'écroule, comme l'histoire de l'assiette d'argent recueillie par un pêcheur au pied du château de Sainte-Marguerite [4], comme tant d'autres détails de cette sombre aventure !

1. M. Marius Topin en énumère vingt-deux.

2. Dans ses *Souvenirs*, la marquise de Créquy rappelle que l'usage du masque était fréquent au XVIIe siècle dans diverses circonstances : « C'était dans ce temps-là une « chose de coutume à l'égard des prisonniers d'État qui voyageaient à cheval à rai- « son de certaines difficultés locales. »

3. Par abréviation, on finit par désigner cette catégorie de prisonniers sous le nom formant antithèse de *prisonniers de la liberté*, d'où le nom de *Tour de la liberté* donné à la tour qui s'élevait dans leur quartier et dont les fondations viennent d'être retrouvées en faisant le tracé du Métropolitain. Ignorant que M. Fr. Funck-Brentano avait établi de façon positive l'origine de ce nom, plusieurs journaux l'ont expliqué de façon fantaisiste.

4. En rapportant cette anecdote que rien n'a confirmée, Voltaire l'attribue à Riousse, ancien commissaire des guerres à Cannes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

En 1770, un érudit, le baron d'Heiss[1], exposa que le Masque de fer devait être un secrétaire d'État de Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue[2]. Cette affirmation fut accueillie avec indifférence[3], car le drame mystérieux recevait une solution vulgaire en la personne d'Hercule-Antoine Mattioli, né à Bologne en 1640. La même hypothèse fut renouvelée en 1783 par Dutens, en 1801 par Roux-Fazillac; dans la suite, elle trouva de nouveaux et sérieux adeptes, parmi lesquels on peut citer Armand Baschet, Chéruel, Camille Rousset... En 1870, M. Marius Topin publia un ouvrage fort documenté[4], d'après les archives du ministère des Affaires Étrangères et ce qu'on connaissait alors des archives de la Bastille : la vérité éclatait enfin et l'histoire commençait à ébranler la légende.

Les pièces diplomatiques et les dépêches officielles retrouvées en grande partie par M. Marius Topin, après avoir défini le rôle politique de Mattioli, permettent de le suivre très exactement depuis son arrestation jusqu'à sa mort, de constater sa présence partout où on relevait celle du prisonnier inconnu, d'en conclure enfin qu'ils font une même personne.

Les recherches de M. Marius Topin aux archives de la Bastille devaient être reprises et complétées par notre très dévoué secrétaire général, M. Frantz Funck-Brentano[5] : sans doute il avait trouvé la lumière déjà faite ; il sut la rendre éclatante.

M. Funck-Brentano est l'historien de la Bastille : après en avoir réuni, classé, catalogué tous les documents, il a publié des études dont je ne ferai certes pas l'éloge devant lui : je rappellerai simplement que les légendes les plus tenaces ont dû s'avouer vaincues devant la valeur et la précision de ses découvertes. Il procède avec la rigueur d'un mathématicien, et je ne citerai qu'un de ses

1. Dans une lettre écrite de Phalsbourg, le 28 juin 1770, et publiée par le *Journal Encyclopédique*.

2. Charles IV, né le 31 août 1652, fils de Charles III, 9e duc de Mantoue et d'Isabelle Claire d'Autriche, fut dépossédé en 1706 et mourut en 1708.

3. On peut même ajouter que cette affirmation fut rejetée avec dépit au XVIIe siècle. C'était trop amoindrir l'intérêt du drame que de ne pas voir dans l'inconnu un personnage de sang royal. « Enfin pourquoi lui donner un nom d'italien. On le nomme Marchiali ! » écrivait dans son *Dictionnaire philosophique* (article *anecdotes*) Voltaire qui tenait à sa légende.

4. *L'Homme au Masque de Fer*, par Marius Topin. Paris, Didier et Dentu, 1870.

5. *Légendes et Archives de la Bastille* (la vie à la Bastille, le Masque de fer, les gens de lettres à la Bastille, Latude, le 14 juillet), par Frantz Funck-Brentano, avec une préface de M. Victorien Sardou. Un vol. in-16 ; Paris, Hachette, 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

théorèmes, résolus tous avec la même netteté que s'il employait des chiffres, mais exposés dans un style qui rend l'évidence plus frappante encore. Lorsque Saint-Mars quitta, en 1681, le gouvernement de Pignerol pour celui d'Exiles, cinq prisonniers étaient confiés à sa garde [1], ce chiffre est certain; il est également démontré que, dans le nombre, se trouvaient l'homme au Masque de fer et Mattioli. M. Funck-Brentano expose l'identité de ces prisonniers dont trois ne tardent pas à mourir; procédant par élimination, il arrive à la solution du problème et démontre que l'homme au masque était sans aucun doute Mattioli. Cette preuve est suivie de plusieurs autres non moins évidentes relevées au cours d'une longue détention, de témoignages de grande valeur, comme l'assurance donnée par Maurepas à Louis XVI « que c'était simplement un pri-« sonnier d'un caractère très dangereux par son esprit d'intrigue et « sujet du duc de Mantoue [2] ». Ajoutons que la marquise de Créquy est plus explicite encore. Dans le troisième livre de ses *Souvenirs*, après avoir résumé une conversation échangée sur le Masque de fer entre le maréchal de Noailles, la duchesse de Luynes, le duc de Brancas, M. de Moras et le duc de Vrillière qui tous n'attachaient pas grande importance à ce mystère, elle ajoute : « Les per-« sonnes les plus considérables et les mieux informées de mon « temps ont toujours pensé que cette fameuse histoire était sans « autre fondement que la capture et la captivité du Piémontais « Mattioli [3]. Tous les détails ajoutés par Voltaire sont risiblement « et ridiculement fabuleux. »

Il existe, aux archives du ministère des Affaires Étrangères, un mémoire sur le duché de Mantoue, rédigé en décembre 1679 par le marquis de Pomponne [4]. Ce document fut publié dans les *Mémoires*

1. Ces prisonniers étaient : 1° La Rivière, qui mourut à la fin de décembre 1686; — 2° un moine jacobin fou qui mourut à la fin de 1693; — 3° Dubreuil qui mourut à Sainte-Marguerite vers 1697; — 4° Dauger, valet écroué le 28 juillet 1669 à Pignerol où il fut attaché au service de Fouquet, transféré à Exiles en 1681, à Sainte-Marguerite en 1687;— 5° Mattioli (V. *Légendes et Archives de la Bastille*, p. 118).

2. Cette assurance a été relevée par M. F. Funck-Brentano dans les *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette* de Mme Campan.

3. Toutefois, la marquise de Créquy se trompe lorsqu'elle raconte le rôle joué par Mattioli et les motifs de son arrestation.

4. Archives des Affaires Étrangères. *France, mémoires et documents*, T. 417, fol. 271-278.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Pomponne par M. Mavidal en 1860 [1]; il fut cité récemment dans un travail d'un érudit italien, M. Carlo Contessa, sur la politique italienne de Louis XIV au temps de la paix de Nimègue [2]. Toutefois, en publiant ou en commentant cette pièce, ni M. Mavidal ni M. Carlo Contessa ne l'ont étudiée à propos du Masque de fer dont ils signalent seulement l'épisode dans une courte note.

C'est de ce mémoire de Pomponne qu'il me reste à vous entretenir : je l'estime fort intéressant pour notre sujet dont personne ne l'avait rapproché jusqu'à ce jour. Il ne constitue pas une preuve, d'ailleurs inutile maintenant que la lumière est faite, mais il fournit l'explication d'un procédé étrange et d'un châtiment infligé dans si grand secret.

Le marquis Simon Arnaud de Pomponne, remplissant avec éclat les fonctions de secrétaire d'État aux Affaires Étrangères depuis 1671, avait préparé par d'habiles combinaisons le traité signé en 1678 à Nimègue lorsqu'il fut soudainement disgracié l'année suivante. Il entreprit de rédiger, pendant ses loisirs imprévus, de véritables rapports sur l'état des diverses puissances à l'époque où le Roi l'éloignait de son ministère. Dans le mémoire relatif au duché de Mantoue, écrit dès le mois de décembre 1679, il traite uniquement des négociations conduites par Mattioli et révèle le continuel souci de dégager en cette malencontreuse affaire, avec sa propre responsabilité, celle de ses agents en Italie. Certes, il n'accuse personne, mais il a d'éloquents silences et ses réserves forcées — puisqu'il s'agit d'événements en cours — ne nuisent pas à la clarté d'un rapport qui n'a cependant rien d'un réquisitoire.

Pomponne fait d'abord ressortir la frivolité de Charles IV de Gonzague : « L'inapplication du duc pour les affaires, écrit-il, fait qu'il « en laisse presque tout le soin entre les mains de quelques-uns de « ses ministres..... Comme il passe d'ordinaire une grande partie de « l'année à Venise, accompagné de peu de gens et souvent de ceux « qui n'ont pour principal mérite que de contribuer à ses divertisse- « ments, il s'y trouva en l'année 1677 [3]. Il avait avec lui un Bolo-

1. *Mémoires du marquis de Pomponne*, publiés par J. Mavidal, 2 vol. in-8°; Paris librairie Duprat, 1860 et 1861.

2. *Per la Storia di un Episodio della Politica de Luigi XIV al tempo della pace di Nimegua. Le negoziazioni diplomatiche per l'occupazione di Casale (1677-1682)*; Alessandria, libr. Jacquemod, 1897.

3. V. un curieux portrait de ce prince dans une *Relation de toutes les cours d'Italie faite en 1692*. — Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 3404.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« nais, nommé le comte Mattioli, homme d'assez d'esprit et que le « commerce de débauche avait insinué dans sa confiance. Cet « homme, à qui il avait donné la qualité de son secrétaire, trouva « l'occasion de voir l'abbé d'Estrades, alors ambassadeur du Roy « auprès de la République. Il lui fit valoir son extrême désir de « s'acquérir quelque mérite auprès du Roy et lui témoigna que son « maître était dans les mêmes sentiments. Il commença en cette « sorte une négociation dans laquelle il fit voir que le duc souhaitait « ardemment de se dégager de l'Espagne et de se lier à la France, « et, pour une plus grande assurance de ses paroles, il lia une entre- « vue entre le duc et l'ambassadeur ».

Pomponne rappelle cette entrevue [1] où on se parla évidemment sans trop se comprendre, puis les négociations préliminaires, en ayant toujours grand soin de démontrer que l'initiative venait de Mattioli tandis que le représentant du Roi agissait en simple intermédiaire et d'après ses instructions. D'Estrades regagna la France en septembre 1678 ; Mattioli vint l'y retrouver bientôt pour se faire présenter en secret à Versailles, et Pomponne raconte en ces termes comment s'engagèrent les négociations : *Le Roy m'avait donné « charge de l'entendre*, de lui faire connaître ses favorables dispo- « sitions pour son maître et le gré qu'il lui saurait en particulier du « zèle qu'il lui faisait paraître pour son service. Il me confirma ce « qu'il avait dit à Venise de l'impatience du duc de Mantoue de quit- « ter l'Espagne, de s'attacher à la France et de déposer Casal entre « les mains de Sa Majesté, comme un gage d'attachement à ses « intérêts. Il me remit une lettre du duc de Mantoue pour le Roy, « en créance sur lui, et un plein pouvoir pour discuter et signer en « son nom les conditions du traité. Mais, pour une plus grande « marque de sincérité de son procédé, il me communiqua l'instruc- « tion qu'il avait aussi, signée du duc, pour toute la conduite qu'il « devait tenir et me fit remarquer en même temps que toutes ces « pièces étaient écrites de sa main, parce que ce prince n'avait « voulu se confier de cette affaire qu'à lui seul et l'avait chargé de « les dresser et de les transcrire.

« Jamais traité fut plus aisément conclu que celui que *j'eus ordre « du Roy de signer avec lui*, parce que jamais on ne demanda « moins pour un engagement si important. »

1. Le 13 mars 1678.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

On fut très étonné à Versailles des excellentes dispositions du duc de Mantoue en échange de vagues promesses d'amitié, de la cession si convoitée de Casal moyennant la faible somme de cent mille écus. Louis XIV et son ministre s'attendaient à d'autres prétentions ; ils étaient presque tentés d'offrir davantage. Mattioli, de son côté, s'excusait de ses demandes et laissait entendre qu'il pourrait les modérer encore : le mieux était donc de ne rien discuter. On lut les seize articles sans formuler la moindre objection ; on signa sans hésiter, le 8 décembre 1678, un traité — conservé aux archives de Mantoue [1] — qui ressemble quelque peu à un contrat unilatéral.

Mattioli reçut en même temps des instructions [2] détaillées au sujet de la remise ultérieure de Casal ; puis, les signatures échangées, « il fut introduit la nuit par des chemins détournés, raconte Pom- « ponne, sous la conduite de Bontemps, premier valet de chambre, « dans la galerie de l'appartement de la marquise de Montespan, à « Versailles, où le Roy l'attendait et où je m'étais rendu auprès de « Sa Majesté. Il lui confirma tout ce qu'il m'avait dit du zèle de « son maître et du sien particulier pour son service et partit deux « jours après, sur la fin du mois de décembre, avec deux mille écus « de présent et avec le même secret qu'il était venu ».

Les événements qui suivirent constituent une véritable comédie dont toutes les scènes sont connues [3]. Par sa légèreté, par ses inconséquences, Mattioli hâta lui-même la découverte de sa trahison ; d'ailleurs, il ne pouvait prétendre à la réussite d'invraisemblables desseins : il avait trompé Louis XIV et ses ministres, il avait fait au plus autoritaire des monarques la plus humiliante des injures ; c'étais là sans doute son unique ambition qu'il avait pleinement satisfaite. Le duc de Mantoue n'hésita pas à désavouer publiquement Mattioli ; il affirma qu'il ne l'avait chargé d'aucune négociation, qu'il n'avait lui-même rien écrit, rien signé et que les documents mis sous ses yeux était l'œuvre d'un faussaire. D'aussi

1. *Il Trattato stipulato dal conte Mattioli à Parigi in nome del Duca di Mantova l'8 dicembre 1678* (archivio Gonzaga in Mantova ; B, XXVI), publié par M. Carlo Contessa.

2. *Le istruzioni del ministro Louvois al conte Mattioli per la esecuzione del trattato dell'8 dic. 1678* (Aff. Étrangères de France ; *Mantoue*, suppl. IV), publiées par M. Carlo Contessa.

3. Ces événements, ainsi que la négociation devant aboutir à la cession de Casal, sont minutieusement rapportés dans l'ouvrage de M. Marius Topin (§ XIX et XX).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nettes déclarations accrurent le dépit de Louis XIV, atteint dans son jugement personnel et son autorité comme dans sa dignité royale. Il autorisa l'abbé d'Estrades à faire tomber Mattioli dans un véritable guet-apens et signa cet ordre : « Il faudra que personne ne sache ce « que cet homme sera devenu ». Pomponne rapporte sèchement et sans ajouter le moindre commentaire l'arrestation qui eut lieu le 2 mai 1679 aux environs de Turin : « Il se rendit à l'assignation et « fut conduit en secret à Pignerol par quelques cavaliers de cette « garnison qui y avaient été envoyés [1] ».

Un échec diplomatique, si caractérisé qu'il fut, ne pouvait décourager Louis XIV et lui faire abandonner ses plans en Italie. Les négociations continuèrent et les instances s'accrurent. Le duc de Mantoue se résigna enfin, le 8 juillet 1681, à ratifier un traité, authentique cette fois, par lequel il abandonnait Casal à la France ; d'après l'article XXV, « le prétendu traité original de Mat- « tioli et toutes les pièces et écritures qui le concernent » étaient rendus à Charles de Gonzague ; leur simple mention effaçait ainsi de pénibles souvenirs.

A la suite de ces événements, Pomponne ne manqua pas de compléter son récit pour en accentuer davantage l'argumentation : « Depuis le temps que j'écrivais ce mémoire, les troupes du Roy « sont entrées dans Casal au mois d'octobre 1681. Le duc de Man- « toue, étonné des menaces que l'abbé Morel [2] était chargé de lui « faire, tenté par les sommes considérables qu'il avait pouvoir de « lui offrir et trouvant peu de sûreté aux assurances de secours qui « lui étaient données par l'Empereur, par l'Espagne et par la Répu- « blique de Venise, a enfin exécuté un traité qu'il a toujours sou- « tenu qu'il n'avait point fait. Les conditions ont été à peu près les « mêmes, excepté celles de l'argent qui ont été à plus d'un million. « Mais, ce qui paraît étrange est que, depuis avoir conclu avec le « Roy, il a maintenu également qu'il n'avait point sorti des termes « généraux dans la conférence qu'il avait eue à Venise avec l'abbé

1. L'enlèvement, prémédité par l'abbé d'Estrades, fut accompli sous la direction de Catinat, alors brigadier d'infanterie.

« On fit répandre le bruit que Mattioli était mort, victime d'un accident, dans un voyage. Ceux qui pouvaient le plus en douter parurent y croire. » (*L'homme au masque de fer*, par M. Topin, p. 301.)

2. L'abbé Morel était alors ministre de Louis XIV auprès du duc de Mantoue.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« d'Estrades. Pour ce qui est des pouvoirs de Mattioli, il n'y a pas « presque lieu de douter qu'ils ne fussent faux et supposés ».

Ainsi, les dernières lignes de Pomponne rappelent le point capital de son mémoire et le résument. Ce n'est pas l'histoire du duché de Mantoue en 1679 qu'il a voulu rédiger, mais un véritable plaidoyer justificatif dont l'importance nous apparaît très grande sans qu'il soit besoin de lire entre les lignes.

Divers motifs furent invoqués pour expliquer sa soudaine disgrâce. On prétendit qu'il avait été compromis dans le procès de Fouquet, bien que le célèbre intendant ait été arrêté dès 1661 et définitivement condamné en 1665 ; on affirma que ses attaches jansénistes l'avaient discrédité dans l'esprit de Louis XIV, alors qu'elles avaient toujours existé et que lui-même s'était systématiquement tenu à l'écart des querelles religieuses, aussi bien en 1679 qu'au début de son ministère. Pour obtenir sa disgrâce, Colbert et Louvois durent certainement invoquer des raisons plus sérieuses, au moins en apparence, et je serais tenté de croire qu'ils les trouvèrent en le rendant responsable auprès du Roi des malencontreux pourparlers engagés avec Mattioli : le plan était habile ; Louis XIV pouvait se disculper d'une lourde erreur et sa dignité valait bien l'éloignement d'un de ses meilleurs ministres. Le soin qu'apporte Pomponne à se justifier, son insistance à répéter qu'il agissait uniquement par ordre, semblent confirmer cette très vraisemblable hypothèse.

On conçoit également, d'autre part, le désir manifesté en haut lieu de faire le silence autour de cette malencontreuse affaire, et ce désir, pour être satisfait, demandait la disparition de Mattioli qui seul pouvait parler. La rancune de Louis XIV, l'ambition de ses ministres, l'intérêt même du duc de Mantoue exigeaient qu'il fût mort pour le monde si on lui laissait la vie sauve : pour ces raisons, Mattioli se trouva l'objet des mesures les plus rigoureuses, perdit tout jusqu'à sa personnalité ; il devint l'inconnu mystérieux séparé des vivants, privé de tout contact même lointain avec l'extérieur et doublement emprisonné, l'homme au Masque de fer !

Des années s'écoulèrent [1] ; l'oubli vint, hâté par des événements qui, en modifiant la face des choses, enlevèrent toute importance aux inci-

1. Transféré de Pignerol à l'île Sainte-Marguerite, le 19 mars 1694, Mattioli fut ensuite conduit à la Bastille le 18 septembre 1698.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dents de 1679. Si le traitement infligé à Mattioli semble donc logique à la fin du XVIIe siècle, il ne nous paraît cependant plus justifié au commencement du XVIIIe. Or, nous savons, grâce aux découvertes de M. Frantz Funck-Brentano [1], qu'il fut retiré le 6 mars 1701 de la troisième chambre de la tour de la Bertaudière pour être enfermé dans la deuxième avec d'autres prisonniers [2], et, qu'à partir de cette époque, il subit le sort commun des détenus ordinaires de la Bastille. Il pouvait parler : les faits auxquels il avait été mêlé n'offraient plus le moindre intérêt ; il pouvait se démasquer : sa physionomie ne réveillait aucun souvenir. Le temps avait accompli son œuvre et, lorsqu'il mourut, le 19 novembre 1703, il fut inscrit sous le nom de *de Marchiel* sur le journal du lieutenant du Junca [3], désigné sous le nom de *Marchioly* dans la déclaration faite par le major Rosarges à la paroisse Saint-Paul : son nom même ne signifiait plus rien.

Je n'insisterai pas davantage. Aux preuves matérielles qui établissent d'un façon irréfutable l'identité du Masque de fer, je viens joindre une preuve morale et je crois suffisant de la signaler sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans le détail, de reprendre l'existence de Mattioli pour faire davantage ressortir les résultats obtenus par cet aventurier faussaire qui prétendait asservir la diplomatie à ses desseins. Certes, son existence ne fut pas banale, et, le jour où elle tentera la plume d'un romancier capable d'intéresser aussi puissamment qu'Alexandre Dumas, personne ne doutera plus de la vérité !

Vte Maurice BOUTRY.

1. *Légendes et archives de la Bastille*, p. 95 et suiv.
2. Maranville et Tirmont.
3. Ce journal est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal ; mss 5133-5134.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Journal du colonel Majou

MARS-NOVEMBRE 1812

L'intérêt des souvenirs[1] publiés ici est d'avoir été écrits au jour le jour, pour la plus grande partie du moins. C'est le carnet où chaque soir, à l'étape, après avoir expédié sa besogne d'officier d'état-major, le colonel notait ce qui lui paraissait particulièrement intéressant à se rappeler, ou les renseignements particuliers qui ne trouvaient pas place dans les rapports spéciaux.

Sur l'original il est facile de distinguer, par les différences d'encre, les rédactions successives. On peut, au point de vue de la composition, diviser ces souvenirs en trois parties. La première, de la Rochelle au départ de Francfort; on y trouvera des remarques amusantes et des jugements — sur le théâtre entre autres — que la postérité n'a pas ratifiés. La seconde partie comprend les notes prises chaque jour pendant la marche sur Moscou et va jusqu'à 17 octobre, jour où l'état-major du Roi de Naples quitta cette ville. La troisième partie est écrite un peu postérieurement aux faits, et d'un seul jet.

On pourra voir que le colonel Majou, bien que relevant à l'occasion ce qu'il estimait être une erreur ou une faute de ses chefs, ne montre pas ce pessimisme et cette méfiance qui, au dire de Ségur ou de Labaume, eux aussi témoins oculaires cependant, mais écrivant après coup dans le silence du cabinet, et jugeant en face des événements accomplis, auraient envahi toute l'armée. Il est vrai que constamment à l'avant-garde il a peut-être moins souffert de privations que le gros de l'armée : mais jamais, non plus, il ne semble confier à son carnet intime le moindre doute sur le succès final; toujours il est plein d'entrain.

Le colonel Louis-Jacques-Luc Majou, officier de la Légion d'honneur, né à Mouilleron (Vendée) le 11 novembre 1764 et décédé à Sainte-Hermine (Vendée) le 26 février 1832, entra au service dans une compagnie franche de La Rochelle[2]; sous-lieutenant le 4 août 1792, lieutenant le 25 du

1. Communication de M. Paul Marchegay.

2. La compagnie franche de La Rochelle fut réunie à plusieurs compagnies de chasseurs qui formèrent, le 15 ventôse an II, le 1er bataillon de chasseurs de l'armée des Alpes, qui fut amalgamé, le 1er germinal suivant, avec le 3e bataillon d'infanterie légère et le bataillon de chasseurs révolutionnaires pour former la 3e demi-brigade d'infanterie légère. (D'après les états de service du colonel Majou.)

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

même mois, capitaine au 1er bataillon de chasseurs de l'armée des Alpes, le 15 mars 1794; aide de camp du général Belliard en l'an VI; chef de bataillon-aide de camp en Egypte, le 9 juillet 1800; colonel le 4 août 1812, il resta attaché à l'état-major général de la cavalerie jusqu'au 8 juillet 1814 où il fut mis en non activité par le lieutenant général comte Maurice Mathieu. Il avait fait toutes les campagnes depuis et y compris 1792 jusqu'à et y compris 1813, Savoie, Italie, cinq ans en Egypte, Allemagne, Espagne, Russie.

G. D.

Notes commencées le 7 mars 1812. — Du 7 avril 1812 [1]. J'ai parti de La Rochelle à 4 heures pour aller rejoindre le général Belliard en Allemagne.

Le 11, j'arrivai à Paris, par la diligence, à 8 heures du soir. J'allai au Théâtre Français; on y jouait *le Bourgeois Gentilhomme*, auquel les Parisiens courent plus qu'à une bonne pièce de haut comique. J'ai trouvé ce théâtre bien dégénéré pour le talent des acteurs, tant au tragique qu'au comique : Talma surtout, me paraît beaucoup au-dessous de sa réputation. Son principal talent est son costume; il n'a, même dans sa pièce de triomphe que quelques beaux moments, jamais bon dans une pièce entière, et souvent au-dessous du médiocre, une déclamation traînante qui ennuie, et jamais de ces élans qui ravissent. Il faut cependant convenir qu'il y a encore, à ce théâtre, un ensemble très satisfaisant et, surtout, de l'étoffe pour mieux faire, si l'autorité y tient la main. Quant au Grand Opéra, le charme de sa décoration, de ses ballets, son ensemble grandiose et vraiment national forcent de pardonner à une musique souvent très ennuyeuse, malgré les prodigieux efforts du savant compositeur. Le théâtre de l'Odéon offre dans l'*Opéra Buffa* la musique par excellence, la musique du cœur, une exécution admirable et une réunion de chanteurs italiens telles qu'on n'en trouve jamais de pareilles en Italie. Tous les autres théâtres de Paris ont, quoique dans un style moins relevé, un mérite réel pour satisfaire tous les goûts, et ils sont fort suivis.

Les constructions et les embellissements que le gouvernement a projetés dans Paris, qu'il a déjà fortement ébauchés et qu'il suit à pas de géant, feront dans peu de cette capitale la mère patrie des

1. L'original porte avril, mais on doit lire mars, comme à l'en-tête de ces notes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

arts et de la magnificence européenne, comme elle est le siège et la résidence du plus grand homme de bien des siècles.

Le 1er avril, je partis de Paris et arrivai à Mayence le 6. Toute la partie conquise depuis Saarbrück jusqu'à Mayence est belle généralement et assez cultivée, mais me paraît médiocrement peuplée. La classe moyenne et l'inférieure, quoique avec de bons vêtements qui annoncent l'aisance, sont sales et même dégoûtants. Mayence, malgré sa belle situation sur la rive gauche du Rhin, qui baigne ses murs, présente un aspect de tristesse aux voyageurs; c'est peut-être l'effet d'une faible population, en proportion de son étendue, de beaucoup de grands bâtiments inoccupés et de sa fortification très élevée qui masquent la vue extérieurement. Au surplus sa situation sur le Rhin doit lui être très avantageuse; les circonstances du moment ne permettent pas de juger jusqu'à quel point son commerce peut s'étendre.

Le 8 avril, je partis de Mayence et arrivai à Francfort vers 4 heures du soir. La distance entre ces deux villes est de deux postes d'Allemagne ou quatre postes de France. Francfort, sans être une ville régulièrement bâtie, peut être regardée comme une des plus jolies de l'Europe. Sa situation sur le Mein entre l'Allemagne et la France y a fait l'entrepôt d'un commerce immense en marchandises de toute espèce, surtout en produit des fabriques de toute l'Europe, branche primitive qui naturellement a créé celle de la banque pour réaliser les payements d'achat et de vente. Avant la guerre de la Révolution française, Francfort avait peu de relations commerciales avec l'Angleterre : mais le blocus universel des places maritimes de l'Europe étant momentanément en faveur de cette puissance par la prépondérance de ses flottes, les marchandises ont formé à Francfort une nouvelle branche de commerce très importante, tant pour les denrées coloniales que pour les produits de manufacture que les Anglais y ont introduits, jusqu'au moment où l'empereur Napoléon dominant le système politique de l'Europe, a pu faire fermer la mer aux Anglais jusqu'à Memel. Francfort souffre donc de la perte de cette partie de son commerce, à quoi il faut ajouter une perte plus sensible encore, ses communications anciennes et l'immense entrepôt des fabriques d'Allemagne, de France, etc.; de plus les changements politiques survenus en Allemagne, la détérioration de ses foires et l'état de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

guerre actuel. Cet ordre de choses fera peut-être désirer aux commerçants de Francfort d'être réunis à la France ou à quelque autre puissance marquante. Cette jolie ville contient quarante à cinquante mille habitants. Elle offre aux étrangers des agréments en tous genres, autant qu'une cité beaucoup plus vaste et plus peuplée.

Autant que j'ai pu en juger par dix jours de séjour à Francfort, les habitants me paraissent affables et de mœurs fort douces ; beaucoup de luxe d'équipages et de faste dans la grande société ; aucun commerçant qui n'ait sa maison de campagne où il donne des fêtes pendant la belle saison. Les maisons y donnant de grands revenus on en a bâti d'immenses, fort élégantes et bien distribuées ; les loyers y sont fort chers et les dépenses de première nécessité considérables. L'entretien d'une maison de commerce de moyenne classe n'est pas au-dessous de 10 à 15.000 francs. Francfort offre peu d'établissements publics remarquables ; un théâtre médiocre, une bibliothèque et un muséum renfermant peu d'objets d'art. Les femmes ont généralement peu de grâce, trop d'embonpoint, de gros pieds, les jambes fortes, le corps sans élégance et manquant de cette propreté qui supplée à tant d'autres appas. Au surplus, leur société n'est pas sans agrément ; plusieurs ont un beau sang, la peau blanche et fine. Elles me paraissent avoir plus de décence réelle et plus de vertus domestiques qu'en plusieurs autres villes d'Europe. Les hommes, continuellement occupés à un grand commerce de détail, me paraissent généralement sédentaires dans leur famille sans s'abandonner aux désordres qui détruisent le bonheur du lien conjugal.

Le 17, je partis de Francfort par une voiture publique appelée diligence, mais qui n'est réellement qu'une charrette assez mal couverte par une caisse de bois non suspendue. Il y a loin de ces voitures à nos diligences de France, quoique ces dernières ne soient pas aussi commodes qu'elles devraient être. Malheur à qui veut voyager en Allemagne sans avoir une bonne voiture à lui ; même avec cette précaution il éprouvera bien des obstacles, des dégoûts et des contrariétés. L'Allemagne ayant beaucoup de petits États, on arrive souvent a de nouvelles frontières, où les embarras recommencent, où les monnaies changent, et où il y a de nouvelles formalités à remplir. Sortant du duché de Francfort, je passai par Friedberg, appartenant au landgrave de Hesse-Darmstadt, petite ville

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui n'offre rien d'intéressant que sa situation sur le Mein, à environ six lieues de Francfort. De là à Eisenach, jolie ville du même duché, que je ne vis que de nuit ; elle est environ à 45 lieues de Francfort. A 6 lieues d'Eisenach, nous arrivâmes à Gotha appartenant au duc de ce nom. Cette ville est petite, mais dans une situation délicieuse. Le Palais, résidence du prince, situé sur une hauteur qui domine la ville, offre un coup d'œil admirable ; il est entouré d'une promenade dont pourrait s'honorer une grande ville.

A six lieues de Gotha, j'arrivai à Erfurth, grande et assez belle ville, fort dépeuplée depuis la suppression des ordres monastiques, qui y ont laissé pour souvenir une grande dépravation de mœurs et une fourmilière de femmes publiques.

A six lieues d'Erfurth, je passai par Weimar appartenant au duc de ce nom, et sa résidence : petite ville intéressante. De là à Naunbourg appartenant au roi de Saxe, dans une charmante situation, à la suite de deux gorges de montagne et dans un sol bien cultivé.

A huit lieues de Naunbourg, nous passâmes par Lutzen, petite ville fameuse par la bataille que Gustave-Adolphe, roi de Suède, y livra aux Impériaux et où ce prince fut, dit-on, tué par un duc Albert, l'un de ses généraux, qui passa immédiatement après dans l'armée autrichienne dont il eut le commandement.

Le 22, j'arrivai à Leipzig ; c'était l'époque de sa foire si renommée, où se rendent des vendeurs et des acheteurs des quatre parties du monde connu. Les circonstances des grands mouvements de troupes dans tout le nord de l'Europe l'ont rendue presque nulle ou de peu d'importance. Leipzig est assez bien bâtie, et même beaucoup plus régulièrement que Francfort-sur-le-Mein ; mais cette dernière ville est beaucoup préférable à mon goût. J'ai visité l'Université de Leipzig, fameuse depuis un siècle par les grands hommes qu'elle a produits, entre autres Leibnitz. Ce bâtiment est très médiocre et la bibliothèque en assez mauvais état : toutes les branches d'instruction y paraissent fort déchues. La salle de spectacle est également très médiocre et surtout très mal éclairée. Le seul monument un peu remarquable est l'église Luthérienne qui, entre autres choses, est ornée de quelques bons tableaux d'Essig, peintre allemand, et d'un jeu d'orgue. Leipzig a été anciennement fortifiée ; mais on a établi d'assez jolies promenades en leur place. La ville y gagne en agrément et en salubrité. De Leipzig à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Francfort-sur-le-Mein, il y a 42 milles d'Allemagne ou 84 lieues de poste de France.

Le 25, je partis de Leipzig pour Berlin. L'espace qui sépare ces deux villes, d'environ 46 lieues de France, serait un désert comme ceux de l'Arabie peut-être, avec un gouvernement turc ou persan ; ce sont des sables continuels. On voit cependant, de distance en distance, des parties cultivées où l'industrie des hommes paraît faire de grands efforts. On rencontre quelques petites villes et des villages : Wittenberg et Treuenbriezen sont les deux seules villes dignes d'être citées dans un sol aussi ingrat et où, néanmoins, on est forcé de reconnaître le génie des souverains de la Prusse et notamment du grand Frédéric : il est tout naturel de penser que les déserts ne se fertilisent pas là où le gouvernement opprime le cultivateur. Ces sables, toujours mouvants sous les pieds du voyageur l'accompagnent jusqu'aux portes et même jusque dans la ville de Berlin qui, située dans un terrain plat, n'offre aucun point de vue extérieur que les sommités de quelques édifices publics.

Berlin offre un coup d'œil magnifique et d'autant plus extraordinaire que, pour y arriver, on n'a vu que des maisons mesquines, bâties en bois et couvertes de chaume. Son immense étendue, ses vastes rues bien alignées et bien bâties, ses beaux et nombreux édifices publics et beaucoup d'autres beautés prouvent que le grand Frédéric projetait d'agrandir son empire et d'en reculer fortement les limites. Berlin pourrait contenir autant d'habitants qu'il en existe à Paris ; il y en a à peine le cinquième. On ne doit pas non plus oublier Postdam où le gouvernement prussien paraît avoir voulu créer un second Versailles.

Mais hélas, Berlin et Postdam déclinent journellement ; les monuments publics se dégradent sensiblement, sans être réparés : tout annonce la décadence et elle existe peut-être sans retour. On n'est plus aussi étonné de la chute presque magique de ce gouvernement, quand on est convaincu de la faiblesse de ses moyens réels : peu de territoire, peu de revenu et une armée immense dans l'état présent des affaires. La Prusse épuisée en ressources pécuniaires, ses peuples horriblement grevés, peut à peine tenir 40.000 hommes continuellement sur le pied de guerre.

J'arrivai à Berlin le 27 et en partis le 30 pour Stettin où j'arrivai le 2 mai. Les quarante lieues qui séparent ces deux villes sont aussi

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

généralement sablonneuses, mais il y a cependant plus de culture, et le sol est moins ingrat. Stettin est une forte et assez jolie ville sur la rive gauche de l'Oder; elle est très commerçante. Je n'y restai qu'une demie journée; 20.000 habitants environ; c'est la capitale de l'ancienne Poméranie : elle l'est encore aujourd'hui de la Poméranie prussienne.

Le 3 mai, j'arrivai à Mark-Stargard, à 10 lieues de Stettin, jolie petite ville dans un sol bien cultivé. Le 4, j'allai coucher à Mark-Friedland, passant par la petite ville de Reetz et Kalties, à environ 22 lieues de Stargard. Le 5 je joignis le général Belliard à Jastrow passant par Deutsch Krone et Freudenfier. Séparé du général depuis plus de 8 mois, je fus très content de le rejoindre à la tête de sa division, craignant surtout de ne pas précéder l'arrivée de l'Empereur à l'armée. La division du général est composée des 1, 2, 3 et 4e régiments Suisses, 3e de Croates et 123e de ligne (Hollandais).

Le 6 mai, nous couchâmes à Preuss-Friedland, 6 lieues environ de Jastrow. Le 7 à Konitz, environ 4 lieues. Le 8 à Niederkrug, très petit village à environ 5 lieues. Le 9, Miradau, à environ 11 lieues : cette journée fut très pénible. La route entière n'est que sables mouvants et forêts de sapin. Le 10, à Stargard Preussich, à environ 3 lieues. Nous y avons resté les 11 et 12, et le 13, le général a établi son quartier général au Bailliage, près Mewe, petite ville sur les bords de la Vistule, ayant toute sa division cantonnée depuis Stargard jusqu'à Mewe, dans un espace d'environ 8 lieues.

Les circonstances actuelles où se trouve l'Europe et particulièrement la France, présentent l'aspect le plus extraordinaire. La France et ses alliés ont à la disposition de l'Empereur Napoléon, au moins 500.000 hommes sous les armes, rendus sur la Vistule. On se perd en conjectures, et on en fait de très extravagantes. Le but de la France, étant et devant être de réduire l'Angleterre à la liberté des mers et à souscrire une paix qui y soit basée, cherche nécessairement à influencer puissamment la Russie pour qu'elle coopère, conformément à ce principe. D'un autre côté, la Russie a besoin de débouchés et d'échanger les produits de son sol contre ceux des fabriques anglaises. La Russie souffre de la fermeture des mers; mais elle souffre aussi d'une grande consommation d'hommes depuis plusieurs années, et elle se recrute difficilement. La Turquie et la Perse, ses ennemies éternelles et naturelles, sont toujours disposées

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à lui faire la guerre à la première occasion favorable. Toutes ces considérations balancées donnent lieu de croire à la majeure partie des raisonneurs politiques qu'il n'y aura point de guerre.

L'Empereur Napoléon paraît vouloir pacifier le continent et organiser une nouvelle balance politique en Europe, probablement à l'exclusion des Anglais, à moins qu'ils n'adhèrent au plan proposé. Ce plan, quel qu'il soit, présentera sûrement les deux difficultés essentielles suivantes : 1° d'y faire entrer l'Angleterre et consentir cette puissance à la liberté des mers; 2° d'en exclure l'Angleterre et d'assujétir la Russie, non seulement à s'en isoler et à lui fermer strictement ses côtes, mais à laisser à la France une grande influence, et même peut-être, la perte de quelques provinces et la formation d'un royaume de Pologne.

Toutes ces difficultés sont majeures. Pour les vaincre, il faut indispensablement que les principales puissances de l'Allemagne traitent de bonne foi, avec désintéressement, et fassent chacune de grands sacrifices pour assurer un bon résultat général. Il est douteux qu'on y parvienne. Cependant la guerre qui existe depuis vingt ans est parvenue dans son cours à réunir les fléaux de toutes celles qui ont existé depuis deux mille ans; l'histoire n'en offre point d'exemples. Elle porte sur les quatre parties du monde connu. L'Europe entière surtout en est écrasée, et les sources de sa prospérité se tarissent journellement avec des progrès effrayants. L'excès du mal peut, peut-être, en indiquer le remède. C'est une idée sublime de pacifier le monde : toutes les nations paraissent l'espérer du génie de Napoléon. Ce grand œuvre, bien cimenté par lui, le placerait au-dessus de tous les souverains qui l'ont précédé.

La campagne n'étant pas encore ouverte au 18 mai et se trouvant de deux grands mois retardée — plus de 300.000 hommes pouvant agir depuis longtemps — on est naturellement porté à croire qu'il y a des négociations très importantes. Chacun attend le résultat avec impatience.

Le 20, on a appris que l'empereur était arrivé à Dresde le 16.

La nuit du 20 au 21, le général a reçu une estafette du Roi de Naples, de Berlin. Il lui annonce qu'il commande toute la cavalerie de l'armée, et qu'il est nommé son chef d'état-major.

Le 22, M. le duc de Reggio a passé la revue de la division du général Belliard, à Mewe.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le 31, le Roi de Naples a passé à Mewe et a couché chez le général. Il est parti le 1er juin au matin pour aller à Dantzig y attendre l'Empereur.

Le 28 mai, j'allai à Dantzig pour acheter des chevaux au Roi de Naples. J'y vis le général Rapp, mon ancien camarade d'Égypte. J'en revins le 29 : n'ayant vu cette ville qu'en courant, je n'en ai conservé qu'une idée bien imparfaite. Elle est sur la Vistule, à environ une lieue de la mer. Cette ville, l'entrepôt général de tous les grains de Pologne, faisait par cette seule branche un commerce immense. Il y avait beaucoup de grandes fortunes et une extrême aisance dans toutes les classes des habitants. La guerre actuelle réduit momentanément Dantzig dans la plus grande gêne. La grande quantité d'eau stagnante qui existe continuellement dans cette ville et dans les fossés des fortifications doivent rendre l'air très insalubre dans l'époque des chaleurs. L'empereur a donné un grand développement aux fortifications de Dantzig, et on doit aujourd'hui classer cette place au premier rang. Environ 30.000 habitants.

Le 3 juin, la division du général Belliard se mit en mouvement et se réunit tout entière pour être passée en revue par l'Empereur, qui n'arriva point ce jour-là. Le 4, cette division prit du cantonnement à Riesenburg et aux environs à deux mille et demi de Marienwerder.

Le 9, la division partit de Riesenburg pour se porter à Preuss-Eylau en 5 jours de marche, par Preuss-Mack, Preuss-Holland, Wormditt et Kreutzburg. Le général remit le commandement de sa division le 13 au général Merle, qui vint le remplacer.

Le 14, j'allai à Kœnigsberg avec le général : l'Empereur y était de la veille ; nous nous mîmes en marche pour arriver auprès du Roi de Naples, à minuit le même jour. Nous rejoignîmes S. M. à Gumbinnen où nous arrivâmes le 16, passant par Kreutzbourg, Preuss-Eylau, Preuss-Friedland, Wehlau, Insterburg.

Le 17, le Quartier général du roi se porta à Stollupohnen; le 17, à Wirballin et le 18 à Wilkowizki.

Le 20, l'Empereur arriva à Gumbinnen.

Depuis le commencement de ce mois, toutes les armées sont en mouvement et les corps se forment en colonne d'attaque. Les hostilités doivent commencer incessamment.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le 23 dans la nuit, l'Empereur fit construire trois ponts sur le Niemen, au-dessus de Kowno, à environ une lieue. Le 24, l'armée commença à passer sans éprouver la moindre résistance.

Ce même jour, près de 200.000 hommes furent sur la rive droite; du 24 au 28, on marcha sans obstacle jusqu'à environ deux lieues de Wilna. Trois régiments d'infanterie, 5 à 6 escadrons de cosaques et deux pièces de canon, n'offrirent presqu'aucune résistance à notre avant-garde et se retirèrent en désordre, évacuant Wilna et brûlant les ponts placés sur la rivière de Wilia et quelques magasins d'approvisionnement. A une demi-lieue de la ville, les habitants vinrent au-devant du Roi, et envoyèrent des députés à l'Empereur Napoléon.

Sa Majesté, après avoir passé trois régiments de cavalerie en revue, entra à Wilna, aux acclamations universelles et spontanées de toute la population, qui parut satisfaite d'être délivrée des Russes et de l'espoir de revoir la Pologne devenir une puissance particulière. Le même jour, plusieurs jeunes gens ont pris du service dans les lanciers polonais.

L'Empereur de Russie était parti depuis trois jours seulement. Il était resté quatre mois dans cette ville. D'après toutes les informations prises, il devait y avoir à Wilna et aux environs, une armée russe de plus de 100.000 hommes. On ne peut s'imaginer comment une armée aussi nombreuse, avec plus de 100 pièces de canon, pouvant prendre des positions magnifiques, non seulement n'a opposé aucune résistance, mais même s'est retirée en désordre ; car on sait que des corps de 3 à 4 mille hommes avec des pièces d'artillerie marchaient sans ordre et sont dans l'embarras. On croit assez généralement que l'Empereur Alexandre opinait pour conserver la paix avec l'Empereur Napoléon, et même plusieurs ministres avec lui. Mais il paraît que ce prince, d'ailleurs personnellement respectable, a un caractère faible et sans résolution et qu'il s'est laissé influencer par le parti anglais et la jeunesse de la Cour. On doit cependant croire raisonnablement que ce gouvernement n'abandonnera pas sans coup férir le pays jusqu'à Riga dont nous ne sommes plus qu'à 80 lieues (40 milles), la grande Lithuanie étant une de ses meilleures provinces, quoiqu'elle ait considérablement souffert par les guerres contre la France depuis cinq ans.

Wilna est une belle ville d'environ 60 mille habitants, majeure

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

partie Juifs ; ces derniers surtout montrent une joie fanatique des progrès militaires de la France.

Le 30, nous partîmes de Wilna et vînmes coucher à Ludowo. La cavalerie d'avant-garde tua une dizaine de cosaques et en prit autant.

Le 1er, le Roi porta son quartier-général à Boyarelli ? Les ennemis en étaient partis depuis très peu d'heures. Comme ils avaient coupé le pont, il nous a fallu 24 heures pour le rétablir. Depuis le 29, nous avons eu des pluies affreuses jusqu'au 2 au soir.

Le 3, nous nous mîmes en marche pour nous porter sur la petite ville de Swentziany ; l'Empereur de Russie en était parti de la veille et son arrière-garde à onze heures du matin. Cette ville a été pillée et ravagée par les troupes russes.

Aujourd'hui 4, nous sommes à 56 lieues de notre point de passage sur le Niemen : exceptée la ville de Wilna et ses environs, toute cette étendue de pays n'offre naturellement que peu de ressources.

Les troupes ennemies, emportant et pillant tout dans leur retraite, brûlant les magasins qu'elles ne peuvent emporter, nos troupes commencent à souffrir beaucoup par le défaut de subsistance, et les chevaux par le manque de grain. Nous sommes encore à 36 lieues de la Dwina.

Le 28 juin, à la revue de l'Empereur à Wilna, l'Empereur m'a nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le 5 au matin, je fus envoyé pour porter les ordres du Roi au général Montbrun, commandant le 2e corps de cavalerie, sur la route de Widzy. Je le joignis à environ 8 lieues de Swentziany ; l'arrière-garde de l'armée russe était en présence sur une hauteur avec 8 pièces de canon. Peu d'instants après, le Roi de Naples arriva et ordonna à la division de cavalerie légère, aux ordres du général Sébastiani, de chasser l'ennemi de sa position. Les troupes disposées, et général en tête, chargent vigoureusement.

Les hussards wurtembergeois et le 10e hussard polonais qui formaient la tête, se trouvent seuls aux prises avec quatre régiments de cavalerie russe, en majeure partie de la garde impériale. Malgré la supériorité du nombre, ces derniers prirent la fuite dès les premiers coups de sabre. Je me portai spontanément près du général Montbrun qui m'envoya donner des ordres aux Wurtembergeois et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

restai avec ce brave régiment jusqu'à la fin de l'affaire. Nous continuâmes avec le reste de la division d'avant-garde une poursuite vigoureuse, presque continuellement touchant la cavalerie ennemie, pendant près de une lieue. Celle-ci, se voyant sur le point de recevoir une nouvelle charge qui lui eût été évidemment fatale, se retira précipitamment sur une hauteur voisine, où le corps ennemi occupait une belle position avec près de 24 pièces de canon. Dès lors, l'affaire devint, de part et d'autre, un combat d'artillerie, qui dura jusqu'au coucher du soleil. Celle de l'ennemi ne nous occasionna que la perte de deux artilleurs tués et 3 blessés, 7 chevaux morts. La perte des régiments qui ont chargé consiste en 15 hommes qui manquent et dont la majeure partie sont restés prisonniers entre les mains des Russes.

L'ennemi, de son côté, a éprouvé des pertes fort sensibles par le feu de notre artillerie placée à très petite portée et dans une position avantageuse. D'après les renseignements recueillis, il a eu 300 hommes blessés et au moins une soixantaine de morts. J'ai vu, sur sa position, plus de 100 chevaux morts par notre feu. Nous avons fait en outre plus de 150 prisonniers ; presque autant de polonais de la cavalerie ennemie ont déserté.

La différence prodigieuse entre la perte de l'ennemi et la nôtre me paraît provenir de ce que ces premiers se sont obstinés à garder leur position, rangés à découvert en bataille, très près de notre artillerie. Leurs pièces n'ont pu nous incommoder aussi sensiblement, tirant de haut en bas et étant presque toujours dérangées dans leur effet par des mamelons qui les forçaient à tirer trop haut. Les nôtres n'éprouvaient pas cet inconvénient, tirant de bas en haut, et voyant l'ennemi de pied en tête. Il paraît de plus que nos artilleurs ont mieux ajusté que les Russes. Notre cavalerie était placée de manière à ne pouvoir souffrir. Si, malgré ses pertes, l'ennemi a tenu ses positions jusqu'à la nuit, on s'est convaincu que c'était pour favoriser la retraite des corps qui étaient à Widzy. En effet, le lendemain 6 j'ai été avec le général Sébastiani, en découverte jusqu'à une lieue de cette ville, où le général entra dès le même jour.

Il est évident que l'ennemi a beaucoup de timidité et d'incertitude, on pourrait même dire de découragement. Il n'y a pas de vraisemblance qu'il s'arrête avant Dünabourg, forteresse située sur la Dwina. Ses troupes, dans leur retraite, dévastent et saccagent le pays et commettent les plus affreux excès.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le 8 au soir, le Roi porta son quartier-général à Dawgieliszki, à 6 lieues de Swentziany.

Le 9, nous vînmes à Widzy, petite ville d'environ 6 mille habitants à 6 lieues de Dawgieliszki. On apprend que l'ennemi continue à se retirer, et il est incertain s'il s'arrêtera sur la Dwina. Widzy est pour la Pologne une ville assez grande d'environ 4 à 5.000 habitants, bien située dans un bon pays.

Le 12, le Roi vint à Belmonte, terre et château du comte de Manitzki, grand propriétaire. Aujourd'hui, d'après le rapport des avant-postes français, l'ennemi paraît vouloir tenir fortement sur la rive droite de la Dwina, et semble même vouloir tenir tête sur la rive gauche, en avant de la forteresse de Dünabourg, vers Druia. Dans ce moment sont en ligne les 2e et 3e corps sous les ordres des maréchaux Oudinot et Ney ; les 1er et 2e corps de la réserve de cavalerie aux ordres des généraux Nausouty et Montbrun ; de plus, les 1re, 2e et 3e divisions du 1er corps (prince d'Eckmühl). Toutes ces troupes étant à la disposition du Roi, nous n'avons qu'à espérer du succès d'un engagement contre l'ennemi. Je ne crois pas que l'ennemi tente une résistance opiniâtre sur la rive gauche de la Dwina, et qu'il l'évacuera entièrement dès que nous passerons sur la rive droite.

Belmonte est à 7 lieues de Widzy. Le Roi resta à Belmonte jusqu'au 19 ; ce jour, nous vînmes coucher à Nawsoki, à 6 lieues de ce château. Le 20, à Disna, petite ville (à 12 lieues de Nawsoki) située entre la rivière de son nom et la Dwina. Depuis hier, nos troupes commencent à s'établir sur la rive droite de cette dernière rivière. L'ennemi n'a fait aucune résistance et paraît toujours battre en retraite. On croit que les armées russes cherchent à se concentrer en arrière à un point intermédiaire entre Moscou et Pétersbourg et que ce mouvement a, en même temps, pour but de rallier le corps du général Bagration (fort d'environ 7.000 hommes), qui paraît avoir été séparé du gros des armées russes par notre passage du Niémen à Kowno.

L'ennemi paraît avoir jugé que l'Empereur Napoléon dirigerait sa principale opération du point de Varsovie. Aujourd'hui, toute la rive droite de la Dwina semble abandonnée par les Russes jusqu'à Riga, excepté les garnisons de Dünabourg et Riga. L'Empereur Napoléon est, aujourd'hui 21, à Glubokoé. Le 15, il y eut à la divi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sion Sébastiani une échauffourée où nous perdîmes une centaine d'hommes. Le général Saint-Geniès resta prisonnier avec une soixantaine d'hommes.

Disna est ce qu'on appelle, en Pologne et en Russie, une ville ; je l'estime de 2.500 à 3.000 habitants. Sa position entre deux rivières y a établi une commerce de transit en grains et farines.

Le 21, nous vînmes à Polotzk, sur la Dwina, à environ 18 lieues de Disna, petite ville un peu plus grande que la précédente, sur la rive droite de cette rivière.

Là on a pu observer que l'ennemi suivait son mouvement de retraite par la rive gauche.

Le Roi se porta le 23, sur Ula, autre petite ville à 8 lieues de Polotsk et de là, sans s'arrêter, arriva le 24 à Beszenkowicz où se trouvait l'Empereur Napoléon, à 10 lieues d'Ula.

Le 25, il rencontra l'arrière-garde russe à environ deux lieues en avant de cette ville, lui prit 8 pièces de canon et lui fit quelques centaines de prisonniers.

Cette affaire fut d'autant plus jolie que nous n'y avions que deux bataillons d'infanterie, contre une artillerie nombreuse. Depuis ce jour nous avons marché, nous battant sans discontinuer, jusqu'à Witepsk, dans un espace d'environ six lieues. Une division de l'armée d'Italie, aux ordres du Vice-Roi, suivit l'ennemi dans les forêts en battant la charge pendant 4 heures, jusqu'à 9 heures du soir.

Le 28, nous entrâmes à Witepsk et poursuivîmes jusqu'à six lieues en avant sur la route conduisant à Moscou.

Witepsk est une des plus grandes villes qui se soit offerte à nous depuis le passage du Niémen. Elle me paraît faire au moins la moitié de Wilna et est située sur la rive gauche de la Dwina.

Le 29, il se confirme que l'ennemi continue sa retraite entre la Dwina et le Dniéper ; il paraît hors de doute que le prince Bagration s'est réuni au gros des armées russes.

L'arrière-garde de Barkley de Tolly que nous rencontrons depuis les premiers jours de ce mois, quoique n'opposant presque aucune résistance, se retire dans le meilleur ordre, emportant tous ses malades et blessés, mais brûlant les magasins et les ponts. Le défaut de subsistance dans nos armées force à souffrir le pillage partout où on passe : fâcheuse et déplorable extrémité !

Le 29, nous nous portâmes à Ianowici, petite ville à 9 lieues

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Witepsk ; le 30 à Kolycki à 8 lieues de Ianowici ; le 31 à Matuzzevo, château à 2 lieues en arrière de Nikaolino.

Aujourd'hui 2 août, les rapports des corps avancés donnent lieu de croire que les Russes rassemblent leurs forces à Smolensk, sur le Dniéper (rive droite).

Le 6, j'ai reçu ma nomination de colonel, du 4 courant.

Le 7, le Roi de Naples partit pour aller voir l'Empereur à Witepsk.

L'Empereur a ordonné que les armées prennent du repos depuis le commencement de ce mois.

Aujourd'hui 8, d'après les rapports de beaucoup de déserteurs, les armées russes ne paraissent pas vouloir tenir à Smolensk, comme l'ont prétendu plusieurs généraux.

Le nombre des déserteurs (même russes proprement dits) qui arrivent journellement aux avant-postes français, et qui est très considérable, annonce dans l'armée ennemie quelque désorganisation dont le principe me paraît particulièrement dans l'incertitude du gouvernement russe, son indécision, sa faiblesse et peut-être aussi le découragement et la pénurie de subsistance.

Le quartier général du Roi est toujours à Matuzzevo.

Aujourd'hui 8, l'ennemi avec 12.000 hommes et 20 pièces de canon a attaqué la division d'avant-garde du général Sébastiani, forte d'environ 2.000 chevaux. Cette division s'est battue pendant 6 heures et a fait la plus belle résistance, en se retirant d'environ 2 lieues ; l'ennemi s'est replié à ses anciennes positions. Nous avons perdu dans cette affaire, fort honorable pour nos troupes, en morts, blessés ou pris, environ 300 hommes.

L'armée russe paraît avoir été réunie à Smolensk au nombre d'environ 200 mille hommes. D'après le rapport des déserteurs et des prisonniers, on fit circuler qu'on allait marcher prendre l'offensive. En effet, le 6, le corps ci-dessus se mit en marche à 9 heures du soir. Sa retraite après l'attaque ci-dessus et le silence du reste de l'armée jusqu'à ce jour, annoncerait plutôt que ce n'était qu'une simple reconnaissance pour nous faire croire à la présence du gros des troupes ennemies, et qu'elles vont encore continuer leur marche rétrograde dans la direction de Moscou.

Le 14, nous rencontrâmes l'ennemi à la petite ville de Kalowa ; nous l'en chassâmes et lui prîmes 8 pièces de canon, 1.000 à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

1.200 hommes et lui en tuâmes 5 à 600. La division d'arrière-garde ennemie dont ce corps était composé, d'environ 7 mille hommes y compris 1.000 à 1.200 Cosaques, nous opposa la plus extraordinaire résistance, quant à l'infanterie, que les Cosaques abandonnèrent dès la première charge. Cette infanterie se forma en deux bataillons carrés : nous avions 8.000 hommes de cavalerie qui, dans l'espace de plus de trois lieues, fournirent plus de 20 charges sur ces deux carrés sans pouvoir les enfoncer. Cependant plusieurs charges détruisirent des rangs entiers. Une charge surtout tua 200 hommes et en prit autant. Ajoutez au désavantage des Russes que 20 pièces d'artillerie les mitraillaient sans cesse à portée de pistolet. C'est un exemple frappant de la supériorité de l'infanterie sur toutes les autres armes. Les 8 pièces de canon furent enlevées par une charge de cavalerie ; aucun doute que nous ne prissions cette colonne jusqu'au dernier homme, si nous eussions eu seulement 2.000 hommes d'infanterie. Le résultat de cette affaire, fort glorieuse pour l'armée française, ne coûta pas 100 hommes tués ou blessés. La raison en est que les carrés ennemis étaient si serrés que presque tous les soldats étaient forcés de tirer en l'air. C'est un fait de toute vérité et qui ne paraît pas croyable.

Le 16, nous arrivâmes devant Smolensk, sur le Dniéper. Les ennemis annonçaient depuis le commencement de cette guerre à toute la Russie que, toujours vainqueurs sur cette position dans les anciennes guerres, les Français y trouveraient leur perte.

La situation de Smolensk est, en effet, un point militaire de défense d'un avantage prodigieux. Le 17, nous resserrâmes l'ennemi dans la ville à portée de pistolet. Le 18, nous attaquâmes sur tous les points Smolensk, fortifié par une simple muraille d'ancien style et flanqué de quelques bastions en terre sur lesquels l'ennemi avait placé plus de 100 pièces d'artillerie. L'affaire fut extrêmement vive; l'ennemi se défendit vigoureusement; notre artillerie alluma un incendie dans moitié de la ville; l'ennemi l'évacua incendiant lui-même les faubourgs avec son artillerie, de manière que cette ancienne et assez belle ville est aux 7/8e réduite en cendres. La perte de l'ennemi dans ces deux journées me paraît devoir être, sans exagération, d'au moins 2.000 hommes en tués, blessés et prisonniers. Nous avons eu 5 à 600 blessés et une centaine de morts. Un général de division russe fut tué et enterré par nous à Smolensk.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le 19, nous nous établîmes dans la ville, nous en partîmes le 19. A 3 lieues de Smolensk, nous rencontrâmes l'ennemi dans une belle position avec 4 corps de l'armée russe : un combat des plus violents s'engagea à environ 4 heures du soir et ne finit qu'à 10. Nous enlevâmes toutes les positions de l'ennemi, nos troupes firent des prodiges de valeur; l'ennemi se défendit avec opiniâtreté. Un général russe fut tué et un autre fait prisonnier; l'ennemi eut en outre 2 à 8 cents morts et plus de 3.000 blessés. De notre côté, nous avons perdu 200 ou 300 hommes tués et 1500 blessés.

Le général Gudin eut une jambe emportée. Cette affaire, à mon avis, pouvait avoir des résultats beaucoup plus avantageux et coûter infiniment moins; elle fait, au surplus, le plus grand honneur à nos troupes.

Le 20, nous suivîmes l'ennemi pendant 4 lieues sans pouvoir l'atteindre.

Le 24, à environ 4 lieues de Dorogobow, nous trouvâmes l'ennemi occupant une ligne de plus de deux lieues. Nous vîmes qu'il avait fixé son champ de bataille dans cette position. Mais le lendemain 25, non seulement il avait évacué cette belle position, mais encore la ville de Dorogobow, où nous entrâmes le même jour sans résistance. Il est probable que l'ennemi n'aurait fait toutes ces démonstrations que pour arrêter un peu nos avant-gardes, et faire filer les immenses bagages qui étaient encombrés dans cette partie : il est à présumer qu'on lui aurait fait beaucoup de mal en enfonçant vigoureusement sa ligne comme on le pouvait.

Depuis 15 jours, les Russes incendient les villes et villages sur la grande route après les avoir pillés; nous ne trouvons plus un seul habitant.

Le 29, nous chassâmes fortement les Russes devant nous jusque dans les bois à 4 verstes de Viazma. Le 30, nous entrâmes dans cette ville, une des plus jolies que nous ayons rencontrées depuis le Niémen. Elle n'a pas autant souffert de l'incendie, parce que nous n'en donnâmes pas le temps nécessaire aux Russes.

Les 31 août et 1er septembre, après avoir bataillé continuellement contre près de 20 mille hommes de cavalerie russe, nous entrâmes le 1er septembre dans Gjatsk, jolie petite ville élégamment bâtie dans le style russe.

D'après ce qu'on apprend par les prisonniers et déserteurs, il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

règne la plus grande confusion dans le gouvernement russe et le Sénat de Moscou, et beaucoup de mésintelligence entre les principaux généraux, surtout entre Bagration et Barkley de Tolly. On assure que ce dernier est remplacé par Kutusow. On paraît répandre le bruit dans les armées russes qu'on ne veut livrer bataille qu'à Moscou.

Du 1er au 5 septembre, les armées continuèrent leur marche sans obstacle sérieux, mais à petites journées, parce que les forces de l'arrière-garde ennemie se grossissant, on dut présumer qu'il y aurait bientôt une bataille. En effet, le 5 au matin, à environ vingt lieues de Moscou et deux lieues de la petite ville de Mojaïsk, on aperçut toute l'armée russe en ligne dans des positions fortement retranchées qu'on estima garnies d'au moins 200 bouches à feu. L'Empereur ordonna, dans l'après-midi du même jour, d'attaquer une redoute qui couvrait la gauche de l'armée ennemie. Les Russes furent promptement repoussés jusque dans la redoute qui fut enlevée, avec une rare valeur, par le 61e régiment de ligne. Mais les Russes s'obstinant à la conserver, vu son importance pour couvrir une partie de leur ligne, y envoyèrent des forces considérables en infanterie et cavalerie. Il s'établit donc, sur ce petit point, un combat très meurtrier et très opiniâtre qui dura jusqu'à 9 heures du soir. Enfin, les Russes, après avoir fait en vain les plus grands efforts, se retirèrent, laissant 1.000 à 1.200 morts sur le champ de bataille. Nous avons su depuis que leur perte, dans cette affaire, était au delà de 6.000 hommes. Nous avons eu environ 1.200 hommes hors de combat.

Le 6, l'Empereur laissa reposer les troupes et prit ses dispositions ; il établit sa tente auprès de la redoute prise la veille.

Le 7, l'Empereur fut sur pied dès 2 heures du matin. Les troupes furent disposées dans le meilleur ordre, sur une ligne d'environ trois lieues faisant face à celle de l'ennemi. Au soleil levant, l'attaque commença sur tout le front mais particulièrement sur la gauche de l'ennemi. Nos troupes s'emparèrent successivement des redoutes et d'une bonne partie de l'artillerie russe. Ce fut une épouvantable bataille sur toute la ligne, jusqu'à environ 7 heures du soir, l'ennemi présentant continuellement des troupes nouvelles pour reprendre ses positions, mais surtout, vers le soir, pour soutenir sa retraite qui devenait extrêmement embarrassée par le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nombre énorme de ses blessés, de son artillerie, etc. D'après ce que nous avons appris depuis des ennemis même, cette bataille leur a mis hors de combat plus de 35 mille hommes et de 4 mille chevaux. Les 5 et 7 leur coûtent près de 45 mille hommes. Notre artillerie fit des prodiges et un mal inouï à l'ennemi. Les Russes ont laissé plus de huit mille hommes étendus morts sur le champ de bataille et au delà de 2.000 chevaux.

Presque tout le succès de cette bataille qui, d'ailleurs n'a pas été incertain un seul instant, est dû au zèle infatigable, au courage extrême et la rare ardeur du Roi de Naples, commandant la cavalerie. Aussi, cette arme a-t-elle, en proportion, souffert plus que les autres. L'état-major du Roi ainsi que sa personne ont couru plus de danger, dans cette journée, que dans toutes les campagnes précédentes réunies.

La perte des Français n'est pas moindre de 10 mille blessés et 2 mille morts. Nous avons eu 34 généraux hors de combat, dont les trois quarts dans la cavalerie.

Une étendue, d'environ 6 lieues de terrain, resta couverte d'hommes et de chevaux morts ou blessés, d'artillerie, de bagages, d'armes, etc. L'Empereur, parcourant le champ de bataille le lendemain, répéta plusieurs fois que c'était, sans exception, le plus épouvantable qu'il eût vu. Il appelle la bataille, bataille de la Moscowa, nom d'une petite rivière qui traversait notre aile gauche.

Le lendemain 8, le Roi continua sa marche sur Mojaïsk; le général Belliard fut blessé, d'un boulet, en avant de cette petite ville où nous entrâmes le 9.

La marche des armées s'est continuée sur Moscou, à petites journées et avec précaution, dans la supposition que l'ennemi présenterait de nouveau le combat en avant de cette cité. Mais le 14, il envoya des parlementaires recommander ses blessés et la ville, annonçant qu'il se retirait. En effet, nous entrâmes ce jour même à Moscou, pêle-mêle avec les cosaques qui buvaient avec nos soldats, observant les uns avec les autres un armistice spontané. Cet armistice durait encore hier soir 15, les cosaques buvant avec les soldats français. Nos troupes sont à deux lieues en avant de Moscou, sur la route de Pétersbourg.

Aujourd'hui 16, les choses sont dans le même état. Il est certain que le gouvernement russe est dans le plus grand désordre. Il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

paraît que le Sénat empêche l'Empereur de faire des démarches pacifiques auprès de l'Empereur Napoléon.

Les troupes russes sont dans un grand découragement et fort délabrées; il est resté, à Moscou, en blessés, malades ou égarés, plus de 20 mille Russes.

La ville de Moscou est une cité immense, grande deux fois comme Paris au moins. Mais une bonne partie de son étendue est employée en jardins. Les couvents et établissements publics occupent ensuite une autre forte partie, de manière que Moscou qui pourrait contenir plus d'un million d'habitants, ne me paraît pas avoir au delà de 300 ou même 250 mille âmes.

Moscou ne ressemble à aucune autre ville d'Europe; ce sont des palais magnifiques et de beaux quartiers jetés comme du grain de blé dans un champ; mais, au total, c'est une ville superbe. La majeure partie des habitants, les grands surtout, ont suivi l'armée russe, beaucoup fuient encore, parce que nos troupes se livrent au pillage, de concert avec les soldats russes restés dans la ville, et parce que ces derniers mettent le feu en beaucoup de quartiers.

Du 15 septembre au 4 novembre, il n'y a eu aucun événement militaire important.

L'incendie de la ville a continué à tel point jusqu'au 18 septembre qu'à peine en reste-t-il un quart aujourd'hui. Ce désastre épouvantable a été combiné et organisé en système par le gouvernement russe lui-même et le plan a été exécuté par M. Rostopschin gouverneur de Moscou, homme vénal, odieux à la nation russe et qu'on assure avoir reçu quatre millions de francs du parti anglais. Un grand nombre de criminels ont été élargis et gratifiés, ainsi que des soldats et autres habitants de Moscou pour mettre le feu dans tous les quartiers à la fois : des officiers même paraissent avoir été laissés pour l'exécution du plan. Le parti des hommes qui dominent l'esprit de l'Empereur, et qui est loin d'être la partie la plus sensée, s'était persuadé pouvoir étouffer la majeure partie de l'armée française dans les flammes. La conduite sage et prévoyante des habitants de Moscou me paraît avoir surtout porté à une mesure aussi cruelle qu'inouie. Ces habitants, au premier bruit du succès des armées françaises, prévoyant qu'ils allaient avoir un immense besoin de vivres et de fourrages, avaient fait des approvisionnements extraordinaires, immenses, destinés soit à leurs soldats vaincus, soit aux troupes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

victorieuses de l'empereur Napoléon ; à tel point que ce n'est pas exagérer de dire qu'en sus des provisions nécessaires à la ville, l'armée française entière y trouvait des vivres pour deux ans, sans la catastrophe de l'incendie qui a enlevée la grande majorité des ressources. Néanmoins, malgré le pillage exercé dans Moscou pendant plus de quinze jours ; malgré le désordre qui a régné et qui dure encore en partie, on a réuni des farines et beaucoup d'autres objets pour 50.000 hommes pendant plus de quatre mois.

Depuis le 7 septembre, le Roi de Naples s'est porté avec l'avant-garde dans la direction de Podol et de Kaluga. Le 28 septembre, il y eut une affaire assez chaude où 5.000 Polonais repoussèrent plus de quinze mille Russes.

Le 4 octobre, les Russes au nombre de plus de quarante mille attaquèrent notre avant-garde qui n'a pas au delà de quinze mille combattants. Le combat fût opiniâtre ; les ennemis s'acharnèrent à plusieurs reprises et néanmoins furent repoussés et se retirèrent à environ quatre lieues. Il s'en suivit une espèce d'armistice, pendant lequel les généraux russes vinrent visiter et complimenter le Roi. Sa Majesté a rompu elle-même l'armistice peu de jours après, les Russes n'ayant pas voulu l'étendre sur toute la ligne et inquiétant continuellement nos fourrageurs.

Aujourd'hui 17 octobre, les choses sont dans le même état ; quoique l'armistice se soit rompu à l'avant-garde, on ne s'est point battu depuis le 4. Il est certain qu'on négocie ; rien ne transpire ; on évacue les malades et les blessés sur les derrières de l'armée. Par ce moyen, l'Empereur sera entièrement libre pour tous les mouvements de ses troupes.

Nous avons logé à Moscou, dans le palais du prince Razumofski, l'un des plus beaux de cette ville.

Le 18, on a appris à Moscou, que l'ennemi s'était porté en forces supérieures sur le corps d'avant-garde aux ordres du Roi, avait surpris et cerné une partie du 2e corps de la réserve de cavalerie, pris et tué 1.200 à 1.500 hommes et la majeure partie des bagages des officiers de tout grade. Malgré cette forte échauffourée, le Roi ayant rétabli l'ordre avait fait faire des charges de cavalerie qui firent beaucoup de mal à l'ennemi et arrêtèrent son mouvement. On peut regarder, en résultat, cette affaire comme très honorable pour le corps du Roi, puisque le corps russe qu'il avait en face était

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'environ 45.000 hommes et que S. M. avait à peine 15.000 combattants, fatigués par une disette extrême depuis plus d'un mois et presque tous les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie hors d'état de servir.

L'événement ci-dessus et le peu d'espoir d'arrangement avec le gouvernement russe, l'hiver imminent et les forces ennemies qui inquiètent nos derrières sur le Dniéper, la Dwina et jusque vers le Grand-Duché de Varsovie ont décidé, mais beaucoup trop tard, la retraite sur la rive gauche du Niémen, en Prusse et dans le Grand-Duché de Varsovie.

Le 18 au soir, on ordonna à toutes les troupes de se mettre en marche sur la route de Kaluga où se trouvait le Roi, à environ quinze lieues de Moscou. Le maréchal Davout resta à Moscou avec 5 ou 6 mille hommes et devait suivre la route de Smolensk par Mojaïsk qu'avait prise l'armée en marchant en avant, après avoir détruit le palais des czars et les établissements publics autre que les hôpitaux et autres destinés à secourir et à recevoir les malheureux, ce qui a été en effet exécuté.

Cette retraite par Kaluga avait le double but de faire passer l'armée par un pays neuf où elle put trouver des vivres et du fourrage, et en même temps pour détruire à Tula l'immense fonderie et autres établissements considérables d'artillerie que le gouvernement russe y entretient, et qui est le principal de tout l'Empire russe et même l'unique sous beaucoup de rapports.

Huit jours après notre entrée à Moscou, rien de plus facile que cette marche et cette opération. Les batailles des 5 et 7 septembre avaient terrifié les armées russes ; elles étaient comme disloquées momentanément. Au contraire, les armées françaises toujours victorieuses, se reposant toutes à Moscou pendant peu de jours, se réparaient suffisamment, se gorgeaient de vivres et de toutes choses. Elles pouvaient donc tout entreprendre, marcher sans aucune résistance notable, arriver sur la Dwina avant les rigueurs de l'hiver, dissiper ou détruire les corps russes qui s'étaient portés sur nos derrières et prendre des quartiers d'hiver sur la Vilia et le Niémen, en conservant Wilna point très important pour maintenir le mouvement insurrectionnel des Polonais contre le gouvernement russe.

Vingt-cinq jours de séjour de trop à Moscou ont donc causé tous les malheurs qui ont accompagné nos armées dans la retraite épou-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vantable qu'elles ont faite jusqu'au Niémen, terrifiées par la misère et le froid excessif de ces contrées.

Le 19, toute l'armée était donc en marche sur la route de Kaluga. Le 20, on se réunit au Roi. On ne rencontra aucune résistance jusqu'à la petite ville de Malo-Jaroslavetz, position très avantageuse sur la route de Kaluga. L'ennemi sur lequel on croyait avoir gagné deux marches s'y trouva déjà placé avec une nombreuse artillerie. Cette position aurait pu s'enlever avec peu de perte, en tournant l'ennemi par ses flancs. Le 4e corps, aux ordres du Vice-Roi, l'attaqua de front et finit par l'enlever, mais après un combat long et sanglant où nous eûmes plus de 1.200 hommes hors de combat, et où nous fîmes des pertes sensibles en officiers généraux et supérieurs.

Cette affaire qui occupa deux jours fit perdre un temps précieux et commença à donner à nos ennemis le secret de notre misérable situation.

Dès lors, il fût résolu de revenir sur ses pas et de suivre la route de Mojaïsk déjà si ruinée et si dévastée. Ce changement de direction commença à affecter vivement le moral des troupes qui, au lieu d'avoir un bon pays pour leur retraite comme elles le croyaient naguère, eurent la certitude d'une misère continue dans un pays tout ruiné, qu'elles avaient déjà parcouru et qu'elles devaient encore parcourir pendant plus de deux cent cinquante lieues.

On rejoignit donc Mojaïsk par Borowsk et Wercia. A Viazma, on trouva quelques ressources de peu d'importance, dont profita à peine une partie de la garde.

Le prince d'Eckmühl qui faisait l'arrière-garde se trouva sur les hauteurs de Viazma en présence des forces que le 4e corps avait combattues à Malo-Jaroslawetz, beaucoup renforcées, et qu'on portait au delà de 40.000 hommes avec beaucoup de cavalerie et une nombreuse artillerie. L'ennemi était à cheval sur la route de Kaluga à Viazma et fermait, par conséquent, le passage au 1er corps. Nos troupes, par une extrême valeur, se firent jour à la baïonnette, malgré la supériorité du nombre des ennemis et les mauvaises dispositions qui furent faites. Mais le 1er corps perdit presque toute son artillerie, ses bagages, ses blessés et bon nombre de prisonniers. A Viazma, le 3e corps, aux ordres du maréchal Ney, fut chargé de l'arrière-garde. Cette affaire eut lieu le 3 octobre depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures après-midi.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La démoralisation de nos troupes augmenta beaucoup dans cette circonstance.

Les 1er et 4e corps, quoique avec beaucoup de soldats encore, ne présentaient plus l'image d'un corps de troupes régulières. Les officiers et soldats marchaient sans tenue, sans réunion et isolément et beaucoup de soldats jetaient leurs armes.

Néanmoins, la retraite du gros de l'armée continua jusqu'à Smolensk sans événement majeur de la part de l'ennemi; mais la neige et la glace augmentèrent fortement le froid. Nos soldats mouraient de ce fléau, joint à la pénurie de vivres qu'ils éprouvaient.

Les chevaux crevaient, et on abandonnait artillerie et bagages.

On arriva à Smolensk le 10. Il y avait beaucoup de subsistances dans cette place; mais le désordre et la nécessité d'une prompte marche réduisirent presque à rien ces précieuses ressources qui, bien ordonnées, pouvaient refaire toute l'armée. On était d'autant plus pressé de partir de Smolensk qu'on savait le 3e corps vivement serré dans sa marche,....

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Névrosés

HOFFMANN. THOMAS DE QUINCEY. EDGAR POE. GÉRARD DE NERVAL
à propos d'un livre récent[1].

Hippocrate soignait des paysans robustes, la seconde génération des Vainqueurs de Platée. Il leur défendait le vin, il n'abusait pas de la saignée; il les stimulait avec la tisane d'orge, les grands excitants de l'avenir étant loin par delà les colonnes d'Hercule. Galien, à qui Andromaque, médecin de Néron, légua la thériaque aux quatre-vingts substances, remède obscur, impur et souverain, Galien traita des névrosés. Humoriste d'ailleurs, et non pas solidiste, il n'aperçut que vaguement le rapport des forces sentantes aux forces motrices, il appela à son secours les dieux et les astres, les saisons et les heures, les tempéraments et les âges, littérateur autant que médecin.

Les Arabes regardèrent de tous les côtés, exploitèrent les trois règnes, et présentèrent à l'Europe leurs talismans, leurs panacées; Al Koran, l'ordre moral, Al Manach, l'ordre physique, Al Kali, la Reine des Cendres, et Al-Kohol, le roi des Esprits.

Arnauld de Villeneuve, prophète et apothicaire, annonça pour l'an 1335, la fin du monde ou la liquidation sociale, on ne sait pas au juste, et positivement, vers ce temps fatidique, parurent Nicolas Rienzi et d'autres agités. En attendant, il versa sur le monde chrétien le dangereux élixir distillé dans l'alambic des mécréants, et il eut l'audace de l'appeler l'eau-de-vie! En ce même XIVe siècle, des chèvres imprudentes enseignèrent à des bergers arabes l'ivresse lucide, le café. Au XVIe, Nicot, le Portugais, apporta le tabac du Nouveau Monde. Au XVIIe, Bontekoe, le Hollandais, revint des Indes

1. *Névrosés*, par ARVÈDE BARINE. Paris (libr. Hachette), 1898, 1 vol. in-12.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

orientales avec le thé. En 1669, Sydenham donna l'opium à boire, mais on savait que, de temps immémorial, l'Orient, l'Extrême Orient, le mangeaient, le fumaient. Au commencement du XVIIIe siècle, Hoffmann (Frédéric), le médecin, pas le conteur dont nous devons parler, administra, par ordonnance, l'invention de Valérius Cordiz qui, en 1540, avait fait un extrait de l'alcool et du soufre, extrait que Hobenius, en 1736, appela du nom du ciel supérieur. Les noires absinthes de Lucrèce, que les médecins ne risquaient qu'entourées de miel, fleurirent, en Algérie, pour l'armée française, et en dernière analyse, pour la population civile.

L'ivresse, au dire des Grecs, est une courte folie. Ils en disaient autant de la colère. Par ces deux voies funestes, l'homme sort de lui-même, il s'*aliène*. Le livre de Mme Arvède Barine donne la biographie de quatre victimes : Hoffmann, le vin; Thomas de Quincey, l'opium; Edgar Poe, l'alcool, et Gérard de Nerval, la folie.

Si Mme Arvède Barine, auteur rapide, et qui n'hésite jamais, et que n'éblouit point la gloire (parce que la vertu est au-dessus), si cette narratrice amusée et sagace, voulait former des élèves, en déduisant de ses talents spontanés une méthode, la littérature française serait en possession d'un instrument de recherche plus subtil que toute érudition connue. Une telle école se formera, gardons-nous d'en douter. Les disciples s'approprieront tout ce qui peut s'emprunter, l'exposition historique complète, les jugements absolus, la bonne humeur dédaigneuse, et l'art d'extraire de toutes choses la quantité de drôlerie qu'elles contiennent. Ce que les élèves ne pourront feindre, c'est un don naturel de sympathie avec les personnages. Car c'est toujours des personnages qu'il s'agit, de leur caractère et de leur vie, et par ces biographies entraînantes, nous les connaissons comme des amis malheureux. Il nous viendrait même le désir de lire leurs œuvres s'il nous restait quelque intérêt, après tant de problèmes moraux soulevés, pour un objet aussi insignifiant.

Ce qu'on ne croirait pas, c'est qu'il faille lire deux fois un livre aussi clair. A première vue, la thèse paraît être que les quatre névrosés ont dû au désordre de leur hygiène la complexion de leur génie. Mais nombre de passages éloignent cette importune idée.

Hoffmann s'en remit à sa nature d'artiste. Elle le mena tout droit au cabaret. La bouteille qui alourdit tant de gens peut en soulever d'autres au-dessus d'eux-mêmes. Le tout est de savoir se griser. C'est une science.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Suit une comparaison des différents vins avec les divers genres de musique, par Hitzig, biographe allemand.

Les sensations se transformèrent en personnages ou en incidents fantastiques. Tous les alcooliques (ceci est tiré du docteur Maignan) ne sont pas sujets à des hallucinations, dans les premiers temps du moins. Ce sont des accidents aigus. L'on passe du trouble fonctionnel à l'illusion, de celle-ci à l'hallucination, confuse d'abord, unique, puis multiple et devenant peu à peu hallucination nette, précise, distincte, s'imposant, en un mot, comme la réalité. — D'après ce qui précède, la vie littéraire d'Hoffmann était tracée. Ses meilleurs contes procèdent tous d'une combinaison de troubles sensoriels résultats de l'alcoolisme, et d'idées imprécises relevant des sciences psychiques. — Hoffmann se croyait voué à la démence, ce fut la paralysie qui le happa.

Le tendre et malheureux Quincey, qui avait éprouvé, enfant, des deuils de familles, et qui avait tout vu, très jeune, la société à tous les étages, richesse et misère noire, Quincey pourtant travaillait et prospérait.

Un incident grotesque (en quoi grotesque?) compromit cette magnifique moisson d'espérances. En 1804, Quincey était venu à Londres pour son plaisir. Il eut mal aux dents. Une imprudence aggrava sa douleur. Sur le conseil d'un ami, il acheta de l'opium et fut perdu. — Il faut être bien averti, avant d'écouter Quincey sur les béatitudes de l'opium, que ses pareils se complaisent amoureusement à les exagérer. Certaines contradictions, certaines équivoques prouvent qu'il a été comme tous les autres, dépourvu de sincérité dès qu'il s'agissait de son vice.

L'opium fit apparaître des cauchemars terrifiants, trois spectres, la Folie, le Suicide et la Combustion spontanée. Cette troisième obsession, pour Mme Arvède Barine est un vieux préjugé de la médecine d'alors. Mais vraiment, des cas ne sont-ils pas constatés? Raspail, en son manuel, qui se trouve dans toutes les mains populaires, et que les savants consultent avec fruit, en donne une explication chimique. Or, d'après les médecins, il était bon chimiste. M. Emile Zola, qui se renseigne d'habitude, doit avoir consulté des physiologistes assez modernes avant de décrire la mort du vieil oncle, réduit à un tas de cendres, dans le *Docteur Pascal*.

Le vin trouble l'imagination. L'opium agit sur la volonté, sur la conscience, pour la rendre calleuse. Cependant la connaissance que chacun de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nous peut avoir du bien et du mal n'est nullement obscurcie. Quincey le répète, et Coleridge le confirme; mais nous avons perdu la faculté de juger et jusqu'au désir d'agir selon cette connaissance.

Tous les mangeurs d'opium ont l'infirmité de ne jamais finir un travail. Dégoût de ce qu'ils viennent d'écrire ou de penser, barrière insurmontable entre eux et la page à écrire. Impuissance enfantine ou paralysie sénile du jugement.

Quincey se délivra, c'est un fait : c'est-à-dire qu'il cessa de s'intoxiquer; mais la maladie survécut à l'habitude.

Un ivrogne cesse de boire, il s'en porte mieux; le vin est bon enfant et ne garde pas rancune à qui lui est infidèle. L'opium, non. La mémoire avait résisté sans être absolument intacte. La volonté s'était réveillée; elle n'était pas guérie, et ne le fut jamais. — Les spéculations personnelles avaient cédé la place, dans son esprit, débilité et rétréci, à de simples antipathies ou sympathies pour les spéculations des autres, qu'il jugeait maintenant par des raisons morales, les arguments intellectuels lui paraissant avoir du danger pour un bon chrétien. Il affichait un mépris un peu puéril pour les démolisseurs en philosophie, qui ne s'empressent pas de reconstruire!

C'est à croire qu'en tous pays, la majorité a mangé de l'opium! Car si on en excepte quelques idéologues fort peu encouragés, le sentiment populaire et les principes du beau monde ne sont-ils pas d'accord pour juger de tout par des raisons morales? Ne raillons pas Quincey là-dessus. Il eût fait partout bonne figure. Plus il aurait éteint son esprit, plus on aurait admiré son caractère.

Mais qu'apporta donc l'opium à Quincey, comme génie? Simplement, il nous semble, qu'à la lueur de sa propre souffrance, il vit plus directement l'horreur de la destinée. Sans doute aussi l'obsession de ses rêves traduisait par des personnifications, des fantômes, la douleur de sa vie. Mais était-il besoin d'opium pour évoquer ces figures de la rhétorique anglaise?

Si l'ivrognerie nuisait au rêveur (Edgar Poe), dont elle faisait envoler les visions, il y avait, d'autre part, certaines impressions, semi-physiques et semi-morales, que Poe devait aux boissons meurtrières avec lesquelles il s'assommait, au sens propre du mot, et la peur venait en tête, conformément aux observations des médecins sur les alcooliques. — Tout homme, lui disait Whyte, qui boit avant son déjeuner, est perdu; il ne lui est plus possible de faire convenablement ce qu'il a à faire.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il vécut dans une retraite farouche les premiers temps de son veuvage. Il marchait beaucoup, rêvait beaucoup, et ne buvait que de l'eau. Mais il était trop tard pour fuir la catastrophe finale. Depuis longtemps il suffisait d'un verre d'une boisson forte pour lui donner la fièvre et des souffrances aiguës. Le premier accès de *delirium tremens* dont il soit fait mention par ses biographes date de juillet 1849. Les hallucinations furent effroyables. Les deux mois qui suivirent amenèrent deux autres accès. Au troisième, son médecin l'avertit que le quatrième l'emporterait.

Voilà un désespéré qui marche; voilà un ivrogne qui ne boit plus. Mais son organisme est pénétré. Une goutte suffit pour rouvrir le fleuve. Entre ses accès, il écrit. Mais toujours, quand il écrit, il raisonne, et d'une logique tellement serrée que l'ivresse n'est évidemment pour rien dans le génie.

Pour Gérard de Nerval, le monde invisible était le seul qui ne fût pas chimérique. Il disait que l'erreur de la foule provient de ce que l'au-delà leur est fermé.

— L'œil souriant, dit Champfleury, à ses imaginations intérieures. c'était un homme qu'on tirait d'un rêve agréable, et dont les yeux tenaient du réveil et de l'étonnement. — Je croyais apercevoir, disait-il, les rapports du monde réel et du monde des esprits. Théophile Gautier avoue qu'entre romantiques, la distinction était presque impossible. — Ne croyez pas, Coleridge, écrivait Gérard, avoir goûté la grandeur et tout l'emportement de la fantaisie, si vous n'avez pas été fou. — Il passa des bizarreries de la pensée à celle des actes. Il promena, dans le jardin du Palais-Royal, un homard vivant attaché à un ruban bleu. En quoi, demandait-il, un homard est-il plus ridicule qu'un chien, un chat, ou une gazelle?

Il déchiffrait couramment les augures qui sont autour de nous, dans les nombres, dans les étoiles, dans les caprices apparents des animaux, dans les coïncidences attribuées au hasard.

Le 15 août 1853, *Sylvie* paraît dans la *Revue des Deux Mondes*; le 26, on le mène à l'hôpital. D'après son récit, il se croit un Dieu qui guérit en imposant les mains. »

Mme Arvèle Barine conclut ainsi :

Edgar Poe, Hoffman et Quincey ont tué leur génie. Leur névrose a pu être dans une certaine mesure la conséquence de leurs merveilleuses facultés; elle n'en a été ni l'origine ni le principe. Gérard de Nerval, au contraire, prédestiné à la folie dès sa naissance, semble avoir dû à son malheur la partie supérieure de ses talents. Avec lui se soulève, plus décon-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

certante et plus irritante qu'avec tout autre, cette redoutable question des rapports du génie et de la folie.

Combien de médecins, combien de philosophes n'ont-ils pas posé le problème? En métaphysique il est insoluble, puisqu'on ne peut savoir si la vérité est simplement l'accord entre nos idées, ou la preuve de la réalité par nos idées. En physique, il se résout par l'affirmative : le fou et l'homme de génie voient tous deux quelque chose de vrai pour eux, dont le contraire est indémontrable, sinon pour les esprits de raison ordinaire, lesquels d'ailleurs savent bien que la vérité n'existe aussi que pour eux. En science, le problème se pose par les analogies et se résout par les différences.

L'homme de génie, comme le fou, aperçoit, au delà des rapports accessibles à la sagesse moyenne, des rapports encore enveloppés; la matière observable est pour eux plus étendue. Leurs rayons Rœntgen sont plus pénétrants. L'un et l'autre, appelés par l'aimantation d'une réalité inconnue, qui est indifférente à la raison ordinaire, ne font qu'un bond vers leur destin. Ils suppriment les intermédiaires. L'un et l'autre ont un besoin de vérité qui ne s'attarde pas aux vraisemblances. Tous deux, pour leur découverte, oublient le reste du monde. Ils sont *isolés* ou *aliénés*.

Telles sont quelques ressemblances, voici les différences qui les expliquent.

Les rapports nouveaux que le génie entrevoit dans les secrets ressorts de l'univers, ne restent insensibles à l'œil vulgaire que tant que le génie est sur la voie de sa découverte; car aussitôt qu'il l'a trouvée, ils se font comprendre, plus ou moins vite, selon le degré d'organisation de la critique. Les opinions du fou restent toujours occultes. Si le génie supprime les intermédiaires, c'est par la grande habitude des méthodes : le public prend cette rapidité d'observation et de raisonnement pour une faculté divinatoire. Le fou tire d'un principe une conséquence qui n'y est pas contenue, par une association latente d'images. Le besoin de vérité est pour le génie une prénotion de données nouvelles qui ne détruit pas, mais rectifie et complète les données acquises, et tient pour établis en physique les phénomènes généralement constatés. Ce sont ces phénomènes dont le fou ne tient aucun compte. Tous deux sont absorbés, le fou, dans son sentiment personnel, le génie, dans la curiosité désintéressée.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le pauvre Gérard de Nerval tirait des moindres évènements toutes sortes d'inductions qui lui permettaient de se croire en rapport avec le monde des esprits. On ne pouvait pas lui prouver qu'il n'y a pas de monde des esprits. De très fortes intelligences y ont cru. Ce n'étaient pas des fous; leur erreur, si c'en est une, était conditionnée par d'autres. (Par d'autres d'autant plus nombreuses qu'il y avait dans la science du temps moins de phénomènes assujettis à des formules constantes.) Et dans leur vie réelle, il n'y paraissait pas; à moins que l'erreur ne fît partie de la croyance officielle. C'est ce que Gérard savait bien, car il dissimulait avec soin sa superstition, disait les esprits mal préparés pour la comprendre, jusqu'à ce qu'il oubliât qu'il en existait de tels[1].

Les trois intoxiqués, Hoffmann, Quincey, Edgar Poe, cultivaient un vice plutôt qu'ils ne caressaient une chimère. Quelle est donc cette aveugle fureur qui précipite l'homme, civilisé ou sauvage, vers le trouble de la pensée, la stupeur des sens, la vieillesse anticipée, la paralysie et la mort?

Cette fureur n'est point aveugle. L'homme, et même le penseur, sacrifie volontairement l'utilité lointaine de la raison à l'utilité immédiate de l'inspiration. Dans la période élévatoire, pourrait-on dire, de la crise que provoque l'usage des excitants, les idées affluent, les œuvres s'ébauchent. L'ivresse supprime l'hésitation. Dans la période dépressive, le malade s'aperçoit que l'alcool a sénilisé ses tissus, que les huiles essentielles les ont brûlés, que les narcotiques les ont dissous. Excitants, stupéfiants, ce sont les mêmes substances. Chacune produit les deux effets.

Rarement un savant s'y adonne, à moins que le surmenage du laboratoire ou le vertige de la gloire mondaine ne l'assimile au poète par le besoin de doubler la vie, en réalité de la réduire, puisque toute énergie est fonction du temps. Accumuler l'énergie, c'est emprunter au temps. Ce serait un livre étrange à écrire que l'*Ivrognerie à travers les âges*, ou plus complètement l'*Histoire générale des excitants*, y compris les boissons fermentées, car si nous en

1. Un homme qui, au temps de Bossuet croyait aux sorciers, était-il fou? Non, Bossuet y croyait. Serait-il fou aujourd'hui? Non, s'il était inculte; il ne serait que sot ou ignorant. Oui, s'il était de culture moyenne; il enfreindrait les lois de nos raisonnements. Non encore, s'il s'en référait à l'occultisme : il parlerait alors moins du fait que du possible, et il serait surtout un philosophe à la mode.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

croyons les médecins, il n'en est d'hygiéniques que pour le collecteur d'impôts. Comme les maladies de la mémoire et de la volonté ont permis à un philosophe (M. Ribot) de suivre et de décrire le processus normal de ces facultés, peut-être les déformations de la pensée sous l'ivresse jetteraient-elles quelque lumière sur les méthodes rationnelles. Ce ne seraient pas des muses sereines qu'il faudrait invoquer à l'ouverture de cette douloureuse épopée, mais plutôt les grandes déesses qu'implorait Quincey : *Mater lacrymarum*, *Mater suspiriorum*, *Mater tenebrarum*, Notre-Dame des Larmes, Notre-Dame des Soupirs, Notre-Dame des Ténèbres.

Jacques de Boisjoslin.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

COMPTES RENDUS CRITIQUES

L. Gilliodts-van Severen. — **Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne école Bogarde à Bruges.** — Bruges (Imprimerie de Louis De Plancke), 1899, gr. in-8° de 647 pp.

L'activité scientifique de M. Gilliodts-van Severen, le savant conservateur des Archives de la ville de Bruges, est réellement étonnante. Je ne crois pas qu'aucun autre érudit de notre temps, puisse lui être comparé pour l'importance et la variété des publications. Il est assurément le premier des érudits dont la Belgique s'enorgueillisse aujourd'hui, de même que M. Godefroy Kurth en est le premier des historiens.

L'inventaire des archives de l'ancienne école Bogarde est conçu sur un plan nouveau qui est des plus heureux dans un inventaire de ce genre, c'est-à-dire se rapportant à un sujet bien limité et déterminé. Au lieu de grouper les notices selon qu'il s'agit de chartes, cartulaires, registres, etc., distinctions assurément factices au point de vue historique, M. Gilliodts-van Severen les groupe d'une manière plus vivante : 1re partie : *chartes et documents d'organisation et règlements*, avec, en appendice : *les plus anciens règlements ou ceures* (pourquoi ne pas écrire *Keures*) *concernant la draperie dans la ville de Bruges*; 2e partie : *chartes et documents d'intérêt pécuniaire et fondations*. Puis, dans chaque partie, les chartes sont rangées dans un ordre rigoureusement chronologique. La lecture même de l'inventaire fournit de la sorte un coup d'œil historique.

On sait l'érudition approfondie de M. Gilliodts-van Severen pour tout ce qui touche à l'histoire de la Flandre au Moyen-Age, et plus particulièrement, à l'histoire de la ville de Bruges. Aussi serait-il difficile de trouver dans le nouvel ouvrage un joint pour y introduire une critique. Voici de tout petits détails. Je crois qu'il est utile, pour la distinction avec la particule *de* française, d'imprimer *De*, par un D majuscule, dans les noms propres flamands où *De* correspond au *le* français : De Smet, De Clerc, De Coninc comme nous écrivons Le Fèvre, Le Clerc, Le Roi. Je crois utile également d'imprimer par une majuscule le mot *Magistrat* quand celui-ci

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

désigne l'ensemble du pouvoir municipal d'une ville du nord. L'indication au haut de chaque page, surtout quand il s'agit d'un livre de ce genre — fait pour être consulté — l'indication du titre de la partie de l'ouvrage à laquelle la page appartient facilite beaucoup les recherches.

Les documents, analysés ou publiés *in extenso*, s'étendent depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XIXe.

Frantz Funck-Brentano.

*
* *

Henri Barboux. — **De l'impôt sur le Revenu à Florence au XVe siècle.** — Paris (extrait de la *Revue politique et parlementaire*), 1898, in-8°.

M. Henri Barboux, l'éminent ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris, vient de publier, à part, une étude historique des plus démonstratives, donnée par lui, au mois de décembre dernier, dans la *Revue politique et parlementaire*. Le projet d'impôt sur le ou les revenus compte une filiation, il descend d'un ancêtre déjà respectable par l'âge sinon par les vertus.

Florence le vit naître en 1427.

Fut-il un de ces fondateurs prévoyants, prudents et solides de bonnes maisons, qui croissent avec le temps et lèguent à leur descendance, avec les principes tutélaires de probité, de justice, le bon sens qui fixe la fortune et assure la destinée ? M. Barboux trouve la réponse dans les écrits du célèbre historien Guichardin. Florentin d'origine, politique, homme d'État, mêlé à la fortune de la famille des Médicis dont il servit la grandeur par conseil et action ; grand électeur de Cosme, il avait autorité pour donner son avis. Or, Guichardin, nous dit M. Barboux, constate que les marchands écrasés par l'impôt sur le revenu, renoncèrent à amasser parce qu'ils travaillaient en l'air, comme un homme qui ne peut poser sur la terre ferme.

Cette constatation historique des conséquences de l'impôt sur le revenu pratiqué, il y a plus de 100 ans, est précieuse et justifie l'opinion des économistes estimant que la formule : « Attribuer à l'État le superflu de la richesse privée » conduit à la ruine publique en même temps qu'elle menace la liberté individuelle. » Pourquoi et comment en arrive-t-il fatalement ainsi, on le vit bien à Florence.

Peu de cités présentent une plus belle histoire que cette ville fameuse.

Riche en monuments, palais, musées, statues, jardins magnifiques, places superbes, patrie des Médicis, du Dante, de Boccace, de Machiavel, de Guichardin, d'Amerie Vespuce, de Cimabué, de Brunelleschi, d'André del Sarto, du musicien Lulli, du Pape Léon X, Florence, aristocratique par

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le génie, périt par l'exagération des tendances démocratiques. Préoccupées de satisfaire les passions populaires, de se créer un instrument de domination, les factions politiques, rivales les unes des autres, recoururent à des expédients financiers : l'impôt sur le revenu fut l'un des plus employés.

Un système d'impôt connu sous le nom d'*Estimo* avait, antérieurement à 1267, introduit, organisé une recherche des biens et des facultés financières de chaque citoyen pour servir de base à la répartition rationnelle d'une contribution proportionnelle. Mais ce principe se trouva bientôt faussé par le mode même d'évaluation de la richesse mobilière arbitrairement confiée a des magistrats élus à cet effet. Dans un pays déchiré par les factions quelle garantie pouvait offrir un pareil fonctionnement? Il devait fatalement provoquer les déclarations frauduleuses du contribuable et exciter l'esprit d'inquisition et d'iniquité du taxateur.

Le mécontentement public détermina l'adoption, vers 1427, d'un nouveau mode de taxation, dénommé *catasto*. Cette expression, d'après Machiavel, viendrait du mot florentin *accatastore* signifient *amonceler*. L'esprit de ce nouvel impôt était de faire contribuer toute la richesse mobilière aux dépenses publiques, la loi répartissant, elle-même, l'impôt entre tous les citoyens. Cette répartition légale ne tarda pas à devenir une arme redoutable aux mains des partis politiques.

L'évalution nouvelle donna des résultats comme celui-ci : Tel citoyen qui payait 20 francs d'impôt fut taxé à 300. La réforme de 1427, nous dit M. Barboux, avait été dirigée contre les riches ; Jean de Médicis qui la fit triompher lui dut la faveur populaire continuée à Cosme son fils et à son petit-fils Laurent.

La sanction pénale contre les déclarations frauduleuses était radicale. La confiscation, l'attribution des biens confisqués fonctionnaient ainsi : Moitié à la commune, le quart à l'accusateur, le quart au magistrat investi du droit de condamnation. Quelles garanties d'indépendance et de bonne justice ? Le savant analyste de cette loi de 1427 nous en fait connaître les détails et les complications : Registres multiples, instruction sévères et minutieuses aux agents du fisc, formules de déclarations, etc., etc. M. Barboux nous donne ainsi l'explication du mécanisme compliqué du gouvernement florentin.

Le pouvoir, réparti entre plusieurs magistrats indépendants les uns des autres, s'exerçait à travers des conflits nécessaires aggravés encore par l'instabilité des fonctions. Certains magistrats n'étaient nommés que pour deux mois ; mais lorsque l'anarchie eut amené le dégoût et la lassitude pendant la période de 1433 à 1455, le peuple accorda six fois le pouvoir dictatorial aux amis des Médicis.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Cosme, ayant succédé à son père, Jean, en 1429, dans sa charge de gonfalonier, fut perpétué dans cette fonction et l'exerça souverainement jusqu'à sa mort (1464) attachant à sa mémoire le surnom de père du Peuple. Comment la dynastie des Médicis usa-t-elle de ce pouvoir dictatorial ? M. Barboux nous répond dans une page magistrale, qui montre la valeur de ses appréciations historiques. Une esquisse des figures des trois Médicis, Jean, Cosme et Laurent, caractérise les qualités souvent signalées d'analyse sagace et de puissante synthèse d'un des maîtres du barreau moderne : Jean possède les solides et prudentes qualités d'un fondateur de race, Cosme l'habileté d'un continuateur et Laurent les éblouissantes facultés du magnifique dissipateur des richesses acquises. Un trait commun marque le caractère permanent de la politique des Médicis : ils ruinèrent leurs adversaires par le fonctionnement arbitraire de l'impôt.

Déjà réparti, avant 1463, d'après des probabilités et des apparences, il devint à cette date, de proportionnel progressif ; de 4 °/₀ prélevé de 1 à 50 florins, il s'éleva jusqu'à 33 $^1/_3$ °/₀, de 1500 florins et au delà. En 1446, lors de la guerre entreprise contre le duché de Milan par François Sforza, dont Florence était l'alliée, de nouvelles contributions devinrent nécessaires. L'impôt progressif augmente de 8 °/₀ de 1 florin à 50 de revenu, et de 50 °/₀ de 1500 et au-dessus.

On s'explique facilement que de telles mesures financières devaient conduire la République de Florence à sa ruine. De nombreuses maisons de commerce disparurent, la baisse des loyers s'accentua de plus en plus. Avec l'épuisement du trésor, disparut l'enthousiasme populaire que Jean et Cosme avaient légué à Laurent et, deux mois après la mort de ce dernier, son fils Pierre était chassé de Florence.

On lira dans l'étude de M. Barboux, avec autant d'attrait que de profit, la discussion pour et contre l'impôt progressif donnée par Guichardin. La conclusion de l'ami des Médicis ne laisse pas que d'être très dure pour eux : « Tout le monde sait, dit Guichardin, combien de nobles et de citoyens riches ont ruiné Cosme de Médicis et son successeur ; et c'est la raison pour laquelle cette maison n'a jamais consenti à l'établissement d'un impôt ferme dont les règles fussent établies, déterminées par la loi elle-même, parce que les Médicis ont toujours voulu se réserver le pouvoir arbitraire d'abattre qui bon leur semblait ».

L'impôt progressif sur le revenu est donc, l'histoire nous le montre, une arme d'oppression et de menace, permettant au pouvoir politique d'assurer, sous prétexte d'une égalité trompeuse, une suprématie dictatoriale. Les partisans de cet expédient disent : « Les riches réduiront leurs dépenses ». On oublie que le superflu des particuliers ou leurs épargnes profitent directement autour d'eux et sans passer par le long détour des

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

caisses de l'État, au commerce, à l'industrie ; que nos chemins de fer, nos grands établissements industriels, nos nombreuses associations d'utilité publique et de bienfaisance sont nés de l'initiative privée secondée par des capitaux sortis du superflu et de l'épargne. Pourquoi donc l'État, qui dévore en tant de traitements improductifs, les ressources de l'impôt, ne commencerait-il pas à donner le bon exemple d'un plus utile emploi du superflu. Je me rappelle avoir entendu dire dans mon enfance à un fabricant de toile déjà très aisé : si je vis encore 25 ans, je laisserai à mon fils une fortune qui lui permettra de réaliser des entreprises, qu'il ne m'est pas possible, dès maintenant, de concevoir sans imprudence. Il pourra, s'il le veut, doter notre département d'un chemin de fer d'intérêt local.

Entre le travail utile, personnel, doublé de l'initiative individuelle, produisant et appliquant la richesse et l'action exclusive de l'État substituée aux énergies privées, le choix ne peut être douteux. On doit remercier M. Barboux d'avoir, en des pages éloquentes, qui ne seront pas un de ses moindres plaidoyers, dissipé les incertitudes des uns, et fortifié les convictions déjà acquises des autres.

Gabriel Joret-Desclosières.

*
* *

H. Hauser. — **Ouvriers du temps passé** (xve-xvie siècles). — 1 vol. in-8 de xxxviii-252 pages. Paris, libr. Alcan, 1899.

En reprenant, pour le xve et le xvie siècles, l'histoire des classes ouvrières, qui a déjà suscité de nombreux travaux, M. Hauser a voulu, comme il le dit lui-même, substituer aux tableaux d'idylle industrielle où se complaisent les zélateurs du moyen âge, une peinture, moins riante, sans doute, mais plus véridique de la situation des travailleurs à cette époque. Bannissant toute idée préconçue, n'obéissant à d'autres exigences qu'à celles de la méthode historique, il s'est borné à relater fidèlement les faits qu'il a pu dégager d'un laborieux dépouillement d'archives, sans se soucier de fournir des arguments à tel ou tel parti économique.

Après avoir passé en revue, dans des chapitres fortement documentés et clairement présentés, la condition des apprentis, des compagnons et des maîtres, M. Hauser aboutit à cette conclusion que le régime industriel de la France au xvie siècle n'avait nullement la belle ordonnance uniforme qu'on lui suppose parfois. Les corporations obéissaient à des règles qui variaient avec les régions; d'autre part, les villes de jurandes, dans lesquelles le travail était organisé, n'étaient qu'une minorité dans le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

royaume. En outre, les difficultés entre le capital et le travail, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de « question sociale » existaient alors comme à présent et mettaient en conflit les intérêts rivaux. A mesure que la corporation évolue, sous l'action de causes sociales et politiques que l'auteur met en lumière, elle devient de moins en moins protectrice de l'ouvrier à qui le maître réclame un labeur excessif et n'accorde qu'un faible salaire. Aussi des grèves éclatent ; M. Hauser donne un récit saisissant de celle qui vint, au milieu du XVIe siècle, compromettre l'avenir de la typographie lyonnaise.

Un des principaux mérites de cet ouvrage, c'est qu'il n'envisage pas seulement l'état de l'industrie à Paris, mais qu'il s'occupe aussi du régime de la province, de sorte que ses résultats reposent sur les bases d'une large enquête. M. Hauser reproche, non sans apparence de raison, à ses devanciers d'avoir trop restreint leurs investigations pour pouvoir porter un jugement d'ensemble, et d'être restés trop exclusivement « parisiens ». Quant à lui, il étudie particulièrement la ville de Lyon ; les pages consacrées à cette grande cité sont parmi les plus remarquables du livre.

Peut-être les auteurs qu'il censure, lui renverront-ils ses critiques, et lui reprocheront-ils à leur tour d'être trop « lyonnais ». En tous cas, le lecteur impartial goûtera certainement un travail qui, venant après des œuvres considérables, comme celle, par exemple, de M. Martin Saint-Léon [1], trouve le moyen d'être cependant neuf et original.

Edgard Allix.

*
* *

R. de Maulde La Clavière. — **Les Femmes de la Renaissance**, Paris (libr. Perrin), 1899, in-8.

La vaste érudition de M. de Maulde déconcerte le lecteur qui a devant les yeux tantôt une page d'histoire, tantôt une page de philosophie, tantôt une page d'économie politique, toujours une page intéressante, et il y en a 720.

On serait d'abord tenté de critiquer la méthode, de reprocher l'absence d'un plan rigoureusement délimité, car l'œuvre de M. de Maulde ressemble à un long discours d'une grande éloquence, fertile en curieuses ou savantes digressions et semblant ne s'arrêter que parce qu'il s'est fixé une limite matérielle. Mais la faute n'en est-elle pas au sujet lui-même, très compliqué et si vaste qu'il semble impossible de l'étudier avec des procédés rigoureux dans un cadre forcément restreint? Tout en prenant

1. *Hist. des corporations de métiers*. Paris, Guillaumin.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ses exemples à l'époque de la Renaissance, M. de Maulde parle de la Femme d'hier, d'aujourd'hui, de demain. Il lui fallait de grandes connaissances pour entreprendre un semblable travail; il lui a fallu un véritable talent pour le mener à bonne fin.

B.

*
* *

F. Magnette. — **Joseph II et la liberté de l'Escaut. La France et l'Europe.** Bruxelles (Office de publicité), 1897, in-8.

Jusqu'au xvie siècle la navigation de l'Escaut, sûre et franche, avait été, pour toute la région que le fleuve traverse, une source de prospérité. Anvers surtout, le grand port, non loin de l'embouchure, s'était développé en puissance et richesse. Dans le courant du xvie siècle, pour des raisons trop longues à exposer ici, cette prospérité commença à décliner, jusqu'au jour où le traité de Munster marqua la déchéance définitive, en fermant la navigation de l'Escaut. Il s'agit, dans les fameux traités de Westphalie, d'un traité particulier conclu à Munster, le 30 janvier 1648, entre la Hollande, d'une part, l'Espagne, maîtresse des Pays-Bas, de l'autre. Les Hollandais, pour empêcher qu'Anvers prospérât au détriment de leurs propres ports, obtinrent l'insertion du fameux article 14 : « Les rivières de l'Escaut, comme aussi les canaux de Sas, Zwyn et autres bouches de mer y aboutissant, seront tenues closes ». Cette sujétion, imposée aux Pays-Bas espagnols peut être, dans une certaine mesure, comparée à celle dont l'Angleterre humilia la France an xviie siècle en lui imposant l'interdiction d'agrandir et de fortifier le port de Dunkerque.

Les Hollandais s'empressèrent de fortifier Flessingue, Lillo, de placer un navire de guerre en permanence à l'embouchure du fleuve, pour faire de l'interdiction stipulée par le traité de Munster une rigoureuse réalité. Ce n'était pas seulement une humiliation, mais une entrave au légitime développement commercial, entrave qui d'année en année semblait plus odieuse.

L'empereur Joseph II, fils de Marie-Thérèse, maître des Pays-Bas, songea en 1780 à les affranchir du lourd obstacle qui les embarrassait depuis plus d'un siècle. C'est l'histoire des négociations entamées, non seulement entre les Provinces-Unies de Hollande et la cour de Vienne, mais entre la cour de Vienne, les Provinces-Unies, le cabinet de Versailles, le cabinet britannique, Catherine II et Frédéric II, que M. Magnette expose, d'après les sources d'archives de Berlin, de Vienne et de Paris, avec une très grande clarté et une parfaite précision. Le rôle joué par chacun des États apparaît avec une netteté surprenante : la fer-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

meté digne et robuste de la république batave, la fougue impétueuse de Joseph II, la finesse diplomatique et la sagesse du ministre français, Gravier de Vergennes, l'égoïsme et la fourberie des Anglais, la bonhomie gouailleuse de Frédéric II recouvrant sa supériorité intellectuelle, enfin les efforts de la grande Catherine pour faire jouer à son empire un rôle prépondérant jusqu'en extrême Occident. La politique de l'Angleterre, au cours du différend, est exposée avec clarté dans une dépêche envoyée de Londres au duc de Dorset, ambassadeur auprès du roi de France : « Le gouvernement britannique est disposé de son côté à ne faire aucun pas décisif touchant la question austro-hollandaise. La décence la plus élémentaire, comme aussi la prudence, lui commandent de ne pas désirer l'éventualité d'une prochaine rupture. Mais, il faut l'avouer, une guerre continentale, qui fixerait l'attention de la France sans obliger l'Angleterre à y prendre part, dans laquelle même la France pourrait se trouver prochainement engagée, serait en ce moment d'une grande utilité pour l'Angleterre et servirait merveilleusement nos intérêts. Aussi ne pouvons-nous pas désirer qu'un accord intervienne entre les belligérants, car si les choses pouvaient être menées de manière à rendre la rupture définitive, l'Angleterre finirait incontestablement par tirer de cette affaire un profit considérable ». Voilà bien la politique anglaise vis-à-vis de notre pays, sa politique éternelle. Il faut en M. Magnette saluer le savant étranger qui l'a si bien mise en lumière. Et, tandis que le représentant de l'Angleterre en Hollande agissait de son mieux pour mettre à exécution le plan, dont nous venons de voir exposer les grandes lignes par le cabinet de Londres à son représentant à Versailles : ministres et ambassadeurs anglais ne parlaient que de leur amour de la paix, de l'humanité et de la justice.

La décision du différend se trouva être dans les mains du gouvernement français. Vergennes agit avec une remarquable souplesse. La paix fut maintenue, l'influence française en Hollande demeura prépondérante, l'alliance entre la France et l'Autriche ne fut pas rompue, mais l'entrée de l'Escaut demeura fermée. Cette solution, qui nous paraît aujourd'hui révoltante, paraissait aux contemporains la solution équitable, puisqu'elle était celle que les traités avaient consacrée. Et quels traités : les fameux traités de Munster!

La franchise de la navigation de l'Escaut ne fut rétablie qu'en 1792.

C'est le seul — très petit — reproche que nous adresserons à ce remarquable ouvrage. M. Magnette, dans une brève introduction, nous a exposé l'origine de la question : comment on en était arrivé à boucher l'Escaut. Nous eussions désiré que, dans une courte notice par laquelle se serait terminée le livre, M. Magnette eût résumé les faits depuis 1785 (date du traité de Fontainebleau qui maintint la fermeture du fleuve) jusqu'en

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

1792, date où le fleuve fut rendu à la navigation internationale ; quitte à revenir sur ces faits, avec plus de détails dans un autre ouvrage, comme M. Magnette en a peut-être l'intention.

Frantz FUNCK-BRENTANO.

*
* *

ARMAND BRETTE. — **La France au milieu du XVIIIe siècle (1747-1757) d'après le Journal du marquis d'Argenson**. Extraits publiés avec une notice bibliographique (introduction par *Edme Champion*). Paris (libr. Arm. Colin), 1899, in-12.

Publier en un seul volume des extraits choisis des longs mémoires du marquis d'Argenson est une fort heureuse idée dont il convient de féliciter M. Armand Brette, car la collection complète est peu pratique, assez onéreuse et ne peut être mise entre toutes les mains. En faisant une œuvre utile de vulgarisation, M. A. Brette s'adresse au nombreux public des curieux et des chercheurs, à tous ceux qui tiennent à s'instruire et ne peuvent le faire de plus agréable ni de plus utile façon qu'en lisant des pages pleines d'esprit et d'entrain, rédigées avec une connaissance approfondie des évènements et avec un véritable talent d'observation. Mais il faut tenir compte, pour la seconde partie du journal commençant en 1747 — c'est la plus importante et M. Brette a négligé la première — du pessimisme souvent exagéré de l'auteur qui venait d'être éloigné des affaires et s'exprimait en mécontent tout disposé à considérer ses successeurs comme des ignorants ou des incapables.

Dans l'introduction, M. Edme Champion fait un joli portrait de d'Argenson qu'il représente sous toutes ses faces, comme homme politique, littérateur, moraliste et philosophe.

Enfin, dans une notice bibliographique qui termine le volume, M. A. Brette énumère les nombreux travaux du marquis d'Argenson, manuscrits ou œuvres imprimées : cette étude de trente pages mérite d'être tout spécialement signalée.

Vte Maurice BOUTRY.

*
* *

ARTHUR CHUQUET. — **La jeunesse de Napoléon. Toulon.** — Paris (libr. Armand Colin), 1899, in-8 de VI-332 p., avec carte.

PAUL COTTIN. — **Toulon et les Anglais en 1793.** — Paris (libr. Paul Ollendorf), 1898, in-8 de XV-453 p., avec dessins et cartes.

EDOUARD GACHOT. — **La deuxième campagne d'Italie (1800).** Paris (libr. Perrin), in-12 de VI-340 p.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

HENRY HOUSSAYE. — **1815, Waterloo.** Paris (libr. Perrin), in-8 de 512 p. avec cartes.

Le regain de faveur dont jouit l'histoire militaire est imprévu, mais n'est pas pour nous déplaire. Ceux qui, du matin au soir, se remplissent la bouche des mots « histoire scientifique » — et quel inconvénient y verrions-nous puisqu'ils croient ainsi, les bonnes gens, que leurs livres sont réellement de la science — ne nous parlaient plus que d' « histoire des institutions ». Intrigues de Cour, opérations militaires : c'était bon au vieux temps, au temps où l'histoire s'amusait ; mais, à présent, il fallait faire de la « Science », — par un S extrêmement majuscule. Le cliché est connu. Et, sur ce, l'on nous contait gravement que le Parlement se divisait en un certain nombre de chambres, que, dans ces chambres, il y avait un certain nombre de juges, dont les uns portaient des bonnets ronds et les autres des bonnets carrés, et qui se réunissaient — grave détail — les uns le vendredi, en vérité, mais les autres le samedi seulement, et qu'ils étaient devenus sédentaires sous le règne de Philippe le Bel, à moins que ce fût sous celui de Philippe le Hardi, ou peut-être bien tout de même, sous celui de Philippe de Valois. Que si après cela l'humanité n'était pas satisfaite des progrès réalisés par la science historique c'est que — franchement — elle était trop difficile.

Les « maîtres de l'histoire », en ce siècle, depuis Fustel de Coulanges jusqu'à M. Paul Viollet, ont montré comment les institutions d'un peuple avaient des racines profondes dans son état social. En écrivant l'histoire des institutions, ils font l'histoire même de la société qui les a vu fonctionner. Pour les protagonistes de l' « histoire scientifique » ce sont là d'autres niaiseries qu'ils ont également réformées. Histoire sociale : Divagations — tel jeune professeur en Sorbonne se sert même d'expressions beaucoup plus énergiques. Le dernier mot, dans ces querelles entre savants, revient toujours, « quoiqu'on die », au public, et le public, franchement, rend sa faveur aux « opérations militaires ». Il est vrai que celles-ci ont trouvé des interprètes éclatants. Nous sommes loin des longues et pédantes dissertations de M. Thiers.

On sait le succès des écrits de M. **Arthur Chuquet** : tant d'érudition unie à tant de vie et d'éclat, un style si précis, et, à la fois, si pittoresque, l'art d'accumuler les détails, infatigablement, et sans que le lecteur en soit jamais fatigué. J'entendais mon illustre maître, H. Taine, comparer l'histoire des guerres de la Révolution par Arthur Chuquet, aux poèmes homériques, et, de fait, comme le vieux conteur d'Ionie, M. Chuquet conte tranquillement, doucement, et, peu à peu, son conte se déroule, se déploie avec des proportions de chants épiques. M. Chu-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

quet n'a jamais fait un meilleur livre que son troisième volume de la *Jeunesse de Napoléon* : *Toulon*. Tout le chapitre relatif à Paoli est lumineux. Il monte bien comment par la sottise, l'étroitesse de jugement des révolutionnaires de Paris, trompés, il est vrai, par les ennemis personnels de Paoli en Corse, l'illustre chef populaire fut acculé à la trahison. Les opérations du siège de Toulon sont exposées avec une exactitude minutieuse, le rôle de Napoléon y est décrit dans sa vraie proportion. Il est inexact de dire que c'est au génie du jeune capitaine que fut due la chute de la citadelle, mais, d'autre part, ses conseils firent prendre les meilleures dispositions pour l'emplacement des batteries. Grâce à son insistance le principal effort des assiégés fut porté sur la pointe de l'Éguillette, dont l'attaque triomphante détermina la fuite des flottes alliées. Enfin son énergie et son esprit d'organisation créèrent l'artillerie de siège, qui, à son arrivée, faisait presqu'entièrement défaut.

L'un des principaux mérites des écrits de M. Chuquet est la haute et sereine impartialité, et c'est aussi la qualité précieuse par laquelle se distingue le beau livre de M. **Paul Cottin**, *Toulon et les Anglais*. M. Chuquet écrit l'histoire du siège de Toulon en le considérant du côté des assiégeants ; M. Cottin fait ce récit, vu surtout du côté des assiégés. Les deux livres se complètent ainsi parfaitement l'un l'autre. C'est, il est vrai, un admirable sujet pour un livre d'histoire que ce siège de Toulon : les folies sanguinaires et bêtes des jacobins, la passion aveugle et coupable des monarchistes poussant la ville dans les mains de l'étranger, la perfidie infâme des Anglais, leur égoïsme, mais aussi leur énergie et leur esprit d'organisation ; les luttes entre Anglais, Espagnols, Italiens à l'intérieur de la ville ; au dehors, l'enthousiasme des troupes républicaines, l'impuissance niaise et pédante du général révolutionnaire, Carteaux, tardivement compensée par la sagesse de Dugommier et le génie de Bonaparte ; enfin, la fin lamentable des vaincus, le criminel incendie du port par les Anglais en fuite, la férocité lâche des représentants du Comité du salut public, Barras et Fréron : tel est le livre écrit avec une grande abondance d'informations, puisées aux meilleures sources, par M. Paul Cottin, et avec une impartialité calme et réfléchie, dont vis-à-vis des Anglais au moins, nous eussions été incapable.

Toulon marque le début de la carrière militaire de Bonaparte, les campagnes d'Italie en sont le point culminant. De la *Deuxième campagne d'Italie* (*1800*), reconstituée par M. **Edouard Gachot**[1], le fait saillant est, bien plus encore que Marengo, le passage des Alpes au Mont Saint-Ber-

1. Il a déjà été question du livre de M. Gachot dans notre revue, année 1899, p. 50.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nard. M. Gachot pense que Bonaparte franchit les Alpes, avec son armée, au même endroit qu'Annibal contre les Romains et qu'en 1160 Frédéric Barberouse. Et c'est un chemin que le consciencieux historien a repris lui-même à l'époque de l'année même où Bonaparte l'a parcouru. « Du 15 au 20 mai, j'ai suivi le vieux chemin dans la montagne, voulant donner exactement, autant que possible, l'aspect des lieux en cette saison. Ensuite, pour établir l'histoire de la formation de l'armée de réserve, de son passage, de sa marche en Italie, j'ai dû consulter les ouvrages publiés sur cette époque, lire aux archives de la guerre les documents enregistrant jusqu'aux moindres faits de la campagne de 1800, plusieurs manuscrits des blibliothèques, demander communication des papiers de famille, compulser à Dijon, à Genève, à Lausanne, à Sion, à Aoste, à Milan, à Alexandrie. J'ai vu les champs de bataille de Montebello et de Marengo. »

Pour avoir contemplé ainsi lui-même les lieux où se déroulèrent les événements, et dans la saison même où ils s'accomplirent, M. Gachot donne à son livre une vie et une couleur — couleur très personnelle — que bien des historiens doivent lui envier. Telles pages de son récit du passage des Alpes sont dramatiques par la seule description du paysage où l'auteur place l'effort de l'armée. Mais combien on doit regretter que, d'une part, M. Gachot ait cru pouvoir mettre des dialogues d'imagination dans le récit historique et, d'autre part, qu'il ne nous ait pas fait profiter, par des indications de sources plus précises, de ses patientes recherches dans les bibliothèques et les archives : « Archives de la Guerre, Notes de Bourrienne, Archives nationales, » etc., sans plus; ce ne sont pas des renvois capables de renseigner un lecteur curieux de contrôler telle ou telle affirmation. Dans le dramatique passage des Alpes, M. Gachot met une riante page d'amour, l'histoire du guide Dorsaz et de Mlle Éléonore Gégoud. Rien ne manque au joli conte. Dorsaz aime Éléonore qui est charmante à ravir. Mais Éléonore est riche, et son père — père barbare — ne veut pas pour gendre d'un misérable guide sans argent. Par bonheur, Dorsaz sauve la vie à Napoléon, qu'il croit être un simple capitaine. Il l'arrache à un précipice. Bonaparte et son sauveur continuent de cheminer. Le guide se lamentait : il eût tant désiré voir, à son passage des Alpes, le général Bonaparte, ce héros ! Dès l'arrivée, celui-ci lui dit : « Mon garçon, tu pourras annoncer à tes amis que tu as fait gravir le Grand Saint-Bernard au général Bonaparte ». Dorsaz restait interdit. Napoléon lui fit acheter, par le prévôt des Bernardins, une maison et un clos. Et le guide épousa la belle Éléonore. M. Gachot ne nous dit pas — mais ce dut être — qu'ils furent très heureux et eurent beaucoup d'enfants.

Marengo fut l'aurore, le crépuscule fut *Waterloo*, un crépuscule

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sinistre, avec, sur l'horizon noir, des traînées sanglantes, de larges traînées de sang, tandis que le soleil, un grand soleil éteint, tombait dans la nuit. M. **Henry Houssaye** peint à grands traits. De place en place il met des mots sonores dont l'écho se poursuit pendant les pages calmes où sont exposés les effectifs et les dispositions des troupes, les manœuvres des régiments, les plans des capitaines. M. Houssaye caractérise Murat d'une manière très heureuse en l'appelant le « grand meneur de chevauchées ». Et cette expression revient à l'esprit, en pensant au livre de M. Houssaye. Quelle chevauchée que cette déroute de Waterloo, fuite effroyable d'une armée de géants, dans la nuit, dans le sang, dans la boue : tandis que l'Empereur, immobile contre un mur noirci, regardait le désastre, l'irrémédiable écroulement, des larmes coulant sur son visage de cire. De Marengo à Waterloo, quelle épopée ! il n'en est qu'une dans l'histoire, qui puisse lui être comparée, celle de Jeanne la bonne Lorraine, de Reims à Rouen. L'Empereur a trouvé un historien digne de lui. Mieux encore que les vers retentissants de Victor Hugo, les faits, racontés sur un ton précis et mesuré par le narrateur inébranlablement appuyé sur ses textes, expriment l'angoisse du drame poignant.

Frantz FUNCK-BRENTANO.

*
* *

PIERRE DE SÉGUR. — **La dernière des Condé.** — Paris (libr. Calmann Lévy), 1899, in-8.

Les remarquables études publiées par M. Pierre de Ségur dans la *Revue des Deux-Mondes* forment un beau volume d'un puissant intérêt.

Rien n'est plus captivant que la touchante histoire de Louise-Adélaïde de Bourbon, princesse de Condé, à la fois très simple et très fière, n'hésitant pas à donner son cœur et à en faire publiquement l'aveu, mais n'hésitant pas davantage à briser ce cœur pour rester à son rang. Elle connût les splendeurs de Versailles et de Chantilly : pourtant elle ne fut heureuse qu'à Bourbon l'Archambault, dans cette toute petite ville enfouie entre des collines et se révélant au loin seulement par les tours ruinées de son vieux château. L'idylle avec le marquis de la Gervaisais ne dura que le temps d'une saison d'eaux ; la princesse quitta cependant le Bourbonnais avec des regrets pour toute sa vie.

D'autres tristesses vinrent encore se joindre à son inconsolable chagrin : elle dut quitter brusquement la France devant les événements de 1789, puis se séparer de son père à la suite de l'entrée en campagne de l'armée condéenne et de ses premiers revers ; elle mena une vie errante à travers l'Europe, « chassée de partout comme pouvant par sa présence attirer

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'ennemi ». En 1805, elle résolut de renoncer définitivement au monde et devint tour à tour religieuse capucine à Turin, trappistine en Valais, visitandine à Vienne, bénédictine en Pologne, cherchant en vain le calme et l'oubli de couvent en couvent. La fin tragique du duc d'Enghien, son neveu, fut une nouvelle et cruelle épreuve qui augmenta l'inquiétude de son esprit peu disposé à la résignation. En 1805, elle rejoignit le prince de Condé en Angleterre, revint en France en 1814, dut s'exiler de nouveau, puis, rentrée définitivement en 1816, fonda sur l'emplacement du Temple un ordre religieux auquel elle devait uniquement consacrer les huit années qu'il lui restait à vivre.

Il est un nom qui revient souvent dans l'histoire de la dernière des Condé, celui de Marie-Catherine de Brignole, princesse de Monaco. Ces deux caractères si différents devaient être rapprochés par la force des choses, mais n'avaient-ils pas un point commun, l'amour; avec cette grande différence que la vertu retenait la princesse de Condé tandis que la passion seule dirigeait l'existence de la princesse de Monaco?

Marie-Catherine de Brignole, née à Gênes en 1739, avait épousé, le 15 juin 1757, le prince de Monaco, Honoré III, qui la brutalisa d'abord pour la délaisser ensuite. Présentée à la cour de Versailles, elle s'attira, par sa grâce et sa beauté, « la bienveillance souriante du Roi, l'admiration des hommes, l'envie de toutes les femmes... », et l'amour du prince de Condé, veuf à vingt-cinq ans. La liaison qui suivit fut anoblie par la constance, par la force des sentiments : ils partagèrent les mêmes joies à Chantilly, les mêmes angoisses en fuyant devant la Révolution ou en cherchant à lutter contre elle, les mêmes tristesses en vivant exilés à Wanstead. La princesse de Monaco épousa Condé le 25 décembre 1808 et mourut le 28 mai 1813 « la main dans la main de celui qui, pendant cinquante ans, fut sa seule affection et sa raison de vivre ».

Le comte de Ségur publie dans le même volume des lettres du prince de Condé à la princesse de Monaco, sur l'assemblée des notables de 1787, la tenue des États de Bourgogne, le camp de Saint-Omer et les manœuvres de 1788, etc..., puis des lettres du prince de Condé à sa fille. Cette intéressante correspondance complète très heureusement deux études qui reflètent le charme de leurs héroïnes et ne peuvent être mises en valeur dans un terne résumé.

Vte Maurice Boutry.

*
* *

Bibliothèque d'histoire illustrée, publiée sous la direction de M. J. Zeller, membre de l'Institut, et de M. H. Vast, docteur ès-lettres. Paris

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

(librairies-imprimeries réunies, May et Motteroz directeurs), 14 volumes parus jusqu'en 1898.

L'originalité de cette importante collection, — également intéressante au point de vue scientifique et littéraire, et au point de vue de l'illustration qui est faite avec le plus grand soin, d'après les œuvres d'art et d'archéologie, — consiste à mettre les travaux des meilleurs érudits à la portée du grand public. Les volumes parus sont, en effet, pour la plupart, ou l'abrégé d'un travail de longue haleine, connu seulement des spécialistes, ou l'annonce, comme l'introduction d'une histoire plus approfondie et plus savante. M. Perrens, M. Monceaux, M. Mariéjol, M. Wahl y ont résumé leurs beaux travaux qui font autorité, tandis que MM. Edgard Zévort, Henry Carré, de Crozals, ont été amenés, par les études faites pour des ouvrages destinés à la Bibliothèque d'histoire illustrée, à écrire d'autre part des travaux étendus spécialement réservés au monde des érudits.

Les éditeurs de la collection — dirigée avec autant de compétence que de soin par MM. Zeller et Henry Vast, — cherchent à donner un tableau complet de l'histoire de l'humanité, non par un récit continu et enchaîné, mais par les périodes caractéristiques, par celles qui peuvent être considérées comme l'aboutissant de tout un mouvement intellectuel et social.

La Grèce avant Alexandre par M. Paul Monceaux donne le cadre de la plus brillante des civilisations à l'époque éblouissante des ve et vi^e^ siècles avant J.-C.

Pour faire revivre l'*Empire romain* M. Roger Peyre s'est plus particulièrement arrêté à l'époque des Antonins, époque si curieuse pour nous, car elle prête à de nombreux rapprochements avec notre propre état économique et social.

La *Gaule mérovingienne* par M. Maurice Prou est le résumé vigoureux — mais un résumé rempli d'idées personnelles — des travaux innombrables de l'École allemande sur cette époque de transition entre le monde ancien et la civilisation nouvelle.

Ce livre a pour pendant la *France sous Saint-Louis* de M. Lecoy de la Marche, où nous voyons les institutions, en formation sous les Mérovingiens, arrivées — après quelles tourmentes! — à leur époque de maturité. C'est l'âge radieux de notre civilisation, mais bien proche, hélas! de la désorganisation.

Dans la *Civilisation florentine du XIIIe au XVIe siècles*, M. F.-T. Perrens décrit la vie politique, économique et littéraire de Florence, sans négliger le mouvement artistique, durant les derniers siècles du Moyen Age. C'est la « substantifique moelle » de sa volumineuse histoire de Florence que trop peu d'érudits ont le temps de lire.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Comme la *Bibliothèque d'histoire illustrée* s'adresse plus particulièrement au grand public, l'histoire moderne y occupe naturellement une place prépondérante. Du Moyen Age à l'âge moderne, l'*Espagne sous Ferdinand et Isabelle* de M. Jean-H. Mariéjol sert de transition. La conquête des Indes a fourni à l'auteur des pages saisissantes, ainsi que l'étude de l'inquisition espagnole et la question de l'assimilation des races qui fut alors poursuivie de si rude façon.

Les *Deux Revolutions d'Angleterre* de M. Sayous font revivre la grande Angleterre du XVIIe siècle, celle où se formèrent les futurs dominateurs des deux mondes, dans leur sens pratique, leur égoïsme et leur esprit d'initiative.

Tout autre est la *France sous Louis XV* de M. Henri Carré. Ici tout est leste et pimpant sous la plume leste et pimpante de l'auteur, si vif, si rapide, parce qu'il se sent sûr de son terrain.

M. Maurice Sourriau a écrit un beau livre sous le titre *Louis XVI et la Révolution*. On y rencontre un Louis XVI en grande partie inédit. Le tableau et la vie de Cour montre en pleine lumière l'incurable frivolité de l'entourage du Roi. La matière est délicate et subtile. La fine fleur de la société de l'Ancien régime vit à Versailles, dans les salons, au théâtre, à la ville et en province, encadrée de loin par la foule grondante de la bourgeoisie et des paysans.

MM. Denis, de la Sorbonne, et de Crozals, de la Faculté de Grenoble, ont étudié parallèlement l'histoire de la formation de l'Allemagne et de l'Italie. Dans l'*Unité italienne* de M. Crozals apparaissent les figures de Pie IX, de Cavour et de Garibaldi. L'auteur suit les fils de la politique napoléonnienne et pontificale. M. Denis doit consacrer trois volumes à la *Formation de l'Allemagne*. Les deux premiers nous mènent jusqu'en 1830. L'auteur s'attache particulièrement à nous faire comprendre la pensée allemande et à débrouiller l'écheveau si compliqué de la politique intérieure et extérieure du pays. Au début du siècle le peuple allemand est encore mal éveillé à la vie sociale, disputé entre le rationalisme et le mysticisme, entre les aspirations cosmopolites et les résolutions patriotiques. Appelé à la liberté par les Français, retenu par ses princes, accablé sous le régime du sabre, il prend enfin, dans l'excès de ses souffrances, conscience de sa force nationale. Ses érudits, ses penseurs, ses artistes lui donnent foi dans la patrie allemande. Mais les princes ne comprennent pas la force du sentiment national. Ils se mettent en travers du grand mouvement de 1848 par haine du libéralisme. L'unité de l'Allemagne se fera par la force.

M. Edgard Zévort, dans la *France sous le régime du suffrage universel*, a écrit le prélude de son importante histoire de la troisième république.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

M. Wahl, enfin, a apporté à la collection sa compétence toute spéciale des questions coloniales. Sa *France aux colonies* n'est ni un résumé historique, ni une description géographique, mais un tableau réel des choses d'hier et d'aujourd'hui, avec des vues sur l'avenir de cette France extérieure dont le développement est le fait saillant de notre histoire nationale dans le dernier quart de ce siècle.

Nous avons tenu à passer en revue les différents volumes de la Bibliothèque d'histoire illustrée, dont la publication se poursuit régulièrement, parce qu'elle nous a paru un des essais les plus heureux, les plus pratiquement et agréablement conçus, de vulgarisation scientifique qui aient été tentés depuis longtemps.

Frantz Funck-Brentano.

*
* *

Léon Deschamps. — **Les Colonies pendant la Révolution, la Constituante et la réforme coloniale.** 1 vol. in-16 de xxvi-340 pages. Paris (libr. Perrin), 1898.

Malgré le grand intérêt qu'elle présente, l'histoire coloniale de la France avait été longtemps négligée et ce n'est que depuis une époque toute récente que l'on commence à l'étudier d'après les documents originaux. Jusqu'à présent, aucun travail n'avait été fait sur la politique coloniale de la Révolution. C'est cette lacune que M. Deschamps a tenté de combler, du moins en partie, par cet ouvrage qui vient de lui valoir le titre de docteur ès lettres. Nul d'ailleurs mieux que lui n'était préparé pour traiter ce sujet avec toute la compétence voulue, car il était déjà connu par une remarquable *Histoire de la question coloniale en France* (in-8, Paris, 1891).

On a vivement critiqué l'œuvre coloniale de la Constituante, on l'a représentée comme l'œuvre de doctrinaires « grisés de mots, savants d'abstractions et ignorants de réalités » et on l'a rendue responsable des troubles qui désolèrent les colonies à cette époque. En quoi consiste cette œuvre et les reproches qu'on lui adresse sont-ils justifiés? C'est ce qu'examine M. Deschamps dans les 6 chapitres de son ouvrage et, disons-le de suite, pour lui, la politique coloniale de la Constituante mérite non des blâmes mais des éloges. Cette assemblée avait, en effet, à surmonter des difficultés très graves. En 1789, les colons réclamaient l'autonomie complète, la liberté commerciale, le maintien de l'esclavage et ne voulaient pas accorder de droits politiques aux mulâtres ou aux noirs même libres; leurs prétentions étaient ainsi en complet désaccord avec celles soit des commerçants de la métropole, soit des doctrinaires épris de jus-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tice et d'égalité. La Constituante, après avoir admis le principe de la représentation coloniale, s'occupa de la réforme politique et administrative des colonies et leur accorda des assemblées locales ayant de larges pouvoirs (8 et 28 mars 1790). En matière commerciale, où toute imprudence pouvait être fatale à la prospérité publique, les Constituants furent plus circonspects ; ils déclarèrent libre le commerce de l'Inde et firent une nouvelle loi douanière. Mais les mesures d'ordre politique, volontairement peu précises, avaient provoqué des troubles sanglants à La Martinique et à Saint-Domingue. Tout d'abord, la Constituante montra une indulgence coupable, puis, quand elle vit l'autorité de la métropole méconnue, elle devint violente et despotique. Le 23 juin 1791, elle adopta le salut colonial définitif qui accordait à certaines colonies des assemblées dont les décisions étaient souveraines en un grand nombre de cas. Enfin fut abordée la redoutable question des noirs si souvent ajournée et, après bien des discussions, les droits civiques furent accordés aux hommes de couleur et nègres libres (15 mai 1791), mais, le 24 septembre, l'Assemblée revint sur sa résolution, laissant aux assemblées coloniales le droit de décider elles-mêmes sur ce point important. Ces mesures soulevèrent la guerre civile à Saint-Domingue, guerre atroce qui devait durer de longues années.

Ainsi le résultat des mesures prises par la Constituante fut de mettre à feu et à sang les plus riches colonies des Antilles. Certes, il faut tenir compte des très grands obstacles qu'elle avait à surmonter. Cependant, malgré ses efforts pour rester impartial et bien qu'il reconnaisse que la législation coloniale de la Constituante ait été souvent contradictoire et non exempte de défauts, M. Deschamps va trop loin dans la voie de l'admiration pour sa politique commerciale, celle, déclare-t-il, « que l'on peut le mieux opposer aux détracteurs de l'action révolutionnaire » et qui, sans être parfaite, « fut savante au sens apprécié du mot, c'est-à-dire renseignée et réfléchie » alors qu'il dit lui-même à propos du tarif douanier : « Voilà bien des formalités et bien des entraves. Mais c'est le fait de l'inexpérience. » Est-il vrai que les Constituants furent « très renseignés sur les différents intérêts » et qu'ils ne furent influencés par aucune passion politique? M. Deschamps le croit, quoi qu'il ne ménage pas l'expression de son mépris pour les commerçants qui ne s'inspirent que des nécessités du moment. « Comme les colons, écrit-il au sujet des députés extraordinaires du commerce, ils font peser sur les décisions législatives le préjugé et l'intérêt. » On ne pouvait pas cependant appliquer de suite aux colonies les principes contenus dans la déclaration des droits de l'homme sans amener leur ruine immédiate. Barnave le comprit et c'est à son honneur. M. Deschamps est vraiment trop sévère pour ce grand ora-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

teur : « Barnave, dit-il, sacrifie la théorie aux circonstances, la liberté aux commerçants, l'humanité aux colons » et plus loin : « l'esprit de réaction le hante déjà puisqu'il n'hésite pas à faire au droit sa part géographique. »

En dehors de ces appréciations dont la justesse ne paraît pas démontrée, il y a encore dans cet ouvrage bien des points qui prêtent à la critique. Si plusieurs passages s'écartent du sujet, particulièrement dans le chapitre relatif à la réforme commerciale, d'autre part certaines colonies sont complètement laissées dans l'ombre, ainsi le Sénégal. On peut encore reprocher à M. Deschamps d'avoir fait un trop grand emploi des Archives parlementaires qu'il reconnaît lui-même, dans sa bibliographie, être « un recueil plein de lacunes et d'erreurs » et surtout de n'avoir pas consulté davantage les Archives coloniales qui sont d'une richesse incroyable pour son sujet et où il aurait trouvé assez facilement nombre de documents nouveaux et de statistiques officielles. Celles qu'il donne en appendice ne méritent assez souvent que fort peu de confiance.

Il faut reconnaître néanmoins que l'ouvrage de M. Deschamps a de très réels mérites. Il pourra, si on le consulte avec précaution, rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire coloniale. Il était impossible de faire œuvre définitive dans une matière aussi neuve et aussi complexe, où l'extrême abondance des matériaux devient un obstacle presque insurmontable. M. Deschamps n'a pas reculé devant les difficultés et nous devons l'en féliciter.

Maurice Descamps.

*
* *

A. Pavy. — **Histoire de la Tunisie**. Tours (Alfred Cattier, éd.), in-4.

L'ouvrage de M. Pavy, orné de deux cartes topographiques, est un excellent précis de l'histoire de la Régence. Il rappelle, en citant de nombreux documents, ce que fut Carthage punique ; il nous montre la riche cité avec sa citadelle, ses temples, ses palais, défendue par sa ceinture de pierres, pendant que ses audacieux marins guettent au passage les vaisseaux des autres nations.

« Fille et reine de l'Océan, nous dit l'auteur, elle eût dû prendre plutôt, comme symbole, l'une de ces poulpes dont ses rivages abondent et dont se nourrissent les pêcheurs de Maalka. Ne suce-t-elle pas partout, avec un mépris de la parole donnée, de la justice, des serments et même des traités, qui ont rendu tristement célèbre la foi punique, le meilleur de la fortune de vingt nations diverses ? »

M. Pavy dépeint les différentes phases de la lutte avec Rome, les cam-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pagnes d'Annibal auquel il restitue son véritable nom Hann-Baal, la défaite, l'oppression des Romains, et enfin la destruction de Carthage.

« Les siècles futurs ne sauront d'elle que ce qu'il plaira à son implacable rivale. Ils ne distingueront qu'à travers d'épaisses ténèbres cette capitale d'Afrique, sa civilisation barbare, son gouvernement difforme, sa religion sanglante, son peuple, ses arts, ses monuments gigantesques. »

L'histoire de la nouvelle province romaine n'est pas étudiée avec moins de soin. Nous voyons Carthage se relever de ses ruines, mais, déchue de son titre de capitale, elle n'a qu'une existence commerciale ; Utique devient le siège du gouvernement romain en Afrique, en attendant qu'elle soit éclipsée par l'opulente Tunès, la future Tunis. Les Romains disparaissent à leur tour et après eux, leurs successeurs, les Vandales, puis les Berbères. Les khalifes arabes restent les maîtres.

Que de combats à soutenir ! Il leur faut repousser maintes invasions ; après avoir vaincu saint Louis, il faut subir Charles-Quint le Victorieux, puis tant d'autres princes chrétiens qui ont des injures à venger, des indemnités à réclamer des pirates de Tunis, dignes descendants des marins de Carthage. Et cependant le danger n'est pas là ! Il viendra avec des alliés trop imprudemment appelés ; ce sont les Turcs qui deviendront les conquérants de ceux qui sollicitaient leur assistance.

La domination musulmane fléchira un jour devant la domination française, elle la subira, elle la subit aujourd'hui sous l'euphémisme diplomatique de *protectorat*.

Dans un dernier chapitre, M. Pavy relate la courte et brillante campagne de notre corps expéditionnaire en 1881 ; il fallait châtier les Kroumirs qui molestaient et rançonnaient les tribus arabes de la province de Constantine, heureux incidents de frontière, qui nous ont permis de pénétrer sur le territoire tunisien... et d'y rester. Nos protégés n'ont d'ailleurs qu'à se louer de notre intervention et du développement de notre influence. A tous les points de vue, la Tunisie s'est transformée depuis que notre drapeau flotte partout à côté du pavillon du Bey : sécurité, facilité de communications, développement commercial, telles ont été les conséquences du traité que le général Bréart imposait à Sadock-bey, le 12 mai 1881, par une pluvieuse après-midi, dans le palais de Ksar-Saïd.

M. Pavy, vice-président de la ligue de l'enseignement de Tunis et secrétaire-général de l'Institut de Carthage, était très autorisé pour nous faire bien connaître la Tunisie. Son engouement nous paraît contagieux et nous répèterons volontiers avec lui :

« Il faut que les splendeurs de l'Afrique française fassent pâlir, devant les siècles à venir, les splendeurs de l'Afrique romaine elle-même. »

René Bittard des Portes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

PARIS

Annales internationales d'histoire, Paris (typographie E. Plon, Nourrit et Cie), in-8. [Les Annales internationales d'histoire ont été fondées pour publier les travaux lus ou communiqués au congrès d'histoire internationale tenu à la Haye les 1er, 2 et 3 septembre 1898. Elles paraissent par fascicules trimestriels. Le secrétaire de la rédaction en est notre distingué collègue, le vicomte Maurice Boutry].

1899 fascicule I. — Ce premier fascicule contient les documents relatifs au congrès de la Haye, liste des membres, discours des présidents, lettres de délégation des gouvernements, etc. Puis les rapports sur les publications rétrospectives des ministères des affaires étrangères de divers États : *Russie*, rapport de M. E. Simson; *Allemagne*, remarques de M. le docteur Ermansdorffer; *Hongrie*, remarques de M. le chevalier Léop. Ovary; *États-Unis*, rapport de M. James Gustavus Whiteley; *France*, rapport de M. André Le Glay.

1899 fascicule II. — E. Rodocanachi, *Les îles Ioniennes sous la domination russe et sous la domination française (1799-1814)*, p. 1-46. — L. de La Tourasse, *La négociation pour le duc d'Anjou aux Pays-Bas de 1578 à 1585*, p. 47-75. — Toru-Terao, *Les relations entre l'Europe et le Japon*, p. 76-80.

*
* *

Carnet historique et littéraire. 15 octobre 1898. — *Journée du 5 octobre.* — Relation du duc de Guiche, Capitaine des Gardes du Corps et témoin oculaire. — *Lettres de Suzanne Brohan à L. Delaunay.* Charmante correspondance. — Prosper d'Épinay, *L'Ile de Cirné* (Ile Maurice). — *Campagne de 1806. — Lettre du colonel Taupin.* — Albert Terrade,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ampère intime. — Comte Fleury, *Élisabeth de Rohan Soubise, princesse de Condé* (1737-1760) *d'après sa correspondance intime.* — *Journal de Bellot de Kergorre.* Campagne de Russie en 1812 (suite). — *Nouvelles à la main de la fin du XVIIIe siècle* (suite).

15 novembre. — *L'expédition d'Irlande en 1796.* — Notes du général O'Shée. — Baronne de Baye, *Poésies.* — P. d'Épinay, L'oiseau Ruc. — G. Roberti, *Une nourrice inconnue de Napoléon Ier.* — *Lettre du comte d'Argental.* — *Signalement de Damiens.* — Comte Fleury, *Élisabeth de Rohan Soubise, princesse de Condé* (suite). — *Journal de Bellot de Kergorre* (suite). — *Nouvelles à la main de la fin du XVIIIe siècle* (suite). — *Une lettre de la baronne de Staël.*

15 décembre. — G. Bapst, *Un mémoire du maréchal Bessières.* — G. Toudouze, *Le bombardement de Dunkerque en 1696.* — G. Roberti, *Lettre de la princesse Élisa Bacciochi au prince C. Borghèse.* — *Extrait des Souvenirs de Mlle J. Mallet* (1815). — Général Gruyer, *Un récit de Marengo.* — Maréchal Jourdan, *Quelques mots sur Robespierre.* — *Journal de Bellot de Kergorre* (suite). — *Nouvelles à la main de la fin du XVIIIe siècle* (fin). — *Morts et funérailles royales* (suite).

15 janvier 1899. — *Sainte-Hélène, Journal du général baron Gourgaud.* — Baron Du Casse, *De quelques erreurs historiques de la Revue des Revues.* (Réponse à l'article intitulé : « Avons-nous une noblesse française ? ») — Capitaine Deleuze, *La mort du lieutenant de Pierrebourg, 15 août 1898 à Madagascar.* — Comte Fleury, *Les femmes à l'armée pendant la Révolution et sous l'empire.* Les héroïques et les amoureuses. — Gaston Duval, *Le Tombeau de Desaix*, document très curieux. — *Lettres du marquis de Custine en 1851.* — *Bonaparte et le curé de Camps.* — *Lettres de Mme Lafarge et de Mme Agar.* — *Journal de Bellot de Kergorre* (suite).

15 février. — *La Campagne de Murat en 1815*, Récit du général Ambrosio. — Baronne de Baye, *Poésies.* — Prosper d'Épinay, *Un combat naval en 1741.* — *Paris en 1810, souvenirs d'un député piémontais.* — H. Stein, *La société d'Ermenonville sous Louis XVI.* — Comte Fleury, *Les femmes à l'armée* (fin). — Autographes : Henri Beyle, Bossuet, etc. — *Journal de Bellot de Kergorre* (suite).

15 mars. — *Le duc de Bassano pendant les Cent jours.* — Son beau rôle au sujet de la Capitulation de la Palud. — *Souvenirs de Jousselin de la Salle sur le théâtre français 1830-1835.* Anecdotiques et curieux. — Barret, *Poésie.* — *Algonalès, scène de la guerre d'Espagne en 1811.* — *Lettre de Royer Collard à Cuvier.* — *Quelques vers de Louis XVIII.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

— *Acte de mariage de Pauline Bonaparte.* — *Journal de Bellot de Kergorre* (suite).

*
* *

Nouvelle revue rétrospective. Tome IX (Octobre 1898). — *Le siège de Toulon (1793).* I. Mémoire du comte de Grasset [M. de Grasset commanda la garde nationale pendant le siège de Toulon]. — *Correspondance des représentants en mission à l'armée de l'Ouest (1794-95)*, fin. — *La Légion du Nord (1806-1808)*, fin. — *Autographes* de Prosper Mérimée, Châteaubriand, Lamartine, Lamennais, le P. Enfantin, Maxime du Camp, Henri Monnier, Emile Deschamps, Manuel, Clairville, Désaugiers, Antoine et Lucien Arnault.

Novembre 1898.— *Notes et souvenirs de Théophile Thoré (1807-1869)* [Notes du célèbre révolutionnaire et critique d'art sur ses contemporains, : artistes, philosophes, hommes politiques, hommes de lettres, etc. Elles sont suivies de lettres de Thoré ou à lui adressées]. — *Les derniers moments de Lally Tollendal (1766).* [Extrait des documents réunis, en 1784, par ordre du baron de Breteuil, pour servir à l'histoire des prisonniers de la Bastille]. — *Le siège de Toulon (1793)* II. Relation de M. de Florindorf. [L'auteur est un officier danois qui se trouvait à Toulon, pendant le siège.] — *Complots contre l'Empereur (1810-1811).* [Lettres du duc de Rovigo et du baron Pasquier.] — *L'esclave de la générale Sarrazin, contrat d'apprentissage (1807).* [Cette esclave était une mulâtresse appartenant à la communauté de biens existant entre le fameux général traître et sa femme née Charlotte Cécile Schwartz.]

Décembre 1898. — *Campagne du Maroc (1844).* [Journal d'Auguste-Hubert Warnier, chirurgien-major, attaché à l'état-major du prince de Joinville. Ancien commissaire du gouvernement près d'Abd-El-Kader, Warnier fut, pendant la campagne, chargé de différentes missions par le prince. Son journal est adressé au P. Enfantin.] — *Notes et souvenirs de Théophile Thoré (1807-1869), suite.*

Tome X. Janvier 1899. — *Campagne du Maroc (1844)*, suite. — *Notes et souvenirs de Théophile Thoré (1807-1869)*, fin. — *Le siège de Toulon (1793).* III. Mémoire du commandant Pasquier. [Adressé au duc d'Harcourt, chargé des pouvoirs des Princes, à Londres, par J.-B. Charles Pasquier, capitaine de vaisseau commandant le vaisseau *Le Commerce de Marseille*, emmené par les Anglais, à l'évacuation de Toulon.]

Février 1899. — *Mémoires de la Lune (1756-1765).* [L'auteur anonyme de ces *Mémoires* était un membre du parlement de Paris. Son journal complète ceux de Mathieu Marais et de Barbier]. — *Campagne du Maroc (1844)*, suite.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Mars 1899. — *Campagne du Maroc (1811)*, suite. — *Mémoires de la Lune (1756-1765)*, suite.

*
* *

Revue générale du Droit, de la Législation et de la Jurisprudence en France et à l'Etranger; janvier-février 1899. — Boistel, *Discussion de la théorie des sociétés-organismes.* Le savant professeur critique d'une façon très vive et très intéressante cette doctrine qui « consiste à considérer les sociétés commes des organismes au même titre que les animaux et les végétaux » et met en lumière les sophismes des adeptes de cette théorie (de Fouillée particulièrement). — H. Pascaud, *Des conditions requises pour la participation des particuliers et des associations à l'exercice du droit de poursuites en matières correctionnelle et criminelle* (suite et fin). Les particuliers et les associations doivent avoir le droit de poursuites mais à condition que ce droit soit entouré de garanties propres à en prévenir les abus (consignation préalable des frais, etc.) et que, par contre, il soit protégé par certaines mesures. L'auteur propose aussi pour l'indigent l'attribution de l'assistance judiciaire devant toutes les juridictions répressives d'information et de jugement. — R. de la Grasserie, *De la publicité personnelle* (suite et fin). On devrait organiser dans chaque chef-lieu d'arrondissement un bureau de publicité personnelle. Ce bureau serait placé dans le même local que celui des hypothèques « de telle sorte qu'on pourrait obtenir tous les renseignements à la fois ». — X. S. Combrothecra, *Le for de succession d'après le traité franco-suisse de 1869*, Discussion d'un arrêt du tribunal fédéral suisse du 14 avril 1898, arrêt statuant sur la compétence du juge du lieu de la situation en matière d'immeubles. — Léonce Thomas, *De l'administration légale* (suite). Actes que le père peut faire seul.

DÉPARTEMENTS

Annales du Midi, janvier 1899. — A. Jeanroy, *Vie provençale de sainte Marguerite* d'après les manuscrits de Toulouse et de Madrid [nouvelle édition de ce texte, publié pour la première fois en 1875 par le docteur Noulet, nouvelle édition d'après des manuscrits ignorés du premier éditeur et qui donnent un texte amélioré]. — O. Granat, *L'industrie drapière à Castres au XVIIe siècle et les Ordonnances de Colbert* (*suite*) [les persécutions contre les protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'appauvrissement du royaume, général à partir de 1685, contribuèrent à la décadence complète des « bons cordelats et des excellentes bayettes »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui avaient fait la fortune de Castres]. — A. Thomas, *Un évêque d'Angoulême au VIIe siècle* [l'évêque Tomianus qui fut évêque d'Angoulême, et non évêque de Dax comme on l'avait dit]. — L.-G. Pelissier, *Nouveaux documents sur la bête du Gévaudan.* — A. Leroux, *Tableau des diverses formes de l'impôt dans la généralité de Limoges en 1789-1790.* — Comptes-rendus des ouvrages suivants : Gustave Saige, *Note sur les origines phéniciennes de Monaco et la voie Héracléenne* ; *Registres consulaires de la ville de Limoges* (*1508-1790*) publiés sous la direction de MM. Emile Ruben et Louis Guibert. — J. Jasmin, *Les Papillotos*, édition illustrée du centenaire d'Agen. — Dépouillement des périodiques français méridionaux, et des périodiques français étrangers non méridionaux contenant des articles relatifs à l'histoire du Midi.

Avril 1899. — C. Douais, *Un registre de la monnaie de Toulouse* (*1465-1483*). — G. Doublet, *Visites pastorales de Godeau dans le diocèse de Vence* [il s'agit d'Antoine Godeau, l'un et le premier des membres de l'Académie française, évêque de Grasse de 1636 à 1653 et évêque de Vence de 1645 à 1672]. — L. de Santi, *Relations du comte de Toulouse Raimond VII avec la ville de Marseille* [l'acte inédit que publie M. de Santi, conclu au palais comtal de Marseille, le 5 mai 1236, est un véritable traité d'alliance offensive et défensive contre tous les ennemis, mais spécialement contre le comte de Provence]. — J. Ducamin, *Quelques proverbes gascons mal compris.* — Comptes-rendus des ouvrages suivants : N. Zingarelli, *La Personalità storica di Folchetto di Marsiglia nella comedia di Dante* ; Fr. Abbadie, *Histoire de la commune de Dax* ; J. de Malafosse, *Études et notes d'archéologie et d'histoire* ; Ch. Garrisson, *Théophile de Viau* ; W. Foerster, *Causerie philologique faite à la société Ramond le 22 septembre 1896.*

*
* *

La Quinzaine Bourbonnaise. 15 mai 1898. D. Vannaire, *Fragments sur l'église de Mazerier.*

30 mai, 15 juin. F. Claudon, archiviste de l'Allier, *La première assemblée provinciale du Bourbonnais et son bureau intermédiaire* (*1780-1781*).

30 juin, 15 et 30 juillet. *État de l'hôpital général de la ville de Moulins en 1591* [document].

15 et 30 août, 15 et 30 septembre, 15 et 30 octobre. F. Claudon, *Journal d'un bourgeois de Moulins dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

15 novembre. Dr Vannaire, *Expropriation pour cause d'utilité publique* [document du xive siècle concernant la ville de Gannat].

30 novembre. R. de Quirielle, *Les Mémoires de Gaspard de Chavagnac.*

15 décembre. Félix Chambon, bibliothécaire de l'Université de Paris, *Une page de l'histoire de Brou* [documents de l'année 1779].

30 décembre. R. de Quirielle, *Les portraits de M. de la Palice. Jacques II de Chabannes, maréchal de France.*

15 janvier 1899, 30 janvier, 15 et 28 février. Abbé J. Clément, *Itinéraire d'un prêtre bourbonnais déporté pendant la Révolution* [manuscrit rédigé par l'abbé Boussac, *Voyage de France en Italie, l'année 1792*].

15 mars, F. Chambon, *Les aventuriers en Auvergne et en Bourbonnais aux XVe-XVIe siècles* [d'après des documents inédits ou peu connus].

30 mars, 15 et 30 avril. R. de Quirielle, *Mémorial domestique des Goyard, bourgeois agriculteurs de Bert* [mémorial des Goyard anciens dont les notes embrassent une période qui va de 1611 à 1710, et carnet de J.-J. Goyard dont les inscriptions commencent en 1763 mais contenant des extraits de carnets antérieurs].

M. B.

*
* *

Bulletin de l'Académie Delphinale, année 1897, 4e série. t. XI. — Général Paul Faure-Biguet, *Note sur l'Afrique romaine.* [Comparaison instructive entre les procédés de colonisation des Romains et les nôtres en Afrique. Similitudes piquantes au double point de vue militaire et administratif], p. 10-35. — Je de Miribel, *La mistralie de Voiron.* [Écrites d'après des documents nouveaux et personnels, ces pages définissent et précisent des droits et des fonctions dont le fondement et l'organisme sont depuis longtemps l'objet de discussions contradictoires entre savants. Elles jettent sur cette question une lumière qui paraît décisive], p. 81-112. — Chabert, professeur au lycée de Grenoble, *L'alpinisme au XVIe siècle.* [C'est proprement une analyse du mémoire sur les Alpes de Josias Simler, édité à Zurich en 1574 et qui porte pour titre *de Alpibus commentarius*], p. 112-124. — Cte de Galbert, *Un Épisode de la lutte du Parlement et du pouvoir royal.* [Tirée d'un livre de raison d'une famille dauphinoise, cette page d'histoire locale témoigne que, même au temps de nos querelles religieuses et de nos guerres civiles les plus violentes, l'indépendance du pouvoir parlementaire fut toujours respectée. Les magistrats, libres de n'obéir qu'à leur conscience, pouvaient refuser l'enregistrement des actes du pouvoir royal sans compromettre leur situa-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tion], p. 155-174. — A. Prudhomme, archiviste de l'Isère, *L'assistance publique à Grenoble avant la Révolution.* [Recherches à travers les archives locales sur l'organisation et le régime intérieur des *maladreries* et *léproseries*. Constatation des nombreux et graves abus qui s'y introduisaient. Détails on ne peut plus curieux et suggestifs, et, notamment, anecdote d'une femme vivant de longues années dans une léproserie sans être nullement affectée de la lèpre, et se maintenant à la tête de l'établissement en dépit de tous les efforts tentés pour la mettre à la porte. Documents justificatifs annexés], p. 174-237. — Rey, *Le royaume de Cottius.* [Cet excellent travail, profondément fouillé, exécuté avec autant d'érudition que de méthode, appuyé de deux cartes très claires, reconstitue la vie politique, administrative, civile et religieuse d'une province gauloise dont les débris ont contribué à former une partie de notre Dauphiné], p. 237-487. — Vellein, *Le marquisat de Maubec au XVIIe siècle.* [Manuscrit tiré des archives de Grenoble, auteur anonyme, date incertaine, mais pouvant être placé entre 1645 et 1653], p. 487-516. — Vellein, *Titres de fondation du couvent de Paternos* [archives de l'Isère, années 1465 et 1471], p. 516-531.

Justin Bellanger.

*
* *

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, années 1897-1898, 4e série, t. XI. — Chabeuf, *Note relative à certaines réparations projetées à l'Église Saint-Jean de Dijon.* [Note bien curieuse sur un débat qui eut lieu en 1724 entre le conseil de fabrique de cette église et l'architecte parisien chargé de reconstruire le maître autel. Cet artiste prétendait masquer un magnifique vitrail représentant les portraits des ducs et duchesses de Bourgogne. Les fabriciens s'opposèrent énergiquement à cet acte de vandalisme et préférèrent laisser les choses dans l'état. Cette résistance — remarque justement M. Chabeuf — fait le plus grand honneur à ces bons marguilliers dijonnais de l'an 1724 et l'on regrette de ne pas connaître leurs noms], p. lxxxviii-xci. — Chabeuf, *Note sur une salière du Musée Trimolet de Dijon* [attribuée à François Briot, faussement, suivant l'auteur de la note], p. liii-lx. — Garnier, *Note sur la singulière limite fixée aux diverses juridictions qui se partageaient le village de Chenôve.* [C'était la margelle d'un puits. Chacun des deux juges s'asseyait pour rendre ses arrêts sur la moitié de la margelle faisant face à sa juridiction particulière], p. xxxiv-xxxvi. — Chabeuf, *Sur un dessin de Prudhon* [0m, 30 c. × 0m, 23 c., sur papier jaunâtre et aux deux crayons. Tête de femme], p. 31-41. — Et. Picard, *Le portrait de Mme Berlier et de*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sa fille par Louis David. [Portrait jusque-là inconnu aux biographes de David, peint en 1798 et appartenant à M. Gustave Masson, conservateur des forêts, à Dijon, petit-fils du modèle. Il forme un groupe à la manière de Angelica Kauffmann et de Mme Vigé-Lebrun. Il ne porte ni date ni signature, mais son authenticité paraît établie d'une façon indiscutable par les papiers de la famille], p. 47-65. — Et. Picard, *Histoire d'une forêt communale.* [Étude et analyse de tous les documents concernant la forêt des Crochères à Auxonne depuis 1298 jusque à nos jours. Travail d'une importance considérable et renfermant des informations utiles ou intéressantes sur les sujets les plus variés, notamment sur l'administration et l'exploitation], p. 99-397.

Justin Bellanger.

*
* *

Bibliographie d'Eure-et-Loir ; revue, paraissant le 10 de chaque mois, sur fiches et sur fascicules ; directeur : M. l'abbé Langlois, à Chartres [1].

N° 4, avril 1898 ; *Cathédrale de Chartres*, *2* ; fiches 73 à 96. — Références sur les sculptures, les orgues, le mobilier, la construction, les vitraux de la Cathédrale, d'après les travaux et les comptes rendus de Charmes, Doublet de Boisthibault, Mme Cradock, Lassus, Didron, Malpièce, d'Ayzac, de Mély, Vitry, Hénault, du Sommerard, Lecocq, Merlet Lucien et René, Ramé.

N° 5, mai 1898 ; *Bibliographie de la Bibliographie d'Eure-et-Loir*, *1* ; fiches 97 à 120. — Références sur les principaux essais de Bibliographie locale et sur les comptes rendus critiques qui s'y rapportent, par Liron, Doyen, Hérisson, Doublet de Boisthibault, Brossier-Géray, Fret, Merlet Lucien, de Lasteyrie et Lefèvre-Pontalis, Sainsot, Crétien, de Romanet et Tournoüer, François, Le Cerf, Perdroux de la Perrière, Jordan.

N° 6, juin 1898 ; *Variétés*, *2* (*Saint-Aignan de Chartres* ; *Les hommes de la Révolution* : *Marceau*, etc...) ; fiches 121 à 144. — Références sur Saint-Aignan, Marceau, Sergent-Marceau, Emira Marceau ; la guerre de 1870-1871, l'impôt sur le revenu, d'après les travaux de Langlois, Métais, Carnot, Portalis, Noël Parfait, Charavay, Savary, Denisard, Chevauché, Bloch.

N° 7, juillet 1898 ; *Cathédrale de Chartres*, *3* ; fiches 145 à 168. — Références sur les vitraux, les sculptures, l'histoire, la bibliographie de la Cathédrale, d'après les travaux et les comptes rendus de Bulteau, Brou, de Mély, Clerval, Cahier, Vöge, R. Merlet, de Lasteyrie, Magne, Gonse, Sainsot, Langlois.

1. Sur le caractère et le but de cette publication voy. notre *Revue*, an. 1898, p. 99.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

N° 8, août 1898 ; *Liturgie chartraine*, *1* ; *Cathéchismes*, *1* ; fiches 169 à 192. — Références sur les origines et les éditions du Catéchisme de Chartres pendant l'épiscopat de NN. SS. Louis et Charles Guillard, Nicolas de Thou, Godet des Marais, de Mérinville, de Fleury, de Lubersac, Charrier de la Roche, Clausel de Montals, Regnault ; sur le Catéchisme de l'Empire et sur celui de la secte de Lêves.

N° 9, septembre 1898 ; *Variétés*, *3* (*Bibliographie* ; *Les hommes de la Révolution* : *Marceau*, etc.) ; fiches 193 à 216. — Références sur les Bibliographies chartraines de Doublet de Boisthibault, Merlet Lucien, Langlois, et sur les comptes rendus critiques qui s'y rapportent ; sur Marceau, d'après les travaux de Gœpp, Lesur, Ambert, Darmaing, Desprez, Monot, Charavay, Comte, Aulard, Farges.

N° 10, octobre 1898 ; *Cathédrale de Chartres*, *4* ; fiches 217 à 240. — Références sur la Cathédrale, d'après les travaux de Prévost, Rouillard, Sablon, Robert, Anquetin, Vallemont, Gilbert, Merlet, Bellier de la Chavignerie, Assier, Poisson, Delaporte, Martin et Didron.

N° 11, novembre 1898 ; *Dictionnaires*, *Catalogues*, *Inventaires*, *1* ; fiches 241 à 264. — Dictionnaire des communes et des hameaux, par Lucien Merlet et Édouard Lefèvre ; Pouilliés ; Catalogues des prêtres, religieux et évêques par Fisquet, R. Merlet, Beauhaire ; Catalogues des Manuscrits et du Musée de Chartres ; Inventaires des Archives départementales.

N° 13, décembre 1898 ; *Variétés*, *4* (*Cathéchismes* ; *Les hommes de la Révolution* : *Marceau* ; *Le siège de Chartres de 1568*) ; fiches 265 à 288. — Cathéchismes par Fleury, Regnault, Genet, Drouin. — Références sur Marceau, d'après les travaux de Caillaux, Emira Marceau, Babié et Beaumont, Charavay, Bonnet, Monod, de Reiset ; sur Sergent-Marceau par Herluison et Leroy ; sur le siège de Chartres de 1568, d'après de Givès, Lehr, Sainsot, Métais.

N° 13, janvier 1899 ; *Cathédrale de Chartres*, *5* ; fiches 289 à 312. — Table de *La Cathédrale* de Huysmans ; bibliographie de 61 comptes rendus. — Références sur les incendies, la construction, les cloches, les sculptures, les portails, les processions, les vitraux et l'histoire de la Cathédrale, d'après les travaux de Lejeune, Pie, Benoit, Lefèvre, de Mianville, Chasles, Merlet, Lecocq, Bulteau, Sainsot, Métais, Lehr, Clerval.

N° 14, février 1899 ; *Recueils d'histoire locale*, *1* ; fiches 313 à 336. — Références sur Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir, le Pays Chartrain, la Beauce, la Perche, le Dunois, le Drouais, d'après les travaux de Boutraye, Doyen, Chevard, Ozeray, de Lépinois,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Souchet, Lefèvre, Bordas, Coudray, Gillard, Lemaître, Rotrou, Crétien, Thomassu, Fret.

N° 15, mars 1899; *Variétés*, 5 (*Bibliographie*; *Les hommes de la Révolution* : *Marceau*, *Giroust*); fiches 337 à 360. — Bibliographies par Sainsot, Ulysse Chevalier. — Références sur Marceau, d'après les travaux de Lacroix, Postel, de L'Angle-Beaumanoir, de Font-Réaulx, Audigier, Spielmann, Baguenier-Desormeaux, Bonnet ; — sur Giroust, d'après lui-même, Filleul-Pétigny, Roullier, Doublet de Boisthibault, Morin, des Murs.

La Bibliographie d'Eure-et-Loir est la première revue de Bibliographie locale qui paraisse en France sous la forme de fiches détachées ou réunies en fascicules, au gré des travailleurs. En 1898, nous en avons signalé l'apparition (p. 99-101). Aujourd'hui nous recommandons de nouveau à l'attention de nos lecteurs cette originale tentative, aussi nouvelle que bien conçue. La couverture même en est heureusement utilisée par l'indication, en troisième page, du sommaire des périodiques qui traitent des sujets chartrains, et, à la quatrième page, par le catalogue des ouvrages locaux récemment parus.

*
* *

Revue des Pyrénées (Toulouse), **1899 janvier-février.** — [Depuis le 1er janvier 1899 la *Revue des Pyrénées* a passé dans les mains de M. le docteur Garrigou à celles de M. le baron Desazars de Montgailhard. Notre savant collègue, M. Edouard Privat, en est secrétaire-gérant. La *Revue des Pyrénées* s'occupera particulièrement de toutes les questions intéressant l'histoire de la France méridionale et de l'Espagne septentrionale]. J. de Lahondès, *Toulouse* [Esquisse historique et archéologique à l'occasion du congrès des sociétés savantes qui vient de se tenir dans la ville]. — Comte V. d'Adhémar, *le Voyage pratique* [Notes sur un voyage dans le midi de la France et la Catalogne]. — Maurice Gay, *Un poète Béarnais du XVIIIe siècle, Cyprien d'Espourrin* (1698-1759). — *Quelques mathématiciens pyrénéens espagnols au XIVe siècle.* — E. Connac, *la Révolution à Toulouse.* — Henri Beraldi, *les Officiers géodésiens dans les Pyrénées.* — *Bibliographie méridionale*, comptes rendus des ouvrages suivants : *Théophile et Paul de Viau* par Ch. Garrisson (cf. *Revue des Études historiques, 1899*) p. 139); *l'Œuvre de Garrigou*; *Bordeaux port de mer.*

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Éditeur-Gérant : Albert Fontemoing.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Mesdemoiselles de la Tour du Pin La Charce

SOUVENIRS DE LA FIN DU XVIIe SIÈCLE [1]

En histoire, ainsi qu'au théâtre, l'illusion s'obtient aisément. On oublie volontiers le présent parfois bien ennuyeux, on ne songe plus à l'avenir trop souvent inquiétant et l'on revit avec intérêt le passé que reconstituent les documents, ces dossiers de l'Histoire et la tradition, douce babillarde, toujours captivante, comme les bonnes grand'mères qui content si joliment...

Revenons donc au temps du grand Roi et voyageons en 1689, dans un carrosse majestueux et incommode, si fort redouté de Mme de Sévigné, tout au moins pour sa fille. Après maints cahots, nous arrivons en Dauphiné dans la région montagneuse que l'on nomme les Baronnies, à deux relais de Nyons, la vieille ville qui a gardé ses six tours, vraies guérites de sentinelles.

Ne nous attardons point dans les gorges pittoresques où coule l'Eygues, tantôt torrent, tantôt large et limpide rivière. Remontons vers le nord, jusqu'à la vallée arrosée par l'Oule, à travers des

1. Conférence faite à la séance publique de la *Société des Études historiques*, le 9 février 1899.

Les principaux ouvrages et documents consultés pour cette étude ont été les suivants :

Journal du Marquis de Dangeau (édition de M. Feuillet de Conches, année 1694). ***Philis de la Charce ou une héroïne du Dauphiné au XVIIe siècle***, par M. Albert du Boys, dans le ***Bulletin de l'Académie delphinale*** (1865). ***Philis de la Tour de la Charce***, par Théodore Auzias, même recueil (1866). — ***Nouvelles et légendes dauphinoises. Philis de la Charce et l'invasion du Dauphiné en 1692***, par Mme Louise Drevet. — ***Une Patriote : Philis et l'invasion***, du même auteur, X. Drevet, éd. — ***Philis de La Tour du Pin, Mademoiselle de La Charce***, étude historique, par l'abbé Lesbros, curé de Bruis (Paris, 1883). — ***Catinat et la défense du Dauphiné en 1692***, par Joseph Perreau, capitaine aux chasseurs alpins, professeur à l'École Saint-Cyr, de la ***Bibliothèque des souvenirs et récits militaires***, Henry Garnier, éd. — ***Le Dauphiné***, par Henry May, etc.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rochers moussus et verdoyants, sous des oseraies légères et de hauts peupliers. La route court à flanc de coteau, franchit sur un pont très rustique un modeste ruisseau, l'Establet, et nous conduit à un village de pauvre apparence. Nous y dételerons pour gravir, non pas une avenue, mais des ruelles aux lacets de chemin de ronde aboutissant à un château, tout au-dessus du hameau.

Nous voici devant la demeure seigneuriale : vaste quadrilatère flanqué de hautes tourelles. Un grand portail en défend l'entrée, percé de meurtrières, crénelé de mâchicoulis et portant, sous la lucarne de vigie, un large écusson. Soulevons le heurtoir à tête de loup qui résonne contre les clous de la porte. On nous a entendus, une cloche est mise en branle, un serviteur ouvre l'un des battants de la porte, la herse est levée et la cour d'honneur nous est ouverte...

Nous sommes au château de la Charce, dans le logis de très haute et très puissante Dame Françoise de la Tour de Mirabel, veuve de très haut et très puissant seigneur Pierre de la Tour du Pin de Gouvernet, marquis de la Charce, décédé maréchal des camps et armées du roi. Famille illustre entre les plus illustres, descendant de la maison souveraine à laquelle appartenaient les derniers Dauphins de Viennois et qui compte plusieurs alliances directes avec la maison de France ! C'est donc avec quelque timidité que nous pénétrons dans la grande salle lambrissée de chêne, tendue de sombres tapisseries.

Plusieurs personnes se trouvent groupées autour de la vaste cheminée, mais dans ce groupe il n'y a que des femmes : à la place d'honneur, la marquise de la Charce ; auprès d'elle, ses trois filles dont une seule est mariée, Françoise, unie à M. d'Urtis, baron de Pontis, descendant de ces Pontis, grands batailleurs pendant les guerres de Religion ; Philippe, ou plutôt Philis comme on la nomme par abréviation, Mlle de la Charce, beaucoup plus jeune que Mme d'Urtis, grande, brune, l'air énergique et réfléchi ; puis Marguerite que l'on appelle Mlle d'Aleyrac de l'un des fiefs de la famille, petite, blonde, un peu langoureuse, goûtant les belles-lettres et fort spirituelle. Les deux fils qui restent à Mme de la Charce sont auprès du maréchal de Turenne où ils apprennent à servir la France et le

1. Madame des Houillères (*Œuvres complètes*, Paris, édition de 1797, 2 vol.).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Prince, tradition de famille d'ailleurs, deux frères aînés sont morts au service, l'un en Hollande, à l'attaque d'Almeiden, l'autre en Catalogne.

A ce foyer de tristes et glorieux souvenirs, deux étrangères ont pris place : Mme des Houillères et sa fille, relation de Versailles. La dixième muse, comme on appelait Mme des Houillères, s'est sentie pleine de sympathies pour les châtelaines dauphinoises aux qualités sérieuses qui tranchent sur le ton évaporé de son habituel entourage ; elle a déjà dédié à Philis son *épître chagrine* qu'elle termine ainsi :

Vous, aimable Daphné, que l'aveugle fortune
Condamne à vivre dans les lieux
Où l'on ne connaît point cette foule importune
Qui suit ici nos demi-dieux,
Ne vous plaignez jamais de votre destinée!
Il vaut mieux mille et mille fois,
Avec vos rochers et vos bois,
S'entretenir toute l'année
Que de passer une heure ou deux
Avec un tas d'étourdis, de coquettes!
Des ours et des serpents de vos sombres retraites
Le commerce est moins dangereux.

La note est un peu forcée, licence poétique! Mme des Houillères pouvait impunément vanter la vie à la campagne, qu'elle pratiquait peu, à MM^mes^ de la Charce qui la menaient si volontiers. Aussi n'était-ce pas le sujet de la conversation, dans cet après-midi, au château de la Charce.

Les temps étaient bien troublés depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685. MM^mes^ de la Charce, nées protestantes, sont revenues à la religion catholique. Autour d'elles, l'exemple a été peu suivi. Elles se sont interposées pour prévenir toutes les persécutions, pour apaiser toutes les rébellions. Mais il en a été autrement dans le Gapençais, dans le Briançonnais, aux Cévennes surtout, et même au delà de la frontière française. Le roi de France, mal conseillé par Louvois qui justifiait trop son titre de ministre de la guerre, a exigé du duc de Savoie, Victor-Amédée, qu'il appliquât les nouveaux édits. Le duc l'a fait à contre-cœur, source de rancunes pour l'avenir.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Des garnisaires cantonnent dans les vallées piémontaises, recherchant et molestant les Vaudois, très attachés au culte calviniste. On les appelait les Barbets, à cause de leurs pasteurs surnommés Barbes.

Devant la rébellion de ses sujets huguenots, Victor-Amédée a réclamé l'assistance des troupes françaises. Le Roi lui a envoyé M. de Catinat et son lieutenant, le marquis de Saint-Ruth, avec dix régiments.

Au pays dauphinois, on s'est ému des persécutions contre les coreligionnaires des vallées vaudoises et dix mille protestants ont émigré dans le canton de Genève. L'inquiétude a gagné les Baronnies, les dragons de M. de Saint-Ruth sont en réserve à Gap. Survienne une délation, et ils perquisitionneront dans les paisibles campagnes qu'arrosent l'Eygues et l'Oule. Les protestants s'agitent même à la Charce; il y a de la sédition dans l'air. N'est-il point question de rejoindre les frères plus hardis qui tiennent la campagne au nord de Nyons? On est las de se cacher, de trembler; la lutte s'impose.

Telles sont les préoccupations qu'écoutent avec philosophie et courtoisie Mme des Houillères et sa fille. Philis voudrait prêcher à ces rudes paysans la soumission aux volontés du Roi; elle désapprouve les pensées de résistance. Marguerite, toute songeuse, ne semble point partager les craintes de sa mère et de ses sœurs; elle mûrit un projet très hardi, très français.

Laissons donc les hôtes du château de la Charce se retirer fort attristés, et retrouvons, au petit jour, une alerte amazone, suivie de quelques serviteurs, sur la route de Bourdeaux en Diois; c'est aux environs de cette petite ville que doit se tenir le rassemblement armé des calvinistes. Mlle d'Aleyrac ne connaît que ce vague renseignement et le nom mystérieux de la réunion : « le camp de l'Éternel. »

Sur son petit cheval dauphinois, au pied montagnard, que suivaient avec peine les montures plus lourdes de ses serviteurs, Mlle d'Aleyrac gagnait le gros bourg de la Motte-Chalancon. Les protestants se méfient de cette jeune fille, et quand elle demande où doivent se réunir les religionnaires... personne ne veut lui répondre. N'importe! Elle découvrira cette retraite, non par une vaine curiosité, mais

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

parce qu'un pressentiment la pousse, parce qu'elle prévoit que les troupes royales doivent être averties, en marche, qu'elles vont apparaître pour traiter en factieux les dissidents.

La petite caravane gravit la montagne de Longueserre, franchit le col du Buisson, entre dans la vallée de Roanne et s'engage dans celle du Roubion, encaissée au milieu des forêts. Le crépuscule est venu, estompant le paysage sur les cimes boisées, sur les âpres rochers, sur les éboulis bariolés de gris et de jaune, avec des tapis de lichen, contrée sauvage d'une impérieuse poésie.

La nuit tombe et Marguerite ne songe plus qu'à trouver un gîte dans Bourdeaux, distant d'une demi-lieue, quand une vague rumeur se fait entendre. On dirait une foule qui murmure, qui vocifère, qui menace. Le bruit vient d'en haut, du talus dominant la rivière. Mlle d'Aleyrac se retrouve pleine d'audace et de foi dans sa mission d'apaisement. Elle lance son cheval sur la pente gazonnée, où la suivent ses serviteurs, non sans émoi. Une clairière s'aperçoit avec des lanternes aux arbres, on y distingue des groupes nombreux, en armes.

L'endroit est singulièrement pittoresque : vaste plateau qui domine les flots du Roubion, au-dessus des rochers de Sibourg. Mlle d'Aleyrac met pied à terre et recommande à ses serviteurs de se dissimuler derrière un bouquet de bois. Elle entre résolument dans la foule. Personne ne l'a vue.

Le silence s'est fait. Sur une roche, tribune rustique, une femme est montée. Ses cheveux gris encadrent un visage aux traits exaltés et farouches. Elle fait un signe. Des psaumes sont entonnés par l'assemblée tout entière et, lorsque le chant des versets est terminé, la vieille femme harangue la foule. Un écrivain d'un réel talent, trop tôt disparu, Mme Louise Drevet[1], nous a laissé le résumé de ce fougueux sermon :

« Le moment approche, il n'est pas éloigné, où les prophéties s'accompliront, où les vrais croyants seront plus persécutés que les fidèles de la primitive Église. Nos ennemis arrivent, ils sont en grand nombre; le fer, le feu brillent dans leurs mains!... »

Des cris de colère éclatent de toutes parts et, quand ils s'apaisent, le bruit lointain d'une cloche se fait entendre : « le tocsin sonne! »

1. *Philis de la Charce et l'invasion du Dauphiné*, par Mme Louise Drevet.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'écrie-t-on; en même temps, deux messagers hors d'haleine pénètrent dans le camp. Ils annoncent l'arrivée à Bourdeaux de trois régiments commandés par le marquis de Saint-Ruth; le rassemblement du camp de l'Éternel leur a été signalé, les Dragons vont l'attaquer.

Alors intervient Mlle d'Aleyrac; d'une voix vibrante qui parfois s'infléchit en des accents doucement persuasifs, elle les engage à se dissoudre, à cacher leurs armes, à rejoindre leurs demeures, à reprendre leurs pacifiques travaux. Des protestations lui répondent. Mlle d'Aleyrac répète que les instants sont comptés, que les troupes du Roi vont pénétrer dans le camp, ouvrir le feu. Pour ceux qui survivront, c'est l'emprisonnement, le jugement, la condamnation aux galères.

Et, devant cette foule qui hésite, qui frissonne, elle sent que l'âme de la résistance est la vieille prédicante. Dans un suprême appel, Marguerite lui demande de quitter le camp avec elle, avec ses serviteurs, en prisonnière, en otage, pour être bien sûre que ce foyer d'incendie s'éteindra et que les cendres ne s'en rallumeront point. La vieille prophétesse était brave, elle était loyale; elle se confia à Mlle d'Aleyrac qui l'emmena... et aussitôt les protestants se dispersèrent. La petite troupe venue de la Charce y retournait en pleine nuit.

« Mlle d'Aleyrac, nous dit Mme Drevet dans son ouvrage sur Philis de la Charce, choisissant toujours le plus périlleux, demeurait en arrière. Elle put donc voir ou plutôt entendre les violentes clameurs qui s'élevèrent de la vallée du Roubion, dans laquelle pénétraient, sous la conduite de leurs éclaireurs, les soldats du marquis de Saint-Ruth à qui on avait promis une large capture de huguenots et qui trouvaient, dans le vallon designé par les espions, le nid complètement vide et les oiseaux envolés. »

Et ce n'est pas seulement l'auteur des *Nouvelles et légendes dauphinoises* qui nous le dit, M Albert du Boys [1], un historien bien connu de la même province, le rappelle dans la séance de l'Académie delphinale, le 13 janvier 1865, documents en mains :

« Les protestants s'étaient réunis près de Bourdeaux, et ayant formé un camp qui prenait le nom de camp de l'Éternel, Mademoi-

1. *Philis de la Charce ou une héroine du Dauphiné au XVIIe siècle*, par Albert du Boys.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

selle d'Aleyrac, escortée de plusieurs hommes d'armes, monta à cheval, alla parlementer avec les chefs de cette assemblée, et, moitié par persuasion, moitié par menaces, les amena à la dissoudre immédiatement. Cette entreprise hardie, couronnée d'un plein succès, fit le plus grand honneur à la jeune amazone. Elle y avait déployé autant d'habileté que de présence d'esprit. »

Ce n'est point un chapitre de roman, mais un fragment d'histoire que nous avons relu ensemble, tout à l'honneur d'une bonne Française et d'une bonne catholique. Sur les sollicitations de la marquise de la Charce, il n'y eut point de dragonnades. M. de Saint-Ruth ne garda pas rancune au pays de ce qu'il s'était attardé et un peu fourvoyé dans la forêt de Saou, tout au nord de Bourdeaux. Les régiments, dragons en tête, regagnèrent La Mure et le gouvernement du Lyonnais.

On laissa donc en paix les calvistes des Baronnies. La Maison de la Charce y fut encore plus aimée et Mlle d'Aleyrac, attirée par Mme des Houillères, fut présentée à Versailles, très fêtée des gens de guerre, de cour et de lettres. C'est encore M. du Boys qui nous l'affirme :

« Déjà Mme des Houillères l'avait invitée à venir la rejoindre à Paris et l'avait présentée à la cour. Là, Mlle d'Aleyrac s'était fait une certaine réputation de femme spirituelle et lettrée. Elle tournait avec facilité des vers de circonstance [1]. »

Trois ans se sont écoulés. MMmes de la Charce délaissent un peu le château qui porte leur nom pour leur autre habitation dauphinoise, Montmorin, qui a mérité de la difficile Mme de Sévigné ce jugement bienveillant :

1. Nous trouvons dans la *nouvelle Pandore*, sorte d'Almanach des Muses, un madrigal sur la prise de Gand, attribué à Mlle d'Aleyrac :

Vous revenez bien tard, oiseaux, dans ce bocage,
Louis a déjà fait de glorieux exploits ;
Que ne vous pressiez-vous pour avoir l'avantage
De mêler à nos chants votre charmante voix
En l'honneur du plus grand de nos rois !
Autrefois le printemps, et vous, et la victoire,
Vous paraissiez tous à la fois :
Maintenant Louis a la gloire
De ranger en tout temps la victoire à ses lois.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Vraiment MM^mes de la Charce sont bien établies. Voilà un joli château... »

M. l'abbé Lesbros[1], encore un historien dauphinois, l'a merveilleusement décrit et nous le révèle entre le bourg et la rivière, au milieu d'une ceinture de prés, de jardins et de treilles, résidence d'ombrages et de fraîcheur, et non pas citadelle féodale comme la Charce. Or, dans une matinée de la fin d'août 1692, Montmorin se transformait en une vaste caserne. Ses habitants se pressaient dans la cour, sur les terrasses, avec des airs de recrues ou de vétérans, selon les âges. Des serviteurs, habillés en soldats, coiffés de la salade de fer, bottés, l'épée ou le couteau de chasse à la ceinture, leur distribuaient des armes, des munitions.

Sur le perron, au-dessus de la rivière, une femme jeune encore, à la taille élancée, à l'opulente chevelure noire, coiffée d'un feutre militairement retroussé, habillée d'une polonaise et d'une longue jupe, avec une écharpe blanche, dont les franges s'enroulent autour d'une garde d'épée... C'est Philis de la Tour du Pin, Mlle de la Charce, qui arme ses vassaux et ses voisins pour aller défendre, à quelques lieues de là, la Patrie envahie.

Ah ! l'heure est pressante et l'on se répète de terribles nouvelles. Depuis un an et demi, le duc de Savoie a jeté le masque et déclaré la guerre à la France : « le portier des Alpes », comme l'appelait Louvois, veut se venger des humiliations passées. Ses régiments vont renforcer la ligue d'Augsbourg, l'effrayante coalition de l'Europe presque entière.

Les généraux de Louis XIV ne sont plus heureux. Catinat, commandant de l'armée d'Italie, a dû se replier sur la Savoie, sur le Dauphiné, puis distraire de ses faibles effectifs des troupes de renfort pour les garnisons de Guillestre, du Château-Queyras, d'Embrun. Avec onze bataillons, pas même une division d'aujourd'hui, Catinat occupe les pentes du mont Genèvre, prêt à fondre en désespéré sur les colonnes du duc de Savoie qui serpentent déjà de toutes parts. L'avant-garde ennemie est aux ordres de Schomberg, le fils d'un maréchal de France ; elle comprend vingt mille Français,

1. *Philis de la Tour du Pin (Mlle de la Charce)*, étude historique par l'abbé Lesbros. De tous les ouvrages que nous avons consultés, celui de M. l'abbé Lesbros nous a semblé le mieux documenté et le plus intéressant au point de vue historique.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

réfugiés protestants et quinze cents Vaudois calvinistes, les Barbets.

Pendant que Larrey défend Embrun, Catinat débloque Château-Queyras, mais la lutte est trop inégale et Schomberg, couvert sur ses flancs, peut marcher librement sur le pays de Die et sur les Baronnies. Le duc de Savoie lui a donné l'assurance qu'une fois les cols franchis par son avant-garde, la population protestante fera cause commune avec l'étranger libérateur. Catinat sera cerné et la brèche si largement ouverte que les soldats de Schomberg se voient déjà en plein Lyonnais, route de Paris !...

Un historien militaire, M. le capitaine Perreau[1], professeur à Saint-Cyr, a retracé l'intervention inattendue :

« A l'intérieur dans les parties du territoire que des obstacles naturels protégeaient contre l'atteinte immédiate de l'invasion, la population prit spontanément les armes. Il y eut ainsi une véritable levée en masse dans le Trièves, au nord de la forteresse naturelle du Dévoluy et dans les montagnes du Diois et des Baronnies, à l'ouest du fossé de Buech. A leur tête, les montagnards mirent les rares gentilshommes qui ne servaient pas comme officiers dans les troupes royales, ceux que l'âge retenait dans leurs patrimoines, et « même, comme aux Baronnies, une femme..... A l'époque de l'invasion, son père était mort, ses frères servaient loin des Alpes; en leur absence, Mlle de La Tour du Pin assuma, à l'égard des vassaux de sa famille, le devoir féodal de protection et de commandement. »

Elle l'assumait en effet, avec son courage calme et fier, en organisant cette cohue de paysans qu'elle transformait en militaires, s'en déclarant le colonel, dans une crânerie chevaleresque et charmante. La marquise frémissait d'inquiétude et d'orgueil, regrettant de rester en sa demeure, mais songeant au dicton du pays d'après lequel « ses filles valaient hommes ». Et, en effet, sa fille aînée. Mme d'Urtis (Françoise de la Tour du Pin), alors assiégée en Provence dans la petite place de Seyne dont M. d'Urtis est gouverneur, a déjà payé sa dette à la Patrie. Leur terre de Pontis a été saccagée, leur château brûlé, parce que Mme d'Urtis, baronne de Pontis, a

1. *Catinat et la défense du Dauphiné en 1692*, par Joseph Perreau.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

fait couper les câbles des bacs sur la Durance, pour empêcher l'ennemi de la traverser.

Le marquis de Boissières, commandant du pays de Die, vient d'en féliciter par exprès la marquise de la Charce, mais en l'avisant que l'ennemi s'approche, qu'il va franchir le Buech et envahir les Baronnies.

Au nom du Roi, M. de Boissières engage les catholiques à prendre les armes et à se concentrer au Buis, où il leur donnera ses instructions. Philis ne les attend pas. Elle ne distingue pas, en fait de religion, parmi les défenseurs de la Patrie; elle les emmène tous au col de Tourettes, à deux lieues de Montmorin. Une gravure, éditée chez Bonnet en 1693, a popularisé cette marche aventureuse : Philis est à cheval précédant sa troupe. Dans un premier groupe, des hommes à tournure militaire, vieux soldats libérés des régiments réguliers ou des milices provinciales, marchant en ordre, le mousquet à l'épaule; puis des paysans, chasseurs d'isards ou chevriers, en veste courte, les jambes guêtrées, le feutre à vastes ailes; derrière eux, une troupe de jeunes gens, presque des enfants, armés de fourches, de piques et de faux...

Voici Mlle de la Charce et ses braves compagnons au col de Tourettes, entre le mont Charvet et les pentes de Ribaret, dominant la vallée du Buech et la route de Serres qui est aussi celle de Gap, le quartier général du duc de Savoie. Vite, Philis fait creuser une large tranchée qui coupe le col et le rend impraticable aux cavaliers, on le clôt avec des abattis d'arbres formant palissades; puis, en général expérimenté, elle place des détachements sur le mont Charvet, au milieu des bois, à Rouzas, à Eydoux et enfin, suprême prudence, au débouché du col.

Il reste à Mlle de la Charce une centaine d'hommes disponibles : « Allons maintenant au col de Cabre! » leur dit-elle. Et l'on repart en pleine nuit, car il faut faire plus de dix lieues par d'effroyables sentiers, gagner le col d'Endavets, descendre le cours de la Juillaume, les bois de la Bornel, le col de Sainte-Peyre, le plateau de Pracheton et enfin la montagne de l'Archier. Le voici donc atteint, après une nuit et une journée de marche, le col de Cabre, le bien nommé; comme il surplombe les vallées de la Drôme et de la Durance! Quelle formidable position à défendre!

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les paysans de Beaurières, ceux des Prés, ceux de la Bâtie, viennent se joindre à la petite troupe de Mlle de la Charce, conduits par quelques gentilshommes, par d'anciens militaires, par des braconniers; ils acclament Philis et lui demandent ses ordres. Elle utilise toutes les bonnes volontés : mêmes précautions qu'au col de Tourettes, mêmes dispositions pleines de sagacité; elle était née pour la guerre d'embuscades...

Aussi quand, le lendemain, des pâtres de la Beaume, pleins d'émoi, viennent annoncer l'approche d'un gros de cavaliers ennemis qui arrivent de Veynes, Philis les rassure en leur donnant encore un poste de combat : des quartiers de rochers à faire tomber au bon moment.

Bientôt l'ennemi est en vue, on distingue des chevau-légers piémontais et des Barbets du pays de Vaud; ils s'engagent dans la gorge des Bois Noirs, ils gravissent la côte des roches de la Borgne. De la crête du col part un feu terrible, qui foudroie les premiers rangs. Épouvantés, ceux qui n'ont point été atteints font demi-tour et reviennent à franc étrier jusqu'à Aspres. Ils y retrouvent un bataillon du régiment de Carmuaud-Savoie qui veut tenter l'attaque de la position. Le feu des soldats de Philis repousse ces nouveaux assaillants; puis, devançant la tactique de son époque, elle passe de la défensive à l'offensive. Les paysans sortent de leurs abris et accompagnent à coups de mousquet les troupes de Schomberg dans leur retraite.

La victoire était complète, et je n'en ai rien exagéré :

« Elle les conduisit, dit M. du Boys, au col de Cabre, où les Savoisiens devaient passer. D'abord elle mit en fuite les bandes indisciplinées qui devançaient l'armée ennemie, puis elle croisa le fer avec les Barbets et les réfugiés français et les rejeta sur la pente opposée du col.

« ...Aussi les Savoisiens reculèrent pour la première fois depuis le commencement de la campagne devant une défense si savamment et si vaillamment organisée. L'éclatant succès de Philis de la Charce eut un immense effet moral et changea complètement la face des choses. Les troupes de Larrey et de Catinat purent reprendre l'offensive et celles du duc de Savoie furent obligées de se replier au delà des Alpes, après avoir perdu, dans des combats partiels, plus de six mille hommes. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le 21 septembre, Catinat écrivait à Louis XIV : « Les ennemis sont d'hier au soir hors des terres de Votre Majesté et ont tenu la route du col de Vars. »

Un an après, Catinat était Maréchal de France, et Philis, revenue modestement au château de Montmorin, auprès de la marquise, recevait du commandant des Baronnies, l'intrépide défenseur d'Embrun, le marquis de Larrey, la lettre qui suit et qui vaut un brevet.

« 22 septembre 1693, au camp de Fenestrelle.

« Si le Roi avait dans ses provinces beaucoup de personnes comme vous, Mademoiselle, il n'y aurait pas besoin d'y avoir des troupes ni d'autres forces que celles de votre prudence et de votre zèle pour son service. Vous rassurâtes si fort le pays l'année dernière que nous vous devons la tranquillité qui s'y conserve. Il est vrai, Mademoiselle, que j'en ai rendu compte à la cour; elle appréciera certainement tout ce qu'il y a de grand, d'héroïque dans votre conduite, et vous en serez récompensée par la reconnaissance et l'estime de Sa Majesté. »

« LARREY. »

Le Roi tint la promesse de son général. Il y eut sans doute un peu d'ajournement, comme toutes les fois qu'il s'agit de récompenser le mérite, mais Mlle de la Charce fut mandée à la Cour. Elle reçut la récompense que prévoyait M. de Larrey à Trianon, où la cour séjourna en l'année 1694, du dimanche 1er août au jeudi 12.

Nous lisons dans le journal du marquis de Dangeau (*édition de M. Feuillet de Conches*) :

« Lundi 9, à Trianon. »

D'abord les nouvelles d'Allemagne, puis : « Le Roi donna ces jours passés une pension de deux mille francs à Mlle de la Charce, qui défendit l'année passée[1] une entrée du Dauphiné aux Barbets. Elle se mit à la tête de quelques paysans qu'elle ramassa et obligea les ennemis à se retirer. Elle est de la maison de Gouvernet. »

1. Il y avait même deux années passées.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce fut une heure troublante et grande que cette audience dans le gracieux palais qu'un caprice royal avait fait élever par Jules Mansart. La résidence était dite de repos, l'étiquette n'y perdait rien de ses droits.

« On mène toujours ici la même vie, dit Dangeau en parlant de Trianon, le 1er août, quelques jours avant l'audience de Philis, les princesses mènent toujours trois dames à dîner et à souper, les autres dames y vont faire leur cour l'après-dînée. Les courtisans y vont à toutes sortes d'heures. Le Roi y tient tous ses conseils, comme à Versailles. »

A la sortie d'un de ces conseils, où il avait été sans doute question des succès de Luxembourg dans les Flandres, la marquise et Mlle de la Charce étaient introduites dans le vaste salon circulaire qu'on appelle aujourd'hui le salon à colonnes, en passant par le grand vestibule, destiné à devenir, en nos jours de tristesse, un douloureux prétoire militaire.

Les mousquetaires de garde, à la casaque rouge plastronnée de velours noir et étoilée de la croix d'argent fleurdelisée, s'étaient inclinés respectueux devant l'héroïne dauphinoise, leur sœur en bravoure. Quand le gentilhomme de service eut amené les châtelaines de Montmorin, dans le cercle du Roi, celui-ci, qui était bien le premier gentilhomme de son royaume, remercia en termes exquis la descendante des La Tour du Pin de ce qu'elle avait fait pour le Pays et pour la Couronne. Il déclara lui octroyer une pension de colonel, deux mille livres, récompense toute militaire. En outre, au trésor de Saint-Denis, à côté des reliques de Jeanne d'Arc, l'épée et les pistolets de Philis seraient placés, avec son écusson et son portrait, sous cette mention :

« Philis de la Charce de la maison de la Tour du Pin Gouvernet, en Dauphiné. »

Devant tant d'accueil et tant d'honneur, chacun s'empressa autour de MMmes de la Charce : la reine... détrônée... d'Angleterre, la duchesse de Chartres, le petit duc de Bourgogne, la princesse de Conti, la cour tout entière félicita celle qui, comme on disait au vieux temps « avait taillé de si bonne besoigne ». Le Roi n'avait pas voulu seulement récompenser un fait d'armes qui avait eu des conséquences providentiellement heureuses, mais bien glorifier un exemple, l'exemple du patriotisme, et dans cette cour, où l'ambition,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les plaisirs, l'orgueil tenaient une place inévitable, chacun comprenait, approuvait et admirait.

Une telle journée ne pouvait avoir de lendemain. Philis retourna cacher sa gloire dans sa province auprès de sa mère, refusant de se marier, pratiquant la charité, adorée des paysans, catholiques et protestants, qu'elle avait conduits au feu; elle leur faisait aimer la vie, après leur avoir fait mépriser la mort.

Mlle de la Charce mourut le 4 juin 1703, à l'âge de cinquante-huit ans; on l'ensevelit au prieuré de Nyons. La ville lui a érigé, dans cette église, en 1857, un monument auquel tous les habitants ont voulu contribuer.

Aujourd'hui, il est question de lui élever une statue, au grand air, au grand jour, sur la place publique de cette petite ville des Baronnies qu'elle a préservée des souillures de l'invasion étrangère[1].

Devant cette statue si méritée, rappelons-nous qu'il y a toujours eu en France des femmes héroïques, dans toutes les classes, dans tous les milieux. Gardons fièrement leur souvenir et honorons-les, partout où l'histoire et la tradition les révèlent, ces émules de Philis, de Marguerite et de Françoise de La Tour du Pin La Charce[2].

René Bittard des Portes.

1. La maquette d'une superbe statue équestre a été exécutée par M. Daniel Campagne et exposée au Salon de cette année.

2. « Quand on est désespéré dans une cause nationale, a dit Lamartine, il ne faut pas désespérer encore s'il reste un foyer de résistance dans un cœur de femme ! »

Après avoir cité cette phrase dans ses *Récits militaires*, le général Ambert ajoutait : « Notre Histoire de France a conservé les noms de sainte Geneviève, de Jeanne d'Arc, de Jeanne Hachette. A côté de ces glorieuses renommées, on pourrait citer, à toutes les époques, des milliers d'héroïnes oubliées par les écrivains. » L'éminent historien militaire a rendu justice à une trop modeste héroïne, Mlle Tony Lix, receveuse d'un petit bureau de poste dans les Vosges, en octobre 1870. Ainsi que le rappelle l'ouvrage du général Ambert, Mlle Lix se mit à la tête des francs-tireurs du canton et combattit bravement avec eux, à l'armée de l'Est, jusqu'à l'armistice. Cette valeureuse Française refusa constamment toute proposition pour la décoration, elle consentit seulement à accepter une épée d'honneur offerte par une souscription des femmes de Lorraine et d'Alsace.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bouvet de Lozier
et l'Ile Bourbon en 1815

Ce fut une situation étrange que celle de ce petit coin de terre pendant la période qui s'écoula de l'annonce, pour lui, des événements causés par le retour de l'île de l'Elbe jusqu'à la nouvelle de la chute définitive de l'Empereur. La conduite de son gouverneur aurait pu passer pour un acte de folie, si les événements n'eussent fini par lui donner raison. Ce fut, peut-être, à l'énergie, à la manière d'agir paradoxale de celui qui avait charge de ses destinées que la France dut de conserver cette colonie lointaine et isolée au milieu de l'Océan Indien et, par suite, ses droits sur la grande île de Madagascar. Si les Anglais avaient occupé Bourbon en 1815, ils ne l'auraient probablement pas restituée : elle était le complément nécessaire de leur conquête récente de l'Ile de France. Dépendante de celle-ci au point de vue maritime et commercial, elle lui fournissait, grâce à son agriculture, du blé et les denrées nécessaires pour combler l'insuffisance des récoltes, due à ce que les habitants négligeaient les cultures autres que le café, et les produits propres à l'exportation.

« Avec une administration civile peuplée d'employés dévoués à l'Empire, avec une garnison de vieux soldats idolâtres de Napoléon, sans argent, sans ressources, dans un pays imparfaitement réorganisé

1. J'ai consulté pour cet article : *Les Archives du Ministère des Colonies* (*île Bourbon 1815*); les documents cités sans autre indication, en note, en proviennent. J'ai encore consulté les ouvrages suivants : *Mémoire du général comte de Bouvet sur son administration de l'île Bourbon pendant les années 1815, 1816 et 1817*. Paris, décembre 1819; E. Fabre, *Biographies et récits maritimes*; *Voyages et combats*; *Une famille de marins*; *Les Bouvet*. Paris, in-8, 1885. Azema, *Histoire de l'île Bourbon de 1643 à 1848*. Paris, 1862 ; Pajot, *Simples renseignements sur l'Ile Bourbon*, Paris, 1887.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Bouvet s'entêta à ne reconnaître que le roi et à tenir le serment qu'il avait prêté. Bientôt, nouvelle complication, les Anglais veulent occuper l'île; ils la bloquent par des vaisseaux nombreux; n'importe, le voilà en guerre avec les Anglais, et ce fut sa bonne fortune ; le sentiment national fit taire les opinions politiques, les durs souvenirs de l'occupation étrangère rallièrent tout le monde autour de lui[1]. » Sauf, peut-être, exagération sur les sentiments bonapartistes de l'île et de ses défenseurs, on ne peut mieux résumer les faits que nous croyons intéressants de raconter.

I

Bouvet de Lozier était fils d'un ancien gouverneur des îles de France et Bourbon; il naquit le 20 juillet 1770 à Paris, entra au service en 1787 comme cadet gentilhomme et, en 1788, devint sous-lieutenant au régiment de la Martinique. La Révolution allait interrompre sa carrière et le jeter, comme tant d'autres, dans une vie d'aventures, agitée et périlleuse. Après avoir servi à l'armée de Condé, il met son épée au service de l'Angleterre et, quittant l'Europe, va combattre à Saint-Domingue dans le régiment des chasseurs du prince de Galles. A son retour, il devient chef de division à l'armée de la Haute-Normandie, s'engageant ainsi dans la chouannerie; mais le temps des luttes et des combats était passé; la lassitude et l'ordre renaissant ne laissaient plus de place qu'aux conspirations. Il conspire et est arrêté comme complice de Cadoudal. Je laisse de côté son rôle dans cette affaire, rôle diversement apprécié. Il faiblit, c'est certain; mais sa faiblesse fut-elle volontaire ou lui arracha-t-on des aveux par la violence, il y a doute, et, quoi qu'il en fut, il était condamné à mort, puis gracié. Sa carrière de conspirateur était finie, mais point sa vie aventureuse. Après une longue détention au château de Bouillon, il parvient à s'évader avec un compagnon d'infortune, le général espagnol Contréras. Il recommence alors sa vie aventureuse. Poursuivi, traqué par la police impériale, il lui échappe et arrive à Londres en 1813. Louis XVIII lui fait fête, et l'accueil chaleureux qu'il reçoit est le

1. Pajot, p. 343.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

commencement de la revanche de sa fortune. Je résume sa carrière politique et militaire, et je n'entreprends pas de la juger. Dans les temps troublés, il est plus aisé de faire son devoir que de le connaître, et la foi politique, s'élevant à la hauteur de la foi religieuse, a ses martyrs et ses fanatiques [1].

Bouvet était libre; quelques mois après, la Restauration était un fait accompli. Il songea alors à faire valoir ses services et ses malheurs, et certes il y en avait peu qui eussent plus de droit que lui à un dédommagement de la part des Bourbons. Sollicitant un emploi, il terminait ainsi : « Si je suis réduit à quitter encore une fois la France, trouverez-vous mes prétentions trop élevées si je vous parle du gouvernement de l'Ile Bourbon? Il était donné autrefois à un officier de mon grade : mon père, capitaine de vaisseau, l'avait occupé pendant quatorze ans de 1750 à 1763 à la satisfaction du roi et à la gloire de ses armes (Pondichéry ravitaillé, 1748 et 1757); mon nom n'est pas inconnu dans l'Inde....., le grade de colonel que j'ai depuis 1796 permettrait au roi de me nommer sans faire de jaloux [2]. »

La Restauration ne devait pas être ingrate et allait d'ailleurs retrouver en lui, comme on le verra, le même dévouement que jadis. Malouet proposa sa nomination, comme gouverneur de Bourbon, au roi qui l'agréa : « vu ses bons et anciens services, sa fidélité courageuse et l'honorable proscription qu'elle lui avait value [3]. » Ses services pouvaient expliquer le choix sans le justifier, mais les souvenirs que son nom avait laissés, l'éclat dont il venait d'y briller sous un autre drapeau, permettraient de le considérer comme assez habile, si les événements n'avaient pas dû fatalement démentir les prévisions.

Bouvet était assurément très intelligent, honnête homme, ami chaud, « une des organisations les mieux trempées qui soient venues aux îles » [4]; mais il faut reconnaître que ces qualités avaient leur contre-partie : il était irascible, obstiné, absolu, intraitable.

1. Sur son rôle dans l'affaire Cadoudal: cf. Georges de Cadoudal, *Georges de Cadoudal et la Chouannerie*, *passim*; L. de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (*1793-1832*), t. II, p. 174; Huon de Penanster, *Une conspiration en l'an XI et en l'an XII*, p. 131 et suiv.
2. Bouvet à Malouet, 18 juillet 1814.
3. Malouet à Bouvet, 26 août 1814.
4. Pajot, p. 342.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ayant l'esprit assez politique pour désirer concilier au nouveau régime les partisans des idées nouvelles, il comprenait qu'il fallait être modéré ; mais, par suite de son caractère, s'il lui arrivait de rencontrer une résistance ou de voir que ses efforts n'aboutissaient pas, il s'emportait jusqu'à l'arbitraire. Pénétré, en effet, des idées de l'ancienne France, il confondait le roi et le pays, prenant la résistance à ses idées et à ses volontés comme une atteinte à la dignité royale, à la grandeur du pays. Joignez à ceci que sa carrière de conspirateur et de rebelle l'avait peu préparé à administrer et mal disposé au respect des textes et des lois, que sa vie de soldat lui avait laissé un certain dédain professionnel pour le civil, et on comprendra dès lors qu'il ne tînt compte, au cours des événements, que des solutions que pouvait lui dicter son caractère entier et décidé, dépourvu de certaines idées morales, faisant fi des avis des autres et de leurs arguments légaux. Tel était, au moral, l'homme qui avait pour mission de rallier à la monarchie les esprits dans une colonie où, à côté d'une minorité demeurée fermement royaliste, se trouvait une majorité attachée aux idées de la Révolution. Au physique, il était de petite taille, maigre, chétif en un mot ; les traits du visage étaient fins, mais assombris par un certain air de mélancolie[1]. Son passé devait le rendre cher aux royalistes et son nom, ses relations de famille, lui assurer la sympathie des autres et lui permettre de gagner leur confiance. Le gouvernement le décora de la Légion d'honneur, « pour qu'il fût aux yeux de tous, non le représentant exclusif de l'ancien régime, mais le continuateur des anciennes traditions unies à l'esprit nouveau. » Chevalier de Saint-Louis, depuis 1800, il y avait là, comme un emblème de la mission conciliatrice entre le passé et le présent qu'il avait à entreprendre. Dans cet ordre d'idées, on lui adjoignit comme chef de l'administration, pour être son auxiliaire et partager avec lui le pouvoir réglementaire, Marchant, ancien sous-préfet colonial de l'île pendant l'Empire. Celui-ci reçut le titre d' « Ordonnateur. » L'intention était bonne, mais ni leur passé, ni leur tempérament ne pouvaient leur permettre de sympathiser, et ils les destinaient à devenir, même à leur insu, les représentants des tendances opposées qui se partageaient les esprits des habitants de Bourbon. Venu aux îles avant la Révolution comme contrôleur à l'île de France, Marchant y resta durant la

1. De la Sicotière, t. II, p. 577.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tourmente révolutionnaire. Le retour des jours calmes le retrouva en fonctions, et le nouveau gouvernement l'employa, comme je l'ai dit, en qualité de sous-préfet colonial. L'empire eut part à son dévouement comme les régimes antérieurs et, à la capitulation de l'île, il revint en France où, prétend-il, il fut « réformé et maltraîté par le gouvernement. »

C'était un fonctionnaire honnête, qui avait laissé de bons souvenirs à ses administrés, mais sa vie, toute administrative, l'avait rendu formaliste, attaché à la lettre et non à l'esprit des règlements, méticuleux à l'excès, porté à se plaindre de ses supérieurs. Bonapartiste au fond, ayant servi tous les régimes, et ne désirant qu'une chose, pouvoir servir encore avec le même zèle tranquille et prudent, il redoutait les orages et fuyait les tempêtes; en somme, le fonctionnaire, tel que les révolutions et le système administratif l'ont formé, honnête, laborieux, traditionnel, mais sans largeur d'esprit, sans initiative, bref, l'homme le moins fait pour les événements extraordinaires et les situations périlleuses.

Le major de Parny, de famille créole, fut nommé commandant en second; le lieutenant-colonel de Montarby, mis à la tête du 4e bataillon d'Angoulême, garnison future de la colonie. L'expédition s'embarqua à Rochefort sur une division aux ordres du capitaine de vaisseau Jurien. Au moment du départ, Bouvet reçut une nouvelle marque de faveur; il fut fait maréchal de camp. Louis XVIII le comblait.

Partie de France le 15 novembre 1814, l'expédition mouilla dans la rade du Cap. Bouvet, reçu avec les honneurs dus à sa nouvelle situation, n'échappa pas à une certaine ivresse. Ce n'est pas en vain qu'on *parvient* quand, toute sa vie, on a été gueux et hors la loi. Il joua son rôle avec dignité, et, rendons-lui cette justice, avec la perception très nette de la conduite qu'un représentant du roi de France devait tenir alors. Sur sa demande, les autorités anglaises remirent une amende de huit mille piastres à M. de Lêtre, français établi au Cap depuis 1784, « qui n'avait jamais laissé échapper l'occasion d'être utile à ses compatriotes. » Ses services avaient été rendus principalement à des marins pendant les guerres de l'Empire. L'intervention était doublement heureuse : il était bon, d'une part, de montrer que le roi, au lendemain de ses désastres, n'oubliait pas ses devoirs et entendait assurer à ses sujets

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sa protection bienveillante; d'autre part, de prouver qu elle s'étendait à quiconque avait été utile à la France, sans s'inquiéter de l'époque où il avait agi. Nos navires repartaient le 25 février, et le 30 mai ils relâchaient à l'Ile de France, ou plus exactement à Maurice, nouveau nom de la colonie que nous avions dû céder. Reparaître ainsi dans un pays récemment arraché à la mère patrie, encore frémissant et inconsolable de ses malheurs et de sa destinée, y paraître, il est vrai, sous des couleurs différentes de celles qu'il avait défendues, mais qui étaient redevenues celles de la France, pouvait sembler cruel et même délicat. Bouvet ne tint pas compte des objections; il remplit sa mission, « malgré les grimaces et les sottes préventions. » Là se trouvait, en effet, Farquhart, gouverneur anglais, et il hâtait ainsi l'abandon de Bourbon. « Nous avons bien fait; autrement la remise eût subi des retards », écrivait-il encore; et certes, si ces retards se fussent produits, les Cent jours eussent empêché, et la restitution immédiate, et bien probablement le retour définitif de l'île à la France. Il eût pu, cependant, en agissant de même, se montrer moins dédaigneux des sentiments respectables auxquels il dut faire violence. Arrivé à Bourbon, la rétrocession s'effectua donc sans rencontrer de difficultés de la part des administrateurs anglais, C. Teffair, le major Fluker, Dropter et le major Carrol. Le drapeau anglais fut amené le 6 avril 1815. Les habitants furent relevés par les commissaires du roi d'Angleterre : « des serments d'allégeance et de fidélité qu'ils avaient prêté à S. M. le roi des Royaumes Unis d'Écosse, de Grande-Bretagne et d'Irlande », serments imposés, lors de la conquête, aux colons, au mépris du droit des gens et des termes de la capitulation de 1809, violation permettant de rappeler, une fois de plus, que la bonne foi britannique n'a parfois rien à envier à la « foi punique ».

L'île vit partir les Anglais sans regret. Les nouveaux maîtres avaient été désagréables, leur joug rude, et l'interdiction de la traite des noirs avait irrité une population dont les différentes opinions ne connaissaient qu'un seul terrain d'entente : le maintien du commerce des noirs et de l'esclavage. Avec cinquante lieues de côtes dangereuses et sans abri, un sol montagneux et tourmenté d'où émergeaient des volcans dont l'un était encore en activité ; avec ses *brulés*, territoires arides dégringolant jusqu'à la mer; avec les gorges et les ravins qui découpaient son territoire, asiles de tor-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rents, tantôt tumultueux, et tantôt simples ruisseaux, l'île offrait de loin au voyageur l'aspect d'un pic émergeant des eaux. Pas d'agglomération : les villes qui donnaient leurs noms aux différents quartiers, n'étaient, à vrai dire, que de simples villages. Saint-Denis, le chef-lieu, se composait de maisons sans étages, bâties le long de chemins non pavés qui conduisaient de la mer aux campagnes ; c'était un gros bourg, sans rade et sans port, dominé par un cercle de montagnes. Saint-Paul avait, peut-être, plus d'importance, grâce à une rade qui, sans être d'une sûreté absolue, offrait néanmoins un mouillage sérieux, d'un accès facile par certains vents. Les Anglais y avaient, avec raison, établi le centre de leur administration. Les colons étaient disséminés sur leurs plantations, éloignées les unes des autres, sans communications faciles, faute de chemins aisés ; car, sauf une route qui suivait la côte, l'intérieur n'était sillonné que par des sentiers plus ou moins entretenus. A côté d'une population servile de plus de 60.000 têtes, on comptait de six à sept mille blancs, sans instruction, ni valeur morale, oisifs pour la plupart : « Population sans terres, vivant de vol, de pêche et de chasse », nous dit Bouvet ; et il ajoutait : « Il faudrait coloniser avec ces gens-là. »

Cette population se divisait en royalistes, qui se recrutaient parmi les planteurs, anciens officiers de terre et de mer, pour la plupart gentilshommes, fixés jadis dans l'île ; et en bonapartistes comprenant surtout la population urbaine, les commerçants et les artisans, la plupart anciens soldats demeurés à Bourbon. Tels étaient le pays et la population, sur lesquels s'étendaient les pouvoirs de Bouvet et de Marchant.

Aussitôt la domination française rétablie, ils lancèrent une proclamation annonçant : que le roi les avaient nommés pour reprendre possession de l'île, « et pour rapporter parmi eux le pavillon sans tache, symbole de justice, à la vue duquel l'Europe entière en armes avait cessé de combattre ; à l'ombre duquel on avait vu croître et prospérer cette belle colonie... il était impossible que les longues et cruelles convulsions qui ont agité la France ne laissassent aucune trace après elle ; nous avons à regretter la perte de l'Ile de France ! les relations entre les deux colonies ne seront plus parfaitement les mêmes, mais elles seront aussi intimes que celles qui unissent les deux gouvernements. Enfin, ajoutaient-ils (en guise de consolation,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

par un argument qui s'adressait aux intérêts privés plus qu'au patriotisme) Bourbon, intermédiaire entre l'Inde et la France acquiert aujourd'hui une plus grande importance. — Habitants de Bourbon, officiers et soldats, dans ce jour solennel qui nous rappelle d'aussi grands souvenirs, jurons d'être fidèles au roi sous le sceptre duquel nous sommes réunis après tant d'orages, et remercions le Dieu des armées d'avoir rendu à l'Europe la paix, à la France son roi légitime, à Bourbon son maître et ses lois[1]. »

Il fallait reconstituer l'administration : les Ordonnances de 1766 et 1789, remises en vigueur, durent servir de base à ce travail ; or, un certain temps devait s'écouler nécessairement entre la reprise de possession et la reconstitution du gouvernement. Il fallait assurer, pendant cette période, le recouvrement des impôts, le maintien de l'ordre, le fonctionnement des services, sans compter qu'on ne pouvait négliger les intérêts privés, particulièrement ceux du commerce, qui ne pouvait subir d'interruption. A quel régime seraient, par exemple, soumis les navires des différentes nations sur rade, en cours de chargement ou ceux y arrivant? Ces questions furent tranchées par un arrêté décidant que les lois et règlements en vigueur resteraient obligatoires, sauf celle contre la traite des noirs; que les fonctionnaires seraient maintenus; que les bâtiments étrangers continueraient à charger, et que les bâtiments français seraient traités par la douane comme l'étaient ceux de nationalité anglaise : toutes mesures bien accueillies, et, malheureusement surtout, il faut l'avouer, l'autorisation de procéder à des opérations de traite. Ces dispositions provisoires arrêtées, le nouveau gouvernement s'occupa de l'organisation définitive : la question financière n'était pas la moins importante de celles qui le préoccupaient. On forma une commission de quatre agriculteurs et de quatre commerçants pour étudier les impôts, dont le montant était fixé à 1.280.000 francs.

L'organisation judiciaire fut rétablie telle qu'elle était antérieurement à la Révolution. Elle comprenait un Conseil supérieur et une juridiction royale ; enfin, on maintenait le tribunal terrien et une justice spéciale pour les esclaves. Le rétablissement des justices de paix complétait l'organisation. L'installation des tribunaux eut lieu

1. Proclamation, 6 avril 1815.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le 18 avril, en grande pompe. L'éloquence officielle se donna un libre cours dans des discours platement pompeux et serviles : « la bénédiction du père affermit la maison des enfants..., le père de famille est revenu le cœur plein d'un amour dont sa longue absence n'a fait qu'accroître l'énergie », s'écriait le président Pajot. Le procureur général Gillot l'Étang célébrait le bonheur de l'île, « rendue à ses bons rois et à son beau nom, riche des ressources de son sol, riche surtout du choix que Sa Majesté a fait de chefs qui visent à fonder sa prospérité ; elle a déjà cessé d'être secondaire, et son rang est désormais fixé parmi les établissements de premier ordre..... Au temps de nos malheurs, l'espérance même nous fut douloureuse ; aujourd'hui, elle a, en quelque sorte, pris un corps, une âme, une vie et chacun peut s'appliquer, avec vérité, ces mots si ingénieux et si consolants : espérer, c'est jouir. » L'éloquence officielle n'est pas toujours le miroir des sentiments populaires ; aussi, Marchant ne cessait-il de prêcher la modération et la prudence à Bouvet. Si celui-ci se montrait conciliant dans les actes de son administration, il n'en était peut-être pas toujours ainsi dans ses discours et dans sa vie privée. Il n'avait pas oublié son histoire, et le pardon des injures n'était pas son fort. Les souvenirs du procès Cadoudal étaient toujours si vivants pour lui, « que peu de temps après son arrivée dans l'île, il les avait fait reproduire par un peintre du pays dans une des salles du gouvernement [1]. »

C'était là une fâcheuse idée qui pouvait être l'objet de commentaires malveillants et servir à entretenir l'irritation et l'inquiétude. Il fut mieux inspiré dans d'autres circonstances, faisant preuve d'une modération rare à l'époque, et je dirai même à toutes les époques.

Il forma deux compagnies de vétérans, non prévues par les Ordonnances : « considérant, disait-il, qu'il existe dans cette colonie beaucoup d'anciens militaires, dont beaucoup faisaient partie de l'ancienne compagnie des vétérans nationaux ; qu'il existe aussi plusieurs marins que les chances de la guerre ont laissés sans occupation, notamment ceux de la « *Caroline* » en 1810, et qu'il est dans les vues paternelles de Sa Majesté de donner des moyens de subsistance à d'anciens militaires qui ont passé une partie de

1. Azéma, p. 267.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

leur vie au service, en les utilisant dans les derniers moments de leur carrière [1]. » Il confiait à ces vétérans la garde des batteries, des magasins, des dépôts, des vigies, etc. Les infirmes furent pourvus d'une pension.

Je citerai encore une autre circonstance où le nouveau gouverneur sut faire preuve de prudence et de sage politique. Durant la traversée, des difficultés s'étaient élevées entre certains officiers de terre et ceux de la marine ; fréquentes en tout temps, par suite des rivalités d'amour-propre entre les deux corps, la situation politique n'avait fait que les faciliter ; cependant, aucun scandale ne s'était produit. Une fois à l'île Bourbon, les souvenirs des prouesses passées accomplies dans ces mers, souvenirs communs avec les populations, ranimèrent les passions bonapartistes des marins et amenèrent un incident caractéristique, bien fait pour inquiéter Bouvet. Les passagers de la division navale avaient décidé d'offrir un banquet aux états-majors des navires ; il eut lieu le 29 avril et, selon la coutume en pareille circonstance, des toasts nombreux furent portés. Les têtes étaient échauffées ; aussi, lorsque le lieutenant-colonel de Montarby but au roi et à la famille royale, des officiers de marine, par une bravade audacieuse, répondirent en buvant : « A la santé du cœur, de l'amour, et à celui qui fit l'honneur de la patrie » ; expressions symboliques, alors en usage parmi les bonapartistes, pour témoigner de leur amour à leur héros vaincu. Le scandale fut vif, et des officiers de l'*Africaine* se retirèrent au milieu des protestations ; mais d'autres demeurèrent, et, ne connaissant plus aucune réserve, un enseigne alla jusqu'à tenir des propos orduriers sur la famille royale. De Montarby les releva, déclarant que de tels officiers « étaient indignes de porter l'épaulette ». La querelle se continua dans la rue, et finalement le lieutenant de vaisseau Dupuy commandant *L'Éléphant* appela le lieutenant-colonel sur le terrain. Le duel eut lieu le lendemain sans grande effusion de sang, les deux adversaires s'étant blessés légèrement ; mais le scandale fut grand, tant par les circonstances qui avaient amené la rencontre que par ce fait d'un officier d'un grade inférieur forçant son supérieur à croiser le fer avec lui. Bouvet eut la sagesse de ne pas aggraver la situation ; il eût pu déchaîner la tempête en voulant

1. Arrêté du 12 avril.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sévir; il engagea une polémique, assez vive, avec le capitaine de vaisseau Jurien, commandant la division, et finalement lui imposa silence, argument tout militaire pour clore une discussion qui eut pu s'éterniser. Quant au ministre de la marine, il lui relata l'incident, et eut la générosité de ne pas transcrire le nom des coupables; car, disait-il, « leur esprit se mûrira, je l'espère, et ce travers excepté, ils pourront être utiles au roi ; d'ailleurs, bientôt, ils vont nous quitter, ils ne pourront plus nous nuire ; je leur donne ma bénédiction et je leur souhaite un bon voyage [1]. »

Il embarqua sur la division navale le lieutenant Saint-Hilaire et quelques mauvais drôles (lisez Bonapartistes), dont la présence dans la colonie eût été un danger et, débarrassé par le départ des navires de toute inquiétude, il s'apprêta à jouir en repos de son nouveau rang.

Malheureusement pour lui, si son style cavalier était bien fait pour plonger dans l'étonnement les fonctionnaires chargés de lire ses dépêches, ses procédés, non moins cavaliers, devaient changer l'étonnement en consternation chez ceux appelés à administrer sous ses ordres et faire naître des difficultés sans nombre avec Marchant, difficultés qui s'accrurent par suite des événements politiques.

La lutte continua jusqu'au jour où Bouvet, ayant en vain imposé ses volontés et menacé de « f... dedans [2] » son contradicteur, employa un procédé sans réplique en supprimant son emploi et en le forçant à s'embarquer pour la France.

La première difficulté se produisit au sujet d'un arrêté sur la pêche pris par le gouverneur.

Marchant lui écrivit pour lui faire observer que le pouvoir législatif n'appartenant pas à lui seul, mais leur étant commun, l'arrêté était irrégulier. La réponse ne se fit pas attendre : « Je brûlerai votre lettre, et la regarderai comme non avenue ; mais je vous dirai que mes principes étant de n'avoir ni prétentions, ni susceptibilités, je dois m'attendre à ne pas en rencontrer... Je veux le bien. Je le ferai de tout mon pouvoir et selon les formes prescrites, mais, si je néglige ces formes, on aurait tort de s'en formaliser ; car ce ne serait pas pour blesser l'amour-propre de personne, et d'ailleurs,

1. Bouvet à Blacas, 18 juillet.
2. Marchant, *Mémoire justificatif*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ce serait inutile; car, je ne reviendrai jamais sur ce que j'aurai fait [1]. » Cette déclaration de principes faite à un homme qui avait passé sa vie à méditer sur les textes, à peser la valeur d'un point ou d'une virgule, dut le plonger dans la stupeur. C'était l'abomination de la désolation. Il ne répondit pas et commença à contempler son supérieur de l'œil angoissé du collectionneur qui trouverait un animal malfaisant s'ébattant au milieu des objets de sa passion.

Sur ces entrefaites, Bouvet entreprit de parcourir l'île : il reconnut la possibilité d'établir un port à Saint-Gilles, visita Saint-Paul et y reçut un accueil brillant; les fêtes et les banquets se succédèrent. Si Bouvet y voyait une occasion de gagner les créoles, Marchant trouvait le procédé coûteux, alors surtout que son chef émettait la prétention de se faire rembourser sur les deniers publics. Il invoquait, avec raison, la loi. Il eut à lutter ensuite contre les nouvelles prétentions du Gouverneur; un jour, c'était un mobilier acquis du colonel anglais Keating; un autre jonr, il réclamait son traitement de maréchal de camp en sus de ses appointements de chef de la colonie. Les règlements en main, Marchant lui prouvait qu'il n'avait aucun droit à ces remboursements; Bouvet n'en avait cure. De toutes les prérogatives de représentant de la royauté, une de celles qu'il nous semble avoir eu le plus à cœur de faire respecter en sa personne était celle de dépenser largement et sans compter. Était-ce cupidité? non; il voulait conquérir les cœurs au roi, son maître, et poursuivait son but par les moyens qui lui semblaient les plus propices : la dépense et les fêtes. Lorsque les événements qui vont suivre nécessitèrent pour lui de réunir journellement à sa table de nombreux officiers et colons, pour ranimer leur fidélité et échauffer leur zèle, il aura recours à de nouvelles demandes d'argent, aussi froidement accueillies; il écrira à Marchant : « Quant aux demandes d'argent pour ma maison,... elles ne paraîtront pas ridicules au roi, parce qu'elles ne sont pas exagérées; qu'elles sont nécessitées par les circonstances et que ma maison, devenue le quartier général de la colonie, doit faire plus de dépenses qu'en temps ordinaire; parce que je ne thésaurise pas, M. Marchant, et que sans aimer la représentation, moi, représentant du roi, je dois paraître quand les circonstances l'exigent. »

1. Bouvet à Marchant, 27 juin.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Plus tard, quand cité devant une commission pour se justifier, il eut à défendre son administration financière, il dira encore : « J'ai cru que l'hospitalité et la représentation étaient des moyens de réussite... La dépense qu'elles paraissent avoir occasionnée est plus que compensée par les heureux résultats que j'ai obtenus... Elle est donc justifiée [1]. » Le loyalisme qu'il allait montrer dans les événements qui vont suivre, valurent mieux peut-être, pour sa défense, que ces raisons ; la commission le justifia par des considérants tels que ceux-ci : M. Bouvet [2] « paraît avoir suivi les usages établis avant lui, » ou encore « il a pu se croire autorisé, par exemple, de MM. de Vaugiraud et Linois [3]... par le silence du ministre, par l'acceptation de l'Ordonnateur. » Pauvre Marchant ! ce dernier considérant dut l'atteindre au cœur. Il avait résisté tant et plus, cédé à la menace, après avoir dépensé des trésors de controverse juridique : il avait écrit, sur ses démêlés avec Bouvet, un long et probant mémoire au ministre, fruit de ses veilles pendant son involontaire traversée de retour, et tout ceci aboutissait au triomphe de son rival, basé en partie sur ce que lui, l'Ordonnateur, avait tout approuvé.

Sa carrière ne lui avait pas donné la belle humeur audacieuse et tranquille que son gouverneur avait acquise par un apprentissage sérieux des temps de révolution : aussi n'eut-il pas la netteté de conduite et la fougue de son chef lorsque le 12 juillet, à l'arrivée de la corvette anglaise l'*Ariel*, le capitaine Ross transmit à Bouvet la nouvelle du retour de l'île d'Elbe.

II

La situation de Bouvet devenait très grave. Sa fidélité et son énergie ne faiblirent pas. Il ne songea qu'à une chose : maintenir haut et ferme le drapeau blanc qui avait été confié à la garde de son honneur. « J'ai fait rassembler les chefs des divers services et

1. Bouvet à Marchant, 22 octobre.
2. *Mémoire du général comte de Bouvet.*
3. Le premier gouverneur de la Guadeloupe et Linois de la Martinique, pendant les Cent Jours

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les principaux habitants, et moi-même leur ai donné connaissance de la *Gazette extraordinaire de l'île de France*. Pas un n'a été indécis ; ils ont tous, spontanément et sans hésiter, fait le serment d'être à jamais fidèles au roi ». Le lendemain, il rassembla les troupes et les harangua : « Les soldats ont répété les cris de l'honneur et du devoir : Vive le roi ! Vivent les Bourbons ! » [1] A Saint-Paul, la même cérémonie eut lieu par les soins du major de Parny. Bouvet se louait de Farquhart, gouverneur de l'île Maurice, grâce auquel, par suite de l'embargo mis sur les navires autres que l'*Ariel*, il avait eu connaissance le premier des événements. Il avait ainsi pu prendre ses précautions et préparer l'opinion. Farquhart et le général Campbell lui avaient fait des offres de services et de secours. « J'espère, cependant, n'avoir pas besoin de réclamer leurs obligeantes offres, quoique, plein de confiance dans leur loyauté, je n'hésitasse pas à les accepter, si la chose devenait nécessaire [2]. » Sa confiance devait se refroidir, en même temps qu'il allait percevoir plus nettement les difficultés de sa situation. Envoyant une adresse au Roi, il s'exprimait ainsi : « Quoique je ne puisse dire que tous pensent ici de même, car l'esprit de vertige, longtemps répandu sur tout ce qui était Français, ne peut (pas) n'avoir point laissé des traces, cependant, le bon esprit domine et la loyauté de nos voisins nous est connue [3]. » Un incident allait lui révéler l'état d'esprit d'une partie de la population ; enfin, la loyauté anglaise ne tardait pas à lui inspirer des doutes. Ayant pu apprécier par la suite sa situation sous son véritable aspect, il la résumera en ces termes dans un mémoire justificatif : « figurez-vous, que j'étais à quatre mille lieues de la métropole, privé de tout secours extérieur, obligé de me suffire à moi-même ; que, voisin d'un rival puissant qu'il fallait ménager sans ployer devant lui, j'étais encore à l'intérieur en butte à une faction déclarée que j'ai dû comprimer par ma seule volonté [4]. » La vérité eût peut-être exigé qu'il ajoutât que la chance avait secondé les efforts de sa volonté, sans que nous voulions, par là, diminuer son rôle. Une vive agitation se manifesta sur plusieurs points de la colonie. « Quelque temps le pavillon tricolore avait été

1. Bouvet à Blacas, 2 août 1815.
2. Même lettre.
3. Bouvet à Blacas, 8 août.
4. Marchant, *Mémoire du général comte de Bouvet*, p. 125.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

hissé à Saint-Paul à la suite d'une orgie dont Bonaparte avait été l'objet », nous dit Marchant, qui intervint pour décider le gouvernement à se contenter de chapitrer vertement les autorités demeurées inertes. L'incendie avait éclaté, mais la difficulté des communications et l'éloignement des centres ne lui avait pas permis de se propager. Marchant conseillait à son supérieur : « la modération pour le bien public et sa propre sécurité ». Loin des événements, impuissant à en prévoir le résultat, tout en inclinant à croire au succès de Napoléon, tous ses efforts tendaient à faire prévaloir une politique d'atermoiement. A quoi bon prendre parti : il n'y avait qu'à attendre, sans risquer son enjeu sur une lointaine partie. Aussi, lors de la réunion des notables convoqués pour aviser aux mesures à arrêter en présence des événements, Marchant s'efforça d'obtenir qu'on n'interrompît pas les communications avec la France, invoquant le mécontentement qui en résulterait dans la colonie. « J'ai dû, dira-t-il plus tard, calculer les chances d'un mouvement intérieur dont nous eussions été les premières victimes [1]. » Permettre aux excitations de la mère patrie de pénétrer dans la colonie, au bruissement d'aile de l'aigle impérial de venir retentir aux oreilles d'une population émue et troublée; prétendre rester fidèle à Louis XVIII et correspondre avec la France, c'étaient là des procédés dangereux pour empêcher l'explosion redoutée.

Bouvet, tout entier à ses convictions et à ses passions politiques, rongeait son frein, en attendant l'heure de châtier cette conduite dans la prudence de laquelle il flairait la trahison. Je n'oublierai pas, écrira-t-il à Marchant en le révoquant : « la complaisance avec laquelle vous vous arrêtiez aux chances de succès que pouvait avoir l'usurpateur, et dont vous vouliez faire la règle de votre conduite, de la mienne et de celle des notables, présents à une délibération relative à l'augmentation à donner au commerce fait avec les étrangers ».

En attendant, contraint et forcé, il conservait son Ordonnateur, avec lequel la lutte allait continuer pendant trois mois encore. Il se préparait à faire partir son aide de camp avec des dépêches pour le roi : Marchant, quoiqu'il eût connu ce départ, éluda de correspondre avec Gand. La situation politique ne le regardait pas; il n'avait pas

1. Marchant, *Mémoire justificatif*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

besoin de correspondre avec Louis XVIII et son gouvernement, qui ne pouvaient lui faire aucun envoi d'argent et de matériel. Telles étaient, du moins, ses raisons. Le dévouement dont il se glorifiera à son retour en France était, en tous cas, comme on voit, plus fait de pondération que d'ardeur.

Bouvet, tout à sa foi politique, ne songeait qu'à lutter jusqu'au bout. Il redoutait l'arrivée d'une division française, ne se faisant aucune illusion sur l'effet que sa venue produirait sur les esprits. Sa seule espérance résidait dans la présence d'une force navale anglaise. Il était décidé à triompher; il usa pour y parvenir de moyens qui peuvent nous paraître rigoureux et, disons le mot, odieux. Je ne cherche pas à le justifier; mais qu'il me soit permis de rappeler que, pour juger ces hommes victimes des révolutions, la justice réclame l'indulgence et que les émigrés, pas plus que les protestants à La Rochelle et à la Boyne, ne croyaient trahir. Ils croyaient obéir à l'honneur et, inconscients serviteurs de l'étranger, ils conservaient au fond de leur cœur l'amour de la patrie française.

L'homme de la vie duquel je retrace un épisode fut une victime de ce mirage trompeur, et quand, au lieu de trouver chez les Anglais des auxiliaires désintéressés, il y reconnut des adversaires déguisés, désabusé et se ressaisissant, il appela à lui tous les hommes de cœur pour défendre les droits de la France.

Il destitua donc un capitaine et fit arrêter une douzaine de soldats qui furent confiés à l'autorité anglaise. Embarqués sur l'*Ariel*, ils devaient être confiés à la disposition du ministre de la marine. Ces malheureux rencontrèrent du moins dans la population de l'île de France (Maurice), où ils firent escale, des marques de dévouement, des conseils et des secours qui les soutinrent dans leur infortune née de leur fidélité politique.

Cette mesure de rigueur inquiéta les colons. De toutes parts, on faisait circuler des listes de proscription : Bouvet jugea bon, après avoir frappé, de rassurer. Il convoqua les colons et les soldats à des banquets ; il tint table ouverte ; il chercha à gagner les troupes et à s'assurer de leur fidélité, en les comblant de faveurs. Les officiers touchèrent une haute paye ; ils reçurent une indemnité de logement ; et, militaires et civils virent s'abattre sur eux une manne bienheureuse sous la forme de décorations des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Ces fêtes et ces banquets n'étaient pas sans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

inconvénient : il fallait de l'argent, et Marchant ne pouvait en fournir. Le gouverneur eût voulu aussi voir l'administration se réorganiser : il réclamait l'élaboration du budget ; mais il se heurtait et devait continuer à se heurter à une résistance passive. Il avait écrit à ce sujet, dès le 29 juillet, à Marchant et, quoiqu'il eût réitéré ses demandes, rien ne fut fait. Marchant, en effet, lui opposait que le budget ne se faisait qu'une fois par an et qu'il fallait l'expérience d'une année pour l'établir. La demande était donc dépourvue de sens. Bouvet répondait avec justesse : qu'il y aurait des corrections à faire, mais, qu'après six mois d'expérience, on pouvait toujours en donner un aperçu [1]. Quant aux ressources financières, l'administration civile ne paraissait pas heureuse dans ses mesures : c'est ainsi, qu'elle n'autorisait les guildiveries (fabriques d'eau-de-vie indigène) à ne livrer que par tonne de 130 litres. Dans un pays où tout se transportait à dos de noir, c'était anéantir une industrie, source fructueuse pour l'impôt, et le gouverneur, irrité à bon droit, forçait son auxiliaire à modifier cette mesure dont il avait signalé l'inconvénient au point de vue des transports.

Toutes ces difficultés et ces soucis ne lui suffisaient pas. Pour répandre la bonne parole parmi ses administrés, il s'adressa à une puissance, alors naissante, la presse. Par ces soins, la Gazette de l'île faisait paraître des articles destinés à toucher les cœurs et à enflammer le zèle. On était ainsi arrivé au 24 août, jour de la Saint-Louis : Bouvet résolut de la célébrer avec un éclat inaccoutumé. Il y eut grande revue et remise d'un drapeau au régiment d'Angoulême. « Un soldat sortit des rangs et, après un discours bref et animé, il plaça sur l'étendard une couronne de lauriers. L'effet fut touchant et les cris de « Vive le roi » redoublèrent. » A la suite de la revue, il y eut grand'messe et bénédiction du drapeau, le soir banquet, bref, le programme ordinaire de ce genre de fête. Les officiers de la *Philomèle* et de l'*Ariel*, croiseurs anglais, étaient présents et reçurent la croix du Lys. Mais où l'enthousiasme ne connut plus de bornes — c'est le journal qui parle — ce fut « lorsque les soldats couronnèrent le général de lauriers [2] ».

Bouvet, infatigable comme on le voit, était moins confiant que

1. Bouvet à Marchant, 22 octobre.
2. *Gazette* du 9 septembre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la Gazette sur l'enthousiasme populaire. Il songeait à s'assurer un aide; et c'est ici que son caractère va se dessiner, avec une conception toute personnelle de ce qu'exigeaient le patriotisme et la fidélité monarchique.

Il adressa donc à Farquhart un projet de convention en cinq articles : les forces navales anglaises protégeraient les deux îles; douze cents hommes seraient mis à sa disposition comme auxiliaires, pour lui obéir en tout; les frais seraient payés par l'Angleterre et remboursés plus tard [1]. Il aurait ainsi toute tranquillité, des ressources assurées, et éviterait une immixtion directe des Anglais, comme le bruit en courait, dans les affaires de l'île, immixtion dont il ne voulait point entendre parler. Il commençait à se méfier de ses bons amis. Farquhart refusa, prétextant qu'avant peu ils auraient des ordres qui détermineraient les mesures qu'ils devaient respectivement prendre en conséquence des derniers événements d'Europe. « Il m'offre tous les secours en son pouvoir pour le maintien de l'autorité légitime de mon souverain; mais, tout cela ne suffit point, je ne demanderai pas de secours et les accepterai à la dernière extrémité [2]. » Il reçut, le 26 août, les instructions du roi que lui transmettait M. de Blacas. Il lui était enjoint de n'obéir qu'aux ordres signés par le roi et contresignés de Blacas, d'interrompre toute espèce de communication avec les ports tombés sous la domination de l'usurpateur, de ne point permettre que son pavillon naviguât dans ses parages, de faire saisir tous les navires expédiés qui aborderaient à l'île Bourbon, d'en mettre les équipages en prison et d'en faire vendre ou au moins séquestrer les cargaisons. Il était encore invité à déclarer l'île en état de siège et à soumettre tous les habitants aux lois militaires, à déplacer et à envoyer hors de la colonie tout fonctionnaire ou officier dont la fidélité lui serait suspecte, à ouvrir aux vaisseaux étrangers le commerce de Bourbon. « Enfin, ajoutait M. de Blacas, Sa Majesté ayant la confiance la plus illimitée dans votre attachement à sa personne et dans votre zèle, vous autorise à prendre toutes les mesures que vous croirez convenables [3]. » La population obéirait-elle à ces ordres? il pouvait en douter et cependant il ne voulait point compter sur un secours

1. Bouvet à Farquhart, 29 août.
2. Bouvet à Blacas, 13 septembre.
3. Blacas à Bouvet, 18 avril.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

anglais, car il prévoyait : « d'avance et dès lors ce qui arriva six semaines plus tard. » Marchant se refusa à l'enregistrement de cette lettre par le Conseil supérieur, enregistrement nécessaire pour que les actes officiels pussent avoir une valeur légale. Il y eut de vives discussions avec le gouverneur. Ce fut un des griefs principaux de Bouvet contre lui ; finalement la lettre fut enregistrée le 1er septembre.

Grâce à sa méfiance et à son énergie, Bouvet avait échappé à un péril grave. Le 12 août, un navire mouillait à Saint-Denis : c'était l'*Amitié*, capitaine Saint-Faust. Ses expéditions étaient régulières ; au nom du roi, il fut reçu ; mais Bouvet exigea une caution de cent mille francs pour sa bonne conduite et pour garantie qu'il n'avait pas double expédition, ni mission secrète. Ce soupçon, ainsi qu'on le verra, était fondé. L'*Amitié* repartit bientôt pour l'île de France. Sur ces entrefaites, arriva la *Mouche* n° 29, commandée par l'enseigne de vaisseau Gautherin. Le navire battait pavillon blanc, mais son commandant portait la cocarde tricolore. Le gouverneur s'enferma avec celui-ci et le capitaine anglais Ross. A la suite de cette conférence, l'équipage et son commandant furent déclarés prisonniers de guerre et remis, chose triste à dire, aux mains des Anglais pour être renvoyés en France. Bouvet poussa encore plus loin la prudence. « J'ai déclaré à M. Marchant, alors comme Ordonnateur chef d'administration, que des ordres, quels qu'ils fussent, envoyés par une autorité que nous ne pouvions reconnaître, étaient nuls ; qu'en conséquence, il valait mieux n'en pas prendre connaissance ; qu'il serait également dangereux de répandre dans le public les journaux et les lettres particulières ; qu'en conséquence, je me saisissais du tout en prenant sur moi toute la responsabilité. Un silence désapprobateur fut sa réponse [1]. » Le procédé était cavalier vis-à-vis de son collaborateur, s'il était admissible par raison d'État, vis-à-vis de la masse des habitants. Au dire de Marchant, il aurait répondu au gouverneur « qu'il avait bien fait s'il l'avait jugé nécessaire ». S'il approuva, ce fut certainement du bout des lèvres, et on ne saurait franchement l'en blâmer. L'excuse de Bouvet était qu'il ne pouvait guère se fier à lui et que certaines lettres eussent été pour Marchant un encouragement à

1. Bouvet à Blacas, 27 septembre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

passer d'une opposition sourde à une hostilité marquée pour la monarchie.

L'une des dépêches était adressée par Decrès au gouverneur. Elle était faite pour étonner un ancien prisonnier d'Etat, et lui inspirer des soupçons. Celui-ci sentit bien qu'il y avait un péril caché sans percevoir avec précision de quelle nature il était. Il ne croyait pas que Decrès pût avoir confiance en lui, tout en faisant appel à son concours. Le ministre l'informait des événements, ajoutant qu'il était convaincu qu'il se rallierait, ainsi que la colonie, à la volonté unanime du peuple français. « Quant au pavillon tricolore, il convient de ne pas anticiper jusqu'à nouvel ordre, sur le moment où les étrangers auront communiqué dans vos parages leurs sentiments sur sa restauration[1] ; » seule, la cocarde tricolore devait être reprise. Il semble, à lire ce passage, que le ministre pensait ou espérait illusionner les étrangers, c'est-à-dire les Anglais, désirant éviter que nos colonies ne fussent attaquées, ou que des incidents de mer ne se produisissent, cause d'hostilités qu'on voulait encore espérer évitables. Bourbon, colonie impériale pour les affaires intérieures, serait demeurée, vis-à-vis des Anglais, sous le drapeau blanc. En somme, on était dans une période d'attente, et l'Empire désirait éviter l'accusation d'avoir rompu le premier. C'est ce qui explique encore, que Decrès transmit au gouvernement colonial le décret des 29 mars-1er avril, rendu en conformité des traités de 1814, décret abolissant la traite des noirs. C'était pour Bouvet, s'il eût voulu le faire promulguer, une difficulté de plus. Decrès, qui connaissait ces colonies, qui n'ignorait pas que le décret du 30 Floréal an X (30 mai 1802) sur l'esclavage avait été nécessaire au maintien de l'union de la métropole avec la colonie, songeait-il à faire révolter les colons contre le gouverneur? je ne le crois pas. Je pense, comme je viens de le dire, qu'il n'avait en vue que le maintien momentané de la paix, en montrant que son gouvernement entendait respecter les traités. Il est néanmoins certain (et, peut-être, le ministre escomptait-il ce résultat, qui l'eût débarrassé de Bouvet) que, si la traite avait été interdite, des troubles eussent pu éclater. Saint-Faust et Gautherin eussent probablement profité de ces troubles pour soulever les bonapartistes et installer un gouverneur dévoué à l'Empire.

1. Decrès aux Administrateurs de Bourbon, 16 avril.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

J'ai dit que sa méfiance avait bien servi Bouvet. « J'étais étonné que le ministre de l'usurpateur m'écrive aussi honnêtement qu'il l'a fait dans sa lettre aux deux administrateurs de Bourbon, en date du 16 avril dernier, mais par les lettres ci-jointes du capitaine de vaisseau Ravenel, votre Excellence (Blacas) verra quels sont les motifs qui ont décidé M. Decrès[1]. » Ce sont les moyens employés pour se débarrasser de lui qu'il nous faut raconter.

Saint-Faust était, on l'a vu, reparti pour l'île de France réparer son navire, l'*Amitié*. On disait dans cette île que le bruit courait à Bourbon (et sans doute Bouvet l'avait connu) qu'un complot était ourdi pour remplacer le gouverneur. Celui sur qui le Gouvernement avait jeté ses vues était M. de Ravenel, ancien capitaine de vaisseau résidant depuis plus de vingt-cinq ans à l'île de France. Ses opinions ne le désignaient pas, paraît-il, au rôle qu'on lui destinait. Il protesta qu'il ne devinait pas ce qui l'avait fait choisir à Paris; qu'il ne pouvait considérer ce choix que comme un outrage à son dévouement sans borne pour l'infortunée dynastie des Bourbons. Bouvet en donne une raison qui semble vraisemblable. « Il est chevalier de Saint-Louis, de longtemps avant la Révolution ; il a toujours professé des opinions d'un homme d'honneur. Ce qui l'a fait choisir est vraisemblablement le mariage de sa fille avec le général Vandermaessen, qui commanda en second ces îles lorsque le général Decaen en était le capitaine général[2]. » Ces liens de famille avaient fait compter sur lui et si ses protestations s'expliquent par ses convictions; la situation où il se trouvait, résidant en terre anglaise, ayant dû prêter serment d'allégeance au roi d'Angleterre, dut encore en augmenter la véhémence, alors que des troubles récents à l'île de France rendaient les nouveaux maîtres plus soupçonneux et plus rudes. Quoi qu'il en soit, ignorant, dit-il, les bruits qui couraient, bruits que ses amis ne lui avaient pas révélés parce qu'ils étaient absurdes et que c'eût été, vu ses opinions, l'affliger beaucoup que de lui en dire un seul mot, il fut averti qu'un sieur Blanchette, dentiste, avait à l'entretenir secrètement. Il alla au rendez-vous et Blanchette lui remit une lettre de Saint-Faust qu'il n'avait jamais « ni vu, ni connu ». Bouvet ne s'était pas trompé. Saint-Faust avait bien une mission secrète. Ancien corsaire du port d'An-

1. Bouvet à Blacas, 20 septembre.
2. Même lettre, 20 septembre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vers, homme d'audace et de coups de mains, le choix était habile ; l'énergie soupçonneuse de son adversaire avait fait échouer sa mission. Il avait dû détruire les dépêches adressées à Ravenel, car, prétendait-il : « j'ai été trahi à Saint-Denis par des personnes de mon navire que je n'aurais jamais dû soupçonner. » De trahison, je n'ai trouvé aucune trace : or, le gouverneur en eût parlé ; et, en tous cas, à l'heure du succès, les oiseaux de proie qui font cette besogne viennent à la curée réclamer le prix de leurs services. Personne n'a réclamé. Il est plus vrai de dire que la perspicacité méfiante du gouverneur avait déjoué le plan de ses adversaires. Brûlé à Bourbon, ne pouvant prendre contact suffisant avec la population, Saint-Faust était venu à l'île de France, où, accomplissant courageusement sa mission, il avait usé d'une voie détournée pour avertir Ravenel du rôle que celui-ci devait jouer. Il espérait, sans doute, qu'habitant les îles depuis longtemps, à l'abri des soupçons qui l'avaient paralysé, Ravenel débarquerait à Bourbon et agirait. Il se trompait. L'ancien capitaine de vaisseau du roi n'entendait pas risquer une telle aventure : il lui répondit : « J'ai reçu votre lettre du 14 courant... son contenu m'a beaucoup surpris et la communication qui m'a été faite de votre part par la personne qui s'était chargée de me la remettre, m'a surpris bien davantage. » Sir Farquhart averti, fit arrêter Saint-Faust. Ainsi échouait la mission dirigée contre l'administration royale. Bouvet écrivait avec une satisfaction justifiée : « Je dois me féliciter des mesures de précaution prises contre lui ». Il avait été également bien inspiré dans ses mesures contre Gautherin. Où l'un échouait, l'autre réussirait, avait pensé Decrès : à défaut de Ravenel, Gautherin, parent du marquis de Parny, commandant en second l'île, avait pour mission de gagner ce dernier. « Il y a eu, j'en suis sûr, une tentative semblable de faite, mais cette tentative a été faite plus adroitement et de telle manière que la personne désignée, en cas que M. de Ravenel n'eût pas accepté, ne s'est pas doutée des vues qu'on avait sur elle. C'est le marquis de Parny. » Ainsi toutes les tentatives des impérialistes avaient échoué ; l'avenir restait cependant toujours obscur.

Il existait, en effet, un autre danger que Bouvet n'ignorait pas, et que des bruits persistants lui révélaient. Il écrivait à Blacas : « Le bruit a circulé, et j'ai vu des lettres d'Europe qui le disaient, que

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des ordres furent envoyés d'Angleterre aux troupes de S. M. B. d'occuper Bourbon, sans cependant se mêler en rien de l'administration de la colonie... Une telle mesure ne peut avoir lieu sans que le Roi ne m'ait donné l'ordre de ne pas m'y opposer. Il ne peut entrer de troupes étrangères à Bourbon, que sur un ordre du roi ou à ma demande, d'après une convention faite en vertu des traités existants [1]. » Cette lettre renferme la ligne de conduite qu'il va suivre et l'esprit qui l'animera à l'égard des alliés du roi son maître. Il accueillera leurs secours en tant qu'alliés, mais il ne sera ni leur complice, ni leur dupe dans une besogne qui, sous des apparences bienveillantes, serait dirigée contre l'autorité de son souverain et l'intégrité de son royaume. C'étaient là des illusions d'émigré ; les événements favorables lui permirent de s'y conformer.

Si les Anglais rêvaient de tirer parti des événements pour accroître leurs possessions, aux dépens de la France, Bouvet se rappelait les luttes que la monarchie avait soutenues au siècle dernier contre l'avidité sans scrupules de l'Angleterre. Il pensait, sans doute, qu'un jour elles se renouvelleraient entre la maison de France et la nation britannique ; et, si le gouvernement de Londres employait la ruse pour mettre la main sur Bourbon, il n'oubliait pas que l'île Maurice s'appelait encore récemment l'île de France. Il recueillait donc, sans trop savoir pour quel avenir proche ou éloigné, des renseignements sur cette ancienne colonie. L'auteur en était le procureur général, Gillot l'Étang. On y maintenait, sous main, l'esprit français. « Je considère, écrivait Bouvet, que la remise de cette île (Maurice) est absolument nécessaire à l'existence future de Bourbon. » Il existait, en effet, dans cette colonie, comme je l'ai déjà indiqué, une population de blancs, oisive et sans ressources, objet constant de préoccupation pour tous les administrateurs, ses prédécesseurs. Or, il y avait aux portes de l'île un débouché naturel sur lequel la France avait des droits depuis longtemps : c'était Madagascar. La pensée de Bouvet se porta de ce côté, mais il prétendait qu'il nous serait impossible d'y former aucun établissement tant que l'île de France serait à l'Angleterre, vue qui, à l'époque où il émettait cette opinion, était exacte. Pour maintenir notre domination, il fallait avoir une base navale et militaire et les ports de notre ancienne possession étaient seuls capables de jouer ce

1. Bouvet à Blacas, 13 septembre 1815.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rôle, en même temps qu'ils constitueraient un centre pour tout le commerce de cette partie du globe. Decaen avait déjà rêvé de faire à la paix un vaste port franc de Port-Louis ; là, se serait centralisée l'activité marchande de l'Océan Indien.

Le gouverneur réclamait, avec insistance, l'élaboration du budget, la réorganisation de l'administration ; il renouvelait ses demandes d'argent. L'administration était difficile à constituer sur un pied convenable. Il n'y avait, sur ce dernier point, aucune mauvaise volonté de la part de Marchant. Mais, ce qui était plus grave, c'étaient les difficultés provenant du manque de ressources financières. Les patentes ne donnaient presque rien ; les droits de traite ne s'élèveraient, pour l'année, peut-être pas à 12.000 piastres ; par suite de la reprise des hostilités les douanes, ressource principale, ne fournissaient rien. Quant aux autres impôts, leur recouvrement était tout aussi incertain. On fut réduit dans le courant d'octobre à remettre en vigueur l'arrêté de Decaen du 25 Fructidor an XII, interdisant de s'absenter de la colonie, si on ne justifiait pas qu'on eût payé les impôts d'une année d'avance, faisant défense aux officiers ministériels d'instrumenter et aux tribunaux de juger si les parties ne représentaient la quittance de leurs impôts, qui devait être mentionnée dans les actes et dans les décisions judiciaire. La crise était alors arrivée à son état aigu ; l'île bloquée par les Anglais. Il nous reste à faire le récit de cette période, la plus extraordinaire du gouvernement de Bouvet.

Jusqu'au mois d'octobre, les rapports avaient été sinon confiants, du moins corrects, avec les Anglais. Profitant de l'accalmie, Bouvet avait, selon l'expression du temps, allumé le flambeau de l'hymenée avec une créole d'une famille « qui, dans le cours de la sédition, était invariablement restée attachée à la cause du roi [1]. » La beauté de l'épousée était célèbre ; elle devait causer un jour la mort de notre soldat. Il choisissait certes bien son moment. Le lendemain du mariage, le 5 octobre, plusieurs voiles, qui croisaient depuis quelques jours au large de l'île, se rapprochèrent, et le commodore Farquhart [2] adressa au maréchal de camp Bouvet, gouverneur de l'île Bourbon, la sommation de remettre cette colonie aux mains des représentants de l'Angleterre.

1. Bouvet à Blacas, 22 septembre.
2. Il était frère du gouverneur de Maurice (île de France).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce dénouement attendu par le gouverneur ne l'intimida pas. Comme il l'avait écrit à Blacas, il était résolu à ne remettre l'île que sur un ordre du roi ; d'autre part, rien dans sa situation ne lui semblait justifier un appel aux Anglais. Aussi, malgré son manque de ressources et la pénurie du trésor, il se décida sans hésiter pour la résistance, quels que fussent les difficultés et les périls de sa résolution. Ses moyens se réduisaient au 4e bataillon d'Angoulême, à la maréchaussée, aux deux compagnies de vétérans et à un détachement d'artilleurs. Il fit appel à la milice ; il comptait sur elle, sûr qu'il était que les exigences anglaises rallieraient autour de lui tous les partis dans la résistance. Ainsi, séparé de la France dont il se refusait à reconnaître le gouvernement, il se mettait en guerre avec l'Angleterre, alliée de Louis XVIII ; situation étrange et unique.

Il rassembla aussitôt un conseil de guerre, composé de Montarby, de Parny, de la Bretonnière, des magistrats Pajot et Gillot L'Etang et de notables habitants. Il leur fit partager ses sentiments : « Nous préférons la guerre à la honte d'une semblable demande. Nous avons résolu et promis de seconder de tous nos moyens les efforts du général pour repousser l'injuste agression de l'ennemi et de nous imposer avec plaisir les privations qu'un état de guerre peut entraîner avec lui. » Craignant qu'un refus pur et simple n'amena les Anglais à brusquer une attaque qu'on n'était pas encore préparé à soutenir, il fit partir le marquis de Parny pour l'île de France avec mission de proposer à Farquhart de signer le traité qu'il lui avait adressé le 29 août, traité dont j'ai indiqué les bases. Il était en outre désireux de connaître les véritables intentions de celui-ci et de savoir s'il devait véritablement procéder à une occupation forcée de l'île.

De retour le 12 octobre, de Parny ne put que lui confirmer la réalité du péril et l'imminence d'une attaque. Farquhart le renvoyait sans réponse écrite, s'en tenant purement et simplement à la sommation remise par son frère. « Le point principal était gagné. Les milices étaient sous les armes, mes dispositions étaient prises, l'élan était donné, tout le monde était prêt à bien faire. La guerre était devenue populaire. »

Il avait déployé une grande activité ; les milices avaient été invitées à se tenir prêtes à marcher ; Saint-Denis, mis en état de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

défense, autant que faire se pouvait ; les vigies qui existaient au temps des guerres de l'Empire, rétablies sur les montagnes pour signaler l'approche de l'ennemi, les points d'attaque et transmettre aux quartiers les ordres de rassemblement. Son plan était de concentrer la défense dans les environs de Saint-Denis. Il devait avec les troupes de ligne, les artilleurs, les volontaires, les dragons et douze pièces de canon tenir tête à l'ennemi. Aux compagnies d'élite de la milice, il appartiendrait d'escarmoucher sur les derrières de l'envahisseur, de le harceler, de l'inquiéter, de le couper de son point de débarquement, base de ses opérations. Plan critiqué, auquel on reprochait [1] d'entraîner l'abandon de points tels que celui de Saint-Paul où se trouvait la meilleure rade de l'île et des magasins de l'État, mais plan qui permettait d'avoir en main toutes les forces et d'éviter qu'un débarquement subit ne coupa, comme en 1809 et 1810, les différents corps, paralysant la défense en ne permettant pas la concentration des forces. C'était ce motif qu'il faisait valoir : « je ne pourrai défendre efficacement une côte de cinquante lieues ; j'ai fortifié Saint-Denis, autant qu'il peut l'être. » Son âme de soldat, se dépouillant pour un instant de sa gangue politique, faisait appel à tous les concours : il réunissait à sa table les officiers de la troupe et de la milice, il y conviait les habitants à quelque opinion qu'ils appartinssent. Il avait adressé aux populations une proclamation conçue en ces termes : « Aux armes, habitants de Bourbon ! j'ai fait mon possible pour éviter la guerre, mais on veut me dicter des lois ; on ose me demander de livrer aux Anglais la colonie dont le roi m'a confié le commandement ; plutôt périr mille fois. Dans cette circonstance, j'aurais voulu vous réunir tous auprès de moi, et du moins j'ai pu appeler les principaux de la colonie, les notables de toutes les classes ; dans le conseil il n'y a eu qu'une seule voix, repousser l'injustice par la force. En effet, quel Français pourrait hésiter quand le Roi, l'honneur et la patrie, l'appellent au combat [2] ? » Il édictait, à l'égard des Anglais, dans cette proclamation, un certain nombre de mesures dont quelques-unes étaient violentes. « Sur le champ, et jusqu'à nouvel ordre, toute propriété anglaise sera séquestrée ; j'entends par propriétés anglaises celles

1. Marchant, *Mémoire justificatif*.
2. Proclamation du 12 octobre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

appartenant à des Anglais de naissance. Les habitants de Maurice n'ont point oublié qu'ils ont l'honneur d'être nés Français, ils ne sont pas nos ennemis... nous ne commencerons pas les hostilités, mais, au premier coup de fusil, ces propriétés seront vendues et employées aux frais de la guerre... MM. les commandants de quartiers, de paroisses et de ports empêcheront toute communication avec l'ennemi et le repousseront de tous leurs moyens[1]. » Il faisait enfin défense de payer ce qui était dû à des sujets britanniques, ordonnait de déclarer le montant de ces sommes aux maires et prescrivait l'internement des Anglais à Saint-Denis. Marchant protesta vivement, avec raison, contre ces mesures; il craignait des représailles et son esprit légiste s'émouvait d'une pareille violation du droit des gens. Bouvet ne s'inquiétait pas de la justice de ses moyens; les scrupules ne l'effleuraient même pas. C'était un soldat qui songeait à se défendre : il avait besoin de ressources ; il s'en procurait. Il voulait intimider l'ennemi; il le frappait là où il croyait l'atteindre. Si Marchant protestait, il ne faisait rien pour satisfaire aux demandes d'argent de son chef, auquel il en faisait un grief. En revanche, il vidait les magasins de l'État, livrait en payement aux créanciers de la colonie vivres et même munitions, dans la crainte qu'ils ne vinssent à tomber aux mains de l'ennemi. Pour sa justification, Marchant[2] dira qu'il voulait éviter « que l'ennemi ne s'en emparât et que d'ailleurs Bouvet l'avait su ». Il était bien certain que ce dernier avait autorisé à vendre pour se faire de l'argent certaines denrées en trop, mais rien de plus. Quant à la crainte de l'ennemi, il était puéril de diminuer ses moyens de résistance de peur qu'ils ne tombassent en ses mains. Ajoutons que les marchés avaient été profitables à l'État, et que les négociants offrirent même de les rompre à la paix, tant ils les trouvaient peu avantageux.

Un nouveau conseil eut lieu le 14 octobre pour entendre les explications de Parny. Le gouverneur lui transmit en même temps de nouvelles propositions que lui avait adressées le commodore anglais[3]. Les forces britanniques occuperaient l'île, mais le drapeau blanc continuerait à flotter, et l'administration resterait entièrement

1. Même proclamation.
2. Marchant, *Mémoire justificatif*.
3. Proposition du 13 octobre.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

française. Le conseil les rejeta comme «inadmissibles, contraires aux intérêts du roi, à l'honneur de son pavillon, à celui de ses fidèles sujets de Bourbon et de ses braves troupes [1]. » Bouvet annonça cette résolution aux habitants dans une nouvelle proclamation énergique où il faisait appel à leur concours. Celui-ci ne lui manquait pas ; l'union régnait dans la colonie. Le patriotisme faisait une fois de plus ce miracle de faire évanouir les haines politiques. « Royalistes et Républicains n'ont plus qu'un même sentiment : celui de l'honneur à venger. L'esprit des troupes est excellent, elles sont braves et bien commandées [2] ». Écrites par un ancien chouan, ces lignes sont curieuses et prouvent combien parfois le sentiment de la patrie élève les hommes au-dessus de leurs passions.

Le commodore A. Farquhart continuait de bloquer l'île. Les énergiques refus et les dispositions de Bouvet avaient surpris les autorités anglaises [3], elles ne pouvaient songer à dégarnir l'île de France où régnait une sourde agitation. Le péril pour l'île Bourbon ne fut devenu sérieux que si des renforts eussent été envoyés pour s'en emparer. Une nouvelle proposition d'occuper un seul point de l'île fut adressée à Bouvet qui la repoussa avec hauteur. Enfin, le 28 octobre, l'escadre anglaise mouillait à Saint-Denis et un parlementaire annonçait le rétablissement de Louis XVIII. Le gouverneur se hâta d'annoncer la nouvelle aux habitants dans une proclamation, où il n'épargnait malheureusement pas les outrages aux vaincus [3].

N'ayant plus d'inquiétude, il procéda à des mesures de répression. Marchant qui l'avait irrité et contrecarré fut révoqué ; quelques autres fonctionnaires subirent le même sort. Il se hâta de faire parvenir une adresse de félicitations au Roi et de demander la confirmation des faveurs qu'il avait accordées. Il avait concédé trente quatre brevets militaires, donné vingt-deux croix de Saint-Louis et quarante-cinq de la Légion d'honneur. Il eut le chagrin de ne pas voir confirmer toutes les faveurs ni toutes les mesures administratives qu'il avait prises. Il fut rappelé le 1er juillet 1817 à la suite de démêlés qui ne rentrent pas dans mon étude.

Une commission présidée par le contre-amiral Daugier fut nom-

1. *Gazette*, n° 17 octobre.
2. Bouvet à Blacas, 13 octobre.
3. *Gazette*, n° 29 octobre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mée le 2 février 1818; elle déclara sa gestion financière irréprochable, et repoussa les allégations de Marchant. Elle déclarait que c'était à son énergie qu'on devait le maintien de l'obéissance au roi; elle ajoutait encore : « que les dispositions militaires de ce commandant et l'impulsion généreuse qu'il a donnée à tous les habitants ont procuré à cette colonie l'avantage, non partagé, de demeurer fidèle au roi légitime, sans recourir à l'assistance de l'étranger. »

La Restauration lui fut-elle bien reconnaissante? Sans doute on le félicita chaudement; sans doute encore, il reçut, le 23 mai 1816, le titre de comte, mais il dut attendre jusqu'en janvier 1817 approbations et félicitations, ce qu'il faisait remarquer, non sans tristesse, Il semble que sa vigueur, vis-à-vis des Anglais, ait jeté un voile sur ses services. Si le roi daigna lui donner un conseil d'enquête pour se justifier, le capitaine Ross, de la marine anglaise, commandant l'*Ariel*, plus heureux, avait été présenté au roi, et avait reçu les félicitations de notre gouvernement pour les services rendus en arrêtant Saint-Faust et l'enseigne Gautherin.

A. Auzoux.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bibliographie critique de la Prise de la Bastille

(1789, 14 juillet)

[Événement dont l'anniversaire est devenu la fête nationale de la France, à la suite d'une loi promulguée le 6 juillet 1880. Le projet de loi avait été présenté par M. Benjamin Raspail et voté par la Chambre dans sa séance du 21 mai 1880. Il était conçu en ces termes : « La République adopte comme jour de fête nationale annuelle la date du 14 juillet. »]

SOURCES ET DOCUMENTS

I. — Relations des assiégés.

Nous avons trois relations différentes de la prise de la Bastille écrites par les officiers ou soldats assiégés. Elles sont toutes trois des sources de grande valeur historique et dignes de confiance. Les assiégés étaient mieux placés pour observer les détails de l'action que la foule excitée qui se pressait à leurs pieds.

FLUE (Louis de). — *Relation de la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, par un de ses défenseurs*, publiée par J. Taschereau dans la *Revue rétrospective*, 1re série, t. IV (1834), p. 284-98.

Sur l'auteur, Louis de Flue, l'officier qui commandait le corps suisse de service à la Bastille, voy. Th. de Saussure, dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10 octobre 1885, col. 587-88.

GUIOT DE FLÉVILLE. — *Attaque, défense et reddition de la Bastille du 14 juillet 1789*. Paris, libr. Brunet et Desenne, 1789, in-8 de 24 p. (Bibl. nat., Lb 39/7374).

A été publié également dans la deuxième livraison de la *Bastille dévoilée* par Charpentier (Paris, 1789, in-8) et réimprimé en 1885 dans la *Revue rétrospective*. Au sujet des variations de texte entre ces éditions,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voy. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, I, 157.

Cette relation est le témoignage collectif des invalides de garnison à la Bastille rédigé par l'un d'entre eux, Guiot de Fléville. Elle a une valeur historique de premier ordre. Les invalides étaient des enfants du peuple plutôt sympathiques aux idées nouvelles. La livraison de la *Bastille dévoilée* eut une grande publicité et, dans le 3e fascicule de sa publication, l'éditeur pouvait écrire : « Nous prévenons que, jusqu'à ce jour, malgré notre invitation, on ne nous a encore fait part d'aucune des erreurs que nous pourrions avoir commises dans le récit de ce qui s'est passé le 14 juillet ».

Du Puget (Pierre-François de Rivière). — *Mémoire de faits autentiques concernant la prise de la Bastille*, inséré dans l'*Histoire autentique et suivie de la Révolution de France, à commencer depuis l'assemblée des notables jusqu'à la seconde legislature*. Londres, 1792, 2 vol. in-8 (T. I, p. 171-95. — Bibl. nat., LC, 2278); réimprimé par Fernand Bournon dans *la Bastille* (Paris, 1893, gr. in-4), p. 309-19.

C'est le récit des invalides rédigé par Guiot de Fléville, annoté, complété et précisé par le lieutenant de roi, du Puget, le premier fonctionnaire de la Bastille après le gouverneur, et qui tire de ce fait une autorité nouvelle.

II. — Relations des assiégeants.

Les relations rédigées du côté des assiégeants sont extrêmement nombreuses. On trouvera la liste de la plupart d'entre elles, dans Maurice Tourneux, *op. cit.*, p. 155-62. A l'exception de celles qui suivent elles ne méritent que peu de créance. On y trouve les fables les plus absurdes. Nombre d'entre elles sont l'œuvre de hâbleurs dont le principal souci était de se faire valoir afin d'obtenir de l'argent et des distinctions.

(L.-A. Beffroy de Reigny, dit le *Cousin Jacques*). — *Précis exact de la prise de la Bastille, rédigé sous les yeux des principaux acteurs qui ont joué un rôle dans cette expédition et lu le même jour à l'Hôtel de Ville*. S. l. (Paris, imp. Baudouin), 1789, in-8 de 10 p. (Bibl. nat. Lb, 39/1943).

Bien que l'auteur n'ait pas pris part lui-même à l'attaque, cette relation peut être considérée comme la plus digne de foi de toutes celles qui ont été rédigées par des assiégeants. Beffroy de Reigny écrivit sous la dictée

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'un certain nombre de gardes françaises et de bourgeois qui furent parmi les assaillants de la Bastille et son travail fut lu publiquement à l'Hôtel de Ville. Ces circonstances, jointes à la modération d'expression et à la netteté de pensée de l'auteur, inspirent confiance en dépit de quelques erreurs de détail. Cf. Flammermont, *la Journée du 14 juillet*, p. XIX et XXIX et Maurice Tourneux, *op. cit.*, I, 155.

(L.-A. BEFFROY DE REIGNY, dit le *Cousin Jacques*). — *Supplément nécessaire au « Précis exact de la prise de la Bastille » avec des anecdotes curieuses sur le même sujet* par le Cousin Jacques. S. l. n. d. (Paris, 1789), in-8 de 8 p. (Bibl. nat. Lb, 39/7377).

ÉLIE, sous-lieutenant au régiment de la reine-infanterie. Relation insérée par Marmontel dans ses mémoires.

On consultera les *Mémoires de Marmontel* dans l'édition donnée par M. Maurice Tourneux, Paris (libr. Jouaust, 1891, 3 vol. in-16), t. III, p. 273-77.

Élie est de tous les assiégeants celui qui, avec Hulin, joua le rôle le plus important dans le siège de la forteresse. Ce fut lui qui reçut la capitulation des mains du gouverneur de Launey. La personnalité même de Marmontel nous est un sûr garant de l'authenticité du récit.

HUMBERT (J.-B.). — *Journée de Jean-Baptiste Humbert horloger, qui le premier a monté sur les tours de la Bastille.* Paris, libr. Volland, 1789, in-8 de 16 p. (Bibl. Nat. Lb, 39 1948).

Est, parmi les relations *individuelles* rédigées par les assiégeants, la plus digne de foi, après celle d'Élie. Voir la dissertation de M. Flammermont, *op. cit.*, p. XXXI-XXXII.

PITRA (L.-G.). — *La journée du 14 juillet 1789, fragments des Mémoires inédits de L.-G. Pitra, électeur de Paris en 1789*, publié par Jules Flammermont, dans la *Collection de la société de l'histoire de la Révolution française.* Paris, 1892, in-8 de CCXXVIII-68 p.

Bien que Pitra n'ait pas été parmi les assiégeants, il se trouvait à Paris au moment de la prise de la Bastille, activement mêlé au mouvement révolutionnaire, et c'est le témoignage des assiégeants qu'il reproduit. Librettiste de profession, il avait malheureusement la manie d'embellir et de décorer ses récits; de plus, n'ayant écrit que deux ans après les événements, il a reproduit plus d'un fait controuvé.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

III. — Relations des spectateurs.

Il y eut des spectateurs de la prise de la Bastille qui ne furent pas parmi les défenseurs de la place et ne se mêlèrent pas à la foule des assiégeants : deux d'entre eux, l'un et l'autre personnages considérables, nous ont laissé des récits importants à consulter.

Barras. — Relation insérée dans ses Mémoires, publiés par M. George Duruy. Avoir soin de se reporter également aux observations de M. Duruy dans la *Revue de Paris*, 1er mai 1895, p. 9-14.

Pasquier (Le chancelier). — Relation insérée dans ses Mémoires, t. I, p. 51-52 de l'édition publiée par M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Paris, libr. Plon, 1893, in-8.

Le récit du chancelier Pasquier est du plus vif intérêt. Il semble bien donner la physionomie exacte de l'événement vu par un spectateur impartial et quelque peu sceptique.

IV. — Relations des ambassadeurs étrangers.

Il est surprenant que les relations contenues dans les dépêches officielles envoyées à leurs gouvernements respectifs par les ambassadeurs étrangers, de séjour à Paris, ne reproduisent pas les faits d'une manière plus exacte; ils ont été les échos des rumeurs et légendes populaires: il est vrai que, à ce point de vue, leur témoignagne officiel est intéressant.

Circello (Le marquis de), ambassadeur du roi des Deux-Siciles, dépêche en date du 20 juillet 1789, traduction publiée par M. Marcellin Pellet, dans le journal *le Temps*, 7 juillet 1892.

Dorset (Le duc de), ambassadeur du roi d'Angleterre.

Mercy-Argenteau (Le comte de), ambassadeur de l'empereur d'Allemagne.

Dépêches des 16, 17, 23 juillet publiées par M. Jules Flammermont dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers* (tirage à part Paris, juin 1885, gr. in-8 de 32 p. Bibl. nat. Lb, 39/11355).

Salmour (Le comte de), ministre de Saxe, dépêche du 16 juillet 1789.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Cordon (Le marquis de), ambassadeur de Sardaigne, dépêche du 17 juillet.

Lestevenon de Berkenrood, ambassadeur des Provinces-Unies, dépêche du 16 juillet.

Simolin, envoyé de Russie, dépêche du 19 juillet.

Chestret (De), envoyé du prince-évêque de Liège, dépêche du 14 juillet au soir.

Capello (Antonio), ambassadeur de Venise, dépêche du 20 juillet.

Stael (Le baron de), ambassadeur de Suède, dépêche du 16 juillet.

Ces différentes dépêches ont été publiées par M. le vicomte de Grouchy dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, du 10 juillet 1898, p. 1-28.

V. — Relations officielles.

On peut donner ce nom au discours que Dusaulx prononça, le 6 février 1790, au sein de l'Assemblée nationale, lorsqu'il y présenta, au nom de la municipalité de Paris, une députation des Électeurs de 1789 et des vainqueurs de la Bastille.

De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille, discours prononcé par extraits dans l'Assemblée nationale par M. Dusaulx, de l'Académie des Belles-lettres, l'un des électeurs réunis le 14 juillet 1789, représentant de la commune de Paris et l'un des commissaires actuels du comité de la Bastille. Paris, libr. Debure aîné, 1790, in-8 de xvi-269 p.

Une très bonne réimpression en a été faite par M. Henri Monin, sous le titre *Mémoires sur la Bastille*. Paris, libr. Jouaust, 1889, in-16.

Cette œuvre déclamatoire et superficielle est le principal fondement sur lequel les historiens ont coutume de s'appuyer. Ils ont d'ailleurs raison de la consulter. L'auteur était par sa situation à même de s'informer exactement, et, par les circonstances dans lesquelles il produisit son récit, il devait éviter d'altérer la vérité, s'il est vrai que, par ces mêmes circonstances, son récit devait être, nécessairement, une apologie de l'œuvre des vainqueurs de la Bastille.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

VI. — Documents divers.

État des dépenses faites par l'administration de la Bastille, du 1er au 14 juillet 1789, et états des pertes faites par les officiers et porte-clés de la Bastille dans la journée du 14 juillet, publiés par Frantz Funck-Brentano sous le titre *Dernières années de la Bastille*, dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1789.

Documents inédits sur le mouvement populaire du 14 juillet 1789, publiés par M. J.-J. Guiffrey dans la *Revue historique*, t. I, (1875), p. 498-508. C'est la déposition d'un nommé Desnot, cuisinier, qui trancha la tête au gouverneur de la Bastille Jourdan de Launey.

Procès-verbal de levée des cadavres des officiers et soldats de la Bastille massacrés par le peuple le 14 juillet, publié par Fernand Bournon dans *la Bastille*, p. 197-201.

VII. — Journaux de l'époque.

Ils sont utiles à consulter pour connaître l'état des esprits et les légendes qui se créèrent, bien qu'il faille ne s'en servir qu'avec la plus grande prudence pour étudier les faits eux-mêmes.

Révolutions de Paris dédiées à la Nation et au district des Petits-Augustins, publiées par le s. Prudhomme à l'époque du 14 juillet 1789. Paris (de l'imprimerie des Révolutions, rue Jacob, et au mois de mars, rue des Marais 20), 1790, in-8.

Le Moniteur universel, précédé d'une introduction historique remontant au 5 mai 1789, contenant un abrégé des anciens États-généraux, des assemblées des notables et des principaux événements qui ont amené la Révolution. Paris, libr. veuve Agasse, 1790, in-fol.

Le récit donné par le *Moniteur universel* n'a été rédigé qu'en 1790.

ÉTAT DE PARIS LE 14 JUILLET 1789

Aux textes où l'on trouve directement des détails sur la prise de la Bastille, il faut ajouter ceux qui montrent l'état de Paris le jour de l'évé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nement. Le plus important, par l'intérêt et la confiance qu'il mérite, est ce qu'on est convenu d'appeler le *Procès-verbal des électeurs* :

Procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale des électeurs de Paris réunis à l'Hôtel de Ville de Paris le 14 juillet 1789, rédigé depuis le 26 avril jusqu'au 21 mai 1789, par M. Bailly, *et depuis le 22 mai jusqu'au 30 juillet 1789*, M. Duveyrier. Paris, libr. Baudouin, 1790, 3 vol. in-8.

On y joindra les lettres d'un anglais de séjour à Paris :

Dr Rigby's letters from France in 1789. Londres, 1880, in-8.

La traduction de l'une d'entre elles, où il est question du 14 juillet, a été publiée par M. Babeau dans le *Correspondant* du 25 juillet 1883, p. 341-42.

Voir enfin une page énergique et colorée de Restif de la Bretonne dans *les Nuits de Paris ou le spectateur nocturne* (Londres, 1788-91, 15 vol. in-12), qui est d'ailleurs un recueil d'anecdotes insipides et grossières.

TRAVAUX DES HISTORIENS

Parmi les travaux d'histoire générale, il suffira de citer les pages éloquentes et enflammées de Michelet dans son *Histoire de la Révolution française*, dont on ne cesse de s'inspirer bien que l'enthousiasme et une poésie ardente y aient plus de place que la critique historique et la réflexion.

Écrites dans un sens tout différent de celui de Michelet sont les pages puissantes de H. Taine dans son deuxième volume des *Origines de la France contemporaine* (chapitre II).

Lecocq (Georges). — *La prise de la Bastille et ses anniversaires d'après des documents inédits*. Paris, chez Charavay frères, s. d., in-12 de 380 p. Il a été imprimé des exemplaires de format carré, numérotés, ornés de planches en héliogravures.

Livre important contenant l'impression de documents inédits, entre autres du curieux procès-verbal de la réunion tenue le 14 juillet à l'église du Petit-Saint-Antoine pour la constitution de la première milice bourgeoise. Publication d'un esprit favorable au mouvement révolutionnaire.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bord (Gustave). — *La prise de la Bastille et les conséquences de cet événement dans les provinces jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789*. Paris (libr. Champion), 1882, in-12 de 228 p.

Publication très intéressante au point de vue du contre-coup de la prise de la Bastille dans les provinces. D'un esprit hostile au mouvement révolutionnaire.

Flammermont (Jules). — *La journée du 14 juillet, fragment des Mémoires inédits de L.-G. Pitra, électeur de Paris en 1789, publié avec une introduction et des notes* dans la *Collection de la société de l'histoire de la Révolution française*. Paris, 1892, in-8 de cclxxviii-68 p.

Dans une introduction volumineuse l'auteur fait une étude des sources de l'histoire de la prise de la Bastille et en fait lui-même un récit. Publication importante, bien que dépourvue par endroits de sens critique. Favorable au mouvement révolutionnaire.

Fournel (Victor). — *Les hommes du 14 juillet, gardes françaises et vainqueurs de la Bastille*. Paris, libr. Calmann-Lévy, 1890, in-12.

Livre très documenté, très vivant et très amusant, écrit dans un esprit hostile au mouvement révolutionnaire.

Bournon (Fernand). — Récit de la journée du 14 juillet dans son ouvrage *la Bastille* (publié dans la *Collection de l'histoire générale de Paris*). Paris (impr. Nationale, 1893, gr. in-4), p. 182-203.

Récit ferme et impartial, fait avec critique et clairvoyance d'après les meilleures sources.

Funck-Brentano (Frantz). — *Le 14 juillet* dans *Légendes et Archives de la Bastille*. (Paris, libr. Hachette, 1898, in-16 de xlviii-275, p. 233-75). On consultera également la préface de Victorien Sardou avec des aperçus intéressants sur le rôle de Bezenval.

Pour la partie de cet ouvrage consacrée au 14 juillet, voir le compte-rendu de M. Arthur Chuquet dans la *Revue critique* du 18 juillet 1898, p. 53, qui critique très vivement ce récit.

Frantz Funck-Brentano.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Lorédan Larchey. — **Costumes vrais.** Fac-simile de 50 mannequins de cavalerie en grande tenue héraldique, d'après le manuscrit d'un officier d'armes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1429-1467). Paris (impr. Plon), 1899, in-8°.

Précieuse publication due à l'érudit précis et curieux qu'est M. Lorédan Larchey. Ces reproductions au trait sont d'une grande beauté et d'un grand caractère. M. Larchey relève à juste titre l'inexactitude de la plupart des recueils de costumes dont se servent aujourd'hui les artistes, les costumiers au théâtre et tous ceux qui veulent reproduire les costumes anciens. Entre autres défauts, les auteurs de ce genre de recueils ont celui de moderniser implacablement certains détails dont les dimensions jureraient avec le goût moderne. Ainsi réduit-on toujours le bicorne de la première république ou le shako du premier Empire.

M. Larchey conte à ce propos le charmant trait que voici :

« Parfois aussi la sincérité de l'artiste recule devant la crainte du ridicule. Je l'ai constaté chez un maître bien scrupuleux, préparant une Jeanne d'Arc commandée par l'État. Tenant à rester dans la vérité, il avait pris pour guide les miniatures du temps de Charles VII. L'héroïne ne s'y retrouva malheureusement pas; son souvenir resta plus honoré dans la mémoire des classes inférieures que dans les monuments figurés destinés aux plus riches. Cependant un manuscrit presque contemporain l'a représentée, vers 1450, à Arras, où la pucelle prisonnière dit avoir vu son portrait peint par un artiste d'Ecosse. Le procès a établi le fait. Un jour, je me sentis tout réjoui en me rappelant combien la vraie coiffure de la combattante m'avait frappé. C'était un chapeau de feutre gris, un peu ébouriffé, qui se trouve, non seulement peint dans cette miniature si naïve du *Champion des Dames* de la Bibliothèque nationale, mais encore positivement désigné dans le texte du manuscrit qui dit : *Chappiau de faultre elle portoit.* J'avais vu de plus, dans le *Magasin pittoresque*, qu'Orléans avait jusqu'à la Révolution conservé un chapeau de feutre gris avec la même attribution.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

« J'en parlais aussitôt. Devant l'énumération de nos preuves le maître resta soucieux, et finit par me dire :

« Tout cela est possible, mais que voulez-vous que je fasse d'un chapeau « de feutre, que dirait le public? »

Le volume publié par M. Larchey contient les facsimile, avec description précise, de cinquante « costumes vrais » de rois et de chevaliers du xve siècle. Une nouvelle série contiendra cent fac-simile d'uniformes de 1792 à 1815. Si l'œuvre se poursuit activement — et elle se poursuivra certainement de la sorte, pourvu que les éditeurs secondent le savant — M. Lorédan Larchey aura rendu le plus grand service aux arts et au théâtre. Il n'oubliera pas sans doute les curieux tableautins — où les habits des personnages sont dessinés avec une netteté qui rappelle nos journaux de mode — du *Térence* de la Bibliothèque de l'Arsenal : bourgeois et bourgeoises, manœuvres et domestiques de la fin du xive siècle.

Frantz Funck-Brentano.

*
* *

Vicomte d'Avenel. — **Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en 1800.** Paris, libr. E. Leroux; 4 volumes in-4°.

Le vicomte d'Avenel nous a offert les deux nouveaux volumes, tomes III et IV, de sa grande publication couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques, prix Rossi, en 1890 et 1892. Beaucoup d'entre nous connaissent déjà cette œuvre considérable, attestant un labeur prodigieux et qui a consisté à rechercher — dans les archives, les mémoires, les comptes royaux, les actes notariés, les historiens et les chroniqueurs — les prix de la terre, des denrées, des salaires, des vivres, du vêtement, des loyers, pour ainsi dire année par année, à travers les siècles écoulés depuis l'an 1200 jusqu'en 1800.

M. d'Avenel divise son ouvrage en deux parties, l'exposé économique comparé des éléments dont il s'occupe et dont nous venons de rappeler les titres principaux et les tableaux statistiques comprenant six colonnes indiquant : 1° la source des prix; 2° le prix des monnaies de l'époque; 3° les objets : 4° les localités; 5° les prix en francs.

De ce tableau, l'auteur tire des conclusions, montre pourquoi et comment la journée de travail augmente ou diminue à travers les âges, subissant les influences économiques de l'offre et de la demande. Ainsi de Saint Louis à Jean Lebon, de 1226 à 1360, le peuplement de la France va en progressant, le besoin de bras pour cultiver les terres incultes, ayant amené l'affranchissement du servage, créa des familles nouvelles, le prix

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des salaires et des objets de consommation augmenta; en 1239, le prix de la journée d'un ouvrier agricole est de 0 fr. 50 c.; il est, en 1359, à Tours de 0 fr. 91 c.; le prix d'un moissonneur aux mêmes dates s'élève à 0 fr. 54 et à 1 fr. 33.

M. d'Avenel constate que la guerre de cent ans, la peste de 1348, exercèrent une influence désastreuse sur la prospérité publique. L'allégation que la population française, au XIVe siècle, atteignait le chiffre de notre population actuelle est une légende détruite par M. Levasseur et qui est née d'une erreur dans la manière de calculer et d'évaluer les *feux*. En 1456, six ans après l'expulsion des Anglais de France, le dépeuplement se ressentait du défaut de longévité : à Nismes, le magistrat ne trouvait pas, paraît-il, une personne ayant dépassé 60 ans. Ici, nous nous permettrons de soumettre au savant auteur une observation qui peut être répétée à l'occasion de constatations similaires dans les diverses matières dont s'occupe M. d'Avenel. Ce qui était vrai à Nismes pouvait ne pas l'être en d'autres parties de la France et, pour conclure à une décroissance, vraisemblable d'ailleurs, de la longévité, il importerait, pour obtenir une certitude, de relever le même renseignement à Nancy, à Caen, à Rennes, à Lyon, à Toulouse, à Orléans, à Marseille. Nous pourrions présenter la même réserve en ce qui concerne les prix des salaires ou des denrées. En Lorraine, en Normandie, en Bretagne, le revenu de la terre et le prix de la journée de l'ouvrier ont comporté et comportent encore aujourd'hui un écart fort important. Si dans l'Est l'hectare se loue 30 fr. et dans le Bessin, pays de Bayeux, encore 100 fr., il n'en faut pas conclure que la situation de l'ouvrier Lorrain soit moins heureuse que celle de l'ouvrier normand, bien qu'il reçoive un salaire inférieur. La mendicité est presque inconnue en Lorraine et l'épargne y est fréquente, cela tient à des qualités personnelles avec lesquelles le prix des salaires n'a rien à voir, l'endurance au travail, la sobriété, une particulière fierté qui éloigne le paysan de tendre la main, au lieu de manier la hache du bûcheron ou la pioche du terrassier. Les chiffres ne nous paraissent donc avoir qu'une éloquence relative et, à côté d'eux, pour conclure absolument au bon ou mauvais état de la classe ouvrière, suivant les temps et les régions, ne faut-il pas tenir compte de la manière de vivre et des fausses dépenses? Nous pourrions citer telle commune d'une région de l'ouest où certains habitants, au lieu de se donner la peine de cultiver le potager familial, préfèrent aller le jour du marché à la ville, à 7 kilomètres de distance, pour aller acheter des légumes; approvisionnement précédé et suivi d'une longue station au cabaret, soit une journée de travail perdue et une dépense inutile : pratique préparant pour l'heure de la vieillesse des candidats au bureau de bienfaisance.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

A la fin du xve siècle, nous apprend M. d'Avenel, les revenus immobiliers subirent une diminution de près de 15 % par suite de la rareté de la main d'œuvre et de la disparition des terres incultes, mises en valeur, elles firent concurrence à la culture des anciens domaines.

Tout est, on le voit, d'un captivant intérêt dans l'ouvrage du vicomte d'Avenel, mais analyser avec une complète exactitude deux volumes grand in-8 de plus de 600 pages chacun dépasse les possibilités de ce compte rendu. Arrivons donc, avec le regret de ne pouvoir insister sur les autres, à la période de 1750 à 1789 pour constater une prospérité agricole atteignant pour les propriétaires un degré jusqu'alors inconnu; la terre produit beaucoup, mais le paysan et l'ouvrier restent pauvres. Pour terminer, bien qu'à regret, ce trop incomplet compte rendu, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de citer des passages du chapitre intitulé (conclusion des trois premiers livres) : ARGENT, TERRE, TRAVAIL (p. 479) : « Des prix anciens groupés avec méthode et interprétés de bonne foi, résultent des découvertes qui ne satisfont pas seulement une curiosité spéculative, elles répondent à des préoccupations d'ordre tout actuel..... elles apportent des faits positifs. » — Le livre premier, L'ARGENT, apprend que les capitalistes contemporains (p. 480) sont tous et nécessairement de date récente, ceux d'autrefois ayant été par la force des choses, dépossédés, tandis qu'à la place des fortunes anciennes détruites, de nouvelles surgissaient plus grandes qu'il n'y en avait jamais eu naguère. — Le second livre, LA TERRE, nous montre que le servage disparut sous l'influence de causes extrêmement matérielles : la poursuite par les maîtres du sol d'une opération avantageuse, qu'il y eut ainsi, au moyen âge, une période où tous les paysans furent propriétaires du fonds qu'ils cultivaient et qu'ils avaient acquis sans capital, que le morcellement pour les terrains en culture remonte, par suite, aux âges féodaux où il ne demeure plus d'autres grandes propriétés que les possessions banales des communes et de l'État. A mesure que des couches successives de détenteurs financiers se superposent les unes aux autres, la part du propriétaire dans le produit net des terres, allait en s'accroissant, celle du fermier en diminuant. Cependant, en 1784, on demeurait encore communiste.

La Révolution française fortifia la propriété personnelle et fit disparaître la plupart des jouissances collectives. En note de cette constatation, l'auteur signale que des familles nobles n'ayant pas émigré ont pu se trouver enrichies par l'abolition en 1789, des droits féodaux. On voit, d'autre part, que le privilège de la chasse pour la noblesse ne remontait guère au delà du xviie siècle ; auparavant, la chasse avait été libre pour tout le monde.

Enfin, le livre troisième consacré aux salaires fait voir que le prix du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

travail n'a eu aucune corrélation ni avec le coût de la vie, ni avec le progrès agricole, que la prétendue loi dite *d'airain* était une erreur grossière, mais que les salaires s'étaient proportionnés, jusqu'à notre siècle, au mouvement de la population et à l'étendue de la terre disponible. C'est ainsi que le XVIe siècle s'est à la fois signalé par l'enrichissement des possesseurs du sol et par un appauvrissement inouï des prolétaires.

Ni l'adoucissement des mœurs, aux temps modernes, ni l'affranchissement politique de la Révolution n'avaient pu remédier à cette décadence du bien-être populaire. On ne se souvenait même pas, avant 1789, qu'il eût jamais existé pour l'ouvrier un état meilleur dans le passé et on n'en concevait pas de plus avantageux dans l'avenir. Mais à la fin du premier tiers de notre siècle entre en scène une nouvelle force, la SCIENCE, qui, en multipliant la production et les facilités de vivre, rompt l'ancien équilibre entre la population, la terre et les subsistances. Le taux des salaires a augmenté, mais l'État, pas plus que les corporations fermées du passé, n'y peut rien et le problème n'est pas une question politique mais scientifique.

Conclusion du grand et bel ouvrage dont nous venons de donner un bien imparfait aperçu.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

*
* *

EMMANUEL RODOCANACHI. — **Les derniers temps du siège de La Rochelle (1628) : Relation du nonce apostolique.** — Paris, libr. A. Picard, 1899, in-8°.

EMMANUEL RODOCANACHI. — **Bonaparte et les Iles Ioniennes (1797-1816).** Paris, libr. F. Alcan, 1899, in-8°.

La politique de Richelieu, poursuivant l'anéantissement de toute résistance féodale ou religieuse élevée contre le pouvoir royal, détermina le grand ministre à forcer, en 1627, le Protestantisme dans une de ses dernières citadelles : La Rochelle. Le Roi secondait mollement ce projet. Il eût préféré rester à Paris, chassant le lièvre dans ses domaines des environs, que de venir assister aux opérations d'un siège dont la direction supérieure était confiée au Cardinal ayant sous ses ordres : le duc d'Angoulême, le maréchal de Bassompierre et le maréchal de Schomberg. La Papauté attachait une importance majeure à ce que le siège de La Rochelle fût mené à bonne fin, aussi confia-t-elle à son représentant en France, Guidi, évêque de Cervia, le soin de suivre les péripéties de la lutte et d'en instruire la cour de Rome. C'est la relation du nonce que M. Emmanuel Rodocanachi vient de publier sous le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

titre : **Les derniers temps du siège de La Rochelle.** Commencée le 27 septembre 1627, cette correspondance se termina après l'entrée solennelle du roi à La Rochelle et le départ de Richelieu, le 19 novembre 1628.

Si la correspondance précède l'arrivée du nonce sur le terrain des opérations du siège, la relation qui, elle, enregistre jour par jour les incidents, les escarmouches, les moyens de défense élevés contre la flotte de secours anglaise au moyen de la construction de la fameuse digue, les attaques infructueuses de cette flotte même ne commence, en réalité, que le 9 juin 1628. — On voit que, de part et d'autre, la lutte n'est pas acharnée ; c'est surtout par l'investissement que Richelieu veut contraindre La Rochelle à capituler. Les Anglais se bornent à de rares manifestations qui semblent dire aux assiégés : Nous sommes là, résistez. Au fond, ils se préoccupent non de combattre, mais de faire durer le siège pour contrecarrer Richelieu et le déterminer à engager avec eux des négociations diplomatiques. Après six mois écoulés, sans véritable action de guerre déterminée, les Anglais invitent les Rochelais à capituler ; la flotte de secours fait comprendre qu'elle ne tardera pas à se retirer. Le 27 novembre, une députation est envoyée à Richelieu pour traiter des conditions favorables d'une soumission. L'article VI du projet portait une absolution complète des erreurs passées. Le 30, les gardes du Roi pénètrent dans La Rochelle ; le 2 novembre, il entre lui-même dans la ville pacifiée et soumise ; le 4, les démolitions des fortifications sont commencées ; le 10, la flotte anglaise lève l'ancre et, le 17, le Roi reprend la route de Paris. Tel est le résumé des derniers incidents de cette relation dont M. Rodocanachi nous donne la traduction avec le texte italien en regard. Ce récit est suivi d'un état de l'armée assiégeante, de l'emplacement des troupes et de la composition de la flotte. Une dernière partie intitulée *Annexes*, contient des brefs adressés à l'occasion de la chute de La Rochelle par le Pape au duc d'Orléans, au maréchal Schomberg, à la Reine et à la Reine mère. Deux plans de la ville, tirés du cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale et donnés à la fin de l'étude de M. Rodocanachi, nous font comprendre le développement de l'enceinte et du port, l'emplacement des troupes et des flottes française et anglaise. On y voit la fameuse digue de 747 toises de longueur, fermant l'entrée du port et ne laissant qu'un intervalle de cent vingt pas qui devait, en cas de menace de la flotte anglaise, être obstrué par de grandes barques disposées à l'entrée et prêtes à être coulées dans cette passe.

Formidable défense imaginée par Richelieu et exécutée sous la direction du fameux architecte Métezeau. Nous n'avons pas, ce nous semble, bien que nous l'ayons attentivement cherché, trouvé son nom dans le récit du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nonce. Métezeau fut cependant tout autant et plus que l'armée, le véritable vainqueur en immobilisant l'action de la flotte anglaise. Sous le portrait qu'on connaît de lui, gravé par Michel Lasne, on voit une vignette représentant la digue de La Rochelle avec ces deux vers latins dont voici la traduction :

Archimède, dit-on, eût pu lever le monde,
Métezeau n'est pas moindre, il sut arrêter l'onde.

De la très instructive publication que nous devons, après tant d'autres études distinguées, à notre confrère, M. Rodocanachi, résulte pour nous cet enseignement historique : Le siège de La Rochelle fut conduit avec une temporisation calculée, attestant la volonté de contraindre, sans destructions inutiles qui auraient aliéné au Roi le cœur de ses sujets, la population rochelaise à souhaiter une capitulation. Les XI articles de la convention, précédant la reddition, débutent par cette promesse qui donne l'esprit des dispositions royales : « *Pardon de leur faute et rébellion commises depuis ce dernier soulèvement, avec toute sûreté pour leur vie, l'exercice libre de leur prétendue religion réformée en La Rochelle.* »

Avec la nouvelle étude de notre confrère, sur **Bonaparte et les Iles Ioniennes** nous entrons dans l'histoire moderne et nous rencontrons une nouvelle preuve de la diversité et de l'intérêt des recherches poursuivies par M. Rodocanachi : « En 15 ans, nous dit-il, dans la conclusion de son livre, les îles Ioniennes passèrent des Vénitiens aux Français, des Français aux Turcs, des Turcs aux Russes, des Russes aux Français, puis finalement, aux Anglais, après avoir failli être attribuées aux Autrichiens, sans qu'on ait jamais cessé pendant tout ce temps, de proclamer leur indépendance. » Sans comparaison pour ces braves Ioniens, cette conclusion ne remet-elle pas en mémoire les derniers vers de la fable de Lafontaine : « Les voleurs et l'âne. »

L'âne est quelquefois
Une pauvre Province,
Les voleurs sont tels et tels princes
Comme le Transylvain, le Turc ou le Hongrois
Au lieu de deux, j'en ai rencontré trois.
Il est assez de cette marchandise,
De nul d'eux n'est souvent la Province conquise,
Un quart voleur survient, qui les accorde net
En se saisissant du Baudet.

Le livre de M. Rodocanachi est divisé en deux parties. La première

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

comprend un récit de l'histoire des Iles Ioniennes de 1797 à 1799, retraçant l'occupation française à la suite de la proclamation de la République à Venise, puis la démocratisation des esprits, les maladresses de l'administration française amenant la désaffection et finalement, après des prodiges de valeur de la faible garnison, la reprise de Corfou par les Russes et les Turcs alliés. La deuxième partie, nous montre le sort des îles depuis 1799 à 1810.

Le traité de Tilsitt, l'alliance de Napoléon avec la Russie font repasser les îles sous la domination française, mais les désastres de 1814 suscitent les convoitises de l'Angleterre qui, après avoir feint de les abandonner à l'Autriche, finit par les obtenir pour elle. Les deux parties sont terminées par une annexe contenant les correspondances et pièces diplomatiques échangées à l'occasion des conventions et traités. Un plan du port et de la ville de Corfou figure hors texte. Cette étude est pour M. Rodocanachi l'occasion de nous peindre les mœurs des Grecs des Iles Ioniennes, de nous montrer le fameux Ali-Pacha de Tebelen et de reconnaître au passage la physionomie du consul français de 1814, François Lesseps, le père du créateur de l'isthme de Suez. Nous retrouvons dans cette publication de notre confrère ses qualités habituelles, la sagacité dans l'appréciation des mobiles politiques, la vivacité de mise en scène des faits de guerre, la limpidité du récit permettant à l'attention toujours tenue en éveil, de suivre l'écrivain sans fatigue et de conserver une impression durable de ses renseignements.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

*
* *

BARON DE BILDT. — **Christine de Suède et le cardinal Azzolino. — Lettres inédites (1666-1668).** — Paris, libr. Plon, 1899, in-8°.

La physionomie de Christine de Suède est l'une des plus curieuses, des plus étranges du XVIIe siècle. Malgré de nombreuses recherches et de savants travaux, on n'était pas encore parvenu à fixer d'une façon précise, définitive, l'histoire de celle qui traversa l'Europe « comme une énigme vivante » ; cependant M. le baron de Bildt, ministre de Suède et Norvège à Rome, entreprit cette tâche délicate, au moins pour une partie de l'existence de la princesse Christine, et il nous permet aujourd'hui d'en constater le complet succès.

Sans doute, M. le baron de Bildt n'a pas voulu étudier en détail pourquoi Christine de Suède abandonna volontairement son trône sans cesser d'être ambitieuse, pourquoi, en dépit des obstacles, elle se convertit au catholicisme sans cesser de discuter la religion, mais, en publiant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et en commentant avec une remarquable érudition les lettres qu'elle écrivit au cardinal Azzolino, il nous découvre son véritable caractère, toujours inquiet, tourmenté, et nous dévoile les lacunes singulières de cet esprit pourtant supérieur.

B.

*
* *

Du Cause de Nazelle. — **Mémoires du temps de Louis XIV**, publiés avec une introduction, un appendice et des notes par Ernest Daudet. — Paris, libr. Plon, 1899; un vol. in-8°.

Les mémoires des contemporains sont relativement assez rares au XVIIe siècle et, par cela même, présentent un intérêt particulier. Toutefois, cet argument est inutile pour recommander les pages dues à la plume de Du Cause de Nazelle et que M. Ernest Daudet vient de publier.

En les lisant, on pense malgré soi à Cyrano de Bergerac : en effet, du Cause de Nazelle, qui aurait pu en devenir le digne fils, est un cadet de Gascogne, pauvre, brave et véritablement du Midi; il soupire sous un balcon et débite de fort jolies choses — pour son propre compte, il est vrai —, demeure fidèle en dépit de bien des vicissitudes, ouvre facilement sa bourse et tire l'épée non moins promptement; il risque vingt fois sa vie, se conduit bravement au siège d'une ville du Nord — de Maestricht, puisqu'il n'est plus question d'Arras —; il aime le « panache » et méprise les compromissions, aussi ne recueille-t-il que le dédain ou la haine; il passe des années en prison ou en exil; pourtant il achève modestement sa vie au fond de sa province auprès de celle qu'il aimait : tout cela ailleurs que dans un beau poème.

Les « aventures de guerre et d'amour » de Du Cause de Nazelle sont fort curieuses sans doute : elles font bien connaître leur auteur et les mœurs du temps, mais, plutôt que sa propre histoire, Du Cause a raconté celle d'une vaste conspiration qu'il découvrit par hasard et révéla sans hésiter. Ses mémoires « apportent donc la lumière sur un événement « oublié aujourd'hui, bien qu'il ait eu en son temps un retentissement « considérable », écrit M. Ernest Daudet qui complète ce récit par l'étude des documents officiels en les résumant ou en les commentant dans un appendice. Il faut ajouter que les Archives de la Bastille possèdent un dossier sur cette affaire dont les pièces les plus importantes ont été publiées par F. Ravaisson dans son recueil de documents inédits (T. VII; p. 402-491), notamment l'interrogatoire (14 octobre 1674) de « Jean Du- « causé, écuyer, seigneur de Nazelle, natif de Nazelle, proche Agen, « demeurant à Paris, rue Saint-Bon, près Saint-Médéric, chez Lefèvre, « procureur au grand conseil, âgé de vingt-six ans ». Le procès se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

termina par l'exécution du chevalier de Rohan, de la marquise de Villars, du chevalier de Préau et du Hollandais Van den Enden, l'un des principaux complices, Latréaumont, s'étant fait tuer au moment de son arrestation. Les papiers de la Bastille confirment le récit de Du Cause de Nazelle, reconnaissent son heureuse intervention et justifient ainsi le grand intérêt de ses mémoires.

Vte Maurice Boutry.

*
* *

J. Vallée et G. Pariset. **Carnet d'étapes du dragon Marquant.** Paris (Berger-Levrault et Cie), 1898, 1 vol. in-12.

Le Ct Grandin. **Le carnet de campagne du commandant Giraud.** Paris (Téqui), 1899, in-8.

Paul Cottin et Maurice Hénault. **Mémoires du sergent Bourgogne (1812-1813).** Paris (Hachette et Cie), 1899, 3e édition, in-16.

Mémoires du lieutenant-colonel Aubin Dutheillet de Lamothe. Bruxelles (H. Lamentin), 1899, in-8.

Les mémoires militaires continuent à fournir de nouveaux volumes aux lecteurs dont le goût pour ce genre d'écrits ne paraît pas devoir de sitôt s'épuiser. Cette faveur nous vaut la publication de ces quatre volumes qui n'ont pas assurément tous la même valeur, mais dans lesquels le lecteur trouvera de nombreux renseignements pour l'histoire de l'armée pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration. Ils peuvent être utiles pour la connaissance de certains faits, mais encore et surtout ils nous donneront une vision de l'âme de l'armée. L'âme de l'armée! connaissance difficile à acquérir, mais qui est de toute nécessité pour quiconque veut écrire l'histoire militaire d'une époque. L'historien s'explique mieux les succès et les revers; il est porté à plus de sévérité ou d'indulgence pour les chefs quand il connaît la mentalité de l'instrument qu'ils eurent entre les mains.

Le carnet d'étapes du dragon Marquant nous renseigne sur le début de la Révolution aux armées. Marquant avait reçu une certaine éducation. C'était un demi-lettré, beau parleur de village. Dans un séjour à Paris en 1791, il a fréquenté les clubs et, de leurs déclamations, il a retenu les phrases sonores et creuses : de là, les défauts et les qualités du personnage et du livre. Soldat, il est méfiant, critique ses chefs, flaire partout la trahison : il ne doit pas être le dernier à pérorer au bivouac du 2e dragons, à inculquer aux vieux soldats, « aux maîtres » les idées et la phraséologie révolutionnaires. L'indiscipline est effrayante parmi les troupes;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mais le patriotisme et l'attachement aux nouveaux principes leur permettront de réparer les paniques, d'effacer les défaites et de faire naître la victoire. Ce sont ces sentiments qui honorent Marquant, qui donnent la vie à son récit, lui inspirent les passages les plus intéressants, et font oublier au lecteur ce que son langage a parfois de peu naturel. Il voulait : « écrire un livre pour rappeler à ses frères d'armes et apprendre à ceux de ses compatriotes qui n'ont pas bougé de leurs foyers, les labeurs de la guerre. » Il a voulu faire un livre; c'est là le plus grand tort de ses souvenirs. S'il oublie cette préoccupation, s'il nous raconte la panique de Moncheuton, ou l'affaire de Autecourt, la vie circule dans ce qu'il écrit; malheureusement ces passages sont rares. En revanche, il nous faut louer l'introduction de MM. Vallée et Pariset et les notes exactes et concises qu'ils ont jointes au texte, tout en faisant des réserves sur certaines de leurs appréciations. — Volontaire comme Marquant, **Giraud** diffère complètement de celui-ci et par la pensée et par les sentiments. Il est de ceux qui ont été, sans doute, combattre par patriotisme et par attachement aux idées nouvelles, mais qui venaient aussi chercher dans les camps un asile contre les horreurs de l'intérieur et un emploi pour leur jeunesse. Il n'a rien de l'orateur du club. Il voit simplement et bien ; il a le jugement droit et net. Ses lettres écrites à sa famille paraissent charmantes par leur naturel ; on les sent vraies. Je signalerai dans sa correspondance tout ce qui se rapporte aux campagnes des Alpes et d'Italie ainsi qu'à la guerre d'Espagne. Lors de cette dernière, il y a près de vingt ans qu'il fait la guerre : on sent la lassitude. Quelle campagne ! pays désolé, embuscades, communication impossible avec la France, les officiers eux-mêmes sans solde et dans le dénuement : on s'explique le dégoût qui envahit l'armée. Elle n'a plus qu'une idée : voir la fin de cette guerre infernale, et la nouvelle des hostilités avec la Russie est bien accueillie, chacun espérant être rappelé. « L'indiscipline, nous dit Giraud, était à son comble dans l'armée ; le pillage, l'incendie et l'assassinat y sont à l'ordre du jour. » Il ne devait jamais revoir sa patrie ; il tombait frappé mortellement le 9 mai 1813. Ses lettres intéressantes gagneraient à n'être pas intercalées dans un commentaire, fort intéressant sans doute, de M. le commandant Grandin, mais commentaire qui forme un véritable précis des guerres de l'époque et dans lequel les lettres de Giraud n'apparaissent pas avec le relief qu'elles ont. — Auprès du maître, l'enthousiasme demeure. Le dévouement et la confiance ne sont pas ébranlés, car le soldat peut espérer que ses efforts ne seront pas sans récompenses comme s'il combattait dans les plaines brûlées de l'Espagne. C'est ce qui semble ressortir du récit de Bourgogne. Ses mémoires n'ont rapport qu'à la prise de Moscou et à la retraite de Russie, Pour connaître cette retraite, nous avions déjà de Ségur ; désormais il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

faudra avoir lu les **Mémoires du sergent Bourgogne**. Il faut les placer au tout premier rang. Il y règne un souffle épique; la vie, la couleur y circulent; et, après tant d'années, on ne peut encore lire sans émotion les horreurs d'un désastre qui marque la fin d'une prépondérance acquise au prix de vingt ans de victoires. On ne peut oublier quand on les a lus, l'orgie de Smolensk, les Croates dévorant les cadavres, la rencontre avec Picard, le passage de la Bérésina. Bourgogne peint ce qu'il a vu, raconte ce qu'il a souffert; mais il n'entreprend pas de juger. A peine. quelques appréciations : c'est ainsi qu'il attribue le désastre non à l'incendie, mais au séjour prolongé de Moscou. C'était l'opinion de beaucoup, nous dit-il. Picard, son pays traite l'Empereur de conscrit pour ce séjour; il rappellera à Bourgogne qu'il en a vu *des grises* depuis seize ans qu'il le suit; mais le charme persiste et vient-il à voir le maître s'avançant à pied, un bâton à la main, en tête de son fantôme d'armée, il pleurera en l'apercevant ainsi : « lui si grand, dit-il, lui qui nous a faits si forts. » Ces derniers mots sont l'explication du fanatisme des soldats pour l'Empereur. Ils sentent qu'ils les a associés à quelque chose d'incomparable, et tant qu'il est là, ils se croiront supérieurs à tout. MM. Hénault et Cottin observent avec raison qu'il y a dans ces Mémoires un témoignage précieux pour la psychologie du soldat déprimé par les revers. Le bandit coudoie le héros; mais si certains commettent des horreurs, il y a Bourgogne, Picard ce soldat bon enfant, Melet le dragon qui va voler du fourrage dans les lignes ennemies pour sauver son cheval, et tant d'autres qui font honneur à la race française. — Plus heureux qu'eux, **Dutheillet de Lamothe** était rentré en France après la Moskowa. Il sortait de Saint-Cyr et les renseignements qu'il nous donne sur l'École ne sont pas la partie la moins intéressante de ses souvenirs. Les jeunes officiers souriaient des vieux grognards et ceux-ci se vengeaient en les accueillant assez mal. Les uns avaient le dévouement, les autres l'ambition d'une belle carrière. Au jour de la défaite, le vieux soldat ne voyant plus son maître, se renferma dans sa douleur, et ne songea pas à poursuive sa fortune. L'officier sorti des écoles manifesta-t-il les mêmes regrets? c'est une question que je pose. Il serait intéressant de connaître la proportion des deux origines dans le corps des officiers de la Restauration. De Lamothe devint officier de la garde royale : ses duels, ses succès mondains tiennent une bien grande place dans sa vie. Nous voyons en lui un type nouveau de l'officier. Notons, pour en finir, ce qu'il dit des journées de juillet : on verra que, même dans la garde, les officiers n'approuvaient pas les Ordonnances, qu'ils se sacrifièrent sans illusions à leur devoir. Aucun de ces soldats n'a eu une fortune éclatante; il semble en les lisant qu'ils n'ont pas rempli toute la destinée que leurs qualités leur méritaient. Mais il est juste

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'on leur applique cette belle pensée du Cᵗ Grandin, pensée par laquelle je veux terminer : « Il ne faut pas mesurer le soldat seulement à la chance de sa destinée, mais bien aussi à sa passion pour le sacrifice ».

A. Auzoux.

*
* *

A. Viallate. — **Chamberlain.** — Paris, libr. Alcan, 1899, in-12.

L'ouvrage de M. Viallate, maître de conférence à l'École des sciences politiques est une étude admirablement bien faite sur la politique de M. Chamberlain qui, à différentes reprises déjà, a pris à notre égard, le rôle de M. Crispi. Ménélick a fait perdre à ce dernier son influence désastreuse ; le Président Kruger n'a point, en négligeant de faire fusiller, selon son droit, le Dʳ Jamson et ses flibustiers, diminué celle de M. Chamberlain. M. Viallate, en terminant sa lumineuse étude, se demande s'il est un homme d'État véritable ou un vulgaire politicien. Ainsi que M. Crispi, il est et restera un homme fort dangereux pour la paix de l'Europe, tant qu'il n'aura pas en Angleterre même subi un échec éclatant, comme M. Crispi en Italie. Le livre de M. Viallate n'en présente qu'un intérêt plus vif. Il apprend à connaître l'homme politique qui est d'autant plus à redouter qu'il semble avoir pris pour règle de sa conduite l'opinion de tous les jyngoes d'Outre-Manche.

Th. F.-B.

*
* *

Édouard Testoin. — **L'Égypte ou le Pays des Coptes. Diffusion de la langue française en Orient.** Tours (Alfred Cattier, éd.), in-8.

M. Édouard Testoin, qui a déjà publié sur le Cambodge un ouvrage estimé, est l'auteur d'une étude des plus complètes et des plus attrayantes sur le riche pays que notre diplomatie a si mal défendu contre les convoitises anglaises, l'Égypte. Que de sympathies cependant nous restent acquises ! que d'intérêts français se sont groupés sur cette terre qu'avaient conquises nos armes ! Nous avons un puissant moyen d'influence, c'est la diffusion de notre belle langue nationale. Non seulement au Caire et à Alexandrie, le français se parle couramment, mais il en est encore de même à Rosette, à Damiette, à Suez, à Port-Saïd. Malheureusement vers le haut Nil, l'idiome anglais est plus communément employé. M. Édouard Testoin croit que pour contrebalancer cette influence, nous devons nous appuyer sur les Coptes, c'est-à-dire sur ces peuplades chrétiennes adonnées pour la plupart à de durs labeurs agricoles, s'occupant aussi de commerce et ayant gardé leur dialecte particulier et leurs traditions. Pendant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'occupation française, un régiment indigène a vaillamment combattu sous les ordres de Kléber ; il s'appelait « la Légion des Coptes ». Lors de l'évacuation, un grand nombre de ces Égyptiens restèrent fidèles à nos couleurs et voulurent demeurer à la solde de la France, disant un éternel adieu à leur patrie. Le premier Consul en forma ses « chasseurs d'Orient » qui se confondirent plus tard avec les Mamelücks de la garde et qui ont vaillamment combattu dans les rangs de la Grande Armée.

Si ces souvenirs sont un peu effacés sur les bords du Nil, ceux de l'ouverture du canal sous le second Empire n'en restent pas moins très vivaces et c'est par la diffusion de la langue française qu'on peut les fixer et les accroître. Le R. P. Lemenant des Chesnaies, procureur des Missions coptes, a émis le vœu de voir en France quelques jeunes gens de cette contrée. Après un séjour dans nos établissements d'instruction, les jeunes Coptes reviendraient propager en Égypte nos idées et notre langue. Déjà l'*Œuvre des Écoles d'Orient* a réalisé d'immenses progrès avec ses colléges et ses écoles, ainsi que l'*Alliance française* qui crée, elle aussi, des écoles, des bibliothèques, des cercles littéraires. De nombreux comités travaillent sans relâche à faire pénétrer notre langue dans les villages de fellahs, que les missionnaires anglais veulent traiter en pays conquis.

C'est pour aider l'*Alliance française* en Égypte que M. Édouard Testoin a écrit la magistrale étude que nous recommandons à nos lecteurs. Il veut nous faire connaître l'Égypte et résume, avec infiniment de clarté, les événements importants depuis le débarquement des Français en 1798.

L'influence française survécut au départ de nos troupes. Sous la Restauration, le colonel Sève, ancien aide de camp du maréchal Ney, plusieurs officiers des armées impériales organisèrent l'armée de Méhémet-Ali et d'Ibrahim-Pacha, son fils. Dans la lutte de l'Égypte contre la Porte, la France seule soutint le khédive. Malheureusement les successeurs de Méhémet-Ali n'héritèrent point de son énergie et, en 1881, la sédition militaire que fomenta Arabi-bey eut trop aisément raison du fantôme d'autorité khédiviale. L'Angleterre déclara son intention de rétablir l'ordre *manu militari*, la France commit la lourde faute d'attendre les décisions du Congrès rassemblé à Constantinople ; c'était faire le jeu du Cabinet de Londres. La flotte de l'amiral Seymour bombarda Alexandrie, l'armée du général Wolsebey débarqua, gagna la bataille de Tel-el-Kébir, occupa le Caire et depuis, l'Angleterre s'est annexée l'Égypte, en laissant au vice-roi une autorité purement nominale.

M. Édouard Testoin nous dépeint ce merveilleux pays, dans une série de chapitres, nous dirons même dans une série de panoramas qui nous font amèrement regretter l'excès de timidité de notre diplomatie, alors que l'influence française pouvait s'affirmer parallèlement à l'influence anglaise.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Toutefois pour nous consoler, pour nous rendre l'espérance, l'auteur du bel ouvrage édité par la maison Cattier nous montre nettement le but à poursuivre : la diffusion de la langue française. *Sursum corda pro Patria !*

René Bittard des Portes.

*
* *

Eugène Guenin. — **Histoire de la Colonisation française. — La Nouvelle France.** — 2 vol. in-18. Paris, libr. A. Fourneau, 1899.

M. Eugène Guenin est un écrivain consciencieux, qui, depuis de longues années déjà, étudie le développement de l'œuvre française au Canada. C'est le résultat de ses longues et patientes recherches qu'il expose sobrement, dans les deux volumes parus aujourd'hui.

L'histoire de la conquête et de la marche en avant des pionniers français dans l'Ouest canadien, l'administration des grands gouverneurs, la vie des Champlain, des Frontenac, des Cavelier de la Salle, y sont tracées avec beaucoup de netteté et l'on reconnaît dans tout ce que M. Guenin avance les multiples et patientes recherches accomplies par lui avant de livrer ses études au public.

Puis vint l'heure des héroïques désastres avec les exploits de Montcalm, de Levis, de Bougainville et *tutti quanti*. L'ouvrage se termine par l'histoire contemporaine du Canada et un excellent chapitre sur la littérature de la Nouvelle France. Il y a là des pages qui piquent au vif le lecteur (tout le monde sait qu'à l'heure actuelle c'est encore au Canada que sont publiés quotidiennement les plus grands journaux français : la *Presse* et la *Patrie* de Montreal paraissent tous les jours sur 10 ou 12 pages).

En résumé, le livre de M. Guenin est jusqu'à ce jour l'exposé le plus complet que nous ayons en France de l'histoire du Canada.

M. Ruedel.

*
* *

Vidal-Lablache. — **Histoire et géographie, atlas général.** (Paris, librairie Armand Colin), 1898, in-4.

On sait combien l'histoire est étroitement liée à la géographie, quelle influence la situation, le climat, la configuration géologique des contrées habitées exercent sur la destinée des peuples. C'est ce qu'ont bien compris M. Vidal-Lablache et ses collaborateurs dont plusieurs sont des historiens. Dans cet atlas historique la carte politique du pays à étudier est accompagnée d'une carte physique, en sorte qu'elles se complètent et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'éclairent l'une l'autre et, en outre, de figures schématiques dont la géologie, la climatologie, la statistique ont fourni le sujet. « Envisagés isolément, dit très bien M. Vidal-Lablache, les traits dont se compose la physionomie d'un pays ont la valeur d'un fait; mais ils n'acquièrent la valeur de notion scientifique que si on les replace dans l'enchaînement dont ils font partie, et qui est seul capable de leur donner leur pleine signification. » Et plus loin : « C'est une condition de clarté que de chercher dans la géologie et le climat les clés du relief et de l'hydrographie, et dans les conditions physiques les raisons de la répartition des habitants et de la position des villes ».

L'atlas s'ouvre par une carte de l'Égypte ancienne; puis les cartes se succèdent dans leur ordre chronologique jusqu'à notre temps. L'ouvrage se termine par un index alphabétique, travail considérable et qui facilite singulièrement les recherches. Les cartes sont coupées, naturellement, par les lignes qui marquent les longitudes et les latitudes. Ces lignes en se croisant forment des carrés. M. Vidal-Lablache a eu l'heureuse inspiration de désigner les bandes, qui se coupent ainsi perpendiculairement, par des lettres, en sorte que deux lettres désignent exactement un carré. Il a ainsi pu dresser une table à un atlas de géographie, chaque nom à la table étant marqué d'un chiffre qui renvoie à la carte, et de deux lettres qui désignent le carré où la localité est indiquée. Chaque carte est accompagnée d'une courte notice qui en fait ressortir les caractères principaux. Particulièrement appréciés seront les plans de Paris en 1789 et pendant la Révolution de M. Paul Dupuy. Les autres collaborateurs de M. Vidal-Lablache ont été MM. Gallois, maître de conférence de géographie à la Sorbonne, Camena d'Almeida, maître de conférences à la Faculté de Caen et Louis Raveneau, agrégé de géographie. L'habile et érudit dessinateur, M. Eugène Létot, a prêté le concours de son crayon sûr et précis. L'auteur de ce compte-rendu a déjà eu à l'employer et sait quel auxiliaire précieux il est à l'historien géographe.

A la carte 28 aC, il faut lire *Mons-en-Pévele*, et non *Mons-en-Puelle* qui est une orthographe défectueuse.

L'atlas Vidal-Lablache, sans avoir l'importance des grands atlas historiques allemands comme celui de Spruner-Menke, peut être placé à côté d'eux avec honneur, et, d'un prix plus abordable, rendra de grands services à ceux qui étudient l'histoire, voire aux érudits.

Fr. F.-B.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

PARIS

Conseil héraldique de France. — Annuaire de 1899 : 1 vol. in-16 de 388 pages, publié sous la direction du Vicomte O. de Poli, président du conseil héraldique, 45, rue des Acacias, Paris.

Vicomte O. de Poli, *Les héros de Candie* (importante nomenclature, d'après plusieurs listes anciennes, d'un grand nombre des tués et blessés lors des expéditions du duc de la Feuillade en 1668 et des ducs de Beaufort et de Navailles en 1669). — A. B. *Sources du nobiliaire de Lorraine.* — A. de Mauroy, *Note sur une écartelure de Rochechouart.* — Paul Pellot, *La compagnie d'ordonnance du maréchal de la Marck à Rethel* (documents publiés d'après les anciens comptes municipaux sur cette compagnie qui tint garnison à Rethel en 1534, 1535, et s'illustra en 1536 à la défense de Péronne). — Francis Pérot, *Sources nobiliaires du Bourbonnais* (listes des manuscrits conservés aux archives, à la bibliothèque nationale et au cabinet des titres, aux archives de l'Allier, aux archives municipales ou dans les collections particulières et liste des divers imprimés : cet intéressant travail sera d'une grande utilité pour les recherches sur l'histoire locale). — Dr J. Meynier, *Armorial d'Ornans, de la Franche-Comté de Bourgogne.* — L. Guignard de Butteville, *Un sommaire d'archives; familles du Loir-et-Cher.* — Roger Listel, *Lettres d'anoblissement (1316-1400).*

B.

DÉPARTEMENTS

Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique, 1898. Tome X, 2e fascicule. Ch. de Renty, *Seninghem, dans les premières années du XIVe siècle.* [Généalogie des de Renty, seigneurs de Seninghem de 1279 à 1334.] — P. d'Hermansart, *Le registre aux fiefs du Bailliage de Saint-Omer (1622-1631).* [Historique de rétablissement d'un registre de fiefs destiné au payement des droits de relief et de nouvel acquêt, dont des exemplaires existent dans les archives de la chambre des comptes de Lille (O. 10), aux archives de la ville de Saint-Omer (AB. XII-5) et à la bibliothèque nationale. (Vol. 87 du fonds Colbert)]

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Abbé O. Bled, *La fille du commandant du château de Saint-Omer au couvent des religieuses conceptionnistes en 1740.* [Publication d'une requête en annulation de vœux faite, le 1er janvier 1740, par Marie-Joseph Bathalié de Saint-Vincent, qui avait été forcée d'entrer en religion par suite de la tyrannie et des mauvais traitements de sa mère, Marie-Anne Bertigny de Saint-Vincent.]

Tome X, 3e fascicule. Abbé Collet, *Note sur les fouilles opérées en octobre 1897 à Wirquin, sur l'emplacement du chœur de l'ancienne église.* [Découverte de deux tombes en pierre du pays et de quantités de carreaux vernissés, avec figures de signes du zodiaque, de fleurs de lis datant des XIIIe, XIVe et XVe siècles.]

J. de Pas, *Analyse d'une chronique du XVIIIe siècle, sur l'abbaye de Clairmarais.* [Relevé chronologique de chartes et d'actes d'acquisition, donations, échanges contractés par l'abbaye, depuis la fondation du monastère, en forme de chronique, de 1142 à 1525.]

Tome X, 4e fascicule. A. Hamy, *Les prix au collège Wallon de Saint-Omer.* [Relevé des donateurs de prix de 1612 à 1737 au collège des Jésuites de Saint-Omer. Au cours de l'analyse de l'*Historia domûs* où l'auteur puise des renseignements, à noter des faits d'une certaine importance : la division de l'élite de la classe en deux camps, avec empereur, préteur, tribun et cinq sénateurs ; l'existence dans ce collège d'un « séminaire anglais » destiné à recruter des missionnaires pour combattre l'anglicanisme en Angleterre ; enfin, l'exclusion des membres de ce séminaire anglais de toute espèce de prix parce qu'ils étaient... toujours les premiers.]

*
* *

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome XI, n° 161. *Lettres patentes de Charles VIII pour la réfection du terrier de Sainte-Croix* [5 janvier 1489, motivées par les troubles qui avaient éloigné les tenanciers de l'église-cathédrale de Sainte-Croix et qui avaient produit, après le départ des Anglais de profondes modifications dans la propriété].

Camille Boch, *État sommaire de la série G (clergé séculier) des archives départementales du Loiret.* [Évêché d'Orléans, G 1 à 162. Inventaires (1652-1781). Privilèges par les papes (1758-1781). Actes du pouvoir souverain (1255-1770). Entrée des évêques à Orléans (1589-1753). Lettres de l'évêque (1775-1781). Droits seigneuriaux (XVe siècle-1589). Titres de propriété. Châtellenie de la Fauconnerie. Châtellenie de Jargeau. Chatellenie de Meung. Châtellenie de Pithiviers. Bois et Forêts (1554-1740). Finances et comptabilité (1515-1784). Pièces de procédure (XVe-XVIIIe siècle).]

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les verrières de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans. [Compte rendu de la fête de la pose de la verrière. Noms des artistes ayant pris part au concours. Noms des membres du jury. Description des verrières et de la médaille frappée à cette occasion.]

Léon Dumuys, *Les fours à réduction du puits d'Havenat.* [Fours pour la réduction du minerai de fer de l'époque gallo-romaine, découverts à Havenat, commune de Châtillon-sur-Loire.]

C. Bloch, *La Révocation de l'Édit de Nantes à Orléans.* [Démolition du temple de Bionne; simple note extraite du registre paroissial de la commune de Saint-Jean de Braye.]

Desnoyers, *Médaille de Juba.* [Médaille en argent de Juba II, roi de Maurétanie et de Cléopâtre sa femme, trouvée en 1877 dans une cave à Saint-Paterne, actuellement au Musée orléanais.]

Ch. Cuissard, *Notes chronologiques sur Jean de Mâcon.* [L'auteur relève dans les douze nécrologes du chapitre cathédral de Sainte-Croix les notes relatives aux personnages portant le nom de Mâcon et s'arrête particulièrement sur Jean de Mâcon, si intimement lié à l'épisode du siège d'Orléans, juriconsulte, père du Concile de Paris, dont la date de la mort était inconnue ; M. Cuissard la fixe entre le 9 janvier et le 15 mai 1448. A la suite, bibliographie des ouvrages de Jean de Mâcon.]

Herluison, *Souvenirs orléanais à Bologne.* [Découverte d'une fresque sur un des piliers de la basilique San-Petrone à Bologne, représentant « une femme guerrière frappant à la porte d'un château et ayant absolument le type de Jeanne d'Arc ». Hypothèse possible à cause des contingents italiens ayant servi sous Jeanne.]

Desnoyers, *Découvertes dans la cathédrale d'Orléans en 1889.* [Tombeaux de deux évêques. Guillaume de Bussy † 1258. Volute de sa crosse en cuivre doré et émaillé, bague en or avec saphir, calice en plomb, patène, débris de vêtements épiscopaux, plaque carrée en plomb, portant le nom de Guillaume de Bussy, son titre, l'année et le jour de sa mort. Férée de Lorraine † 1299. Plaque en plomb disposée comme la précédente. Débris de vêtements. Découverte de mosaïques et d'une cuve en pierre sculptée.]

Tome XII, n° 163. R. Merlet, *Le texte des coutumes de Lorris.* [Travail critique fort important. Le texte original de ces coutumes qui ont servi à régler pendant des siècles les rapports des classes agricoles du centre de la France avec le roi et les seigneurs, donné en 1155, est perdu. Nous ne connaissons ces coutumes que par une expédition authentique de 1290, copie « actuellement perdue, dont nous ignorons l'origine, la date et par conséquent la valeur ».

Aussi, malgré l'édition critique donnée par M. Prou, en 1884, dans la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Nouvelle revue historique du droit français et étranger et peut-être même à cause de cette édition, la découverte du texte original d'une concession datée de 1160 (cinq ans après l'acte primitif) des coutumes de Lorris à Lorrez-le-Bocagge, découverte faite par M. Merlet dans les archives départementales d'Eure-et-Loir, peut-elle être considérée comme fort importante. Le texte qu'il publie fournit en effet des variantes intéressantes et la preuve de l'existence du connétable Richard, niée par M. Luchaire.]

Gab. Simon, *Découvertes antiques à Chemault.* [Au *Champ-carré*, pavages, murs, chapiteaux, accumulation d'ossements d'animaux, poteries, débris de mosaïque.]

C. Bloch, *État sommaire de la série G des archives départementales du Loiret* (suite). [Chapitre cathédrale de Sainte-Croix. Inventaires (1731-1769). — Bulles des papes (1171-1501). — Délibérations et conclusions capitulaires (1445-1785). — Registres des notaires de Sainte-Croix (1418-1794). — Titres de propriété (1202-1793). — (Fondations, testaments, donations. Rentes et cours. Titres des paroisses de la ville et faubourg d'Orléans, des paroisses rurales. Censives. Champarts de Beaune. Bois et forêts. Péages. Chapelle). — Doyenné et sous-doyenné (1230-1784). — Chanoines de résidence (1458-1780). — Les Nourriers (1400-1780). — La Cirerie (1353-1773). — Finances et comptabilité (1420-1789). — Voirie (xviie et xviiie siècles). — Juridiction du chapitre (1278-1706). — Procédure (1270-1781)].

M. D.

*
* *

Bulletin de la Société de Borda, 23e année (1898). 2e trimestre. Abbé Daugé, *Les feux du Béarn en 1549.* [Publication de la liste des taxes pour chaque localité du Béarn en 1549, faite sur un manuscrit du xviie siècle.]

Abbé Degert, *Constitutions synodales de l'ancien diocèse de Dax.* [Constitutions de 1283. Commencement de celles de 1328.]

J. E. D. — G. C., *L'Aquitaine historique et monumentale. — Les cathédrales de Dax. Le portrait gothique de Notre-Dame.* Fig.

3e trimestre. Abbé Foix, *Notice sur les archives de Soustons.* [Archives municipales fort bien tenues; toutefois ne remontent pas au delà de 1789, mais très complètes pour la Révolution.]

Chopinet, E. Lévêque, *Du recrutement dans le département des Landes. Étude sur la population landaise.*

Abbé Degert, *Constitutions synodales de l'Ancien diocèse de Dax.* [Fin des Constitutions de 1328. — Constitutions de 1345. — Constitutions de 1351. — Commencement de celles de 1360.]

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

J. E. D — G. C. *L'Aquitaine historique et monumentale. Anciens ornements sacerdotaux de la cathédrale de Dax.* Fig.

4e trimestre. Abbé Degert, *Constitutions synodales de l'ancien diocèse de Dax* [Fin des constitutions synodales de 1360. — Constitutions de 1401. — Fac-simile d'une page du ms. et d'une page du texte imprimé.]

Chopinet, E. Lévêque, *Du Recrutement dans le département des Landes. Études sur la population landaise.*

E. Letailleur, *Aperçus sur les Ages de la pierre dans la moyenne Chalosse.* Pl.

J. Beaurredon, *Phonétique du gascon landais.*

J. E. D. — G. C. *L'Aquitaine historique et monumentale. Les Anciens usages gascons.* [Mariages et enterrements.]

M. D.

*
* *

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, 1899, fasc. I, tome XII.

Abbé L. Bossebœuf, *Jeanne d'Arc en Touraine.* [Récit très copieux, très complet, mais, sauf quelques extraits des registres de comptes de la municipalité de Tours, ne contenant pas beaucoup d'inédit.]

Ronsard à Saint-Cosme. [Analyse d'actes de gestion consentis et signés par Ronsard de juillet à novembre 1571.]

*
* *

Bulletin trimestriel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer. Ve volume, 6e livraison.

Dr E. T. Hamy, *Les grottes de la basse Falize.* [A Hydréquent, commune de Rinxent, Pas-de-Calais. Résultat des fouilles faites par M. Chaplain-Duparc en 1874. Pl. et dess.]

E. T. Hamy, *Cormatin géographe.* [Pierre-Marie-Félicité Dezoteux, devenu baron de Cormatin, mêlé à l'histoire de la chouannerie et dessinateur des deux cartes annexées au *Journal du Marquis de Chastellux.* Paris, Prault, 1786, 2 vol. in-8°.]

Alp. Lefebvre, *M. Aug. Braquehay.* [Notice sur cet historien né à Montreuil-sur-Mer et membre correspondant de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.]

A. de Rosny, *Réparations aux murs de la ville* (de Boulogne). [Transcription d'un acte du 17 septembre 1790 prescrivant les réparations aux murs de la ville de Boulogne, haute et basse, après le siège de la Ligue. A cette transcription est annexé un tableau de tous les noms et de toutes les professions cités dans l'acte.

A. Lefebvre, *La fin du château de Desères.* [Reproduction d'un arrêt

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du Conseil d'État du 19 avril 1764, portant concession aux habitants de la ville de Desvres de l'emplacement de l'ancien château de la ville.]

L. Bénard, *Achille Dutertre. Nestar Audibert.* [Notices sur deux membres de la société académique de Boulogne.]

A. Lefebvre, *Une lettre inédite intéressant l'histoire du Calaisis.* [Recherches de J. Barthélemy Lefebvre, prêtre de la Doctrine chrétienne, faites au XVIIIe siècle sur la donation au sieur de Senarpont d'une partie des terres reconquises sur les Anglais.]

C. Enlart, *La porte des degrés à Boulogne-sur-Mer.*

R. Rodière, *L'évêque C. A. Dormy et les réfugiés boulonnais à Montreuil.* [Un des chefs du parti de la Ligue dans le Boulonnais.]

5e livraison. Dr E. Sauvage, *Note sur un dépôt de coquilles à l'époque romaine.*

Dr E. Sauvage, *Note sur les fouilles de la porte Gayole.*

A. de Rosny, *Poésie du XIIIe siècle sur la mort d'une comtesse de Boulogne.* [Copiée sur un feuillet de garde d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Arras.]

A. Lefebvre, *Ern. le Jeune.* [Notice nécrologique.]

*
* *

Comité archéologique de Senlis, années 1897-1898, 4e série, T. 2. — E. Dupuis, *Notice sur le château de Thiers* [étude serrée, substantielle, pleine d'informations, détails très instructifs sur l'assiette de la taille, conséquemment sur l'évaluation et le rapport des terres en 1788. En résumé, le taux était alors, pour les terres, de 11 deniers pour livre, soit de 4 $^1/_2$ %, et, pour les maisons, de 6 deniers pour livre, soit de 2 $^1/_2$ %, addition de nombreuses pièces justificatives, la plupart des XIIIe et XIVe siècles et empruntées aux archives de Chantilly et aux archives de l'Oise. En outre, un plan et 6 vues photogravées]. Pages 17-41. — Le même, *Les moines de Châalis et Robert de Lorris* [2 documents curieux, 1372 et 1374]. Pages 59-68. — Vattier, *Une liquidation de succession en 1784.* [On y trouve des détails précieux sur la vie intérieure d'un presbytère à cette époque, sur le prix des choses nécessaires à la vie, sur le personnel de la cure, sur les nombreuses et coûteuses formalités du règlement d'une succession, enfin sur les ressources que pouvait fournir un prieuré-cure. Tous ces renseignements sont relevés, réunis, résumés, contrôlés et exposés avec autant de clarté que de concision]. Pages 86-95. — A. Margry, *Nouvelles recherches sur l'origine des grandes Baillies Royales* [travail d'une importance exceptionnelle, tant par son développement que par l'intérêt des informations qu'il renferme, divisions bien comprises, détails des plus curieux, parfois tout

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à fait neufs, notamment sur ce qui concerne l'institution des juridictions royales, surintendance des Baillis sur les Prévôts, juridiction des Baillies, cour du roi, sa composition, sa quadruple juridiction, juridiction municipale, cour des comptes et du trésor]. Pages 105-151. — E. Morel, *La cession de l'abbaye de Pontpoint à l'abbaye de Moncel en 1364* [à la suite de son travail l'auteur publie un certain nombre de documents, dont les originaux parchemins existent, soit aux archives de l'Oise, soit ailleurs, savoir : 1° *Privilèges accordés par la reine Adélaïde aux religieuses Bénédictines de Saint-Remi de Senlis pour leur maison de Pontpoint, 1153*, archives du château de Roberval, Oise ; 2° *Vente de la mairie de Pontpoint à Hilduin, trésorier de Saint-Frambourg de Senlis, 1182*, archives municipales de Pontpoint ; 3° *Renonciation par le trésorier de Frambourg à tous ses droits sur la Mairie de Pontpoint, 1258*, ibid. ; 4° *Ratification par saint Louis de l'accord fait entre la commune de Pontpoint et le trésorier de Saint-Frambourg de Senlis, 1258*, archives municipales de Saint-Gervais Pontpoint ; 5° *Vente de la Mairie à l'abbaye de Moncel, 1364*, archives de l'Oise fonds de l'abbaye de Moncel Pontpoint]. Pages 157-181. — A. Margry, *Acte de mariage de Lucien Bonaparte et de Marie-Laurence-Charlotte-Louise-Alexandrine Bleschamp, 3 brumaire an XII, mairie de Charmant, arr. de Senlis.* V. Procès-verbaux, page XLVII. — Mareuse, une note piquante sur l'*Enfance du maréchal Canrobert.* V. Procès-verbaux, XXXIX.

Justin Bellanger.

*
* *

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1897. — Abbé Daguin. *Procès entre les chanoinesses et les prébendes du chapitre de Langres en 1633.* — Abbé Didier. *Étude historique et statistique sur Saint-Dizier.* — Hars. *Pièces d'archives concernant les anciens couteliers de Langres.* — Camille Royer. *Le Tumulus de Charmoiselles* [avec planches dans le texte]. — Henry Brocard. *Le docteur Perron.* — **1898.** — *Lettres missives des rois et reines de France pour la collation des prébendes du chapitre de Langres (1527-1575)* [extraits des archives de la Haute-Marne et de la Bibliothèque de Chaumont]. **1899.** — J.-C. Humblot. *Ambroise-Edme Magnien, un recteur d'école à la fin du XVIIIe siècle* [curieuse monographie].

G. Laplatte.

*
* *

Bulletin de la Société d'archéologie de la Loire-Inférieure, 1896. — *Apparition des Anglais dans la rade de Noirmoutiers, en septembre 1795.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

[Épisode tiré d'un manuscrit original attribué à un procureur du roi à Noirmoutiers à la fin du XVIIIe siècle]. — *Débarquement du comte d'Artois sur les côtes de France en septembre 1795.* — Monographies *de plusieurs grands seigneurs de la Haute-Bretagne comprise dans le territoire actuel de la Loire-Inférieure* [Baronnie de Derval, Marquisat de Fromenteau et de La Galissonnière, Château et paroisse de la haute Goulaine, la Sénéchallière, châtellenie de Gérande, vicomté Loyeaux].

1897. — G. Durville. *Château Ceaux aux VIe, VIIe et VIIIe siècles.* [Origine historique de Château Ceaux, *Castrum sellum*, propriété terrienne du duc Austrapius; Diplômes conférés à l'abbaye de Malmiedy par Sigebert III; Ambassade des Sarrazins reçue par Pépin le Bref après son triomphe à Castrum Sels; Situation topographique de Château Ceaux, Champtoceaux, d'après les chroniqnes de Grégoire de Tours, peut-être non loin de Tiffauges].

1898. — René Blanchard. *Le Pays de Rays et ses seigneurs pendant la guerre de Cent ans, 1341 à 1372* [d'après le cartulaire des sires de Rays et le Chartrier de Thouars].

G. Laplatte.

ALLEMAGNE

Bulletin de l'académie des sciences de Munich. — Classe de philosophie, de philologie et d'histoire. **Année 1898, premier volume.**

1re livraison. W. Christ. *Une poésie de Bakchylides nouvellement découverte.* Analyse critique du texte d'un rouleau de papyrus récemment trouvé en Égypte et contenant 20 odes, plus ou moins bien conservées et un grand nombre de fragments détachés, composés par le poète lyrique Bakchylides, rival de Pindare. Une édition de ces poésies a été publiée, en 1897, à Londres par F. G. Kenyon. — Iwan von Muller. *Un mémoire attribué à Gallien.* Après une introduction sur les sectes médicales en Grèce, leur popularité, leur littérature, l'auteur démontre que le mémoire περι της αριστης αιρεσεως, attribué à Gallien, n'est pas de lui. — J. Friedrich. *La Vaulderye.* Reproduction *in extenso* de trois documents du XVe siècle (Bibl. Nat. de Paris, codex lat. 3446). Ils ont trait à la réapparition de l'hérésie vaudoise au milieu du XVe siècle en France. Les deux premiers, datés d'Arras et de Lyon relatent les rapports du diable avec les Vaudois; le troisième contient l'abjuration d'un Vaudois à Évreux.

2e livraison. Karl Ruck. *Histoire naturelle de Pline au moyen-âge.* L'auteur énumère d'abord les différends extraits de l'histoire naturelle de Pline qui nous sont parvenus de l'antiquité et du moyen âge; puis il donne le texte *in extenso* d'un extrait (de divisione temporum), fait sous

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Charlemagne et qui se trouve au chapitre de Saint-Martin de Lucques et en fait la critique. Il décrit ensuite le texte d'un extrait des 2, 3, 4 et 6me livres de l'*Historia naturalis* de Pline (Bib. Nat. de Paris, cod. lat. 4860) datant du viie siècle, et le compare avec celui de Lucques. Suit une comparaison avec variantes, du ms. de Paris avec celui de Leyde qui contient les mêmes matières, mais date du ixe siècle. L'étude se termine par une recherche sur la valeur de ces extraits pour la critique de l'*Historia naturalis* de Pline.

3e livraison. A. Furtwangler. *Les temples de l'Acropole à Athènes.* 1° Réfutation de la théorie de Dorpfeld; ce savant soutient que même après la construction de l'Erechtheion, le vieux temple qu'il remplaçait, resta debout en face de lui; 2° Preuve que le torse de la Minerve, dite de Médicis, qui est conservé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, occupait le centre du fronton oriental du Parthénon; 3° Examen de l'inscription d'une stèle trouvée récemment sur le versant nord de l'Acropole. Elle mentionne une décision populaire concernant les prêtresses de Minerve et le projet de reconstruction d'un petit temple de cette déesse, qui se trouvait en cet endroit (450-449, av. J.-C.). — H. Simonsfeld. *Recherches historiques et diplomatiques sur l'histoire du moyen âge.* L'auteur compare un document relatif au pont de Wels (Autriche) daté de 1128 et sa confirmation par le pape Alexandre III en 1135, avec un autre document découvert par lui dans les Archives de Munich; ce dernier, ayant trait au même sujet est datée de 1138. On doit le considérer comme authentique, les deux premiers semblent apocryphes. 2° Examen critique d'un formulaire manuscrit de la bibliothèque de Munich attribué à Rodolphe de Tours, fin du xiie siècle. Mention des additions qui y furent faites; importance de ce document pour l'histoire d'Allemagne. Étude d'un formulaire du xiiie siècle (Bibl. Nat. de Paris, cod. lat. 14069) qui contient 47 extraits du manuscrit cité plus haut. Fred. Hirth. *L'Ethnographie de Tschou-Iu-Kua*, texte chinois du xiiie siècle avec la traduction allemande, concernant le delta du Songhai, la Cochinchine, l'île de Poulo-Condor, le Cambodge. Il y est question de géographie, de curieuses coutumes, de productions agricoles, de l'industrie, etc., etc. — Berthold Laufer. *Études sur la langue thibétaine.* Commentaires sur un ouvrage philologique composé par un moine thibétain, du xve siècle après J.-C. De nombreuses citations les complètent.

Année 1898, 2e volume. 1re livraison. F. von Reber. *Hans Multscher d'Ulm* (XVe s.). L'auteur décrit les sculptures sur bois et les peintures qui ornent l'autel de l'église N.-D. de Sterzing (Tyrol). Hans Multscher, qui a fait les sculptures, a-t-il également peint les tableaux? La question ne peut encore être résolue. — K. Krumbacher. *Études*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sur Romanos. Reproduction in-extenso du texte et commentaire des chants liturgiques suivants du poète byzantin Romanos : Le reniement de saint Pierre, le chaste Joseph, le dernier Jour, la Chandeleur. Considérations très étendues sur la prosodie byzantine.

2e livraison. Ed. von Wolfflin. *Histoire de l'harmonie imitative* (suite. Voir notre revue n° 2 de 1899). De quelle manière, les auteurs célèbres ont imité le son des cloches avec la voix humaine, le piano, le violon, le cor, etc., etc. — Félix Stieve. *Histoire de Wallenstein*. Après avoir constaté l'indifférence des Allemands du xvie et xviie siècles pour l'histoire de leurs contemporains, l'auteur dit qu'on ne possède sur Wallenstein que deux courtes biographies allemandes, écrites après sa mort; puis il retrace la vie de cet homme de guerre jusqu'à l'âge de 44 ans.

3e livraison. N. Wecklein. *Supplément à la critique d'Euripide* (suite). Discussion philologique très étendue. — Baron von Oefele. *Lettres adressées à Conrad Peutinger et écrites par lui*. Reproduction in-extenso de quatre lettres, dont deux émanent du célèbre humaniste bavarois Peutinger; elles sont en latin et datées de 1514 et 1537 : la première traite la question de l'usure et des prêts en commandite faits aux négociants; la seconde est adressée à son fils. — H. Riggauer. *Les monnaies de Frédéric à la poche vide, comte de Tyrol*. Étude sur les monnaies frappées en Tyrol, ou y ayant cours du xiie au xve siècle. — W. von Hertz. *Aristote chez les Parsis*. Alexandre le Grand fit brûler les livres religieux des Parsis, lors de la conquête de la Perse; mais il ordonna de traduire en grec leurs ouvrages de science et de médecine. Selon plusieurs écrivains persans, Aristote vint en Perse, prit part à ces traductions et tira presque toutes ses doctrines de celles des disciples de Zoroastre. — Sigmund Riezler. *La Bavière et la France pendant l'armistice de 1647* (guerre de Trente ans). En mai 1647, Maximilien de Bavière se détacha de l'Empereur et signa avec nous l'armistice d'Ulm. Il était au fond ami de la France et Mazarin désirait ménager la Bavière. Aussitôt l'armistice conclu, Maximilien envoya une ambassade en France pour négocier un traité d'alliance. On discuta du 15 juin au 7 octobre, mais on ne put se mettre d'accord; la Bavière ne consentant pas à faire la guerre à l'Empereur de concert avec nous et Mazarin craignant d'indisposer ses alliés, les Suédois. En conséquence, Maximilien se rapprocha de l'Empereur, l'armistice d'Ulm fut dénoncé par Turenne et la campagne de 1648 pesa lourdement sur la Bavière. Très intéressante étude sur notre politique dans les dernières années de la guerre de Trente ans. — H. Simonsfeld. *Projets de mariage tardifs de l'Empereur Frédéric II*. Veuf pour la troisième fois, ce monarque fit deux projets d'union, en 1245 et 1247. Le Pape s'opposa au premier; la mort l'empêcha d'exécuter le second.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

*
* *

Bulletin de la Société historique de Basse-Saxe (Hanovre 1898, fascicule unique). — G. Weber, pasteur à Ilten. *L'aumônier militaire Georges Berkkmeyer et les campagnes de 1674 à 1679.* C'est un intéressant récit, extrait des registres des paroisses de Obershagen et de Bodenteich (Basse-Saxe) et dans lequel cet aumônier nous fait assister aux principaux événements militaires dont il fut témoin. Il suivait un régiment hanovrien de l'armée de l'Electeur de Brandebourg, et fit campagne en 1674 contre Turenne en Alsace, en 1675 contre Créquy autour de Trêves; pendant les trois années suivantes contre les Suédois, autour de Stade, de Stettin, dans l'île de Rugen et à Stralsund. — Théodore Roscher. *Philippe Manecke.* Né en 1638 à Boizenburg (Basse-Saxe) étudia la théologie, puis le droit, voyagea ensuite en France, Angleterre, Hollande et Russie, pour son plaisir et pour le compte de ses clients, car il était avocat à Lunebourg et ensuite à Hanovre. Syndic de cette ville de 1680 à 1687, il eut des démêlés avec la municipalité, et termina ses jours à Lunebourg en 1707. Ses descendants se perpétuèrent jusqu'en 1827. Manecke écrivit quelques ouvrages de théologie et de droit, la plupart restés manuscrits. — Dr. Otto Brandes. *Une lettre de la « Lotte » de Werther.* Publication d'une lettre inédite, du 30 décembre 1810, adressée par Charlotte Kestner, le prototype de l'héroïne du Werther de Goethe, à sa sœur. Elle y retrace les malheurs des Hanovriens sous la domination française. — Dr Fred. Thimme. *Nouvelles communications sur la police secrète du royaume de Westphalie.* Cette très intéressante étude est tirée des papiers du commissaire général de police de Brunswick, Guntz et de ceux de son prédécesseur Mercier. Ces papiers furent saisis en 1813 par les Prussiens. L'auteur donne des détails sur les faits et gestes des chefs de la police politique ou secrète du roi Gérome : Bercagny (1808-1809), et le général Bongars (1811-1813). Liste des commissaires de police et agents secrets de Hanovre et des localités environnantes de 1811 à 1813. Cette police, malgré son zèle, était trop peu nombreuse pour être efficace — Dr von Doebner. *Registre de documents de Stadthagen.* Résumé de 542 documents des archives de cette ville, de 1240 à 1862; intérêt purement local. — Prof. Neubourg. *Documents pour servir à l'histoire de Stade aux XVIIe et XVIIIe siècles.* (Extrait des papiers du conseiller secret Neubourg). Renseignements très curieux sur le logement des troupes chez l'habitant en temps de paix et en temps de guerre et sur les différents impôts qui pesaient sur la ville de Stade : 1° pendant l'occupation des Suédois et des Danois de 1648 à 1715; 2° pendant la domination hanovrienne de 1715 à l'époque napoléonienne. — G. Geisenhof. *Corviniana.* L'auteur prouve qu'Antoine Corvin, célèbre réformateur allemand,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'abord novice au couvent de Loccum, passa ensuite dans celui de Riddagshausen et en fut chassé en 1523, pour avoir lu des livres de Luther. Il ne fréquenta jamais l'Université de Leipzig : tout cela ressort des écrits de Corvin lui-même. — Dr Kard Schuchardt. *Atlas et description de fortifications préhistoriques découvertes en Basse Saxe* (Livraisons 5 et 6).

*
* *

Nouveau magasin de Lusace à Gorlitz. *Codex diplomaticus Lusatiæ superioris* (suite, voir notre revue n° 1 de 1898 et 2 de 1899, 3e et 4e livraisons). Recueil de 326 documents, extraits des archives de Gorlitz, années 1427 et 1428, et relatifs aux recettes et dépenses de la ville de Gorlitz, à la guerre contre les Hussites, à l'enrôlement des troupes, à leur solde et aux opérations militaires.

1re livraison. Dr Hermann Knothe. *Un registre du tribunal de Gorlitz de 1406 à 1423.* Étude sur l'organisation et le fonctionnement de la justice à Gorlitz, d'après des extraits d'un registre du Moyen Age. Ce tribunal jugeait les causes civiles et les délits, mais pas les crimes. Il n'est pas fait mention qu'il y ait eu des avocats plaidant devant lui. — Pasteur Bruckner. *Histoire du village de Gersdorf près Reichenbach en Haute-Lusace.* Fondé par des colons allemands au milieu d'une population slave (vers 1200), ce village eut des seigneurs depuis 1301 jusqu'à nos jours. La constitution de la commune, les rapports avec le seigneur, l'Église (1221), l'école, les impôts, etc., etc. Un aperçu historique termine le travail; Gersdorf fut dévasté deux fois : par les Hussites en 1429, par les Français en 1813. — Dr. von Boetticher. *Feuilles d'album de savants lusaciens.* C'était une mode au xviie siècle d'avoir un album, sur lequel on faisait écrire par ses amis et connaissances, des maximes, devises, symboles, anagrammes, chronogrammes, etc. L'auteur rapporte un certain nombre des inscriptions extraites des albums des archives de Gorlitz : toutes émanent de Lusaciens du xviie siècle. — Dr Schulze. *Diarium consulare de J. Emerich.* Après avoir exposé les nombreuses et importantes fonctions du conseil de ville au xviie siècle, le Dr Schulze publie in-extenso le carnet tenu presque jour par jour par le bourgmestre de Gorlitz du 1er septembre 1617 au 30 août 1618. Cet exposé de la vie de petite ville allemande est curieux à plus d'un titre.

2e livraison. P. Kuhnel. *Index des noms slaves des localités et terroirs de Haute-Lusace* (suite). — Dr Bohnstedt. *Histoire de l'église du Saint-Esprit à Lobau.*

*
* *

Bulletin du Ferdinandeum pour le Tyrol et le Vorarlberg. Volume de 1898. — Oswald Redlich. *Biographie de David von Schonherr* (1822-1897).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Né dans le Tyrol de parents modestes, von Schonherr fut d'abord journaliste et tireur émérite, puis il se consacra à l'étude de l'histoire et à la critique d'art. Il organisa les archives d'Innsbruck, publia de nombreux ouvrages et fut anobli par François-Joseph en 1885. — Dr Joseph Egger. *Le château de Gerrenstein et ses seigneurs*. Après avoir fait une description du château de Gerrenstein, près de Brixen (Tyrol), J. Egger retrace l'histoire de ses fondateurs en 1060, de leurs descendants et des diverses familles qui ont occupé ce fief jusqu'en 1719. — M. Mayr-Adlwang. *Documents pour servir à l'histoire de l'art dans le Tyrol*. Analyse de 575 documents et chartes, extraits des archives de Munich et du Tyrol, de 1022 à 1363 et relatifs : aux châteaux, édifices religieux et maisons, à des donations, des compromis, à l'achat, la fabrication, la réparation et la mise en gage des bijoux et argenterie. Inventaire des bijoux du roi Henry de Bohême (1335). — Dr Heinrich Hammer. *Les constructions de Sigismond le riche, duc de Tyrol*. Renaissance des arts et de l'architecture dans le Tyrol pendant la seconde moitié du xve siècle. Munificence et libéralité du promoteur de ce mouvement, le duc Sigismond. Nomenclature et description des églises, résidences, nombreux châteaux, villas sur les lacs, qu'il fit construire, embellir ou réparer ; note sur les maçons et entrepreneurs. — Dr Val. Hintner. *Encore les noms en Iss*. Cette désinence très fréquente dans le Tyrol dérive du mot roman *Insula*. — Chevalier von Wolkskron. *Documents relatifs à l'histoire des mines de fer du Tyrol* (suite, voir notre revue no 4 de 1898). Histoire de plusieurs de ces mines pendant la seconde moitié du xviie siècle.

*
* *

Acta et commentationes Universitatis Dorpatensis. Dorpat 1898. 5 fasc.

Texte allemand : J. Kvacsala. *Echange de lettres entre Jablonsky et Leibnitz* (fin. Voir notre revue no 2 de 1899). Aux trois dernières lettres que contient ce recueil, est joint un supplément, dans lequel sont publiées 17 autres lettres, de Leibnitz, Jablonsky, Chuno, Pope, de la Société des Sciences de Berlin, du roi de Prusse. Deux sont en français. (1701 à 1716.)

Texte italien : E. Schmourlo. *Recueil de documents et matériaux se rapportant à l'histoire du règne du tsar Pierre le Grand*. 225 lettres émanant pour la plupart d'ambassadeurs vénitiens et de nonces apostoliques en Pologne. Nous donnerons l'analyse complète de cet important ouvrage lorsque la seconde partie sera imprimée, ainsi que la préface explicative annoncée par l'auteur.

P. Coquelle.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Éditeur-Gérant : Albert Fontemoing.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

La Hollande pendant la guerre de sept ans

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I

Lorsque l'abbé de la Ville, ministre de France à La Haye, quitta son poste en 1746, il y laissa son secrétaire, le sieur Chiquet, comme chargé d'affaires, ou plutôt comme agent de renseignements, car les relations diplomatiques étaient virtuellement rompues entre les deux pays [1].

Cet état de choses dura jusqu'en 1750 ; entre temps, la Hollande était entrée ouvertement dans le camp de nos ennemis, et avait supporté tout le poids de la fin de la guerre de succession d'Autriche.

La paix d'Aix-la-Chapelle, signée le 18 octobre 1748, rétablit la concorde en Europe ; néanmoins Louis XV attendit encore deux ans avant d'envoyer un nouvel ambassadeur à La Haye. L'abbé de la Ville était encore titulaire de ce poste bien qu'adjoint au Ministère des Affaires étrangères depuis quatre ans. Les dernières dépêches de Chiquet ont trait au renouvellement d'un traité de commerce avec la Hollande et à la notification, aux États généraux, de la naissance de la fille du Dauphin (11 et 15 septembre 1750). Par une lettre datée de Fontainebleau, le 15 novembre 1750, de la Ville prend congé du gouvernement hollandais [2] et s'excuse de ce que les emplois que le roi lui a confiés l'empêchent de s'acquitter en personne de ses fonctions. Depuis deux mois déjà le marquis de Saint-Contest était désigné pour le remplacer. Ses instructions sont con-

1. *L'abbé de la Ville, ministre de la France à la Haye*, communication faite au Congrès d'histoire diplomatique de la Haye, le 3 septembre 1898, publ. dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1899, p. 279-304.

2. *Archives des Affaires étrangères*, manuscrit Hollande, supplément, t. 15, p. 199 et s.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tenues dans un mémoire daté du 6 septembre 1750[1]. Le roi de France, après avoir constaté la faiblesse de la Hollande par suite de la dernière guerre et critiqué la conduite louche et indécise des États généraux, déclare pourtant ne vouloir leur retirer ni son affection, ni sa bienveillance. La révolution de 1747, qui a porté au pouvoir le stathouder Guillaume IV, n'a rien changé aux dispositions de Sa Majesté ; bien au contraire. De Saint-Contest ne doit, pour le moment, s'occuper d'aucune négociation particulière. Son activité se bornera aux deux points suivants : 1° faire connaître au gouvernement hollandais les sentiments du roi sur les affaires générales de l'Europe ; 2° prendre connaissance exacte et précise de l'état actuel de la République et des vues et affections de ceux qui la dirigent.

Le roi désire la paix ; il appuiera toujours le stathouder, mais il faut éviter de froisser les républicains pour s'en servir si, un jour, des sentiments trop hostiles pour la France se révélaient dans la conduite des Hollandais. Le traité de commerce en cours de négociation depuis déjà un certain temps sera l'objet de toute l'attention du nouvel ambassadeur, ainsi que le règlement de nos possessions voisines dans les Indes Orientales.

Au sujet des places de la Barrière[2] : faire ressortir combien elles sont onéreuses pour la Hollande malgré les subsides que l'Autriche lui accorde pour leur entretien, et s'efforcer d'obtenir leur évacuation et leur remplacement par d'autres places plus rapprochées de la frontière hollandaise.

Nul n'ignore l'influence que la cour de Londres a sur celle de La Haye, bien que Georges II déteste son gendre le stathouder, au point de ne pas vouloir se rencontrer avec lui lorsqu'il traverse la Hollande pour se rendre en Hanovre. De Saint-Contest reçut encore l'ordre de fréquenter les ministres de la république afin de bien connaître leurs desseins.

A ces questions politiques s'en joignaient d'autres concernant le cérémonial. Deux mémoires y sont consacrés et leur étendue

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, supplément, t. 15, p. 143.

2. Ypres, Tournay, Namur, Furnes, Dendermonde, bien que situées dans les Pays-Bas autrichiens, étaient occupés par des garnisons hollandaises, entretenues par l'Autriche. Ces places devaient constituer une barrière contre une invasion des troupes françaises (traité d'Utrecht).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

indique quelle importance elles avaient pour le roi Louis XV[1] Par suite du rétablissement du stathouder en la personne du prince Guillaume IV d'Orange-Nassau, l'étiquette et le protocole devaient être modifiés. Notre ambassadeur n'avait plus affaire à de simples fonctionnaires, comme depuis la mort de Guillaume III, en 1702, mais à un véritable monarque, non de droit, mais de fait. Les dépêches de Saint-Contest et de ses successeurs immédiats constatent que le stathouder est roi, que le peuple est pour lui et que tout se fait en secret dans son cabinet, le reste n'étant que des formalités.

Ces deux derniers mémoires sont assez divertissants ; tout y est prévu jusqu'aux poignées de mains que Saint-Contest doit donner à tel ou tel dignitaire ; comme aussi le détail du cérémonial de son entrée officielle à la Haye, à la suite de laquelle il sera, pendant trois jours, l'hôte des États généraux dans la maison dite du prince Maurice.

Après avoir passé incognito par Bruxelles, où il dîna chez le gouverneur des Pays-Bas, Charles de Lorraine, Saint-Contest fut reçu à Breda avec les honneurs militaires et parvint à La Haye le 2 octobre 1750. La question du cérémonial de sa visite officielle au Prince stathouder forme l'objet presqu'exclusif de ses dépêches jusqu'à la fin de novembre. Après entente avec le Pensionnaire, on décida de se conformer à ce qui avait eu lieu, en 1678, entre Guillaume III et notre ambassadeur le comte d'Avaux. En conséquence, le 27 novembre, Saint-Contest se rendit au palais dont la garde était doublée. « Le prince vint me recevoir à la descente du « carrosse et il me donna la main... J'entrai dans le cabinet du « prince dont on ferma les portes. Je me tins dans un fauteuil et « le prince dans un autre vis-à-vis de moi. Il me donna toujours « de l'Excellence, je lui donnai toujours de l'Altesse. Lorsque je « sortis, il me reconduisit jusqu'à quatre pas de mon carrosse et « me vit partir avant de rentrer[2]. » Le lendemain le stathouder rendit la visite avec le même cérémonial et les relations furent définitivement reprises d'une manière officielle entre les deux

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, supplément, t. 15, p. 162 et s.
2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 481, p. 241. Lettre de Saint-Contest à Puysieulx, 30 novembre 1750.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

monarques. Quant à la visite à rendre à la princesse Caroline, femme de Guillaume IV, c'était une autre affaire. Désirant éviter ce qui était arrivé au comte Saint-Avaux dans une circonstance analogue[1], Saint-Contest demanda des instructions à Versailles. On lui répondit d'aller la voir sans cérémonie, « vous ferez seulement « attention à vous excuser de jouer avec elle, supposer qu'elle soit « seule assise dans *un fauteuil*, et vous retirer dans ce cas-là sans « affectation lorsque commencera la partie de jeu. »

Notre ambassadeur ne pouvait, dans une visite de ce genre, s'asseoir sur une chaise, si la princesse était assise dans un fauteuil. Il répondit au roi que cela lui serait d'autant plus facile de refuser de jouer « que la princesse joue au *wisck*, jeu anglais que je ne connais pas ».

La visite eut lieu le 10 janvier suivant et la souveraine se montra très gracieuse. Pour le même motif d'étiquette, Saint-Contest dut se dispenser d'assister aux concerts que Caroline donnait, et dans lesquels elle jouait du clavecin et chantait quelquefois. Tous les messieurs restaient debout, la princesse seule étant assise et les dames hollandaises refusaient de s'y rendre.

Cette singulière fille d'Angleterre ne voulait jamais manger en présence d'autres femmes[2].

La paix d'Aix-la-Chapelle était trop récente pour que la Hollande nourrît des projets contre la France. Se renfermant dans ses instructions, de Saint-Contest se limite aux négociations en vue d'un traité de commerce, à des affaires de prises maritimes, à celles de la compagnie des Indes. Il constate cependant que la Hollande est toujours sous la dépendance de l'Angleterre et fort indisposée contre la Prusse. Comme La Haye est le centre de toutes les intrigues politiques de l'Europe, il est à même de renseigner son gouvernement, mais pas encore autant que Louis XV le désirait[3], sur les questions de politique générale et sur l'élection du roi des Romains, plus tard Joseph II. Rappelé dans les derniers jours d'août 1751 pour prendre le poste de secrétaire d'État aux

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 481, p. 153.
2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 483. Lettre de Saint-Contest à Puysieulx, 2 août 1751.
3. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 483. Lettre de Puysieulx à Saint-Contest, 18 juillet 1751.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Affaires étrangères que de Puysieulx abandonnait pour raison de santé, de Saint-Contest remit ses pouvoirs à Dominique de Lesseps, son secrétaire [1]. Pendant les deux mois que dura la gestion de ce dernier, un seul événement se produisit en Hollande : le stathouder mourut subitement le 22 octobre ; sa veuve prêta, le même jour, serment comme régente et tutrice de son fils, le comte de Buren. « Cette mort, écrit de Lesseps à Saint-Contest, rendra le gouver- « nement encore plus anglais qu'il n'était. » Il avisait aussi son gouvernement que la cour de Londres travaillait plus activement que jamais à faire entrer les États généraux dans l'alliance conclue en 1746, et confirmée en 1750, entre Marie-Thérèse, Élisabeth de Russie et Georges II, sous le nom de traité de Saint-Pétersbourg. Elle avait plus spécialement pour but de régler les affaires de Suède ; le roi de Prusse avait formellement refusé d'y accéder ; mais on se flattait de l'espoir de décider la Hollande à y souscrire.

Louis XV avait déclaré son indifférence complète sur la conduite des États généraux en cette occurence.

Il y eut à La Haye de longues discussions au sujet de l'accession au dit traité, finalement le parti anglais, vendu à l'Angleterre et ayant à sa tête Bentinck et le greffier des États généraux Fagel, finit par la faire accepter *ad referendum*. Mais le parti hollandais, représenté par les États de Zélande, de Frise et la ville d'Amsterdam, empêcha de faire voter définitivement l'accession. La Hollande n'avait aucune confiance dans la stabilité du gouvernement russe et n'accordait aucun crédit à ses finances avariées.

Le 9 novembre 1751, Durand, conseiller au parlement de Metz, vint relever de Lesseps, en qualité de ministre plénipotentiaire. Le jeune diplomate et son ancien chef, de Saint-Contest, reçurent chacun une chaîne d'or, comme marque toute spéciale de la gratitude des États généraux [2]. Une dépêche du 14 novembre trace en termes très brefs la conduite que Durand devra observer en Hollande ; « Elle doit être purement passive, et de simple observa-

1. Grand-oncle de Ferdinand de Lesseps, Dominique fut, de 1752 à 1759, ministre de France à Bruxelles. Il avait été très apprécié par Saint-Contest, pendant son séjour à la Haye.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 483. Lettre de Saint-Contest à Durand, 27 janvier 1752 ; dépêche concernant l'envoi de ce présent à Paris par le sieur Marquis.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« tion ; vous recevrez des instructions plus détaillées si les circonstances l'exigent [1]. »

Tout occupés par leurs affaires intérieures, l'installation de la régence de Caroline d'Angleterre, mère du jeune stathouder, et le triste état de leur commerce, les Hollandais négligeaient pour le moment les affaires extérieures. Pendant son ministère qui dura jusqu'à la fin de 1752, Durand, en dehors des affaires courantes, n'eut à signaler que la réduction de l'armée à 31.000 hommes, de 60.000 qu'elle comptait à l'époque de la guerre de succession d'Autriche, et de nouvelles tentatives des Anglais pour attirer la Hollande dans le traité de Saint-Pétersbourg.

Quant au traité de commerce avec la France, il était discuté à Paris par des commissaires spéciaux.

Le 12 décembre 1751, la marquise de Pompadour sollicita de Saint-Contest, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, de faire passer à Durand pour l'insérer dans les gazettes d'Amsterdam et d'Utrecht une note assez suggestive. La favorite du roi tient à ce que les Hollandais soient instruits de ses bonnes œuvres et de ses libéralités. « A l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, « elle a dans son marquisat de Pompadour doté cinquante filles et « les nouveaux époux ont été assemblés le 2 de ce mois, avec « leurs parents dans le château de Pompadour. On a chanté un « *Te Deum* dans la chapelle... puis tous ont été régalez splendi- « dement... Les libéralités de la marquise ont été répandues à « profusion sur tous les pauvres, soit de son marquisat, soit des « terres voisines [2]. »

C'était une réponse aux libelles injurieux pour elle qui paraissaient en Hollande.

II

Le séjour de Durand à La Haye n'était en quelque sorte que la continuation de l'intérim qui suivit le départ de Saint-Contest. Son successeur désigné était le marquis de Bonnac, maréchal de camp, et portant des traces glorieuses de ses campagnes [3]. Seulement un

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 483.
2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 483.
3. Il avait perdu une jambe à la bataille de Leufeld.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

temps assez long était nécessaire pour qu'il se préparât à occuper ses nouvelles fonctions : il n'arriva en Hollande que le 15 décembre 1752 [1].

Sur sa demande, Durand lui prêta son concours jusqu'au milieu du mois suivant, puis rentra en France, unanimement regretté par les membres de la République.

Les instructions de Bonnac, contenues dans le mémoire du 15 octobre 1752, ne diffèrent pas, quant au fond, de celles données à Saint-Contest deux ans anparavant [2]. Le fait saillant du long séjour de Bonnac à La Haye est une tentative de conclusion d'un traité de paix perpétuelle entre la Hollande et la France. Instruits par les événements de la dernière guerre, froissés par la dureté de la cour de Vienne qui refusait de mener à bonne fin les négociations en cours au sujet des places de la Barrière, et rendus furieux par l'établissement de la Compagnie d'Ostende, qui avait pour but de ruiner leur commerce, beaucoup de Hollandais se détachaient de Marie-Thérèse. Nombre de patriotes ouvraient les yeux et il commençait à leur peser d'être continuellement dans la dépendance de l'Angleterre sans aucun profit pour leur pays. Un revirement semblait s'opérer dans l'opinion publique qui était portée vers la France. La régente de Hollande se montrait pleine d'attentions pour le marquis et la marquise de Bonnac. Le peuple de La Haye avait salué notre ambassadeur de cris répétés de : Vive le Roy ! lors de son entrée officielle à La Haye [3]. Le gouvernement poursuivait les auteurs et les imprimeurs des libelles contre la France ; ne venait-il pas de nous livrer le chevalier de la Roche-Giraut, coupable de ce délit ?

Le cabinet de Versailles savait tout cela et, dans une dépêche du 2 décembre 1753 adressée à de Bonnac, Louis XV disait qu'il ne dépendait que des Hollandais de conclure avec lui une paix perpétuelle, semblable à celle qui nous unissait aux Suisses depuis deux cent cinquante ans. « Malheureusement, ajoutait-il, la République « est conduite par des puissances qui soupçonnent toujours la « France de vues ambitieuses pour mieux cacher les leurs. Elles

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, supplément, t. 15, p. 217. Lettre de Louis XV aux États généraux, 24 octobre 1751.
2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, supplément t. 15, p. 226 et s.
3. *Id.*, Correspondance, t. 485, p. 167. Lettre de Bonnac à Saint-Contest, 4 mai 1753.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

« entretiennent perpétuellement les Hollandais dans des terreurs « paniques, afin de les faire entrer plus facilement dans des projets « contraires à la France [1]. » Le roi ne serait pas fâché de conclure une semblable paix. De Bonnac ne se le fit pas dire deux fois et, désireux d'attacher son nom à un événement historique de cette importance, il adressa, le 19 janvier 1754, deux mémoires : le premier contient un exposé complet de l'état des sept provinces, le second insiste sur la nécessité de conclure une paix perpétuelle avec elles, dans l'intérêt des deux pays, et propose au roi de profiter des négociations actuellement en cours au sujet du traité de commerce, pour accorder quelques concessions à la Hollande, et la décider à s'unir à nous [2].

Malheureusement Louis XV, avec sa mobilité habituelle, avait oublié sa dépêche du 2 décembre ; peut-être la marquise de Pompadour qui détestait les Hollandais ne fut-elle pas étrangère à ce changement d'opinion. Il répondit évasivement le 4 février : « Il « n'est pas possible de rien faire tant que les Hollandais persisteront « dans le système qu'ils ont toujours suivi depuis le roi Guil- « laume III. »

Il n'aurait cependant tenu qu'à lui, en persévérant dans son idée première, d'autoriser de Bonnac à poursuivre ses négociations dans ce sens, et peut-être la Hollande et la France eussent-elles été étroitement liées l'une à l'autre pour de longues années.

Un an plus tard le roi donna quelques explications sur son refus de négocier une paix perpétuelle. « Quelques particuliers bien « intentionnés la désirent, mais les États généraux ont trop d'enga- « gements avec les cours étrangères pour adopter un nouveau « système politique. L'influence de l'Angleterre, datant de Guil- « laume III, a de trop profondes racines pour les ramener aux « anciennes maximes républicaines. C'est un sentiment passager ; « ainsi en 1699, ils font avec nous un traité de commerce avanta- « geux et, en 1700 et 1740, ils entrent dans les vues et mesures de « nos ennemis. Ils feraient encore de même ; on ne peut leur accor- « der aucun avantage sur les autres peuples [3]. »

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 486, p. 47.
2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 486, p. 127 et s.
3. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 488, p. 17. Lettre de Rouillé, secrétaire d'État aux affaires étrangères, à de Bonnac, 16 janvier 1755.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Un incident était aussi venu dans l'intervalle indisposer la favorite plus que jamais contre la Hollande. Un certain Tancrède de Hauteville, sujet peu recommandable et sous le coup de poursuites judiciaires en France, s'était réfugié à Maestricht. Il y fut arrêté par les autorités hollandaises, à la requête du prince-évêque de Liège. Aussitôt de Bonnac réclama au grand Pensionnaire son extradition, car il était aussi l'auteur de pamphlets contre la France. Les États refusèrent de le rendre, et, après avoir passé quatre mois dans les prisons de Maestricht, il fut remis en liberté. Louis XV fit demander qu'on le chassât au moins de la Hollande. Les États généraux répondirent évasivement et accordèrent à d'Hauteville une indemnité de cent ducats pour sa prison injustement subie. Bien plus, le magistrat qui l'avait incarcéré à Maestricht fut condamné à lui payer une somme équivalente à 16.000 livres françaises, car il existait une loi en Hollande, qui permettait aux criminels arrêtés par ordre d'un magistrat d'avoir recours contre celui qui les avait fait arrêter sans motif [1].

De Saint-Contest était mort depuis quelques mois, et son successeur de Rouillé ne partageait pas les sympathies pour la Hollande que nourrissait l'ancien ambassadeur à La Haye.

De Bonnac vit donc pour ces divers motifs s'écrouler ses plans de paix perpétuelle. Il n'en fut guère satisfait, paraît-il, car il sollicita son rappel et son envoi à Constantinople. Le roi ne répondit pas.

D'ailleurs une question plus pressante allait occuper l'esprit de Louis XV. Les affaires du Canada s'envenimaient. La rupture avec l'Angleterre semblait inévitable. Des bruits de guerre se répandaient en Hollande; la bourse d'Amsterdam baissait. Louis XV ne s'en cachait pas vis-à-vis des Hollandais, et il écrit à Bonnac le 13 février 1755 : « Il est fort singulier que les ministres de la « république continuent à garder le silence avec vous sur les arme- « ments qu'on prépare en France et en Angleterre. Vous devez « pénétrer la pensée et les sentiments des États généraux sur la « position des affaires générales. Vous devez être l'ami du ministre

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, t. 488, p. 158. Lettre de Bonnac à Rouillé, le 27 mars 1755. Il cite aussi le cas du bailly d'Amsterdam qui fut condamné à 4.000 florins d'indemnité envers un prévenu, dans un cas analogue.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« de Prusse, qu'il ne puisse que se louer des attentions et des « égards que vous lui marquerez [1]. »

Pendant deux mois, de Bonnac étudia la situation des esprits et le 10 avril, il envoya à Rouillé un long mémoire. Le parti de la guerre avait à sa tête la gouvernante Caroline d'Angleterre, mère du stathouder; les militaires étaient dévoués aux Anglais; le parti, de la paix comprenait les commerçants, les républicains et reconnaissait le grand pensionnaire Stein pour chef.

« La guerre qui va commencer entre la France et l'Angleterre « dégénérera en conflit général, ajoutait de Bonnac, et l'avenir lui « donna raison. Il faut accorder à la Hollande une neutralité limitée « au territoire de la République, mais ne comprenant pas les places « de la Barrière, occupées par ses troupes. »

Mais les Anglais n'entendaient point que la Hollande restât neutre, ils voulaient l'entraîner dans leur querelle. Bien qu'à peine remise de ses malheurs de la dernière guerre, elle avait une bonne armée de 30.000 hommes qu'on pouvait facilement porter à 60.000. Elle fournirait aussi des subsides.

Lord Holderness, de passage à La Haye au mois de mai, fit une première sommation aux États généraux d'avoir à fournir 6.000 hommes à Georges II en vertu d'un ancien traité de 1678. Il ajoutait que toute tentative de leur part comme médiateurs ne ferait que fournir à la France des occasions de traîner en longueur [2]. Au contraire, Georges II leur offrait d'obtenir de la cour de Vienne un arrangement favorable concernant les places de la Barrière, et son appui pour faire cesser les hostilités que les Algériens venaient de commencer contre les vaisseaux hollandais [3].

Louis XV répondit à ces propositions en accordant à la Hollande une prolongation pour la conclusion du traité de commerce, dont les négociations n'avaient fait aucun progrès depuis un an.

Le parti républicain protestait par la bouche du pensionnaire Stein de son amitié pour la France. « La Hollande gardera la neu- « tralité, et son attention principale sera de tenir une conduite qui

1. *Id.*, t. 488, p. 86, 87.

2. Les États généraux n'étaient pas éloignés d'offrir leur médiation entre la France et l'Angleterre et de renouveler leur tentative manquée de 1746, dans un but de pacification générale.

3. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 488, p. 253. Lettre de Bonnac à Rouillé, 13 mai 1755.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« plut au Roy, et qu'il souhaitait que Sa Majesté n'attaquerait pas « les Pays-Bas. »

Mais les belligérants du lendemain ne sollicitaient pas seulement la Hollande, ils s'efforçaient d'obtenir un allié plus sérieux, le roi de Prusse ; Georges II passa en Hanovre dans le but d'engager une négociation avec lui par l'entremise du Landgrave de Hesse. « On a « résolu de remuer ciel et terre pour nous enlever le roy de « Prusse [1]. » Frédéric II prit très mal les sollicitations de la cour de Versailles : « La cour paraissait croire que le roi de Prusse était à « l'égard de la France ce qu'un despote de Valachie est à l'égard « de la Porte, c'est-à-dire un prince subordonné et obligé de faire « la guerre dès qu'on lui en envoie l'ordre [2]. »

Pour donner le change à Louis XV, Frédéric avait fait déclarer, le 10 juin, par son ministre à la Haye, van Hetten, qu'il n'y a rien de vrai dans les bruits qu'il pourrait se laisser entraîner par le cabinet de Londres [3]. Quelques jours plus tard, ce monarque accompagné seulement de son directeur du génie, venait incognito à Nimègue, Utrecht et Amsterdam ; le peuple hollandais le reconnaissait et l'acclamait avec joie [4]. De Bonnac fut incapable de deviner les motifs de cette apparition du roi de Prusse en Hollande, mais il n'en conclut rien de bon en faveur de notre politique.

L'été et l'automne de 1755 n'apportèrent aucune modification à la situation respective de la France, de l'Angleterre et de la Hollande. Les hostilités continuèrent en Amérique entre les deux premières nations, la troisième continua de résister aux sollicitations anglaises et, malgré les efforts de la gouvernante et du parti militaire, refusa d'augmenter le chiffre de ses armées.

Entre temps, de Bonnac qui était fort mondain, festoyait chez les principaux membres de la République et les ministres étrangers, les recevait souvent à sa table. Sa famille l'avait suivi à la Haye, son frère, le chevalier de Bonnac, qui travaillait sous ses ordres pour entrer dans la carrière diplomatique, avait épousé, en 1756,

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 488, p. 255. Lettre de Bonnac à Rouillé, 13 mai 1755.

2. Frédéric II, *Mémoires*, t. I, p. 411.

3. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 488, p. 295. Lettre de Bonnac à Rouillé, 10 juin 1755.

4. *Id.*, t. 489, p. 3. Lettre de Bonnac à Rouillé, 1er juillet 1755.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

une jeune et riche veuve d'Amsterdam, Mme Munter. Les parents de cette dernière qui détestaient la France, furieux de voir une partie de leur grande fortune passer aux mains d'un Français, s'opposèrent par tous les moyens à cette union. Il fallut la ténacité du chevalier et de sa future pour vaincre leur résistance.

Bien que de Bonnac eut une jambe de bois, il savait encore se livrer au plaisir de la danse, témoin sa lettre du 17 décembre 1754.

« Le comte Golovskin, ambassadeur de Russie, donna hier une « grande fête à l'occasion de la naissance du prince de Russie ; et « ce qui vous surprendra, c'est que j'ai dansé le premier menuet « avec Mme de Galovskin, n'ayant pu résister aux instances réité- « rées qui m'ont été faites », à quoi le roi fit répondre gravement : « je vous félicite de vous être aussi bien tiré du menuet que vous « avez dansé, il faut avoir du courage et de la complaisance pour « s'exposer à danser avec les marques d'honneur que vous « portez [1]. » La vie large qu'il menait à la Haye le mit bientôt dans la gêne : il s'en ouvre à Saint-Contest, se plaint que ses émoluments sont insuffisants pour tenir son rang convenablement, et élever sa nombreuse famille. Il réclame le gouvernement de Schlestadt, comme compensation pour la jambe qu'il a perdue au service du roi ; il est, en effet, singulier que nos représentants successifs en Hollande aient eu à se plaindre du manque d'argent. De la Ville et Saint-Contest lui-même réclamaient leurs traitements impayés depuis de longs mois [2].

De Bonnac n'oubliait pas que Mme de Pompadour était toute puissante. Il témoigne dans plusieurs dépêches de son respect et de son désir de lui être utile dans les affaires de libelles. Bien plus, pour se rappeler à son souvenir, il lui envoya un oiseau charmant, appelé cardinal des Indes, avec du grain pour le nourrir, et dans le post-scriptum de sa dépêche du 24 juillet 1755, Rouillé lui adresse les remerciements de la favorite [3].

Nous ne passerons pas sous silence la tentative que fit de Bonnac

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 488, p. 2.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 482, p. 274. Lettre de de Saint-Contest à Puysieulx, 18 mai 1751. Notre ambassadeur à la Haye devait toucher 3.000 livres par mois, plus 6.000 livres d'indemnité pour son entrée officielle. *Id.*, t. 483, 7 août 1751.

3. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 489, p. 41.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pour pénétrer le secret des délibérations du comité des États généraux. Il parvint, après plusieurs démarches inutiles, à séduire un député de Groningue, besoigneux, qui lui promit de le tenir au courant de tout ce qui se passerait au sein de ce comité. Mais en échange il demandait 4.000 florins par an et une boîte en or, ou une montre. De Bonnac fit aussitôt part au roi des propositions de ce député et promit d'en gagner d'autres dans les mêmes conditions. Il reçut la réponse suivante : « Quoiqu'il soit d'un usage « constamment pratiqué par les négociateurs d'employer l'argent « pour séduire les personnes qui sont à portée de donner des avis « utiles, au mépris de leurs devoirs les plus essentiels, il faut « avouer que cette ressource n'est pas honnête ; et l'on ne doit s'en « servir qu'au défaut de tout autre moyen d'instruction. Comme il « paraît que c'est à peu près le cas dans lequel les ministres étran- « gers se trouvent en Hollande, le Roy vous autorise à promettre « 4.000 florins de gratification annuelle et la boëte d'or; à quoi « l'homme dont vous avez acquis la confiance a évalué les secrets « qu'il veut nous rendre (en trahissant les secrets de la République). « Il est toujours fort dangereux de se fier à un homme qui trahit ses « maîtres. »

Et huit jours plus tard, un premier à-compte de 1.000 florins arrivait à La Haye; le comte d'Affry porterait la boîte plus tard.

III

Sur la demande du cabinet de Versailles, de Bonnac adressa, le 3 septembre 1755, un rapport très étendu sur l'état des esprits en Hollande à ce moment, et sur ses rapports avec les principaux membres du gouvernement.

La lecture de ce rapport décida le roi à prendre une mesure grave. Depuis un certain temps, il en était question, et de Berkenroode, ambassadeur de Hollande à Paris, en avait déjà avisé son gouvernement [2]. Il s'agissait de l'envoi à La Haye du comte d'Affry en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 489, p. 322. Lettre de Rouillé à Bonnac, 13 novembre 1755.
2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 489, p. 217. Lettre de Bonnac à Rouillé, 19 septembre 1755.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le péril de la situation justifiait cette mesure. En effet, l'illusion de l'alliance prussienne s'effaçait de plus en plus. Louis XV ne doutait plus qu'un traité serait prochainement signé entre Georges II et le roi de Prusse. Alors quelle serait la conduite de la Hollande pressée entre nos deux ennemis? on pouvait craindre qu'elle cédât à leurs menaces et se joignît à eux. A la vérité, ses 60.000 hommes ne causaient aucune crainte pour le territoire de la Flandre française, mais ils se trouveraient sur les derrières de nos armées qui ne manqueraient pas d'opérer contre l'électorat de Hanovre, et pourraient les gêner considérablement; de plus les États généraux accorderaient à la Prusse des subsides importants.

Il était de toute nécessité que la Hollande restât neutre et Louis XV pensa qu'une ambassade extraordinaire, outre qu'elle flatterait l'amour-propre des Hollandais, pourrait les décider à faire un traité de neutralité, car il avait abandonné l'idée d'une paix perpétuelle. La personnalité du comte d'Affry ne fut pas étrangère au choix que le roi fit de lui. Maréchal de camp des armées du roi, colonel de la garde suisse, il avait le prestige nécessaire pour représenter dignement la France [1]. De plus, il était Suisse d'origine, et en cette qualité ne pouvait manquer de plaire aux républicains de Hollande. Car il devait plutôt agir sur ces ennemis du gouvernement actuel de la Hollande que sur le gouvernement lui-même et, en renforçant moralement le parti de la paix, faire triompher sa politique.

Ses instructions [2] débutent par une constatation : « de toutes les « principales puissances qui signèrent la paix d'Aix-la-Chapelle, il « n'y a eu que le roi qui ait rempli ses engagements d'aussi « bonne foi qu'il les avait contractés. » Suit un exposé des torts du cabinet anglais envers nous, de la justice de notre cause. Le roi attaqué poursuivra la guerre avec vigueur, seulement il voudrait n'avoir à combattre que les Anglais ; par son voisinage de l'Angleterre la Hollande peut constituer un adversaire gênant. Louis XV trace ensuite un tableau des qualités que doit posséder un bon ambassadeur dans ce pays. Il faut avant tout qu'il connaisse le génie et le caractère de la nation avec laquelle il a à négocier.

1. D'Affry contribua sous Louis XVI à la défense des Tuileries dans les journées d'octobre 1789 et son fils, officier aux gardes, y trouva la mort. Inconsolable, le père se retira dans ses propriétés du canton de Vaud et y mourut en 1795.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, t. 189, p. 362 et s. du 22 novembre 1755.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Il s'agit actuellement de maintenir les dispositions des vrais « républicains qui désirent conserver la bonne amitié de la France « et rester en paix avec elle, et de les encourager à secouer le joug « auquel les assujettit le parti anglais, et aussi de faire connaître « les bonnes intentions du Roy pour les provinces Unies. »

Mais, officiellement, d'Affry doit tenir un milieu impartial entre les deux partis et ne se rendre suspect ni à l'un ni à l'autre.

« La neutralité que les Provinces Unies doivent observer sera « limitée à leur territoire propre; il ne faut pas, comme dans le « traité de 1733, qu'elle s'étende aux places de la Barrière, car il se « peut que les Anglais poussent la guerre en Flandre, comme en « 1742-43. Les places de la Barrière sont actuellement trop faibles « pour défendre leur neutralité, et les Autrichiens, depuis plus de « douze ans, ne payent plus un subside suffisant pour l'entretien « de ces places.

« Le Roy accordera aux Hollandais des conditions avantageuses « pour le traité de commerce, toujours en négociation, s'ils veulent « se soumettre de bonne grâce aux mesures qu'il a le droit « d'attendre de la sagesse des États généraux.

« Sur le point des fortifications de Dunkerque dont la mise en « état portait ombrage en Hollande, il faudra dire, ce qui est vrai, « que tout se résume à des mesures de précautions, déjà prises en « 1739. »

« Enfin, au sujet du Prétendant au trône d'Angleterre, Charles-« Édouard, d'Affry dira n'avoir reçu aucune instruction, mais que « le Roy considère cette question comme usée. »

Ce n'était pas trop de deux ambassadeurs à La Haye ; de Bonnac devait collaborer aussi à la mission de d'Affry [1]. D'ailleurs le rôle du premier s'était élargi. Depuis le départ de notre ambassadeur à Londres, M. de Mirepoix, de Bonnac était chargé de correspondre avec le colonel Yorke, ministre d'Angleterre à La Haye. Il se trouvait donc de fait notre représentant diplomatique vis-à-vis du gouvernement de Georges II. Les affaires d'espionnage qu'il conduisait à Londres, par le canal de trois français y habitant, l'occupaient beaucoup, mais malheureusement ne lui donnaient qu'une médiocre satisfaction.

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 489, p. 388. Lettre de Rouillé à Bonnac, 4 décembre 1755.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

D'Affry passa par Bruxelles, où il dîna chez le gouverneur des Pays-Bas, Charles de Lorraine : c'était une coutume de tous nos représentants se rendant à La Haye. Il rejoignit son poste le 3 décembre; sa première visite fut pour le pensionnaire Stein, républicain avéré, qui le reçut avec grande cordialité; puis il alla chez le greffier des États généraux Fagel, stathoudérien enragé, et enfin chez le président de semaine. On lui rendit ses visites avec empressement. « Toute la ville a passé à ma porte, et on dit que jamais « ministre n'a été reçu avec plus d'empressement [1]. »

Louis XV augura bien de ce début et d'Affry espéra un prompt succès de sa mission.

Sans perdre de temps, il communiqua aux ministres sa commission et leur demanda au nom du roi de « vouloir bien s'expliquer « avec confiance et précision sur les systèmes qu'ils jugeront à « propos d'adopter et de suivre lorsque la guerre sera déclarée « entre la France et l'Angleterre. »

Pour faire suite à cette requête, les deux ambassadeurs remirent, le 31 décembre 1755, une note très courte demandant que les États généraux voulussent bien nommer quelques membres pour entamer des conférences verbales avec eux, car il leur était formellement interdit de négocier par échange de mémoires, pour ce qui concernait l'objet immédiat de la mission d'Affry [2]. De nombreuses conférences eurent lieu, ce dernier y assista seul.

Benthink, chef du parti anglais, entra dans une grande colère et se remua pour faire échec à d'Affry. Yorke de concert avec lui, présenta à la gouvernante un mémoire pour réclamer l'exécution du traité de 1678, confirmé en 1716, et par lequel la Hollande s'engageait à envoyer des secours en Angleterre, au cas où cette puissance serait attaquée. Or, on supposait alors que Louis XV tenterait une descente dans la Grande-Bretagne.

La lutte était donc bien engagée à La Haye entre les représentants de la France et de l'Angleterre.

La réponse à faire aux demandes de d'Affry fut portée devant les

1. *Id.*, t. 490, p. 15. Lettre d'Affry à Rouillé, 12 décembre 1755.

2. Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. V, p. 39, parle d'un mémoire remis le 5 décembre 1755 par d'Affry aux États généraux. Or, il ressort de la lettre d'Affry du 7, qu'il n'arriva à la Haye que le 6 ; de plus, il ne remit pas de mémoires à cette époque et exposa ses demandes verbalement.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

États généraux, discutée en comité secret pendant tout le mois de janvier 1756. La longueur de leurs délibérations indique à quel point les députés étaient préoccupés. Ils ne savaient comment échapper au traité de 1678 qui les engageait à secourir le roi Georges ; d'un autre côté, ils n'osaient se brouiller avec Louis XV. Qu'ils prissent l'un ou l'autre parti, ils devaient inévitablement indisposer l'un des deux rois.

L'annonce officielle du traité de Londres, conclu le 20 janvier 1756, entre la Prusse et l'Angleterre, rendait la position de d'Affry moins avantageuse que celle du ministre anglais Yorke. « L'effet le « plus général et le plus prompt, écrit-il, a été le plaisir de voir « revenir aux intérêts de l'Angleterre [1] un prince qui avait toujours « paru traverser les vues du parti protestant, mais pas de longue « durée, par crainte que le Roy ne porte la guerre sur les frontières « de la Hollande, et qu'il ne s'allie à la cour de Vienne qui, en « échange de la Silésie reconquise, pourrait bien lui donner les « Pays-Bas autrichiens. »

Quant à la Gouvernante, la nouvelle du traité de Londres lui causa une joie profonde et un grand contentement parut sur son visage [2].

Enfin le 9 février, les États généraux envoyèrent à d'Affry leur réponse à la demande de neutralité.

« Les Hautes Puissances ont vu avec douleur les différends entre « la France et l'Angleterre, y est-il dit en substance, mais, quelque « puisse être leur désir de voir se terminer ces différends, éloignées « de s'engager dans une guerre pour un objet qui ne les y oblige « point, Elles reconnaissent la bienveillance du Roy, et recher- « cheront la continuation de ces dispositions favorables par tous les « moyens qui seront compatibles avec leur indépendance et leur « honneur. Au moyen de cette déclaration, Elles se flattent que les « territoires de la Hollande et celui des Pays-Bas autrichiens « seront à l'abri de toute insulte de la part des forces de Sa Majesté « et qu'elle daignera tranquilliser complètement leurs Hautes « Puissances à cet égard. Cependant, afin que leur tranquillité soit

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 490, p. 143. Lettre de d'Affry à Rouillé, 28 janvier 1756.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, suppl., t. 16, p. 78. Lettre particulière de La Haye.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« plus parfaite, elles osent encore espérer que la modération de Sa « Majesté ne lui permettra point d'étendre les hostilités au conti- « nent de la Grande Bretagne et de l'Irlande, objet qui, pour divers « motifs, intéresse la République très essentiellement [1]. »

On se moquait de nous fort agréablement dans ce mémoire ; à la vérité les Hollandais promettaient la neutralité, mais ils prétendaient tracer au roi de France la conduite à tenir pendant la guerre.

D'Affry jugea que cette réponse était dictée par le parti anglais; il la prit très mal. « Ils y ont ajouté l'Irlande, écrit-il à Rouillé, je « ne comprends pas qu'ils n'aient point spécifié l'Écosse, pour ne « manquer à rien. Ils méritent que la réponse que vous leur ferez « fut fulminante. Si elle ne l'est pas, c'est un pur effet de la bonté « de Sa Majesté. »

Ce n'est pas la bonté de Louis XV qui décida de sa réponse, mais son intérêt. Il feignit de n'être point blessé par l'outrecuidance des Hollandais, car avant tout il voulait rester en bons termes et craignait par une réponse fulminante de les jeter dans les bras de l'Angleterre. Sa réponse, datée du 19 février, s'inspira de ces sentiments : il est persuadé que les États généraux ne s'engageront pas dans une guerre qui ne les y oblige pas. Le traité de 1678 entre la Hollande et la Grande-Bretagne est purement défensif. Or, c'est le roi d'Angleterre qui est l'agresseur, donc les États généraux, loin de fournir, directement ou indirectement, aucun secours à Georges II, devraient plutôt remplir les engagements défensifs pris avec la France en 1739, s'ils en étaient requis. Mais le Roi ne le leur demandera pas, car il a toujours été l'ami des Hollandais. Il est en paix avec l'Autriche, donc il ne fera rien dans les Pays-Bas que de concert avec elle.

Son étonnement est extrême en ce qui concerne la descente en Angleterre. « Il n'y a pas de puissance sur terre qui soit en droit « de gêner les opérations que le Roy se propose d'entreprendre « pour tirer une légitime vengeance d'un ennemi qui l'a insulté et « attaqué contre la bonne foi des traités. Sa Majesté ne juge pas à « propos de s'expliquer sur l'objet des préparatifs qui annoncent « son juste ressentiment et Elle pourrait même se croire autorisée à

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 490, p. 193 et s.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« regarder comme ses ennemis personnels les puissances qui vou-
« draient y mettre obstacle [1]. »

Cette réponse n'était pas comminatoire mais simplement ferme, seulement la question n'avait pas fait un pas. Aussi, dans sa dépêche jointe à cette note, Rouillé exprime-t-il la crainte que les Hollandais, après avoir observé avec nous quelques ménagements, ne lèvent un jour le masque de leur prétendue neutralité alors que les Anglais l'exigeront. « Vous demanderez que les États « généraux s'expliquent avec plus de précision sur le parti qu'ils « comptent suivre. »

Sur les vives sollicitations du Grand Pensionnaire, d'Affry consentit à ne pas communiquer de suite la réponse du roi aux États généraux.

Cependant le colonel Yorke devenait chaque jour plus pressant et, s'appuyant sur le traité de 1678, réclamait l'envoi immédiat de 6.000 Hollandais en Angleterre. Les ministres de la République eurent l'audace de déclarer à d'Affry que, si le roi de France leur permettait d'accorder ces 6.000 hommes, ils seraient quittes avec Georges II et ne lui enverraient plus rien. S'ils ne le font pas, les Anglais ruineront leur commerce.

Le Grand Pensionnaire insista tellement auprès de notre ambassadeur qu'il finit par transmettre cette proposition saugrenue à Versailles, en émettant l'opinion qu'on pourrait le leur permettre en échange d'assurances authentiques d'une neutralité postérieure [2].

La décision de Louis XV ne se fit pas attendre : ce n'était pas tant les 6.000 hommes qui par eux-mêmes ne constitueraient qu'un faible appoint pour la défense de l'Angleterre, mais la question du principe qui le préoccupait. « Toute adhésion ou tolérance du Roy « par rapport aux 6.000 hommes que les États généraux feraient « passer en Angleterre, ne pourrait être regardée que comme un « aveu tacite de l'existence d'un *Casus faederis*, ce serait recon-« naître explicitement le rôle défensif de l'Angleterre et, partant « s'avouer agresseur. Or c'est le contraire. Il s'agit aussi de « 12 vaisseaux stipulés dans le traité de 1678, pourquoi l'Angleterre « ne les réclamait-elle pas aussi ? Mais elle les réclamera certai-

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 490, p. 209 et s.
2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 490, p. 221, lettre d'Affry à Rouillé, 23 mars 1756.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« nement ainsi que des secours ultérieurs, et les États généraux « pris dans l'engrenage en arriveront à faire cause commune avec « nos ennemis. Pour ce qui concerne leur commerce sur mer, est-ce « que les vaisseaux français ne pourront pas lui faire aussi un tort « considérable [1] ? »

Cette lettre était en route lorsque, le 2 mars, 17 transports anglais escortés par deux vaisseaux de guerre, jetaient l'ancre à Hellewoetsluis, et M. Durand, officier anglais, chargé de commander les 6.000 Hollandais, venait à La Haye les réclamer pour les embarquer d'urgence sur lesdits bâtiments.

Georges II voulait forcer la main à la Hollande. Les républicains étaient atterrés; le parti anglais triomphait bruyamment.

En présence de cette situation, d'Affry lut aux États généraux le surlendemain, la réponse du roi du 19 février et y ajouta les paroles suivantes : « Que le Roy s'attend que leurs Hautes Puis- « sances s'expliqueront avec plus de précision sur le parti qu'elles « se proposent de suivre dans la conjoncture présente. Sa Majesté, « forcée de tirer vengeance d'un ennemi qui l'a injustement attaqué, « désire sincèrement ne pas multiplier les calamités de la guerre, « mais elle ne pourrait plus compter au nombre de ses amis les « puissances qui, loin de remplir les engagements défensifs qu'ils « ont contractés, feraient cause commune avec son ennemi et lui « fourniraient des secours [2]. »

Les dernière phrases du mémoire royal et les observations de d'Affry ne consternèrent nullement les députés, elles produisirent seulement un certain sentiment de malaise. Persistant dans l'espoir de ménager l'un et l'autre monarque, Stein proposa le 5 mars, à notre ambassadeur la combinaison suivante :

Il demanderait Yorke en conférence et on lui déclarerait que les 6.000 hommes seraient le seul et dernier secours de la Hollande à l'Angleterre. Le même jour, on demanderait d'Affry en conférence et on lui déclarerait que la République désirait ne prendre aucune part à la guerre et que les 6.000 hommes seraient le seul secours que la République fournirait à l'Angleterre, quoi qu'il arrive.

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 490, p. 232. Lettre de Rouillé à d'Affry, 1er mars 1756.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 491, p. 215.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Par pure déférence pour le Grand Pensionnaire, d'Affry transmit encore cette nouvelle et inconvenante proposition à Versailles, mais il lui assura qu'elle serait repoussée, et en effet le roi répondit, le 17 mars, qu'il était immuable [1].

Voyant la cause de la France à peu près perdue en Hollande, d'Affry ne voulut pas abandonner la lutte sans tenter un effort énergique. Comme les députés de toutes les Provinces Unies se trouvaient en ce moment à La Haye, il se rendit chez chacun d'eux et leur exposa la situation sous son jour véritable, leur montrant la nécessité absolue de ne pas envoyer des troupes à Georges II, autrement c'était la guerre avec nous et, comme l'Autriche ne serait plus là pour protéger les Hollandais, une réédition de la campagne désastreuse de 1748 les attendait. L'origine républicaine de d'Affry rendait sa personne agréable à tous les députés hollandais, même à ceux qui étaient attachés au parti anglais. Ses démarches ne déplurent point, bien plus elles flattèrent l'amour-propre des députés. A la vérité, Stein lui reprocha de manquer aux usages et à la réserve qui sied à un ambassadeur extraordinaire; mais Louis XV lui donna son entière approbation [2]. Le résultat de ces visites fut considérable : il se forma un courant d'opinion dans les États généraux qui ne se serait certainement pas produit si d'Affry avait limité son activité à des conférences officielles. Bonnac l'appuyait aussi de tout son pouvoir. La régente fut instruite de tout cela et, bien que d'Affry ne put lui soumettre en personne ses observations, il les lui fit transmettre par une personne sûre. « En « même temps, il parlait fort haut et déclarait ouvertement que son « maître ferait marcher une armée de 60.000 hommes sur les fron- « tières de la République, aussitôt que les États généraux enver- « raient les 6.000 Hollandais à bord des navires anglais. De Bonnac « qui, ci-devant tenait un langage fort pacifique, s'est joint à lui « pour nous menacer de guerre, si on se prête aux exigences de la « cour britannique [3]. »

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 490, p. 283. Lettre de Rouillé à d'Affry.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, t. 490, p. 308, Lettre de Rouillé à d'Affry, 28 mars 1756.

3. D'Affry ne mentionne pas ces menaces dans sa correspondance, mais elles sont rapportées par une lettre particulière, datée de La Haye, le 16 mars 1756. *Aff. étrang.*, Hollande, suppl., t. 16, p. 151.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pour que le plan de nos ambassadeurs reçût son exécution complète, il fallait faire connaître au peuple hollandais lui-même la situation réelle et les désirs de la France. Un jour dans les églises et les tavernes d'Amsterdam, on distribua par paquets de cinquante et de cent des feuilles portant, en hollandais et en français, la réponse du roi du 19 février et la courte allocution de d'Affry du 4 mars que nous avons reproduite plus haut. Ces feuilles, passant de main en main, circulèrent bientôt dans toute la Hollande. Elles furent une révélation pour beaucoup de gens ; les mensonges que Yorke débitait contre nous cessèrent de tromper le peuple qui découvrit où était son véritable intérêt.

Qui avait fait imprimer et distribuer ces feuilles si utiles à notre cause ? De Saint-Sauveur, notre agent à Amsterdam, avisait nos ambassadeurs de leur apparition et rapportait ceci : « On dit que ce « sont les Français pour intimider les Hollandais, d'autres sou- « tiennent que c'est le parti anglais pour exciter une sédition popu- « laire qui force la régente à donner satisfaction à son père ; on « insinue enfin que c'est la régente pour se disculper et faire con- « naître le non casus fœderis. »

Rien de tout cela n'était exact, car, le 29 mars, de Saint-Sauveur avise Bonnac que ce sont les magistrats d'Amsterdam qui ont lancé la publication. La ville d'Amsterdam était connue pour ses sentiments francophiles, comme celle de Rotterdam, du reste : elles n'oubliaient pas les prises que les Anglais avaient faites de leurs vaisseaux dans les guerres antérieures, et elles entretenaient un grand commerce avec nous.

Quoi d'étonnant à ce qu'elles voulussent servir les intérêts de nos ambassadeurs ? Bonnac et d'Affry ne mirent point la main à cette publication, leur rôle les en empêchait [1], mais comment croire qu'ils n'aient pas approuvé, inspiré peut-être, une démarche qui servait si bien leurs intérêts ?

Le résultat fut que des symptômes de désaffection contre la régente se firent voir ; elle en prit peur et écrivit aussitôt à Georges II pour le supplier de ne pas insister sur l'envoi des 6.000 hommes. En même temps, elle se montrait pleine d'égards et de politesse pour d'Affry que, quinze jours auparavant, elle

1. La lecture de leurs dépêches en donne la certitude.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

affectait de ne pas regarder au cercle de la cour [1]. La conduite habile, franche et énergique de notre représentant avait fini par lui en imposer. Craignant pour le trône de sa fille et de son petit-fils, Georges II battit en retraite et, prétextant que les Hollandais ne seraient pas prêts pour la fin du mois, envoya à son escadre l'ordre de lever l'ancre et de se rendre à Stade pour embarquer 6.000 Hessois. Elle quitta les eaux hollandaises le 23 mars. Notre cause était gagnée, notre diplomatie avait été plus heureuse, nous ne pouvons pas dire plus habile, qu'en 1746.

Une question se posait : devions-nous nous déclarer satisfaits de la non prestation de secours à l'Angleterre ou exiger une réponse nette et catégorique de la Hollande et des assurances pour l'avenir ?

Notre ambassadeur ne le pensa pas et réclama immédiatement l'engagement formel de la neutralité de la Hollande. En conséquence, les États généraux préparèrent deux réponses ; l'une pour Georges II, l'autre pour Louis XV. Ce travail dura deux mois. Entre temps, le roi de France pour remercier les États généraux de n'avoir pas envoyé les 6.000 hommes ordonna, le 6 mai [2], qu'à compter du 1er juin suivant, l'exemption du droit de fret serait provisionnellement renouvelée aux sujets de la République sans limitation de temps et jusqu'à ce que les circonstances déterminent à prendre d'autres arrangements. Il était fait ici allusion aux négociations du traité de commerce, toujours en suspens, et qui ne devaient être reprises, dans l'idée du roi, que lorsque la guerre avec l'Angleterre serait terminée.

De plus, il décida qu'à partir de la même date, 1er juin, et jusqu'à nouvel ordre, les droits sur la morue importée en France par les Hollandais seraient abaissés de 12 à 10 livres par baril de 300 livres pesantes [3].

La joie fut grande à cette nouvelle, surtout parmi les Républicains; le parti anglais définitivement battu faisait triste figure.

Les réponses aux deux monarques furent communiquées le

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 490, p. 224. Lettre de d'Affry à Rouillé, 24 février 1756.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 492, p. 7. Lettre de Rouillé à Bonnac.

3. Le traité de commerce de 1739 fixait ce droit à 5 livres; lorsque ce traité fut abrogé en 1745, à cause de la guerre de succession d'Autriche, ce droit était porté à 35 livres et ramené à 12 livres à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

25 mai ; au roi de France, les États généraux disaient : « qu'ils ont « résolu de déclarer que, comme ils n'ont pris jusqu'à présent « aucune part aux troubles et différends touchant les possessions « américaines, ils n'ont aucunement l'intention d'y prendre part, « etc., etc., mais qu'ils ont au contraire résolu d'observer à cet « égard une exacte neutralité, le tout pourtant sans préjudice aux « alliances que la République a contractées et auxquelles elle ne « prétend nullement déroger. Ils espèrent que le Roi sera content « et leur donnera les pleines assurances tant par rapport au terri- « toire propre de la République qu'à l'égard des places de la « Barrière [1]. »

C'était bien la neutralité sans restriction que demandait Louis XV. Les Anglais se vengèrent en saisissant quarante vaisseaux hollandais.

La réponse à Georges II était moins nette ; elle témoignait d'une certaine contrainte : « Les États généraux professent toujours de « bons sentiments envers l'Angleterre, mais, forcés par la France « de lui refuser tout secours, ils ont en vain cherché des expédients « pour se tirer d'embarras. »

Le traité d'alliance, conclu le 1er mai 1756, entre la France et l'Autriche permit au roi de donner à la Hollande les assurances qu'elle demandait concernant les places de la Barrière [2].

La mission de d'Affry était terminée : il avait pleinement atteint son but, il sollicita l'honneur de venir à Compiègne faire sa cour au roi. Une lettre du 24 juin l'autorisa à quitter La Haye, mais seulement temporairement. Il parut à la cour le 8 juillet et fut reçu par Louis XV d'une façon qui prouve combien le roi était satisfait de ses services.

De Bonnac resté seul à La Haye n'eut rien de particulier à signaler jusqu'au mois d'octobre. Le 31 août, il sollicitait son rappel pour des motifs financiers : « Les dépenses excessives que m'ont « causées mon premier établissement en Hollande, et une entrée « dispendieuse me forçant à chercher les moyens de rétablir mes

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 490, p. 440 et s.
2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 490, p. 460. Lettre de Rouillé à d'Affry, 10 juin 1756.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« affaires dans une vie privée, j'espère que vous voudrez bien faire « agréer au Roy la permission que je demande de me retirer [1]. »

« En vous accordant votre retraite, répondit Rouillé le 7 sep- « tembre, Sa Majesté se propose de vous donner un des premiers « gouvernements de 10 à 12.000 livres qui pourront vaquer, et de « vous accorder en attendant une gratification par année de 10.000 « livres. Plus une gratification de 25.000 livres. »

De Bonnac exprima son contentement. Sa femme écrivit à Rouillé une lettre de remerciements et ajoute : « Vous saviet nos besoins et « que 25.000 livres sont peut pour nous aquiter et nous dédomagés « des frais indispensables que nous avons été obligé de faire [2]. »

De Bonnac prit congé des États généraux le 10 octobre 1756 et quitta La Haye après un séjour de quatre ans.

IV

Le comte d'Affry retourna à La Haye le 13 octobre 1756, pour occuper ce poste d'une façon permanente. Il en était enchanté et témoigne son contentement dans la lettre suivante, adressée à l'abbé de la Ville : « Bon jour, mon cher abbé, vous souvenez- « vous de moi et mandez-moi comment vous vous trouvez à Fon- « tainebleau, jusqu'à présent la Hollande me fait très bien, et je « m'y porte à merveille [3]. »

Qui pouvait mieux que lui surveiller les États généraux pendant la guerre de sept ans, les forcer à garder la neutralité qu'ils avaient promise ?

Les archives des Affaires Étrangères ne contiennent pas d'instructions qui lui auraient été remises : il faut donc en conclure que celles du 22 novembre 1755, qu'il emporta lors de sa mission extraordinaire en Hollande, suffisaient pour le moment. Nous en avons donné plus haut une analyse ; elles seront complétées lorsque les circonstances le rendront nécessaire. Les membres du gouver-

1. Il venait aussi de perdre un important procès et se trouvait dans une gêne extrême.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, t. 492, p. 359. Lettre de Mme de Bonnac à Rouillé, 10 septembre 1756.

3. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 493, p. 10.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nement hollandais assurèrent le comte d'Affry de leurs bonnes intentions ; ils observeraient, disaient-ils, une stricte neutralité ; leurs représentants à l'étranger avaient reçu l'ordre de le déclarer ouvertement[1] et immédiatement un projet était soumis aux États généraux qui constituait presque une infraction à cette neutralité. Il s'agissait d'une augmentation des troupes de terre et du nombre des vaisseaux en armement. On augmenterait l'armée de 22.000 hommes, 14 navires s'ajouteraient à la flotte. Ce projet avait déjà été repoussé en juillet de l'année précédente ; mais le parti anglais et la gouvernante à sa tête espéraient bien le faire adopter. On savait en Hollande que Louis XV préparait une armée destinée à opérer sur le bas-Rhin, à occuper le duché de Clèves, puis à se porter sur la Westphalie. Le comte d'Affry, par un mémoire du 9 novembre, engage fortement le cabinet de Versailles à prendre cette mesure[2], d'abord pour faciliter à nos troupes le passage des rivières qui nous embarrassent, porter la guerre dans le Hanovre qui appartient au roi d'Angleterre[3], ensuite pour séparer complètement la Hollande des pays occupés par nos ennemis et la maintenir ainsi plus facilement dans le devoir.

L'annonce de l'arrivée d'une armée française aussi près de leurs frontières mit les Hollandais dans un état de surexcitation incroyable. Le Grand Pensionnaire Stein dit à d'Affry qu'en portant les troupes de la République de 35.000 hommes à 57.000, on n'avait que l'intention de faire respecter ses frontières. C'était absolument faux et le parti anglais, travaillé de nouveau par le colonel Yorke, ambassadeur de Georges II, savait bien qu'une augmentation aussi considérable de l'armée entraînerait la République à prendre part dans le conflit et naturellement contre la France.

Voilà donc la lutte entre les deux ambassadeurs reprenant de plus belle. D'Affry déclara au Grand Pensionnaire, aux divers ministres et enfin à la Gouvernante[4], que le roi de France verrait avec déplaisir cette augmentation de l'armée.

1. *Id.*, ms. supplément, t. 17, p. 271. Lettre particulière d'Amsterdam, 18 novembre 1796.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 493, p. 54 et s.

3. On sait que Georges II, roi d'Angleterre, était en même temps électeur de Hanovre.

4. Cette déclaration de d'Affry eut lieu le 16 décembre 1756.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

D'ailleurs, contre qui la Hollande avait-elle à se défendre? Ce n'était certes pas contre nous qui étions en excellents rapports avec elle et venions de lui donner tant de preuves d'amitié; alors c'était contre les Anglo-Prussiens; mais, dans ce dernier cas bien improbable, l'armée française qui opérait sur le Bas-Rhin « et l'amitié et « les secours du Roy au besoin pourvoyront à cet article[1]. » Quant à l'armement de 14 navires, nous ne pouvions y voir aucun inconvénient, car cette mesure avait pour objet de protéger le commerce hollandais contre les déprédations des Anglais.

Toujours bon commerçant, le Pensionnaire sollicita une réduction sur les droits d'entrée en hareng en France; à ce prix, on pourrait peut-être s'entendre sur l'augmentation des troupes, mais Louis XV refusa net ce compromis qui aurait été au détriment des pêcheurs français.

Les mois de janvier et de février 1757 se passèrent sans que la situation reçut aucune modification. Les bruits les plus invraisemblables circulaient dans le pays. Les suppôts du parti anglais annonçaient l'apparition de 80.000 Français sur le Bas-Rhin. En réalité, le maréchal de Belle-Isle informait d'Affry que, du 14 au 30 mars, 55.000 hommes se mettraient en marche sur six colonnes descendant le cours de la Basse-Meuse et que 60.000 autres soldats appuieraient le mouvement en suivant le cours du Rhin, aussitôt que leur organisation serait terminée[2].

Le 20 février, le cabinet de Versailles enjoignait à d'Affry de faire une déclaration identique aux États généraux et de leur dire de ne prendre pas ombrage de l'occupation de Clèves qui serait la conséquence de cette marche de nos troupes. « Ils devront plutôt y voir « un gage du désir du Roy de protéger la neutralité de la Hollande. « Ces troupes, bien loin de rien entreprendre qui puisse être un sujet « d'inquiétude pour leurs Hautes Puissances seront employées à « leur défense si, en haine de la neutralité, on attentait à leur « repos, à leur liberté, à leur commerce. Le Roy espère que les

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 493, p. 151. En même temps, Rouillé tenait le même langage à M. de Berkenroode, ambassadeur de Hollande à Paris.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 493, p. 407. Belle-Isle à d'Affry, 18 février 1757.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Hollandais se mettront en garde contre les fausses nouvelles et « auront confiance en lui[1]. »

Cette déclaration, lue par notre ambassadeur le 1er mars, et les explications qu'il donna rassurèrent le parti républicain; le projet d'augmentation de l'armée fut rejeté le surlendemain par les États généraux. Par contre, l'armement de 14 nouveaux navires passa sans obstacle. C'était donc une affaire résolue pour l'année 1757; la Hollande resterait certainement neutre jusqu'à ce que le projet revint en discussion.

Mais il y eut bientôt une autre affaire plus grave. Une des six colonnes françaises se portant de Ruremonde au Rhin devait passer sur le territoire hollandais, « seulement sur un bout de champ, et « on aurait soin d'indemniser largement les propriétaires, et on ne « cantonnera dans aucun bourg ni village[2] ». Le hasard voulut qu'une inondation recouvrît le champ en question, le 26 avril, et une brigade composée de quatre bataillons emprunta largement le sol des Provinces Unies, à deux lieues de Venloo.

Les ministres jettèrent les hauts cris, accusèrent le roi de violer le territoire d'une puissance neutre. Il fallut presque faire des excuses et d'Affry leur présenta un mémoire explicatif, le 2 mai, en les assurant que des ordres avaient été donnés pour éviter à l'avenir de passer sur le territoire hollandais.

Le maréchal d'Estrée, qui avait quitté Paris le 22 avril, venait de prendre le commandement de l'armée du Bas-Rhin; il devait se tenir en correspondance continuelle avec d'Affry et un chiffre spécial leur avait été envoyé à cet effet. Cette correspondance était indispensable car, outre que notre armée opérait à proximité des frontières hollandaises, ses approvisionnements en vivres et munitions descendaient le cours de la Meuse sur des bateaux qui devaient nécessairement traverser les villes hollandaises de Venloo et Maestricht. L'autorisation de passer avait été demandée, dans les premiers jours de mars par Marie-Thérèse, pour un convoi de farines et des pontons destinés à notre armée ; en même temps, von Hellen, ministre de Prusse, réclamait le passage pour 62 canons,

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 494, p. 6. Rouillé à d'Affry. Une partie du duché de Clèves pénétrait comme un coin dans le territoire hollandais.

2. Lettre du maréchal de Belle-Isle à d'Affry, 18 février 1757.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

28 mortiers et 30.000 quintaux de poudre. Ce matériel, venant d'Angleterre, serait débarqué en Hollande pour de là gagner le Hanovre par voie de terre. Les États généraux accordèrent sans difficulté les deux autorisations. Alors d'Affry sollicita la même faveur pour un train de munitions et vivres attendu par notre armée et qui allait arriver à Maestricht. Aussitôt Yorke présenta un mémoire priant les États généraux de refuser cette autorisation à nos trains sous prétexte qu'en la leur accordant ils feraient infraction à la neutralité ; mais, par une inconséquence notoire, il réclamait cette infraction au profit des Anglo-Prussiens. Les ministres, à l'instigation de Yorke et de la Régente, repoussèrent la requête de d'Affry. Celui-ci insista. La Régente prit fait et cause pour son père Georges II et mit tout en œuvre pour empêcher ses démarches d'aboutir.

Le 5 avril, nos bateaux étaient encore retenus à Maestricht, arrêtant la marche des troupes. Il fallait en finir ; l'ambassadeur de France alla trouver Caroline et lui démontra l'injustice de ses prétentions. N'ayant aucune excuse à présenter, la Régente joua la comédie du sentiment [1] pour justifier sa conduite. Elle dit au ministre, la voix entrecoupée de sanglots : « M. d'Affry, je vous « demande pardon, mais pour un moment, ne soyez pas ministre ; faut-il « que ce soit moi qui facilite les moyens de faire du mal à mon père ? »

Il lui répondit : « Votre Altesse royale sait jusqu'à quel point le « Roy mon maître a cherché à éviter et à abréger la guerre. Je vous « supplie, Madame, de ne songer qu'à l'importance extrême pour la « République de se concilier l'amitié du Roy et de s'y maintenir. Je « demande à Votre Altesse d'employer non seulement ses bons « offices mais son crédit et son pouvoir pour déterminer une « réponse prompte et telle que le Roy a droit de l'espérer. »

Enfin d'Affry obtint gain de cause ; le lendemain 6 avril, les États généraux accordèrent le passage par Maestricht à nos convois de munitions [2]. Ces difficultés se renouvelèrent encore le mois suivant ; il

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 494, p. 116-117.

2. Par une étrange coïncidence, le jour même où les États généraux nous accordaient satisfaction, Yorke leur adressait ses remerciements pour le refus fait quelques jours auparavant. On conçoit la gêne dans laquelle le ministère hollandais se trouva vis-à-vis de lui.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fallut négocier pour des fourrages descendant la Meuse ; les Hollandais les laissèrent passer, mais se vengèrent en faisant payer des droits exorbitants au concessionnaire des transports. D'où nouvelles complications, échange continuel de notes entre le maréchal d'Estrée, d'Affry et de Reichach, ambassadeur d'Autriche à La Haye [1]. De son côté, d'Estrée arrêta à Wezel un bateau de grains à destination de la Hollande, ce qui ne facilita point la tâche de d'Affry. Mais la bataille gagnée, le 6 mai, sous les murs de Prague, par Frédéric II, rendit sa position encore plus délicate. Il avisa Louis XV de cet événement par une dépêche du 13 mai; on n'en savait encore rien à Versailles quand arriva la dépêche de d'Affry [2], tant les communications étaient lentes par l'Europe centrale. Le 17, le roi lui fit répondre de donner toute son attention à connaître l'effet que produira cette bataille sur les Hollandais. Pour contrebalancer cet insuccès, d'Affry conseilla d'étendre l'armée du maréchal d'Estrée vers la mer du Nord, en descendant le cours de l'Ems, afin de séparer rapidement la Hollande du Hanovre. On suivit ce conseil et M. de Lillebonne, à la tête d'un détachement, s'empara d'Emden, capitale de l'Oost-Frise [3].

Cette occupation mit le comble à la fureur des Hollandais; elle achevait de les encadrer complètement dans nos possessions et et celles de Marie-Thérèse. Néanmoins ils n'osèrent pas protester: d'ailleurs ils n'en avaient pas le droit, car leur grand favori Frédéric II venait d'essuyer une défaite sanglante à Kolin, le 18 juin, et on ne savait pas s'il s'en relèverait.

Pendant ce temps, la guerre continuait en Westphalie : le duc de Cumberland reculait devant nos troupes, découvrait le Hesse qui tombait en notre pouvoir, et le 26 juillet était battu à Hastenbeck. La nouvelle d'un succès des alliés parvint d'abord à La Haye, déjà les maisons commençaient à pavoiser et d'Affry allait se trouver dans une position des plus gênantes lorsque les dernières

1. Ce diplomate qui avait donné, douze ans auparavant, tant de fil à retordre à l'abbé de la Ville était maintenant, par suite du traité de Versailles, l'auxiliaire zélé de M. d'Affry.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 494, p. 224. Lettre de Rouillé à d'Affry.

3. Cette petite province limitrophe de la Hollande et du littoral de la mer du Nord appartenait au roi de Prusse, mais avait été évacuée par lui dès le début de la campagne.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dépêches vinrent interrompre les manifestations commencées [1].

Cette bataille avait été précédée par un incident qui peint bien les mœurs militaires de l'époque.

Le 5 juillet, le colonel Yorke écrivit un billet à d'Affry, lui demandant de faire venir de Paris une pinte d'eau de Lucé pour le duc de Cumberland. Notre représentant accusa réception et ajouta : « qu'il ne perdra pas un moment pour exécuter une commission qui « peut intéresser la santé de Son Altesse et le Roy son maître « l'approuvera certainement dans le soin qu'il se donnera à cet « égard [2] ».

Dans sa lettre du même jour à l'abbé de Bernis [3], d'Affry donne sur le duc de Cumberland les détails qui suivent : « Il est d'une « grosseur énorme. Cela est au point que ce prince ne peut plus « dormir dans un lit. Lorsqu'il veut se reposer, c'est sur un sopha « de maroquain, où, pour peu qu'il se penche, il est prêt à étouffer. « Il est continuellement gardé par deux de ses valets de chambre, « qui le réveillent de temps en temps pour le faire respirer. Je ne « doute pas que l'eau de Lucé qu'il demande soit un secours néces- « saire pour lui. Il doit être même continuel à en juger par la « quantité qu'il en demande. Si Sa Majesté daigne l'approuver, je « vous prie de m'envoyer au plus tôt et par la poste une pinte « entière ou, si le volume est trop grand, la diviser en quatre et « me les envoyer par les quatre ordinaires prochains. Il y aurait « cependant une voie plus courte, si c'était l'intention de Sa « Majesté, ce serait d'envoyer cette eau au maréchal d'Estrée, qui, « en la faisant passer au duc de Cumberland, aurait l'occasion de « lui envoyer un trompette accompagné. »

Et Louis XV ne voulant pas être taxé d'impolitesse, même envers un ennemi [4], ordonna qu'un courrier fut dépêché au maréchal d'Estrée pour lui porter cette liqueur en commandant de la faire passer sur le champ au duc de Cumberland par un trompette [5].

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 495, p. 113.
2. *Id.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 495, p. 16.
3. Le marquis de Rouillé avait donné sa démission le 1er juillet et était remplacé par l'abbé de Bernis.
4. Dans le même ordre d'idées, Louis XV prescrivait un deuil de trois semaines à l'occasion de la mort de la mère de Frédéric II, Sophie de Hanovre, survenue le 28 juin 1757. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 495, p. 124.
5. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 495, p. 90.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce prince adressa le 12 août ses remerciements par voie diplomatique. Sa corpulence ne l'empêchait pas de battre en retraite avec une rapidité extraordinaire devant nos troupes qui occupèrent le Hanovre le 9 août [1].

C'est peut-être le cas de rappeler ces vers qui tournaient en ridicule le duc de Cumberland :

A l'entendre parler de guerre
Il détruit comme le tonnerre
Les tours, montagnes et valons.

Si on l'attaque à l'aventure,
Vous verrez que, comme Mercure,
Il a des ailes aux talons [2].

V

Cependant le parti anglais n'avait pas désarmé; il espérait encore amener les États généraux à sortir de leur rôle passif et à prendre parti contre la France. Yorke s'agitait dans ce sens et ne négligeait aucune occasion de presser les Hollandais. Ils suivaient d'ailleurs avec un intérêt passionné la marche des événements militaires de Bohême ; ceux qui se passaient sur leurs frontières ne les laissaient pas non plus indifférents. Le maréchal de Richelieu venait de remplacer le maréchal d'Estrée à la tête de l'armée de Westphalie, et, refoulant le duc de Cumberland jusqu'aux limites du Danemark, l'acculait à la capitulation de Klostersevern, le 8 septembre. L'effet de ce désastre fut considérable en Hollande ; une dépêche de d'Affry le résume admirablement : « Le Pensionnaire a eu peine à retenir « sa joie, le greffier Fagel (membre du parti anglais) a eu peine à « retenir ses larmes [3]. »

La conséquence de cette mise hors de combat de l'armée hanovrienne et hessoise fut que le Hanovre resta abandonné à nos

1. Au sujet de l'occupation du Hanovre par les Français, voir la *Revue des Études Historiques* (n° 2 de 1896).
2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, suppl. t. 17, p. 221.
3. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 495, p. 254. Lettre de d'Affry à Bernis, 20 septembre 1757.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

troupes. D'Affry conseillait au cabinet de Versailles de pressurer le plus possible cet Electorat afin de forcer le roi d'Angleterre, qui en était le souverain, à prendre en pitié les malheurs de ses sujets hanovriens et à proposer un accommodement [1].

L'échec de Klostersevern porta un coup terrible à Frédéric II. Repoussé de Silésie, sa capitale menacée par les Suédois et les Russes, l'armée du prince de Soubise pénétrant en Saxe, celle de Richelieu menaçant Magdebourg, tout tournait contre lui. On dit qu'il pensa au suicide; il était plus sincère en écrivant, le 27 septembre, à milord Marschal, gouverneur de Neufchâtel [2] :

« La fortune m'a tourné le dos ce jour-là (le jour de la bataille « de Kolin). Je devais m'y attendre, elle est femme et je ne suis « pas galand. Elle prend parti pour les dames qui me font la guerre.»

N'osant par pudeur demander la paix ouvertement, il le fit par deux moyens détournés. Le colonel prussien Balbi, déguisé en bailli, se rendit auprès du duc de Richelieu à Hanovre. Il le connaissait personnellement ayant fait campagne avec lui en Flandre et espérait, par son entremise, amener le cabinet de Versailles à faire des propositions de paix [3]. Balbi échoua complètement dans sa tentative. En même temps, le roi de Prusse s'adressait aux États généraux et les sollicitait de s'offrir comme médiateurs pour ramener la paix sur le continent. Rien ne pouvait leur être plus agréable que cette proposition; se poser comme les arbitres de la paix, flattait la vanité de ces députés marchands. Déjà, huit mois auparavant, le gouvernement hollandais avait adressé des instructions dans ce sens à ses représentants à l'étranger. Ils avaient l'ordre précis d'employer leurs bons offices en termes généraux pour tâcher de conjurer l'orage. Malheureusement on prévoyait alors que leurs efforts seraient vains [4].

Mais six mois après, Louis XV qui en avait assez de cette guerre, écrivait à d'Affry que, si les États généraux avaient envie de jouer le rôle de médiateur, il faudrait les assurer qu'il serait heureux

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, correspondance, t. 495, p. 21. Lettre d'Affry à Bernis, 6 septembre 1757.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, supplément, t. 17, p. 281.

3. Frédéric II, *Mémoires*, t. I, p. 476.

4. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, suppl., t. 16, p. 291. Lettre particulière d'Amsterdam, 13 janvier 1757.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de contribuer au repos public [1]. C'était une avance. Aussi connaissant ces dispositions du roi de France, les États généraux ne restèrent pas sourds à l'appel de leur grand ami, Frédéric II, qu'ils se plaisaient à considérer comme le champion du protestantisme en Allemagne. Le ministre de Prusse à La Haye, von Hellen, leur fit observer que, par le traité d'Aix-la-Chapelle, la Hollande, ayant garanti à la Prusse la possession de la Silésie, les États généraux ne pouvaient décemment rester spectateurs indifférents de la reprise de cette province par l'Autriche. Comme suite à cette déclaration, plusieurs députés firent une démarche auprès de Reichach, ambassadeur de Marie-Thérèse à La Haye. Ce diplomate répondit qu'il prendrait les ordres de sa cour [2].

Peu de temps après, le ministre hollandais à Vienne faisait des représentations en termes très mesurés. Mais l'Impératrice avait reconquis les trois quarts de la Silésie, et son rival semblant condamné à essuyer de nouveaux revers elle ne jugeait pas le moment venu de lui accorder la paix. En conséquence, de Reichach eut ordre de déclarer aux députés hollandais que l'impératrice n'ignorait pas les engagements découlant pour la Hollande du pacte d'Aix-la-Chapelle, mais que le roi de Prusse n'était pas en droit de s'en réclamer, car il avait attaqué l'Autriche en pleine paix. Il se trouvait donc déchu de tous droits, eu égard aux stipulations en sa faveur [3].

Cette tentative de médiation que d'Affry semble avoir ignorée, car il n'en fait pas mention dans sa correspondance, n'eut pas de suite; nous verrons qu'elle se renouvela plusieurs fois.

D'ailleurs, la fortune souriait de nouveau aux Prussiens. Soubise défait à Rosbach, le 3 novembre, évacuait la Saxe. Parcourant en douze jours les 250 kilomètres qui séparent Leipzig de Breslau, Frédéric II battait les Autrichiens à Leuthen et les rejetait en Bohême. Il n'avait plus besoin des bons offices des États généraux; Marie-Thérèse regrettait de les avoir repoussés un mois plus tôt. Ces deux victoires produisirent sur les Hollandais un effet tout différent.

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 495, p. 37. Bernis à d'Affry, 10 juillet 1757.

2. *Id.*, ms. Hollande, suppl., t. 16, p. 220.

3. *Id.*, ms. Hollande, suppl., t. 16, p. 284 et 293. Une lettre particulière datée d'Amsterdam, du 18 novembre 1757, fait connaître que les États généraux avaient l'intention de proposer un Congrès qui, sous la direction de la Hollande et du Danemark travaillerait pendant l'hiver 1757-1758 à la pacification. Cette proposition soumise à Reichach n'aboutit pas.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Lorsque la nouvelle de la bataille de Rosbach parvint à La Haye, le 11 novembre, on tira un feu d'artifice le soir même devant le palais du jeune stathouder. Le lendemain matin, plusieurs députés les plus qualifiés sentant l'inconvenance de cette manifestation officielle de joie se rendirent chez d'Affry et lui présentèrent la singulière excuse que voici. On avait tiré le feu d'artifice pour amuser le jeune stathouder très friand de ce genre de spectacle, mais sans aucune arrière-pensée de manifester contre la France.

Notre ministre eut le bon esprit de ne pas se fâcher et répondit : « qu'il était persuadé que c'était un effet du hazard, mais espérait « que cette circonstance ne se renouvellerait pas et qu'à tout évé- « nement Son Altesse la Gouvernante aurait, en pareil cas, l'inten- « tion de renvoyer à un autre jour les fusées destinées à être tirées « ce jour-là [1]..... On a remarqué chez Son Altesse une joie publique « qui a été jusqu'à l'indécence, ajoute d'Affry, et on a fait brûler « quelques boëtes à la porte de Yorke. »

Le roi de France ne se formalisa point et approuva la réponse spirituelle de son ministre.

Par contre la défaite des Autrichiens à Leuthen ne donna lieu à aucune manifestation publique de satisfaction. Les Hollandais avaient été trop longtemps alliés à l'Autriche pour se réjouir de ses revers, même quand ils couvraient de gloire leur bon ami Frédéric.

Il fallait que la neutralité de la Hollande fût indispensable à la France pour qu'elle tolérât les excès des gazettiers hollandais qui publiaient continuellement les récits mensongers sur la conduite de nos troupes en Allemagne et travestissaient les incidents les plus ordinaires en événements graves. Le cabinet de Versailles dut, pour corriger le mauvais effet que ces libelles produisaient à l'étranger, adresser une circulaire rectificative à tous nos agents près des cours européennes [2].

Bien plus, des officiers pensionnés au service des Provinces-Unies rôdaient sans cesse dans nos cantonnements du Bas-Rhin et s'efforçaient de débaucher nos soldats pour le compte du roi de Prusse. Les poursuivait-on, vite ils passaient la frontière hollandaise et on

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 496, p. 34. Lettre d'Affry à Bernis, 15 novembre 1757.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 496, p. 198. Circulaire du 27 décembre 1757.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

n'osait la franchir à leur suite, Un soir cependant, le 23 août 1757, un officier et 12 hommes du régiment de Fischer, venant de Ruremonde et à la piste d'un officier hollandais embaucheur, nommé Louet, arrivèrent au village de Strathun, en fouillèrent plusieurs maisons, menacèrent l'aubergiste de brûler son immeuble, s'il tenait Louet en cachette ou s'il avait favorisé sa fuite, et repassèrent la frontière autrichienne, à trois heures du matin, sans avoir trouvé l'officier hollandais, mais après avoir réquisitionné un repas et une voiture.

De Berkenroode, ambassadeur de Hollande à Paris, présenta un mémoire à ce sujet à Versailles et demanda satisfaction. Le 7 septembre, les États généraux se plaignirent du même fait à d'Affry [1].

Évidemment nous avions violé le sol des Provinces-Unies; pour se tirer d'affaire et éviter de donner une satisfaction que les Hollandais ne méritaient pas, l'abbé de Bernis fit nier le fait, cependant évident. Le maréchal de camp de Boccard, commandant la place de Ruremonde, écrivit au duc de Richelieu, qu'effectivement un lieutenant et huit hommes avaient été envoyés à Wert, village des Pays-Bas autrichiens, pour arrêter Louet et d'Eran qui essayaient de débaucher des soldats français et autrichiens, mais qu'ils étaient revenus sans eux et n'avaient pas dû passer la frontière hollandaise.

Ce rapport fut transmis à d'Affry, qui eut l'habileté de le faire accepter par le Pensionnaire Stein et l'affaire se termina par une promesse formelle que des ordres seraient donnés pour respecter le territoire neutre.

Une autre circonstance favorisait les menées du parti anglais et faillit amener la rupture. Au mois de juillet précédent, des garnisons françaises avaient occupé Ostende et Nieuport, par suite d'un accord entre Marie-Thérèse et Louis XV. Considérant cette occupation comme une violation du traité d'Utrecht [2], les gazettiers hollandais jettèrent les hauts cris et annoncèrent que, par une convention secrète, la France avait obtenu de l'Autriche cession d'une partie des Flandres. Le colonel Yorke profita si bien de cette occupation d'Ostende et de Nieuport pour monter les esprits que

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 495, p. 249 et s.

2. On sait que, par ce traité, les places des Pays-Bas autrichiens devaient servir de barrière entre la Hollande et la France, et que six d'entre elles étaient occupées par des garnisons hollandaises.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Affry, craignant que les États généraux en prissent prétexte pour augmenter leur armée, prélude d'une rupture, sollicita de Bernis l'autorisation de présenter un mémoire rectificatif aux États généraux [1].

On y consentit à condition que de Reichach ferait une démarche analogue en même temps que lui. Elle eut lieu le 25 janvier 1758. Ce mémoire disait en substance que Marie-Thérèse, forcée de pourvoir à sa défense en Bohême, avait dû évacuer Ostende et Nieuport, et, pour ne pas laisser ces deux ports à la merci des Anglais, s'était adressée à son allié le plus voisin, le roi de France, pour lui demander de fournir des garnisons. Mais elle continue à exercer dans ces deux villes une souveraineté absolue et sans partage.

La démarche solennelle des deux ambassadeurs produisit un grand effet et les inventeurs d'un traité secret en furent pour leur courte honte.

Décidés à forcer coûte que coûte la Hollande à les seconder pendant la prochaine campagne, les rois de Prusse et d'Angleterre se concertaient en janvier pour opérer un débarquement d'Anglais sur le Bas-Escaut, dans les îles de la Zélande et en violant le territoire neutre. D'Affry fut avisé de ces pourparlers par de Reichach [2], et par des députés de Zélande; il proposa immédiatement à Versailles d'envoyer un corps d'armée sous les murs de Gand. Mais il faut croire que Georges II ne voulut pas, au dernier moment, risquer un débarquement dangereux; Frédéric II proposa de se servir des Hanovriens qui venaient de rompre la convention de Klostersevern et mit à leur tête son meilleur lieutenant, le prince Ferdinand de Brunswick. N'osant entraîner la Hollande par le sud, nos ennemis se flattaient de l'entraîner en opérant sur ses frontières orientales. C'est ce moment assez inopportun que certains républicains bien intentionnés saisirent pour tenter un second essai de médiation. Ils se proposaient cette fois de rapprocher directement Louis XV et Georges II.

Voici comment la chose se passa.

Un républicain — d'Affry ne le désigne pas autrement — qui, déjà l'année précédente, s'était donné comme désirant s'entremettre en

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 496, p. 320. D'Affry à Bernis le 21 janvier 1758.

2. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 496, p. 363. D'Affry à Bernis, 26 janvier 1758.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

vue d'un projet de paix, lui offrit, le 10 février 1758, de l'aboucher avec un second républicain, connu également pour ses sentiments pacifiques [1]. D'Affry accepta et, dans une entrevue, les trois personnages examinèrent la question de savoir s'il ne serait pas bon de profiter du rappel de Yorke en Angleterre [2] pour le prier de dire à S. M. Britannique et à Pitt que la paix était très possible à faire en ce moment entre la France et l'Angleterre. Le second républicain n'osait prendre sur lui de parler daus ce sens à Yorke, mais il s'offrait à voir la Régente et à l'engager à soumettre à son père Georges II un plan de pacification. D'Affry paraissant favorable à cette combinaison, son interlocuteur lui demanda ce qu'il pourrait dire de sa part à la Régente. « Sa Majesté le Roi, répondit-il, ne se « refuserait pas à un accommodement, qui aurait pour base une « satisfaction pour le passé et une sûreté pour l'avenir et dans lequel « les intérêts de ses alliés ne seraient pas compromis. »

Le lendemain, le second républicain vint déranger d'Affry au milieu d'un souper qu'il donnait à ses amis et lui dit qu'il sortait de chez Son Altesse. Elle avait paru très flattée de l'idée de pouvoir contribuer à la réconciliation de la France et de l'Angleterre, mais était embarrassée du choix des moyens, et demandait que d'Affry voulut bien confier au républicain un billet de sa main, qui pût faire le canevas de sa lettre au roi son père. L'ambassadeur traça ces lignes séance tenante : « Le comte d'Affry est autorisé à recevoir et « a ordre de faire parvenir au Roy son maître, un plan ou des pro- « positions raisonnables qui auraient pour base le dédommagement « du passé et des suretés pour l'avenir [3]. »

Et il ajouta verbalement qu'il n'osait donner de conseils à la Régente, mais que les sentiments d'attachement et de reconnaissance que ses bontés lui inspiraient, l'engageaient à la supplier d'écrire au roi d'Angleterre pour l'exhorter à chercher les moyens de terminer les malheurs de la guerre [4]. Il fut aussi convenu que, si Son Altesse se décidait à écrire, le second républicain serait seul dans la confi-

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 497, p. 82. D'Affry à Bernis, 20 février 1758.

2. On ignorait le véritable motif de ce rappel : était-on mécontent à Londres de sa conduite, ou désirait-on le consulter sur la vraie situation de la Hollande ? D'aucuns disaient qu'il allait être envoyé comme ambassadeur à Madrid.

3. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 497, p. 103.

4. *Id.*, t. 497, p. 97. Lettre d'Affry à Bernis, 22 février 1758.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dence afin que l'Angleterre ne pût point s'en prendre aux États généraux si l'affaire ne réussissait pas, ou si elle avait le malheur d'augmenter la brouille.

Yorke devait naturellement être au courant puisqu'il devait porter la lettre à Londres et y joindre les explications nécessaires. Le républicain quitta d'Affry et, deux heures plus tard, lui renvoya son billet que nous venons de reproduire, annonçant qu'il avait vu la Princesse et que l'affaire paraissait en bonne voie.

Quelques instants plus tard, le comte de Lascaris, ministre de Sardaigne et ami intime d'Yorke, arriva en retard au souper et dit à d'Affry des choses très gracieuses de la part de Yorke. Notre ministre attendit donc plein de confiance le résultat de ses négociations et conclut qu'on désirait la paix en Angleterre. Le 27 février, d'Affry eut l'occasion de voir Caroline pour lui faire compliment au sujet de l'anniversaire de la naissance de sa fille. Elle le reçut très bien, mais ne lui dit pas un mot de la lettre qu'elle avait écrite à son père.

Le roi de France supposait que la conduite de la Régente était connue et approuvée par le cabinet anglais et qu'on voulait simplement savoir si nous répondrions, et en quels termes, à des ouvertures pacifiques, mais il n'augurait rien de bon de tout ce qui venait d'Angleterre [1]. En tout cas, il félicita d'Affry de sa conduite habile dans cette occasion et décida d'attendre la réponse à la lettre de la Régente et le résultat du voyage d'Yorke à Londres.

Malheureusement les événements militaires vinrent encore une fois détruire l'effet des combinaisons diplomatiques.

Fernand de Brunswick, qui avait pris le commandement de l'armée hanovrienne et hessoise, força le comte de Clermont à évacuer le Hanovre avec une rapidité qui semblait une fuite. « Je crains, « écrivait d'Affry, que cet événement ne mette le roi d'Angleterre « dans l'impossibilité de faire quelque ouverture pacifique à présent, « mais il sera du moins guéri du préjugé dans lequel je suis sûr « qu'il était sur le prétendu éloignement de notre ministère pour « le retour de la paix [2]. »

1. *Arch. Aff. étrang.*, Hollande, Correspondance, t. 497, p. 132. Bernis à d'Affry, 2 mars 1758.

2. *Arch. Aff. étrang.*, Hollande, Correspondance, t. 497, p. 163. Affry à Bernis, 10 mars 1758.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La Régente continuait à ne point donner à d'Affry la réponse que son père avait dû faire à sa lettre du 22 février. Un mois s'écoula, les bruits les plus fâcheux sur l'armée du comte de Clermont circulaient à La Haye et d'Affry, sans nouvelles directes de ce général, ne savait que répondre. On sut bientôt qu'ils n'avaient rien d'exagéré.

Le moment où nous pouvions décemment faire des ouvertures de paix était passé. Le comte de Clermont allait être forcé de revenir sur la rive gauche du Rhin : « Tout ce qui marquerait alors un « empressement de notre part dans le moment présent serait « regardé comme un symptôme ou d'impuissance du côté des « moyens ou de faiblesse du côté des résolutions [1]. »

Le cabinet de Versailles résolut d'attendre que la victoire sourît de nouveau à nos armes avant de reprendre les pourparlers, et cette nouvelle tentative des Hollandais échoua par la force même des événements.

P. Coquelle.

1. *Arch. Aff. étrang.*, ms. Hollande, Correspondance, t. 497, p. 227. Bernis à d'Affry, 24 mars 1758.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bibliographie critique de l'Histoire de l'Industrie en France

AVANT 1789

L'histoire de l'industrie en France avant 1789 pourrait comporter trois grandes divisions : I. Des origines au moyen âge ; — II. De la Renaissance à Colbert ; — III. De Colbert à 1790.

Allons-nous adopter ce cadre pour l'étude présente ? Nous croyons qu'il est préférable de le négliger.

Jusqu'à la Renaissance, on ne connaît pas de « manufactures »[1] ; en dehors des corporations, on rencontre, dans la plupart des provinces, peu de fabricants. Après la Renaissance, et surtout au temps de Colbert, nous voyons des « manufactures » étrangères au système corporatif, système qui d'ailleurs ne disparaît pas.

Si nous subdivisions notre étude par époques, nous nous exposerions à des répétitions inutiles. En effet, pour la première partie : « des Origines à la Renaissance », nous devrions indiquer les travaux qui ont été écrits sur les corporations, puisque leur histoire et celle de l'industrie se confondent.

Pour les deuxième et troisième périodes, mêmes mentions seraient nécessaires, car les « corporations » existent toujours, et les ouvrages écrits sur ce sujet embrassent les trois époques que nous avons indiquées. Leurs monographies elles-mêmes ne comprennent que très rarement une période déterminée.

Nous n'avons pas d'ailleurs l'ambition de donner une bibliographie complète de l'histoire des corporations. Il nous importe seulement de retenir les ouvrages les plus intéressants écrits sur cette matière ; d'autant que l'industrie, au sens moderne du mot, ne commence en France qu'avec la Renaissance.

1. Bien entendu il faut entendre ici le mot « manufacture » comme synonyme de « grande fabrique » et non de fabrication.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Pour la période qui va de la Renaissance, et surtout de Colbert à la Révolution, nous donnerons une bibliographie plus détaillée.

Voici donc le plan que nous adoptons :

I. Bibliographies générales déjà publiées.
II. Dépôt d'archives et recueils de documents.
III. Ouvrages des contemporains sur l'industrie en général.
IV. Publications historiques et critiques de l'époque moderne.
V. Bibliographie des principales industries de l'angien régime.

I. — Bibliographies déja publiées

H. Blanc. *Bibliographie des corporations*. Paris, 1885, in-8

Travail donnant l'indication de tous les ouvrages relatifs à l'histoire des corporations ouvrières, parus jusqu'en 1885. — Il est regrettable que ce recueil ait été rédigé sans aucune méthode.

De Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis et Bougenot. *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiée par les Sociétés savantes de la France*. (2 vol. et la 1re livraison du t. III.)

Cet ouvrage, malheureusement incomplet, puisqu'il s'arrête à la lettre S, contient un dépouillement consciencieux des mémoires publiés par les sociétés savantes de province et de Paris. L'absence de table méthodique et alphabétique rend les recherches très longues.

Père Lelong. *Bibliothèque historique de la France*. Consulter le t. II, p. 834 et suiv.

On y lira une bibliographie d'ouvrages relatifs à l'industrie, dressée au xviiie siècle.

Luigi Cossa. *Histoire des doctrines économiques*. Paris, Giard, 1899.

On ne saurait négliger de consulter les travaux des économistes des xviie et xviiie siècles, si l'on voulait écrire l'histoire de la grande industrie de cette époque. Les idées de Child, Mun, Gournay, etc., ont eu une influence sur les faits. L'ouvrage du professeur Cossa renferme sur toutes ces questions une bibliographie critique dont la valeur a été depuis longtemps signalée. Voir aussi les travaux de M. Espinas, *Histoire des doctrines économiques*.

H. Stein. *Manuel de bibliographie générale*. Paris, Picard 1898.

Consulter les parties qui traitent de l'économie politique et donnent une liste des périodiques.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

II. — Sources et documents publiés

A. — Séries d'archives contenant des documents pour l'histoire de l'Industrie.

1° *Archives nationales.*

Séries : AD^{XI} (Collection Rondonneau ; documents imprimés sur l'histoire des manufactures royales, la surintendance des bâtiments, arts et manufactures).

F^{12} 55 et suivants. — Registres des procès-verbaux du Conseil de commerce institué en 1700 et qui fonctionna jusqu'en 1789. Un inventaire des documents de cette collection a été rédigé par M. Bonnassieux. Malheureusement il est un peu trop sommaire, et l'auteur de ce travail est mort sans avoir pu en écrire l'introduction. Des tables ont été préparées par M. Lelong, mais elles ne sont pas encore imprimées.

La série F^{12} comprend aussi de nombreuses liasses qui contiennent des minutes, correspondances, etc., sur les manufactures, les mines, à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle. Il n'existe qu'un répertoire très succinct et sur fiches de ces documents. Cette collection renferme aussi plusieurs numéros très intéressants pour l'histoire du travail à l'époque révolutionnaire.

G^{7}. Cette série qui renferme la correspondance adressée aux contrôleurs généraux aux XVIIe et XVIIIe siècles, est d'un grand intérêt pour l'histoire de l'industrie. Le contrôleur général était, en effet, à la tête de l'administration royale ; en cette qualité il dirigeait les intendants, les inspecteurs des manufactures qui surveillaient les fabricants. Une partie des pièces de G^{7} a été publiée par M. A. de Boislisle dans la « correspondance des contrôleurs généraux. »

H. Cette série est consacrée à l'histoire provinciale. Elle contient des documents sur l'histoire industrielle de chaque province qu'il est indispensable de consulter, même pour les monographies d'industries locales. Elle permet de compléter les indications fournies par les séries C des Archives départementales.

O^{1}. Les registres de cette série contiennent des lettres patentes délivrées par les Rois, lors de la création de certaines manufactures royales. — On y lit aussi des documents intéressants sur les *Ouvriers du Louvre.*

Voir, pour plus de détails, aux cotes ci-dessus indiquées, l'inventaire par séries publié par l'administration des Archives nationales [1].

1. Paris, Ch. Delagrave, 1895.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

2. *Bibliothèque de l'Arsenal.*

A. — Archives de la Bastille qui possèdent un grand nombre de dossiers sur les « ouvriers déserteurs » au XVIIIe siècle. M. F. Funck-Brentano a dressé un excellent inventaire de ce dépôt. Il est intéressant de le consulter aux mots « Grève, ouvriers, » etc.

B. — Le département des imprimés possède un recueil important de règlements sur les manufactures de Lyon.

3. *Bibliothèque nationale.*

A. — Département des manuscrits.

1° Mélanges Colbert. Consulter les lettres écrites par Colbert ou à lui adressées sur les manufactures, publiées en partie dans la correspondance que Clément a éditée. L'ouvrage de Clément ne saurait dispenser de consulter cette collection en partie inédite.

2° V^c Colbert. Le volume portant le numéro 207 est consacré aux manufactures. Les documents qu'il renferme sont très importants pour l'étude de l'industrie des « points de France ».

3° Fonds Harlay. Quelques documents sur l'histoire de l'industrie au XVIIe siècle.

4° Collection Joly de Fleury, dont M. Molinier a dressé un inventaire, renferme des pièces sur les manufactures, les houillières, etc. Lire la préface de M. Molinier.

B. — Département des estampes.

Gravures de manufactures du XVIIIe siècle et belle collection d'étoffes du XVIIIe siècle[1].

4. *Ministères.*

A. — *Ministère des affaires étrangères.* Documents sur les manufactures de draps destinés à l'exportation en Levant. Consulter l'inventaire au mot *Manufactures.*

B. — *Ministère de la Marine.* La série B² de ce dépôt contient des documents sur les manufactures au temps de Colbert, notamment sur les draperies.

C. — *Ministère de la Guerre.* Dans quelques registres (années 1683 à 1691), indications intéressantes pour l'histoire de l'industrie à l'époque de Louvois.

5. *Archives départementales.*

La série C de ces archives possède des pièces concernant l'histoire

1. Voir aussi les collections d'étoffes du Conservatoire des arts et métiers.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

industrielle de chaque département. Elle est presque entièrement inventoriée (voir les Inventaires des archives départementales)[1]. Il est surtout intéressant de puiser des indications dans les dépôts des anciennes résidences d'intendants (p. ex. Caen : documents sur l'industrie des toiles. Lyon : documents sur l'industrie de la soie. Montpellier : documents sur l'industrie des draps, etc.)

6. *Archives municipales.*

Ces dépôts renferment des documents de même nature que les archives départementales[2].

7. *Archives hospitalières.*

Les hôpitaux possédaient des manufactures importantes de draps, de tricots, etc. Il est donc utile de consulter leurs archives pour écrire l'histoire industrielle d'une province ou d'une localité.

B. — Recueils de documents.

G. D'AVENEL. *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en 1800.* Paris, imprimerie nationale, 1893, 1894, 1898.

Le tome III de cet ouvrage est consacré à l'histoire des salaires.

DE BOISLISLE. *Correspondance des contrôleurs des finances avec les intendants.* Paris, 1874, 1883, 1898. Imprimerie nationale, 3 vol. in-fol.

Ce recueil contient de nombreuses pièces de la série G^7 des archives nationales, il est indispensable de le consulter pour écrire l'histoire de l'industrie sous le règne de Louis XIV.

CHAMPOLLION. *Collection des documents inédits de l'histoire de France.* Mélanges. T. IV. Paris, 1848.

Ce volume reproduit les procès-verbaux de l' « Assemblée sur le fait du commerce » qu'Henri IV réunit en 1604. On y lit de nombreux renseignements sur l'état des manufactures au commencement du XVIIe siècle.

CLÉMENT. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert.* 7 vol. in-4 et une table. Paris, 1861 à 1882. Imp. nationale.

Le tome II est spécialement consacré à l'industrie, mais on lira des textes intéressants dans les six autres volumes.

DEPPING. Correspondance administrative sous le règne de Louis

1. V. Langlois et Stein, *op. cit.*
2. Consulter Langlois et Stein, *Les archives de l'histoire de France.* Paris, Picard, 1891.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

XIV, entre le cabinet du Roi, les secrétaires d'État, le chancelier de France et les intendants et gouverneurs de Province. Paris, 1850-1855, 4 vol. in-4.

Détails sur les monopoles de fabrication, les ouvriers déserteurs.

DEVIC (D.) et VAISSETTE (D.). *Histoire générale du Languedoc*, avec notes et pièces justificatives. Nouvelle édition, accompagnée de dissertations et notes nouvelles par Dulaurier, Mabille, Molinier, etc. 1892-1893. 15 vol. in-4. Toulouse, Privat[1].

Documents sur l'histoire des manufactures de draps et les lainages du Languedoc qui fut une des provinces les plus industrielles de France. M. Paul Meyer, membre de l'Institut, a retrouvé dans les archives de Castellane un document en langue provençale qui est également intéressant pour l'étude de la draperie en Languedoc.

M. Quicherat avait réuni des documents sur l'histoire de la laine dans cette région de la France. Ils n'ont malheureusement pas été publiés.

FAGNIEZ. *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France* (*au moyen âge*). Paris, Picard, 1898.

Recueil important pour l'histoire de l'industrie du moyen âge[2].

ISAMBERT, JOURDAN et DECRUSY. *Recueil général des anciennes lois françaises*, de 420 à 1789. Paris, 1822-27, 29 vol. in-8.

Édits, arrêts, etc., intéressant l'histoire de l'industrie : cet ouvrage est complété par celui des ordonnances des rois de France. (Voir à la table de l'œuvre les mots manufactures, mines, etc.)

De LESPINASSE. *Métiers et corporations. — Collection de l'histoire générale de Paris.* 2 vol. gr. in-4.

C'est un recueil de statuts des métiers parisiens qui permet avec le « livre des arts et métiers » d'étudier dans le détail les corporations parisiennes au moyen-âge.

Recueil de règlements généraux sur les manufactures. IVe vol. in-4 et 2 vol. de supplément. Paris, imprimerie royale, 1730 et 1732.

On y retrouve les lois qui régirent la grande industrie de 1660 à 1730.

1. La plupart des histoires générales sur les provinces de France contiennent aussi des documents utiles à consulter pour l'histoire de l'industrie, p. ex. l'ouvrage de M. Reuss sur l'Alsace. — Voir Monod, *Bibliographie de l'histoire de France*, p. 65 et suiv.

2. M. Fagniez fait imprimer en ce moment un second volume de textes qui sera prochainement mis en vente chez MM. Picard.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les règlements généraux que Colbert rédigea en 1669 et qui furent presque constamment en vigueur jusqu'en 1789 y sont publiés in-extenso. Bonnes tables analytiques et méthodiques dans la seconde moitié du quatrième volume.

TISSERAND. *Le livre des arts et métiers d'Étienne Boileau.* — Collection de l'histoire générale de Paris. Paris, 1870, gr. in-4.

Ce volume renferme un des plus importants documents que l'on possède pour l'histoire du travail au moyen âge.

Traité de police de LAMARE. 1705-1738. Paris.

Documents intéressants (édits, arrêts, statuts) sur les corporations et les manufactures.

VALOIS (Noël). *Inventaire des arrêts du conseil d'État.* Paris, imp. nationale, 1886-1893, 2 vol. in-4.

Dans ce travail, on trouvera l'indication des arrêts concernant les manufactures, au temps d'Henri IV, notamment les manufactures de glaces, cuirs, draps, etc.

III. — ÉCRITS DES CONTEMPORAINS

ACCARIAS DE SÉRIONNE. *Les intérêts des nations de l'Europe développés relativement au commerce.* Leyde, 1766. 2 vol. in-4.

BARTHÉLEMY DE LAFFEMAS. *Histoire du commerce.* Paris, Pierre Pantonnier, 1606.

BAUDEAU. *Idée d'une souscription patriotique en faveur de l'agriculture, du commerce et des arts.* Paris, 1765, in-12.

BELLEPIERRE DE NEUVE-ÉGLISE. *Cours complet de l'agriculture, du commerce, des arts et des métiers de France.* Paris, 1761-1763. 3 vol. in-8.

DE BOISLANDRY. *Un économiste versaillais*, mémoire de Boislandry sur les manufactures. 1787. Publié par F. Thénard. Paris, 1888, in-8.

BOULAINVILLIERS. *État de la France* ; extrait des mémoires donnés en 1699 par les intendants pour l'instruction du Dauphin. Londres, 1727, 3 vol. 1752, 8 vol. in-12.

La lecture de certaines parties de ce recueil nous permet d'apprécier les conséquences de la révocation de l'Édit de Nantes. De plus, on y rencontre des détails de statistique (nombre des métiers, des ouvriers, etc.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Casaux (Marquis de). *La proposition* (haussement de paye des ouvriers), n'est pas neuve, il ne s'agissait que de la démontrer. Paris, 1789, in-8.

Collection des principaux économistes. Paris, Guillaumin.

On trouvera dans cet important recueil les opinions de la plupart des économistes du XVIIIe siècle sur la liberté de l'industrie et du travail.

Discours qui a remporté le prix d'éloquence, proposé par l'Académie de Montauban en 1751 : *Combien les arts sont nécessaires à la Société.* Paris, 1751, in-4.

Les Éphémérides du citoyen. 1765-1772, 69 vol. in-12[1]. Lire les articles des économistes.

Gazette du commerce. 1er avril 1763-décembre 1783. 21 vol. in-4.

Journal de commerce, par Le Camus et l'abbé Roubaud. Bruxelles, 1759-1762. 24 vol. in-12.

Journal de l'agriculture, du commerce et des finances. Janvier 1778-décembre 1783, 72 vol. in-12.

Journal économique ou mémoires, notes et écrits sur les arts, l'agriculture, le commerce, par Baudeau, Boudet, Goulin, Querlon, Dreux, de Rodier et autres. Paris, 1751-1772, 43 vol. dont 28 in-12 et 15 in-8.

Goudard (Le Ch. Ange). *Les intérêts de la France mal entendus dans les branches de l'agriculture, de la population, des finances, du commerce, de la marine et de l'industrie.* Amsterdam, 1756, 3 vol. in-12.

Lacombe de Prézel. *Les progrès du commerce.* Paris, 1760.

Mémoires de l'Académie des sciences (XVIIIe siècle) : lire notamment les rapports de Vaucanson, Réaumur, Hellot, etc.

Le nouvelliste économique et littéraire. Paris, 1754-1761, 38 vol. in-12.

Montchrétien (Anthoyne de). *Traité de l'économie politique* dédié en 1615 au Roy et à la reyne mère du Roy, avec introduction par Th. Funck-Brentano. Paris, 1889, 1 vol. in-8.

Introduction et texte à lire pour l'étude de l'industrie à l'époque d'Henri IV. — L'auteur est partisan d'un système protecteur modéré. Il ne partage pas tous les préjugés des mercantilistes de son temps.

1. Voir aussi la suite de ce recueil : *Nouvelles Éphémérides économiques.* 1774-1776.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

MACQUER et JAUBERT. *Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers* contenant l'histoire, la description et la police des fabriques et manufactures de France. Paris, 1773, 5 vol. in-8.

ROLAND DE LA PLATIÈRE. *Encyclopédie méthodique* (voir les deux volumes sur les manufactures).

Dans cet ouvrage on trouve des aperçus sur toutes sortes de « manufactures » au XVIIIe siècle. Le futur ministre de la Convention qui occupe les fonctions d'inspecteur des manufactures fait preuve d'une profonde connaissance de l'industrie du XVIIIe siècle.

SAVARY. *Le Parfait négociant*. Paris, 1676.

A consulter nombreux détails sur la vente des produits manufacturés.

Idem. Dictionnaire universel du commerce. 3 vol. in-fol., 1741.

Les articles de ce travail qui se rapportent à l'industrie, tels que *Manufactures*, *inspecteurs des manufactures*, etc. offrent un grand intérêt mais les affirmations de Savary ne doivent être acceptées qu'après vérification.

IV. — PUBLICATIONS HISTORIQUES ET CRITIQUES DE L'ÉPOQUE MODERNE SUR L'HISTOIRE DE L'INDUSTRIE EN GÉNÉRAL

A. BABEAU. *Les artisans et les domestiques d'autrefois*. Paris, 1885, in-8.

Les détails sur la vie des ouvriers et des serviteurs du XVIe au XVIIIe siècle abondent dans cet ouvrage où l'auteur a surtout étudié la condition des travailleurs en Champagne (plus particulièrement à Troyes).

BARRÉ DE JALLAIS. *Essai sur l'industrie de la Vendée*. Paris, Chagneau jeune, 1815, in-8.

C. BEAULIEU. *Histoire du commerce, de l'industrie et des fabriques de Lyon depuis leur origine jusqu'à nos jours*. Lyon, Baron, 1838.

Travail sur l'industrie lyonnaise; médiocre et incomplet.

BIOLLAY (Lucien). *Le Pacte de famine*. Paris, Guillaumin, 1885.

Dans les deux derniers tiers de ce volume, on lit des chapitres intéressants sur l'administration de la grande industrie de 1660 à 1789.

BONNASSIEUX. *La question des grèves sous l'ancien régime* (Extrait de la *Revue d'administration*). 1882, gr. in-8.

Monographie détaillée d'une grève qui éclata à Lyon en 1711, à cause du peu de débouchés offerts aux produits lyonnais.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Idem. Les assemblées représentatives du commerce sous l'ancien régime (Extrait de la *Revue d'administration*), 1883, gr. in-8.

Chapitre de l'histoire administrative de l'ancien régime. M. B. précise le rôle des assemblées de gardes et jurés, où des représentants des manufactures et des corporations discutaient les intérêts de leur industrie et indiquaient les moyens de l'améliorer.

Bourgeois. *Les métiers de Blois.* XIIIe volume des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, 1892-1897.* Blois, in-8.

Recueil de documents intéressants pour le commerce et sur l'industrie de Blois.

De Boislisle. *Les conseils du roi sous Louis XIV.* 1 vol. in-4, Paris, Hachette, 1884.

Ce travail contient un chapitre sur le conseil de commerce au temps de Colbert et de 1700 à 1715. Cette haute assemblée dirigea la grande industrie et améliora beaucoup nos procédés de fabrication. M. de B. nous en fait connaître la composition.

H. Boyer. *Histoire de l'industrie et du commerce à Bourges.* IX. Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, p. 215. Bourges, 1884.

Du Cellier. *Histoire des classes laborieuses en France.* Paris, 1859, in-8.

Challe et Dumay. *Sur l'industrie manufacturière en Bourgogne* au XVIIe s. LXXII. Congrès scientifique de France tenu à Autun, 1876, p. 35. Autun, 1878.

Chavin de Malan. *Mémoire sur les industries exercées par les moines au moyen âge.* V. annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques, p. 236. Caen, 1853.

C. Chevalier (abbé). *Tableau de la province de Touraine* (1762-1766), administration, agriculture, industrie, commerce, impôts, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibl. municipale de Tours. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. Tours (Indre-et-Loire), 1863, in-8, VI, 323 p.

Cussart. *Histoire de l'industrie de l'Orléanais.* Société d'agriculture de l'Orléanais.

Clément (Pierre). *Histoire de Colbert et de son administration,* précédée d'une préface par A. Geffroy. Paris, 1874, 2 vol. in-8.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Du même auteur et se rattachant au même sujet dans la *Revue des Deux-Mondes* : *Les successeurs de Colbert* (15 août 1863). — *La Reynie* (15 avril 1864). — *Les émeutes sous Louis XIV* (15 août 1865).

DU MÊME. *Histoire du système protecteur en France, depuis le ministère de Colbert jusqu'à la Révolution.* Paris, Guillaumain, 1854. Ouvrage très documenté.

CROUZEL. *Étude sur les coalitions et les grèves.* 1887, Paris, A. Rousseau, 1 vol. in-8.

Dans les premiers chapitres de l'ouvrage, on trouve l'indication de plusieurs révoltes qui éclatèrent aux XVIIe et XVIIIe siècles.

CONS. *Histoire du commerce* (*Précis d'*). 1895, 2 vol. in-8.

Résumé très succinct mais exact de l'histoire de l'industrie sous Henri IV et Colbert.

DES CILLEULS. *Histoire et régime de la grande industrie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Paris, Giard, 1898.

L'auteur donne des documents nouveaux et intéressants. L'industrie du XVIIIe siècle, les règlements des manufactures y sont étudiés avec détail.

A. DRAPÉ, *Recherches sur l'histoire des corps d'arts et métiers en Roussillon.* Paris, Roumare, 1898.

DUMOULIN. *En pays Roannais* (Roanne, Souchier).

L'auteur retrace les phases de l'industrie locale du XVIe siècle à nos jours.

A. DUPUY. *L'industrie et le commerce en Bretagne à la fin du XVe siècle.* XIV. Bulletin de la Société académique de Brest, 1879-1880, p. 50. Brest, 1880.

FAGNIEZ. *Études sur l'industrie au XIIIe siècle.* Paris, 1877.

Détails intéressants sur la condition des ouvriers et de l'industrie au moyen âge.

DU MÊME. *L'Économie politique de la France sous Henri IV.* Paris, Picard, 1897.

L'auteur étudie le commerce puis l'industrie sous le règne d'Henri IV. Il s'étend longuement sur les fabriques de soieries, de draps, de cuirs, etc. Il a su profiter des travaux de Laffemas, Montchrétien, sans négliger les dépôts d'archives.

E. FLEURY. *Histoire des corporations des arts et métiers de Brest et des établissements qu'elles ont fondés dans la ville.* III. Bulletin

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de la Société académique de Brest, 1862-1863, p. 305. Brest, 1865.

FRANKLIN. *Les corporations ouvrières de Paris du XIIe au XVIIe siècles*, histoire, statuts, armoiries. Paris, 1884, in-4.

Livre contenant des anecdotes et non une histoire de l'industrie. Gravures intéressantes. Nombreuses monographies.

FUNCK-BRENTANO. *La question ouvrière sous l'ancien régime.* Extrait de la *Revue rétrospective*, t. XVII, p. 1 et 73.

L'auteur a utilisé dans une trentaine de pages les matériaux qu'il a recueillis sur quelques prisonniers de la Bastille accusés de débaucher les ouvriers français pour l'étranger. La question des grèves au siècle dernier y est également traitée.

GARNAULT (Émile). *Le commerce rochelais au XVIIIe siècle.*

A consulter pour l'histoire de l'industrie de La Rochelle.

H. HAUSER. *Ouvriers du temps passé* (XVe et XVIe siècles). Paris, Félix Alcan, 1898.

Histoire des corporations au XVIe siècle. Ouvrage intéressant par ses aperçus nouveaux sur la vie des ouvriers. (L'auteur a surtout utilisé les archives de la ville de Lyon.)

DU MÊME. *Une grève d'imprimeurs parisiens au XVIe siècle*, 1539-1542. 1 brochure. Paris, Giard et Brière, 1895.

Monographie d'une révolte d'ouvriers reproduite à la fin du volume précédent.

JOUBLEAU. *Études sur Colbert ou Exposition du système d'économie politique suivi en France de 1661 à 1663* (2 vol. 1856).

Ce travail n'offre qu'un intérêt secondaire depuis les études de Clément dont la documentation est bien plus fournie. Cependant il est à lire, surtout pour la partie consacrée à l'industrie où l'on peut voir des aperçus intéressants.

LABRAQUE-BORDENAVE. *Histoire des Députés de Bordeaux au conseil de commerce* (1700-1795). Bordeaux, Féret et fils, 1898.

Volume de 194 pages très bien documenté.

LAVERGNE (de). *Les économistes français du XVIIIe siècle.* Paris, Guillaumin, 1870.

Renseignements sur l'école physiocratique et notamment sur Vincent de Gournay qui fut intendant du commerce et comme tel s'occupa activement de l'industrie. Voir aussi : *Collection des économistes.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

LEVASSEUR. *Histoire des classes ouvrières en France.* Paris, 1859, 2 vol. in-8.

L'époque de Colbert est assez détaillée et contient un tableau de l'industrie dressé d'après les mémoires de 1698 ; les autres parties offrent des aperçus très généraux. L'auteur prépare une nouvelle édition où il utilisera les documents publiés dans ces derniers temps.

DU MÊME. *La France industrielle en 1789.* Paris, 1865.

LICHTEMBERGER. *Le socialisme au XVIIIe siècle.* Alcan, 1895.

LIESSE. *Le travail.* Paris, Guillaumin, 1899.

Cet ouvrage, d'une haute valeur scientifique, contient dans plusieurs chapitres des explications intéressantes sur le développement de la grande industrie.

LOISELET. *Coup d'œil (historique et statistique) sur les manufactures et le commerce du département de l'Aube.* Journal de l'École centrale et de la Société libre d'agriculture, du commerce et des arts du département de l'Aube, an VIII. Troyes, page 1, voir les volumes XL, XLI, XLII, XLIII, XLIV.

MARION. *Machault d'Arnouville.* Paris.

MARTIN (Germain), *La grande industrie sous le règne de Louis XIV.* 1 vol. raisin, Paris, Rousseau, 1899.

Plusieurs chapitres sont consacrés au colbertisme. La règlementation et l'administration des manufactures y sont longuement étudiées.

DU MÊME. *Histoire du commerce et de l'industrie du Velay au XVIIe et XVIIIe siècles. Buffon et Lafayette manufacturiers.* Le Puy Marchessou, 1898. — *La grande industrie sous le règne de Louis XV.* Paris, Fontemoing. (Bibliothèque de la Société des Études historiques. En préparation.)

ÉTIENNE MARTIN SAINT-LÉON. *Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791*, suivie d'une étude sur l'évolution de l'idée corporative au XIXe siècle. 1 vol. in-8, Paris, Guillaumin, 1897.

Ouvrage consciencieux. L'auteur a étudié avec détail les corporations parisiennes. Le sujet était trop vaste pour qu'il pût également nous exposer la vie des artisans de province. Néanmoins cette œuvre nous donne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

une vue d'ensemble exacte et bien documentée sur l'histoire des « arts et métiers » dans l'ancien régime.

MASSON. *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*. Paris, Hachette, 1896, 1 vol. in-8.

Renseignements sur la vente des draps de Languedoc.

H. MONIN. *Essai sur l'Histoire administrative du Languedoc pendant l'Intendance de de Basville*. 1685-1719. 1 vol. in-8. Paris, 1884.

Deux chapitres importants sont consacrés à l'histoire des manufactures de draps et de soieries en Languedoc de 1685 à 1719. Ils sont bien documentés et très détaillés. — Voir aussi le chapitre consacré à l'industrie dans la thèse de *Marchand* sur Lebret en Provence. Paris, 1889, Hachette, 1 vol. in-8 et l'ouvrage d'Hugues : *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*.

MOREAU DE JONNÈS. *État économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV*. 1589-1715. Paris, 1867. 1 vol. in-8.

NEYMARCK. *Colbert et son temps*. 2 vol. in-8. Paris, 1877.

Le style de cette étude sobre et clair en rend la lecture attrayante, même après celle de l'ouvrage de Clément sur ce sujet. Malheureusement l'auteur est avare de références. La partie consacrée à l'industrie est un peu trop sommaire.

DU MÊME. *Turgot et son temps*, 2 vol. in-8. Paris, Guillaumin.

Détails sur l'administration de Turgot en Limousin et sur l'édit de 1774.

POINSARD. *Étude sur les Chambres de commerce*. Annales de l'école des sciences politiques.

PLANET (Edmond de), *Aperçu historique sur les usines alimentées par la Garonne à Toulouse*, p. 323. Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Toulouse, 6e série. Toulouse, 1863, in-8. T. XLIII, p. 323 et LI, p. 97.

RIVOIRE, *Histoire de l'industrie dans le Gard*. Académie du Gard, 1847.

ROUMEGUÈRE (C.). Note sur l'histoire du commerce de Toulouse et communication de quatre lettres inédites. Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 5e série, T. II, Toulouse, 1858, in-8, XII-308 p.

L'Industrie en Franche-Comté avant et après la Conquête. Académie de Besançon, 1876.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

SAUZET. *Essai historique sur la législation industrielle de la France.* Revue d'économie politique. T. 6, 1892, p. 890.

SCHELLE (G.). *Dupont de Nemours et l'école physiocratique. — Vincent de Gournay.* Paris, Guillaumin, 1897.

TURGAN. *Les grandes usines.*

Bien que les fascicules de ce travail soient surtout consacrés à l'étude de l'industrie moderne, il est bon d'en lire les introductions qui contiennent quelques indications sur l'histoire économique de l'ancien régime.

SUCHET (l'abbé). *De l'industrie en Franche-Comté avant et après la conquête de Louis XIV.* CXXVI. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, années 1876 et 1877, p. 62. Besançon, 1878.

H. VILLARD. *Histoire du prolétariat ancien et moderne.* Paris, 1882, in-8.

V. — BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPALES INDUSTRIES

1° Draps.

CARLIER (abbé). *Traité sur les manufactures de laine.* 2 vol. in-12.

ARCISSE DE CAUMONT. *L'industrie de la draperie, son ancienneté en France.* XXXII. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, p. 496. Caen, 1866.

CHEMIN. *Notice sur la manufacture de drap de Viré.* III. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, p. 179. Caen, 1836.

ERNEST DOUINE. *Sur l'industrie du coton à Troyes au XVIIIe siècle.* LIIe Congrès scientifique de France tenu à Troyes en août 1864, p. 194. Troyes, 1865.

FORESTIÉ. *Notice historique sur la fabrication des draps à Montauban du XIVe siècles à nos jours.* Montauban, 1883, in-8. V. 6027.

H. DE FORMEVILLE. *Notice historique sur la manufacture d'étoffes de laine, de Lizieux, depuis sa fondation comme corporation en 1435 jusqu'à la suppression des communautés d'arts et métiers en 1791.* IVe Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, p. 131 à 238. Caen, 1837.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Auguste Matton. *Règlement relatif à l'histoire de la Draperie (à Laon), 1248.* Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. IV, année 1866, p. 462.

Pirenne. (M. Pirenne prépare un recueil de documents sur l'industrie de la draperie en Flandre au moyen âge.)

Robillard de Beaurepaire. *Note sur la manufacture royale des Andelys.* Caen, Delesquez, in-8, 43 p.

Anonyme. Rouen. Statuts, ordonnances, arrêts et règlements des marchands chandeliers de la ville et banlieue de Rouen à eux accordés par Charles IX, Henri IV, Louis XIII et Louis XV. Rouen, 1745, in-4.

2° Soies et soieries.

Achard. *Notice sur la création, les développements et la décadence des Manufactures de soie à Avignon.* Avignon. 1874, in-8, br.

Arcisse de Caumont. *Note sur les étoffes de soie des XIIe et XIIIe siècles.* Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques, p. 52. Caen, 1853.

Du même. *Les étoffes de soie au moyen âge.* XX. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, p. 507. Caen, 1854.

Bleton. *L'ancienne fabrique de soierie* **Storck**. Lyon, 1897.

Exposé des articles des règlements promulgués en 1669 pour les manufactures de Lyon. Explications de ces règlements. Peu de détails sur la vie et la condition des ouvriers.

Champoiseau. *Mémoire sur l'industrie de la soie en Touraine aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.* XX. Congrès scientifique de France tenu à Tours en septembre 1847, p. 501. Tours, 1848.

Charpin (Comte de). *Les Florentins à Lyon.* Lyon, association typographique, in-8, 1889.

Drohojowska (A.). *Les grandes industries de la France.* La soie, production et mise en œuvre. Latreille, Talebot, Olivier de Serres, Vaucauson, La Salle, Jacquard, Pasteur. Paris, P. Dupont, 1882, in-12. (8° S. 3119.)[1]

1. Ces chiffres et ceux qui sont semblablement placés ci-dessous reproduisent les cotes de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

GODART (Justin). *L'ouvrier en soie. Monographie du tisseur lyonnais.* Première partie, La réglementation du travail (1466-1791). Lyon, Bernoux et Curnin, 1899, 1 vol. in-8. Excellente bibliographie des soieries lyonnaises à la fin du travail.

PARISET (E.). *Les industries de la soie, sériciculture, filature..., histoire et statistique.* Lyon, imp. de Pitrat aîné, 1890, in-8. (8° V. 21471.)

ROUDOT (Natalis). *L'art de la soie*, 11 vol. Paris, imp. nationale, 1885 et 1887, gr. in-8. (4° V. 1799.)

SEILHAC (Comte Victor de). *La manufacture royale de Brive* (1774-1778). Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, p. 426. Tulle, 1879.

3° Toiles, toiles peintes, tricots.

ANONYME. *De l'industrie linière dans le Finistère.* XVI. Annuaire de Brest et du Finistère pour 1850, p. 144. Brest, 1890.

BÉNARD-LEDUC. *Sur l'histoire de l'industrie des toiles peintes.* LIIIe Congrès scientifique de France tenu à Rouen en août 1865, p. 173. Rouen, 1886.

FÉRAUD (Hippolyte). *De l'industrie des toiles peintes et mouchoirs à Orange.* Avignon, Seguin frères, 1887, in-8. (8° V. Pièce 6344.)

DE FORBONNAIS. *Examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes.* Marseille, 1755, in-12.

GARÇON (Jules). *Essai de bibliographie générale et raisonnée du blanchiment, de la teinture.* Paris, l'auteur, 1890, in-4. Pièce. (4° Q. 482.)

GARNIER (Émile), GARNIER (Jules). *Fabrication de la toile des Vosges.* Nancy, impr. Berger-Levrault, 1889, in-8. (8° V. Pièce 7786.)

GAULTIER DE KERMOAL. *Esquisse de l'industrie linière dans le département des Côtes-du-Nord (XIV-XIXe s.).* IX. Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 171. Saint-Brieuc, 1867.

MIGEON (jeune). *Notice sur la fabrication des toiles.* Angoulême, imp. de G. Chamignac, 1888, in-16. Pièce. (8° V. Pièce 7169.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

MORTIER (Auguste). *Le tricot et l'industrie de la bonneterie.* Troyes, 1891, in-8. (8° V. 22787.)

MOUTIER (A.). *Recherches sur le commerce et la fabrication dans le Lieuvin aux XVIIe et XVIIIe siècles des toiles de lin dites Rouen, Fleurets, Blancard,* d'après des documents inédits. Pont-Audemer, imp. de E. Dugas, 1874, in-8. (8° V. 8210.)

MORELLET (abbé). *Réflexions sur les avantages de la libre fabrication et l'usage des toiles peintes en France.* Paris, 1756, in-12.

DU MÊME. *Examen des effets que doivent produire dans le commerce de France l'usage et la fabrication des toiles peintes.* Genève. Paris, 1879, in-8.

4° Tapisseries.

DARCEL (Alfred). *Documents sur la fabrication des tapisseries dans la première moitié du XVIIe siècle en France, en Italie et dans les Flandres.* Revue des sociétés savantes des départements, p. 504, 5e série, t. VIII, année 1874.

DOUET D'ARCQ. *Recueil de documents et statuts relatifs à la corporation des tapissiers, de 1258 à 1875.* Nogent-le-Rotrou, imp. de Daupeley, in-8. Pièce. (8° V. Pièce 468.)

A. GUESNON. *Décadence de la Tapisserie à Arras depuis la seconde moitié du XVe siècle,* lettre à M. Loriquet, 15 avril 1884. Lille, imp. de Lefebvre-Ducrocq, 1884, in-8°. Pièce. (Lj 92526.)

GUIFFREY. *Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.* Tours, A. Mame et fils, 1886, gr. in-8. (4° V. 1919.)

DU MÊME. *Les manufactures parisiennes de tapisseries au XVIIe siècle.* Hôpital de la Trinité, Grande Galerie du Louvre, Savonnerie, Faubourg Saint-Marcel, Faubourg Saint-Germain, Gobelins. Nogent-le-Rotrou, 1892, in-8. (8° V. 24176.)

GRAVIER (Léopold). *Une industrie artistique au XVIIIe siècle.* La tapisserie d'Aubusson. Paris, imp. de E. Plon, Nourrit et Cie, 1886, in-8. Pièce. (8° V. Pièce 6069.)

MUNTZ (Eugène). *La tapisserie.* Paris, A. Quantin (s. d.), in-8. (8° V. 5592.)

PÉRATHON (Cyprien). *Origines de la manufacture des tapisseries*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Aubusson. XIIe-XVIIIe s. Congrès scientifique de France tenu à Limoges en septembre 1859, p. 666. Limoges, 1860.

DU MÊME. *Liste des maîtres tapissiers et maîtres peintres de l'ancienne manufacture d'Aubusson.* Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, p. 81. Guéret, 1882-1885.

SOIL (Eugène). *Les Tapisseries de Tournai. Les Tapissiers et les Hautelisseurs de cette ville.* Recherches et documents sur l'histoire, la fabrication et les produits des ateliers de Tournai. Tournai, Vasseur Delmée, 1892, in-8.

LHUILLIER (Th.). *La tapisserie dans la Brie et le Gâtinois.* Paris, impr. de E. Plon, Nourrit et Cie, 1885, in-8. Pièce. (8° V. Pièce 5659.)

VAN DRIVAL. *Des Tapissiers de haute lisse à Arras après Louis XI.* Question historique par M. le Chanoine..... Arras, impr. de H. Schouthen, 1883, in-8. Pièce. (Lj 92525.)

Stromatourgie, ou de l'excellence de la manufacture des tapis dits de Turquie, nouvellement rétablie en France sous la conduite du noble-homme Pierre Dupont, tapissier ordinaire du Roy, esdits ouvrages. Paris, en la Gallerie du Louvre, en la maison de l'autheur, année 1632.

5° **Dentelles.**

BERTRAND (J.). Le livre d'or de Saint-Pierre les Calais. *Histoire des dentelles de tulle et de leur fabrication* par J. B... Calais, impr. de Tartar Crespin, 1885, in-8 (8° V. 7372).

CORCELLE (J.). *La dentelle dans le Velay.* Le Puy. Marchessou, 1895 (8°).

DOUMERT. *La dentelle, origines, histoire, fabrication, lieux de production en France et à l'étranger.* Paris, Lecène et Oudin, 1889, in-8. (8. V. 20808).

A. DUPRÉ. *Établissement de manufactures de dentelles et de broderies à Blois 1667 ; notice précédée d'un rapport de M. de Boislisle.* Revue des sociétés savantes des départements, 6e série, XVIe année 1877, 2e semestre, p. 33.

FAGE (RENÉ). *Un atelier de dentelles à Tulle au XVIIIe siècle.* Tulle, impr. de Cranffors, 1887, in-8 pièce (8° V. Pièce 6300.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

SEGUIN (JOSEPH). *La dentelle, histoire, description, fabrication, bibliographie.* Paris, 1874, in-4.

DESPERRIÈRES (Mme G.). *Histoire du point d'Alençon*, Paris, 1885, in-8.

VEUCLIN. *Anciennes industries hospitalières. Manufacture de dentelle d'Harcourt et Bernay*, 1808, in-8. Pièce (8° V. Pièce 6804.)

6° Faïences et porcelaines.

Anciennes (les) faïences de Bordeaux par un collectionneur. Bordeaux, Féret et fils, 1880, in-8. Pièce. (8° V. 5634.)

AUSSANT. *Fabriques de poteries artistiques de Fontenay près de Rennes aux XVIe et au XVIIe siècles.* VIII. Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Villaine, p. 1, Rennes, 1873.

L. DE BERLIN-PERUSSIS. *Les anciennes faïenceries de la Haute-Provence.* II. Annales des Basses-Alpes. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, p. 289. Digne, 1884-1886.

BORDEAUX-RAYMOND. *Sur la poterie de Manerbe* (Calvados (XVIe-XVIIe s.). XVe Congrès archéologique de France, p. 91. Caen, 1849.

BOSQ (FRÈRES). *Recherches sur les anciennes usines ou fabriques de poteries et de briqueteries dans le département des Bouches-du-Rhône.* I. Assises du Sud-Est de la France, tenu à Aix en 1853, p. 90. Marseille, 1854.

H. CROIZIER. *Note sur la fabrique de faïence de Joseph Chambon, à Moulins* (XVIIIe s.) XVII. Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, p. 279. Moulins. 1883.

BONNAFFÉ (S.). *Les faïences de Saint-Porchaire.* Sceaux, impr. de Charaire et fils, 1888, gr. in-8. (4° V. Pièce 2750.)

BOUDET (E.). *Découvertes de faïences fabriquées à Limoges dans la première moitié du XVIIIe siècle.* XLIe congrès scientifique de France tenu à Limoges en septembre 1859. Limoges, 1860, p. 363.

DU BROC DE SEGANGE. *Les faïences, les faïenciers, les émailleurs de Nevers.*

BROSSARD (P.). *Les faïences lyonnaises au XVIIIe siècle.* Paris, A. Quentin, 1881, in-fol. Pièce. (Fol. V. Pièce, 411.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

DANGIBEAUD. *Notes sur les potiers, faïenciers et verriers de la Saintonge* (plat de Bernard Palissy, inventaire de 1742 et de 1781). VII. Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, p. 127, 216 et 258, Saintes, 1884.

DU MÊME. *Faïences saintongeaises de Saint-Georges-des-Coteaux.* VII. Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, p. 377. Saintes, 1884.

DAVILLIERS. *Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille et autres fabriques méridionales.* Paris, S. Castel, 1863, in-8. (8° V. 8148.)

J.-C. DOSTE. *Faïences de Moustiers, fabrication, composition de l'émail.* I. Annales des Basses-Alpes. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, p. 427, Digne, 1881-1883.

DECK (Th.). *La faïence.* Paris, Quentin, 1887, in-8. (8° V. 9158.)

DESPIERRES (G.). *Histoire de la faïence de Saint-Denis-sur-Sorthon.* Paris, H. Laurens, 1889, in-fol. (Fol. V. 2203.)

FILLON (B.). *L'art de la terre chez les Poitevins*, 1866, in-4.

FOUQUE. *Moustiers et ses faïences.*

GERSPACH. *Documents sur les anciennes faïenceries françaises et la manufacture de Sèvres.* Paris, H. Laurens, 1881, in-8. (8° V. 23066.)

GORDE. *Esquisse sur les faïences de Moustiers.* I. Annales des Basses-Alpes. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, p. 28. Digne, 1881-1883.

D.-E. GIRAUDET. *Les artistes tourangeaux, architectes, armuriers, brodeurs, émailleurs, graveurs, orfèvres, peintres, sculpteurs, tapissiers de haute lice.* XXXIII. Mémoires de la Société archéologique de Touraine, p. I à CIV et la 419.

GUIFFREY. *Documents inédits sur les anciennes manufactures de faïence et de porcelaine* recueillis et annotés par J. Guiffrey. Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupelay, 1889. (8° V. Pièce 7621.)

HOUDOY (JULES). *Recherches sur les manufactures lilloises de porcelaine et de faïence.* Lille, impr. de L. Doux, 1863, in-8. (8° V. 8149.)

JACQUEMART et LE BLANC. *Histoire de la porcelaine.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La Ferrière-Porcy (le comte de). *Une fabrique de faïence à Lyon sous le règne de Henri II.* Paris, A. Aubry, 1862, in-8 Pièce.

Ch. de Laugardière. *Documents inédits pour servir à l'histoire de la céramique dans le département du Cher.* (Fabrication de poteries au xviie s. à Neuvy-Deux-Clochers. III. Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, p. 159. Bourges, 1870.

Lecocq (Jules). *Sur les faïences dites à la marque inconnue, fabrique de M. Fauquel à Saint-Amand-les-Caux.* XXIe société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin. Saint-Quentin, p. 255.

Le Men. *La manufacture de faïences de Quimper*, 1690-1794. III. Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1875-1876, p. 35 et 88. Quimper, 1876.

Mortreuil (A.). *Anciennes industries Marseillaises. Faïences, verres, émaux, porcelaines.* Marseille, impr. de Arnoud, 1838, in-8. Pièce. (V. p. 8422.)

Du même. *Mémoires sur les faïences, verres, émaux, porcelaines* (histoire de ces industries à Marseille). XXIIe Répertoire de la Société de statistique de Marseille, p. 260, Marseille, 1859. — *La céramique provençale aux XVIe et XVIIe siècles.* LV. Congrès scientifique de France, tenu à Aix-en-Provence en décembre 1866, p. 370. Aix, 1867.

Noelas (D^r). *Histoire des faïenceries roanno-lyonnaises.* Roanne, S. Raynal, 1883, in-8. (8° V. 6026.)

Pottier (André). *Céramique. Essai de classification des poteries normandes des XIIIe, XIVe et XVe siècles.* LIIIe Congrès scientifique de France tenu à Rouen en août 1865, p. 803. Rouen, 1868.

Ris-Paquot. *Histoire générale de la faïence ancienne française et étrangère considérée dans son histoire, sa nature, ses formes et sa décoration.* Amiens, chez l'auteur, 1874 et 1876, in-fol. (Fol. V. 654.)

G. Villers. *Notice historique sur la manufacture de porcelaine dure de Bayeux.* XXIIIe Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, p. 252. Caen, 1857.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

WARMONT. *Recherches historiques sur les faïences anciennes de Sinceny, Rouy et Ogues*[1].

7° Verreries.

ANDRÉ (AUGUSTE). *De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne.* XII. Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 119. Rennes, 1879.

BARBIER DE MONTAULT (X.). *Bibliographie « Histoire de la verrerie et de l'émaillerie »*, par E. Garnier. Montauban, imp. de Forestié, 1886, in-8. Pièce. (8° V. Pièce 6168.)

BOUTILLIER (abbé). *La Verrerie et les gentilshommes verriers de Nevers*, avec un appendice sur les verreries du Nivernais. Nevers, imp. de G. Vallière, 1885, in-8. (Ln 25286.)

CHARLES (Léopold). *Les Comtois verriers*, 1498-1534, d'après les archives paroissiales de la Ferté-Bernard. Revue des Sociétés savantes des départements, p. 520, 5e série, t. VIII, année 1874.

COCHIN (Augustin). *La manufacture des glaces de Saint-Gobain, de 1665 à 1865.* Paris, 1866.

DUVAL (LOUIS). *La verrerie de Tortisambert. Addition et rectification à la monographie des verreries de la Normandie de Mr Le Vaillant de la Fieffe.* XII. Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, p. 133. Caen, 1883.

E. FLOUEST. *Trois marques de fabrique de verriers à l'époque de la domination romaine en Gaule.* Au Musée de Nîmes. Revue des Sociétés savantes des départements, p. 124. 6e série, t. I, année 1875, 1er semestre.

FOURNIER (A.). *La verrerie de Portieux, origine, histoire.* Paris, Berger-Levrault, 1886, in-8. (8° V. 8781.)

GARNIER (E.). *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie.* 1886. Tours, A. Mame et fils, gr. in-8. (4° V. 1920.)

GERSPACH. *L'art de la verrerie.* Paris, Quantin, 1885, in-8. (8° V. 7617.)

DE GIRANCOURT. *Verrerie (notes sur les verreries établies en Nor-*

1. Consulter en outre les catalogues des Musées du Louvre, de Sèvres, et des principales collections des Musées de Nevers, Marseille, Rouen, etc.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mandie au moyen âge. XXXIVe Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, p. 423. Caen, 1868.

GIRANCOURT (A. de). *Nouvelle étude sur la verrerie de Rouen et la fabrication du cristal à la façon des vernis aux XVIe et XVIIIe siècles*. Rouen, imp. de E. Cogniard, 1886, in-8. (8° V. 8649.)

GUILLAUME (L'ABBÉ P.). *Autobiographie de Caire-Morand, fondateur de la manufacture de cristal de roche de Briançon en 1778*. II. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, p. 142. Gap. 1882.

LARGUERIE. *Une verrerie à Biron* (1749). III. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, p. 499. Périgueux, 1876.

MOREBOUT (Dr Louis). *Recherches sur les faïenceries de Dijon*. Dijon, imp. de Darantière, 1885, in-4. (4° V. 1825.)

MARCUS (Ad.). *Les verreries du comté de Bitche*, essai historique, XVe-XVIIIe siècles. Nancy, imp. Berger-Levrault, 1887, in-8. (LK^7 25834.)

OGERDIAS (L'ABBÉ). *Notice historique sur les verreries de Souvigny (Allier)*. IV. Institut des provinces de France. Assises scientifiques du Bourbonnais tenues à Moulins, 1866, p. 212. Moulins, 1866.

PÉCHEUR (L'abbé). *Notes sur la verrerie de Saint-Gobain*. VI. Bulletin de la Société archéologique historique et scientifique de Soissons, p. 31. Soissons, 1852.

PIETTE. *Le château de Saint-Gobain, son origine et sa destruction* (1215-1475 ; établissement de la manufacture de glaces, 1693). XXX. Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 15. Soissons, 1879.

PELLETIER (P.). *Les verriers dans le Lyonnais et le Forez*. Paris, 1887, in-4 (LK^2 3723.)

ROUBET (L.). *La verrerie d'Apremont*. Nevers, imp. de G. Vallière, 1884, in-8. Pièce. (LK^7 24412.)

VAILLANT DE LA FIEFFE. *Liste des verreries normandes du XIVe au XIXe siècle*. VI. Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, p. 47. Caen, 1874.

VIEVILLE (L'abbé). *Notes sur le village de Bouteille* (Existence

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'une verrerie au XVIe siècle. IV. La Thiérache. Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne), p. 152. Vervins, 1876.

8° Mines et houillères.

ANONYME. *Concessions houillères des pays compris plus tard dans le département de la Creuse avant la loi sur les mines du 28 juillet 1791.* III. Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, p. 265. Guéret, 1862

BROSSARD (E.). *Le bassin houiller de la Loire*, études historiques sur la propriété, l'exploitation et l'établissement des concessions des mines de houille dans le département de la Loire. Saint-Étienne, imp. de U. Balay, 1887, in-8. (8° S. 5653.)

CHAZAUD (ALPHONSE). *Les mines de houille de Charbonnier (Puy-de-Dôme) au XVe siècle.* X. Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, p. 119. Moulins, 1867-1868.

GUILLAUME (L'abbé P.). *Notice historique sur l'Argentière. Mines d'argent de Rama.* II. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, p. 264. Gap, 1883.

ISIDORE HEDDE. *Sur l'exploitation de la houille au moyen âge.* XIV. Congrès scientifique de France tenu à Angers en septembre 1843, p. 318. Angers, 1843.

JARS. *Voyages métallurgiques.* 3 vol. in-4.

L'auteur, ingénieur des mines, ami de Buffon, décrit les opérations de l'industrie métallurgique au XVIIIe siècle. Il expose longuement et avec dessins à l'appui comment on exploite les mines vers 1750.

LUKIS. *Note historique sur les mines de Poullaouen, du Huelgoat et de Chatelaudren.* V. Bulletin de la Société d'études scientifiques du Finistère, p. 95. Morlaix, 1883.

MICHEL (Georges). *Histoire d'un centre ouvrier.* Les concessions d'Angin. Paris, 1891, in-8.

PAYET (P.). *Note historique sur les mines de Bosmoreau.* III. Mémoire de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, p. 395. Guéret, 1862.

9° Papeteries.

BABINEL DE RENCONGNE (GUSTAVE). *Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoûmois.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

(Fabrique des papiers, 1539 à 1790). XXV. Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 3. Angoulême, 1880.

BRIQUET (C.-M.). *Associations et grèves des ouvriers papetiers en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, 1897, in-8.

GRAFFIGNY (De). *Les industries d'amateurs, le papier et la toile, la terre, la cire*. Paris, 1889, in-8. (8° V. 20805.)

GERMAIN MARTIN. *Les papeteries d'Annonay*. Besançon, 1897.

MATTON (A.). *Note sur l'ancienne papeterie de Pontorcher* (depuis 1591). XXIV. Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Soissons, 1875, p. 103.

Les papeteries en Limousin. Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin XIII-XIV.

ROSTAING. *Les papeteries de Vidalon en Dauphiné*. Vienne en Dauphiné. Impr. Savigné, 1872, in-8.

ROUX. *Les papeteries de Dauphiné*. Grenoble, 1897.

STEIN (HENRI). *Mélange de bibliographie*. Paris. Librairie Techener, 1893. (Notes sur les papeteries du Marais au XVIIe siècle). La papeterie d'Essonnes. Paris, Picard, 1895.

10° Forges et fonderies.

CARTIER DE SAINT-RENÉ. *Archéologie industrielle. Histoire des forges de Mareuil*. VII. Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, p. 283. Bourges, 1878.

CHEVALIER. *Notice historique sur le service des forges*. Paris. Berger-Levrault, 1882, in-8. Pièce. (L. f.[218] 12.)

FAGE (ÉMILE). *Titre et documents. Érection de la manufacture d'armes à feu de Tulle en manufacture royale* (1777). Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, p. 48. Tulle, 1879.

Forges. Bulletin de la Société nivernaise, lettres, sciences et arts. 2me série, t. IV, p. 350 et suiv., 1870.

GOY (PIERRE DE). *L'industrie du bronze en Berry. La cachette du fondeur du Petit-Vilatte*. XIII. Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, p. 1. Bourges, 1885.

LAPORTE (GASTON). *L'ancienne fonderie de canon de Nevers*. Les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

usines de La Chaussade à Guérigny. Nevers, impr. de J. Vincent, 1886, in-8. (L. f.[234] 48.)

LECORNU (L.). *Sur la métallurgie du fer en Basse-Normande.* XXXIX. Mémoire de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 88. Caen, 1884.

MALTOUCHE et AUDIAT (LOUIS). *La fonderie d'artillerie à Saintes.* I. Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 363. Saintes, 1879.

MERLET (L.). Brevet d'invention accordé par Henri IV pour la fabrication de l'acier (1596). Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. III, p. 302.

QUANTIN. *Mémoire sur l'exploitation du fer dans le département de l'Yonne et les pays voisins dans les temps anciens et au moyen âge.* V. Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques, p. 32. Caen, 1853.

RONDEAU (CH.) et MELON DE PRADON (CH.). *Deux pièces pour l'histoire de la manufacture d'armes de Tulle.* VI. Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, p. 663. Tulle, 1884.

ROUBET (LOUIS). *Notice historique sur les forges et fourneaux du canton de la Guerche.* Nevers, 1886, in-8. (8° V. 8782.)

11° Industries diverses.

BARTHÉLEMY (Dr L.). *La savonnerie marseillaise, son origine et son développement pendant les XVe et XVIe siècles.* Marseille, Société anonyme de l'imprimerie marseillaise, 1883, in-8. Pièce. (8e V. Pièce 8611.) Voir aussi sur le même sujet : J. ROUX. *La Savonnerie marseillaise (histoire de cette industrie).* XXXII. Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, p. 7. Marseille, 1871.

GIROUX. *Orfèvrerie, serrurerie et fonderie d'art à Toulon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1885. Plon Nourrit, in-8. Pièce. (8° V, Pièce 8611.)

HAUSER (H.). *Une grève d'imprimeurs parisiens au XVIe siècle*, 1539-1542. Broch. Paris. V. Giard et E. Brière, 1895.

LE PAUTE, horloger du roi, *Traité d'horlogerie.* Paris, J. Chardon, rue Saint-Jacques, 1757.

Germain MARTIN.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Alfred Bourgeois. — **Les métiers de Blois**, documents recueillis et publiés par la *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher* (xiiie volume des Mémoires). Blois, 1892-1897, 2 vol. in-8.

On sait tout l'intérêt qui s'attache aux documents concernant nos anciennes corporations d'arts et métiers. Alfred Bourgeois dit très justement dans sa préface : « Une des questions qui préoccupe au plus juste titre notre époque, c'est l'organisation du travail et le gros problème de l'intervention publique dans cette organisation ; les rapports de l'État et du Travail. On invoque à chaque instant, dans la presse et à la tribune, les arguments historiques. Il est donc utile d'instituer l'enquête véridique et désintéressée de l'histoire sur ce point. » A cette enquête, nul n'aura contribué plus efficacement qu'Alfred Bourgeois par sa belle publication relative aux métiers de Blois. S'il est vrai que l'œuvre n'a pas l'unité, l'harmonie, les proportions imposantes du *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, le fait en est attribuable, non à l'éditeur des textes relatifs aux métiers de Blois, mais aux documents qu'il a publiés et qui lui sont parvenus délabrés, mutilés : le mérite qu'Alfred Bourgeois a eu à les réunir est d'autant plus grand. La masse, la variété, l'intérêt des documents fournis ne le cèdent d'ailleurs en rien aux célèbres publications sur les métiers parisiens de Tisserand et de Lespinasse.

Les documents recueillis s'étendent du commencement du xiiie à la fin du xviiie siècle. Le fonds principal en est constitué par le registre de la Prévôté, commencé au xvie siècle : recueil de tous les actes relatifs à la police de la ville. La juridiction de la Prévôté fut supprimée en 1614 et réunie au bailliage, mais les ordonnances de police continuèrent à être transcrites sur le même registre. Parmi les différents actes qu'il contient, les actes relatifs aux métiers sont de beaucoup les plus nombreux.

Les documents contenus dans le registre de la Prévôté, — parvenu entre les mains d'Alfred Bourgeois dans un état malheureusement lamentable, des parties entières arrachées, — ont été complétés par de consciencieuses recherches dans les registres de la Chambre des comptes de Blois et dans ceux du bailliage.

Les textes sont reproduits avec exactitude, avec trop de conscience même, l'éditeur ayant cru devoir conserver la graphie des textes dans toute leur diversité, parfois leur bizarrerie. Une introduction large d'es-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

prit, d'une langue sobre et ferme, met en valeur l'importance des documents publiés. Dans la politique suivie par la royauté vis-à-vis des communautés d'arts et métiers, Alfred Bourgeois distingue deux courants opposés : l'un désintéressé, né de la conscience des devoirs du Roi envers ses sujets ; il inspira les prescriptions contre la fraude, la garantie contre le dol et de trop rares mesures en faveur des faibles ; un autre courant avait une source égoïste et personnelle, il poussait, d'une part, à empêcher les métiers d'arriver à l'existence politique et, d'autre part, il poussait à tirer des métiers le plus grand profit financier possible. Peu à peu, ce second courant devient prédominant ; les revendications des compagnons et des apprentis furent considérées comme des ferments de troubles et de désordres, les compagnonnages (qu'on doit comparer, bien plus justement que les jurandes, à nos syndicats ouvriers modernes) furent proscrits. Les maîtres, représentants de l'ordre de choses établi, furent au contraire protégés.

La publication des *Métiers de Blois* fait le plus grand honneur, non seulement au savant archiviste de Loir-et-Cher qui en est l'auteur — et qui vient d'être enlevé prématurément aux travaux scientifiques, où il faisait preuve de tant d'autorité —, mais encore à la *Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, qui a donné son appui moral et ses subsides à une œuvre importante où historiens et économistes ne cesseront de trouver les plus précieuses indications.

Frantz Funck-Brentano.

*
* *

André Le Glay. — **Les Origines historiques de l'alliance franco-russe.** Paris, libr. Champion, 1 vol. in-12 de 302 p.

L'orientation actuelle de la politique fournit un intérêt tout particulier à la savante étude de M. André Le Glay sur les rapports de la France avec la Russie, de 1048 à 1717. — Le mariage de Henri Ier avec Anne de Russie fit connaître les régions éloignées que baignait le Borysthène ; mais, quatre siècles après seulement, des relations commerciales s'établirent entre les deux pays, grâce à l'esprit aventureux de marins dieppois bientôt suivis de marchands parisiens. Henri IV eut plusieurs fois l'occasion de correspondre avec les tsars et s'intéressa au voyage d'un de ses anciens officiers, le capitaine Margeret, qui publia un curieux récit de son séjour en Moscovie. En 1615, Louis XIII reçut à Bordeaux, du premier des Romanof, une ambassade qui fut le prélude de rapports plus fréquents et que Potemkine développa pendant ses missions auprès de Louis XIV. Enfin la visite de Pierre le Grand à Paris, pendant la minorité de Louis XV, décida les négociations d'Amsterdam : « Pour la première fois, la « France et la Russie avaient apposé ensemble leur signature au bas d'un « acte politique, et, à dater de cette époque-là, les deux pays entrèrent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« en relations régulières et suivies par la création de légations perma-
« nentes à Saint-Pétersbourg et à Paris ».

Tels sont, indiqués à grands traits, les points principaux d'une étude qui constitue un précieux résumé historique.

Vte Maurice Boutry.

*
* *

Comte Fleury. — **Louis XV intime et les petites maîtresses.** Paris, libr. Plon, un vol. in-8 de 388 p. avec portraits, 1899.

En étudiant la personnalité intime de Louis XV, M. le comte Fleury a entrepris un travail considérable : en effet, si la connaissance exacte du XVIIIe siècle est rendue difficile par l'abondance même des documents, elle devient particulièrement délicate lorsqu'il s'agit de la cour de Versailles. Le comte Fleury est parvenu à établir plusieurs points historiques, malgré le défaut d'impartialité, de sincérité, d'exactitude de la plupart des mémoires du temps, malgré les lacunes voulues des pièces officielles. Il nous fait bien connaître l'homme avec ses quelques qualités et ses nombreux défauts, ce qui nous permet de comprendre le Roi et les mobiles secrets de sa politique hésitante ; il nous dévoile, dans le détail et avec une constante précision, les petites intrigues qui constituaient son principal souci, au grand détriment des intérêts de la France.

Le rôle joué à Versailles par les sœurs de Mailly, par Mesdames de Pompadour et du Barry se trouve maintenant connu, puisque les maîtresses en titre faisaient en quelque sorte partie du conseil et intervenaient plus ou moins directement dans les affaires ; mais d'autres liaisons, et elles furent nombreuses, enveloppées d'un certain mystère, donnaient prise à la légende au détriment de la vérité. Grâce au comte Fleury, nous savons ce que furent, avec leurs conséquences, ces caprices de Louis XV pour des femmes appartenant aux diverses classes de la société ; pour la princesse de Robecq, la comtesse de Forcalquier, la comtesse de Choiseul-Romanet, la comtesse d'Estrades, la Morphise, la marquise de Coislin, Mesdemoiselles de Romans et Tiercelin, la comtesse d'Esparbès, Madame Pater...

En même temps que ses passades, la jeunesse du Roi et ses derniers jours sont l'objet de fort belles pages. D'ailleurs, une documentation très complète ne nuit en rien à un style alerte, sobre, précis, et l'ouvrage du comte Fleury constitue une lecture des plus agréables en même temps qu'une importante œuvre historique.

Vte Maurice Boutry.

*
* *

G. Lenôtre. **Le Marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne.** Paris, Perrin. 1 vol. in-8.

L'histoire du Marquis de La Rouërie a paru dans la *Revue des Deux-*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Mondes et y a obtenu tout le succès mérité, autant par l'intérêt du sujet que par le talent d'exposition mis en œuvre par M. Lenôtre. La Revue eût certainement pu remplacer son roman habituel par cette histoire, sans provoquer de réclamations, les diverses péripéties du drame étant tout à fait imprévues, aussi passionnantes d'intérêt que n'importe quel ouvrage de Dumas père ou de Paul Féval ; et combien ces œuvres de pure imagination ne pâlissent-elles pas à côté de cette tragédie réellement historique, dont les moindres assertions s'appuient sur les documents les plus authentiques?

M. Lenôtre a su donner un singulier relief aux principales figures du drame; d'une part, l'héroïque mais trop confiant La Rouërie et son fidèle Chafner ; de l'autre, les sinistres et louches personnages qui ont nom Chévetel, Lalligan, Burthe. Ce contraste seul suffit à nous expliquer les haines suscitées parmi les paysans de l'Ouest par le Gouvernement révolutionnaire, quand on voit ce dernier représenté par de pareils personnages !

La documentation de ce livre a coûté à M. Lenôtre, comme nous l'avons dit plus haut, les recherches les plus étendues et les plus minutieuses. Rapports de police, archives de greffes, souvenirs de famille, rien n'a été négligé par lui, d'où son livre prend une grande valeur pour l'histoire si obscure et si confuse des insurrections de l'Ouest.

Qu'on nous permette cependant une remarque. Jusqu'ici, c'était Jean Cottereau, dit Chouan, qui passait pour avoir été l'instigateur et le premier chef de l'insurrection bretonne, à laquelle on donna son nom. L'auteur parle bien de ses relations avec La Rouërie, mais il ne le fait qu'incidemment. Il eût peut-être été intéressant de nous expliquer comment, fait assez fréquent du reste, le subalterne fit oublier le chef.

M. Lenôtre a fait là, non seulement un livre intéressant et utile, mais un bon livre par tous les grands et nobles exemples qu'il nous présente. Espérons que, pour notre instruction, aussi bien que pour notre agrément, il réunira bientôt en volume ses chroniques hebdomadaires du *Temps* où il nous édifie sur l'histoire intime des principaux personnages de la Révolution et sur les comparses du drame révolutionnaire.

Marc Furcy-Raynaud.

*
* *

Commandant Margueron. — **Campagne de Russie.** Paris (H. Ch. Lavauzelle) 1899. Première partie ; 2 vol. in-8; avec croquis et cartes.

Le commandant Margueron qui dirigeait, il y a quelques mois encore, la section historique de l'État-major de l'armée, a entrepris l'histoire *documentée* de la campagne de Russie. Dans la plupart des ouvrages précédemment publiés par les écrivains militaires sur cette période de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

notre histoire si glorieuse et si malheureuse, les faits sont décrits, analysés, résumés, parfois même amplifiés sur des impressions, sur des récits, mais sans mettre suffisamment en lumière le véritable témoin, le document! C'est à lui, c'est à ces nombreux cartons conservés au ministère de la guerre ou aux archives nationales qu'il faut demander si l'Empereur, dans ses instructions écrites, adressées à ses ministres et à ses lieutenants, n'a pas péché par excès de confiance ou même par imprévoyance.

Certes la grande armée a été foudroyée par le terrible hiver russe et non pas par des troupes qu'elle a presque constamment vaincues, mais cette température meurtrière n'avait-elle pas été prévue par l'empereur quand il traçait son plan de campagne? Pour la subir dans les conditions les plus supportables, avait-il judicieusement choisi ses points de stationnement et l'emplacement de ses approvisionnements? Enfin, dans le désert qu'a créé le patriotisme russe, Napoléon a-t-il dirigé selon les règles de la guerre, les nécessités du moment, cette immense armée de 620.000 hommes et 150.000 chevaux, divisée en dix corps d'armée tant français qu'étrangers? En un mot, Napoléon a-t-il été inférieur à lui-même, ou doit-on le considérer comme la victime d'une fatalité inéluctable?

Pour préparer la solution de cette question qui a préoccupé tant d'historiens, le commandant Margueron a recueilli un énorme dossier qu'il a nettement classé, soigneusement annoté, en le faisant précéder d'un lumineux exposé. Comme il le dit en fort bons termes, l'histoire par excellence est celle qui a pour base les pièces originales, écrites par ceux qui ont assisté ou pris part aux événements. Pour retrouver la vie d'une armée en campagne, il faut découvrir une foule de faits que les écrivains ignorent ou négligent. « En citant textuellement les ordres donnés chaque jour par l'Empereur, on mettra sa pensée en pleine lumière, et si à ces ordres on joint les rapports d'exécution des maréchaux, généraux et autres, la réalité se dégagera avec une franchise aussi complète que possible. »

L'ouvrage se divise en trois grandes parties qui correspondent à trois périodes distinctes. Le génie militaire de l'Empereur s'affirme à chaque page de ces instructions si précises dans leur sobriété où il prévoit tout ce que l'humaine raison pouvait prévoir...

La première partie comprend deux volumes. Dans le premier, l'auteur étudie la période préparatoire du commencement de 1810 au mois de février 1812; l'armée d'Allemagne devient la grande armée. Le corps du maréchal Davout prend, en Allemagne même, une position d'avant-garde, soit pour franchir la frontière russe, soit pour pénétrer en Prusse où l'hostilité grandit toujours contre nous. Napoléon concentre des troupes, en s'efforçant de ne point dégarnir les places et les postes qui ont quelque

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

intérêt. Tout en multipliant les instructions techniques de détails, formation de régiments, de marches, concentration, magasins, etc. qu'il rédige le plus souvent lui-même, il reste en correspondance directe avec ses agents diplomatiques par l'intermédiaire de son ministre des relations extérieures.

L'ouvrage du commandant Margueron n'est pas moins bien documenté au point de vue de l'histoire diplomatique que sous le rapport militaire; beaucoup des pièces citées proviennent d'ailleurs des papiers de la secrétairerie d'État, aux archives nationales.

Le second volume comprend aussi d'intéressantes instructions concernant les relations diplomatiques avec la Russie et la Prusse, mais la période d'action se prépare fiévreusement : décrets de l'empereur, circulaires des ministres Clarke et de Cessac, notes du major général, tout indique que la guerre est prochaine; les préparatifs s'annoncent formidables. Il n'est pas jusqu'à l'Angleterre, la vieille et implacable ennemie, que Napoléon ne songe à attaquer. Le 23 juin 1811, il écrit au ministre de la guerre de rassembler deux divisions au camp de Boulogne, sous le commandement d'un maréchal. Pour prévenir toute incursion de la marine britannique, il faut, en outre, pourvoir à la garnison des côtes de Hollande. On y réunira des compagnies de voltigeurs et des détachements de cavalerie légère. En même temps, l'empereur centralise les renseignements que des émissaires secrets rédigent pour lui en Lithuanie, en Ukraine, en Finlande, sur les troupes russes. Chaque jour, il modifie et complète son plan de campagne. Nous en verrons l'exécution et les déceptions, dans la seconde et la troisième parties.

En attendant, nous ne pouvons que féliciter le commandant Margueron de la tâche qu'il s'est imposée. Deux très belles cartes en couleur permettent de retrouver facilement l'emplacement des quartiers généraux et de suivre la marche des principales colonnes.

René Bittard des Portes.

*
* *

Henry Clément. — **L'arrestation de la duchesse de Berry**. 1 vol. in-16 de 90 pages. Paris, librairie A. Fontemoing, 1899.

Le commissaire de police Joly, chargé par le gouvernement de Louis-Philippe de s'emparer de la duchesse de Berry, avait rédigé un rapport détaillé de l'arrestation qu'il parvint à opérer le 7 novembre 1833 à Nantes, après diverses vicissitudes. Possesseur de cet intéressant manuscrit, M. Henry Clément a donc eu la bonne fortune de pouvoir nous révéler des détails fort curieux et ignorés jusqu'à ce jour, malgré les nombreux ouvrages ou mémoires qui ont étudié cet épisode de l'histoire contemporaine.

B.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

*
* *

E. Lavisse et A. Rambaud. — **Histoire générale du IVe siècle à nos jours, tome XI. Révolutions et guerres nationales.** — 1 vol. in-8°, 1014 p. Paris, Colin, 1899.

Le onzième volume de cette importante collection embrasse la période qui s'étend de 1848 à 1870, période d'enfantement et d'organisation du monde moderne.

Les critiques que j'ai déjà adressées au précédent volume, subsistent pour celui-ci. Ces critiques sont peu graves, en ce sens qu'elles ne s'appliquent qu'à un fait entièrement indépendant de la volonté des auteurs ; c'est que l'apparition du définitif précis de M. Seignobos, *Histoire politique de l'Ecole contemporaine* enlève toute originalité et toute saveur aux chapitres où les collaborateurs de l'*Histoire générale* se rencontrent avec lui.

On ne saurait trop regretter aussi que, sauf pour un chapitre (la Révolution de 1848 et la Réaction en France) écrit d'ailleurs par M. Seignobos, les bibliographies soient aussi peu critiques qu'elles le sont. C'est beaucoup sans doute de donner des listes d'ouvrages et de documents, mais ce n'est pas tout que d'en dresser le catalogue même sommaire ; un mot sur la valeur relative et la tendance de chaque œuvre rendrait plus conforme à leur but, ces bibliographies destinées à être d'un usage courant et immédiat.

Il est fâcheux aussi que, dans un « Manuel », se rencontrent des chapitres d'une allure tendancieuse comme le dernier : *l'Église et les cultes* ; que, dans une « Histoire générale », on n'ait pas fait une place à part à l'histoire de la Hongrie, si différente, si distincte de celle de l'Autriche ; qu'on ne produise pas une vue d'ensemble du mouvement des idées nationalistes et séparatistes, et qu'enfin on ne trouve rien sur l'évolution des doctrines économiques et sociales qui ont joué un si grand rôle durant cette période.

En revanche à côté de lacunes regrettables, il y a de fort bons chapitres dans cette œuvre qui a été menée avec une grande régularité et qui rendra de réels services. Les chapitres sur la guerre de 1870, sur le second empire, sur la formation de l'unité allemande, sur le Monde islamique et sur l'Extrême-Orient, comptent parmi les plus lumineux ou les plus nouveaux résumés qui aient été faits sur ces questions.

M. D.

*
* *

Charles Roux. — **Notre marine marchande.** — Paris, A. Colin, 1898, in-18.

Nous sommes heureux d'enregistrer la publication de la très intéressante

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

étude de M. Charles Roux, *Notre marine marchande*. Cet excellent livre ne doit pas seulement s'adresser à ceux qui s'occupent pratiquement du commerce maritime, mais à des jeunes gens auxquels il montre ce que, sous des formes plus littéraires, d'autres ont déjà enseigné : qu'il y a fort à faire loin du fonctionnarisme. Il fait appel encore, et tout particulièrement aux méditations de nos législateurs qui ont le devoir d'édicter des lois capables de bien seconder les efforts de nos commerçants. L'auteur, abordant le côté historique de la question, recherche si, dans les siècles passés, alors que la centralisation des pouvoirs n'était pas encore venue entraver la liberté d'action, notre race possédait les qualités d'initiative, de persévérance et d'énergie qui sont les éléments essentiels du haut négoce et de la grande navigation. Il remarque que tant que le commerce a été libre, il fut prospère malgré les obstacles de tous genres qu'il dût franchir. Dès que le pouvoir royal voulut donner sa protection et imposer sa surveillance aux commerçants notre marine marchande commença à décliner. Cependant les armateurs français montrèrent à maintes reprises de quels efforts et de quels sacrifices ils étaient capables en soutenant de leur fortune et de leurs propres navires le pouvoir royal contre l'ennemi sur mer. Voilà ce que vaut notre vieux sang français. Maintenant nous devons constater que notre marine marchande, tenant encore le deuxième rang en 1887, ne peut en 1895 revendiquer que le troisième, et, pour peu que le déclin suive la même progression, dans quelques années nous ne compterons qu'après l'Angleterre, l'Allemagne et la Norvège.

M. Charles Roux recherche les causes de cette décadence. Elles sont multiples : mais elles résident principalement dans la législation qui enserre les armateurs français ; dans le régime de protection qui non seulement détourne les frets des ports français mais entrave encore le développement de notre flotte marchande en ne facilitant pas l'achat de navires à un prix raisonnable sur les chantiers étrangers. L'auteur expose congrument tous les désiderata de notre marine marchande, et nous devrons à cet excellent livre de nous avoir appris, d'une façon pleine d'intérêt, dans quel état vit notre commerce maritime, et vers quels buts doivent tendre les travaux de nos législateurs en cette matière.

Georges Ledoux.

*
* *

Nouveau Larousse illustré, publié sous la direction de Claude Augé. Paris (librairie Larousse) (A-Ch.), in-4°. *En cours de publication.*

Du moment où la publication du nouveau Dictionnaire Larousse était confiée à M. Claude Augé, on était assuré que la partie historique y aurait un développement important et serait rédigée avec compétence. M. Augé

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

est l'auteur de plusieurs précis et manuels historiques, publiés à la Librairie Larousse, composés avec autant d'exactitude que de clarté, et avec un sentiment pittoresque qui s'adapte bien à la pensée de l'enfant. Pour rédiger ces manuels, où les diverses parties de l'histoire doivent être également mises en lumière et chacune selon son importance, une connaissance approfondie de l'ensemble du mouvement historique est nécessaire, et c'est également la qualité requise pour diriger une œuvre comme le Nouveau Larousse illustré. M. Augé a trouvé en M. Maxime Petit, qui s'est fait connaître par de nombreux articles d'histoire et de critique historique, parus dans la *Revue Encyclopédique* et la *Grande Encyclopédie*, un auxiliaire précieux. Quand nous aurons dit que les historiens les plus autorisés ont apporté leur concours à l'œuvre commune, nous en aurons fait comprendre la valeur.

L'histoire de l'Antiquité est confiée à MM. Joachim Ménant, de l'Académie des Inscriptions; Charles Diehl, de l'Université de Nancy; Gaston Maspéro, de l'Académie des Inscriptions; Camille Jullan, de l'Université de Bordeaux; Paul Monceaux, ancien élève de l'École d'Athènes; le Moyen-Age est traité par MM. Ferd. Lot, Petit-Dutaillis, Gabriel Ledos; l'Ancien Régime, par MM. Henri Carré, de l'Université de Poitiers, André Baudrillart, Yves Saint-Paul; la Géographie, par MM. Froidevaux, Alcide Ebray, Gaston Rouvier; la Philologie, par MM. Antoine Thomas et Alfred Jeanroy; l'histoire de l'Art, par MM. Samuel Rocheblave, Henry Jouin, Maurice Maindron. La *Société des Études historiques* occupe elle-même une place importante dans la rédaction : l'un de nos anciens présidents, M. Henri Welschinger, traite de l'époque de la Révolution et de l'Empire, qu'il étudie avec tant d'éclat et d'érudition; M. Léon Marlet rédige les articles sur l'histoire du XVIe siècle, et M. Gaston Duval les articles relatifs à l'histoire de l'Imprimerie.

Une qualité essentielle d'une œuvre de ce genre devait être l'impartialité, et elle est acquise au *Nouveau Larousse* d'une manière qu'on ne saurait trop hautement approuver. M. Claude Augé a écrit dans la préface du dictionnaire une déclaration à laquelle lui et ses collaborateurs se sont rigoureusement conformés : « Quant à l'esprit dont s'inspire le *Nouveau Larousse*, c'est l'esprit purement scientifique : nous entendons par là que nous considérons cette encyclopédie, non comme une machine de guerre, non comme une œuvre de polémique, mais comme un exposé de faits et d'idées. Résolu à l'impartialité, nous avons donc choisi nos collaborateurs sans distinction d'origine, de parti, de confession, n'ayant en vue que leur compétence, et il nous a semblé que, de ce groupement d'hommes réciproquement respectueux de leurs idées, associés à une tâche de bonne foi, il ne pouvait sortir qu'une œuvre harmonieuse en toutes ses parties et salutaire pour le lecteur ».

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le nouveau Dictionnaire comprendra sept volumes. C'est l'intermédiaire entre les vastes encyclopédies qui garnissent plusieurs rayons d'une bibliothèque et le dictionnaire manuel en un ou deux volumes. Il répondait ainsi à un besoin, et nous devons nous féliciter qu'une œuvre qui est appelée à avoir une aussi grande influence sur les idées de la génération nouvelle soit rédigée dans un esprit rigoureusement scientifique et avec autant de compétence.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

*
* *

Dr JOH POHLER. — **Bibliotheca historico-militaris. Catalogue systématique des publications en toutes langues sur l'histoire et l'art militaire depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la fin de l'année 1880**, IVe volume. Leipzig, Georg Lang, éditeur, grand in-8 de 720 pages, 1898-1899.

Quiconque connaît la matière si riche des trois premiers volumes de cette publication remarquable saluera avec satisfaction l'apparition du quatrième. Il n'existe aucun ouvrage bibliographique de ce genre qui soit plus substantiel ni plus fécond. Son auteur a rassemblé avec un labeur, une application vraiment extraordinaires, des renseignements disséminés jusqu'ici un peu partout ; il a été secondé, d'ailleurs, dans sa tâche gigantesque, par de complaisants collaborateurs parmi lesquels il suffira de citer M. F. von der Wengen. Les deux premiers volumes contiennent la littérature de l'histoire militaire, de l'époque la plus reculée jusqu'à l'année 1880, soit plus de vingt-six mille titres d'ouvrages. Le troisième volume s'occupe de l'histoire militaire des pays pris isolément, de l'histoire des forteresses et autres endroits d'intérêt stratégique, de l'histoire des armées et des corps, enfin de l'art militaire et de l'histoire de la marine. Le quatrième volume énumère les biographies, les événements mémorables et les correspondances. Cette publication nous fait connaître des ouvrages dont nous ne soupçonnons même pas l'existence. La *Bibliotheca historico-militaris* ne s'adresse pas uniquement aux militaires. Elle offre une utilité incontestable à tout historien et bibliographe. Des sources que les chercheurs ne pourraient découvrir qu'avec une grande perte de temps et beaucoup de peine leur sont ici indiquées de la façon la plus commode. Aussi cette œuvre qui témoigne d'un travail aussi consciencieux qu'acharné est-elle, pour les amateurs comme pour les érudits, véritablement une mine de documents qui ne devrait manquer dans aucune bibliothèque importante.

C.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DÉPARTEMENTS

Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique, 48e année, 190 livraisons : Cte A. de Loisne, *L'Ancien nom de Saint-Quentin-les-Aire.* [C'est Bléty.] — J. Lion, *Note sur le sculpteur artésien Simon Hurtrel*, 1648-1724. [La véritable orthographe est Hurtrelle, l'auteur publie son acte de décès ; mais il n'y est point dit, comme l'imprime Bellier de la Chavignerie, qu'il soit né à Béthune.] — Pagart D'Hermansart, *Différend entre l'échevinage de Saint-Omer et Mme de Bèvres. Épisode de la défense de la liberté individuelle au XVe siècle.* [Droit de protection de la commune s'étendant au delà de la commune du **territoire.**]

*
* *

Bulletin trimestriel de la société archéologique de Touraine, n° 2. G. Collon, *Note sur quelques épigrammes de Martial et de divers auteurs* [trouvées dans le manuscrit 142 de la bibliothèque de Tours et contenant une trentaine de lettres de Senèque, douze épigrammes de Martial, au sujet desquelles l'auteur se livre à un travail critique aboutissant au résultat suivant. Sur ces douze épigrammes, trois sont certainement de Martial, trois sont de lui probablement, deux d'Hildebert de Lavardin et quatre sont anonymes]. — Ch. de Beaumont, *L'exécution de Cinq-Mars d'après une relation inédite.* [Copie trouvée en classant les archives du château de Peyrelongue d'une pièce portant ce titre : « Lettre contenant brièvement l'histoire de la mort des sieurs de Saint-Marc et de Thou ». Relation intéressante et certainement d'un témoin oculaire.] — A. Vincent, *L'abbé de Grécourt, inventaire de son mobilier.* — H. Grimaud, *La taille triennale levée à Chinon, 1521-1635.* [Important pour la topographie du vieux Chinon.]

*
* *

Bulletin de la Société de Borda. 1er trimestre 1899. J. Beaurredon, *Phonétique du gascon landais.* — J. Dupuy, *Communication à la Société de Borda sur les brises folles dans le golfe de Gascogne.* — A. Degert,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Histoire des évêques de Dax. [Introduction. Dax. Son nom, la *civitas Aquensium*. Le diocèse de Dax, ses limites à travers les âges. Ses divisions géographiques, ses historiens des évêques de Dax.] — J. E. D. — G. C. *L'Aquitaine historique. Les vieux usages locaux.* [Coutumes des dépouilleurs (Lespourguères). Battage du froment, la vendange.]

*
* *

Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais. T. XII, n° 164. Mgr Desnoyers, *Visite à la bibliothèque du grand séminaire. Objets ayant appartenu à Mgr Dupanloup.* — Abbé Paturange, *Des charges militaires imposées aux populations rurales aux temps de Richelieu et de Louis XIV.* [Documents recueillis dans les minutes des notaires de Lorris, relatifs aux milices de 1636.] — Mgr Desnoyers, *Découvertes archéologiques.* [Description de 121 monnaies romaines ou grands bronzes trouvées à Quiers-sous-Bellegarde, à Montcorbon, à Meung-sur-Loire et de monnaies du xvie siècle trouvées à Rouvray Sainte-Croix.] — Abbé Paturange, *Documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.* [Pièces prises au minutiers des notaires de Lorris sur les propriétés et les droits que possédait l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire dans cette partie du Gâtinais, 1740-1789.] — Ch. Cuissard, *Un cours de grec à Orléans, 1510-1511.* [Notes, d'après le journal du cardinal Aléandre publié par M. Omont, sur le cours de grec professé à Orléans au xvie siècle par ce prélat, et suivi par 25 élèves.]

*
* *

Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard. XXVIe volume, 2e fascicule. Ch. Contejean, *Supplément au glossaire du patois de Montbéliard.* — Jules Gauthier, *Étude sur les sceaux des comtes et du pays de Montbéliard, XIIe XVIIIe siècle, pl.* [Étude et description très consciencieuse non seulement des sceaux des comtes de Montbéliard, mais aussi des sceaux des cours de justice, des baillis, chanceliers et tabellionages, des municipalités et de ceux des corporations.] — Ch. Duvernay, *L'Église Saint-Maimbœuf et le retable de Schaufelein.* [Dissertation au sujet d'un retable possédé par un des musées de Vienne et provenant de Montbéliard. L'auteur, de concert avec un savant viennois, M. Modern, présume que le retable provient de l'église Saint-Maimbœuf : il y en fait la reconstitution. Le retable serait l'œuvre de Schaufelin, élève d'Albert Dürer.] — Aug. Emonot, *Les lettres de privilèges, maîtrises, jurandes, brevets, patentes, offices, institutions etc., déposées à la municipalité de Montbéliard les 24 et 25 nivôse an II.* [Documents intéressant les familles.]

M. D.

*
* *

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Revue du Nivernais. — Juin 1898. Achille Millien, *Petites légendes populaires du Nivernais.* — **Juillet** : Abbé Meunier, *Origine et histoire des parlers du Nivernais* (Les peuples germains du ve siècle. Vestiges linguistiques qu'ils ont laissés dans le Nivernais, suite). — **Août** : G. Gauthier, *Le droit d'usage et la glandée dans les bois du Nivernais* (intéressante étude d'après de nombreux documents). — A. Millien, *Petites légendes populaires du Nivernais* (saint Romain et saint Pierre). — **Septembre** : Ed. Duminy, *Les anciens notaires de Nevers* (notaires royaux et notaires seigneuriaux). — A. Jardé : *Les premières amours de Marie de Gonzague* (projet de mariage de cette princesse avec Gaston d'Orléans, d'après les mémoires du temps). — **Octobre** : A. Jardé, *Les premières amours de Marie de Gonzague* (suite). — **Novembre** : A. Jardé, *Les premières amours de Marie de Gonzague* (suite). — **Décembre** : A. Millien, *La nuit de Noël en Catalogne* (curieuse étude traduite de l'espagnol). — A. Millien, *Le Noël populaire du pommier miraculeux.* — *Le Noël populaire de la fuite en Égypte* (versions nivernaises recueillies par A. Millien). — A Jardé, *Les premières amours de Marie de Gonzague* (fin). — Abbé Meunier, *Origine et histoire des parlers nivernais* (suite) (Méthodes employées pour l'étude des parlers du Nivernais). — **Janvier 1899** : Abbé Meunier, *Origine et histoire des parlers du Nivernais* (suite). — **Mars** : R. de Lespinasse, *Les annuaires et almanachs de la Nièvre* (la plus ancienne collection retrouvée s'étend de 1755 à 1793). — Abbé Perdriat : *Une apparition en Bourgogne (1324).* — **Avril** : L. Audiat, *Un historien de la Révolution en Nivernais* (compte rendu des ouvrages de M. Paul Meunier). — **Mai** : R. de Lespinasse, *Les annuaires et almanachs de la Nièvre*, suite (Almanachs de 1784 à 1793; Almanachs et annuaires de l'an VI à l'an XI). — L. Audiat, *Un historien de la Révolution en Nivernais*, fin. — Abbé Meunier, *Etude sur les noms de lieux du Nivernais.* — Ed. Duminy, *Le Mangier-Dieu de Saint-Pierre le Moûtier.*

B.

*
* *

Revue agricole, industrielle, historique et artistique de l'arrondissement de Valenciennes. — Octobre 1898 : V. Henry, *Notes sur Mlle Duchesnois.* Séjours de cette célèbre tragédienne à Valenciennes. Rivalités excitées par ses débuts au Théâtre-Français; elles donnent naissance à un poème héroïcomique paru en 1803 et intitulé la guerre théâtrale. — **Novembre** : V. Henry, *Renseignements sur la naissance et la famille du général de Poillouë de Saint-Mars* (1832-1897). — **Décembre** : Em. Vanden Bussche, *L'Ecole flamande au Musée de Valenciennes.* Ce musée possède une fort belle série d'œuvres de l'école flamande (51 artistes différents, 87 tableaux); les plus grands maîtres du xvie au xviiie siècle y sont représentés.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Éditeur-Gérant : Albert Fontemoing.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

La question sociale dans l'Histoire

ROME

Le jour où les historiens seront parvenus à rattacher les événements qu'ils étudient à leurs véritables causes, ils prêteront un solide appui aux hommes d'État et aux théoriciens qui ont entrepris, avec si peu de succès, hélas! jusqu'à ce jour, de résoudre la question sociale.

Jadis les historiens imaginaient des fables sur les événements pour l'étude desquels les documents leur faisaient défaut, et quand ces documents étaient à leur disposition, ils les interprétaient d'après l'état social et politique de leur propre temps. Les historiens modernes font-ils beaucoup mieux? Eux aussi ne se contentent-ils pas d'hypothèses pour l'explication des époques reculées et lorsqu'ils dissertent sur des événements plus récents, ne le font-ils pas, eux aussi, selon les idées et les passions de notre époque? Parallèlement les théoriciens imaginent de vains principes et combinent des constitutions éphémères, qu'ils croient devoir demeurer en vigueur pendant des siècles, et les hommes d'État se conduisent d'après les illusions des uns et des autres, tout en se figurant diriger les destinées des peuples. Aussi la question sociale demeure-t-elle également inintelligible et insoluble.

Ce qu'on est convenu d'appeler la question sociale — où la plupart ne voient qu'un phénomène passager dont il suffirait de trouver la solution pour en faire, du même coup, disparaître, non seulement les effets, mais les causes — est en réalité l'expression du grand mouvement à la fois économique, social et politique qui a entraîné successivement tous les peuples vers le progrès, puis les a emportés vers la décadence; mouvement si profond et si large que, devant lui, tous les événements qui ont reçu des noms dans l'his-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

toire et qui sont marqués d'une date — pour considérables qu'ils nous paraissent, — et que les personnages qui semblent les avoir dirigés — pour grand qu'ait été leur rôle — sont de fort petite, voire même d'aucune importance ; ils ne constituent que des effets, ils ne sont jamais des causes. Quelle est l'action d'une journée de soleil ou d'une nuit de tempête sur la marche de la terre roulant dans son orbite? La question sociale n'est pas plus inhérente au prolétariat et à la bourgeoisie modernes, qu'elle ne l'a été autrefois au Tiers-État et aux ordres privilégiés, qu'elle ne l'a été, en remontant plus haut encore, au servage et à la noblesse féodale. Elle se confond avec la civilisation et la décadence des peuples et est régie par des lois qui ont la régularité et la fixité des lois naturelles.

Il n'en existe point d'exemple plus remarquable que l'histoire de Rome. En suivant l'histoire de ce grand peuple, depuis ses débuts si modestes jusqu'à sa chute, depuis ses premières conquêtes sous les murs de la ville qu'il étendit graduellement jusqu'à l'immensité du monde connu, on voit distinctement la loi immuable qui régit la question sociale.

Transformant la révolte des Gracques en une révolution semblable à celle que nous avons nous-même traversée, M. Mommsen écrit : « Après la bataille de Pydna, l'État romain vécut dans le repos le plus complet durant tout un siècle : à peine si, çà et là, quelque agitation se manifeste à la surface. L'empire territorial s'étendait sur les trois continents et l'éclat de la puissance romaine, la gloire du nom romain allaient sans cesse croissant; tous les yeux se tournaient vers l'Italie; tous les talents, toutes les richesses y affluaient; il semblait que l'âge d'or dût s'y ouvrir au bien-être de la paix, aux joies intellectuelles de la vie[1]. » Ce fut le contraire qui arriva. L'esprit de coterie succéda aux grandes ambitions, les aperçus mesquins remplacèrent les vues politiques, et la guerre contre l'étranger se transforma en luttes intestines. M. Mommsen explique cette corruption hâtive de la noblesse et du peuple romains par cette pensée de Caton, qui se demandait « ce qu'il adviendrait de Rome quand Rome n'aurait plus à craindre personne [2]». Cette pensée de Caton était un enfantillage. L'absence de guerre ne détruit, pas

1. *Histoire romaine*, t. V, l. IV, chap. II, p. 1. Mouvement uniformiste, Tiberius Gracchus.
2. *Ibid.*, p. suivante.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus qu'elle ne donne, le génie d'une classe sociale et la puissance d'un peuple. « En 603 on institua à Rome une commission permanente chargée d'instruire sur les plaintes des provinciaux contre les magistrats pour faits de concussion; quinze ans après on décréta le vote secret du peuple; et vers la moitié du siècle il n'y eut plus trace d'assignations coloniales. » Ces trois faits, cités par M. Mommsen, en disent plus que toutes les déclamations sur la grandeur du nom romain, l'absence de guerres et la corruption de la noblesse.

Les causes qui troublèrent la paix du siècle et qui entraînèrent Rome vers sa chute remontent aux premières conquêtes lesquelles, loin de ramener un âge d'or, entraînèrent la désocialisation de la vigoureuse république à travers des dégradations successives aussi complètes chez le peuple que dans la noblesse et qui se résument dans un mot : la question sociale romaine. Aucune classe, aucun génie, aucune guerre au monde n'aurait eu, de ce jour, pouvoir d'en triompher.

LA CONSTITUTION CIVILE ET L'ORGANISATION MILITAIRE DE ROME

Émigrants de l'Asie, nomades par conséquent, les ancêtres des habitants du Latium connaissaient l'agriculture avant de s'être séparés des Hellènes; la preuve en est dans les termes communs aux deux langues. Descendus en Italie, ils continuèrent à y cultiver le sol en commun, comme tous les agriculteurs nomades; tels, aujourd'hui encore, le mir russe, la zadrouza balkanique, la commune paysanne de l'Inde. Ce n'est qu'après être parvenus dans le Latium dont ils prirent le nom — à moins que, inversement, ils ne lui aient donné le leur — qu'ils se fixèrent définitivement et cessèrent l'exploitation commune. Mais, de ce moment aussi, selon qu'ils habitèrent la montagne ou la plaine, ils se divisèrent, avec l'accroissement de la population, en tribus distinctes, entre lesquelles les luttes pour l'usage des eaux, l'exploitation des pâturages, l'extension de la culture devinrent constantes, comme parmi toutes les peuplades purement agricoles et qui n'ont d'autres liens politiques et sociaux.

Ces luttes, sans trêve, fortifièrent en revanche l'union et l'entente qui existaient entre les membres de chaque famille au point qu'on

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vit se former et se développer la *gens*. Ce n'est pas d'un ramassis de vagabonds et d'individus étrangers les uns aux autres que peut sortir un grand peuple. Les historiens romains se sont tout simplement imaginés que Rome avait été fondée comme de leur temps se fondait une colonie.

La *gens* n'était composée que d'hommes liés entre eux par la tradition ou le culte d'un aïeul commun! elle fut constituée par la seule force des affections familiales. Le fils restait soumis au père, fût-il marié et lui-même établi d'une manière indépendante. Les membres des diverses familles qui composaient la *gens* devaient aide et soutien au chef de la famille principale et celui-ci était lui-même voué aux dieux dès qu'il défaillait au devoir de protection qui lui incombait. La *gens* constitue à nos yeux un des types les plus complets du régime patronal; elle unissait le plus fort au plus faible et maintenait l'entente sous l'autorité de la famille aînée. Les différents chefs des *gentes* formaient un conseil qui entourait le roi nommé par la tribu dans ses comices. Ce roi avait sur la tribu les pouvoirs mêmes du *pater-familias*, étant à la fois chef religieux, chef justicier et chef guerrier. On trouve dans les Douze Tables tel texte de loi sur l'autorité du père qui donne sur cette organisation de meilleures explications que toutes les constitutions successives et toutes les fables des historiens.

Les traditions les plus anciennes montrent les Latins divisés en trois tribus : les *Ramenenses* ou Romains qui habitaient la plaine et la côte; les *Titienses* ou Sabins qui habitaient les montagnes, et les *Luceres* que nous pensons avoir été les Albains, c'est-à-dire la tribu qui avait transformé les bois sacrés de la peuplade primitive en bourgade et ville sacrée. C'est tout ce que nous savons d'un peu certain sur l'époque la plus reculée de l'histoire du Latium; les trois tribus se fondirent dans la suite en un peuple sous la domination de rois d'origine étrusque. « L'empereur Claude, qui avait composé une histoire des Étrusques, dit un jour au Sénat : « Nos « écrivains veulent que Servius soit né d'une esclave nommée « Ocrisia, tandis que les annales étrusques en font le compagnon « très fidèle de Cæles Vibenna, dont il partagea toutes les « chances aventureuses. Chassés de l'Étrurie par les vicissitudes « d'une existence hasardeuse, ces deux chefs vinrent occuper le « mont Cælius avec les débris de leur armée, et la colline doit son

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« nom à Cæles Vibenna. Quant à Servius qui portait comme « Étrusque le nom de Mastarna, il le changea pour celui sous lequel « nous le connaissons aujourd'hui. Par la suite il parvint au trône « qu'il occupa d'une façon glorieuse et utile pour le bien de « l'État[1] ». Ce qui veut dire qu'il parvint au trône en soumettant les *Ramenenses* d'abord, puis les *Titienses* et les *Luceres*. Il leur imposa un tribut payable pour chacun selon le chiffre de sa fortune et leur donna une organisation militaire uniforme.

A en croire Tite-Live, Appius, Denys d'Halicarnasse, Cicéron, le peuple romain aurait été constitué, dès ses origines, comme il l'était de leur temps. Dès l'origine, les patriciens, les chef des *gentes* auraient distribué des terres, une *sportula*, à leurs clients. Dès l'origine il y aurait eu des prolétaires, une plèbe comme celle qui s'était formée plusieurs siècles plus tard. Pour qu'il y eût des patriciens il fallut d'abord qu'il y eût des *gentes*, et pour que la *gens* se formât il fallut des traditions familiales et des affections mutuelles assez puissantes pour qu'elles pussent se maintenir et, en se précisant, donner naissance à l'autorité d'un chef commun.

Une autre fable est la prétendue division du peuple romain en métiers. Plutarque en a attribué la fondation à Numa. Les métiers se développent d'eux-mêmes; on ne les fonde pas; et lorsqu'ils se développent ils donnent naissance à des civilisations d'une extrême complexité, comme celle des cités de la Grèce ou des villes modernes. Il ne pouvait en être ainsi à Rome, où, comme chez tous les peuples purement agricoles, on ne connaissait que la division en familles, familles au sein desquelles les différents métiers étaient exercés. Quant aux métiers serviles, ils étaient remplis par des esclaves, et l'on sait que dans l'origine de Rome l'esclavage fut exclusivement domestique. Le mauvais esclave était simplement chassé; il ne trouvait d'asile dans aucune autre famille. Plus tard, quand naîtra la question sociale, il en sera autrement. Voisins qu'ils étaient des Étrusques plus anciens dans l'histoire et depuis des siècles en rapport avec la Grèce, la Phénicie et Carthage, et dominés par des rois étrusques, les Romains apprirent à construire des routes, à endiguer les eaux et à élever des camps et des forteresses, métiers qui deviendront chez eux comme une tradition de

1. Cit. par V. Duruy, *Histoire romaine*, t. I, p. 112.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

race; mais ils restèrent un peuple purement agricole, peuple dont l'extension continue deviendra une nécessité avec l'accroissement de la population, une condition d'existence.

Les historiens anciens attribuent à Servius Tullius non seulement la constitution politique et militaire de Rome, mais encore une division territoriale qui aurait répondu exactement à cette constitution. M. Mommsen répète complaisamment à ce sujet : « En ce qui concerne la division de la bourgeoisie (des citoyens), elle repose sur l'antique formule que dix maisons forment une *gens*, dix *gentes* ou cent maisons une curie, dix curies ou cent gentes ou mille maisons la commune; de plus chaque maison fournissait un homme pour l'infanterie « miles », et chaque gens un cavalier, « eques ». M. Mommsen a sans doute vu en Prusse chaque village, chaque ville porter le numéro et le nom des bataillons auxquels les habitants appartiennent, mais si le Grand Électeur ou Frédéric II avaient voulu diviser le pays, en attribuant dix maisons à chaque village, dix villages à chaque seigneurie et dix seigneuries à chaque province; ils eussent entrepris une œuvre irréalisable et insensée. L'œuvre de Servius Tullius n'eût pas été moins folle.

Les rois étrangers, peu initiés au rôle des familles patronales, divisèrent le peuple — en vue du tribut à prélever — selon la fortune d'un chacun, et appelèrent nombre de riches qui subissaient un patronage loin d'en exercer un, aux mêmes droits que les chefs des premières familles. Ils devinrent les *patres minorum gentium*. L'armée fut organisée dans le même esprit. Chaque tribu fut divisée en dix curies, chaque curie en dix décuries, ayant à leur têtes leurs chefs, tribuns, curions, décurions. Les chiffres de Tite-Live et de Denys sont de leur époque de même que le rôle politique qu'ils ont attribué aux centuries. Celles-ci furent purement militaires; elles comprenaient les jeunes, *juniores*, l'armée active; et les anciens, *seniores*, l'armée de réserve. Les cavaliers *equo publico*, choisis dans les grandes familles, formaient l'état-major du Roi et recevaient de l'État leur cheval; les cavaliers *equo privato* formaient la cavalerie proprement dite et comprenaient les riches assez opulents pour pouvoir entretenir un cheval de leurs deniers. Les premières classes comptaient, outre les plus riches, les charpentiers, nous dirions aujourd'hui les soldats du génie; la quatrième classe les *cornicines* et *tubicines*, nous dirions les clairons et les trompettes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Enfin la dernière classe, celle des *capite censi*, était composée de citoyens trop pauvres pour fournir leurs armes et leur entretien durant la guerre; ceux-ci demeurèrent, comme avant la domination étrangère, exempts du service militaire. En retour, ils payaient un impôt de capitation. « Les classifications aristocratiques de l'ancienne Rome, écrit M. Mommsen, avaient jadis prédominé jusque dans la légion. Les quatre ligues des *velites*, des *hastati*, des *principes* et des *triarii*, ou, si l'on aime mieux, les tirailleurs et les soldats de première, seconde et troisième ligne, avaient chacune leur organisation spéciale, à raison de la fortune, du temps de service et aussi, en grande partie, à raison de la différence de l'armement. Chacun avait sa place déterminée dans l'ordre de bataille, chacun avait son rang dans l'armée et ses enseignes [1].

Le régime des rois étrusques fut lourd autant parce qu'il diminua le rôle des familles patronales que parce qu'il accabla le peuple d'impôts et de corvées. L'armée, si nous nous en rapportons au cens de 509, comprenait 120.000 hommes, ce qui, pour un peuple tout en armes peut représenter une population de 600.000 âmes, la population d'un petit duché allemand Les familles patriciennes se révoltèrent, à cette date, contre la domination étrangère. Il est inutile de nous arrêter aux anecdotes qui émaillent l'histoire de cette époque en remplacement des fables. C'est principalement l'organisation de la légion qu'il faut avoir présente pour comprendre la constitution sociale et politique du peuple romain à cette époque de son histoire. Les rois étrusques avaient été chassés par les *juniores* et les *seniores* de la première classe militaire. Les familles qui composaient cette première classe reprirent du coup leur antique autorité de familles patronales, mais elles conservèrent aussi leurs privilèges militaires. Elles convoquèrent le peuple, non plus dans ses comices, par la voix des licteurs et au *pomœrium*; mais par centuries, au champ de Mars, au son des trompettes; en même temps l'on consultait les auspices, absolument comme pour une guerre. C'était l'organisation militaire transformée en constitution politique.

Le roi étrusque fut remplacé par deux généraux en chef, nommés annuellement, qui commandaient en temps de paix comme en temps de guerre : ce furent les consuls. La fonction royale fut réduite à

1. Th. Mommsen, *Histoire romaine* (trad. Alexandre), t. V, p. 164-65.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

l'office du *rex sacrorum*, du roi des sacrifices, les familles secondaires de la *gens* se transformèrent en une clientèle qui continua à obéir à ses antiques traditions d'attachement à la famille patronale ; et les familles patronales, réunies en une classe à la fois militaire et politique, devinrent un patriciat. La masse des citoyens convoqués par centuries au Champ de Mars perdit toute action sur les affaires publiques. La première classe, qui comptait 98 centuries, eut, à elle seule, 98 suffrages sur 195 qui pouvaient être exprimés en tout. En cas de partage dans les opinions, la deuxième classe décidait de la majorité; il était rare que la troisième jouât un rôle. Les dernières classes n'étaient jamais consultées. Les fils des patriciens continuèrent à recevoir leurs chevaux du trésor public en temps de guerre ; ils servirent dans l'état-major des consuls. Après dix ans d'initiation aux fonctions militaires, ils pouvaient se présenter aux fonctions publiques, lesquelles continuèrent jusqu'à la fin de la vie politique de Rome, jusqu'à Constantin, à se confondre avec les fonctions militaires. Les chevaliers *equo privato*, les riches n'appartenant pas aux familles patriciennes, continueront à former la cavalerie sans recevoir, en dehors de leur service militaire personnel, l'initiation aux fonctions publiques de l'armée ; ils resteront, par suite, dépourvus de droits aux fonctions publiques. Toutefois ils pouvaient être appelés, à titre exceptionnel, à assister aux séances du Sénat. C'était un moyen que le patriciat avait trouvé de se concilier la deuxième classe de l'armée et de la société. Mommsen et la plupart des historiens y ont vu le premier pas vers l'égalité de tous les citoyens. Ce fut, en réalité, la consécration d'une république essentiellement aristocratique et militaire, soutenue par tout un peuple de paysans-soldats qui étaient profondément dévoués aux descendants des antiques familles patronales. Par ces faits, et par ces faits seuls, s'explique la puissance croissante de Rome qui — occupant un territoire que l'ennemi pouvait traverser en un jour — s'éleva à la domination du monde. Enfin, pour y réussir, le Sénat se réservait un dernier moyen auquel il recourait en cas de danger : il choisissait parmi les consulaires un dictateur, commandant supérieur, jouissant de tous les pouvoirs des anciens rois étrusques, mais qui ne pouvait demeurer en fonction plus de six mois.

Ajoutons que, si le peuple conservait son attachement aux anciennes familles patronales, il conservait aussi le souvenir du rôle

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'il avait joué dans les affaires publiques avant la domination étrangère, rôle qu'il avait complètement perdu. Il suffit que des consuls impopulaires fussent appelés au pouvoir ou qu'ils tendissent à rétablir les procédés de la royauté étrusque pour qu'une nouvelle scission devînt inévitable. Quinze ans après le soulèvement des familles patriciennes éclata une seconde révolte, mais, cette fois-ci, partant du peuple. Il n'y eut point de guerres civiles. Rome n'en était pas encore là. Mais le peuple réuni par centuries se retira sur le Mont Sacré. Les négociations durèrent deux années jusqu'à ce que le Sénat eut concédé au peuple la faculté de se réunir dans ses anciens comices et d'élire deux tribuns qui, en face des deux consuls, représenteraient le peuple dans toutes les délibérations des premières centuries, munis du droit d'arrêter par leur veto les décisions des centuries comme celles du Sénat.

De ce moment la nouvelle république se trouva complètement constituée. Si l'on excepte le *veto* des tribuns, elle resta aristocratique et militaire, et, en outre, essentiellement agricole. Alors, continuant d'agrandir son territoire, elle commença sa grande période de guerres contre les villes et les peuples du reste de l'Italie. Mais, parallèlement, se développa en elle la question sociale, non plus sous la forme de révoltes ouvertes, mais lentement, sourdement, au jour le jour, à mesure que les conquêtes s'étendaient. On n'en voit encore rien à la surface, car l'attachement à la chose publique reste le même; le dévouement au patriciat, ou plutôt aux anciennes familles patronales qu'il représente, reste complet; si bien que les Romains peuvent passer sous les fourches caudines, voir leur ville incendiée par les Gaulois, être décimés par les victoires d'Annibal, sans se laisser abattre un seul instant, sans jamais traiter après une défaite, et finalement sortir victorieux de toutes les luttes.

Les historiens romains qui, par patriotisme, n'ont jamais avoué la domination étrusque, n'ont jamais pu expliquer ni la grande révolution politique, ni la profonde transformation sociale que cette dominàtion entraîna. C'est la belle et sage Lucrèce qui aurait été la cause de la chute des rois, et, comme s'il s'agissait du temps de Marius et de Sylla, ce sont les dettes, et surtout la vue d'un centurion, qui avait été blessé à vingt-huit batailles, chargé de fers et déchiré de coups par ses créanciers, qui auraient exaspéré le peuple

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

au point de lui faire refuser l'obéissance aux consuls. Les historiens modernes ont accepté ces contes. M. Mommsen trouve bien que la durée de quinze ans n'offre pas un espace suffisant à une transformation aussi radicale de tout un peuple, ce qui ne l'empêche pas de faire, à ce propos, une violente sortie contre le capital, confondant non seulement les différentes époques de l'histoire romaine, mais confondant de plus ces époques avec la nôtre. Niebuhr comprend mieux le caractère de la retraite du peuple sur le Mont Sacré; il suppose que ce fut une révolte des citoyens campagnards contre les citoyens citadins; les deux partis négocièrent pendant deux ans, en quelque sorte, comme l'auraient fait, sous l'Ancien Régime, Berne ville et Berne campagne. Légendes interprétées avec des idées toutes modernes qui font de l'histoire entière de Rome un non-sens historique.

Ce qui a fait la puissance et la grandeur de Rome fut son état économique si simple et sa constitution sociale si forte, lesquels amenèrent la cité, à travers des luttes séculaires contre les peuplades de même origine, à transformer son organisation militaire, imposée par des chefs étrusques, en une constitution politique. A la même époque, le restant du monde connu se composait, comme en Étrurie, en Grèce, à Carthage, en Asie Mineure, d'États en pleine désorganisation sociale, ou, comme en Ibérie, en Gaule, en Germanie, en Thrace, en Numidie, de peuples barbares déchirés par les luttes incessantes entre tribus, luttes dont Rome venait précisément de sortir.

ORIGINE DE LA QUESTION SOCIALE

Deux siècles durant, Rome maintiendra la supériorité de sa constitution sociale, militaire et politique. A chaque difficulté sur les frontières, elle reprend ses guerres et, malgré des défaites successives, ne cesse d'étendre ses conquêtes. Mais aussi, par cela même qu'elle s'était donné une constitution sociale, militaire et politique d'une puissance irrésistible, elle cessa de s'assimiler, comme elle l'avait fait autrefois, les populations vaincues. C'est à ce moment qu'on voit poindre la question sociale. Impuissante qu'elle est à s'assimiler les vaincus, tantôt Rome les extermine, tantôt elle se contente, tout en respectant leurs institutions, d'annexer leur domaine public

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et de vendre une partie d'entre eux comme esclaves. Il fallait exploiter ces domaines, se servir de ces esclaves, maintenir les vaincus dans la sujétion. La classe patricienne et les riches se chargèrent de l'une et l'autre tâche; mais, du même coup aussi, les patriciens s'éloignèrent des classes inférieures, et perdirent, non seulement les traditions familiales qui les unissaient au peuple, mais jusqu'à l'intelligence de ses besoins. La clientèle changea de caractère. Les anciens fidèles et dévoués de la *gens* furent remplacés par les besogneux, les intrigants, les esclaves affranchis, qui, étrangers à toute tradition patronale, ne s'attachaient plus qu'aux richesses et à l'influence des familles dominantes. En vain promulgua-t-on les lois Liciniennes qui prescrivaient que le nombre des esclaves employés sur les domaines ne pourrait être supérieur à celui des hommes libres. Les esclaves, de plus en plus nombreux, continuèrent à les exploiter, et ruinèrent peu à peu les petits agriculteurs de la campagne latine. Un à un, ceux-ci vendirent leurs terres et émigrèrent dans les villes, y apportant leur pécule, en même temps que les richesses des provinces y affluaient. Nous allons voir se former la plèbe romaine. A mesure que les esclaves des patriciens exploitaient leurs domaines, les esclaves des riches exerçaient les métiers dans les villes. Ce sont les affranchis qui, avec les étrangers accourus pour satisfaire les goûts de luxe et de faste auxquels les richesses conquises avaient donné naissance, formèrent ce qu'on appela l'ordre des métiers. Les paysans, hommes libres émigrés dans les villes, n'eurent d'autre ressource que de vivre d'abord de la vente de leurs terres, ensuite du butin qu'ils rapportaient d'une guerre, puis des dettes qu'ils faisaient, et, enfin, de la politique. Pour enrayer la corruption des votes, on les rendit secrets, et, d'autre part, on fit, à différentes reprises, des allocations de terres dans les provinces conquises. Celles-ci ne servirent qu'à fortifier l'ascendant de Rome au dehors et nous verrons bientôt le rôle considérable qu'elles ont joué. Mais, seuls ceux qui connaissaient encore la culture de la terre pouvaient y participer; les autres, dont les pères avaient déjà quitté les champs, en ignoraient le travail et ne pouvaient plus se plier aux conditions d'existence qu'ils imposent. Ils devinrent de simples sans-travail. Les métiers étant exercés par des esclaves, des affranchis ou des étrangers, il ne leur restait d'autres moyens de subsistance que la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

politique, les dettes, et le butin de guerre. Ce régime était d'une simplicité extrême. Il se forma à la suite des premières conquêtes. Il s'accentua, tout en s'étendant, à mesure que Rome accrut son territoire. Nul n'en soupçonnait ni les causes, ni la fin. Il devenait plus grave et dangereux chaque jour où un consul rapportait ses riches trophées, où un soldat rentrait chargé de butin, où un paysan émigrait dans la ville.

Les conséquences de cet état de choses devaient être redoutables à mesure que le patriciat s'éloignait de sa clientèle et perdait l'intelligence des véritables besoins populaires ; car, à mesure, se dessinait la situation qui apparaît chez tous les peuples où une classe dirigeante, quel qu'en soit le rôle politique, se sépare des classes inférieures. En même temps que les rapports qu'elle avait avec les classes inférieures, la classe dirigeante perd la connaissance qu'elle en avait acquise et, du même coup, l'intelligence de leurs conditions d'existence sociale et politique. Ces conditions, elle ne les voit plus qu'à travers les revendications et les déclamations des meneurs qui agitent les classes populaires. Ceux-ci, ne connaissant la direction de ces mêmes classes ni par usage, ni par tradition, ne peuvent faire appel qu'à leurs passions et à leurs rancunes. Que la classe dirigeante subisse ou repousse leurs exigences, c'est, de toute façon, le commencement de sa déchéance. Celle-ci s'accentue avec la durée de la séparation. N'ayant plus de liens avec les classes inférieures, la classe dirigeante ne conserve que le souvenir des droits que ces liens lui avaient légués et s'y cramponne avec d'autant plus d'aveuglement que ces droits font son unique raison d'être. Les oppositions, les haines grandissent à chaque interprétation, non plus des droits et des fonctions, mais des devoirs et des obligations. Ces notions se troublent à leur tour, les mots prennent un sens mobile, ce qui est droit pour l'un, devient tyrannie pour l'autre ; ce qui est une nécessité sociale aux yeux de celui-ci, devient aux yeux de celui-là un crime, et à l'affaissement intellectuel succède l'affaissement moral. La ruine complète de la classe dirigeante n'est plus qu'une question d'années ; on la voit disparaître dans les luttes civiles devant une nouvelle classe dirigeante qui a grandi à côté d'elle, ou bien on la voit s'effondrer sous la conquête étrangère, car elle est devenue également incapable de comprendre et de diriger le peuple, soit pour le maintien de ses institu-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tions, soit pour la défense de ses frontières. Quant au peuple, tant qu'il conserve ses traditions de travail et son labeur coutumier, il reste, du commencement à la fin, la source inépuisable de toutes les transformations politiques et sociales. Mais, du moment que ces traditions et ces coutumes se perdent à leur tour, on voit se succéder les crises dans la production laborieuse; les alternatives de misère et de fortune rompent non seulement les liens sociaux et politiques du peuple, mais jusqu'à ses conditions d'existence, et le peuple se transforme en une masse famélique et misérable que les démagogues peuvent conduire, comme par la main, à toutes les bassesses et à tous les crimes. Il n'est même plus soutenu par le préjugé des rangs, la suprême illusion des classes dirigeantes. L'aphorisme des moralistes « que les richesses et les misères sont également corruptrices » est une loi de l'histoire qui régit la destinée des peuples.

A mesure donc, pour en revenir aux Romains, que le patriciat perdait le sentiment et la direction de son patronat, son antique clientèle s'attachait de plus en plus aux seules richesses des patriciens à même de retenir leurs suffrages par des largesses. Combien de patriciens, pour riches qu'ils étaient, durent se ruiner à ce jeu. Insensiblement, à mesure que la petite culture disparaissait devant la concurrence des grands domaines à esclaves, les propriétaires de ces domaines épuisaient leurs richesses en prodigalités, pour soutenir leur autorité en face de la masse des sans-travail qu'ils avaient créés. Ils n'avaient devant eux qu'une issue : obtenir des charges publiques dans les provinces pour en revenir encore enrichis par la concussion, afin de pouvoir reprendre ou maintenir leur rang par les mêmes moyens, et plus les richesses croissaient, plus le nombre des affranchis grandissait, plus les étrangers affluaient, le luxe et le faste augmentaient, et plus le véritable peuple romain était misérable. Un moment, au fort de la lutte contre Annibal, Rome parut vouloir se ressaisir. Ce fut une illusion : le vainqueur même d'Annibal porta le régime à son comble. La révolution sociale était accomplie, la guerre sociale était devenue inévitable.

Rome dominait, il est vrai, sur les trois continents ; mais combien s'étaient transformés les Romains qui exerçaient cette domination. Le patriciat n'était plus qu'une simple noblesse, riche ou

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

besogneuse à l'excès, et la classe de ces citoyens aisés qui portait encore le nom d'ordre équestre, s'était transformée en une bande de publicains. Prenant à ferme la perception des impôts ou des tributs payés par les provinces conquises, ils doublaient par leurs exactions les concussions des patriciens. Entreprenant les grands travaux publics avec des milliers d'esclaves, quand les légions elles-mêmes se trouvaient impuissantes à les accomplir, ils commencèrent à dominer et la vie économique et les conditions financières de la grande cité. En vain promulgua-t-on des lois qui défendirent aux familles patriciennes de se mêler à ces spéculations ; à mesure que la classe populaire, devenue la plèbe ou plutôt la masse des sans-travail, se livrait de plus en plus mécontente à tous les ambitieux, non seulement les mœurs et les traditions, mais encore le génie politique et l'esprit militaire se modifiaient, et l'on vit s'ouvrir avec les Gracques, pour se fermer avec Auguste, non pas l'âge d'or, mais la révolution. Ni Tibérius, ni Caius Gracchus ne serait né, ni Marius, ni Sylla, ni César, que la révolution se serait déroulée sous d'autres chefs et avec des formes accidentelles différentes, mais elle aurait produit des effets similaires et aurait abouti à la même fin : les tentatives de réorganisation administrative et l'autocratie des Césars. On ne refait pas un peuple qui socialement s'est désorganisé.

LA DÉSORGANISATION SOCIALE ET LA RÉVOLUTION POLITIQUE

L'avènement des peuples s'explique par leur constitution sociale et leur organisation militaire. Leur disparition est plus difficile à analyser et cela, à cause d'une illusion d'optique historique qui fait que c'est à leurs vainqueurs qu'on en attribue la cause. Déjà Montesquieu en faisait l'observation. Seule, la décadence de la Grèce est admirablement connue, grâce à deux écrivains de génie qui nous en ont laissé la description : Thucydide et Polybe. Cependant, ce même Montesquieu, en parlant de la décadence des Romains, n'a fait que répéter les auteurs anciens et M. Mommsen en voulant corriger ceux-ci, n'a fait que les rendre inintelligibles. Mieux cependant que la dissolution de la Grèce, la désorganisation de Rome peut donner une image de celle dont nous sommes mena-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cés. La déchéance graduelle de son patriciat est comparable à celle de notre noblesse; ses publicains ont eu le même rôle que notre haute bourgeoisie; ses savants rhéteurs et sophistes font penser aux nôtres, et dans sa plèbe, on voit le fidèle tableau de ce qu'est en voie de devenir le prolétariat moderne. Les deux civilisations ne diffèrent que par un seul côté, par l'existence de l'esclavage chez les Romains; mais si l'on songe aux conséquences produites aujourd'hui par l'emploi des machines, dont les anciens nous ont déjà donné l'exemple, cette dernière différence disparaît également. Rome eut ses époques d'horreurs et d'assassinats, comme nous avons eu les nôtres, et elle a connu de même des actes d'abnégation et de dévouement admirables; comme la France moderne, Rome remporta des victoires éclatantes et maintint son patriotisme à travers une dissolution sociale croissante; mais ses héros et réformateurs restèrent aussi impuissants que ses conspirateurs révolutionnaires et anarchistes. Ni les uns ni les autres ne comprirent les événements qui les emportaient, et c'est dans des rêves utopiques, des déclamations creuses ou des formules abstraites que l'on crut trouver — comme on le croit de nos jours — le remède à la disparition des affections sociales qui, seules, fondent et maintiennent les États.

Les premières mesures proposées par les Gracques font déjà connaître et la profondeur du mal dont Rome souffrait et l'impuissance de ses hommes d'État à y remédier. En l'année 134 avant Jésus-Christ, Tibérius Gracchus est nommé tribun. Il propose une loi agraire par laquelle il retire, sans indemnité à leurs occupants et possesseurs, toutes les terres domaniales à l'exception de celles qui étaient affermées, et, simultanément, il demande le partage des trésors des rois de Pergame à titre de frais de premier établissement pour les nouveaux colons. Il ne songeait pas que le partage des richesses des Attalides, en donnant au peuple des capitaux d'exploitation, ne lui rendrait pas la pratique et les connaissances agricoles nécessaires pour pouvoir s'en servir. Les mesures échouèrent. A l'instigation du patriciat, Tibérius fut assassiné.

Caius Gracchus, qui était plus homme d'État que son frère, comprit que le vrai peuple romain était devenu incapable de coloniser, et, tout en maintenant la loi agraire, il fit voter que le blé de la dîme provinciale qui avait été distribué au peuple à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

diverses reprises, en temps de disette, lui serait régulièrement abandonné à moitié prix du cours le plus bas. Pourquoi nourrir le peuple, si la loi agraire fournissait une solution de la crise sociale et pourquoi maintenir la loi si l'on nourrissait le peuple? On fit quelques tentatives illusoires de colonisation. La révolution ne s'arrêta pas un instant. Restait à briser l'opposition du Sénat. Caius présenta une autre loi par laquelle le jugement des concussions patriciennes était déféré à l'ordre des chevaliers. Bien plus, par un plébiscite, il fit donner à ces derniers la perception des taxes directes et indirectes dans les provinces d'Asie. C'était habilement faire la scission entre patriciens et publicains Ceux-ci, unis au peuple, firent passer les nouvelles lois ; mais quand, pour avoir des colons sérieux, Caius appela au droit de cité les Latins et accorda les droits des Latins aux fédérés italiques, tous les Romains l'abandonnèrent et il fut à son tour assassiné. En jugeant aujourd'hui le généreux tribun, nous sommes tentés de trouver ces derniers projets aussi justes qu'ils étaient humanitaires. La raison ne peut malheureusement pas mieux les expliquer, que la loi agraire doublée de l'annone ou du partage des trésors des rois de Pergame : puisqu'il voulait affranchir les provinces, Caius ne devait pas commencer par les livrer aux exactions de l'ordre équestre.

Dès ce moment les grandes lignes de la dissolution romaine sont tracées. M. Mommsen parle alors d'une restauration. En politique, on ne peut restaurer des institutions que d'une manière extérieure et toute superficielle, quand les traditions sociales qui en faisaient la force sont en ruines. Le Sénat, il est vrai, reprend en main le pouvoir, mais c'est pour essayer de gouverner avec les moyens mêmes des Gracques. D'ailleurs, il met dans ses actes trop de lenteur et de confusion. Marius et Drusus cherchent, à leur tour, à réaliser les réformes inaugurées par les Gracques, le premier agissant au nom du peuple, le second au nom du Sénat. Drusus est assassiné, Marius est chassé par Sylla. Marius revient régner au nom du peuple par la terreur. Cinna le remplace, il est massacré, et Sylla revient pour régner à son tour, au nom du Sénat, par la terreur. Meurtres, assassinats, lois de prescription et d'exil, révoltes et luttes intestines croissent dans des proportions de plus en plus grandes. Sylla entreprend vainement une espèce de réforme administrative, la lutte éclate entre Pompée et César, et la guerre civile

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

se répand sur toute l'immensité de la république romaine. Nul, parmi les patriciens et chevaliers, sénateurs et tribuns, consuls et dictateurs — qu'ils poursuivent l'affranchissement ou la domination du peuple — ne se doute un seul instant que, tous, ils travaillent également à la désorganisation de l'état social et de la république.

Rome percevait des dîmes en nature sur les provinces de Sicile et d'Afrique, elle prélevait des tributs sur ses alliés et des impôts sur les provinces d'Asie. Nobles et publicains avaient besoin d'esclaves de plus en plus nombreux pour cultiver leurs vastes domaines, exploiter leurs pâturages, créer leurs plantations, entretenir leurs viviers et réaliser leurs vastes entreprises de spéculation. Et l'on voit conséquemment augmenter, non seulement dans Rome, mais dans toutes les grandes villes italiennes, la masse des sans-travail. Le traitement des esclaves, d'un caractère familial à l'origine, prit le caractère impitoyable et cruel de l'esclavage industriel ; l'esclave devint une machine de travail. Les révoltes d'esclaves éclatèrent; elles se succédèrent sans interruption jusqu'à ce que les maîtres, par les excès même de la répression, subirent la même dégradation morale que leurs victimes. En même temps, les exactions et les abus de pouvoir firent éclater la guerre en Espagne, en Afrique, en Asie, en Macédoine ; enfin, de toutes parts, il fallait se défendre contre les barbares. L'armée romaine ne suffit plus ; il fallut se servir des alliés italiens ; leurs paysans et citadins appauvris accoururent sous les drapeaux et, rentrés avec leurs butins, ils exigèrent des allocations de terre avec le droit de cité. Le droit de cité fut refusé, et l'on vit les villes se révolter en même temps que les esclaves. Elles aussi furent écrasées ; mais le mal le plus grand fut que les troupes alliées se donnèrent au consul romain qui conduisait Rome à la victoire, mais les conduisait elles-mêmes au butin. Et, de ce côté encore, il n'y avait point d'issue : accorder le droit de cité aux villes italiennes alors que Rome conservait encore sa constitution aristocratique et militaire, c'était la ruine immédiate et, ne point se servir de leurs contingents dans les expéditions lointaines, c'était encore la ruine. En revanche, ces revendications si légitimes des provinces qui contribuaient largement aux charges militaires et financières de la cité souveraine amenèrent ce résultat que les grandes familles qui perdaient leur clientèle à Rome retrouvèrent une autre manière de clientèle dans les provinces, dont elles prirent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

en main la protection et adoptèrent les mœurs, les usages et même les croyances. Quelques historiens ont fait de ce moyen d'existence qu'avaient trouvé les grandes familles patriciennes et qui fut pour Rome un moyen de maintenir sa domination, une des causes de la décadence romaine.

Une seconde cause de cette décadence est attribuée, par une erreur semblable, à la désorganisation de l'armée. « Sénat et chevalerie, citoyens et prolétaires, italiens et provinciaux, écrit M. Mommsen, avaient reçu la constitution de Sylla, sinon sans murmure, du moins sans résistance. Il en fut autrement de ses officiers. L'armée romaine s'était changée — de *landwher*, milice, qu'elle était d'abord — en un corps de soldats mercenaires, ignorant la fidélité envers la patrie, et fidèles envers le général au cas seul où celui-ci a su se les attacher. Cette décadence totale de l'esprit militaire s'était manifestée bien tristement durant la guerre sociale. » Une fois de plus, M. Mommsen prend quelques faits accidentels pour des faits essentiels : ce fut au contraire l'armée qui, par son organisation puissante, continua à dominer toutes les luttes civiles. L'armée romaine ne fut jamais une milice. Elle rappelle plutôt, dès ses origines, la constitution que Frédéric II donna à l'armée qu'il tira des vieilles provinces prussiennes, dont il fit — tout en imitant l'organisation militaire des armées de Louis XIV — un reflet vivant de la constitution sociale du pays, et dont le recrutement régional, qui subsiste encore en Allemagne, est la dernière tradition. Aussi, malgré la transformation que l'armée romaine subit lentement, insensiblement, à travers la déchéance de la noblesse et la diminution de la classe riche, elle conservait les fortes lignes de solidarité sociale et de dévouement à la chose publique qu'elle eut dès l'origine. Elle en donne encore — tout comme le peuple, d'ailleurs, dont elle est issue — des preuves sans nombre, durant cette longue et sombre période de la révolution sociale. En vain Jugurtha fait-il passer l'armée romaine de nouveau sous les fourches caudines ; en vain, mal commandée, subit-elle des défaites sans nombre, dont quelques-unes rappelèrent le désastre de Cannes ; après chaque échec, ce peuple merveilleux se relève et fournit des armées nouvelles, il défait les Cimbres et les Dalmates, il avance sur le Rhin et le Danube, triomphe de Mithridate et des Parthes sans plus se laisser abattre que durant son époque héroïque.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

S'il est égaré par les ambitieux et les traitants, leurré par ses tribuns, sans cesse il se ressaisit, et si, au moment où ses classes dirigeantes, consuls et proconsuls, dictateurs et tribuns, ont usé jusqu'à la corde la constitution politique telle qu'elle était sortie de l'antique organisation militaire, il ne s'attache finalement qu'à ses imperators, car eux seuls peuvent le débarrasser du fardeau que font peser sur lui « l'imbécillité » de la noblesse et la cupidité des publicains.

Il est une raison pour laquelle l'histoire de Rome est unique au monde : c'est que ce peuple, exclusivement composé à l'origine de paysans soldats, resta, après que les classes dirigeantes en eurent accaparé les terres, un peuple de soldats. Jamais l'empire, même au temps de sa pire dégradation, n'a présenté le spectacle de ces hordes de mercenaires dirigées par les condottières italiens — sa destinée eût été aussi éphémère que celle des villes italiennes ; — bien au contraire, l'empire romain gouverna le monde, fit régner une paix que la république même n'avait pas connue, et atteignit un degré de puissance et d'autorité dont l'empreinte profonde est restée marquée sur l'Europe jusqu'à nos jours.

L'EMPIRE

M. Mommsen fait de toute l'histoire de la république romaine un piédestal sur lequel il dresse César. L'historien allemand voit en César le fondateur de l'empire.

L'œuvre de César résume tous les efforts faits par ses prédecesseurs, depuis les Gracques jusqu'à Pompée, pour mettre un terme à la dissolution sociale. Un moment il sembla qu'il allait réussir où ses prédecesseurs avaient échoué. C'est ce que M. Mommsen a parfaitement montré. A l'imitation des Gracques, il établit des colonies transmaritimes, mais ses vétérans les lui imposèrent bien plus que le peuple de Rome. A celui-ci, il laissa l'annone des Gracques tout en s'efforçant d'en réglementer les abus, il y ajouta le don gratuit de l'huile pour les bains. Comme l'avait fait Sylla, il augmenta le nombre des sénateurs et, comme tous ses prédecesseurs, il accorda des droits de cité sans nombre, en particulier à la Transpadane et à la Sicile ; au point que la République compta après lui quatre mil-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lions de citoyens en état de porter les armes. « Ce fut le triomphe de la démocratie », observe l'historien allemand ; bien au contraire, ce fut le triomphe des aristocraties provinciales. Il édicta un nouveau règlement sur les banqueroutes, fit des lois contre l'usure, réglementa les impôts et encouragea l'agriculture : gouttes d'eau jetées dans la mer démontée par la tempête sociale.

César se fit nommer tribun, consul, grand-pontife ; il assuma, en outre, la charge d'augure. C'étaient les pouvoirs des vieux rois étrusques. « La restauration de la monarchie ! » s'écrie M. Mommsen. C'était le maintien de toutes les grandes charges publiques qu'il saisit, en prenant tous les droits d'un dictateur sans avoir été régulièrement nommé. C'est en vain qu'on lui décerna le titre d'imperator, il le perdit en licenciant son armée. Mais de cette armée, il conserva la forme administrative, en continuant à gouverner les provinces soumises par lui, de la façon même qu'il les avait gouvernées lors de leur conquête ou de leur occupation par ses propres employés ou affranchis. Elles devinrent les provinces proprétoriennes tandis que les autres restèrent les provinces proconsulaires dont les gouverneurs étaient à la nomination du Sénat et du peuple. Aussi le Sénat, loin de se transformer en un simple conseil monarchique ou municipal, ne songea pas un instant à abdiquer sa puissance, et si, dans ces conditions, on offrait le titre de roi à César, il eût commis un acte de non-sens en l'acceptant. Mais il refusa aussi une garde prétorienne, méconnaissant l'unique ressource que Rome possédait encore pour échapper à une dissolution sociale et politique complète : l'armée. Moins heureux que Marius et Sylla, César fut assassiné et la guerre civile reprit, plus désolante, plus implacable que jamais ; de son œuvre, Rome ne conserva que la gloire du fin lettré et les conquêtes du merveilleux général qui, un moment, avait paru devoir la faire sortir de son état anarchique.

C'est qu'il n'y avait plus de solution à la question sociale romaine. Le travail des esclaves continua de prendre des proportions de plus en plus grandes ; les spéculations des publicains ruinèrent de plus en plus ce qui restait de ressources au peuple. Les patriciens, dans leur ambition, persistèrent à rechercher les suffrages en comblant la plèbe de fêtes et de largesses ; ils espéraient regagner, et bien au-delà, l'argent dépensé par leurs exactions, une fois qu'ils seraient au pouvoir.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Enfin paraît Octave. Vainqueurd'Antoine, il établit huit cohortes, de 1.000 hommes chacune, en Italie, dont trois aux portes de Rome. Ces dernières devinrent sa garde prétorienne. Il en double la solde, crée l'armée permanente dont il reste, de fait et de droit, l'imperator. De ce moment l'empire était fondé, car seule l'armée avait conservé les dernières traditions de l'antique cohésion et discipline sociales. Octave, devenu Auguste, abolit les dettes, place les ministres, envoyés privés de César, dans une situation qui en fait de véritables fonctionnaires publics, nommés à vie et responsables devant lui seul. A Rome, il maintient l'annone qui devient un moyen régulier de gouvernement; crée une police civile et prélude à la séparation de l'administration civile d'avec l'administration militaire, séparation qui s'achèvera, non pas avec la transformation de l'antique constitution militaire et aristocratique, mais avec la disparition de Rome comme cité souveraine. Lui-même reste tribun, consul, grand-pontife, mais fermant le temple de Janus, il est nommé prince du Sénat. Sur les seize années de son règne il en passe onze loin de Rome, occupé à l'organisation des provinces et à la défense de l'empire.

Ce fut l'époque de splendeur de Rome. Les légions établies aux portes de la ville assurèrent la tranquillité publique, et tous les esprits pondérés, réfléchis, purent se grouper paisiblement autour de l'empereur Auguste. Il trouva parmi eux des administrateurs admirables, des généraux dévoués, en même temps que les lettres et les arts, hérités de la Grèce, prirent un éclat extraordinaire. Époque curieuse à plus d'un titre : elle précéda la dissolution sociale complète de l'antique cité et inaugurera l'avancement des provinces au gouvernement du vaste empire. Ce fut un moment de concentration générale de toutes les forces.

Contrairement à César, Auguste ne cessa de s'opposer à l'extension des droits de cité ; il alla jusqu'à en recommander le refus dans son testament. Ce fut le salut de l'empire, en même temps qu'un exemple de l'erreur qu'il y a à appliquer à une époque les idées d'une autre. Nous ne sachions pas un historien moderne qui ne trouve dans cette opposition la cause principale de tous les désordres qui suivirent le règne d'Auguste. Celui-ci aurait dû, assure-t-on, transformer les assemblées provinciales en assemblées législatives, en les ouvrant à tous les citoyens, et, du Sénat, il aurait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dû faire une assemblée générale puisqu'on y appelait déjà tant de familles provinciales. C'eût été la dissolution immédiate de l'empire qui se maintiendra encore pendant trois siècles, car ces assemblées n'auraient pas tardé à devenir l'expression de toutes les oppositions provinciales qu'il fallait avant tout contenir, et cette assemblée générale serait devenue une tour de Babel où se seraient heurtés non seulement toutes les langues, mais les traditions et les intérêts les plus opposés.

Après tout un siècle de luttes civiles, le peuple de Rome, aussi bien que les classes dirigeantes, avait perdu tout sentiment social, et, par cela même, toute capacité de concevoir des vues politiques d'ensemble, et le peuple était devenu aussi incapable de supporter que les classes dirigeantes de réformer les institutions vieillies. Ne s'attachant qu'aux mots, échos de leur ancienne puissance, les uns comme les autres s'imaginaient qu'en se servant des mêmes mots ils ressaisiraient cette puissance évanouie. Devenus incapables de juger la portée réelle des faits, les habitants de Rome — car le peuple romain, il faut, à partir d'Auguste, le chercher ailleurs — ne virent plus sous ces mots que la satisfaction de leurs passions et de leurs intérêts personnels. Dans les provinces, les empereurs romains, depuis Auguste, trouvèrent des ressources admirables, parce qu'il y existait encore un peuple romain, mais, à Rome même, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Vitellius, successeurs d'Auguste, sont loin d'apparaître comme des figures exceptionnelles : ce sont les types que fournit la noblesse de Rome, moralement aussi corrompue qu'intellectuellement déchue.

Avec Trajan commence le règne des empereurs provinciaux et avec ceux-ci une nouvelle période de gloire pour l'empire, période qui se terminera avec le siècle des Antonins. Rome n'est plus digne d'attention que par ses historiens occupés à la narration de ses misères et de sa déchéance ; mais la vraie Rome, l'antique et glorieuse cité qui s'était élevée à la domination du monde, grâce à la force de ses traditions familiales et de sa constitution à la fois sociale et militaire, s'était reformée par ses colonies militaires. La cohorte ou la légion arrivée sur les champs qui lui étaient alloués, se partageait les terres par centuries; on en reconnaît encore la division sur certaines terres italiennes, on pourrait la retrouver dans nos vieilles cités de fondation romaine. Dans les provinces

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

occidentales les populations encore barbares adoptaient le langage des légionnaires, ceux-ci se les assimilaient ; les commerçants de Rome se mettaient en rapport avec eux, et les affranchis, comme les étrangers, accouraient pour exercer les métiers nécessaires à l'épanouissement de la colonie qui ne tardait pas à devenir une belle et brillante cité. Romains d'origine et citoyens privilégiés, les enfants des légionnaires prirent un rôle de plus en plus prépondérant. Le grand-père avait couché sous la tente, les petits-fils construisaient et habitaient les villas, les esclaves cultivaient leurs terres. A côté des principales familles des provinces conquises, ils en dirigeaient les destinées.

Si nous portons nos regards vers les provinces orientales, nous y voyons une différence : comme celles-ci jouissaient d'une civilisation très avancée, les colons militaires romains y adoptèrent la langue des vaincus, mais pour régénérer de la même façon leur organisation politique et administrative. En Espagne, dans les Gaules, en Asie Mineure, en Afrique, le mouvement est général. C'est dans les provinces que se reconstituent les écoles de jurisprudence d'où sortiront les grands jurisconsultes romains. C'est là que se reforment des hommes d'État à vues pratiques et profondes, et des généraux qui conduiront les armées, fournies par les générations nouvelles, à de nouvelles victoires. Par ces faits l'on voit combien Auguste eut raison de s'opposer à ce que l'on confiât le droit de cité à des villes qui n'étaient pas d'origine romaine.

Les Antonins passent, la question sociale reprend ; cette fois dans l'empire entier. Celui-ci n'en avait pas moins acquis une vitalité qui lui permit de se maintenir, qu'il y eût six empereurs à la fois, ou qu'il n'y en eût pas, que le Sénat nommât un empereur intellectuellement incapable ou que les prétoriens missent l'empire à l'encan. Là n'est point le danger. Il reste dans la question sociale, qui avait reparu dans les provinces sous les mêmes formes qu'à Rome et dont l'expression dernière fut l'avènement au pouvoir impérial de fils d'affranchis ou de fils d'esclaves.

Durant les luttes civiles le peuple romain avait refusé d'accorder le droit de cité aux villes italiennes ; sous l'empire il refusa de même d'accorder aux affranchis exerçant les petits métiers de Rome, l'égalité civique. Ceux-ci étaient cependant parvenus à se donner une petite organisation. Aux funérailles de l'empereur Pertinax, on

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les vit dans le cortège avec leurs bannières. Aux triomphes de Galien et d'Aurélien, à l'entrée de Constantin dans Autun, les corporations des petits métiers prirent de même, officiellement, leur place dans les cortèges[1]. Des historiens modernes ont déjà vu dans ces manifestations la puissante organisation de nos corporations du moyen âge[2], de même qu'ils ont découvert, dans la transformation que subit vers la même époque l'esclavage agricole, le servage féodal. Le colon esclave devient *instrumentum feudi*; il est attaché à l'exploitation, comme le bœuf, la charrue et tout le matériel nécessaire. S'il s'enfuit, il est poursuivi comme un esclave en faute. Il cesse bien d'être l'esclave industriel groupé avec ses semblables qui sont menés comme un troupeau, mais entre lui et le serf du moyen âge existe tout un monde, car le serf reprendra avec son seigneur les mêmes rapports que l'antique client entretenait avec son patron. Il en fut de même des prétendues corporations. Un système sévère, inexorable en ordonna la règlementation. Les associations pour les fêtes publiques et les cortèges devinrent une sorte de geole, l'artisan n'y trouvait pas une protection contre les injustices des grands et les caprices du sort, mais la plus dure des servitudes. « Attaché à son art comme le serf à la glèbe, enfermé jusqu'à sa mort dans la corporation où il est né, il ne peut désormais abandonner son métier que lorsque la vie même l'abandonnera[1]. » Quels rapports y a-t-il entre ces pauvres esclaves ou affranchis et nos corporations du moyen âge qui luttèrent contre les seigneurs et firent tomber des couronnes?

Un troisième phénomène social se rattache aux précédents : l'apparition des bénéfices militaires. Les titres de « duc » et de « comte » viennent s'y ajouter, et nos historiens en ont fait, comme pour le colonat et les métiers antiques, dériver les institutions du moyen âge. Les titres furent transmis avec le langage que les peuples barbares soumis, comme les peuples barbares de l'invasion, ont adopté ou recevront; mais dans des conditions morales et matérielles tellement différentes que c'est une nouvelle institution. Toutes ces mesures, non seulement celles qui furent prises contre les esclaves et les petits métiers, mais encore celles qui furent prises en faveur des chefs barbares, sont l'expression non seulement de la dissolution

1. Dion, LXXIV.
2. Ronocanachi, *Les corporations ouvrières de Rome*, t. I, Introduction, p. vii.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sociale mais de la déchéance complète de la grande race et du grand peuple romain.

Des empereurs, issus de parents affranchis ou esclaves, s'élèveront à la domination de l'empire parce que, tenant aux basses classes, ils conservent encore un certain instinct des besoins et des conditions d'existence d'un peuple. Les mesures contre les esclaves des campagnes et les petits métiers des villes étaient devenues une nécessité parce que la noblesse et les citoyens des provinces avaient, de même que l'aristocratie et l'ordre équestre de Rome, rejeté peu à peu tout le travail producteur sur les colons et sur les affranchis. Et l'entrée des barbares dans les légions, comme les bénéfices militaires accordés à leurs chefs, fut la conséquence de ce que les Romains, déshabitués du travail, trouvèrent le service militaire de plus en plus pénible. Pendant la seconde moitié du IVe siècle, les chefs de l'armée romaine ne seront plus que des barbares.

Lorsque Caracalla accorda les droits de cité romaine à tous les sujets de l'empire, il n'y avait plus, à vrai dire, de citoyens romains représentants de cette race qui, par les institutions sociales qu'elle avait su se donner, avait assuré à Rome cette destinée prodigieuse. Une société nouvelle, composée de notables, de spéculateurs et de publicains, s'était formée de descendants de la noblesse ou de parvenus de la plèbe, ce sont les *honestiores* des Pandectes ; ils jouissent des privilèges les moins justifiés, jusque dans les peines, sur le monde des humbles, des serviles, des artisans, des *humiliores*. L'empire, comme l'antique cité, restait sans hommes pour le défendre contre les barbares auxquels, d'ailleurs, on avait ouvert toutes les portes, et Constantin, pour maintenir du moins la capitale grecque qu'il venait de fonder, adopta jusqu'à la religion de tous les humbles et de tous les déshérités. C'est par les humbles que commencent, c'est toujours par eux que se fondent les civilisations nouvelles. Les monuments, les formules, les mots de l'ancienne Rome subsistent, ils vont jouer un grand rôle. Mais ces monuments prendront une autre forme, ces formules une autre portée, ces mots un autre sens, et l'importance réelle en sera si petite que la nouvelle civilisation surgira identique chez les peuples qui n'en ont pas connu trace.

La prétendue supériorité des races dominantes n'a jamais été qu'un phénomène passager dans l'histoire, car le moment de leur

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

domination exclusive a toujours été le signe de leur déchéance physique, intellectuelle et morale. Ayant perdu toutes les traditions qui ont fait leur puissance et leur grandeur, elles n'en conservent les souvenirs que par les mots que chacun rapporte à sa chétive et impuissante personnalité et par les instincts individuels qui continuent à rester attachés à ces traditions, ce qui achève de leur faire perdre toute action féconde. Aussi tous les grands peuples, toutes les fortes races sont-ils nés de la morale des humbles et des faibles, de la puissance des sentiments d'abnégation et de dévouement réciproque. Rome, par son avènement comme par sa décadence, en est un exemple frappant au point que toute son histoire n'est qu'une puissante illustration de ce principe social; elle est la preuve éclatante que le développement historique des peuples n'est que la mise en action de leur morale sociale. Toute race, toute classe dominante qui cesse de rester en rapport direct et immédiat avec les classes inférieures est une race ou une classe qui se perd et disparaît.

TH. FUNCK-BRENTANO.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le cardinal de Tencin et le Saint-Siège

LETTRES INÉDITES DU PAPE BENOIT XIV

L'élection de Benoît XIV, le 17 août 1740, se fit au milieu de l'allégresse générale, puisqu'en réunissant enfin ses suffrages après six longs mois d'hésitations et de luttes, le conclave venait de les porter sur le cardinal Lambertini dont le passé permettait d'augurer heureusement de l'avenir. Tandis que le peuple de Rome faisait retentir de ses acclamations les murs du Vatican, tandis que les hauts dignitaires de l'Église et les ambassadeurs s'empressaient autour du nouveau pontife, le chef de la faction française du conclave se tenait discrètement à l'écart, non par dépit, mais par tactique, car nulle joie n'était alors comparable à celle du cardinal de Tencin[1].

Bien que l'un des plus jeunes membres du Sacré-Collège, Tencin venait d'y jouer un rôle prépondérant, de contribuer largement à l'élection pontificale et Benoît XIV était de ses amis. Il se croyait capable de diriger les affaires de la France avec la même habileté que celles de l'Église : ne songeant plus à ses succès du jour qu'avec l'espoir du triomphe du lendemain, il escomptait déjà la lourde succession du vieux cardinal de Fleury. D'ailleurs ses ambitieux desseins se trouvaient justifiés, puisque d'Argenson avait pu écrire dans son journal, à la date de février 1740 : « Le cardinal de « Tencin sera fait secrétaire d'État des Affaires Étrangères, bientôt « adjoint au cardinal de Fleury, puis premier ministre comme « Mazarin ; » et Barbier, qui s'exprimait avec plus de modération, avouait cependant : « Tout le monde parle de lui comme étant peut-« être destiné par le cardinal de Fleury à la place de premier « ministre et sûrement comme ayant grande envie d'y parvenir. »

1. *Le cardinal de Tencin au conclave de Benoit XIV*, par M. Boutry (*Revue d'histoire diplomatique*, année 1897, p. 263-276 et 387-409).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

En attendant sa nomination qui ne pouvait manquer de lui arriver d'un jour à l'autre, Tencin demeura chargé d'affaires à Rome ; il vit souvent le pape qui l'accueillait comme un ami en pensant à leurs anciennes relations, comme un bienfaiteur en se rappelant les cabales du conclave, comme un protecteur en escomptant le crédit qu'il lui croyait à la cour de Louis XV. Le cardinal n'exagère rien lorsqu'en parlant de sa visite au Saint-Père pour lui remettre ses lettres de créance, le 13 septembre 1740, il ajoute qu'il se promena avec un « vieil ami de dix-neuf ans ». Avant de découvrir successivement un vertueux prélat, un érudit de valeur et un politique avisé, Tencin n'avait d'abord vu dans l'archevêque de Bologne qu'un gai convive ; en janvier 1723, il avait écrit à sa sœur : « Aujourd'hui M. Lambertini doit venir dîner chez moi. C'est un « prélat du premier ordre et du premier mérite, qui a beaucoup « d'esprit et de capacité et, sur le tout, comique ; son seul ton de « voix fait rire[1]. »

Il serait difficile d'expliquer pourquoi Benoît XIV accorda constamment sa confiance, même son estime à Tencin dont le génie d'intrigue était fort connu, plus difficile encore d'expliquer pourquoi Benoît XIV correspondit souvent avec Mme de Tencin qui faisait « tous les usages possibles de son corps et de son esprit pour par- « venir à ses fins », cette appréciation du maréchal de Villars étant l'une des plus modérées que rédigèrent sur son compte les contemporains. Quoi qu'il en soit, le Souverain Pontife aimait à échanger des idées littéraires avec Mme de Tencin dont il appréciait l'esprit sans s'inquiéter de ses aventures, à échanger des idées politiques avec le frère qui en manquait peut-être personnellement mais savait à merveille s'approprier celles des ministres et deviner leurs projets. En dépit des nombreuses vicissitudes auxquelles il se trouva mêlé, le nom de Tencin conserva toujours un véritable prestige dans l'esprit de Benoît XIV.

Mais le temps s'écoulait et le chargé d'affaires du Roi n'était toujours pas appelé à son conseil ; Fleury lui adressait des lettres très affectueuses et se bornait à lui donner des marques platoniques d'attachement. Dans son impatience, il résolut de se rendre à son

1. V. un portrait de Benoit XIV, par André Hallays, dans la préface de notre volume : *Choiseul à Rome (1754-1757), lettres et mémoires inédits* (Paris, Calmann-Lévy, 1895).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

archevêché de Lyon « pour se montrer à ses diocésains », écrit-il, afin de surveiller de plus près les événements, doit-on lire. Il eut une dernière audience du pape le 30 juin 1742, et lui donna l'assurance de revenir au bout de quatre mois reprendre la gestion de l'ambassade; néanmoins les adieux furent très touchants. Le 22 septembre, Benoît XIV lui écrivait : *Convention claire et longue* « *amitié* : la *convention* regarde votre secrétaire[1]. Nous sommes si « fort en colère contre lui que nous lui avons dit de venir nous voir « tous les lundis tandis qu'il sera à Rome. Il l'a fait jusqu'ici « exactement, ainsi nous espérons qu'il le fera de même à l'avenir. « La *longue amitié* regarde Votre Eminence. Nous souhaitons d'être « avec elle en commerce de lettres, comme nous l'avons été depuis « son départ jusqu'à présent. Elle peut en France rendre de grands « services à la Religion et au pauvre Siège Apostolique battu « aujourd'hui de tous côtés. »

Tencin fut toujours heureux dans ses entreprises à Rome et jamais en France : la cour de Versailles le connaissait trop et ne l'estimait pas assez. Aussi d'Argenson ne manqua pas d'ajouter, le 27 août 1742 un trait mordant à son journal : « Le public est dans « la dernière consternation de ce qui vient d'être déclaré hier au « soir. Le cardinal de Tencin et mon frère viennent d'être faits « ministres d'État. » Accueilli avec indifférence par les uns, avec défiance ou même hostilité par les autres, le cardinal de Tencin renonça bientôt à prendre la moindre part aux affaires; il présida le bureau des pauvres communautés, fit des conférences aux dames pieuses de la cour, eut le bon goût de vivre très effacé à Versailles, ce qui lui ramena une véritable sympathie. En mars 1751, il se retira de son plein gré dans son archevêché de Lyon : « Il est tout « simple qu'un évêque à mon âge songe à rejoindre son épouse, « écrivit-il à l'évêque d'Auxerre. Je n'aurais pas même tant tardé « si je n'avais été retenu par les sollicitations du Pape : Sa Sain- « teté m'a cru beaucoup plus utile à l'Église et à la Religion « que je ne le suis. »

Fidèle à sa promesse, le cardinal de Tencin avait échangé de fréquentes lettres avec Benoît XIV depuis son départ de Rome jusqu'à sa mort, le 2 mars 1758. La correspondance de Benoît XIV

1. L'abbé Trublet.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

est conservée aux Archives des Affaires étrangères ; Mgr P. Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, l'a dépouillée et en a dressé l'inventaire[1]. Ces lettres, au nombre de 588, sont pour la plupart fort longues. A titre de simple document, je donne, sur divers sujets, quelques extraits de lettres datées de la fin de l'année 1742 et du commencement de l'année suivante :

Du 7-8 octobre 1742. — A propos de l'attitude des Jésuites dans le long différend survenu en Chine sur la question des rites[2] :

« Si les Jésuites sont nos troupes en France, nous n'avons « jamais manqué et nous ne manquerons jamais de les louer dans « les différents emplois que nous avons exercés à Rome lorsque « nous étions archevêque de Bologne et même depuis le commen- « cement de notre Pontificat, lorsqu'il s'est présenté quelque occa- « sion de rendre service soit aux particuliers, soit à l'ordre en « général, nous l'avons toujours fait et nous le ferons toujours. « Quant à l'avenir, nous souhaitons que Dieu nous en fournisse les « moyens, car, quant au passé, tous les Jésuites d'Italie sont « témoins de ce que nous certifions ici à Votre Éminence de notre « conduite à leur égard. Mais il ne s'en suit pas de là que, si « quelque portion d'un corps aussi nombreux et aussi respectable « s'écarte du droit chemin et regimbe, on ne se serve pas du fouet « pour la corriger... »

Du 27 octobre 1742. — Benoît XIV se montrait fort affecté de l'invasion de toute la Haute-Italie par les troupes espagnoles et autrichiennes. Mais la guerre pour la succession d'Autriche ne fut d'abord qu'une paix armée, et la diplomatie, jouant un rôle prépondérant, Marie-Thérèse voyait peu à peu diminuer le nombre de ses ennemis. Au début des hostilités, en 1742 toujours, la campagne consistait en de simples déplacements des armées en présence qui

1. *Inventaire des lettres inédites du pape Benoît XIV au cardinal de Tencin, ministre d'État et archevêque de Lyon, conservées aux Archives du ministère des Affaires Étrangères de Paris* (Paris, Picard, 1894). Ces lettres se trouvent à la *correspondance de Rome* (t. 787-824). Dans la *Revue du clergé français* (15 mars 1895), Mgr P. Batiffol a publié plusieurs de ces lettres encadrées par de remarquables pages sur les rapports de Benoît XIV avec Tencin.

2. V. à ce sujet les *Mémoires ecclésiastiques* de Picot ; voir également *la Question des missionnaires en Chine au commencement du XVIIIe siècle*, par M. Boutry (*Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1898).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vivaient heureusement aux dépens des états pontificaux et ne songeaient guère à se combattre. Comme Souverain-Pontife et comme Bolonais, Benoît XIV souffrait doublement de cette situation ; loin de penser que les troupes françaises franchiraient plus tard les Alpes pour livrer de sanglantes batailles, il écrivait à Tencin :

« Nous l'avions toujours bien prévu que, malgré toutes les pré-
« tendues bonnes intentions, nous verrions encore, après tant de
« souffrances, deux armées prendre leurs quartiers d'hiver dans
« notre pauvre État... Ce sont là assurément des peines insuppor-
« tables, et tout ce qui nous arrive est bien la preuve que la bonne
« foi et le désir de faire du bien à tous ne servent absolument de
« rien et qu'on n'en reçoit en échange que des dommagees sans
« nombre et des plaintes continuelles de partialité, comme si les
« deux partis n'étaient pas également coupables et n'abusaient pas
« de la modération d'un Pape qui est et doit être désarmé. Puisse
« la couronne de France, sur laquelle pareil reproche ne saurait
« tomber, nous donner aide et secours et, en particulier, appuyer
« dans un traité de paix les prétentions du Saint-Siège dont elle
« connaît bien la justice. Nous l'avons toujours espéré et nous
« l'espérons plus encore aujourd'hui. »

Du 7 décembre 1742. — Benoît XIV revient souvent sur le même sujet, sur cette guerre qui ne fait de mal à aucun des adversaires mais seulement à ses États :

« Quant à nos affaires temporelles, nous n'avons que de mau-
« vaises nouvelles à vous en dire. Le commandant espagnol
« est encore où il était. Il veut des fourrages pour sa cavalerie,
« quoiqu'il n'y en ait pas et qu'en lui en donnant il n'en resterait
« plus pour notre bétail. Il est impossible dans cette saison,
« comme on l'a éprouvé, d'en faire venir de la Romagne ou du
« Ferrarais. Le cardinal légat de la Romagne avait envoyé deux
« cents chariots de paille ; la moitié s'est renversée dans les
« chemins et le reste était tellement mouillé par la pluie qu'il n'a
« pu servir de rien. Ces sots d'ingénieurs espagnols ont comblé ou
« coupé les fossés dans la campagne pour se fortifier, et, les pluies
« étant survenues, il y a de l'eau jusqu'à mi-jambe ; de sorte qu'on
« entendra peut-être parler dans peu de prendre des quartiers dans
« la ville même de Bologne, ce qui certainement ne sera pas
« accordé, si ce n'est par force.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Les Sardes sont dans le Modénois en quartier d'hiver et un « corps de deux mille fantassins autrichiens est sur les montagnes « du Bolonais où ils réduisent à la mendicité les pauvres commu- « nautés du pays. Leur prétexte pour vouloir rester dans ces mon- « tagnes est d'empêcher l'entrée des Espagnols en Toscane, pendant « qu'on sait, par les lettres de Madrid à M. de Gages[1] qui ont été « interceptées, que les Espagnols n'avaient point ce dessein. Voilà, « en vérité, une belle façon de faire la guerre, de faire vivre les « troupes dans les pays d'autrui, quoique neutres, et surtout dans « ceux du pauvre Pape. »

Dans la même lettre, il est question du conclave de 1740 qui fut le triomphe de Tencin :

« Votre Éminence nous demande encore si nous avons bien com- « pris ce qu'elle nous a écrit sur ce qu'elle n'avait point concouru « dans le conclave pour le cardinal Gotti. Nous l'avons très bien « compris, et nous dirons à Votre Éminence que nous avons tou- « jours comparé ce qui s'est fait dans le conclave au cas proposé « par les théologiens. Ils supposent que le monde est réduit à sept « ou huit hommes et à une seule femme religieuse et que, parmi « ces sept ou huit hommes, l'un est religieux ou prêtre. Après « avoir fait tout ce qui était possible pour marier la religieuse avec « un des séculiers afin de conserver le monde, et la chose n'ayant « pu réussir parce que tous ces hommes sont venus à mourir, « excepté celui qui était religieux ou prêtre, les théologiens « demandent ce qu'il faut faire, et la réponse est que le Pape « devrait donner dispense au prêtre pour se marier avec la reli- « gieuse. Nous croyons que nous avons été ce prêtre ou religieux « et que Votre Éminence a été le Pape qui a donné la dispense. »

Le Souverain Pontife est sévère pour lui-même, mais il l'est également pour son entourage, et sa modestie personnelle n'entraîne pas son admiration pour le Sacré-Collège qu'il juge en employant ces comparaisons un peu triviales qui lui ont été si souvent reprochées :

« L'état présent du Saint-Siège n'est pas fort favorable pour bien « remplir le Sacré-Collège. Parmi les nonces qui sont actuellement

1. M. de Gages venait de remplacer le duc de Montemar à la tête des troupes espagnoles.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« en place, il n'y a, dans la vérité, que M. Doria qui, joignant à la « naissance et aux bonnes mœurs le savoir, comme nous en « sommes bon témoin, puisse être regardé comme digne du cha- « peau. D'autres auraient les bonnes mœurs et la naissance ; mais, « à l'égard du savoir, que sont-ils? Il faut pourtant les faire tous « cardinaux, ou n'en faire aucun. Notre cour n'est pas à présent « fertile en grands hommes. Les poulains valent peut-être mieux « que l'écurie; mais il paraîtrait bien hardi, injuste même, de « prendre ces poulains et de laisser les chevaux qui ont été mis « dans l'écurie par nos prédécesseurs.

« L'esprit de parti fait naître encore une nouvelle difficulté, car, « qui n'est pas moliniste et de la morale relâchée, a dès lors sa « patente de janséniste ; en sorte qu'il n'y a que les ignorants et « ceux qui ne savent pas même leur catéchisme qui ne soient pas « suspects en manière de doctrine. Tout cela nous embarrasse « furieusement. Nous nous en tirerons pourtant avec l'aide de Dieu, « espérant qu'il aura pitié de nous... »

Si Benoît XIV est affecté par les charges militaires qui pèsent lourdement sur la Haute-Italie comme souverain des états pontificaux, par les querelles religieuses comme chef de l'Église, il n'oublie pas qu'il est poète, qu'il est théologien ; il ne tire même vanité que de ses écrits. Il en parle souvent, timidement toujours, et rien ne lui est plus sensible que les éloges qu'il reçoit comme auteur. Encore dans la même lettre qui traite des sujets les plus variés, il ajoute non sans un certain embarras :

« Si Mme de Tencin et ses virtuoses veulent avoir un peu de « patience, ils auront nos ouvrages d'une édition égale aux plus « belles de Paris, avec plusieurs additions considérables. Nous « enverrions bien la première édition ; mais, en vérité, nous en « aurions honte. S'ils la veulent pourtant, nous l'enverrons telle « qu'elle est. Mais, s'ils la lisent, ils ne voudront plus lire la seconde, « et cela nous ferait de la peine. »

Du 8 février 1743. — Le Pape hésite encore avant de conférer le chapeau au nonce Doria, qu'il avait surtout connu comme vice-légat de Bologne et qui représentait alors le Saint-Siège à Francfort :

«... Nous croyons bien qu'en le faisant cardinal, il faut traiter de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« même les autres nonces des grandes couronnes, parce que les « princes disent toujours qu'à la vérité les papes ne doivent donner « le chapeau qu'à ceux qui en sont dignes, mais qu'en même temps « ils sont toujours prêts à contester avec le Pape s'il leur dit que le « nonce qui est auprès d'eux, ou n'est pas digne, ou que le temps « n'est pas encore venu de le faire cardinal, et à se prévaloir des « maximes établies sur le point d'honneur, sur l'égalité du trai- « tement et sur les égards dus aux grandes couronnes. Dans ce « que nous venons de dire des nonces qui ne seraient pas dignes du « chapeau, nous n'avons point prétendu parler de M. Crescenzi, « connaissant et sachant parfaitement que c'est un bon ecclésia- « stique. Il est vrai qu'il n'est pas fait pour commenter Aristote, « que sa capacité est médiocre et que son mérite, si cela se peut « dire, consiste plutôt dans le négatif que dans le positif. »

« .....Le projet d'un nouveau bréviaire romain[1] est bel et bon, « et l'exécution n'en est pas impossible, ajoute-t-il en joignant de judicieuses réflexions, mais, avant que de l'entreprendre, il faut « y penser mûrement. Le monde est tel aujourd'hui que, si le Pape « fait quelque chose, ceux à qui elle plaît sont pour lui et ceux à « qui elle déplaît sont contre; et, comme il est impossible que la « même chose plaise à tout le monde, il l'est de même qu'il n'arrive « des malheurs et des traverses au pape d'un côté ou de l'autre. Les « hommes de bonne volonté excitent le Pape à faire telle ou telle « chose et, quand il l'a faite, s'ils ne s'en repentent pas, ils « lui disent du moins qu'ils ne peuvent plus le secourir. Nous « avons vu de nos propres yeux Clément XI se mordre les doigts « plus d'une fois lorsqu'ayant publié la constitution *Unigenitus*, il « vit que Louis le Grand ne lui tenait pas la promesse qu'il lui « avait faite de la faire accepter généralement et que M. Amelot lui « dit, parlant à sa personne, que le Roi avait la meilleure volonté « du monde mais qu'il ne pouvait pas tout ce qu'il voulait... »

Du 22 février 1743. — La mort du cardinal de Fleury[2] est l'occasion de comparaisons peu flatteuses :

« Nous accusons la lettre de Votre Éminence du 4 avec l'extrait

1. V. P. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain* (Paris, 1893), p. 318-323.
2. Le 29 janvier.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« du testament de notre cher cardinal de Fleury. Il est mort comme « il a vécu, et il a laissé un bel héritage à ses neveux, celui de la « modération. S'il avait fait quelque legs de cette belle qualité qu'il « possédait dans un si haut degré à plusieurs cardinaux qui sont à « Rome, un pareil legs aurait été pour nous d'un grand soula- « gement. Ces messieurs qu'on ne peut jamais rassasier, ne cessent « de nous importuner par leurs demandes... »

Du 1 mars 1743. — Une importante promotion de cardinaux devait avoir lieu prochainement; aussi bien que le nonce à Francfort, Crescenzi allait y être compris malgré ses qualités plutôt négatives[1]. Mais le Pape comptait se montrer intraitable à l'égard d'Altoviti, clerc de chambre et frère de la belle-sœur du cardinal Corsini[2], songeant au protecteur davantage qu'au candidat :

« Nous avons été six mois enfermés dans le conclave; nous « avons scandalisé l'Europe par une si longue durée dont l'unique « cause a été l'opiniâtreté du cardinal Corsini à vouloir pour Pape « une de ses créatures afin d'avoir un chapeau à sa disposition. Ce « serait une chose criante que la récompense d'une pareille con- « duite fut d'obtenir ce chapeau qu'il désirait si ardemment, et elle « serait d'autant plus odieuse qu'elle le serait aux dépens de « notre réputation qui, consistant uniquement à être parvenu « au Pontificat sans brigues et sans monopoles, recevrait une « fâcheuse atteinte si on nous voyait faire un cardinal à la présen- « tation du cardinal Corsini, le monde ne manquant point de gens « malins qui diraient aussitôt que c'est l'exécution d'un engagement « secret. »

Ces courtes citations, prises au hasard dans les premières lettres, permettent de bien juger le caractère de Benoît XIV. Dans sa longue correspondance que la mort seule devait interrompre, il eut sans doute à traiter de sérieuses questions politiques et religieuses, mais nous ne songeons qu'à mettre en lumière sa physionomie : elle se révèle parfaitement lorsqu'il écrit sur des sujets

1. V. le portrait de ces cardinaux dans *Choiseul à Rome* (p. 234 et 243).

2. Neveu de Clément XII, le cardinal Corsini avait été au conclave le chef du nouveau collège; il s'était longtemps opposé à l'élection de Lambertini et Tencin ne l'avait décidé qu'à grand'peine. Toutefois Benoît XIV ne l'oublia pas dans la distribution des charges et lui conféra le titre d'archiprêtre de Saint-Jean de Latran.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de minime importance. On sait que sa rudesse est affectée, que la vulgarité de ses expressions dissimule un esprit très délicat, que ses plaisanteries, souvent un peu lourdes, n'empêchent pas un grand sérieux en toutes choses et une véritable austérité. Il parle avec franchise, simplicité, bonhomie, et cependant chacun s'incline devant sa valeur personnelle, aussi bien que devant le chef de l'Église.

D'autre part, quelques lignes suffisent aussi à faire connaître l'intimité de ses relations avec le cardinal de Tencin : il lui confie tous ses projets, lui avoue ses moindres hésitations; il le considère comme un ami fidèle, sincère, avisé et puissant. Une semblable confiance paraît sans doute excessive, mais elle était connue de tous et Tencin s'appliqua constamment à la mériter de son mieux, car elle lui permettait de conserver en France une partie de tout le prestige qu'il s'était lentement acquis à Rome.

Vte Maurice Boutry.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bibliographie critique de Bossuet

I. Notice biographique. — II. Manuscrits de Bossuet. — III. Ouvrages de Bossuet publiés de son vivant. — IV. Ouvrages de Bossuet publiés isolément depuis sa mort. — V. Collections d'œuvres de Bossuet. — VI. Documents sur Bossuet et ses œuvres : témoignages des contemporains, oraisons funèbres et éloges académiques de Bossuet, biographie et histoire religieuse de Bossuet, bibliographie, critique et histoire littéraire, réfutations et apologies.

I. — Notice biographique

BOSSUET (Jacques-Bénigne) (1627-1704). Né à Dijon, le 27 septembre 1627, venu à Paris au collège de Navarre en 1642, maître ès arts le 6 août 1644, soutient sa tentative le 24 ou le 25 janvier 1648 ; est ordonné sous-diacre à Langres en septembre 1648, et diacre à Metz en 1649 ; fait son cours de licence à la Faculté de théologie de Paris dans les années 1650 et 1651 ; soutient sa sorbonique le 9 novembre 1650, sa mineure ordinaire le 5 juillet 1651 et sa majeure ordinaire un jour inconnu, du 1er juin au 31 décembre 1651 ; licencié le 6 février 1652, ordonné prêtre à Paris au carême de 1652, reçoit le bonnet de docteur le 16 mai de la même année. De 1652 à 1659, il séjourne à Metz, dont il était chanoine depuis 1637, et où il fut nommé archidiacre le 27 août 1654 ; prêche à Paris et à la cour de 1659 à 1670 ; nommé évêque de Condom le 8 septembre 1669 et sacré à Pontoise le 21 septembre 1670, démissionne le 31 octobre 1671 ; précepteur du dauphin de 1670 à 1681 ; reçu à l'Académie française le 8 juin 1671 ; nommé évêque de Meaux le 2 mai 1681, prend possession de son siège le 7 février 1682 ; meurt à Paris le 12 avril 1704.

II. — Manuscrits des ouvrages de Bossuet

Ceux qui ont subsisté sont des autographes ou des copies, dont plusieurs ont été revues par l'auteur. Le plus grand nombre se trouve à la Nationale : fonds français 12811 à 12844, 12451 et 12452, 13955 et 56 ;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

15179 à 15181, 15188 à 15190 ; nouvelles acquisitions françaises 274, 1218, 5155 et 6246; fonds latin 17680 à 17687. Après la Nationale, le dépôt le plus riche en manuscrits de Bossuet est la bibliothèque du Grand séminaire de Meaux ; viennent ensuite celle du séminaire Saint-Sulpice à Paris, la collection de M. A. Gasté, professeur à Caen, la bibliothèque de Chantilly, les collections Henri et James de Rothschild, la bibliothèque. V. Cousin (à la Sorbonne) et celle de la Sorbonne.

En passant en revue les ouvrages de Bossuet, nous indiquerons pour chacun d'eux, s'il y a lieu, les autographes ou les copies les plus précieuses.

III. — Ouvrages publiés du vivant de Bossuet

1. *Thèse de mineure ordinaire.*

Un exemplaire unique, appartenant aujourd'hui à M. Gasté, a servi à la réimpression faite en juin 1869 dans les *Études* des P. P. Jésuites.

2. *Réfutation du catéchisme du sieur Paul Ferry.* Metz, J. Antoine, 1655, in-4.

3. *Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grand'Bretagne, prononcée le 16 novembre 1669.* Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1669, in-4.

Seconde édition en 1670.

4. *Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, prononcée à Saint-Denis, le 21e jour d'aoust 1670.* Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1670, in-4.

5. *Discours de réception à l'Académie française.*

L'édition princeps (Paris, Le Petit, 1671, in-4) a disparu. V. *Recueil des harangues prononcées par M. M. de l'Académie françoise.* Paris, Coignard, 1698, in-4, p. 155 sq.

6. *Exposition de la Doctrine catholique.*

D'une édition préparatoire, dite *des Amis*, 1671, in-12, il ne reste plus que deux ou trois exemplaires (Voir D. Clément, *Bibliothèque curieuse*, Hannover, 1754, t. V, et A. Floquet, Nationale, n. a. fr. 6279, f° 161). L'édition publique : *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse.* Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1671, in-12. La troisième édition, 1679, est augmentée d'un long *Avertissement* et des approbations des évêques et du Pape ; la sixième (1686) donne en outre un second bref approbateur du Pape, etc. La même année 1686, l'*Exposition* fut réimprimée coup sur coup jusqu'à la douzième édition. Dès lors

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bossuet n'y changea plus rien. — Traductions en latin, en anglais, en irlandais, en flamand, en allemand, en italien. La version latine (*Doctrinæ catholicæ de iis argumentis de quibus controversiæ sunt expositio.* Antverpiæ, 1678, in-12) est de l'abbé Cl. Fleury. Une traduction anglaise (Londres, 1685, in-4) est du poète Dryden.

7. *Recueil d'oraisons funèbres* (sans nom d'auteur). Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1672, in-12.

Ce recueil ne contient que l'oraison funèbre d'Henriette de France (4e édit.) et celle de sa fille (2e édit.) ; chacun des deux discours est paginé séparément et porte le millésime 1671. Une autre édition de ce recueil, qualifiée de troisième, et qui est la première à pagination continue (Paris, 1680, in-12) porte le nom de l'auteur et est intitulée : *Oraisons funèbres composées par Messire J.-B. Bossuet.*

8. *Règlement du séminaire des filles de la Propagation de la foy établies en la ville de Mets.* Paris, Fr. Muguet, 1672, in-16.

9. *Discours prononcé à la profession de Madame de la Valière, duchesse de Vaujour.* Lyon, Jean Certe, 1675, in-8 (Arsenal, T, 6588ter).

Édition faite sans l'aveu de Bossuet et souvent reproduite jusqu'à Deforis qui eut sous les yeux une copie de la main de l'abbé Fleury corrigée par l'auteur : cette copie faisait partie de la collection Floquet et a servi à l'abbé Lebarq.

10. *Discours sur l'Histoire universelle à Monseigneur le Dauphin, pour expliquer la suite de la Religion et les changemens des Empires. — Première partie, depuis le commencement du monde jusqu'à l'Empire de Charlemagne.* Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1681, in-4.

La seconde édition originale fut publiée à Paris, chez Séb. Mabre-Cramoisy, 1682, in-12 ; des exemplaires portent l'adresse de Léonard, 1682, ou celle de Roulland, 1691. La troisième édition originale, « reveüe par l'auteur », Paris, Roulland, 1700 (ou Michel David, 1703), in-12 : c'est la dernière publiée du vivant de l'auteur et celle qui a le plus d'autorité, quoique les éditeurs, à partir de 1753 jusqu'en 1818, l'aient abandonnée pour suivre celle de 1681. L'édition stéréotype d'Herhan (Paris, An XIV-1805, 4 vol. in-18) donne en variantes les corrections et les additions préparées par Bossuet en vue d'une réimpression, et que les éditeurs de Versailles (1818) ont placées dans le texte même. Parmi les innombrables éditions classiques, la plus appréciée est celle de M. Jacquinet (Paris, Belin, 1871).

Voir Nicole, *Essais*, t. VIII, lettre 89.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

J. Denis, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1895.

D'Arbois de Jubainville, *Deux manières d'écrire l'histoire*, Paris, 1896.

11. *Sermon presché à l'ouverture de l'Assemblée générale du clergé de France, le 9 novembre 1681*. Paris, F. Léonard, 1682, in-4.

C'est le seul sermon qu'ait publié Bossuet ; il est plus connu sous le nom de *Sermon sur l'unité de l'Église*.

12. *Epistola conventus cleri gallicani* (anno 1682) *ad omnes Prælatos Galliæ*. Paris, F. Léonard, 1682, in-4.

Le ms. autographe est au séminaire de Meaux.

13. *Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton, sur la matière de l'Église*. Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1682, in-12.

Seconde édition, Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1687, in-12 ; les exemplaires passèrent ensuite chez Remy.

14. *Traité de la communion sous les deux espèces*. Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1682, in-12.

Seconde édition, revue par l'auteur, Paris, chez Mabre-Cramoisy et chez Chr. Remy, 1686 ; troisième édition, Paris, 1691, in-12.

15. *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, prononcée à Saint-Denis le premier de septembre 1683*. Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1683, in-4.

16. *Oraison funèbre de très haute et très puissante princesse Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine, prononcée... dans l'église des Carmélites du faubourg saint Jacques le 9 aoust 1685*. Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1685, in-4.

17. *Oraison funèbre de tres haut et puissant seigneur Messire Michel Le Tellier, chancelier de France, prononcée dans l'église paroissiale Saint-Gervais, où il est inhumé, le 25 janvier 1686*. Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1686, in-4.

18. *Lettre pastorale de Monseigneur l'Evesque de Meaux aux nouveaux catholiques de son diocèse pour les exhorter à faire leurs Pasques et leur donner les avertissemens nécessaires contre les fausses Lettres pastorales des ministres* (datée de Claie, 24 mars 1686). Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1686, in-4.

Une seconde édition la même année, chez le même libraire et dans le même format : elle fut plus tard en vente chez Desprez.

19. *Catéchisme du diocèse de Meaux par le commandement de*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

*Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime J.-B. Bossuet*Pa. ris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1687, in-12.

Sous ce titre général, on trouve après un *Avertissement* : *a*) Premier catéchisme ou abrégé de la doctrine chrétienne pour l'usage de ceux qui commencent ; *b*) Second catéchisme pour ceux qui sont plus avancez dans la connoissance des mystères et que l'on commence à préparer à la communion ; *c*) Catéchisme des festes et autres solennitez et observances de l'Église.

Seconde édition : Catéchisme divisé en III parties ; la première contient l'abrégé de la doctrine chrétienne pour ceux qui commencent, la seconde regarde ceux qui sont plus avancez dans la connoissance des Mystères, et la troisième traite des festes et autres solennitez de l'Église. Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, et Meaux, Veuve Claude Charles, 1688, in-12.

Troisième édition, Lyon, Anisson, et Meaux, Veuve Cl. Charles, 1691, in-12.

La dernière édition publiée du vivant de Bossuet est intitulée : *Catéchisme du dioceze de Meaux, divisé en trois*, etc. Paris, Veuve Simon Bénard, 1701, in-12.

20. *Oraison funèbre de très haut et très puissant prince Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, prononcée dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 10e jour de mars 1687*. Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1687, in-4.

21. *Histoire des Variations des Églises protestantes*. Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1688, 2 vol. in-4.

Quelques exemplaires, dont le titre seul a été changé, portent l'adresse de G. Desprez.

Contrefaçon, de la même année, à la Sphère, 2 vol. in-12.

Seconde édition, Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1689, 4 vol. in-12. Elle a été revue et corrigée par l'auteur et fut réimprimée la même année. Les exemplaires qui portent le millésime 1691 et l'adresse de Desprez sont de la même édition et ne diffèrent que par le titre.

Au XVIIIe siècle, excellente édition (avec notice), commencée par Lequeux et achevée par Leroy. Paris, Cellot, 1750, 5 vol. in-12 (avec les *Avertissemens aux protestants*).

22. *L'Apocalypse avec une explication*. Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1689, in-8.

Des exemplaires, Paris, Jean Villette, 1698, sont néanmoins de l'édition 1689.

23. *Recueil d'oraisons funèbres composées par Messire Jacques-Bénigne Bossuet*. Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1689, in-12.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

C'est le premier recueil qui contienne les six grandes oraisons funèbres, les seules qu'ait publiées Bossuet : ici, le style des éditions primitives a subi de légères retouches. Des exemplaires de cette édition portent le millésime 1691 (Paris, Dezallier) ou 1699 (Paris, Gr. du Puis) : le titre seul a été changé.

Au XVIIIe siècle, bonne édition donnée par Lequeux. Paris, Desaint et Saillant, 1762, in-12, et plusieurs fois réimprimée.

Au XIXe siècle, les meilleures éditions sont celles de M. Jacquinet (Paris, Belin, 1885, in-8), de M. Gazier (Paris, A. Colin, 1894, in-12) et de M. Rébelliau (Paris, Hachette, 1897, in-18).

24. *Explication de quelques difficultez sur les prières de la messe à un nouveau catholique.* Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1689, in-12.

Autre édition, revue, sous le titre d'*Explication des prières de la Messe.* Paris, Roulland, 1691, in-12.

25. *Prières ecclésiastiques pour aider le chrétien à bien entendre le service de la paroisse, aux dimanches et aux festes principales.* Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1689, in-12.

Autre édition, revue par l'auteur. Paris, Veuve Simon Bénard, 1701, in-12.

26. *Premier avertissement aux Protestants sur les lettres du ministre Jurieu contre l'Histoire des Variations : Le christianisme flétri et le socinianisme autorisé par ce Ministre.* Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1689, in-4.

27. *Second avertissement... La Réforme convaincue d'erreur et d'impiété par le Ministre. Ibid.*, 1689, in-4.

28. *Troisième avertissement... Le salut dans l'Église romaine selon ce ministre. Ibid.*, 1689, in-4.

29. *Réponse de M. l'Evesque de Meaux à la sentence arbitrale du cardinal Romain et à la possession prétendue de la jurisdiction épiscopale sur le clergé et sur le peuple de Jouarre.* S. l. n.d., in-fol. (Nationale, Thoisy, 41.)

30. *Pièces concernant l'état de l'abbaye de Jouarre pour Messire J.-B. Bossuet... contre Révérende Dame Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre.* S. l. n. d., in-fol. (*Ibid.*)

31. *Sommaire de la cause pour M. l'Evesque de Meaux.* S. l. n. d., in-fol. (*Ibid.*)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

32. *Mémoire pour M. l'Evesque de Meaux sur l'article 27 de l'Ordonnance de Blois et sur le bref de M. l'archevêque de Paris.* S. l. n. d., in-fol. (*Ibid.*)

33. *Pièces et mémoire touchant l'abbaye de Jouarre, pour Messire J.-B. Bossuet... contre Révérende Dame Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre.* Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1690, in-4.

34. *Mémoire pour Messire J.-B. Bossuet, evesque de Meaux, deffendeur, contre Mme Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre, demanderesse.* S. l. n. d., in-4 (Nationale, Fm, 3670).

N. B. Deux mémoires, l'un en français et l'autre en latin, sur l'exemption de Jouarre, envoyés manuscrits à Rome par Bossuet, ont été publiés par l'abbé V. Davin : *Quatre autographes inédits de Bossuet et de Fénelon.* Paris, Letouzey et Ané. S. d., in-12.

35. *Quatrième avertissement aux Protestants... La sainteté et la concorde du mariage chrétien violées.* Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1690, in-4.

36. *Cinquième avertissement... Le fondement des Empires renversé par ce Ministre.* Paris, Veuve Séb. Mabre-Cramoisy, 1690, in-4.

37. *Liber Psalmorum additis Canticis, cum notis. Lugduni, apud Anissonios, Joan. Posuel et Cl. Rigaud,* ou *Lugduni, extat Parisiis apud Joan. Anisson,* 1691, in-8.

A la suite de l'Épître dédicatoire, une *Dissertatio de Psalmis.* — Traductions : Leroy, *Dissertation sur les pseaumes et préfaces sur chacun des cinq livres sapientiaux.* Paris, chez les frères Estienne, 1755, in-12; — *Dissertation sur les Psaumes traduite du latin de J.-B. Bossuet,* par M. Guillon. Paris, Delestre-Bouchage, 1822, in-8.

38. *Défense de l'Histoire des Variations contre la réponse de M. Basnage, ministre de Rotterdam.* Paris, J. Anisson, 1691, in-12.

39. *L'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Estre divin et sur l'égalité des trois personnes. L'état présent des controverses et de la religion protestante contre la sixième, septième et huitième lettre du Tableau de M. Jurieu. Sixième et dernier avertissement.* Paris, J. Anisson, 1691, in-4.

40. *État présent des controverses et de la religion protestante avec une reveue des ouvrages précédens et une table générale des six Avertissemens. Troisième et dernière partie du sixième avertissement contre M. Jurieu.* Paris, J. Anisson, 1691, in-4.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Après avoir paru séparément, les six *Avertissemens* se rouvent reliés en un seul volume, mais sans titre général.

41. *Statuts et ordonnances synodales pour le diocèse de Meaux.* Paris, sans nom d'éditeur, 1691, in-4.

42. *Instructions et prières pour le jubilé, avec le mandement de Monseigneur l'Evesque de Meaux pour les fidelles de son diocèse.* Meaux, Veuve Cl. Charles, 1692, in-12.

43. *Lettre de Monseigneur l'Evesque de Meaux à Frère N., moine de l'abbaye de N., converti de la religion protestante à la religion catholique, sur l'adoration de la Croix.* Paris, Fr. Muguet, 1692, in-4.

L'impression ne s'est point faite par les soins de Bossuet.

Autre édition : Liège, 1698, in-12.

44. *Libri Salomonis, Proverbia, Ecclesiastes, Canticum canticorum, Sapientia, Ecclesiasticus cum notis J.-B. Bossuet. Accesserunt ejusdem supplenda in Psalmos.* Paris, J. Anisson, 1693, in-8.

Traduction : Leroy, *Dissertation sur les Psaumes et préfaces sur chacun des Livres sapientiaux*, etc. Paris, 1755, in-12.

45. *Premier mémoire pour M. l'Évêque de Meaux.*

Copie figurée du projet de transaction entre M. l'Évêque de Meaux et MM. les abbé et religieux de Rebais, etc. S. l. n. d. (1694) (Nationale Fm, 11,003).

Cf. *Arrêt du Parlement sur une bulle obtenue par un religieux de l'abbaye de Rebais contre M. l'Évêque de Meaux* (29 février 1696) (Sainte-Geneviève, ms. sup. E. f. 513).

46. *Maximes et réflexions sur la comédie*, Paris, J. Anisson, 1694, in-12.

Autre édition, Paris, 1696, in-12. Édition avec introduction, notes, etc., par M. Gazier, Paris, Belin, 1881, in-8.

Critiques : (Gacon) *Le poète sans fard*, satire V, Paris, 1698, in-12. Cf. Moréri, art. Gacon. Voir aussi P. Bardon, *Épître à Racine sur la condamnation du théâtre*, 1694, in-8.

47. *Ordonnance et instruction pastorale sur les états d'oraison.* Paris, J. Anisson, 1695, in-4.

48. *Méditations sur la rémission des péchez pour le temps du jubilé et des indulgences, tirées principalement du concile de Trente.* Paris, J. Anisson, 1696, in-12.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Autres éditions : Méditations.... avec les Instructions et prières nécessaires (en tête, un mandement du 15 janvier 1702). Paris, J. Anisson, et Meaux, Cl. Charles, 1702, in-12 ; Paris, J. Anisson, 1704, in-12.

49. *Instruction sur les états d'oraison, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours avec les actes de leur condannation.* Paris, J. Anisson, 1697, in-8.

Seconde édition (corrigée et augmentée). Paris, J. Anisson, 1697, in-8. Les additions furent en outre publiées séparément sous ce titre : *Additions et corrections à l'Instruction sur les états d'oraison, seconde édition.* Avec la lettre de l'auteur à N. S. P. le Pape et le bref de Sa Sainteté en réponse. S. l. n. d., in-8.

50. *Réponse à une lettre de M. l'Archevesque de Cambray.* Paris, 1697.

Anonyme. — L'édition originale ne se trouve plus.

51. *Declaratio Ill. et Rever. Ecclesiæ principum. L. Ant. de Noailles, arch. Parisiensis, J.-B. Bossuet, episc. Meldensis, et P. de Godet des Marais, ep. Carnutensis circa librum cui titulus est : Explication des Maximes des saints.* Paris, L. Josse, 1697, in-4.

52. *Summa doctrinæ libri cui titulus Explication des maximes des saints, etc. deque consequentibus ac defensionibus et explicationibus.* Paris, J. Anisson, 1697, in-4.

53. *Divers écrits ou Mémoires sur le livre intitulé Explication des Maximes des saints.* Paris, J. Anisson, 1698, in-8.

Outre le texte latin de la *Declaratio* et de la *Summa doctrinæ*, ce recueil contient la traduction française de ces deux opuscules et de plus, un Avertissement, cinq mémoires et une longue *Préface sur l'Instruction pastorale donnée à Cambray*, du 15 septembre 1697.

54. *Réponse de Monseigneur l'Évêque de Meaux à quatre lettres de Monseigneur l'Archevêque duc de Cambray.* Paris, J. Anisson. 1698, in-8.

55. *Relation sur le quiétisme.* Paris, J. Anisson, 1698, in-8.

Autres éditions : à Lyon et se vend à Paris chez J. Anisson, 1698, in-12 ; Paris, J. Anisson, 1699, in-8 (avec les *Remarques sur la Réponse*, *Réponse aux quatre lettres* et *Passages éclaircis*). — Une traduction italienne (par Regnier-Desmarais), Paris, 1698, in-8.

56. *Ordonnance synodale pour la célébration des festes.* 1698. En placard.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

57. *Statuts synodaux et ordonnances*, *1698*, in-4.

L'édition originale a disparu.

58. *Oraison funèbre de Me Nicolas Cornet, grand maître du Collège de Navarre, prononcée dans la chapelle du collège, où il a été inhumé, le 27 juin 1663*, etc. Amsterdam, H. Wetsein, 1698, in-8.

Bossuet ne reconnut pas son discours dans ce volume imprimé sans sa participation. Voir pourtant l'article du P. Gazeau S. J. dans les *Études religieuses*, février 1874; cf. juillet 1875.

59. *Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambray à la Relation sur le quiétisme*. Paris, J. Anisson, 1698, in-8.

Autre édition : à Lyon et se vend à Paris, chez J. Anisson, 1698, in-12.

60. *De nova quæstione tractatus tres : 1° Mystici in tuto; 2° Schola in tuto; 3° Quietismus redivivus*. Paris, J. Anisson, 1698, in-8.

Un supplément : *Quæstiuncula de actibus a charitate imperatis*. S. l. n. d., in-8, est généralement inséré entre les pages 313 et 314 du volume.

61. *Réponse aux Préjugez décisifs pour M. l'Archevêque de Cambray*. Paris, J. Anisson, 1699, in-8.

62. *Réponse d'un théologien à la première lettre de M. l'Archevêque de Cambray à M. l'Évêque de Chartres*. Paris, Dezallier, 1699, in-4.

63. *Les Passages éclaircis en réponse au livre intitulé : Les principales propositions du livre des Maximes des saints justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs, avec un avertissement sur les signatures des docteurs et sur les dernières lettres de M. de Cambray*. Paris, J. Anisson, 1699, in-8.

64. *Mandement pour la publication de la Constitution de N. S. P. le Pape Innocent XII, du 12 de mars 1699, portant condannation et défense du livre intitulé Explication des Maximes des saints*. Paris, J. Anisson, 1699, in-4.

65. *Réponses de Monseigneur l'Evesque de Meaux aux lettres et écrits de Monseigneur l'Archev. de Cambray*. Paris, J. Anisson, 1699, in-8.

C'est un recueil contenant les articles détaillés ci-dessus, nos 54, 55, 59, 61, 63 et 64.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

66. *Relation des actes et délibérations concernant la Constitution en forme de bref de N. S. P. le Pape Innocent XII, du 12e mars 1699.* Paris, Fr. Muguet, 1700, in-4.

67. *Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise.* Paris, J. Anisson, 1700, in-12.

68. *Propositiones examinandæ in comitiis generalibus Cleri gallicani in palatio San-Germano, anno 1700*, S. l., in-4.

69. *Censura et declaratio conventus generalis Cleri gallicani congregati in palatio regio San-Germano, anno 1700, in materia fidei et morum.* Paris, Fr. Muguet, 1700, in-4.

70. *Mandatum Illmi et Rmi D. D. Episcopi Meldensis ad censuram ac declarationem conventus Cleri Gallicani anni 1700 promulgandam.* Parisiis, J. Anisson, 1701, in-4.

71. *Seconde instruction pastorale sur les promesses de Jésus-Christ à son Eglise en réponse aux objections d'un ministre à la première Instruction.* Paris, J. Anisson, 1701, in-12.

72. *Ordonnance portant deffense de lire et retenir le livre qui a pour titre le Nouveau Testament de Nostre-Seigneur traduit, etc.* Meaux, 1702, en placard.

Réimprimé en tête de l'ouvrage suivant.

73. *Instructions (sic) sur la version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux en l'année MDCII.* Paris, J. Anisson, 1702, in-12.

74. *Seconde Instruction sur les passages particuliers de la version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux en l'année MDCCII; avec une dissertation préliminaire sur la doctrine et la critique de Grotius.* Paris, J. Anisson, 1703, in-12.

Voir *Bibliothèque critique de Saint-Jore*, t. IV; Le Clerc, *Bibliothèque critique*, t. V; J. Denis, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1870; et articles de M. l'abbé Margival dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, années 1897 et suiv.

75. *Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la Sainte Vierge, Is. c. VII, et du Psaume XXI, sur la Passion et le délaissement de Nostre-Seigneur.* Paris, J. Anisson, 1704, in-12.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

IV. — Ouvrages de Bossuet publiés isolément depuis sa mort

1. *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte, à Monseigneur le Dauphin.* Paris, P. Cot, 1709, 1 vol. in-4 ou 2 vol. in-12.

En tête, la lettre de Bossuet à Innocent XI avec la réponse de ce pape, l'une et l'autre en latin et en français : *De Institutione Ludovici delphini Ludovici XIV filii ad Innocentium XI, Pontificem maximum.*

Des exemplaires de cette édition, où les tables ont été déplacées et les titres seuls changés, portent la mention : *Troisième édition revue et corrigée*, l'adresse de J. Mariette et le millésime 1714.

Autres éditions : Bruxelles, J. Léonard, 1710, 2 vol. in-12. Troisième édition, revue et corrigée. Paris, P. Cot, 1710, 2 vol. in-12.

A consulter : (Goujet) *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIIIe siècle.* Paris, 1736, in-8; (Mey) *Droit public français*, 2e édit. Amsterdam, 1775, in-4; (Maultrot) *Origine de la puissance royale suivant les Livres saints et la tradition.* Paris, 1789, 2 vol. in-8; P. Janet, *Histoire de la science politique*, 2e édit., t. II. Paris, 1872, in-8; Monty, *de politica Bossueti doctrina.* Paris, 1844, in-8; Nourrisson, *la Politique de Bossuet.* Paris, 1867, in-12; Crouslé, *Fénelon et Bossuet.* Paris, 1894, 2 vol. in-8.

2. *Lettre de Messire J.-B. Bossuet avant qu'il fût évesque à la Révérende Mère abbesse et Religieuses de Port-Roïal* (publiée à la suite d'un Mandement de S. E. Mgr le Cardinal de Noailles, portant permission d'imprimer une lettre de feu M. l'Évesque de Meaux aux religieuses de Port-Roïal. Paris, Josse, 1709, in-4 et in-12.)

De nos jours, cette lettre a été imprimée sur une copie conforme à la pensée dernière de Bossuet par Lachat, t. XXVI de son édition, p. 210 à 235.

A consulter : Ledieu, t. IV, p. 156, 242 à 263 (Tabaraud); *Seconde lettre à M. de Bausset pour servir de supplément à son histoire de Fénelon.* Limoges et Paris, 1810, in-8; le P. Gazeau, S. J., dans les *Études religieuses*, août 1876.

3. *Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament imprimées de l'autorité de Mgr l'Evêque et Comte de Châlons et approuvées par Mgr le cardinal de Noailles archevêque de Paris, composée*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

en 1699 contre le Problème ecclésiastique par feu Messire J.-B. Bossuet, etc. Lille, J.-B. Brovellio, 1710, in-12.

Cet opuscule, publié par Quesnel, fut plusieurs fois réimprimé la même année et les années suivantes.

A consulter : Ledieu, t. I, p. 239 à 262; t. II, p. 304, 383, 438 et 445; t. IV, p. 220, 333, 334, 353, 354, 366, 374, 390; *Instruction pastorale de N.N. S.S. les évêques de Luçon et de La Rochelle sur le livre intitulé Justification, etc.* La Rochelle, 1711, in-4; (Gaillande) *Eclaircissemens sur quelques ouvrages de théologie.* Paris, 1712, in-12; (Petitpied ou Dupin) *Observations sur le livre intitulé Eclaircissemens.* S. l., 1713, in-12; (Quesnel) *Vains efforts des Jésuites contre la Justification des Réflexions...* S. l., 1713, in-12; (Silvy) *les Véritables sentiments de Bossuet établis par les manuscrits originaux.* Paris, 1815, in-8; Taba raud, *Supplément aux histoires de Bossuet et de Fénelon par M. de Bausset.* Paris, 1822, in-8; Guettée, *Essai bibliographique sur l'ouvrage de Bossuet intitulé : Avertissements sur le livre de Réflexions morales.* Paris, 1854, in-8; Ch. Urbain, articles dans la *Revue du clergé français* du 1er juillet 1897 et du 1er déc. 1899.

4. *Introduction à la Philosophie ou de la Connoissance de Dieu et de soi-même.* Paris, A. Cailleau, R. Marc d'Espilly, D. Hortemels, G. Amaulry, 1722, in-12.

Édition donnée sur une copie trouvée dans les papiers de Fénelon, mais déparée par des fautes assez nombreuses. Bossuet, évêque de Troyes, protesta contre cette édition furtive et en publia une qui n'est guère plus correcte : *De la Connoissance de Dieu et de soi-même*, ouvrage posthume de Messire J.-B. Bossuet. Paris, Veuve Alix, 1741, in-12. Il y en eut la même année trois tirages assez différents.

La meilleure édition est celle de l'abbé Caron (Paris, Lecoffre, 1846, in-12), qui s'est conformé au manuscrit et a signalé les interpolations de l'édition de 1741.

A la Nationale, une copie corrigée par Bossuet (fr. 12.828).

A consulter : Delondre, *Doctrine philosophique de Bossuet sur la connaissance de Dieu.* Paris, 1855, in-8; Ch. Henry, *Une première rédaction du traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, 1879, in-8.

5. *Élévations à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne.* Paris, J. Mariette, 1727, 2 vol. in-12.

Cinq éditions la même année; quatre autres en 1731, etc.

A la Nationale, le Ms. autographe (fr. 12.814 et 12.815).

A consulter : les *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1728, p. 4; année 1733, p. 76; Lettre de Michel Fichant, dans les *Mémoires* de Tré-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voux, juin 1731 ; *Instruction pastorale de Mgr l'Evesque de Troyes au sujet des calomnies avancées dans le « Journal de Trévoux » du mois de janvier 1731 contre les Elévations à Dieu...* Paris, Veuve Barth. Alix, 1733, in-4 ; *Requeste de M. l'Evesque de Troyes à Nosseigneurs du Parlement, répondue le 24 mars 1733 au sujet des calomnies avancées dans le Journal de Trévoux...* S. l. n. d., in-4 ; *Arrest de la cour de Parlement pour M. l'Evesque de Troyes contre Michel Fichant, prêtre du diocèse de Quimper, ensemble le provincial des Jésuites...* Paris, Veuve Barth. Alix, 1733, in-4.

6. *Defensio declarationis quam de potestate ecclesiastica sanxit clerus gallicanus 19 mart. 1682, ab Ill. et Rev. J.-B. Bossuet...* Luxemburgi, And. Chevalier, 1730, 2 vol. in-4 (Des exemplaires portent la rubrique Bâle, 1730).

Cette édition, faite à l'insu de Bossuet évêque de Troyes, contient la première rédaction de l'ouvrage. Le ms. avec des corrections autographes de l'évêque de Meaux est à Chantilly ; c'est celui que son neveu remit à Louis XIV en 1708. Sur le texte de cette première édition a été entreprise la traduction de Buffard : *Défense de la célèbre Déclaration faite par le clergé de France...* T. 1er, S. l. 1735, in-4. Ce volume, contenant la version jusqu'au ch. XLIV du livre VI, fut confisqué par la police, et la suite n'a pas vu le jour.

Une autre édition, entreprise par Leroy sur les mss. de la seconde rédaction à lui communiqués par l'évêque de Troyes, parut seulement après la mort de celui-ci : *Defensio declarationis conventus cleri gallicani an. 1682, de ecclesiastica potestate.* Amstelodami (Paris) Sumptibus societatis, 1745, 2 vol. in-4. Un ms. autographe et une copie corrigée de la main de Bossuet existent à la Nationale, latin 17.682 à 17.687 ; une autre copie avec corrections autographes est à Saint-Sulpice. Ces mss. répondent victorieusement à ceux qui ont nié l'authenticité de l'ouvrage.

Le texte de l'édition 1745 a été traduit en français par Leroy. Amsterdam (Paris) 1745, 3 vol. in-4. Cette traduction fut réimprimée avec l'agrément du pouvoir et dédiée à Montazet, archevêque de Lyon : *Défense de la Déclaration... traduite en français avec des notes historiques, critiques, théologiques et une Dissertation réfutative des quatre tomes in-4 du cardinal Orsi.* Paris, L. Cellot, 1774, 2 vol. in-4.

L'ouvrage de Bossuet a paru plus récemment sous le titre de *Gallia orthodoxa, d'après l'autographe de Bossuet*, Bruxelles, Vromant ; Paris, Hurtrel, 1869, in-8. L'éditeur a transposé deux livres de l'ouvrage et a rejeté à tort comme apocryphe la *Dissertatio prævia.*

(Coulon) *Abrégé du célèbre ouvrage de M. Bossuet intitulé Défense de la Déclaration...* Londres, 1813, in-8. L'abbé de Genoude s'est attribué

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cet ouvrage après en avoir retranché les quarante premières pages : *Défense de l'Église gallicane par Bossuet*. Paris, 1845, in-12.

A consulter : les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1746, p. 17, seq. ; (Soardi) *de Suprema Romani pontificis authoritate*, Avenione, 1747, in-4 (ouvrage analysé dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 30 avril 1748) ; Palma, *Defensio cleri gallicani ab imposturis adscriptæ Bossueto Defensionis*, Ferrariæ, 1785, in-8 ; *An M. Bossuet vere sit author libri cui titulus Defensio...* Ingolstadt, 1789 ; Bernardini, *Lettera al sign. Zerletti stampatore in Venezia delle opere di Bossuet*, Milan, an X, in-8 ; J. de Maistre, *de l'Église gallicane*, Paris, 1821, in-8 ; de Villecourt, *la France et le Pape*, Paris, 1849, in-8 ; A. Griveau, *Étude sur la condamnation du livre des Maximes des saints*, t. II, Paris, 1878, in-12.

7. *Méditations sur l'Evangile*. Paris, P. J. Mariette, 1730-31, 4 vol. in-12.

Dans la première édition, les tomes I et IV portent la date de 1731 et les deux autres celle de 1730 ; les exemplaires dont les quatre volumes sont datés de 1731 sont d'une seconde édition.

Le ms. autographe est à la Nationale, fr. 12.816 à 12.819. La Visitation de Meaux possède une précieuse copie, la seule complète, qui offre des variantes intéressantes.

A consulter : Lettre de Fichant, dans les *Mémoires* de Trévoux, février 1732 ; *Troisième lettre de Mgr l'Archevêque de Sens à Mgr l'Evêque d'Auxerre*, 1733, in-4 ; *Instruction pastorale de Mgr l'Archevêque d'Embrun dans laquelle il réfute l'ouvrage qui a paru sous ce titre : Instruction pastorale de Mgr l'Evêque de Montpellier*, 1733, in-4 ; *Seconde instruction pastorale de Mgr l'Evêque de Troyes au sujet des calomnies avancées dans le Journal de Trévoux du mois de février 1732, contre les Méditations sur l'Evangile*. Paris, 1734, in-4 ; *Dictionnaire des livres jansénistes*. Anvers, 1752, in-12, t. III, p. 46-50.

8. *Traitez du libre arbitre et de la concupiscence*. Paris, Barth Alix, 1731, in-12.

Autre édition, la même année et chez le même libraire.

Le ms. autographe du *Traité de la Concupiscence* se voit à la Nationale, fr. 12.820.

9. *Traité de l'amour de Dieu, nécessaire dans le sacrement de pénitence, suivant la doctrine du concile de Trente... donné avec la traduction française par Messire J.-B. Bossuet, évêque de Troyes*. Paris, B. Alix, 1736, in-12. Autre édition la même année.

La traduction est attribuée au génovéfain Lenet.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

10. *Lettres spirituelles de Messire Jacque* (*sic*) *Bénigne Bossuet à une de ses pénitentes.* Paris, Desaint et Saillant, 1746, in-12.

Ce sont les lettres à la sœur Cornuau. Cette édition, attribuée à Dom Cathelinot, est loin d'être satisfaisante ; elle offre de grandes différences avec le texte donné dans les *Lettres et opuscules de M. Bossuet*, Paris, J. Barrois, 1748, 2 vol. in-12. Les originaux ont disparu. On a de nombreuses copies fort différentes les unes des autres : Nationale, fr. 12841-43 et 15189; Mazarine, 1222; Sorbonne, 758; Séminaire de Meaux, 62 ; Cf. Ch. Urbain dans le *Bulletin des humanistes français*, année 1896, p. 163 et 173.

11. *Abrégé de l'histoire de France.* Paris, chez Desaint et Saillant et chez Coignard et Boudet, 1747, 1 vol. in-4 ou 4 vol. in-12.

Cet ouvrage, dû à la collaboration de Bossuet et de son élève, va jusqu'à la fin du règne de Charles IX. Le ms. est à la Nationale, fr. 12.840; un autre non encore utilisé et contenant en outre uue traduction latine, est à la Bibl. royale de Bruxelles, 3246 à 3249.

12. *Sermons de Messire J.-B. Bossuet, évêque de Meaux.* Paris, Boudet, 1772, 3 vol. in-4, ou 9 vol. in-8, ou 9 vol. in-12.

Le texte est le même que celui de la grande édition, dite des Bénédictins. Dom Deforis, qui la dirigeait, a retouché le style de Bossuet, il a pris des variantes pour le texte et conservé des passages supprimés par l'auteur ; il a soudé ensemble des morceaux appartenant à des discours différents, etc. Néanmoins la postérité lui doit être reconnaissante : il a recueilli les manuscrits dispersés et surtout il les a déchiffrés, ce qui eût été pour d'autres une besogne impossible vu la mauvaise écriture de Bossuet ; ceux mêmes qui lui ont durement reproché ses fautes eussent sans doute trouvé leur tâche au-dessus de leurs forces s'il ne l'avait pas facilitée par une première lecture.

Le texte de Deforis est passé sans correction dans les éditions suivantes, même dans celle de Versailles, jusqu'à ce que les défauts en eussent été signalés par l'abbé Vaillant.

Des *Choix de sermons* de Bossuet ont été donnés d'après les manuscrits par Gandar (Paris, Didier, 1867, in-8), par M. Gazier (Paris, Belin, 1882, in-12) et par M. Rébelliau (Paris, Hachette, 1882, in-16).

A consulter : l'abbé Maury, *Réflexions sur les sermons de Bossuet*, Avignon, 1772, in-12 (reproduites dans l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, Paris, 1810, in-8) ; V. Vaillant, *Etude sur les sermons de Bossuet*, Paris, 1851, in-8 ; E. Gandar, *Bossuet orateur*, Paris, 1867, in-8 ; Ed. Schérer, *Etudes sur la litt. contemporaine*, t. VI, Paris, 1882, in-18; E. Bertrand, *Etude sur les sermons de Bossuet et de Saurin*, Montauban,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

1883, in-8; Coignard, *Bossuet et saint Thomas, les Sermons et la Somme*, Angers, 1885, in-8; J. Lebarq, *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, Lille et Paris, 1888, in-8. Ce dernier ouvrage est remarquable par la conscience des recherches et l'ingéniosité des aperçus. L'auteur imagine de dater les sermons d'après les différentes orthographes adoptées par Bossuet : il s'est trompé parfois dans l'application de cette méthode. De là quelques inexactitudes de chronologie. Il y a aussi plusieurs lacunes dans sa liste des discours prêchés par Bossuet.

13. *Discours sur l'histoire universelle depuis l'an 800 jusqu'à la naissance du Dauphin* (*1661*). Paris, Stéréotype d'Herhan, An XIV-1806, 2 vol. in-18.

C'est une chronologie assez sèche, que Bossuet, n'aurait pas publiée sous cette forme. Les notes sont de Dom Labat. Les mss., autographes ou copies sont à la Nationale, fr. 12834-36.

14. *Lettres inédites*. Versailles, Lebel, 1820, in-8.

Elles n'ont été découvertes qu'après l'achèvement de la grande édition de Versailles.

15. *Lettres inédites à Mme de La Maisonfort*. Paris, Le Clère, 1829, in-8.

16. *Traité des Causes* (1852).

Cet opuscule, suite de la *Logique*, a été publié par J.-F. Nourrisson dans son *Essai sur la philosophie de Bossuet* (Paris, 1852, in-8), d'après une copie faite par Floquet sur un ms. de la Nationale aujourd'hui disparu. Un autre ms. non encore utilisé est à la Bibl. royale de Bruxelles, 3426.

17. *Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Eglise pour former un orateur* (1855).

Écrit pour le cardinal de Bouillon et publié pour la première fois par Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*, t. II. Paris, 1555, in-8.

18. *Lettres à Huet*, publiées par l'abbé Verlaque dans la Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, Mélanges, t. II, 1877, in-4.

Les originaux ont été vendus à lord Ashburnam. L'édition a été faite sur la copie de la Nationale, fr. 15188-90 [1].

1. Nous ne pouvons donner le détail de toutes les lettres inédites publiées çà et là, v. g. par M. Gasté, Caen, 1890 et 1893, etc. Le R. P. Griselle S. J. a publié une fort intéressante brochure : *Lettres de Bossuet revisées sur les manuscrits autographes*, Arras et Paris, 1899, in-8. Il en promet une autre qui sera plus instructive encore, contiendra un bon nombre de lettres inédites relatives aux affaires temporelles du grand évêque, et qui sera intitulée *Bossuet, abbé de Saint-Lucien de Beauvais*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

19. *Témoignage sur la vie et les vertus éminentes de M. Vincent de Paul*, publié par A. Gasté. Paris, Picard, 1892, in-12.

20. *Instruction sur les états d'oraison*. Second traité : *Principes communs de l'oraison chrétienne*, précédé d'une Introduction, par E. Lévesque. Paris, chez Didot et Cie et chez Roger et Chernoviz, 1897, in-8.

Le ms. autographe est au séminaire Saint-Sulpice.

V. — Collections d'œuvres de Bossuet

La première tentative de collection complète fut faite à Venise par J.-B. Albrizzi, qui, de 1735 à 1757, publia dix volumes in-4. Ceux qui les ont vus ont dit que le correcteur, ignorant de la langue française, avait laissé échapper un grand nombre de fautes. Cette édition est d'ailleurs restée inachevée. On fait aussi mention d'une édition de Strasbourg, 1736-1757, en 10 vol. in-4. Tabaraud cite trois éditions italiennes : celle du P. Gallandi, de l'Oratoire, en 14 vol. in-fol. ; celle de Naples, 1780-84, en 36 vol. in-8 et enfin celle de Venise, Zerletti, 1795-1801, 65 vol. in-8. Je n'ai pu voir aucune de ces éditions.

1. *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux*. Paris, Le Mercier, Veuve Alix, Barois fils, Boudet, 1743-47, 12 vol. in-4 (les t. XI et XII, chez Boudet seul).

Des exemplaires ont été tirés sur grand papier et sont qualifiés d'in-folio.

Cette édition avait été dirigée avec intelligence par l'abbé Pérau, qui a fait précéder les ouvrages de Bossuet de courts avertissements. Elle ne contenait aucun ouvrage inédit. Elle fut vite épuisée et réimprimée coup sur coup en 1748 et en 1749. Paris, J.-B. Coignard et Ant. Boudet, 12 vol. in-4 ; mais dans ces rapides réimpressions, les fautes se multiplièrent.

A cette édition, on joignit ensuite les cinq volumes contenant le texte et la traduction de la *Defensio*, éd. d'Amsterdam et 3 vol. d'Œuvres posthumes (v. plus loin). Ainsi augmentée, elle fut contrefaite : Liège (Avignon), 1766-68, 22 vol. in-8.

2. *Lettres et opuscules de M. Bossuet, évêque de Meaux*. Paris, J. Barrois, 1748, 2 vol. in-12.

Ce recueil contient surtout les lettres à Mme Cornuau d'après une copie différente de celle qui avait servi pour l'édition de 1746. Barbier affirme sans preuves que ces *Lettres et opuscules* ont eu pour éditeur Dom Ildephonse Cathelinot.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

3. *Opuscules de M. Bossuet, évêque de Meaux.* Paris, chez H. Louis Guérin, Le Mercier, Desaint et Saillant, Hérissant, Durand le Prieur, 1750-51, 5 vol. in-12.

Ce recueil est très rare; il ne renferme d'ailleurs que des opuscules publiés du vivant même de Bossuet.

4. *Œuvres posthumes de Messire Jacques-Bénigne Bossuet pour servir de complément aux dix-sept volumes de ses ouvrages ci-devant publiés in-4. A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie* (ou bien : Imprimé à Amsterdam et se trouve à Paris chez J.-Th. Hérissant et les frères Estienne), 1753, 3 vol. in-4.

Ces volumes ont vu le jour par les soins de l'abbé Ch. Fr. Leroy ; ils ne contiennent que des œuvres jusqu'alors inédites, v. g. dans le t. II, les écrits contre R. Simon, tels que la *Défense de la tradition et des saints Pères.* Les mss. ayant servi à cette édition se trouvent au séminaire de Meaux et à la Nationale, N. a. fr. 1218.

5. *Opuscules de M. Bossuet, évêque de Meaux.* Louvain, 1764, 3 vol. in-4.

6. *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux...* Nouvelle édition revue sur les manuscrits originaux et les éditions les plus correctes, enrichie d'un grand nombre d'ouvrages de l'illustre auteur non encore imprimés. Paris, 1772-1788, 18 tomes en 19 vol. in-4.

Cette édition, pour ainsi dire, officielle, avait été entreprise sous les auspices de M. de Sartine, intendant de la librairie et avec l'aide du gouvernement. Elle devait compter 36 volumes, mais elle fut interrompue par la Révolution : c'est ainsi qu'elle ne contient pas l'*Histoire universelle.* Les tomes I-VI parurent en 1772 chez Boudet, les tomes VII-XII, aussi chez Boudet en 1778, et les six derniers chez Lamy en 1788.

Le soin de cette édition avait d'abord été confié à Lequeux ; mais celui-ci mourut le 30 avril 1768, après avoir préparé le texte de cinq volumes. Le libraire Boudet traita ensuite avec Dom Deforis, qui se fit aider par Dom Coniac, comme lui bénédictin des Blancs-Manteaux : d'où le nom d'*édition des bénédictins* donné à cette édition.

Le jansénisme de Deforis souleva les protestations de l'Assemblée du clergé : il remplit ses notes et ses commentaires et lui a même fait supprimer de l'oraison funèbre du P. Bourgoing un passage important qui a été conservé dans les Mémoires manuscrits de G. Hermant. Toutefois les modifications apportées par Deforis au texte de Bossuet ne viennent pas en général de ses idées jansénistes, mais de la manie commune aux éditeurs du dernier siècle, de polir et de corriger leurs auteurs.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Parmi les ouvrages inédits publiés par Deforis, citons les oraisons funèbres d'Yolande de Monterby, de H. de Gournay [1] et du P. Bourgoing, et surtout les *Sermons* (V. plus haut, p. 452) ainsi qu'un grand nombre de lettres.

Sur cette édition, voir *Mémoire pour D. Deforis*; *Réponse pour D. Deforis au Mémoire de Boudet*; *Mémoire et consultation pour Boudet, contre D. Deforis et contre les sieurs Elmsley et Nicoll.* (Nationale F³, 3774); *Annales critiques de littérature et de morale*, année 1806, p. 385-505; Tabaraud, *Observations sur le prospectus et la préface de la nouvelle édition des Œuvres de Bossuet projetée à Versailles.* Paris, 1813, in-8; Tabaraud, *MM. de Bausset et La Mennais, justification de l'abbé Lequeux et des bénédictins accusés d'infidélité par le cardinal de Bausset.* Paris, 1820, in-8.

7. *Œuvres choisies de Bossuet* (par Billardon de Sauvigny), Nîmes, 1785-90, 8 vol. in-4 ou 10 vol. in-8.

8. *Œuvres de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur les manuscrits originaux et les éditions les plus correctes.* A Versailles, de l'imprimerie de J.-A. Lebel, 1815-19, 43 vol. in-8.

Cette édition, dite de Versailles, préparée par les abbés Hemey d'Auberive et Caron, prêtres de Saint-Sulpice, est fort belle, mais non parfaite. Pour les sermons et les lettres, par exemple, elle suit de trop près Deforis, et pour d'autres ouvrages, on s'est borné à prendre l'édition princeps quand il aurait fallu en outre se reporter aux mss. ou tenir compte des corrections apportées par Bossuet aux éditions suivantes.

L'édition de Versailles a servi de type à toutes celles qui se sont succédé jusqu'à Lachat, et dont l'une des plus commodes est celle de Bar-le-Duc, dirigée par les prêtres de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier (1862-63, 12 vol. in-4).

9. *Œuvres inédites de Bossuet, évêque de Meaux.* Paris, Beaucé-Rusand, 1828, in-8.

Ce volume, publié par A. Floquet, renferme une *Logique*, dont le ms. est à la Nationale, fr. 12829, une *Instruction au Dauphin pour sa première communion*, un court écrit latin sur l'existence de Dieu et une fable latine *in Locutuleios.*

10. *Œuvres complètes de Bossuet, publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgées des interpolations et rendues à leur intégrité*, par F. Lachat.

1. Le ms. de l'oraison funèbre de H. de Gournay est conservé au collège de Juilly (Seine-et-Marne).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Édition renfermant tous les ouvrages édités auparavant et plusieurs nédits. Paris, Vivès, 1862-66, 31 vol. in-8.

Malgré les avantages qu'elle présente, cette édition est loin de répondre aux promesses de son titre. Lachat s'est bien reporté aux mss. originaux, mais sa revision a été trop rapidement faite, et ses corrections sont souvent maladroites.

11. *Œuvres complètes de Bossuet*, édition nouvelle comprenant tous les ouvrages déjà publiés et plusieurs inédits, revue avec soin par l'abbé Guillaume. Bar-le-Duc, 1877, 10 vol. in-4.

C'est la plus récente et la meilleure des éditions économiques de Bossuet.

12. *Œuvres oratoires de Bossuet*, édition critique complète par l'abbé J. Lebarq. Lille et Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1890-97, 7 vol. in-8.

L'abbé Lebarq a fait faire un progrès considérable à la constitution du texte des sermons. Néanmoins il a commis d'assez nombreuses fautes de lecture; il a négligé d'indiquer plusieurs variantes et a, par mégarde, laissé dans le texte quelques traductions de versets de l'Écriture qui ne sont pas de Bossuet, mais de D. Deforis ou de D. Coniac.

VI. — Documents sur Bossuet et ses œuvres

a) Témoignages des contemporains.

Un correspondant de Colbert, dans Ch. Gérin, *Recherches sur l'assemblée de 1682*, Paris, 1869, in-8, p. 504.

Mme de La Vallière, *Lettres*, Liège et Paris, 1767, in-12.

Surtout la lettre du 19 mars 1674.

(Frotté) *Bossuet dévoilé par un prêtre de son diocèse*. Paris, 2e éd., 1875, in-8.

Ez. Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690*. Paris, 1882, in-8, p. 41, 273 à 277.

La Bruyère, *Discours de réception à l'Académie* (1693).

La Monnoye, *Lettre à l'abbé Nicaise* (Nationale, fr. 12.865, p. 404).

Mme de Sévigné, *Lettres*, passim.

V. la table de l'édition des Grands écrivains.

La duchesse d'Orléans (princesse palatine), *Lettres*, éd. Jaeglé, Paris, 1880, in-18, t. I, p. 197, 203, 206, 207, 210, 213.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

(PERRAULT ET BOUTARD), *Portrait de Mre J.-B. Bossuet, au prince Cosme III, grand duc de Toscane.* Paris, 1698, in-4.

LE GRAND ARNAULD.

Voir la table de l'édition de ses *Œuvres.* Lausanne, 1783, in-4.

Caractères de la famille royale et des principales personnes de la cour. Villefranche, P. Pinceau, 1702, in-16.

Le Journal des savants, 8 sept. 1704 (l'article de J. Saurin).

Le Journal de Trévoux, novembre 1704.

J.-B. DENIS, *Mémoires anecdotes.* Londres, 1712, in-12.

HUET, *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus.* Amstelod., 1718, in-12.

Le Chanoine LEGENDRE, *Mémoires*, publiés par Roux. Paris, 1863, in-8.

SAINT-SIMON, *Mémoires.*

V. la table de l'édition Chéruel.

b) Oraisons funèbres et éloges académiques.

Le P. DE LA RUE S. J., *Oraison funèbre de Mre J.-B. Bossuet.* Paris, 1704, in-4.

ABBÉ DE POLIGNAC, *Discours de réception à l'Académie* (2 août 1704).

ABBÉ DE CHOISY, *Eloge de Messire J.-B. Bossuet, prononcé à l'Académie le jour de la réception de M. de Polignac.* Paris, 1704, in-4.

MAFFEI, *L'Immagine del vescovo...* Roma, 1705, in-fol. ; *Discours prononcé à Rome dans l'Académie du collège d'Urbin.* Paris, 1705, in-4.

TALBERT, *Eloge de Bossuet*, couronné par l'Académie de Dijon en 1772. Paris et Dijon, 1773, in-8.

D'ALEMBERT, *Eloge de J.-B. Bossuet* (15 mai 1775) dans l'*Histoire des membres de l'Académie française.* Paris, 1787, in-12, t. I.

Voir les notes au t. II, p. 221-294.

PATIN, *Eloge de Bossuet* (1827).

Dans les *Discours et mélanges.* Paris, 1876, in-18.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

SAINT-MARC GIRARDIN, *Eloge de Bossuet* (1827).

Dans les *Essais de littérature et de morale*, Paris, 1863.

MAILLET-LACOSTE, *Eloge de Bossuet*. Paris, 1827, et Caen, 1844, in-8.

c) Biographie et histoire religieuse.

L'ABBÉ LEDIEU, *Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, publiés par l'abbé Guettée. Paris, 1856-57, 4 vol. in-8.

L'édition est défectueuse (Voir A. Gazier, *Revue critique*, 1880, t. II, p. 234 seq. et Ch. Urbain, *L'Abbé Ledieu, historien de Bossuet*. Paris, A. Colin, 1898, in-8).

DE BURIGNY, *Vie de M. Bossuet*. Paris, 1761, in-12.

L'auteur a profité des mémoires alors inédits de Ledieu, mais son œuvre est trop peu détaillée.

DE BARANTE, article BOSSUET dans la *Biographie* Michaud (1812).

DE BAUSSET, *Histoire de Fénélon*. Versailles, 1803, 3 vol. in-8 et *Histoire de J.-B. Bossuet*. Paris, 1814, 4 vol. in-8.

L'auteur a eu entre les mains des lettres et d'autres documents aujourd'hui perdus. Le récit qu'il fait de la querelle du quiétisme et des rapports de Bossuet avec les jansénistes a été critiqué par Tabarand (*Supplément aux histoires de Bossuet et de Fénelon par M. de Bausset*, Paris, 1822, in-8).

A. FLOQUET, *Etudes sur la vie de Bossuet*, de 1627 à 1670. Paris, 1855, 3 vol. in-8, et *Bossuet précepteur du Dauphin*. Paris, 1864, in-8.

Ouvrages d'une érudition très étendue, qu'il faut toujours consulter sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée dans le diocèse de Meaux, en 1682. Il s'y est néanmoins glissé quelques inexactitudes, par exemple, sur les études dans la Faculté de théologie.

LAMARTINE, *Vies des grands hommes*, t. IV, Paris, 1856, in-8.

Bossuet y est trop jugé d'après l'idée fausse que se faisait de lui le XVIIIe siècle.

LE CHANOINE RÉAUME, *Histoire de J.-B. Bossuet et de ses œuvres*. Paris, 1869, 3 vol. in-8.

Ouvrage conçu dans un esprit ultramontain, et parfois trop sévère pour Bossuet ; du reste, n'apprend rien de neuf, sinon sur l'administration de Bossuet à Meaux.

PLIEUX, *L'épiscopat de Bossuet à Condom*. Bordeaux, 1879, in-8.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

MOET, *Bossuetius et Fenelo quatenus regiorum alumnorum præceptores comparantur*. 1859, in-8.

DRUON, *L'Education des princes dans la maison de Bourbon*. Paris, 1898, in-8 et *Bossuet à Meaux* (en cours de publication dans *le Correspondant*, 1899.)

A. BENOÎT, *Bossuet doyen de Gassicourt-les-Mantes*. Chartres, 1874, in-8.

E. JOVY, *Bossuet, prieur de Gassicourt et P. du Laurens*. Vitry-le-François, 1891, in-8 ; 2e éd., 1898, in-8.

A. GASTÉ, *Bossuet en Normandie*. Caen, 1893, in-8.

CH. de BEAUREPAIRE, *Procès entre Bossuet, prieur du Plessis-Grimoult et le curé de Montchauvet en Normandie*, en 1674.

Dans le *Bulletin historique et philologique*, 1896.

TH. DELMONT, *Quid conferant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem doctrinamque*. Paris, 1896, in-8.

Admiration un peu excessive pour Bossuet. L'auteur a négligé d'étudier à fond plusieurs écrits latins de l'évêque de Meaux ; son tort le plus grave est de nier l'authenticité d'une partie importante de la *Defensio*.

Bossuet et le Gallicanisme.

L'ABBÉ GRÉGOIRE, *Essai sur les libertés de l'Eglise gallicane*. Paris, 1818, in-8.

J. DE MAISTRE, *De l'Eglise gallicane*. Paris, 1821, in-8.

CH. GÉRIN, *Recherches sur l'Assemblée de 1682*. Paris, 1869, in-8. Ultramontain.

J. TH. LOYSON, *L'Assemblée du clergé de 1682*. Paris, 1870, in-8. Gallican.

A. LE ROY, *La France et Rome, de 1700 à 1715*. Paris, 1892, in-8.

Très hostile à Rome.

Bossuet et le protestantisme.

LE P. LESCŒUR, *de Bossuetii et Leibnitii epistolarum commercio circa pacem inter christianos conciliandam*. Paris, 1852, in-8.

FOUCHER DE CAREIL, *Œuvres de Leibniz*, t. II. Paris, 1860, in-8.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ch. de Rémusat, article de la *Revue des Deux Mondes*, 1861.

Dangler, *La Polémique de Bossuet contre les protestants*. Strasbourg, 1866, in-8.

Thèse de la Faculté de théologie protestante.

Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, 2e éd., 1892, in-8.

Ouvrage aussi remarquable par l'impartialité que par la conscience et l'étendue des recherches.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, passim.

V. g. 4e année, p. 113 et 213; 6e année, p. 278; 9e année, p. 62; 13e année, p. 97; 15e année, p. 146; 21e année, p. 8 et 105; 41e année, p. 154, etc.

Bossuet et le quiétisme.

Dom Toussaint-Duplessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*. Paris, 1731, in-4 et *Réponse à une lettre de M. de Saint-André*, S. l. n. d., in-4.

Phelippeaux, *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France*. S. l., 1732.

Ouvrage très partial et hostile à Fénelon.

Témoignage de l'abbé Pirot.

Publié par Ch. Urbain dans la *Revue d'histoire littéraire*, 15 juillet 1896.

Bonnel, *de la Controverse de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme*. Paris, 1850, in-8.

A. Griveau, *Etude sur la condamnation du livre des Maximes des saints*. Paris, 1878, 2 vol. in-18.

Ouvrage bien informé; l'auteur ne prouve cependant pas suffisamment ce qu'il affirme, que Bossuet, à la fin, évolue vers l'ultramontanisme.

Guerrier, *Mme Guyon*. Paris, 1881, in-8.

Un peu trop sévère pour Bossuet.

L. Crouslé, *Fénelon et Bossuet*. Paris, 1894 et 1895, 2 vol. in-8.

C'est l'étude la plus minutieuse et la plus approfondie de la querelle du quiétisme; toutefois plusieurs critiques ont trouvé l'auteur trop dur pour Fénelon et jugent que certains points de cette histoire sont restés obscurs. Voir E. Faguet dans le *Journal des Débats*, du 12 avril 1895; le P. Boutié S. J. dans les *Etudes religieuses* du 15 déc. 1895 et Ch. Urbain dans la *Revue d'histoire littéraire*, du 15 avril 1896.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

E. Lévesque, *Bossuet et Fénelon à Issy* ou Conférences sur les Etats d'oraison, Limoges, 1899, in-8.

Conclut avec raison que, malgré qu'on en ait, Fénelon n'a pas menti quand il a soutenu qu'il avait contribué à la rédaction des articles d'Issy.

Bossuet et le jansénisme.

Bouix, *Bossuet et le Jansénisme.*

Dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, du 20 août 1865.

Le P. Gazeau S. J., *Bossuet et le jansénisme.*

Dans les *Etudes religieuses*, août 1874, juillet 1875, mars et août 1876, janvier et avril 1877.

A. Gazier, *Bossuet et les jansénistes.*

Dans la *Revue politique et littéraire*, 1875, t. I.

V. Davin, *Bossuet, Port-Royal et la Franc-Maçonnerie*, Paris, s. d. (1883), in-8.

Extrait des *Nouvelles annales de Philosophie chrétienne*. L'auteur cite des documents fort intéressants, quoique les conclusions qu'il en tire en dépassent la portée.

Le P. de la Broise S. J.

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, avril 1892.

Ingold, *Bossuet et le jansénisme.* Paris, 1897, in-8.

L'auteur passe trop légèrement sur certains faits prouvant que tout opposé qu'il fût aux jansénistes pour le dogme, Bossuet était d'accord avec eux pour la morale; il nie à tort l'authenticité de la *Justification des Réflexions morales.*

Th. Delmont, articles dans la *Revue de Lille*, janvier et avril 1899 et dans la *Revue du Clergé français*, du 1er nov. 1899.

Cet écrivain soutient la même thèse que l'abbé Ingold.

A. Rébelliau, article dans la *Revue de l'histoire des religions*, 1898.

Cet auteur croit au jansénisme de Bossuet en morale, et même à un certain jansénisme intérieur sur la question de la grâce.

Ch. Urbain, articles dans la *Revue du Clergé français* du 15 sept. et du 1er déc. 1899, et *du Jansénisme de Bossuet*, Paris, 1899, in-8.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d) Bibliographie.

NICERON, *Mémoires*, t. II et X. Paris, 1729 et 1730, in-12.

Le Chevalier MARCHAL, *Sur trois manuscrits inédits de Bossuet*. Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XVII, Bruxelles, 1850, in-8.

L. DELISLE, *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, t. I. Paris, 1876, in-4.

BOURSEAUD, *Histoire et description des manuscrits et des éditions originales de Bossuet*, nouv. édit. Paris et Saintes, 1898, in-8.

e) Critique et histoire littéraire.

EL. DUPIN, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Paris, 1704, in-8.

L'ABBÉ RACINE (Bonaventure), *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*. Cologne, 1754, t. XII et XIII.

POUJOULAT, *Lettres sur Bossuet à un homme d'Etat*. Paris, 1854, in-8.

SILVESTRE DE SACY, *Variétés littéraires*. Paris, 1858, 2 vol. in-8.

D. NISARD, *Histoire de la littérature française*, t. III. Paris, 1849, in-18.

Sacy et Nisard sont les deux écrivains qui ont le plus contribué à ramener à Bossuet la sympathie autant que l'admiration du public et à lui assigner sa véritable place dans l'histoire de notre littérature. La critique de nos jours n'a fait que suivre leurs jugements tout en l'appuyant de nouvelles raisons, et il n'y a guère que P. Albert (dont l'article d'ailleurs a plus d'une inexactitude) et Schérer qui s'en soient écartés.

E. GANDAR, *Bossuet et la littérature française*. Paris, 1862, in-8 (et dans les *Lettres et Souvenirs*, t. II. Paris, 1869, in-8).

SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. X et XII; *Nouveaux lundis*, t. II et XII; *Port-Royal* (passim).

Dans les *Lundis*, Sainte-Beuve caractérise le génie oratoire de Bossuet (t. X) et apprécie les *Mémoires et Journal* de Ledieu (t. XII); dans les *Nouveaux lundis*, il parle de l'édition Lachat (t. II) et des travaux de Gandar (t. XII).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

P. Albert, *Littérature française* au XVIIe siècle. Paris, 1872, in-18.

E. Faguet, *Les Grands maîtres du XVIIe siècle*. Paris, 1885, in-18.

V. Fournel, *De Malherbe à Bossuet*. Paris, 1885, in-18.

F. Brunetière, *Etudes critiques*, 2e et 5e série ; article Bossuet dans la *Grande Encyclopédie* et article de la *Revue des Deux-Mondes*, 1892.

G. Lanson, *Bossuet*, 1890, in-18.

Chez MM. Brunetière et Lanson, l'admiration pour Bossuet ne va pas sans une certaine idolâtrie.

Rébelliau, *Bossuet* (en préparation) et notice sur Bossuet dans l'*Histoire de la littérature française publiée sous la direction de M. Petit de Julleville*, t. V. Paris, 1898, in-8.

Outre les écrits spéciaux cités à l'occasion des Oraisons funèbres et des sermons :

Villemain, *Essai sur l'oraison funèbre* (dans les *Nouveaux Mélanges*. Paris, 1827, in-8).

L. V. Arren, *Essai d'une rhétorique sacrée d'après Bossuet*. Colmar, 1859, in-8.

De Tréverret, *Du Panégyrique des saints au XVIIe siècle*. Paris, 1868, in-8.

Hurel, *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*. Paris, 1872, 2 vol. in-8.

Freppel, *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle*. Paris, 1893, 2 vol. in-8.

E. Jovy, *Une oraison funèbre inconnue de Bossuet*. Vitry-le-François, 1897, in-8.

A propos de l'oraison funèbre de Marie-Constance du Blé-d'Huxelles, abbesse de Faremoutiers, prononcée le 16 juillet 1686.

R. de la Broise, *Bossuet et la Bible*. Paris, 1891, in-8.

Th. Delmont, *Bossuet et les Saints Pères*. Paris, 1896, in-8.

Bellon, *Bossuet directeur de conscience*. Paris, 1895, in-8.

Nourrisson, *Essai sur la philosophie de Bossuet*. Paris, 1852, in-8, et *des Sources de la philosophie de Bossuet*. Paris, 1862, in-8.

P. Mabille, *les Controverses sur le libre arbitre au XVIIe siècle*. Paris, 1880, in-8.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

FLINT, *La Philosophie de l'histoire en France*, trad. Lud. Carrau. Paris, 1878, in-8.

FR. BOUILLIER, *Y a -t-il une philosophie de l'histoire ?* Dans la *Revue philosophique*, avril 1886.

J. Marie, les *Lettres de Bossuet*, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1897.

f) Réfutations et apologies.

1° (DE LA BASTIDE), *Réponse au livre de M. de Condom qui a pour titre Exposition...* Quevilly, 1672, in-12; — D. NOGUIER, *Réponse au livre de Mgr l'Evêque de Condom.* Orange et Quevilly, 1673, in-12; — (DE LA BASTIDE), *Seconde réponse au livre de M. de Condom, où l'on réfute l'Avertissement...* 1680, in-12; — BRUEYS, *Réponse au livre de M. de Condom intitulé Exposition...* Genève, 1681, in-12; — FR. SPANHEIM, *Specimen stricturarum ad libellum nuperum Episcopi Condomiensis.* Lugduni Batav., 1681, in-12; — P. JURIEU, *Préservatif contre le changement de religion.* La Haye, 1681, in-12 et *Politique du clergé de France*, S. l., 1681, in-12; — ANT. ARNAULD, *Apologie pour les catholiques*, t. II. Liège, 1681, in-12; *Réflexions sur un livre intitulé Préservatif...* Anvers, 1682, in-12; — D. SCULTETUS, *Antididagma quo probatur doctrinam a J.-B. Bossuet expositam admitti non posse*, Hamburgi, 1684, in-8; — W. WAKE, *Exposition of the Doctrin of the Church of England.* London, 1686, in-4; *A Vindication of the Exposition of the Catholic Church in answer to Dr Wake's book.* London, 1686, in-4; — W. WAKE, *Defence of the Exposition of the Church of England.* London, 1686, in-4 et *Second Defence, etc.*, 1688, in-4; — VAL. ALBERTI, *Examen professionis fidei Tridentinæ necnon Expositionis doctrinæ catholicæ...* Lipsiæ, 1692, in-12; — G. HAGEMANN, *Defensio professionis fidei catholicæ necnon Expositionis ejusdem doctrinæ J.-B. Bossuet opposita examini D. Val. Alberti.* Neuhusii, 1695, in-4; — V. ALBERTI, *Apologia ad Bossuetum*, Lipsiæ, 1696, in-4; — FECHT, *de Origine et superstitione missarum in honorem sanctorum.* Rostochii et Lipsiæ, 1707, in-4.

2° CLAUDE, *Réponse au livre de M. de Meaux intitulé Conférence avec M. Claude.* La Haye et Charenton, 1683, in-12.

3° N. AUBERT DE VERZÉ, *Réponse au traité de M. de Meaux touchant*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la communion sous les deux espèces. Cologne, 1683, in-12 ; (de la Roque) *Réponse au livre de M. de Meaux de la communion sous les deux espèces.* Rotterdam, 1683, in-12 ; — J. MELCHIOR, *de Sanguine Christi eucharistico.* Herbornæ, 1684, in-4.

4° JURIEU, *Lettre* (*sic*) *pastorales adressées aux Fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylon.* Rotterdam, 1686, in-12 ; (Basnage) *Réponse à M. l'Evêque de Meaux sur sa lettre pastorale.* S. l., 1686, in-12.

5° JURIEU, *Lettre pastorales, etc.* (VI-XI), 1688 et 1689 ; G. BURNET, *A letter to Mr Thevenet.* London, 1689, in-4, traduit : *Critique de l'histoire des Variations.* Amsterdam, 1689, in-12 ; — DE CORDEMOY, *Lettre aux nouveaux convertis de l'Ile d'Arvert en Saintonge.* Paris, 1689, in-4 ; — LEGRAND, *Lettres à M. Burnet*, 1689 ; — BASNAGE, *Histoire de la religion des églises réformées.* Rotterdam, 1690, 2 vol. in-8 ; — MARIUS, *Constans et invariata confessio fidei Ecclesiarum Augustanæ confessioni addictarum* dans les *Selectiores exercitationes*, t. II, 1711 ; — J.-A. TURRETIN, *Pyrrhonismus pontificiorum*, thèse de Leyde, 1692, dans les *Turretini Cogitationes*, t. II. Genevæ, 1737, in-4 ; — SCULTETUS, *Hypotyposis errorum romanæ ecclesiæ.* Ienæ, 1704, in-4. — BECK, *de Variationibus Ecclesiarum protestantium.* Tubing ; 1720, in-4.

6° *Réflexions sur l'explication de l'Apocalypse de M. l'Evêque de Meaux.* Amsterdam, 1690, in-12 ; *la Condamnation de Babylone en Réponse au livre de M. de Meaux sur l'Apocalypse.* La Haye, 1691, in-11 ; — ISELIUS, *Dissertatio philologico-theologica in sententiam J.-B. Bossuet... de Babylone, præside Samuele Verensfelsio.* Basile, 1701, in-4 ; — (CAMPÈGE VITRINGA), *Anacrisis Apocalypseos.* Franeker, 1705, in-4.

7° JURIEU, *Traité historique contenant le jugement d'un protestant sur la théologie mystique, sur le quiétisme et sur les démêlez de l'Evêque de Meaux avec l'Archevêque de Cambray* (Rotterdam). 1699, in-8. Seconde édition augmentée, 1700, in-8.

CH. URBAIN.

Paris, le 15 septembre 1899.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Henri Varennes et Edgar Troimaux. — **Musée criminel. Crimes et peines d'autrefois.** Paris (Société française d'éditions d'art, librairie H. May), 6 livraisons parues, in-4° oblong. Prix de chaque livraison : 60 c.

Il est impossible de parcourir les livraisons du *Musée criminel* de MM. Varennes et Troimaux sans un frisson. Est-il possible que l'humanité ait accumulé derrière elle tant de cruautés, de cruautés officielles, duement approuvées par les lois, patentées par les Parlements ! Ces reproductions d'estampes contemporaines sont saisissantes. Les auteurs y joignent les portraits des plus célèbres criminels et de ceux qui jouèrent le principal rôle dans leurs procès. L'image la plus ancienne qui soit reproduite est une miniature du xve siècle représentant la décollation de Guillaume de Pommiers et de son clerc Jean Coulon (l'ortographe Jean Colomb est préférable), en 1375, condamnés à mort, à Bordeaux, pour avoir trahi le roi d'Angleterre au profit du roi de France. Voici des estampes représentant la question à l'eau, d'autres représentant la question aux brodequins, les deux genres de torture en usage au Parlement de Paris. Puis ce sont les supplices espagnols, le garrot, les autodafés. Chacune de ces images est accompagnée d'une brève notice, très clairement rédigée. Cette publication est de la sorte très instructive et sera utile aux historiens eux-mêmes. Nous regrettons de ne pas l'avoir connue quand nous avons rédigé l'article *Damiens* pour la *Grande Encyclopédie*. Le canif dont Damiens se servit pour frapper Louis XV n'aurait pas été aussi inoffensif qu'on le dit généralement et que nous l'avons dit nous-mêmes. C'était un couteau muni de deux lames intérieures et recourbées qui, par le ressort, devaient se déployer, en forme de fleur de lys, de manière à déchirer la blessure après l'avoir faite, — une manière de couteau *dum-dum*. Le récit du supplice de Damiens n'en est pas moins horrible. Nous avons écrit qu'il demeurerait la honte de l'histoire de la monarchie en France. Il est vrai qu'il fut, jusque dans ses détails, ordonné par arrêt du Parlement. Beaucoup de femmes y assistèrent, y trouvant un singulier plaisir. « Dans le nombre se trouvait la femme d'un fermier général. Elle avait loué une croisée douze louis et l'on jouait dans la chambre en attendant. Cela fut raconté à Louis XV et il mit les deux mains sur ses yeux en disant : *Fi la vilaine !* »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les Espagnols trouvaient un plaisir semblable aux autodafés auxquels les dames assistaient en toilettes brillantes. Aujourd'hui, avec plus d'hypocrisie, nous nous égayons à aller voir, dans des arènes répugnantes, agoniser des taureaux, des chevaux poussifs et de pauvres vieux lions.

Frantz Funck-Brentano.

*
* *

Frantz Funck-Brentano. — **Le Drame des Poisons** : *Marie-Madeleine de Brinvilliers. Les sorcières. La marquise de Montespan. La Chambre ardente. La mort de « Madame ». Racine et l'affaire des Poisons. La « Devineresse »*. 1 vol. in-16 de 310 p., contenant huit planches hors texte. Paris, Hachette, 1899.

« Le XVIIe siècle a atteint les limites extrêmes dans le bien comme dans le mal », fait observer M. Frantz Funck-Brentano à la fin de sa nouvelle étude, et ce sont les vices du grand siècle qu'il dépeint, en sachant concilier les brutales vérités historiques avec une correction absolue des formes littéraires et en parvenant à esquisser légèrement, sans rien omettre, des épisodes trop réalistes comme ceux de la messe noire.

Le procès de la marquise de Brinvilliers, encouragée dans le crime par son amant Sainte-Croix et livrée à la justice par un autre de ses amants, Briancourt, est en quelque sorte le prologue du *Drame des Poisons*. L'histoire de cette malheureuse qui, non contente d'avoir empoisonné son père et ses deux frères, voulut faire subir le même sort à d'autres membres de sa famille et se montra aussi humble dans son repentir qu'elle s'était révélée audacieuse dans ses forfaits, a tenté la plume de divers romanciers, sans compter Alexandre Dumas ; cette histoire est aujourd'hui définitivement établie, d'après les documents officiels et la poignante relation du P. Pirot qui assista la marquise sur la place de Grève, le 16 juillet 1678, en présence d'une foule plus tentée de saluer une martyre que d'insulter une criminelle.

A la même époque, éclatait l'affaire des Poisons, révélant l'existence d'une horrible association dont les membres appartenaient aux diverses classes de la société, car, à côté de sorcières comme la Voisin, la Vigoureux, la Filastre, de magiciens comme Lesage, d'alchimistes comme Vanens, ou d'autres misérables comme l'abbé Guibourg, on trouve les noms de leurs tristes clients, comme la veuve Brunet, la présidente Leféron, Mmes de Dreux, de Poulaillon, la comtesse de Soissons et bien d'autres personnages, pour arriver enfin jusqu'à la marquise de Montespan.

Une commission spéciale, dite Chambre ardente, instruisit cette sombre affaire sous la direction du lieutenant de police La Reynie ; elle siégea du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

10 avril 1679 au Ier octobre 1680, et du 19 mai 1681 au 21 juillet 1682; elle délibéra sur le sort de 442 accusés dont 367 furent décrétés de prise de corps : 36 devaient été condamnés à mort, 5 aux galères et 23 au bannissement. Il importait toutefois au prestige de la royauté que le silence se fît autour du nom de la favorite dont les sept enfants se trouvaient légitimés : soucieux de sauvegarder sa dignité et de cacher l'effondrement de ses affections, Louis XIV fit retirer des dossiers les interrogatoires accablants où certain nom se trouvait prononcé, suspendit les séances de la Chambre ardente pendant plus de huit mois et obtint la mise hors de cause de la marquise, ce qui entraîna l'impunité d'un grand nombre de coupables.

Le rôle des principaux acteurs du *Drame des poisons* est minutieusement décrit, admirablement mis en lumière par M. Funck-Brentano : on voit l'altière, l'éblouissante marquise de Montespan, s'abaisser aux plus honteuses pratiques pour satisfaire ses criminelles jalousies, l'austère et intègre magistrat que fut La Reynie résister aux injonctions, aux menaces, pour achever noblement son pénible devoir. A côté de ces deux portraits si différents et parmi tant d'autres, on remarque ceux de la Voisin, véritable prêtresse de la mort, qui faisait disparaître les enfants et distribuait le poison avec une stupéfiante inconscience, de Guibourg qui joignait la profanation au meurtre. Comment des êtres humains aussi abjects avaient-ils pris un pareil ascendant sur la société raffinée du XVIIe siècle ? Telle est la question qui se serait présentée à l'esprit si M. Funck-Brentano ne l'avait résolue par de savants exposés, s'il ne l'avait complétée par de curieux chapitres sur Henriette d'Angleterre dont la mort fut naturelle en dépit de toutes les suppositions, sur Racine qui, voyant son nom prononcé sans doute à tort dans l'affaire des Poisons, résolut brusquement en pleine gloire de vivre dans la retraite, sur la « *Devineresse* », comédie-féerie inspirée par La Reynie afin de discréditer magiciens et sorcières dans l'opinion publique violemment émue par tant de crimes.

Dans un simple compte rendu, il n'est pas possible de mettre en valeur le puissant intérêt du *Drame des Poisons* et il n'y a pas lieu de faire ici l'éloge de M. Frantz Funck-Brentano qui ajoute de si belles pages à son œuvre, confirmant une fois de plus son titre d'historien de la Bastille.

Vte Maurice Boutry.

*
* *

Raoul de Cisternes. — **La campagne de Minorque**, d'après le journal du commandeur de Glandevez et de nombreuses lettres inédites, 1 vol. in-8 de XI-320 p. Paris, librairie Calmann Lévy, 1899.

M. Raoul de Cisternes nous avait déjà donné une excellente *Histoire du*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

duc de Richelieu, le ministre de Louis XVIII ; il nous expose aujourd'hui un glorieux fait d'armes accompli par le grand-père de l'illustre plénipotentiaire du congrès d'Aix-la-Chapelle, la prise de Minorque en 1756.

L'ouvrage de M. de Cisternes donne plus que son titre ne promet. Au lieu de se borner à étudier uniquement la campagne de Minorque, l'auteur consacre toute une première partie aux événements qui ont précédé la guerre de Sept ans. Cela ne rentre pas absolument dans le sujet et un chapitre au lieu de trois eût suffi pour expliquer comment fut décidée l'expédition destinée à chasser les Anglais de Minorque. L'histoire diplomatique de cette période, grâce aux beaux travaux de M. le duc de Broglie et de M. R. Waddington, est aujourd'hui parfaitement connue. M. de Cisternes a cependant réussi à montrer, plus clairement encore qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la politique « astucieuse et perfide » de l'Angleterre qui voulait la guerre pour empêcher le relèvement de la marine française. La question des limites de l'Acadie lui servit de prétexte pour soulever systématiquement de nouvelles difficultés. Tantôt ses commissaires n'avaient pas pouvoir pour traiter, tantôt ils réclamaient tout le pays jusqu'au Saint-Laurent. Malgré la mauvaise foi des ministres anglais, Louis XV chercha à négocier, même apres la saisie des vaisseaux français faite en pleine paix sur l'ordre du cabinet de Saint-James. Celui-ci alla jusqu'à refuser toute réparation, « les Français ayant été les agresseurs. » Alors seulement ordre fut donné de préparer à Toulon une expédition dont le but secret était Minorque. M. de Cisternes blâme avec véhémence la longanimité de Louis XV envers l'Angleterre, il juge son attitude incompatible avec le prestige de la couronne. Il nous paraît être un peu trop sévère, car, si la politique du roi fut loin d'être exempte de tout reproche, il ne faut pas oublier que la France avait tout à craindre d'une nouvelle guerre.

La seconde partie, de beaucoup la plus longue, est consacrée à la campagne de Minorque proprement dite. Pour la raconter, M. de Cisternes s'est surtout servi du journal, resté inédit jusqu'ici, du commandeur de Glandevez, journal qui est en sa possession ; il a utilisé aussi avec profit les archives de la Marine et de la Guerre. Malheureusement il semble avoir ignoré un travail de M. E. Guillon paru en 1892 sur le même sujet (*Port-Mahon. La France à Minorque sous Louis XV*, 1756-1763) et composé d'après les documents des Archives de France et des Baléares. L'auteur de cet ouvrage, bien qu'assez bref sur les opérations militaires, n'en a pas moins vu toutes les pièces de quelque importance se rattachant à cette expédition. Aussi était-il difficile, sinon impossible, de jeter un nouveau jour sur les événements qui se sont passés à Minorque en 1756. M. de Cisternes indique des textes tirés des Archives, sans paraître savoir

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'ils avaient déjà été cités avant lui. Il a réussi cependant à nous révéler quantité de détails nouveaux. On peut regretter qu'il n'ait pas recherché à qui était due la première pensée de l'attaque de Minorque, si elle venait du duc de Noailles, du duc de Richelieu ou d'un autre, mais il faut lui savoir gré de nous avoir très clairement montré les difficultés qu'eut à surmonter le duc de Richelieu : manque de routes, ignorance de l'état de la citadelle assiégée, fortifications formidables à prendre. Heureusement, les habitants, très attachés au catholicisme, accueillirent avec joie les Français ; ils servirent même au transport de l'artillerie. Pendant le siège, la garnison anglaise se servit de projectiles inusités : grenades chargées avec des pointes, balles entourées de fils de laiton et faisant, comme les balles dum-dum actuelles, d'horribles blessures. Il est juste de dire que son général désavoua ces procédés de défense barbares. Malgré la victoire de La Galissonnière sur Byng, l'expédition, menée un peu au hasard, était sur le point d'échouer ; le siège traînait en longueur, la maladie commençait à se mettre dans les troupes et les timorés estimaient le rembarquement nécessaire. M. de Cisternes — et c'est là la partie la plus neuve et la plus intéressante de son ouvrage — met très bien en lumière les brillantes qualités que montra alors le maréchal de Richelieu. Prenant une audacieuse résolution, il ordonna un assaut de nuit sans attendre que la tranchée fût ouverte. Grâce à des prodiges de bravoure, les assiégeants réussirent dans leur hardie tentative ; le lendemain les Anglais capitulèrent. L'opinion publique proclama Richelieu un héros et cet heureux vainqueur devint l'idole du peuple. M. de Cisternes cite de nombreuses chansons ou poésies composées en son honneur. Une d'elles faisant allusion à ses ennemis disait :

Il force l'histoire à parler
Et les courtisans à se taire.

Il n'en fut pourtant pas ainsi et ses rivaux continuèrent d'intriguer ; le roi lui-même, excité par son entourage, l'accueillit en termes blessants : « Vous voilà, Monsieur le Maréchal, comment avez-vous trouvé les figues de Minorque ? On les dit fort bonnes. » Le vainqueur de Mahon méritait vraiment d'autres paroles.

En appendice, on trouve différentes pièces justificatives : un extrait du rapport du comte d'Estaing examinant les prétentions anglaises dans l'Amérique septentrionale, les articles de la capitulation du fort Saint-Philippe, diverses poésies, etc. Les instructions données par le roi à La Galissonnière sont également reproduites. Elles expliquent pourquoi l'amiral français n'a pas poursuivi Byng après sa victoire, car il lui était expressément recommandé de s'occuper perpétuellement de la « conser-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vation des forces » qu'il commandait et de ne pas séparer ses vaisseaux les uns des autres.

Il est regrettable que M. de Cisternes n'ait pas cru devoir donner une bibliographie, même sommaire. On ne sait s'il a consulté des ouvrages tout à fait essentiels comme celui de M. Guillon ou comme une relation anonyme de l'expédition parue en 1756. Une table des noms de personnes eût été également à souhaiter.

Maurice Descamps.

*
* *

Maurice Tourneux. — **Diderot et Catherine II.** 1 vol. in-8, avec grav. Paris, Calmann-Lévy, 1899.

M. Maurice Tourneux explique dans ce volume le silence de Diderot sur son séjour en Russie et publie les pages que l'encyclopédiste écrivit pendant les cinq mois de son séjour à Saint-Pétersbourg, 1773-1774.

Les relations qu'eut avec la tsarine le fils du coutelier de Langres furent assidues et cordiales. Il lui laissa à son départ les feuilles qu'édite aujourd'hui pour la première fois M. Tourneux et dans lesquelles on rencontre les meilleures qualités de Diderot.

On y trouve à la fois de grandes hardiesses et de justes prévisions. « Jamais l'Allemagne ne sera civilisée, n'aura des poètes, des statuaires, des peintres, des hommes éloquents, de grands ministres, une langue sans laquelle on ne fait rien qui vaille, des mœurs polies, une sorte d'urbanité, etc., jamais dis-je, que la maison impériale n'ait dévoré les électorats », et en disant cela, Diderot ne se trompait que de latitude. Ailleurs, il va dire à l'autocrate princière que les gens éclairés sortent tous de basse condition.

Bref, bien des passages à lire dans cette œuvre posthume de Diderot, au milieu de multiples longueurs et de dissertations mal conduites.

Un dernier point : M. Maurice Tourneux, dans sa préface, gratifie Catherine II de quatre vingts millions de sujets : c'est au moins le double de ce qu'elle gouvernait.

M. Ruedel.

*
* *

E. de Villiers du Terrage, membre de la commission des sciences et arts. — **Journal et souvenirs sur l'Expédition d'Égypte** (**1798-1801**), mis en ordre et publiés par le baron Marc de Villiers du Terrage. — Paris, Plon, 1899. Un vol. petit in-8 anglais.

L'ouvrage que M. le baron Marc de Villiers du Terrage vient de publier mérite d'être lu par tous ceux qu'ont intéressés les quelques passages consacrés par les précis historiques à cette audacieuse expédition d'Égypte, encore si peu connue.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Un inspecteur général des ponts et chaussées, M. Édouard de Villiers, a laissé un journal commencé en avril 1798, au moment de son embarquement pour l'Égypte en qualité d'élève de l'École polytechnique attaché à la commission scientifique. Les dernières pages sont écrites en décembre 1801, au foyer paternel qu'il revoyait après avoir couru de grands dangers, subi de dures privations, rendu de réels services à la patrie et à la science. Il avait pris part à de nombreuses expéditions, sans cesser de se livrer à des travaux difficiles et importants, tels que le levé des profils du Nil, la reconnaissance de nombreux points d'atterrissement, etc.

Comme les circonstances mûrissaient les hommes à cette époque enfiévrée ! M. de Villiers subit au Caire ses examens de sortie de l'École polytechnique, devant Monge et Berthollet. Muni de son brevet d'ingénieur, il fut employé auprès des commandants de colonne en qualité d'officier auxiliaire du génie. En relations avec la plupart des généraux de l'armée d'Égypte, il apprécie, dans ses notes rédigées hâtivement mais avec beaucoup de justesse, les opérations militaires auxquelles il a pris part. Gardant en toute circonstance ses qualités d'observation, M. de Villiers nous dépeint quelques-uns de ces chefs trop vite improvisés et qui, lorsqu'ils ne se trouvèrent plus sous l'autorité géniale quoique très despotique de Bonaparte, furent inférieurs à leur rôle.

Sous une forme simple et modeste, le *Journal* donne un résumé très complet de tous les événements de la conquête et de l'occupation, dans un récit bref, toujours clair, souvent plein de coloris, parfois même empreint de cette poésie orientale à laquelle n'échappent point les natures enthousiastes comme celles du jeune ingénieur égyptologue. On lui reprochait de ne pas s'absorber dans ses épures et dans ses rapports et de se passionner pour les légendes des Sésostris et des Rhamsès. Édouard de Villiers ne s'en défend point et décrit avec complaisance, avec réminiscences historiques à l'appui, les ruines pittoresques qu'il admirait au cours de ses étapes.

Signalons un chapitre très intéressant sur l'isthme de Suez, dont le nivellement avait été commencé en suivant les traces de l'ancien canal de Ptolémée. La création d'un nouveau canal était un des rêves favoris de Bonaparte, qui ne faisait que suivre, il est vrai, un arrêté du Directoire exécutif prescrivant que le général en chef de l'armée d'Égypte « ferait couper l'isthme de Suez et qu'il devait prendre les mesures nécessaires pour assurer la libre et exclusive possession de la mer Rouge à la République française. »

« Mais où sont les rêves d'antan ?... » Il est vrai que le brusque départ de Bonaparte, l'assassinat de Kléber, l'insuffisance de Menou ont été pour les Anglais et les Turcs des appoints trop précieux.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Édouard de Villiers nous fait assister aux attristantes négociations d'août 1801. Une clause de la Convention stipulait que la Commission des arts abandonnait à l'armée anglaise ses mémoires et collections. « Nous nous révoltâmes tous, dit l'auteur du journal, contre cet article et fîmes observer au général Menou que, s'il avait pouvoir de traiter pour tout ce qui concernait le gouvernement et l'armée, nos collections et nos manuscrits étaient propriété individuelle, et que personne autre que nous n'avait le droit d'en disposer ». Le général anglais Hutchinson, sur les conseils d'un de ses compatriotes nommé Hamilton, qui désirait s'approprier les travaux des Français en Égypte, se refusait à cette concession si légitime, lorsque les membres de la Commission le prévinrent directement que si l'autorité britannique maintenait ses prétentions, ils jetteraient à la mer le fruit de leurs patientes recherches. Après une vive discussion, l'Anglais céda ; travaux et collections furent conservés à la France.

M. de Villiers le rappelle avec fierté. Il revint en France pour y continuer honorablement et brillamment sa carrière d'ingénieur. En 1814, aux heures cruelles de l'invasion, il redevint officier du génie et contribua à la défense de Paris.

Son petit-fils a fait une œuvre pieuse autant qu'utile en livrant à la publicité les *Souvenirs* que nous venons de feuilleter et en y joignant des documents intéressants tels que la liste des membres de l'Institut d'Égypte et de la Commission des sciences et des arts. De nombreux portraits, dus au crayon du dessinateur Dutertre, un de ses compagnons d'armes, embellissent le journal d'Édouard de Villiers du Terrage. Quelques cartes en facilitent la lecture.

René Bittard des Portes.

*
* *

A. Martinien, des Archives Historiques de la Guerre. **Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire (1805-1815)**. Paris, Ch. Lavauzelle. 1 vol. gr. in-8, de 824 p.

A notre époque où le document jouit d'une faveur si méritée, le livre de M. Martinien doit être bien accueilli, il est lui-même un *document* et des plus précieux.

L'auteur est un érudit fonctionnaire du ministère de la guerre, qui connaît admirablement les multiples cartons de la section historique. Les travailleurs qui sont admis dans la salle des communications trouvent en M. Martinien le guide le plus compétent et le plus obligeant. Au milieu d'un labeur professionnel souvent absorbant, il a pu étudier, pour la période de 1805 à 1815, non seulement les archives de son département, mais celles de la marine et les archives nationales. Registres de corres-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pondance, dossiers personnels, situations, matricules, états de toute nature ont été par lui compulsés, analysés, contrôlés.

M. Martinien a pu dresser ainsi une immense liste des officiers tués ou blessés, par armes, par services, par corps de troupe, en mentionnant la date et le combat. Le premier des blessés est Napoléon, frappé d'une balle devant Ratisbonne, le 23 avril 1809 ; le roi Murat, le prince Eugène, le roi Jérôme font suite à l'Empereur. Puis viennent onze maréchaux d'Empire, Lannes, Davout, Ney, Bessières, etc., les généraux de division et de brigade, les adjudants-commandants et leurs adjoints d'État-major, puis enfin les officiers de toutes les armes et de tous les corps, depuis la garde impériale, l'élite des élites, jusqu'à l'humble garde nationale des départements, cohues de paysans qui, dans les défilés de l'Argonne et des Vosges, firent parfois reculer les cosaques de Platow et les grenadiers de Blücher.

Les troupes étrangères ne sont pas oubliées : régiments suisses, italiens, hanovriens, espagnols, portugais, croates, albanais, etc. Parmi ces alliés *par force*, quelques-uns restèrent fidèles dans les mauvais jours. Enfin la marine fournit ses contingents, marins de la garde en tête, un demi-siècle avant d'envoyer ses matelots faire le coup de feu à l'armée de la Loire ou servir les batteries improvisées des forts de Paris.

Tous les fervents de l'Histoire militaire sauront gré à M. Martinien de l'œuvre considérable qu'il a entreprise et menée à bien. En relisant les noms de ses héros, plus d'un murmurera les vers de Victor Hugo :

« Vois sous l'arche où sont nos histoires
« Wagram, les mains de poudre noires,
« Ulm, Essling, Eylau, cent victoires
« Défiler au son du tambour ! »

René Bittard des Portes.

*
* *

Roger Peyre. — **Répertoire chronologique de l'Histoire universelle des Beaux-Arts**, depuis les origines jusqu'à la formation des écoles contemporaines. Paris (Henri Laurens, éditeur), in-8 carré de xii-496 pp. Prix : 6 fr.

M. Roger Peyre fournit un très utile répertoire chronologique de l'histoire des Beaux-Arts depuis les temps les plus reculés jusqu'au deuxième tiers de ce siècle. Il s'agit des arts du dessin, de l'architecture et de la musique. La somme de renseignements qu'il a réunis et groupés avec beaucoup de clarté est réellement considérable. Ces rapprochements, qui présentent à une même année la mention des principales productions de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'art depuis l'Extrême-Orient jusqu'à l'Europe occidentale, font naître des réflexions intéressantes. On y voit très clairement quel a été le développements des différents peuples de l'Europe par rapport les uns aux autres, ce qu'ils se sont dû les uns aux autres dans leur production artistique.

M. Peyre note avec raison les événements historiques les plus importants et qui ont pu avoir une influence sur le développement de l'art. Enfin, à côté des dates marquant les créations glorieuses, il indique celles où, soit par la fatalité des événements, soit par la volonté aveugle des hommes, les produits de l'art ont été détruits. On trouve, avec stupéfaction, des constatations comme celle-ci : « Le financier François Lejuge se fait bâtir au Marais un hôtel, appelé depuis hôtel Langlade et démoli en 1897. L'architecture était de Mansard, les sculptures de Coysevox, les peintures de Lafosse. » Ainsi, en 1897, on détruit encore, de plein gré, au cœur de Paris, un hôtel construit par Mansard, et dont les sculptures sont l'œuvre de Coysevox, le plus grand sculpteur que la France ait produit !

Dans une préface très modeste, l'auteur s'excuse des erreurs qu'il a pu commettre. Elles étaient inévitables dans une œuvre de ce genre. Encore, autant que nous en pouvons juger, sont-elles bien peu nombreuses.

Frantz Funck-Brentano.

*
* *

Henri Hauttecœur. — **Athènes**, une brochure in-8 de 32 p., Bruxelles, 1896 ; **l'île de Kéos**, une brochure in-8 de 49 p., Bruxelles, 1896 ; **l'île de Kythnos** (Thermia), une brochure in-8 de 31 p., Bruxelles, 1897 ; le **Folklore de l'île de Kythnos**, une brochure petit in-8 de 40 p., Bruxelles, 1898 ; **l'île de Siphnos**, une brochure in-8 de 23 p., Bruxelles, 1898.

Peu de personnes connaissent aussi bien la Grèce contemporaine que M. Hauttecœur. Ses fréquents séjours dans ce pays, ses connaissances variées, ses nombreuses observations sociologiques lui ont permis de composer plusieurs brochures très intéressantes sur Athènes et plusieurs des Cyclades.

Dans un tableau coloré et animé, M. Hauttecœur nous montre la capitale des Hellènes. Certes, ce n'est plus la ville de l'époque de Périclès, les anciens monuments sont en ruines et la vue des quartiers modernes, d'un aspect monotone, diminue quelque peu le charme que l'on éprouve à fouler le sol de la vieille cité. Au contraire, si autour d'eux tout a changé, les Athéniens ressemblent à leurs ancêtres sur bien des points. Comme eux, ils aiment les manifestations extérieures du culte et surtout passent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de longues heures à parler de politique, à rêver de la gloire et de la grandeur du peuple grec. S'ils n'ont plus le goût artistique aussi pur qu'autrefois, ils possèdent d'autres vertus quelque peu tombées en désuétude chez les contemporains d'Alcibiade, surtout l'amour de la famille. Chez eux, les parricides sont inconnus. A ce propos, M. Hauttecœur dit que Solon ne punit pas ce crime parce qu'on ne le commettait jamais, nous croyons que la cause de son abstention fut simplement celle-ci : c'était là un crime domestique que l'État n'était pas compétent pour juger.

Dans les Cyclades plus encore qu'à Athènes, les mœurs et les croyances antiques ont subsisté sans subir de graves altérations. C'est ce que met pleinement en lumière M. Hauttecœur quand il parle de Kéos, de Kythnos, de Siphnos. Cependant les conditions mêmes de la vie s'y sont profondément modifiées. Autrefois commerçantes, ces îles ne sont plus guère aujourd'hui habitées que par les agriculteurs. Kéos et Siphnos sont fertiles, mais Kythnos, la « florissante » Kythnos est triste et désolée. Des monuments antiques, il ne reste que des ruines ; on peut toutefois citer à Kéos, sculpté dans un monolithe de granit, un lion colossal que M. Hauttecœur croit antérieur aux fameux lions de Mycènes. Les anciens temples ont disparu, remplacés par une multitude de sanctuaires dédiés au Sauveur, à la Vierge ou aux saints. Extérieurement, nul peuple au monde n'est plus chrétien que le peuple grec, mais il a conservé quantité de traditions païennes. Tous les habitants, sans exception, croient aux mauvais présages, aux génies, aux revenants, et surtout aux redoutables Néréïdes. Celles-ci jouent un très grand rôle dans l'esprit populaire. Si les eaux d'une rivière sont troubles, c'est qu'elles s'y baignent en ce moment, et malheur à qui les voit ! Un enfant tombe-t-il malade, vite un vieillard prépare des mets d'une certaine façon, puis conjure les Néréides de manger le repas et de guérir l'enfant.

Écrites d'un style alerte et souvent piquant, les brochures de M. Hauttecœur sont des guides sûrs où le pittoresque s'associe fort agréablement à une profonde érudition. La richesse des informations ne laisse plus rien à apprendre sur le sol et la civilisation des régions décrites. Peut-être même la documentation est-elle trop abondante : certains détails géographiques, certains noms de lieux sans importance auraient pu être avantageusement supprimés, mais cela même montre avec quel soin M. Hauttecœur a étudié les pays qu'il nous fait connaître.

Maurice Descamps.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

PARIS

Revue d'Histoire diplomatique, publiée par la Société d'Histoire diplomatique. **1899**. — **N° 1** : Georges Salles, *Une médiation des protestants d'Allemagne entre la France et l'Angleterre au milieu du XVIe siècle.* — Vte Maurice Boutry, *Une affaire d'espionnage au XVIIIe siècle, La baronne de Rieben* [d'après les archives de la Bastille]. — Henri Marczali, *Les relations de la Dalmatie et de la Hongrie du XIe au XIIIe siècle.* — Toru-Téraо, *Les relations entre l'Europe et le Japon.* — Ernest Daudet, *Une intrigue à la cour de France, 1816-1817.* — Vte Maurice Boutry, *Le congrès international d'histoire diplomatique de La Haye.* — **N° 2** : Mis de Barral-Monferrat, *Son Excellence le Protocole.* — Dr Slothouwer, *Un effort pour la formation d'un Fürstenbund en 1728.* — L. de Laigue, *Un petit-fils de Louis XIV* [curieuse histoire du chevalier d'Arc, d'après des documents inédits]. — André Le Glay, *Un effort de la France contre le commerce hollandais* [d'après le volume publié par M. de Maulde, *Les Mille et une Nuits d'une ambassadrice de Louis XIV*]. — Mis Mac Swiney de Mashanaglass, *La mission de Mgr Tanara en Portugal, 1691-1692.* — P. Coquelle, *Une page de l'histoire de Hollande* [mission de l'abbé de La Ville, ministre de France à la Haye, de 1743 à 1745]. — **N° 3** : S. Kurino, *Le Japon dans ses rapports avec les puissances occidentales.* — Comte d'Haussonville, *La reprise des relations diplomatiques entre la France et la Savoie au moment de la paix de Riswick.* — Duc de Broglie, *Discours à l'assemblée générale de la Société* [le comte de Chaudordy, la Conférence de La Haye]. — Marquis de Courcy, *Un incident diplomatique en Chine* [érection du mat de pavillon français à Canton en 1853]. — Ed. Driault, *Napoléon à Finkenstein* [d'après la correspondance de l'Empereur, les archives des Affaires étrangères, les Archives nationales, etc...]. — Baron d'Avril, *Sur la solution pacifique des conflits à propos de la conférence de La Haye.* — **N° 4** : Marquis de Courcy, *Martyre de l'abbé Chapdelaine en Chine* [juillet-

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

octobre 1856]. — Comte de Marsy, *Réceptions d'ambassadeurs à Compiègne, XVe et XVIIIe siècles.* — G. Michel, *Léon Say ambassadeur à Londres* [mai 1883]. — Comte Baguenault de Puchesse, *Marie de Médicis jugée par les ambassadeurs florentins.* — B. de Lacombe, *Notre politique nationale et royale en Italie* [intéressant compte rendu des T. XIV et XV (*Savoie, Sardaigne et Mantoue*) du *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*]. — Baron d'Avril, *La conférence de la Haye* [avec la publication du texte authentique des résolutions adoptées à la conférence de La Haye]. — *Documents originaux, Dépêches de Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II.*

B.

*
* *

Le Bibliographe moderne, courrier international des Archives et des Bibliothèques, publié sous la direction de M. Henri Stein. **1897, janvier-février.** — Henri Stein, *Fragments d'une théorie générale de la bibliographie.* [Examen du livre, description du livre, classement du livre, tels sont les principaux points qui constituent la théorie de la bibliographie. A côté de vues générales très justes sur les questions bibliographiques, M. Stein entre avec précision dans les moindres détails, dont plusieurs, comme le classement des noms propres, sont de la plus grande importance : « La rédaction des index et des tables, écrit-il, peut donner lieu à de nombreuses critiques, et, en cette matière, la fantaisie règne encore en souveraine. Tel ouvrage classera les noms propres commençant par la particule LE au nom qui suit la particule, tel autre les placera à la lettre L (par ex. Le Maréchal, La Vrillière) : selon moi, cette dernière méthode est la seule à adopter. De même pour les noms d'hommes et de villes qui commencent par les mots SAINT, SANKT, SAN ; il convient de les classer suivant l'ordre rigoureusement alphabétique du nom entier, et encore moins d'adopter la méthode du *Dictionnaire des Postes*, qui, dans les anciennes éditions, plaçait tous les *Saints* en bloc à la suite de la lettre S. On n'imagine pas de système plus bâtard et plus incommode. De même que le *von* allemand, le *van* néerlandais, doit être rejeté comme une particule : c'est ce que ne font ni la Bibliothèque nationale de Paris, ni la *Bibliographie nationale*, publiée en Belgique, qui, d'ailleurs, ne reconnaît aucune particule : cette singulière façon de procéder n'est pas précisément pour faciliter les recherches ! Par contre, le hollandais DE (par ex. De Vries), qui n'est autre que l'article LE, doit rester placé en tête du mot, au lieu d'être considéré comme une particule.] — John Kruse, *Bibliographie des Musées d'art de Suède.* — Henri de Curzon, *Actualités bibliographiques, Franz Schubert.* [Très remarquable et intéressante

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bibliographie critique des éditions et biographies de Schubert. La série de bibliographies critiques entreprise par la Société des Études historiques peut donner une idée du très heureux essai de M. Henri de Curzon.] — Chronique des Archives, Chronique des Bibliothèques, comptes rendus et livres nouveaux. — **Mars-avril** : Henri Stein, *Tot Bibliothecæ tot scientiæ*. [Préconise très justement la spécialisation des différentes bibliothèques, surtout lorsqu'il en existe plusieurs dans une même ville.] — H. Stein, *Lettres royales en faveur de Philippe Tinghi, imprimeur lyonnais, 1578-1580*. — A.-M.-P. Ingold, *Manuscrits grecs et latins de l'abbaye de Marmoutier en Alsace*. — Henri de Curzon, *Actualités bibliographiques, Alfred de Vigny, 1797-1863*. [Bibliographie critique digne des mêmes éloges que la bibliographie de Schubert par le même auteur.] — Chronique des Archives, chronique des Bibliothèques, comptes rendus. — **Mai-juin** : Henri Stein, *L'Institut international de Bibliographie et le projet de Bibliographie universelle*. [M. Henri Stein résume ses conclusions en ces lignes : « L'avenir est à la bibliographie spéciale, critique et raisonnée, il n'est pas aux catalogues bibliographiques généraux et universels, dont l'usage semble aussi inutile que la préparation. » On sait que telles sont exactement les idées défendues par la Société des Études historiques et qui ont présidé à la fondation de sa *Bibliothèque de Bibliographies critiques*.] — Ch.-M. Dozy, *Le nouvel édifice des archives communales de Leyde*. — Germain Martin, *Les papeteries d'Annonay* (1634-1790). — H. Stein, *Une imprimerie clandestine à Valognes*. — Chronique des Archives et des Bibliothèques, livres nouveaux. — **Juillet-août** : A. D., *Le Congrès des Bibliothécaires à Londres*. — Paul Bergmans, *La deuxième conférence bibliographique de Bruxelles*. [Substanciel résumé des travaux de la conférence bibliographique internationale de Bruxelles d'août 1897. Le jeune et savant bibliothécaire de Gand, M. Paul Bergmans, expose avec détails les résultats de la conférence de Bruxelles, résultats exposés sommairement dans la *Revue des Études historiques*, 1897, p. 184-86.] — Édouard Poncelet, *Le Fonds des Archives de Tournai-Tournésis au dépôt des Archives de l'État à Mons*. — Chronique, comptes rendus. — **Septembre-octobre** : Maurice Tourneux, *Les Sources bibliographiques de l'histoire de la Révolution française*. [Étude d'ensemble aussi remarquable de fond que de forme.] — Jos. Berthelé, *Les Archives de Béziers*. — D. Ursmer Berlière, *Les Manuscrits de l'ancienne abbaye de Saint-Vanne de Verdun*. — Chronique et bibliographie. — **Novembre-décembre** : Maurice Tourneux, *Les sources bibliographiques de l'histoire de la Révolution française* (suite). — Ch. Schmidt, *Le Fonds « France » aux archives de Bâle*. — C. L., *Le congrès bibliographique de Milan, septembre 1897*. —

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

A.-M.-P. Ingold, *Les Manuscrits des anciennes maisons religieuses d'Alsace.* — Henri Stein, *Actualités bibliographiques, Hans Holbein, 1497-1543.* [Bibliographie critique, très savante et minutieuse.] — Chronique et comptes rendus.

1898, Janvier-février : Henri Stein, *Introduction au Manuel de Bibliographie générale.* [Introduction à l'importante *Bibliographie des bibliographies* que l'auteur a publiée peu de temps après.] — C.-M. Briquet, *Les Anciennes papeteries du duché de Bar et quelques filigranes barrois de la seconde moitié du XVe siècle.* — Gabriel Marcel, *Les Acquisitions de la Bibliothèque nationale* (section des cartes et collections géographiques) *en 1897.* — Henri Stein, *Les Archives de la Préfecture de police à Paris.* — Henri de Curzon, *M.-J. Sedaine, 1719-1797.* [Bibliographie critique.] — Chronique et comptes rendus. — **Mars-avril** : Pierre Arnauldet, *Les Associations d'imprimeurs et de libraires à Mantoue au XVe siècle.* — A.-M.-P. Ingold, *Les Manuscrits des anciennes maisons religieuses d'Alsace* (suite). — Eugène Capet, *La Nouvelle Bibliothèque de New-York.* [Dans nul pays les bibliothèques ne réalisent de plus surprenants progrès qu'en Amérique, non seulement par les accroissements matériels, mais encore par les perfectionnements réalisés dans leur organisation. « La nouvelle bibliothèque de New-York est appelée à réaliser, dans la mesure du possible, tous les desiderata des fonctionnaires et à donner au public un maximum de commodité. »] — Jos. Berthelé, *Programme du classement et de l'inventaire des Archives municipales de Pézenas dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.* — Chronique et comptes rendus. — **Mai-juin** : E. Blochet, *Catalogue des mss. mazdéens de la Bibliothèque nationale.* — Henri Stein, *La Collection Dufresne et les archives lorraines.* — A. Brutails, *Nouvelles recherches sur les origines de l'imprimerie à Bordeaux.* — H. S., *Une lettre inédite de Bossuet sur la liberté de la presse.* — Em. Motta, *Le Bagage d'un étudiant de Pavie en 1479.* — Chronique et comptes rendus. — **Juillet-août** : Em. Bonnet, *« Lucidari », un incunable toulousain perdu et retrouvé.* — Henri Stein, *Les Archives aux États-Unis.* [L'auteur complète les renseignements donnés dans l'ouvrage, *Archives de l'histoire de France*, qu'il a publié avec M. Langlois.] — F. Bresciano, *Le Second volume imprimé à Campagna (Napolitaine) en 1566.* — A.-M.-J. Ingold, *Les manuscrits des maisons religieuses d'Alsace* (fin). — Léon-G. Pélissier, *Un étudiant bibliophile à Paris en 1764.* — Chronique et bibliographie. — **Septembre-octobre** : Henri Stein, *Une production inconnue de l'atelier de Gutenberg.* — Dr P. Dorveaux, *Inventaire d'une bibliothèque d'apothicaire en 1482.* — E. Blochet, *Catalogue des mss. mazdéens de la Bibliothèque*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nationale (suite). — Ch. Schmidt, *Le « Stammbuch » d'un étudiant allemand du XVIe siècle.* [Il s'agit d'un étudiant appartenant à une famille patricienne de Vienne, Gregorius Ammam, qui voyagea entre les années 1578 et 1583, en Italie, en France, en Angleterre. Au cours de ses voyages il emportait avec lui, comme le font encore aujourd'hui beaucoup d'Allemands, un petit album où il dessinait et faisait dessiner les costumes les plus curieux, mais où, surtout, il demandait à ceux dont il tenait à garder le souvenir, quelques mots, une devise, des vers, leur signature. L'album est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Cassel. On y trouve les contributions de quelques personnages illustres, Cujas, Antonius Muret, Scaliger, François Hotman. Mais le principal intérêt du recueil est dans une série d'aquarelles et de dessins représentant les costumes des différents pays.] — Henri Stein, *Le Nouveau dépôt d'archives à Anvers.* — Chronique et bibliographie. — **Novembre-décembre** : P. Arnauldet, *Attavante et la Bible de Belem.* — Léon-G. Pélissier, *Les Archives des inquisiteurs d'État à Venise.* — Henri Stein, *Les Catalogues de ventes de livres et la bibliographie.* — C. Annerstedt, *La Bibliothèque de l'Université d'Upsal.* — Maurice Lecomte, *Contribution à l'histoire de l'imprimerie à Provins.* — Chronique et comptes rendus.

1899, janvier-février : A. Claudin, *L'Imprimerie à Uzès au XVe siècle.* — Em. Duvernoy, *L'Aménagement du dépôt d'archives de Meurthe-et-Moselle.* — Em. Blochet, *Catalogue des mss. mazdéens de la Bibliothèque nationale de Paris* (suite). — Henri Stein, *La Collection Diederichs à la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam.* — Henri de Curzon, *Essai d'un répertoire des documents concernant le théâtre et la musique aux Archives nationales.* — Chronique et bibliographie. — **Mars-juin** : Ch. Schmidt, *Un cours de bibliographie au XVIIIe siècle.* [Le P. Laire, ancien bibliothécaire du cardinal Loménie de Brienne, devenu par la suite bibliothécaire du district de Sens, puis de l'école centrale de l'Yonne, adressa, au début de 1792, au président de l'Assemblée nationale, un Mémoire sur l'usage qu'on peut faire des livres nationaux. Peu d'années après, en l'an VII, le P. Laire créa, à Auxerre, le cours de bibliographie prévu par la circulaire du ministre de l'intérieur du 20 brumaire an VII.] — Geoffroy de Grandmaison, *L'Espagne et la France sous le Premier Empire à travers les archives espagnoles.* — Henri Stein, *L'Origine flamande de l'imprimeur Ch. Wechel.* — F. Gerbaux, *Les Papeteries d'Essonnes, de Courtalin et du Marais à l'époque de la Révolution française.* — C. Couderc, *Les Archives de la châtellenie de Bressuire.* — Chronique et bibliographie.

Fr. F.-B.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

DÉPARTEMENTS

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Année 1898. — Chanoine Suchet, *Le collège Granvelle à Besançon.* [Fondé en 1545, dirigé par François Richardot, ayant Babet, le maître du cardinal de Granvelle, parmi ses professeurs ; il fut d'abord très florissant, mais, par suite de la rivalité de l'université de Dôle, connut de mauvais jours et finit par devenir désert en 1606. Il ne se releva de ses ruines qu'en passant aux mains de la congrégation de l'Oratoire.] — Louis Peyen, *Le poète Armand Barthet.* [Discours de réception.] — Dr Ledoux, *Besançon sous le premier empire.* [Discours de réception ; étude statistique et économique.] Léonce Pingaud, *Notice sur Édouard Sayous,* avec une bibliographie. — Dr J. Meynier, *L'archevêque Jean IV de la Rochetaillée.* — Chanoine Suchet, *Jean Carondelet, grand chancelier de Flandre et de Bourgogne (1428-1501).* — Estignard, *Auguste Clesinger.* — Chanoine Suchet, *Un essai de désarmement au XIe siècle. La trêve de Dieu dans le royaume de Bourgogne.* J. Gauthier, *Nouvelle série de tombes franc-comtoises inédites.* [Planches et recueils d'épitaphes.]

M. D.

***

Société d'archéologie lorraine. — Compte rendu des fêtes du Cinquantenaire. — Ch. Pfister, *Conférence sur le vieux Nancy.* — Abbé Martin, *Oraison funèbre des membres défunts.* — Demoget, *Les origines de la Renaissance et les maisons du Barrois.*

***

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. T. XLVIII, 3e série, XXVIe volume. — Pierre Boyé, *Les derniers moments du roi Stanislas.* [Travail consciencieux, émaillé de citations et de documents originaux.] — Ch. Pfister, *Les mémoires du comte de Brassac, gouverneur de Nancy.* [Solide étude sur les agissements du duc Charles IV et l'intervention française en Lorraine pendant la guerre de Cent ans, d'après les mémoires de M. de Brassac, premier gouverneur de Nancy.] — G. de Braux, *Mémoire de François de Chateaufort et journal d'Anne-Cécile de Senturier, sa femme.* — Ch. Pfister, *Les derniers vestiges des remparts de Nancy.* [État exact des remparts avant leur disparition.]

M. R.

***

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ; 1898, 1er, 2e, 3e et 4e

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

trimestres ; 1899, 1er trimestre. — Abbé Cardon, *Jean des Caurres, principal du collège d'Amiens, 1540-1587* [auteur de nombreux ouvrages tant en prose qu'en vers, en latin qu'en français; le plus important a pour titre : *Œuvres morales et diversifiez en histoires*]. — G. Boudon, *Maires, échevins et élections* à *Amiens aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles* [étude sur l'administration municipale d'Amiens]. — A. Dubois, *Notes sur le calvaire du cimetière de Saint-Denis et sur les travaux pour l'église du couvent des Cordeliers d'Amiens.* — G. Guerlin, *Notes sur Aimé Quarel, dit le petit Picard, sculpteur du XVIe siècle et sur le peintre Guillaume Herregosse* [XVIIe siècle]. — A. Rendu, *Le catelet des Coivrel* [deux plans]. — G. Boudon, *Influenza au XVe siècle provenant du Levant* [article intéressant]. — A. Dubois, *Enquête sur Léonor du Mollin pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 13 octobre 1659.* F. M.

ALLEMAGNE

Bulletin de l'Académie royale de Gottingen. Chaire de philologie et d'histoire. 1899, cahier I. — F. Frensdorff, *L'élection de l'empereur en 1742*, d'après le rapport de G.-A. de Munchhaus en qui, à deux reprises, en 1742 et 1745, dirigea l'ambassade électorale du duché de Brunswick-Lunebourg. — W. Beltz et C. F. Lelsmann, *Résultats obtenus d'un voyage en Arménie en 1898.* [L'introduction étudie, après Sayce, l'empire assyrien sous les Sargonides et, en particulier, sous Argirtis, Menuas, Sharidouris III et Tiglath Phalasar III.]

M. R.

*
* *

Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft für vaterländische Altertümer) in Zurich, n° LXIII, 1899. — Robert Durrer und Rudolf Wegeli, *Zwei schweizerische Bilderzyklen aus dem Anfang des XIV Jahrhunderts; Die Galluskapelle in Oberstammheim und die Herrenstube in Dissenhofen.* [Des planches de fresques illustrent cette intéressante étude ; deux planches en couleur reproduisent l'Annonciation aux Bergers et le Massacre des Innocents, peintures de la chapelle d'Ober-Stammheim et une curieuse décoration d'une maison de Dissenhofen où l'on voit des personnages portant le costume de l'époque ; au-dessus, une frise nous montre un chien poursuivant un cerf ; le champ est semé de quintefeuilles et orné d'écussons armoriés ; six autres planches représentant des fresques dont les sujets sont empruntés à l'ancien ou au nouveau Testament, ainsi que des sujets de la vie civile, scènes intéressantes au point de vue de l'étude des costumes. Ces fresques décorent la chapelle d'Ober-Stammheim, une maison de Winterthur et une maison de Diessenhofen. F. M.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Revue des Études historiques

ANNÉE 1899

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Les chiffres renvoient aux pages.

A

Algérie-Metz, par le général Lapasset. C. R. par B. L., 53-54.

Allix (E.), *La philosophie politique et sociale de Mably*, 1-18 et 120-131. — C. R. de *L'éducation politique de Louis XIV*, par G. Lacour-Gayet, 140-142, — de *La législation civile de la Révolution française*, par Ph. Sagnac, 142-147, — de *La dissolution des assemblées parlementaires*, par Paul Matter, 147-148, — de *Ouvriers du temps passé*, par H. Hauser, 215-216.

Annales internationales d'histoire, analyse, 231.

Assemblées parlementaires (*La dissolution des*), par Paul Matter. C. R. par E. Allix, 147-148.

Athènes, par H. Hauttecœur. C. R. par Maurice Descamps, 476-477.

Augé (Claude), *Nouveau Larousse illustré*. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 395-397.

Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*. C. R. par P. S., 48-49.

Autriche (*Œsterreichische Bibliographie*), analyse, 158.

Auzoux (André), *Souvenirs de M. de la Rouvraye, enseigne de vaisseau* [1805-1806], 89-119. — *Bouvet de Lozier et l'Ile Bourbon en 1815*, 255-283. — C. R. de *Carnet d'étapes du dragon Marquant*, par J. Vallée et G. Pariset, 301-302. — de *Le carnet de campagne du commandant Giraud*, par le commandant Grandin, 302, — de *Mémoires du sergent Bourgogne*, par Paul Cottin et Maurice Hénault, 303, — de *Mémoires du lieutenant-colonel Aubin Dutheillet de Lamotte*, 303-304.

Avenel (Vicomte d'), *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en 1800*. G. R. par G. Joret-Desclosières, 293-296.

B

Bapst (Germain), *Le maréchal Canrobert*. C. R. par B. L., 54-55.

Barboux (Henri), *De l'impôt sur le revenu à Florence au XVe siècle*. C. R. par G. Joret-Desclosières, 212-215.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Bastille (*Bibliographie critique de la prise de la*), par Frantz Funck-Brentano, 284-291.
Beaux-Arts (*Répertoire chronologique de l'histoire des*), par R. Peyre, C. R., par F. Funck-Brentano, 475-476.
Belgique (*Bulletin de l'Institut international de bibliographie de*), analyse, 159.
Berry (*L'arrestation de la duchesse de*), par H. Clément. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 393.
Besançon, Mémoires de l'Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de), analyse, 483.
Bibliographe moderne (*Le*), analyse, 479, 482.
Bibliographie locale (*Méthode de*), par M. Langlois, 161-166.
Bibliographies critiques : *La prise de la Bastille*, par Frantz Funck-Brentano, 284-291; — *L'industrie en France avant 1789*, par Germain Martin, 360-387; — *Bossuet*, par Ch. Urbain, 437-466.
Bibliothèque d'histoire illustrée, publiée par J. Zeller. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 224-227.
Bildt (Baron de), *Christine de Suède et le cardinal Azzolino. Lettres inédites.* C. R. par le Vte Maurice Boutry, 299-300.
Bismarck (*Les mémoires de*), par Maurice Busch. C. R. par B. L., 52-53.
Bittard des Portes (René), *Mesdemoiselles de la Tour du Pin La Charce; souvenirs de la fin du XVIIe siècle*, 241-254. — C. R. de *Histoire de la Tunisie*, par A. Pavy, 229-230, — de *L'Égypte ou le pays des Coptes; diffusion de la langue française en Orient*, 304-306; — de *Journal et souvenirs sur l'expédition d'Égypte* par E. de Villiers du Terrage, 472-474; — de *Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire*, par A. Martinien, 474-475.
Boisjoslin (Jacques de), *Névrosés : Hoffmann, Thomas de Quincey, Edgard Poë, Gérard de Nerval*, 203-210. — C. R. de *Études de littérature européenne*, par Joseph Texte, 150.
Bonaparte et les Iles Ioniennes (*1797-1816*), par E. Rodocanachi. C. R. par G. Joret-Desclosières, 298-299.
Borda (*Bulletin de la Société de*), analyse, 311-312 et 398-399.
Bossuet (*Bibliographie critique de*), par C. Urbain, 437-466.
Boulogne-sur-mer (*Bulletin trimestriel de la Société académique de*), analyse, 312-313.
Bourbonnaise (*La Quinzaine*), analyse, 235-236.
Bourgeois (Alfred), *Les métiers de Blois*. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 388-389.
Bourgeois (E.), *Manuel de politique étrangère*. C. R. par B. L., 50-52.
Bourgeois du quartier latin (*Souvenirs et impressions d'un*), *de mai 1854 à mai 1869*, par H. Dabot. C. R., 151.
Bourgogne (*Mémoires du sergent*), par Paul Cottin et Maurice Hénault. C. R. par A. Auzoux, 303.
Boutry (Vte Maurice), *Une mystification diplomatique. La trahison du comte Mattioli* (*l'homme au masque de fer*), 167-178; — *Le cardinal de Tencin et le Saint-Siège : lettres inédites de Benoît XIV*, 427-436. — C. R. de *Le Terrain, les hommes et les armes à la guerre*, par le général D. Angel Rodriguez de Quijano y Arroquia, 149, — de *Les Femmes de la Renaissance*, par R. de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Maulde La Clavière, 216-217, — de *La France au milieu du XVIIIe siècle, d'après le journal du marquis d'Argenson*, par Armand Brette, 219, — de *La dernière des Condé*, par Pierre de Ségur, 223-224, — de *Christine de Suède et le cardinal Azzolino; lettres inédites*, par le baron de Bildt, 299-300, — de *Mémoires du temps de Louis XIV*, par du Cause de Nazelle, 300-301, — de *Les origines historiques de l'alliance franco-russe*, par A. Le Glay, 389-390, de *Louis XV intime et les petites maîtresses*, par le comte Fleury, 390, — de *L'arrestation de la duchesse de Berry*, par H. Clément, 393, — de *le Drame des Poisons*, par Frantz Funck Brentano, 468-469.

Bouvet de Lozier et l'île Bourbon en 1815, par André Auzoux, 255-283.

Bretagne et le duc d'Aiguillon, 1753-1770 (*La*), par Marcel Marion. C. R. par G. G., 60-62.

Brette (Armand), *La France au milieu du XVIIIe siecle, d'après le journal du marquis d'Argenson*. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 219.

Brière (G.). C. R. de *Musée du Louvre. Catalogue sommaire des sculptures du moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes*, par Louis Courajod et André Michel, 69-73.

Broglie (Duc de), *Voltaire avant et pendant la guerre de sept ans*. C. R. par L. C., 46.

Bruges (*Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne école bogarde* à), par L. Gilliodts van Severen. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 211-212.

Busch (Maurice), *Les Mémoires de Bismarck*. C. R. par B. L., 54-55.

C

Cahen (L.), *Les lieutenants de police et les municipalités dans le ressort du Parlement de Paris au début du XVIIIe siècle*, 19-34. — C. R. de *La Formation de la Prusse contemporaine*, par G. Cavaignac, 76-80.

Canrobert (*Le maréchal*), par Germain Bapst. C. R. par B. L., 54-55.

Carnet historique et littéraire (*Le*), analyse, 231-233.

Caron (P.). C. R. de *La jeunesse de Napoléon*, par A. Chuquet, 66-68.

Catalogue systématique des publications en toutes langues sur l'histoire et l'art militaires depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la fin de l'année 1880, par le Dr Joh Pohler. C. R. par E. Couvreu, 397.

Cavaignac (G.), *La formation de la Prusse contemporaine*. C. R. par L. Cahen, 76-80.

Chailley-Bert (J.), *Les compagnies de colonisation sous l'ancien régime*. C. R. par E. A., 59.

Chamberlain, par A. Viallate. C. R. par Th. Funck-Brentano, 304.

Christine de Suède et le cardinal Azzolino; Lettres inédites, par le baron de Bildt, C. R. par le Vte Maurice Boutry, 299-300.

Chuquet (A.), *La jeunesse de Napoléon*. C. R. par Pierre Caron, 66-68, et par Frantz Funck-Brentano, 220-221.

Cilleuls (A. des), *Histoire et régime de la grande industrie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*. C. R. par E. A., 59.

Cisternes (Raoul de), *La campagne de Minorque*. C. R. par Maurice Descamps, 469-472.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Clément (Henry), *L'arrestation de la duchesse de Berry*. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 393.
Colonies pendant la Révolution, la Constituante et la réforme coloniale (*Les*), par Léon Deschamps. C. R. par Maurice Descamps, 227-229.
Colonisation française (*Histoire de la*), par Eugène Guenin. C. R. par Marcel Ruedel, 306.
Colonisation sou l'ancien régime (*Les compagnies de*), par J. Chailley-Bert. C. R. par E. A., 59.
Condé (*La dernière des*), par Pierre de Ségur. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 223-224.
Conseil héraldique de France (*Annuaire du*), analyse, 308.
Coquelle (P.), *La Hollande pendant la guerre de Sept ans*, 320-360.
Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zelada (*1791-1792*), par le vicomte de Richemont. C. R. par P. S., 47-48.
Costumes vrais, par Lorédan Larchey. C. R. par Frantz Funck-Brentano-292-293.
Cottin (Paul), *Toulon et les Anglais en 1793*, C. R. par Frantz Funck-Brentano, 221.
Cottin (Paul) et Maurice Hénault, *Mémoires du sergent Bourgogne*. C. R. par A. Auzoux, 303.
Courajod (Louis) et André Michel, *Musée du Louvre. Catalogue sommaire des sculptures du moyen-âge de la Renaissance et des temps modernes*. C. R. par G. Brière, 69-73.
Couvreu (E.). C. R. du *Catalogue systématique des publications en toutes langues sur l'histoire et l'art militaires depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la fin de l'année 1880*, par le Dr Joh Pohler, 397.

D

Dabot (Henri), *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin de mai 1854 à mai 1869*. C. R., 151.
Daudet (E.), *Mémoires du temps de Louis XIV, de du Cause de Nazelle*. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 300-301.
Debidour (A.), *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*. C. R. par Ph. Sagnac, 63-66.
Delphinale (*Bulletin de l'Académie*), analyse, 236-237.
Descamps (Maurice). C. R. de *Les Colonies pendant la Révolution, la Constituante et la réforme coloniale*, par Léon Deschamps, 227-229; — de *La campagne de Minorque*, par A. de Cisternes, 469-472; — de *Athènes*, par H. Hauttecœur, 476-477.
Deschamps (Léon), *Les Colonies pendant la Révolution, la Constituante et la réforme coloniale*. C. R. par Maurice Descamps, 227-229.
Diderot et Catherine II, par M. Tourneux. C. R. par M. Ruedel, 472.
Dijon (*Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de*), analyse, 237-238.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Dorpat (*Acta et commentationes Universitatis dorpatensis*), analyse, 158 et 320.
Droit (*Revue générale du*), *de la législation et de la jurisprudence en France et à l'étranger*, analyse, 234.
Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV (*La*), par le comte d'Haussonville. C. R. par V.-L. B., 43-44.
Dumoulin (M.). C. R. de *Histoire générale du IVe siècle à nos jours. T. XI*, par E. Lavisse et A. Rambaud, 394.
Dutheillet de Lamothe (*Mémoires du lieutenant-colonel Aubin*). C. R. par A. Auzoux, 303-304.
Duval (Gaston), *Journal inédit du colonel Majou, mars-novembre 1812*, 179-202.

E

Église et de l'État en France de 1789 à 1870 (*Histoire des rapports de l'*), par A. Debidour. C. R. par Ph. Sagnac, 63-66.
Égypte ou le pays des Coptes (*L'*). *Diffusion de la langue française en Orient*, par Édouard Testoin. C. R. par R. Bittard des Portes, 304-306.
Égypte (*Journal et souvenirs sur l'expédition d'*), par E. de Villiers du Terrage. C. R., par R. Bittard des Portes, 472-474.
Empire (*Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'*), par A. Martinien. C. R. par R. Bittard des Portes, 474-775.
Espinas (Alfred), *La philosophie sociale au XVIIIe siècle et la Révolution*. C. R. par P. S., 55-56.
Eure-et-Loir (*Bibliographie d'*), analyse, 238-240.

F

Femmes de la Renaissance (*Les*), par R. de Maulde la Clavière. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 216-217.
Fitzmaurice (Lord Edmond), *Lettres de l'abbé Morellet, de l'Académie française, à lord Shelburne, depuis marquis de Lansdowne* (*1772-1805*). C. R. par G. G., 45-46.
Fleury (Comte), *Louis XV intime et les petites maîtresses*. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 390.
Fleury (Général, comte). *Souvenirs*. C. R. par G. D., 68-69.
Formation de la Prusse contemporaine (*La*), par G. Cavaignac. C. R. par L. Cahen, 76-80.
France au milieu du XVIIIe siècle (*La*), *d'après le journal du marquis d'Argenson*, par Armand Brette. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 219.
Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France (*La*), par Godefroi Kurth. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 133-138.
Funck-Brentano (Frantz), *Quelques observations sur les lettres de cachet en blanc*, 35-40; *Bibliographie critique de la prise de la Bastille*, 284-291. — C. R. de *Inventaire archéologique de Gand*, 75-76; — de *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, par Godefroi Kurth, 133-138; — de l'*Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne école bogarde*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à Bruges, par L. Gilliodts van Severen, 211-212; — de *Joseph II et la liberté de l'Escaut. La France et l'Europe*, par F. Magnette, 217-219; — de *La jeunesse de Napoléon. Toulon*, par A. Chuquet, 220-221; — de *Toulon et les Anglais en 1793*, par Paul Cottin, 221; — de *La deuxième campagne d'Italie (1800)*, par Édouard Gachot, 221-223; — de la *Bibliothèque d'histoire illustrée*, publiée sous la direction de J. Zeller, 224-227; — de *Costumes vrais*, par Lorédan Larchey, 292-393; — de *Histoire et géographie. Atlas général*, par Vidal-Lablache, 306-307; — de *Les métiers de Blois*, par Alfred Bourgeois, 388-389; — du *Nouveau Larousse illustré*, publié sous la direction de Claude Augé, 395-397; — de *Musée criminel. Crimes et peines d'autrefois*, par Henri Varennes et Edgard Troimaux, 467-468; — du *Répertoire chronologique de l'histoire des Beaux-Arts*, par Roger Peyre, 475-476. — *Le Drame des Poisons*. C. R., par le Vte Maurice Boutry, 467-468.

Funck-Brentano (Th.), *La question sociale dans l'histoire : Rome*, 401-426. — C. R. de *Chamberlain*, par A. Viallate, 304.

Furcy-Raynaud (M.). C. R. de *Le marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne*, par G. Lenôtre, 390-391.

G

Gachot (E.), *La deuxième campagne d'Italie (1800)*. C. R. par B. L., 50, et par Frantz Funck-Brentano, 221-223.

Garrisson (Charles), *Théophile et Paul de Viau*. C. R. par Joseph Poux, 139-140.

Gilliodts van Severen (L.), *Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne école bogarde à Bruges*. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 211-212.

Giraud (Le carnet de campagne du commandant), par le commandant Grandin. C. R. par A. Auzoux, 302.

Gorlitz (Nouveau magasin de Lusace à), analyse, 156-157 et 319.

Gottingen (Bulletin de l'Académie royale de), analyse, 484.

Grandin (Le commandant), *Le carnet de campagne du commandant Giraud*. C. R. par A. Auzoux, 302.

Guenin (Eugène), *Histoire de la colonisation française*. C. R. par Marcel Ruedel, 306.

H

Hauser (H.), *Ouvriers du temps passé*. C. R. par E. Allix, 215-216.

Haussonville (Comte d'), *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*. C. R. par V.-L. B., 43-44.

Hauttecœur (H.), *Athènes*. C. R. par Maurice Descamps, 476-477.

Histoire diplomatique (Revue d'), analyse, 478-479.

Histoire et géographie. Atlas général, par Vidal-Lablache. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 306-307.

Histoire générale du IVe siècle à nos jours. Tome XI, par E. Lavisse et A. Rambaud. C. R. par Maurice Dumoulin, 394.

Hollande pendant la guerre de Sept ans (La), par P. Coquelle, 320-360.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

I

Impôt sur le revenu à Florence au XVe siècle (*De l'*), par Henri Barboux. C. R. par G. Joret-Desclosières, 212-215.
Industrie en France avant 1789 (*Bibliographie critique de l'histoire de l'*), par Germain Martin, 360-387.
Industrie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles (*Histoire et régime de la grande*), par A. des Cilleuls. C. R. par E. A., 59.
Inventaire archéologique de Gand. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 75-76.
Italie (*La deuxième campagne d'*), 1800, par Édouard Gachot. C. R. par B. L., 50, et par Frantz Funck-Brentano, 221-223.

J

Joret-Desclosières (Gabriel). C. R. de *L'Impôt sur le revenu à Florence au XVe siècle*, par Henri Barboux, 212-215 ; — de *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en 1800*, par le vicomte d'Avenel, 293-296 ; — de *Les derniers temps du siège de la Rochelle* (*1628*) ; *relation du nonce apostolique*, par E. Rodocanachi, 296-298 ; — de *Bonaparte et les îles Ioniennes* (*1797-1816*), par E. Rodocanachi, 298-299.
Joseph II et la liberté de l'Escaut. La France et l'Europe, par F. Magnette. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 217-219.

K

Kurth (Godefroi). *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 133-138.

L

Lacour-Gayet (G.). *L'éducation politique de Louis XIV*. C. R. par E. Allix, 140-142.
Langlois (M.), *Méthode de bibliographie locale*, 161-166.
Langres (*Bulletin de la Société historique et archéologique de*), analyse, 314.
Lapasset (Général), *Algérie-Metz*. C. R. par B. L., 53-54.
Larchey (Lorédan), *Costumes vrais*. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 292-293.
La Rochelle (*Les derniers temps du siège de*) — *1628* — ; *relation du nonce apostolique*, par E. Rodocanachi. C. R. par G. Joret-Desclosières, 296-298.
La Roncière (Charles de), *Histoire de la marine française*. C. R. par René Poupardin, 132-133.
La Rouërie (*Le marquis de*) *et la conjuration bretonne*, par G. Lenôtre. C. R. par Marc Furcy-Raynaud, 390-391.
Larousse illustré (*Nouveau*), publié sous la direction de Claude Augé. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 395-397.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Lavisse (E.) et A. Rambaud, *Histoire générale du IVe siècle à nos jours. Tome XI.* C. R. par Maurice Dumoulin, 394.

La Tour du Pin la Charce (Mesdemoiselles de); souvenirs de la fin du XVIIe siècle, par R. Bittard des Portes, 241-254.

Ledoux (Georges). C. R. de *Notre marine marchande*, par Charles Roux, 394-395.

Le Glay (André), *Les origines historiques de l'alliance franco-russe.* C. R. par le Vte Maurice Boutry, 389-390.

Législation civile de la Révolution française (La), par Ph. Sagnac. C. R. par E. Allix, 142-147.

Lettre au secrétaire général de la Société des Études historiques, par Marcel Marion, 160.

Lettres de cachet en blanc (Quelques observations nouvelles sur les), par Frantz Funck-Brentano, 35-40.

Lettres de l'abbé Morellet, de l'Académie française, à lord Shelburne, depuis marquis de Lansdowne (1772-1805), par lord Edmond Fitzmaurice. C. R. par G. G., 45-46.

Lichtenberger (André), *Le socialisme et la Révolution française.* C. R. par P. S., 56-59.

Lieutenants de police (Les) et les municipalités dans le ressort du Parlement de Paris au début du XVIIIe siècle, par L. Cahen, 19-34.

Littérature européenne (Études de), par Joseph Texte. C. R. par Jacques de Boisjoslin, 150.

Loire-Inférieure (Bulletin de la Société d'archéologie de la), analyse, 314-315.

Lorraine (Société d'archéologie), analyse, 483.

Louis XIV (L'éducation politique de), par G. Lacour-Gayet. C. R. par E. Allix, 140-142.

Louis XIV (Mémoires du temps de), de Du Cause de Nazelle, publiés par E. Daudet. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 300-301.

Louis XV intime et les petites maîtresses, par le comte Fleury. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 390.

M

Magnette (F.). *Joseph II et la liberté de l'Escaut. La France et l'Europe.* C. R. par Frantz Funck-Brentano, 217-219.

Majou (Journal inédit du colonel), par Gaston Duval, 179-202.

Manuel de politique étrangère, par E. Bourgeois. C. R. par B. L., 50-52.

Margueron (Commandant), *Campagne de Russie.* C. R. par R. Bittard des Portes, 391-393.

Marie-Antoinette (La reine), par P. de Nolhac. C. R. par L. C., 47.

Marine française (Histoire de la), par Charles de la Roncière. C. R. par René Poupardin, 132-133.

Marine marchande (Notre), par Charles Roux. C. R. par Georges Ledoux, 394-395).

Marion (Marcel), *La Bretagne et le duc d'Aiguillon (1753-1770).* C. R. par G. G., 60-62. — *Lettre au secrétaire général de la Société des Études historiques*, 160.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Marquant (*Carnet d'étapes du dragon*), par J. Vallée et G. Pariset. C. R. par A. Auzoux, 301-302.
Martin (Germain), *Bibliographie critique de l'histoire de l'industrie en France avant 1789*, 360-387.
Martinien (A.), *Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire*. C. R. par R. Bittard des Portes, 474-475.
Matter (Paul), *La dissolution des assemblées parlementaires*. C. R. par E. Allix, 147-148.
Maulde la Clavière (René de), *Les Femmes de la Renaissance*. C. R. par le Vte Maurice-Boutry, 216-217.
Mazerolle (F.). C. R. de *Les meubles du moyen-âge et de la Renaissance; les sculptures microscopiques, les cires*, par Émile Molinier, 73-75.
Métiers de Blois (*Les*), par Alfred Bourgeois. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 388-389.
Meubles du moyen-âge et de la Renaissance (*Les*); *les sculptures microscopiques, les cires*, par Émile Molinier. C. R. par F. Mazerolle, 73-75.
Midi (*Annales du*), analyse, 234-235.
Minorque (*Les campagnes de*), par R. de Cisternes. C. R. par Maurice Descamps, 469-472.
Molinier (Émile), *Les meubles du moyen-âge et de la Renaissance; les sculptures microscopiques, les cires*. C. R. par F. Mazerolle, 73-75.
Montbéliard (*Mémoires de la Société d'émulation de*), analyse, 399.
Moreau (J. N.), *Mes souvenirs*. C. R. par L. C., 45.
Morinie (*Société des antiquaires de la*), *Bulletin historique*, analyse, 308-309 et 398.
Munich (*Bulletin de l'Académie des sciences de*), analyse, 152-154 et 315-317.
Musée du Louvre, Catalogue sommaire des sculptures du moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes, par Louis Courajod et André Michel. C. R. par G. Brière, 69-73.
Musée criminel. Crimes et peines d'autrefois, par Henri Varennes et Edgard Troimaux, C. R. par Frantz Funck-Brentano, 467, 468.
Mystification diplomatique (*Une*), *La trahison du comte Mattioli* (*l'homme au masque de fer*), par le Vte Maurice Boutry, 167-178.

N

Napoléon (*La jeunesse de*), *Toulon*, par Arthur Chuquet. C. R. par Pierre Caron, 66-68, et par Frantz Funck-Brentano, 220-221.
Névrosés : Hoffmann, Thomas de Quincey, Edgard Poë, Gérard de Nerval, par Jacques de Boisjoslin, 203-210.
Nivernais (*Revue du*), analyse, 400.
Nolhac (P. de), *La reine Marie-Antoinette*. C. R. par L. C., 47.

O

Origines historiques de l'alliance franco-russe (*Les*), par André Le Glay. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 389-390.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Orléanais (*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'*), analyse, 309-311 et 399.
Ouvriers du temps passé, par H. Hauser. C. R. par E. Allix, 215-216.

P

Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, par Aulard. C. R. par P. S., 48-49.
Pavy (A.), *Histoire de la Tunisie*. C. R. par R. Bittard des Portes, 229-230.
Peyre (Roger), *Répertoire chronologique de l'histoire universelle des Beaux-Arts*. C. R. par Frantz Funck-Brentano; 475-476.
Philosophie politique et sociale de Mably (*La*), par E. Allix, 1-18 et 120-131.
Philosophie sociale au XVIIIe siècle et la Révolution (*La*), par Alfred Espinas. C. R. par P. S., 55-56.
Picardie (*Bulletin de la Société des Antiquaires de*), analyse, 483-484.
Pohler (Dr Joh), *Catalogue systématique des publications en toutes langues sur l'histoire et l'art militaires depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la fin de l'année 1880*. C. R. par E. Couvreu, 397.
Poisons (*Le drame des*), par Frantz Funck-Brentano. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 467-468.
Poupardin (René). C. R. de *Histoire de la marine française*, par Charles de la Roncière, 132-133.
Poux (Joseph). C. R. de *Théophile et Paul de Viau*, par Charles Garisson, 139-140.
Propriété (*Histoire économique de la*), *des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en 1800*, par le vicomte d'Avenel. C. R. par G. Joret-Desclosières, 293-296.
Pyrénées (*Revue des*), analyse, 240.

Q

Question sociale dans l'histoire (*La*) : *Rome*, par Th. Funck-Brentano, 401-426.
Quijano y Arroquia (Le général D. Angel Rodriguez de), *Le terrain, les hommes et les armes à la guerre*. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 149.

R

Revue rétrospective (*Nouvelle*), analyse, 233-234.
Richemont (Vicomte de), *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zelada* (*1791-1792*). C. R. par P. S., 47-48.
Rodocanachi (Emmanuel), *Les derniers temps du siège de la Rochelle* (*1628*) ; *relation du nonce apostolique*, C. R. par G. Joret-Desclosières, 296-298. — *Bonaparte et les îles Ioniennes* (*1797-1816*). C. R. par G. Joret-Desclosières, 298-299.
Roux (Charles), *Notre marine marchande*. C. R. par Georges Ledoux, 394-395.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ruedel (Marcel). C. R. de *Histoire de la colonisation française*, par Eugène Guenin, 306; — *Diderot et Catherine II*, par M. Tourneux, 472.
Russie (*Campagne de*), par le commandant Margueron. C. R. par R. Bittard des Portes, 391-393.

S

Sagnac (Ph.). C. R. de *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*, par A. Debidour, 63-66. — de *La législation civile de la Révolution française*. C. R. par E. Allix, 142-147.
Saint-François de Sales; introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle, par F. Strowski. C. R. par V.-L. B., 41-43.
Saxe (*Bulletin de la Société historique de Basse-*), analyse, 154-156 et 318-319.
Ségur (Pierre de), *La dernière des Condé*. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 223-224.
Senlis (*Comité archéologique de*), analyse, 313-314.
Socialisme et la Révolution française (*Le*), par A. Lichtenberger. C. R. par P. S., 56-59.
Sociétés savantes en vue de travaux communs (*Du groupement des*), par Maurice Dumoulin, 81-88.
Souvenirs (*Mes*), par J.-N. Moreau. C. R. par L. C., 45.
Souvenirs, par le général comte Fleury. C. R. par G. D., 68-69.
Souvenirs de M. de la Rouvraye, enseigne de vaisseau, 1805-1806, par A. Auzoux, 89-119.
Spire (*Communications de la Société historique du Palatinat à*), analyse, 157-158.
Strowski (F.), *Saint-François de Sales; introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle*. C. R. par V.-L. B., 41-43.

T

Tencin et le Saint-Siège (*Le cardinal de*). *Lettres inédites de Benoit XIV*, par le Vte Maurice Boutry, 427-436.
Terrain (*Le*), *Les hommes et les armes à la guerre*, par le général D. Angel Rodriguez de Quijano y Arroquia. C. R. par le Vte Maurice Boutry, 149.
Testoin (Édouard), *L'Égypte ou le pays des Coptes. Diffusion de la langue française en Orient*. C. R. par R. Bittard des Portes, 304-306.
Texte (Joseph), *Études de littérature européenne*. C. R. par Jacques de Boisjoslin, 150.
Toulon et les Anglais en 1793, par Paul Cottin. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 221.
Touraine (*Bulletin trimestriel de la Société archéologique de*), analyse, 312 et 398.
Tourneux (M.), *Diderot et Catherine II Rome*. C. R. par M. Ruedel, 472.
Tunisie (*Histoire de la*), par A. Pavy. C. R. par R. Bittard des Portes, 229-230.
Tyrol et le Vorarlberg (*Bulletin du Ferdinandeum pour le*), analyse, 319-320.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

U

Urbain (Ch.), *Bibliographie critique de Bossuet*, 437-466.

V

Valenciennes (*Revue agricole, industrielle, historique et artistique de l'arrondissement de*), analyse, 400.
Vallée (J.) et G. Pariset, *Carnet d'étapes du dragon Marquant*. C. R. par A. Auzoux, 301-302.
Varennes (Henri) et Edgard Troimaux, *Musée criminel. Crimes et peines d'autrefois*. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 467-468.
Viallate (A.), *Chamberlain*. C. R. par Th. Funck-Brentano, 304.
Viau (*Théophile et Paul de*), par Charles Garrisson. C. R. par Joseph Poux, 139-140.
Vidal Lablache, *Histoire et géographie. Atlas général*. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 306-307.
Villiers du Terrage (E. de), *Journal et souvenirs sur l'expédition d'Égypte* (*1798-1801*). C. R. par R. Bittard des Portes, 472-474.
Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans, par le duc de Broglie. C. R. par L. C., 46.

Z

Zeller (J.), *Bibliothèque d'histoire illustrée*. C. R. par Frantz Funck-Brentano, 224-227.
Zurich (*Mitteilungen der Antiquarischen Gesselschaft in*), analyse, 484.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Éditeur-Gérant : Albert FONTEMOING.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE APR 4 '47

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Widener Library
3 2044 098 670 482

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY